

Fully charged for change

Electrifying the net-zero
movement

TABLE DES MATIÈRES

I. RAPPORT STRATÉGIQUE

1. Interview d'introduction
2. Elia Group en un coup d'œil
3. Elia Group dans un environnement en rapide évolution
4. Notre vision, notre mission et notre stratégie
5. Notre business model
6. Notre performance
7. Perspectives pour 2024

II. RAPPORT DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DES RISQUES

1. Déclaration de gouvernance d'entreprise
2. Rémunération des membres du conseil d'administration et du collège de gestion journalière
3. Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe
4. Elia Group en bourse
5. Rapport de gestion et analyse des résultats 2023

III. RAPPORT DE DURABILITÉ

1. Informations générales
2. Informations environnementales
3. Informations sociales
4. Informations en matière de gouvernance
5. Annexes

IV. RAPPORT FINANCIER

- États financiers consolidés
- Notes annexes aux états financiers consolidés
- Rapport du collège des commissaires relatif aux états financiers consolidés
- Informations relatives à la société mère

V. GLOSSAIRE

165

166

203

241

265

269

274

277

285

366

369

377

1

3

10

25

36

44

64

73

76

77

99

118

149

154

I. Rapport stratégique





« L'ère du financement par l'Union européenne des infrastructures liées aux combustibles fossiles est révolue. Il est désormais temps d'investir dans une infrastructure énergétique adaptée à un système davantage flexible, décentralisé et digitalisé, où les consommateurs sont aussi producteurs et où la majeure partie de notre énergie provient de sources renouvelables. »

Kadri Simson, commissaire européenne à l'Énergie, durant l'adoption de la sixième liste de projets d'intérêt commun de la Commission européenne en novembre 2023

1. Interview d'introduction

Interview de Catherine Vandendorre et Bernard Gustin, respectivement CEO ad interim d'Elia Group et président du conseil d'administration



Nous avons atteint un point de non-retour

AVEC LE TEMPS, IL APPARAÎTRA PROBABLEMENT CLAIREMENT QUE 2023 FUT UN MOMENT CHARNIÈRE POUR ELIA GROUP. L'ENTREPRISE A CONCLU L'ANNÉE EN ANNONÇANT SON PLUS GRAND PROGRAMME D'INVESTISSEMENT À CE JOUR, DE €30,1 MILLIARDS. AJOUTONS-Y LES NOUVEAUX CADRES RÉGULATOIRES ET LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU MIS À JOUR POUR LA BELGIQUE ET L'ALLEMAGNE, ET VOILÀ LA TRAJECTOIRE DE CROISSANCE DE L'ENTREPRISE TOUTE TRACÉE POUR LES PROCHAINES ANNÉES. PAR AILLEURS, LE GROUPE A POUR LA PREMIÈRE FOIS CONCLU UN ACCORD FERME POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE AMÉRICAINE. CETTE DÉCISION STRATÉGIQUE TRANSFORME ELIA GROUP EN UNE VÉRITABLE MULTINATIONALE DONT LA PERTINENCE ET LA RÉSONANCE CROISSENT DANS LES DÉBATS ÉNERGÉTIQUES MONDIAUX, ET CE, GRÂCE À SA PRÉSENCE INTERNATIONALE, À SES SOLIDES PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES, À LA NATURE INNOVANTE DE SES PROJETS ET À LA QUALITÉ ÉLEVÉE DE SES ÉTUDES.

Bernard Gustin: « En 2023, des projets majeurs contribuant à matérialiser notre stratégie ont commencé à prendre forme. Je pense principalement à l'île Princesse Elisabeth en Belgique et au SuedOstLink en Allemagne. Nous avons également progressé dans les nouveaux cadres tarifaires relatifs à nos activités régulées en Belgique et en Allemagne. Il s'agit d'un élément crucial pour mener à bien la transition énergétique, qui garantit la faisabilité des investissements financiers nécessaires dans notre réseau. »

Les taux d'intérêt élevés et la pression croissante sur les chaînes d'approvisionnement n'ont pas facilité les négociations.

Bernard Gustin: « En effet. Mais nous avons montré qu'il est possible de trouver un accord équilibré avec nos régulateurs, qui reflète les intérêts des consommateurs et reconnaît la nécessité du développement massif et rapide du réseau. Aujourd'hui, nos activités régulées en Belgique et en Allemagne sont d'importants piliers pour nous. Mais nous nous positionnons également sur la scène internationale. Il y a deux ans, nous avons créé WindGrid en vue d'étendre nos activités offshore et de renforcer le développement de solutions énergétiques durables par Elia Group. À travers l'accord ferme d'acquisition d'une participation dans l'entreprise américaine energyRe Giga, nous sommes désormais bien partis et avons franchi une étape en vue d'être reconnus internationalement comme des experts en transport d'électricité. Nous avons atteint un point de non-retour. »



Catherine Vandendorre: « Le partenariat américain mis en place pourrait s'avérer être un événement charnière pour le Groupe. Nos activités sur ce continent présentent un immense potentiel en termes de croissance et diversification futures. Elles feront d'Elia Group un acteur encore plus pertinent en termes d'infrastructures à haute tension onshore et offshore. En Belgique et en Allemagne, les nouveaux cadres réglementaires nous offrent une structure pour nos activités locales. La rentabilité que nos investisseurs peuvent attendre est plus claire, mais nous devons encore travailler à l'évolution des conditions futures, et ce, afin de continuer à réussir et à fournir l'infrastructure dont la communauté a besoin. En bref, notre stratégie de croissance a été confirmée en 2023, et de nouvelles initiatives donnent forme à notre trajectoire future. »

Retour début 2023 : pensiez-vous que vous annonceriez un programme CAPEX de €30,1 milliards à la fin de l'année ?

Catherine Vandendorre: « Nos investissements anticipent l'augmentation de la consommation électrique ainsi que la croissance des sources d'énergie renouvelable (SER) attendues dans les années à venir. Cette hausse devrait se concrétiser plus rapidement qu'initialement prévu. Les plans de développement du réseau en Belgique et en Allemagne ont été adaptés à la suite de consultations avec les gouvernements, les pouvoirs publics locaux, l'industrie et des représentants de la société civile. Étant donné les longs délais de développement des infrastructures à haute tension, nous devons anticiper les tendances et les besoins qui ne se manifesteront que dans cinq à dix ans environ. Si nous n'y parvenons pas, nous entraverons la réalisation des projets qui bénéficieront à l'industrie et contribueront à la décarbonisation rapide de la société. Et ce risque est bien réel, comme le montre la situation dans certains pays voisins. Pour garantir la prospérité de la communauté, nous devons absolument éviter cette situation. Parallèlement, l'électrification des secteurs de la mobilité et du chauffage ainsi que des processus industriels offre elle aussi de nombreuses opportunités. Dans notre dernière note de vision consacrée à la consommation électrique flexible, nous avons démontré qu'un ajustement

de la consommation électrique du côté des consommateurs permet un gain d'efficacité et une réduction des coûts. Une situation gagnant-gagnant pour le système et pour les consommateurs. »

Bernard Gustin: « Étant donné la valorisation de notre entreprise à €8,3 milliards, notre programme d'investissement de €30,1 milliards fait passer Elia Group dans une ligue supérieure. Peu d'entreprises pourraient faire état d'un plan d'investissement à si grande échelle. À la suite de l'adaptation des plans de développement du réseau, de la révision à la hausse de notre programme CAPEX et de l'apparition de nouveaux cadres réglementaires, nous avons défini nos prochaines étapes pour faire avancer, au cours des années à venir, la transition énergétique désormais devenue indispensable. »

Les effets de la crise énergétique de 2022 ont-ils encore été ressentis en 2023 ?

Catherine Vandendorre: « Les effets de la crise énergétique étaient moins prononcés, mais nous devons rester vigilants et agir en vue de réduire le risque de pics de prix significatifs. Il n'y a aucune garantie que les prix actuellement plus bas se maintiennent dans le futur. Les tensions géopolitiques ont clairement révélé l'importance stratégique de l'énergie pour la prospérité et la souveraineté socioéconomiques. Parallèlement, des initiatives comme les North Sea Summits d'Ostende et d'Esbjerg ont démontré la capacité des États membres à rapidement reprendre le contrôle de leur destin. »

Bernard Gustin: « Il ne faut pas non plus se voiler la face. Nous devons aussi envisager les conséquences de l'absence d'investissements dans nos systèmes énergétiques. Une transition énergétique réussie ne se résume pas à la réduction des émissions de CO₂ ou à l'indépendance énergétique. Aujourd'hui, l'ancrage de nos entreprises en Europe à travers l'approvisionnement énergétique le plus abordable possible est également un facteur clé. Les investissements actuels nous permettent de réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, compte tenu du fait qu'ils seront indisponibles ou inabordables dans le futur. »

« À travers l'accord ferme d'acquisition d'une participation dans l'entreprise américaine energyRe Giga, nous sommes désormais bien partis et avons franchi une étape en vue d'être reconnus internationalement comme des experts en transport d'électricité. »



« Une transition énergétique réussie ne se résume pas à la réduction des émissions de CO₂ ou à l'indépendance énergétique. Aujourd'hui, l'ancrage de nos entreprises en Europe à travers l'approvisionnement énergétique le plus abordable possible est également un facteur clé. »

Bernard Gustin

Faits marquants de 2023

Catherine Vandendorre: « L'un des faits marquants de 2023 est l'accord ferme que nous avons conclu pour l'acquisition d'une participation dans energyRe Giga aux États-Unis. Nous allons désormais mener nos activités sur un autre continent, contribuant ainsi à accélérer la transition énergétique dans un nouveau contexte. Cela renforcera à la fois notre rendement et nos capacités en Belgique et en Allemagne. L'autre fait marquant fut évidemment la visite du Roi Philippe et de la Reine Mathilde de Belgique ainsi que du Président allemand au siège social de 50Hertz à Berlin. Ce fut une magnifique reconnaissance de nos projets innovants ainsi que du rôle sociétal majeur que nous jouons dans la résolution des défis énergétiques majeurs actuels. »

Bernard Gustin: « Il n'arrive pas souvent de voir nos souverains et le Président allemand rencontrer des CEO belges et allemands de premier plan dans les locaux d'une entreprise belge en Allemagne. Le conseil d'administration considère l'Allemagne comme un marché domestique à part entière du Groupe, tout comme la Belgique, et les pouvoirs publics allemands ont plus d'une fois montré l'estime qu'ils portent au Groupe. À l'instar de notre entrée en bourse et de l'acquisition de 50Hertz, des étapes visionnaires qui nous ont aujourd'hui offert une position unique dans le secteur des GRT, notre partenariat avec energyRe Giga ajoutera lui aussi une nouvelle dimension à nos activités et renforcera notre position, tant en Europe qu'au-delà. Cela démontre que nous concrétisons notre stratégie ambitieuse, en collaboration avec le conseil d'administration. »

Catherine Vandendorre: « Plus généralement, je suis très fière du travail quotidien de nos équipes en Belgique et en Allemagne, qui continuent à faire avancer la transition énergétique. Chaque jour, je les vois travailler avec enthousiasme pour accélérer la réalisation de notre programme d'investissement, exploiter nos réseaux ou contribuer à façonner de nouveaux mécanismes de marché. Le contexte est pourtant loin d'être simple. Les procédures d'obtention des permis sont longues, tandis que la fourniture des équipements et matériaux est elle de plus en plus incertaine. Malgré ce contexte compliqué, nos équipes trouvent chaque jour de nouvelles idées. »



Stefan Kapferer, CEO de 50Hertz, et Catherine Vandendorre font visiter le siège de 50Hertz à Berlin au roi Philippe de Belgique, à la reine Mathilde de Belgique et au président Steinmeier.

En novembre, la Commission européenne a publié le plan d'action de l'UE en faveur des réseaux. Au vu de toute l'attention portée au transport onshore et offshore, le développement du réseau fut un point d'attention majeur en 2023.

Catherine Vandendorre : « La nécessité de développer un réseau offshore de façon intégrée pour pouvoir exploiter tout le potentiel de nos bassins maritimes est de plus en plus marquée. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour accélérer nos investissements dans ce domaine. Les réseaux à haute tension sont au cœur de la chaîne de valeur de l'énergie : pas de transition sans transport. Avec les pouvoirs publics compétents, nous travaillons à la suppression des goulets d'étranglement dans les procédures d'obtention des permis et nous discutons de moyens permettant de développer le réseau plus rapidement et plus efficacement. Parallèlement, nous souhaitons garantir nos chaînes d'approvisionnement et éviter les retards. En tant que gestionnaire de réseau, nous avons également une responsabilité majeure en vue de réaliser les investissements de la manière la plus efficace possible en termes de coûts. L'impact sur les consommateurs doit in fine être positif. C'est pourquoi nous donnons la priorité aux projets ayant le plus grand impact sur la communauté. En Allemagne par exemple, nous nous concentrons essentiellement sur l'infrastructure qui réduit les congestions, le coût de ces dernières étant pris en charge par les consommateurs allemands. »

Elia Group a pris part à presque tous les débats énergétiques majeurs en 2023 : la sortie du nucléaire, le futur mix énergétique, le rôle de centrales électriques que joueront nos mers, l'électrification de la mobilité et de l'industrie, etc. Il y a du pain sur la planche.

Bernard Gustin : « Nous pouvons dire assez humblement qu'Elia Group est devenu un conseiller compétent et fiable souvent cité par les acteurs du secteur. Cependant, des responsabilités qui ne sont pas les nôtres nous sont parfois attribuées lors des débats publics. Le succès a aussi ses inconvénients. Je pense ici au débat sur le nucléaire en Belgique. Nous sommes un Groupe coté en bourse dont l'actionnaire de référence est un actionnaire public, et nous menons nos activités régulées en Belgique et en Allemagne avec un objectif sociétal clair en tête. La transition énergétique et les innovations technologiques ont fait des réseaux électriques des assets clés pour la communauté. Ajoutez à cela notre présence sur le marché boursier, nos activités dans différents pays et la création de valeur via notre stratégie de croissance, et vous obtenez un acteur de marché unique.

Catherine Vandendorre : « Au vu de son importance pour la sécurité d'approvisionnement, le caractère abordable et la neutralité carbone, l'énergie concerne tout le monde. En tant que gestionnaire de réseau qui participe aux débats de la société, nous visons à offrir une perspective équilibrée et fiable basée sur des analyses et scénarios factuels. L'année passée, nous avons demandé à nos stakeholders clés de répondre à une enquête sur l'opinion qu'ils ont de notre entreprise. Ils ont salué à la fois notre expertise et nos publications, et ont également levé un coin du voile sur leurs attentes futures. »

En 2023, 50Hertz a obtenu les permis pour la construction de 552 km de nouvelles infrastructures réseau. C'est clairement un record. Comment Elia Group se prépare-t-il à ce trajet de croissance dynamique ?

Catherine Vandendorre : « La crise énergétique a clairement révélé toute la vulnérabilité de l'Allemagne. En 2022, le gouvernement fédéral a choisi de rapidement diversifier ses importations de gaz et d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables. Le dernier plan de

développement du réseau du pays (2037-2045) décrit pour la première fois un réseau électrique climatiquement neutre. Cette nouvelle donne entraîne un besoin immense d'assets en vue de concrétiser à court terme l'ensemble de ces investissements. C'est pourquoi nous travaillons avec nos fournisseurs pour intensifier leur production. Si nous leur offrons suffisamment de certitudes quant aux perspectives à long terme et à l'exécution de nos projets, ils pourront investir dans des capacités de production additionnelles. Dans le cas contraire, de nouveaux goulets d'étranglement apparaîtront. Par ailleurs, nous avons besoin de nombreux nouveaux talents pour réaliser nos projets et entretenir notre infrastructure une fois qu'elle est construite. Tous ces projets doivent également être financés. Dans le futur, nous aurons besoin de nouvelles sources de financement ainsi que d'une large palette d'investisseurs. »

Au vu de tous ces investissements, comment parvenez-vous à maîtriser le coût de la transition énergétique ?

Catherine Vandendorre : « L'amélioration de l'efficacité fait partie de nos principales priorités. Année après année, les régulateurs imposent une réduction des coûts (par rapport à une référence convenue). Nous y parvenons en nous concentrant sur la digitalisation et l'automatisation, ainsi qu'en améliorant nos activités de maintenance. Nous sommes actuellement en période de transition entre la maintenance périodique et la maintenance conditionnelle. Par ailleurs, nous voulons également rendre le système plus efficace en faisant appel à la consommation flexible et en encourageant les clients à consommer la majeure partie de leur électricité lorsque les prix sont bas. En raison du contexte géopolitique, une attention plus marquée a été accordée à la sécurité, étant donné que les réseaux électriques sont des éléments de l'infrastructure stratégique. Nous collaborons à cet effet étroitement avec les pouvoirs publics compétents. »

« Nos investissements anticipent l'augmentation de la consommation électrique ainsi que la croissance des sources d'énergie renouvelable attendues dans les années à venir. Cette hausse devrait se concrétiser plus rapidement qu'initialement prévu. »



« L'impact sur les consommateurs doit in fine être positif. C'est pourquoi nous donnons la priorité aux projets ayant le plus grand impact sur la communauté. »

Catherine Vandendorre

Qu'attendez-vous en 2024 ?

Catherine Vandendorpe: « Un pilier important de notre stratégie consiste à faire évoluer les mécanismes du marché énergétique afin qu'ils correspondent à un système basé sur les énergies renouvelables variables. À la suite de la publication de notre note de vision sur la consommation flexible, des actions plus concrètes devraient être prises en 2024. Nous travaillerons sur des aspects tels que les prix en temps réel et lancerons des projets qui permettront aux consommateurs d'être récompensés pour la flexibilité qu'ils proposent au marché. Si 2023 fut une année de transition en matière de consommation flexible, ce sujet deviendra plus tangible en 2024. La flexibilité modifiera en profondeur la gestion du système et créera de la valeur pour les consommateurs et le système. Je me réjouis par ailleurs de l'avancement de nos projets d'îles énergétiques, du renforcement des backbones belge et allemand ainsi que de nos activités aux États-Unis. »

Bernard Gustin: « En 2023, notre travail en vue d'étendre nos activités offshore au-delà de nos marchés domestiques est devenu concret. Il y a encore beaucoup à faire, mais avec les bons partenaires, nous souhaitons nous développer aux États-Unis de manière intelligente afin de créer de la valeur. Dans ce cadre, nous allons contribuer à limiter le risque lié aux activités avec energyRe Giga, tout en maximisant la valeur de nos investissements. Nous explorons également la possibilité de réaliser plus de projets que ceux qui font actuellement partie de notre portefeuille. Je me réjouis également de nos prochaines réussites technologiques en Belgique et en Allemagne, ainsi que des développements offshore dans les deux pays. Nous ne sommes plus une simple entreprise d'utilité publique mais une entreprise high-tech. Nos ingénieurs réalisent des projets incroyables. Les concepts d'îles que nous avons proposés sont uniques. »



1.1. Notre chemin vers le reporting intégré

2021



Nous avons entamé notre trajet de reporting intégré en 2021 en adoptant une approche de réflexion intégrée et en décrivant la manière dont Elia Group crée de la valeur, la préserve ou l'affaiblit au fil du temps. Cela impliquait de modifier significativement la manière dont nous communiquons sur le modèle de gouvernance de notre organisation, sa stratégie, son Business Model et ses performances.

En 2022, nous avons poursuivi ce travail en effectuant une double évaluation de matérialité et en alignant notre reporting climatique avec le cadre du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures ou groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat). Nous avons également lancé notre premier processus de garantie externe ESG (facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance) à l'échelle du Groupe.

Dans le cadre du processus pour le rapport annuel 2023, nous avons inclus nos rapports de durabilité et financier au sein d'un seul et même rapport annuel intégré. Dans un souci de proactivité, nous avons également entamé une transition : là où nous veillions auparavant à la conformité de notre reporting avec le cadre en matière de reporting de durabilité de la Global Reporting Initiative, nous voulons désormais nous assurer de son alignement avec les normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS). En procédant à une évaluation approfondie des exigences de ces dernières, nous avons mis au point de nouveaux processus de reporting et introduit des indicateurs supplémentaires conformes aux directives ESRS. Cela a nécessité un alignement entre nos entités ainsi que la mise en place de processus solides de collecte de données afin de garantir une communication transparente avec nos stakeholders externes.

En 2024, nous poursuivrons notre travail en vue d'une conformité totale avec la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive ou CSRD).

2022



Approbation du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Elia Group a travaillé collectivement à la préparation du présent rapport. Il reconnaît sa responsabilité quant à l'intégrité et l'alignement de ce rapport avec l'<IR> Framework.

Catherine Vandendorre

Bernard Gustin

2023



Note : « Elia Group SA », « Elia Transmission Belgium SA » et « 50Hertz Transmission GmbH » sont utilisés dans le présent document pour faire référence à la dénomination légale de chaque entreprise, tandis que les termes suivants sont utilisés pour faire référence à leur dénomination commerciale : « Elia Group » ; « Elia Transmission Belgium » ou « ETB » ; et « 50Hertz Transmission » ou « 50Hertz ».



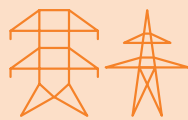
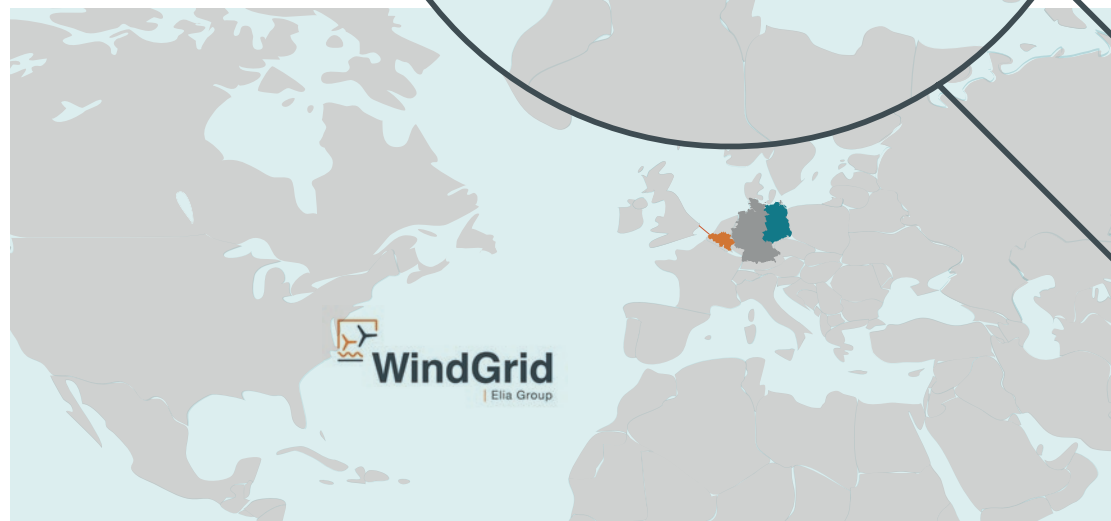
2. Elia Group en un coup d'œil

2.1. Qui sommes-nous & que faisons-nous?

Elia Group est une entreprise européenne unique qui détient deux gestionnaires de réseau de transport (GRT) : Elia Transmission Belgium (ETB), active en Belgique, et 50Hertz Transmission (50Hertz), active dans le nord et l'est de l'Allemagne. C'est par le biais de ces entités régulées que le Groupe assure les quatre missions sociétales ci-dessous, gère 19.460,5 km de lignes et câbles électriques à haute tension et garantit la sécurité d'approvisionnement de plus de 30 millions d'utilisateurs finaux. Notre position unique ainsi que notre engagement en matière d'innovation et de collaboration nous ont menés à développer plusieurs premières mondiales, y compris l'interconnexion hybride entre l'Allemagne et le Danemark (Kriegers Flak - Combined Grid Solution) et l'île énergétique artificielle belge en mer du Nord (l'île Princesse Elisabeth). Nemo Link, une interconnexion reliant la Belgique et la Grande-Bretagne et soumise à son propre régime réglementaire, est l'une des interconnexions HVDC sous-marines les plus performantes au monde. Nous exploitons l'expertise et l'expérience engrangées en Belgique et en Allemagne et les mettons en œuvre via nos entités non régulées. Grâce à elles, nous avons pu renforcer notre position de véritable entreprise énergétique internationale et nous pourrions continuer à grandir et à diversifier notre chaîne de valeur.

19.460,5 km

de lignes et câbles électriques à haute tension



GESTION DU RÉSEAU



FACILITATION DU MARCHÉ



EXPLOITATION DU SYSTÈME



GESTION FIDUCIAIRE

Activités régulées



ETB est le GRT belge pour l'électricité à haute tension (30 à 70 kV) et à très haute tension (110 à 380 kV). L'entreprise dispose d'un monopole naturel en tant qu'unique GRT du pays, dont elle est le moteur de la transition énergétique. Le réseau d'ETB, situé au cœur du système énergétique européen, est hautement interconnecté. Comme le démontre son travail sur la première île énergétique artificielle au monde, l'Île Princesse Elisabeth, l'entreprise est pionnière en matière de développement des énergies offshore. L'objectif stratégique d'ETB consiste à préparer son réseau à une augmentation de 50% de la consommation électrique dans sa zone de réglage d'ici 2032.



50Hertz est un GRT qui détient un monopole naturel dans le nord et l'est de l'Allemagne et est un acteur clé de la réalisation de la transition énergétique allemande. Son réseau à très haute tension (150, 220 et 380 kV) s'étend sur sept länder, parmi lesquels les cités-États de Berlin et Hambourg, et alimente 18 millions de personnes. 50Hertz raccorde également à son réseau onshore des parcs éoliens situés en mer Baltique. Ses projets s'étendront bientôt jusqu'à la mer du Nord. Son objectif stratégique consiste à garantir un approvisionnement électrique 100% vert dans sa zone de réglage d'ici 2032.



L'interconnexion Nemo Link est une joint-venture entre ETB et National Grid Interconnector Holdings Limited, une filiale de l'entreprise électrique et gazière britannique National Grid Plc. Mise en service en janvier 2019, Nemo Link était la première interconnexion HVDC sous-marine à relier la Belgique et la Grande-Bretagne. Cette infrastructure est par ailleurs soumise à son propre régime régulateur « cap & floor ». Ses câbles ont une tension d'environ 400 kV et permettent d'échanger jusqu'à 1.012 MW d'électricité entre les deux pays.

Activités non régulées



Elia Grid International (EGI) est une société internationale de conseil en ingénierie spécialisée dans la résolution de problèmes complexes liés aux réseaux électriques. Son équipe multidisciplinaire d'experts offre des conseils stratégiques, techniques et réglementaires dans tous les domaines liés à la transmission d'énergie sur terre et en mer, ainsi qu'une gamme de solutions spécialisées. EGI est en mesure d'exploiter l'expertise d'Elia et de 50Hertz, qui ont toutes deux une solide expérience dans la réalisation de projets de haute qualité depuis plusieurs décennies. Ses clients sont des TSO, des régulateurs, des autorités publiques et des promoteurs privés, principalement situés en Europe, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en Amérique du Nord.

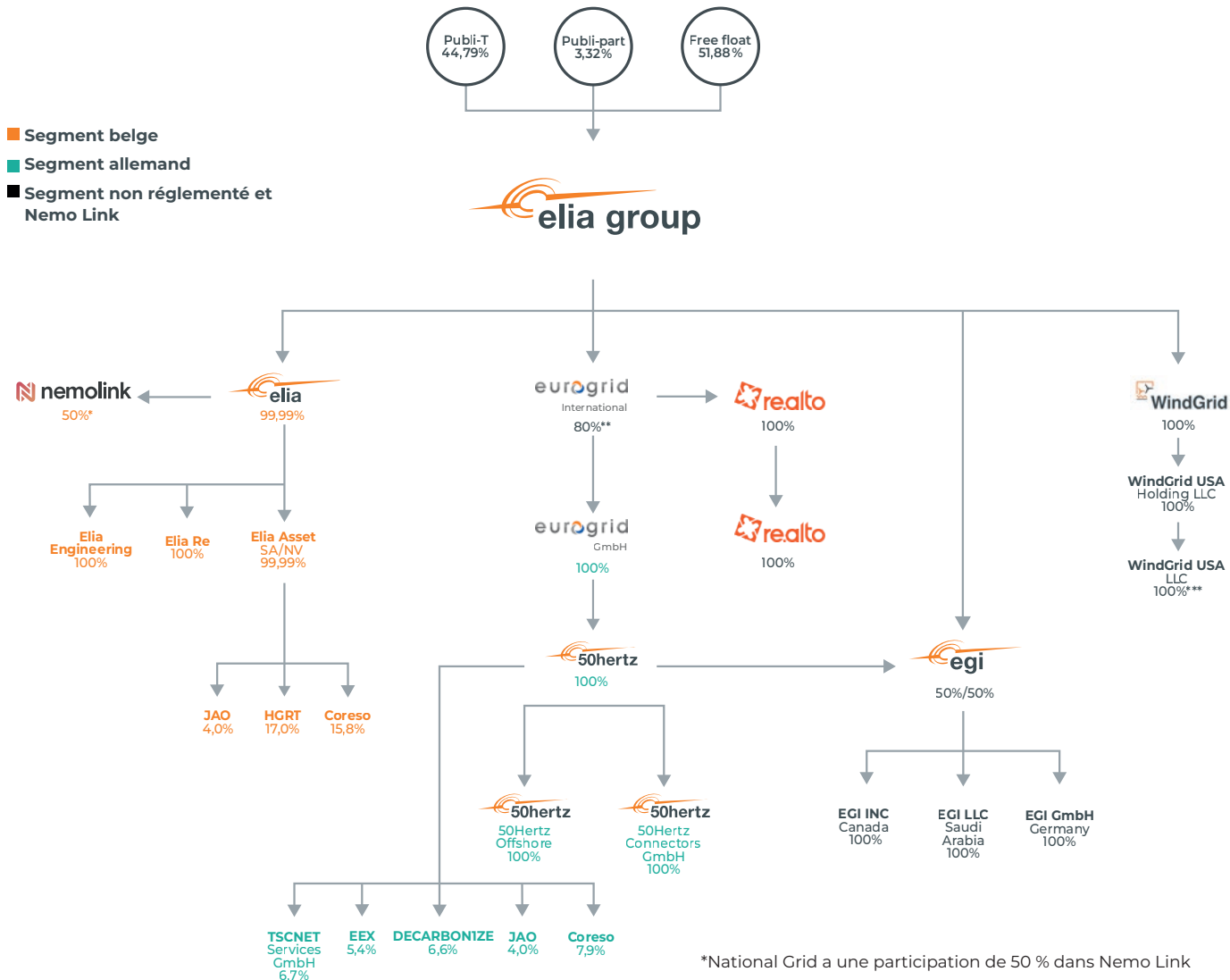


WindGrid se concentre sur le développement de solutions internationales de transport d'électricité offshore. Pour ce faire, elle se base sur l'expertise et l'expérience du Groupe et soutient ses partenaires en vue de raccorder les parcs éoliens offshore aux réseaux onshore. WindGrid contribue à l'accélération de la transition énergétique dans le monde et à préserver la pertinence du Groupe sur le long terme. Fin 2023, WindGrid a conclu un accord ferme pour l'acquisition d'une participation de 35,1% dans energyRe Giga, une entreprise américaine active dans les énergies propres.

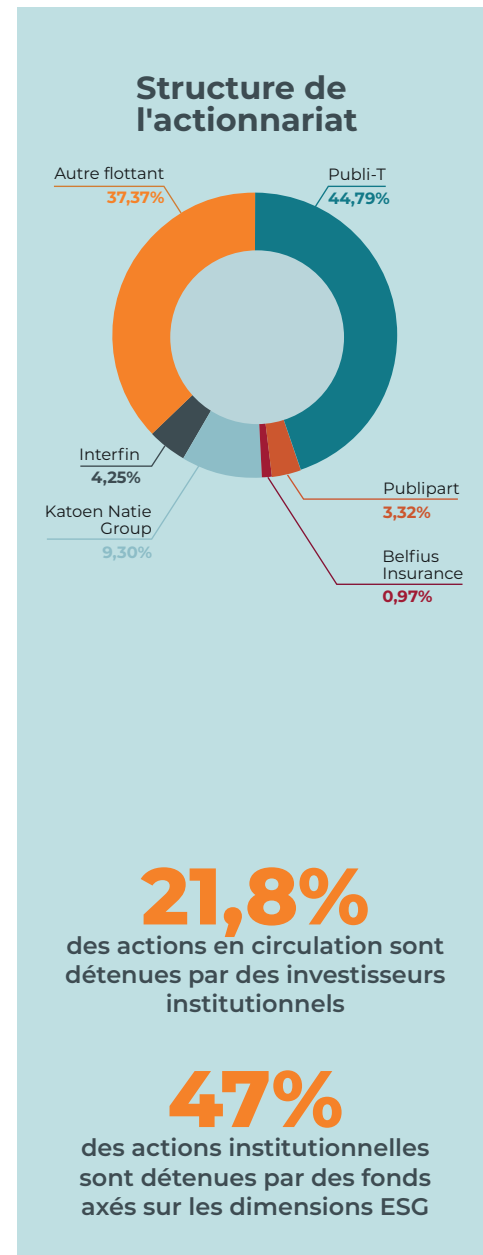


re.alto est une plateforme de marché européenne, dédiée à l'échange de données et de services liés à l'énergie. Cette start-up offre la possibilité d'échanger des données liées à l'énergie via sa plateforme d'API (Application Programming Interface) innovante. Elle permet ainsi au secteur énergétique de progresser vers une adoption plus répandue des modèles commerciaux Energy-as-a-Service, encourageant in fine la mise en place d'un secteur énergétique centré sur le consommateur et d'une société bas carbone.

2.2. Structure juridique



*National Grid a une participation de 50 % dans Nemo Link
 **KFW a une participation de 20 % dans Eurogrid GmbH
 ***WindGrid USA LLC détient 35,1% d'energyRe Giga (depuis février 2024)



2.3. Chiffres clés

Indicateurs clés de performance financière

€324,5

millions

Résultat net attribuable à Elia Group

€4,4

/par action

Revenus par action

6,9%

ROE (aj.)

BBB

/ perspective stable

Notation financière S&P (Group)

€12,2

milliards

RAB

€711,3

millions

Investissements totaux en Belgique
(CAPEX)

€1.685,9

millions

Investissements totaux en Allemagne
(CAPEX)

Indicateurs clés de performance non financière

3.473

Membres du personnel

157

Séances d'information au public liées à des projets réseau

14,8

/ risque bas
Notation non financière/
Notation de risque
Sustainalytics (Group)

820

Collaboratrices

3,9%

Séances d'information au public liées à des projets réseau

99,5%

CAPEX aligné avec la taxonomie de l'UE

53

Nombre de nationalités au sein de notre personnel

>99%

Fiabilité du réseau (résilience)

943,9 kt CO₂e

Émissions de scope 1 et 2
Objectif actuel : trajectoire bien en deçà des 2 °C (28% de diminution absolue des émissions de scope 1 et 2 d'ici 2030)

2.4. Principaux projets 2024-2028



Belgique

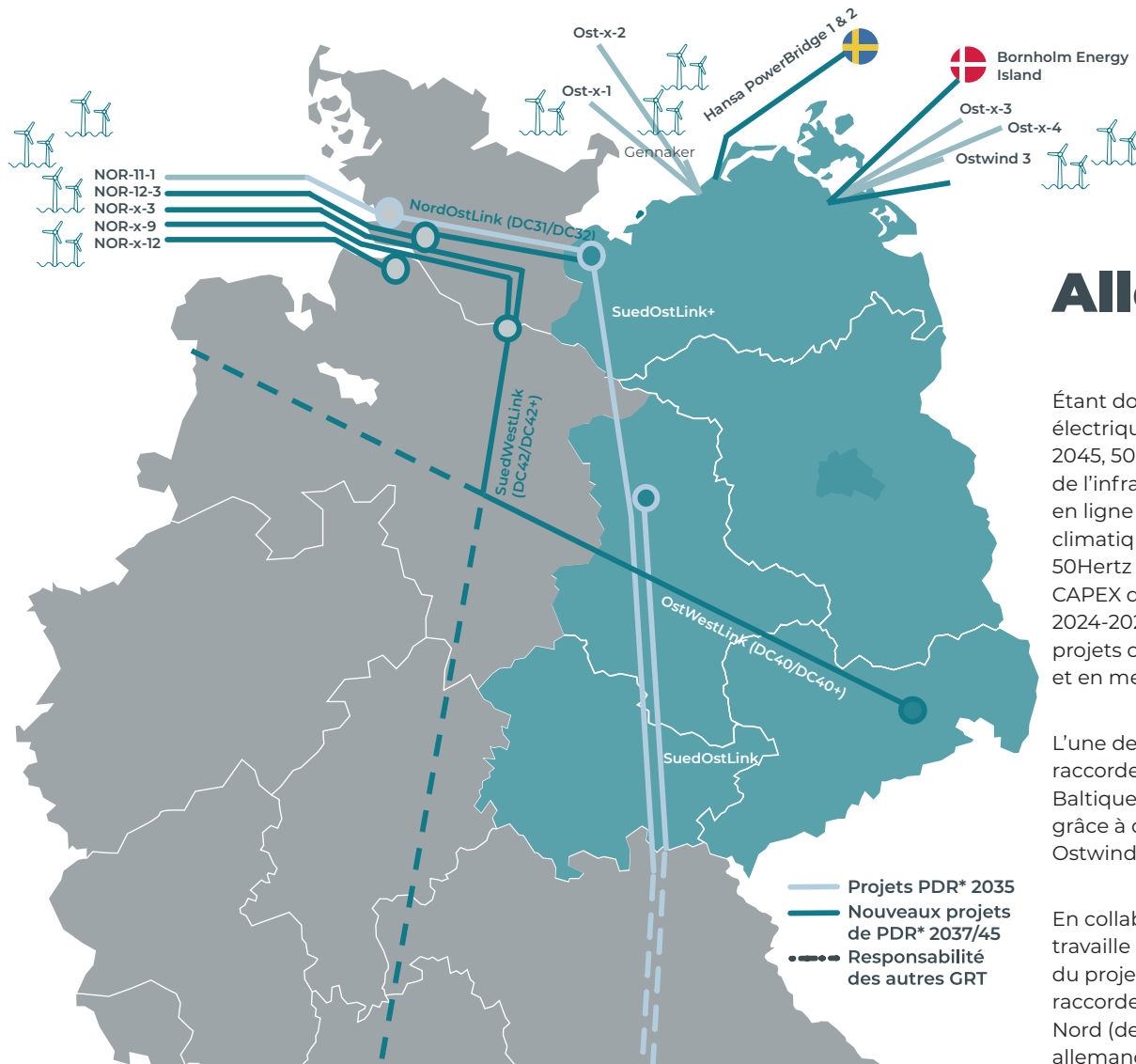
En mai 2023, le gouvernement belge a approuvé le Plan de Développement fédéral d'ETB pour la période 2024-2034. La montée des SER ainsi que l'électrification accrue des secteurs de la mobilité et du chauffage ont créé des urgences nécessitant des investissements additionnels dans le réseau.

Sur la période 2024-2028, ETB investira €9,4 milliards dans son infrastructure onshore et offshore. Ces investissements serviront à renforcer le backbone interne du réseau, à poursuivre l'intégration de la Belgique au sein du système électrique européen grâce à des interconnexions ainsi qu'à préparer le système pour l'intégration de volumes croissants d'énergie renouvelable.

Parmi les projets clés se trouvent ceux repris sur la carte à gauche. L'un des projets majeurs est l'île Princesse Elisabeth, une île énergétique artificielle qui reliera les parcs éoliens offshore à la terre ferme et servira également de point d'atterrissage pour des interconnexions hybrides avec le Royaume-Uni (Nautilus) et le Danemark (TritonLink), ce qui en fera un maillon crucial dans la création d'un hub énergétique offshore en mer du Nord.

En outre, les projets Ventilus et Boucle du Hainaut augmenteront la capacité du réseau, ce qui permettra d'intégrer au système de grandes quantités d'énergie offshore et de les transporter à travers le pays.

Une part importante du budget d'investissement sera allouée à la maintenance et au renforcement de l'infrastructure existante. En effet, ETB améliore en permanence son réseau à haute tension 380 kV en renforçant les corridors existants et en intensifiant l'échange d'électricité avec les pays voisins. Par exemple, le projet Brabo permettra d'améliorer le transport d'électricité et facilitera l'échange d'énergie entre la Belgique et les Pays-Bas.



Allemagne

Étant donné que la consommation électrique allemande devrait doubler d'ici 2045, 50Hertz travaille au renforcement de l'infrastructure énergétique du pays en ligne avec les objectifs de neutralité climatique ambitieux du gouvernement. 50Hertz a dès lors annoncé un programme CAPEX de €20,7 milliards pour la période 2024-2028, qu'elle utilisera pour financer ses projets onshore et offshore, en mer du Nord et en mer Baltique.

L'une des priorités de 50Hertz consiste à raccorder les parcs éoliens offshore en mer Baltique à son réseau de transport onshore grâce à des projets comme Ostwind 2, Ostwind 3, Ostwind 4 et OST-6-1.

En collaboration avec TenneT, 50Hertz travaille également au développement du projet North Sea Connector, qui vise à raccorder deux parcs éoliens de la mer du Nord (de 2 GW chacun) au réseau électrique allemand d'ici 2030.

En outre, 50Hertz transformera l'île de Bornholm en hub énergétique avec Energinet (Danemark). Ce hub permettra l'échange d'électricité entre les deux pays, y compris de l'électricité verte produite par deux parcs éoliens offshore danois.

Par ailleurs, les projets SuedOstLink et SuedOstLink+ serviront de corridors HVDC pour le transport d'énergie renouvelable depuis le nord et l'est de l'Allemagne vers les centres de consommation du sud du pays. Le projet SuedOstLink+ va doubler la capacité du SuedOstLink pour la porter à 4 GW en l'étendant vers le nord.

En plus de construire le réseau du futur, qui sera plus puissant et dont la capacité de transport sera cinq fois supérieure à celle d'aujourd'hui, 50Hertz adapte ses assets et sites actuels afin de s'assurer que son réseau soit climatiquement résilient et puisse faire face à de potentielles catastrophes climatiques et s'en remettre.

*Plan de développement du réseau

2.5. Faits marquants

Le design de l'île prend forme

En février, ETB a octroyé le contrat EPCI (Engineering, Procurement, Construction & Installation) pour l'île Princesse Elisabeth à DEME et Jan De Nul, deux acteurs mondiaux de la construction offshore. La première île énergétique artificielle au monde permettra d'exploiter l'énergie éolienne dans la deuxième zone éolienne offshore belge planifiée (3,5 GW) et accueillera également de futures interconnexions.

En novembre, 50Hertz et le GRT danois Energinet ont entamé le processus d'appel d'offres pour les technologies clés nécessaires à leur projet conjoint Bornholm Energy Island. Celui-ci permettra de centraliser l'électricité produite par les parcs éoliens offshore voisins, avant qu'elle ne soit transportée vers les postes onshore au Danemark et en Allemagne.



Poursuite de l'intégration du marché électrique européen

En février, lors du sommet énergétique belgo-allemand organisé à Zeebrugge, ETB a signé un Memorandum of Understanding relatif à une deuxième interconnexion avec l'Allemagne. ETB analyse également la faisabilité économique et technique d'autres interconnexions qui relieraient son réseau à celui de TenneT aux Pays-Bas et de Statnett en Norvège.

Lors du Baltic Offshore Wind Forum organisé en mai, 50Hertz et ses homologues d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ont convenu de renforcer leur collaboration. Via une lettre d'intention, 50Hertz et Elering (Estonie) ont convenu de travailler à un projet conjoint de câble sous-marin hybride, le Baltic WindConnector.

Lancement du projet SuedOstLink en Allemagne

En mars, une étape clé a été franchie dans le cadre du projet SuedOstLink : la première pierre a en effet été posée au poste de Wolmirstedt, près de Magdebourg, marquant le lancement du chantier de l'une des stations de conversion du SuedOstLink. Robert Habeck, le vice-chancelier allemand, faisait partie des invités d'honneur de cette cérémonie. Une fois achevé, le SuedOstLink sera une autoroute électrique européenne qui s'étendra sur 540 km, un véritable projet clé pour la transition énergétique allemande. 50Hertz et TenneT collaborent pour la construction de la liaison souterraine HVDC.





Partenaire officiel du deuxième North Sea Summit

En avril, la Belgique a accueilli la deuxième édition du North Sea Summit à Ostende, un événement auquel ont participé les chefs d'État et de gouvernement et les ministres de l'Énergie de neuf pays, ainsi que la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen.

L'objectif du sommet était de formuler des propositions concrètes quant au développement de la mer du Nord en tant que future centrale électrique durable de l'Europe. Des représentants d'ETB et de 50Hertz ont participé à plusieurs tables rondes et ont signé l'« Offshore Renewable Industry Declaration », préparée en amont de l'événement.

Les plans de développement du réseau identifient les besoins urgents

En mai, le gouvernement belge a approuvé le Plan de Développement fédéral 2024-2034. La montée des SER ainsi que l'électrification accrue des secteurs de la mobilité et du chauffage ont créé des urgences nécessitant des investissements additionnels dans le réseau.

Le plan de développement du réseau allemand 2037-2045 est l'un des principaux moteurs du CAPEX révisé de 50Hertz. Le projet de plan, publié en mars, décrit pour la première fois un réseau électrique pouvant aider l'Allemagne à atteindre la neutralité climatique d'ici 2045. Il prévoit une multiplication par cinq de la capacité renouvelable installée : jusqu'à 700 GW d'ici 2045. L'un des principaux développements concerne l'extension des activités de 50Hertz vers la mer du Nord allemande. Le deuxième projet de plan a été soumis pour consultation publique et devrait être finalisé début 2024.



Accord-cadre à long terme pour 3.500 km de câbles

En septembre, 50Hertz a signé des accords-cadres et de projet avec NKT et Prysmian Group. Ceux-ci portent sur la production et l'installation de 3.500 km de câbles sous-marins et terrestres, avec une clause pour 2.700 km supplémentaires. Ces contrats, qui représentent pas moins de €4,6 milliards, sont révolutionnaires. En effet, les chaînes d'approvisionnement mondiales subissent une pression significative due aux importants plans d'investissement menés par de nombreux GRT européens et d'autres industries. C'est pourquoi 50Hertz a adopté une approche proactive pour l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation dans les temps de ses projets.

Nature inclusive design

En novembre, ETB a présenté son approche « nature inclusive design » pour la construction de l'île Princesse Elisabeth, qui permettra de favoriser la biodiversité autour de cette future infrastructure artificielle. En collaboration avec des experts en conservation de la nature et en milieu marin, ETB a sélectionné sept mesures concrètes à adopter, sur la base de leur faisabilité technique et de leur effet positif attendu. En adoptant cette approche, ETB vise à établir la norme pour la construction durable de futures infrastructures offshore. En intégrant des mesures en faveur de la biodiversité dans la conception et la construction des infrastructures offshore, ETB vise à augmenter et à accélérer les impacts positifs de ses assets ainsi qu'à inspirer les promoteurs à entreprendre des initiatives similaires dans le cadre de leurs propres projets.



Pour en savoir plus
sur notre approche
sur la conception au
service de la nature,
cliquez ici.



Approbation des tarifs de transport d'électricité

Le régulateur belge (la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz ou CREG) a approuvé la proposition tarifaire adaptée soumise par ETB pour la période régulatoire 2024-2027. Les tarifs expriment le souhait d'ETB de disposer des ressources nécessaires en vue de faciliter la transition énergétique et, plus spécifiquement, de réaliser son programme d'investissement. En Allemagne, les discussions réglementaires ont été constructives et ont débouché sur une révision des rendements pour les nouveaux investissements. Le régulateur allemand (l'Agence fédérale des Réseaux, en allemand la Bundesnetzagentur ou BNetzA) a reconnu l'importance d'un cadre réglementaire favorable aux investissements qui puisse attirer les financements. Pour l'Allemagne, atteindre la souveraineté énergétique et la neutralité climatique d'ici 2045 revêt une importance capitale.

Premier investissement pour WindGrid aux États-Unis

En décembre, Elia Group a conclu via WindGrid un accord ferme pour l'acquisition d'une participation de 35,1% dans energyRe Giga, une entreprise américaine active dans les énergies propres. Cette acquisition d'un montant de US\$400 millions correspond à la stratégie de croissance internationale du Groupe et vise à soutenir le développement d'infrastructures de transport contribuant à des solutions énergétiques durables.

energyRe Giga apporte son expertise locale au partenariat et dispose d'une solide réserve de projets à court terme. L'entreprise évolue par ailleurs dans un environnement réglementaire robuste : les États-Unis abordent un virage remarquable vers la durabilité, soutenu par une large palette d'incitants et un cadre solide.



2.6. Tendances dans la consommation d'électricité

Production

ETB en Belgique

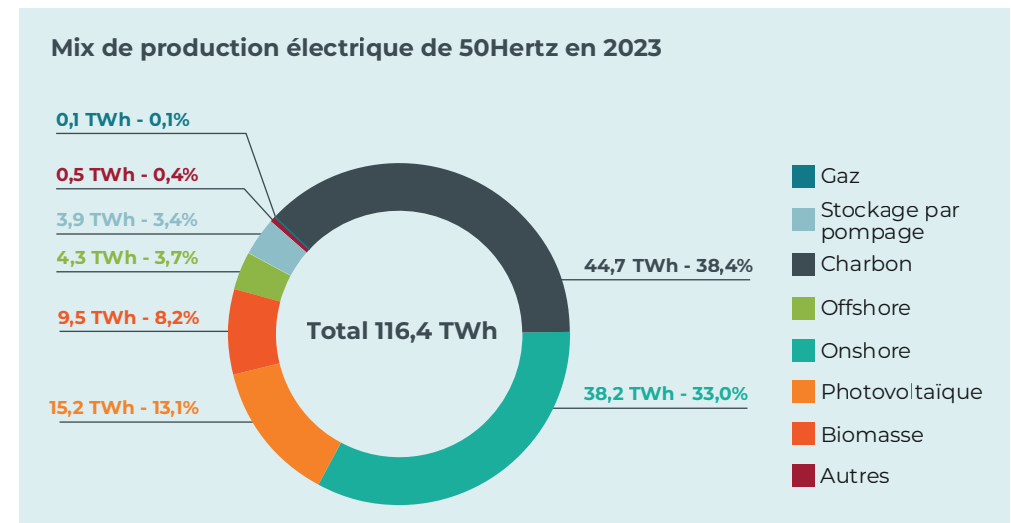
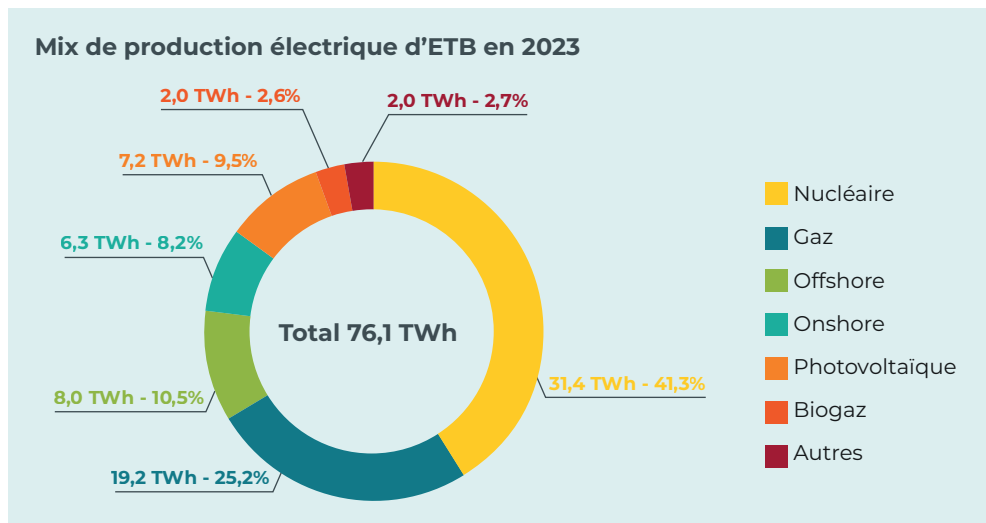
En Belgique, la production d'énergie renouvelable a atteint un record en 2023. En effet, la combinaison de l'éolien et du photovoltaïque (deux sources dont les modèles de production se complètent) représentait 28,2% du mix électrique du pays. Un nouveau record mensuel a été établi en juillet, mois au cours duquel les parcs éoliens et panneaux photovoltaïques belges ont couvert près de 35% de la consommation d'énergie du pays.

Les réacteurs nucléaires belges ont quant à eux maintenu un niveau de disponibilité élevé tout au long de l'année, contribuant à hauteur de 41,3% au mix électrique. La part de production au gaz a en revanche baissé pour s'établir à 25,2%, un chiffre historiquement bas. Cette diminution s'explique par le développement des énergies renouvelables, la hausse des prix du gaz et des importations accrues.

50Hertz en Allemagne

En Allemagne, la production renouvelable (en particulier l'éolien) a significativement augmenté au cours du dernier trimestre 2023 en raison du développement des SER dans l'ensemble du pays.

La quantité d'électricité produite grâce à l'énergie photovoltaïque en 2023 est restée stable, le nombre plus élevé d'unités photovoltaïques ayant compensé l'ensoleillement plus faible. La part du charbon dans le mix énergétique du pays a baissé en raison de la hausse des prix et des droits d'émission. Cette diminution de l'utilisation du charbon a été compensée par les importations et le renouvelable.



Consommation

ETB en Belgique

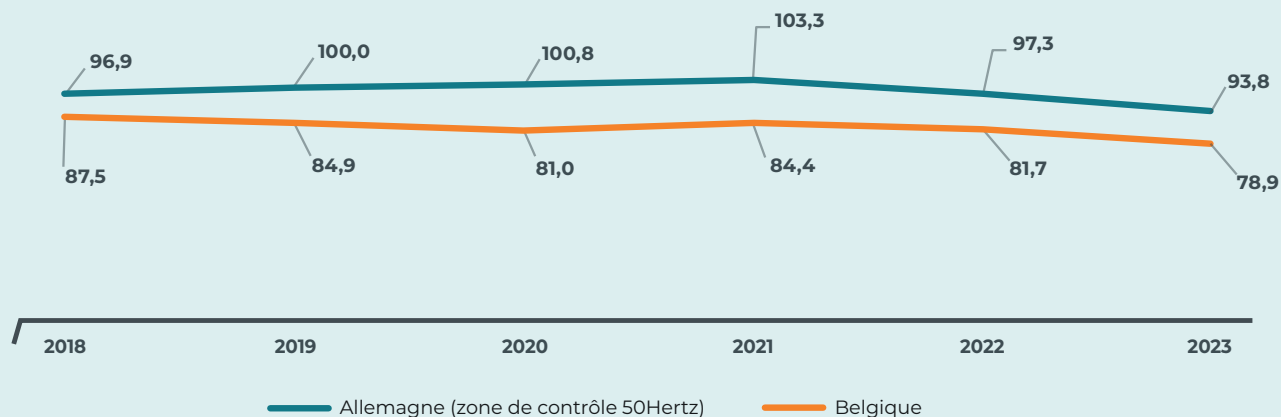
En 2023, la consommation électrique en Belgique était de 78,9 TWh, en diminution de 3,5% par rapport à 2022. Il s'agit là d'un chiffre historiquement bas. Malgré une baisse marquée des prix de l'électricité au cours de l'année, ceux-ci sont tout de même restés relativement élevés en raison d'évolutions à l'échelle internationale ayant mené à une diminution de la consommation électrique. Cependant, cette tendance à la baisse est temporaire. On s'attend en effet à une hausse de la consommation dans les années à venir, mue par l'électrification rapide des processus industriels ainsi que par une croissance marquée du nombre de véhicules électriques et de pompes à chaleur. D'ici 2032, ETB s'attend à une augmentation de 50% de la consommation électrique dans sa zone de réglage.

50Hertz en Allemagne

La consommation électrique dans la zone de réglage de 50Hertz a diminué tout au long de 2023, pour la deuxième année consécutive, avant de se stabiliser en octobre. Cette baisse pourrait être due au lancement de mesures d'efficacité énergétique par le gouvernement allemand, ou au fait que le secteur industriel du pays fait face à des prix de l'énergie élevés. Les SER ont représenté 72% de la consommation électrique dans la zone de réglage de 50Hertz.

Évolution annuelle de la consommation électrique totale dans notre zone de réglage*

Unité: TWh



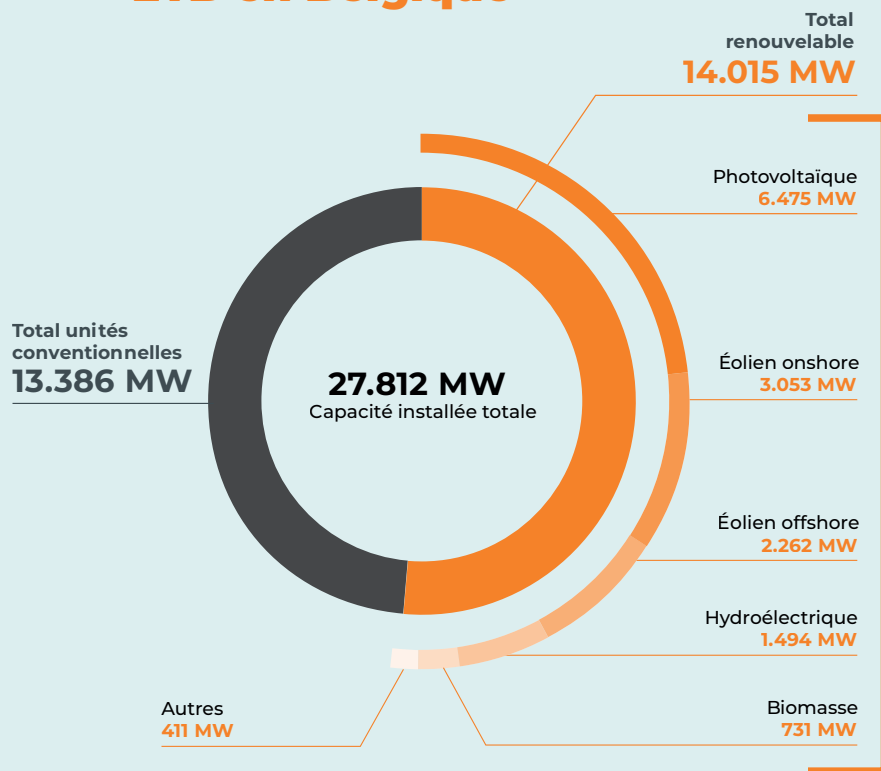
*selon la catégorie ENTSO-E et le scope des sources renouvelables

72%

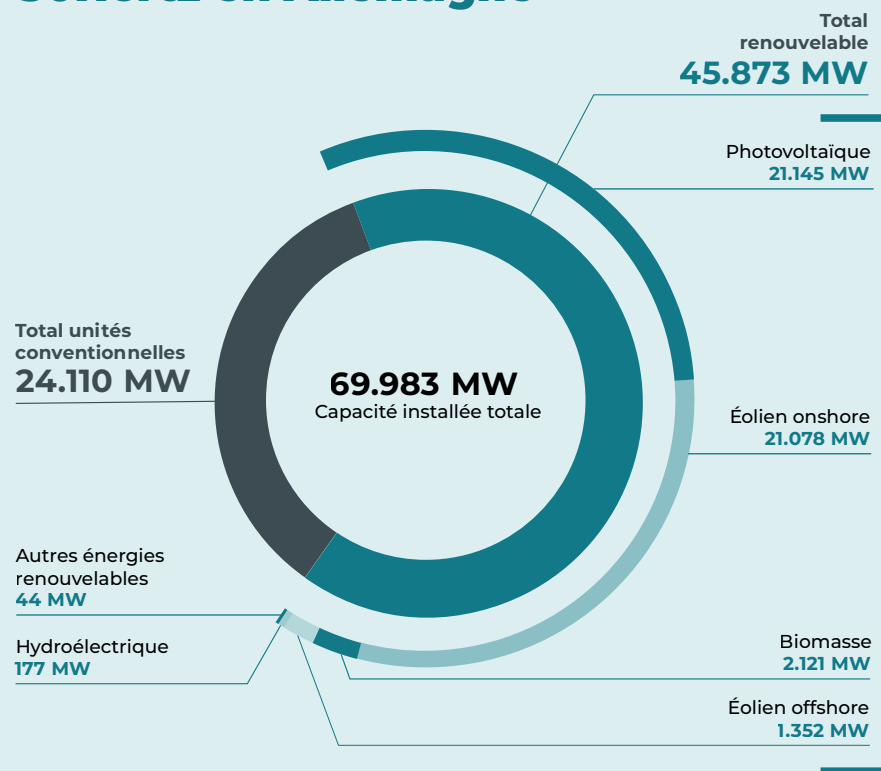
Les SER ont couvert 72% de la consommation dans la zone de réglage de 50Hertz

2.7. Capacité installée dans nos zones de réglage

ETB en Belgique*



50Hertz en Allemagne**

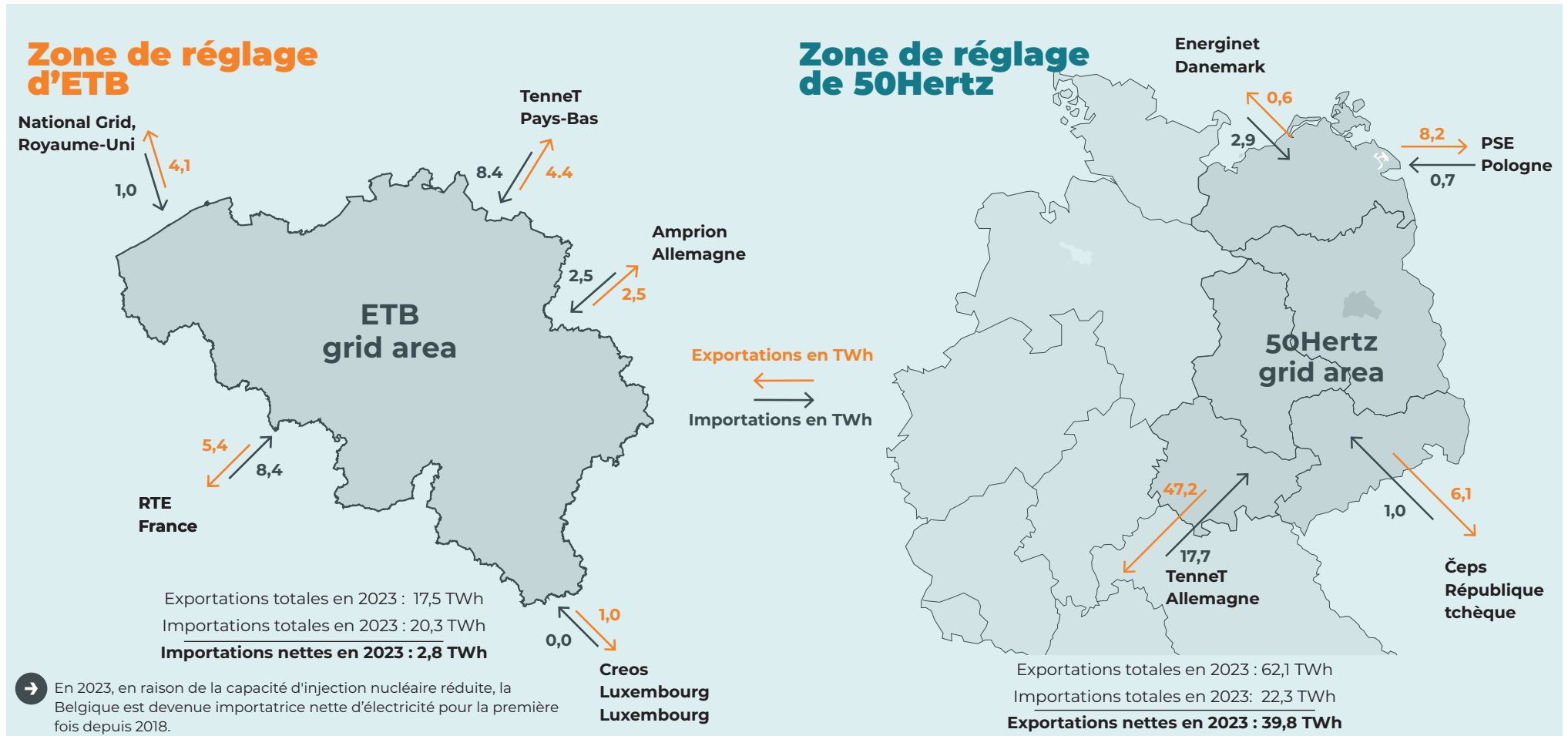


*conformément à la catégorie ENTSO-E et au scope des sources renouvelables

**statut au 31/12/2023 (calculé en janvier 2024 / source : MaStr Renewable Energies)

2.8. Importations et exportations d'électricité

Les interconnexions permettent l'échange transfrontalier d'électricité, ce qui renforce la sécurité d'approvisionnement et nivelle les variations de prix entre différents marchés. Elles facilitent l'intégration accrue d'énergie renouvelable dans le système en permettant l'échange transfrontalier de surplus d'énergie verte. De ce fait, les interconnexions jouent un rôle central dans la mise en place d'un réseau et d'un marché électriques interconnectés à l'échelle européenne, ce qui aide l'UE à atteindre ses objectifs énergétiques et climatiques.





3. Elia Group dans un environnement en rapide évolution

3.1. Étapes vers la neutralité climatique en Europe



3.2. Les quatre mégatendances



NOS ACTIVITÉS ET NOTRE CAPACITÉ À CRÉER DE LA VALEUR À COURT, MOYEN ET LONG TERME SONT FORTEMENT INFLUENCÉES PAR LES CONTEXTES DANS LESQUELS NOUS ÉVOLUONS, Y COMPRIS LES OBJECTIFS EUROPÉENS ET NATIONAUX AINSI QUE LES MÉGATENDANCES DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE : DÉCARBONISATION ET ÉLECTRIFICATION; CONSOMMATION ÉLECTRIQUE FLEXIBLE ; CONVERGENCE DES SECTEURS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES ; ET COOPÉRATION INTERNATIONALE ACCRUE.

MÉGATENDANCE 1

Décarbonisation et électrification

Il existe désormais un large consensus pour dire que l'accélération de la transition énergétique ne bénéficiera pas uniquement au climat. L'invasion russe de l'Ukraine en 2022 et la crise énergétique ont montré à l'Europe que l'accès aux énergies renouvelables et l'électrification permettent une stabilité des prix à long terme et protègent contre l'inflation sur les marchés du gaz et de l'électricité. L'Europe a continué à revoir à la hausse ses ambitions climatiques, engendrant des évolutions du système électrique, tant du côté de l'offre que de la demande.

Des évolutions majeures dans l'approvisionnement énergétique de l'Europe ont fait suite au Green Deal européen (2019), qui vise à faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre, et au paquet « Fit for 55 » (2021) qui y est lié. Ceux-ci ont rapidement été suivis par la publication du plan REPowerEU de la Commission européenne en mai 2022. Ce dernier a pour objectif la réduction de la dépendance de l'Europe aux combustibles fossiles russes et se focalise pour ce faire sur la diversification de l'approvisionnement énergétique européen, les mesures d'économie d'énergie et le développement de l'électricité verte.

Les États membres ont réagi de différentes manières, entre autres en s'engageant à transformer la mer du Nord en centrale électrique verte de l'Europe lors des deux North Sea Summits d'Esbjerg (2022) et d'Ostende (2023), en annonçant vouloir exploiter le potentiel renouvelable de la mer lors du Baltic Sea Energy Security Summit (2022) et en renforçant la coopération régionale lors du Baltic Offshore Wind Forum (2023).

Quatre autres moments clés furent liés au Green Deal européen en 2023.

- En février 2023, le plan industriel du pacte vert a été publié. Celui-ci vise à fournir un environnement plus favorable pour le développement de la capacité de production de l'UE en matière de technologies et de produits neutres en carbone.
- En octobre 2023, la Commission européenne a publié son plan d'action en matière d'énergie éolienne, qui vise à garantir la réussite de l'industrie éolienne européenne à travers des mesures comme le design amélioré des enchères, le déploiement accéléré des projets, l'accès au financement et le développement d'un personnel qualifié.
- En novembre 2023, le plan d'action de l'UE en faveur des réseaux a été publié. Celui-ci vise à aborder les principaux défis posés par l'extension, la digitalisation et l'utilisation des réseaux européens, ainsi qu'à garantir qu'ils soient déployés plus rapidement, plus en profondeur et soient exploités plus efficacement. Ce plan prévoit entre autres



de stimuler des procédures d'obtention des permis plus rapides pour les projets réseau, d'améliorer et d'assurer les chaînes d'approvisionnement ainsi que d'introduire des incitants réglementaires en matière de partage des coûts pour les projets offshore.

- En décembre 2023, le Conseil et le Parlement sont parvenus à un accord provisoire sur la réforme de l'organisation du marché de l'électricité. L'objectif est de réduire la dépendance des prix de l'électricité à ceux des combustibles fossiles, de protéger les consommateurs des pics de prix et d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables.

Les États membres devront continuer à construire proactivement l'infrastructure réseau afin d'éviter l'abandon d'assets de production renouvelable (« stranded assets »), d'investir dans le transport d'électricité longue distance en vue de raccorder les SER éloignées à leur réseau et de connecter entre elles des zones présentant des modèles de production complémentaires.

Notre réponse à la décarbonisation et à l'électrification

En 2023 :

- nous avons bien progressé dans les projets qui permettront l'intégration accrue d'énergie renouvelable dans le système, parmi lesquels l'Île Princesse Elisabeth, Ostwind 2 en mer Baltique, le SuedOstLink et le NordOstLink ;
- ETB a mis au point et publié le Plan de Développement fédéral belge (2024-2034), tandis que 50Hertz a contribué (avec les trois autres GRT allemands) au développement du plan de développement du réseau allemand 2037-2045, qui devrait être finalisé début 2024. Ces plans exposent les investissements nécessaires dans les réseaux de chaque pays ;
- nous avons publié la quatrième étude biennale d'ETB sur l'adéquation et la flexibilité en Belgique (2024-2034), qui a révélé que tout retard dans la construction de l'infrastructure réseau planifiée ou dans l'exploitation de la flexibilité dans le système entraînera des besoins de capacité additionnelle. Cette étude met également en lumière le fait que l'investissement dans la digitalisation garantira la sécurité d'approvisionnement la plus efficace en termes de coûts.

Risques et opportunités

L'exécution de notre business plan, d'une part, et la réalisation de nos projets dans les temps et le budget impartis et selon des standards élevés, d'autre part, dépendent de notre accès à des financements et à des chaînes d'approvisionnement, et nécessitent l'accélération des processus d'obtention de permis en Allemagne et en Belgique. Engager du personnel adéquat doté des bonnes compétences en développement offshore, en systèmes HVDC et en digitalisation sera crucial pour notre réussite dans les prochaines années. Notre approche proactive en matière de développement du réseau signifie que nous pouvons anticiper la demande d'électrification et que nous soutenons le développement économique en Belgique et en Allemagne. Cela renforce notre réputation et mène ensuite à d'autres opportunités de croissance. Voir « [Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe](#) ».





MÉGATENDANCE 2

Consommation électrique flexible

Le nombre croissant de voitures électrique et de pompes à chaleur, ainsi que l'électrification des processus industriels, montrent que l'électrification de la société se produit à la fois plus tôt et plus rapidement que prévu. Il convient de gérer ce processus de manière adéquate afin de maintenir la stabilité et l'efficacité du système, notamment en utilisant la valeur ajoutée de ces nouveaux appareils électriques.

Il est possible d'adapter le moment où ces appareils sont chargés ou branchés. En ayant la possibilité de consommer l'électricité de manière flexible, les ménages et les industries peuvent prendre le contrôle de leur consommation et de leurs factures. Ils pourront en effet éviter des pics de prix élevés en consommant l'électricité principalement aux moments où le soleil brille ou le vent souffle, et qu'une électricité verte (moins chère) est donc abondante. La consommation flexible ne bénéficiera pas uniquement aux consommateurs : elle permettra d'aplanir les pics de consommation et de gérer la variabilité des sources d'énergie renouvelable. Elle contribuera dès lors à la sécurité d'approvisionnement ainsi qu'à la maîtrise des coûts système et jouera également un rôle important en vue de réduire les besoins de capacité liés à la demande accrue en électricité.

Si les ménages sont novices en matière de flexibilité, les acteurs industriels ont de

tout temps fourni de la flexibilité au réseau via des services auxiliaires. C'est donc la nature de leur flexibilité qui va changer : des opportunités bien plus grandes seront offertes à l'industrie sur les marchés de l'électricité, à condition que ces derniers soient correctement développés. Pour exploiter cette flexibilité dans l'ensemble du système, les consommateurs devront avoir accès à des appareils présentant les fonctionnalités requises ainsi qu'à des incitants financiers qui récompensent la consommation flexible.

Par ailleurs, il faudra également faciliter l'accès aux données afin de permettre leur échange en quasi-temps réel avec différents acteurs de marché. À leur tour, les gestionnaires de réseau pourront gérer efficacement le réseau, tandis que des fournisseurs de services énergétiques, nouveaux et existants, pourront proposer de meilleurs services et incitants à leurs clients, leur permettant de monétiser leur flexibilité et de réduire leur facture d'électricité.



Notre réponse à la consommation électrique flexible

En 2023 :

- la flexibilité fut le thème à la fois de notre événement annuel destiné aux stakeholders, organisé en mars, et de notre étude Viewpoint annuelle publiée en novembre qui identifie les obstacles à franchir en vue d'exploiter la flexibilité présente dans le système énergétique ;
- nous avons poursuivi le travail sur des projets visant à encourager la flexibilité du côté du consommateur, entre autres via notre outil de simulation Watts Happening, qui propose aux entreprises des informations sur leurs options en matière de flexibilité ;
- nous avons entamé un partenariat avec Powerledger, un fournisseur de solutions technologiques pour l'échange d'énergie renouvelable, afin d'examiner le potentiel offert par l'échange d'énergie pair à pair.

Risques et opportunités

Des appareils à consommation flexible, des évolutions législatives, un accès aisé aux données et une offre de services énergétiques par des tierces parties devront voir le jour au bon moment afin que les consommateurs puissent contribuer à l'équilibre du réseau. Toutefois, cette tendance nous permet d'élargir et de renforcer nos partenariats avec des acteurs issus de toute la chaîne de valeur de l'énergie. Réussir à donner aux consommateurs et à l'industrie le pouvoir de valoriser leur flexibilité aura de grands avantages : ils feront avancer la transition énergétique. Voir « [Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe](#) ».





MÉGATENDANCE 3

Convergence des secteurs et nouvelles technologies

À la suite du développement des nouvelles technologies et de la digitalisation, le secteur de l'électricité est de plus en plus couplé avec d'autres secteurs, comme ceux du chauffage, du transport et de l'industrie. Les propriétaires d'appareils flexibles (pompes à chaleur, véhicules électriques et petites batteries) peuvent être encouragés à décaler leur consommation électrique dans le temps et contribuer ainsi à une exploitation plus efficace du système.

La montée en puissance de nouvelles technologies de contrôle et de maintenance contribue également à l'efficacité du système. L'Internet des Objets et l'intelligence artificielle conduisent à l'instauration de réseaux intelligents (qui peuvent être contrôlés continuellement), à la prise de décisions automatiques ainsi qu'à une meilleure prévision des risques et analyse d'incidents. L'utilisation de la blockchain pour les identités digitales permet l'échange d'énergie entre différentes parties et la traçabilité de l'énergie verte, de la source au consommateur.

L'accès aux bonnes données et leur utilisation dans le cadre de la prise de décisions en temps réel seront nécessaires pour gérer ce système électrique plus complexe, ce qui fera de la sécurité des données et de la gestion du consentement des domaines clés de responsabilité et de préoccupation.



Notre réponse à la convergence des secteurs et aux nouvelles technologies

En 2023 :

- à travers des études, des projets et des partenariats, nous avons mis en avant l'importance de l'accès aux données ouvertes et de l'authentification correcte des utilisateurs en vue de raccorder au réseau les différents assets des consommateurs et de renforcer la transparence quant à l'origine de l'électricité verte ;
- nous avons examiné l'importance de l'interopérabilité à travers des projets tels que le consortium InterOPERA, qui vise à mettre en place en Europe un réseau HVDC offshore maillé à la fois multifournisseurs et multi-terminal ;
- nous avons fait des démonstrations de notre Modular Control Center System (MCCS), qui sera utilisé par nos opérateurs afin de gérer un système toujours plus complexe. Cet outil nous permettra de contrôler pleinement les logiciels, les technologies digitales et les données que nous utilisons dans le cadre de nos activités clés, et devrait être totalement implémenté en 2025 ;
- nous avons continué à étudier l'utilisation d'appareils innovants, dont une technologie d'inspection à distance pour rendre les activités de contrôle de nos assets plus efficaces, plus sûres et plus durables. Au mois de mai par exemple, un robot autonome a été déployé dans le hall des convertisseurs HVDC d'ALEGrO en Belgique, une première pour ce genre de robot en Europe ;
- ETB a reçu la certification ISO/CEI 27001, une reconnaissance de notre engagement en matière de standards élevés en sécurité de l'information.

Risques et opportunités

À mesure que la digitalisation progresse, nous continuons à renforcer et à améliorer nos connaissances et nos compétences en matière de cybersécurité et de risques associés. Nous devons aussi nous assurer que notre personnel dispose des compétences pour exploiter le système digital émergent. Cependant, exploiter avec succès la bonne technologie nous permettra de gagner en efficacité et en fiabilité dans nos activités de gestion des assets et du réseau. Voir « [Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe](#) ».





MÉGATENDANCE 4

Coopération internationale accrue

Comme décrit dans l'étude « Roadmap to Net Zero » d'Elia Group (novembre 2021), la demande directe en électricité de l'Europe pourra être couverte en 2050, mais uniquement si l'Europe multiplie par trois la vitesse d'expansion du renouvelable, booste l'électrification, améliore l'efficacité et construit davantage d'interconnexions onshore et offshore pour équilibrer la répartition inéquitable des SER à travers le continent.

Afin d'utiliser de façon optimale la capacité du continent en renouvelable, l'Europe doit établir des cadres pour des partenariats entre pays dont le potentiel renouvelable diffère. De plus, le plein potentiel de la mer du Nord et de la mer Baltique devra être exploité par le biais d'une approche internationale.



L'émergence des interconnexions hybrides et des îles énergétiques permettra l'échange d'électricité entre pays, tout en raccordant ces derniers aux parcs éoliens offshore. Ces interconnexions et îles énergétiques forment les premiers éléments d'un réseau maillé offshore en Europe. L'intégration accrue du système électrique européen nécessite l'adoption d'une approche supranationale par les États membres. Cela peut avoir lieu entre les régions européennes par le biais des centres de coordination régionaux (comme Coreso et TSCNET) ou d'une coopération continentale.

En 2023, la Commission européenne a adopté sa première liste de projets d'intérêt commun (PIC) et projets d'intérêt mutuel (PIM) totalement alignés avec le Green Deal européen. Ces projets transfrontaliers, qui aideront l'UE à atteindre ses objectifs énergétiques et climatiques, bénéficieront de procédures harmonisées en matière d'obtention des permis et de régulation, et seront par ailleurs éligibles à un soutien financier.

Notre réponse à la coopération internationale accrue

En 2023 :

- nous avons poursuivi nos partenariats avec des stakeholders internationaux en contribuant, par exemple, à l'organisation du North Sea Summit à Ostende et du Baltic Offshore Wind Forum à Berlin. Ces événements ont rassemblé des responsables politiques, des chefs d'État ainsi que des figures de l'industrie, avec pour ambition de faire de la mer du Nord la centrale électrique verte de l'Europe, d'exploiter le potentiel du renouvelable offshore et de mettre en place un réseau et un marché intégrés en Europe ;
- nous avons examiné la faisabilité d'interconnexions entre le réseau d'ETB et celui de TenneT (Pays-Bas), d'Amprion (Allemagne) et de Statnett (Norvège), ainsi qu'entre le réseau de 50Hertz et celui d'Elering (Estonie, le Baltic WindConnector) ;
- l'UE a reconnu Nautilus (la deuxième interconnexion entre la Belgique et le Royaume-Uni) en tant que PIM, ainsi que TritonLink (qui reliera la Belgique et le Danemark) et Bornholm Energy Island (un projet commun entre 50Hertz et Energinet) en tant que PIC. Quatre projets du Groupe (Brabo II, Brabo III et Lonny-Achêne-Gramme en Belgique, ainsi que le SuedOstLink en Allemagne) ont quant à eux conservé leur statut de PIC.



Risques et opportunités

Les partenariats peuvent comporter des risques, en particulier en termes de partage des coûts ainsi que de remise en cause ou de retard dans les plans. De tels partenariats doivent être conclus à temps afin que nous puissions bénéficier de leurs résultats. Malgré ces défis, travailler avec une large gamme de partenaires va augmenter l'efficacité, permettre l'échange de bonnes pratiques et contribuer à accélérer la transition énergétique. Voir « Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe ».

3.3. Changements réglementaires

Évolutions en Belgique

En Belgique, le paysage réglementaire a été affecté par l'approbation de la proposition tarifaire ajustée d'ETB pour la période réglementaire 2024-2027. Cette approbation du régulateur belge est une étape clé dans la mise en place du cadre financier nécessaire au transport d'énergie durant cette période.

Ces tarifs ont été approuvés dans un contexte d'inflation élevée et reflètent les réalités économiques qui influencent les dynamiques financières du secteur de l'énergie. L'objectif principal de ces tarifs consiste à fournir à ETB les ressources financières nécessaires pour remplir son rôle crucial de moteur de la transition énergétique, notamment à travers un ambitieux programme d'investissement. D'un point de vue réglementaire, les tarifs de transport d'électricité devraient connaître une augmentation durant la période 2024-2027. Par ailleurs, les tarifs 2024-2027 prévoient une réévaluation de la rémunération afin de tenir compte des évolutions significatives qui se sont produites sur les marchés financiers depuis la mise en place de la méthodologie tarifaire au premier semestre 2022. Cela laisse entendre que la rémunération globale durant la période réglementaire 2024-2027 à venir devrait augmenter d'une marge équitable supplémentaire de 1,49% si le taux de l'obligation à long terme belge (OLO) se maintient à 3,27%, ce qui mènerait à un rendement réglementaire d'environ 7,2% (comparé à environ 5,7% initialement). Le mécanisme proposé prévoit que la nouvelle composante de la marge équitable (1,49% de rémunération) augmentera ou diminuera proportionnellement si l'OLO belge moyen pour une année donnée de la période réglementaire dépasse la référence de 3,27% ou passe en dessous. Lorsque l'OLO belge se retrouve dans la plage de 0 à 1,68%, la rémunération globale reste fixée à environ 5,7%, tel qu'initialement prévu dans la méthodologie tarifaire publiée en juin 2022.

Évolutions en Allemagne

Le régulateur allemand joue un rôle clé dans la mise en place du cadre réglementaire ainsi que d'un paysage énergétique résilient. Ce rôle est clairement apparu à travers différentes décisions réglementaires récemment prises pour la prochaine période réglementaire. Celles-ci visent à maintenir des conditions économiques attractives pour notre GRT allemand, en particulier au vu de l'objectif ambitieux du pays qui consiste à atteindre la souveraineté énergétique et la neutralité climatique en 2045.

Dans ce contexte, les récentes discussions se sont avérées constructives et ont débouché sur un résultat en légère amélioration aligné sur les objectifs plus larges visant à améliorer la durabilité environnementale et l'autonomie énergétique.

En Allemagne, 50Hertz est donc parvenue à un facteur d'efficacité de 100% pour la période réglementaire 2024-2028 à venir, comme l'a confirmé la BNetzA. Cette dernière évalue les coûts opérationnels des quatre gestionnaires de réseau du pays sur la base des données de 2021 afin de fixer leurs plafonds de revenus. Bien que les manques d'efficacité soient généralement pointés durant ces périodes, 50Hertz n'en présente aucun et est donc dispensée de cet exercice. Ce facteur d'efficacité de 100% a été calculé en comparant les activités de l'entreprise à un réseau de référence. Ce facteur d'efficacité contribue directement à la rentabilité de l'entreprise.

En juin 2023, la BNetzA a lancé une consultation publique relative à une potentielle augmentation du rendement des capitaux propres (RoE) des investissements onshore, en réaction à une hausse substantielle et inattendue des taux d'intérêt. En ligne avec les résultats de cette consultation, le RoE pour les nouveaux investissements onshore à partir de 2024 sera déterminé annuellement et tiendra compte d'une prime de risque fixe ainsi que d'un taux d'intérêt de base mis à jour chaque année. Cela résulterait en un



ajustement de 4,13% à 5,78% après impôt pour les nouveaux projets ajoutés en 2024. Quant aux investissements existants jusqu'en 2023 et aux projets déjà réalisés, le taux non ajusté initial de 4,13% après impôt sera appliqué durant toute la période réglementaire. À la suite de discussions avec la BNetzA, il apparaît que les mêmes règles pourraient également être étendues aux assets offshore. Au total, la proposition actuelle mènerait à ce stade à une augmentation de 96 points de base du rendement des capitaux propres imputé moyen sur la période, comparé au rendement après impôt initial de 4,13%. La décision finale du régulateur quant au rendement des capitaux propres imputé devrait être communiquée au cours du premier trimestre 2024.



4. Notre vision, notre mission et notre stratégie

4.1. Notre vision & mission

Notre vision souligne notre objectif à long terme

Une transition énergétique réussie pour un monde durable

Notre mission d'entreprise souligne notre raison d'être

Dans l'intérêt de la communauté, nous réalisons la transition énergétique et travaillons à la décarbonisation des systèmes énergétiques en fournissant l'infrastructure électrique nécessaire et en façonnant les marchés énergétiques. Nous assurons l'approvisionnement électrique en exploitant un réseau fiable et durable et nous innovons afin de répondre efficacement aux besoins changeants des consommateurs et de garantir la sécurité de chacun. Nous créons davantage de valeur pour la communauté au sein d'un paysage énergétique en mutation.

4.2. Notre stratégie

NOTRE STRATÉGIE SE COMPOSE DE TROIS PILIERS DE CROISSANCE, REPRÉSENTÉS DANS LE CERCLE CENTRAL DE LA FIGURE CI-DESSOUS. CES TROIS PILIERS DE CROISSANCE SONT SOUTENUS PAR CINQ AMBITIONS LEVIER, REPRÉSENTÉES DANS LE CERCLE EXTÉRIEUR.



PILIER 1 : Fournir l'infrastructure du futur ainsi que développer et exploiter un réseau électrique durable

Elia Group s'engage à assurer l'approvisionnement électrique 24 heures sur 24, à concevoir, fournir et exploiter l'infrastructure de transport du futur, à contribuer à la création d'un design de marché adéquat ainsi qu'à faciliter la transition énergétique sur ses marchés nationaux que sont la Belgique et l'Allemagne, et par extension, dans toute l'Europe. Nos projets CAPEX contribuent activement à mettre au point des solutions qui répondent aux besoins de nos stakeholders et créent de la valeur ajoutée pour la communauté au sens large. Nous nous efforçons de livrer ceux-ci à temps, en respectant les budgets et avec un niveau élevé de qualité, tout en mettant au maximum l'accent sur la sécurité.

PILIER 2 : Croître au-delà de notre périmètre actuel pour offrir une valeur ajoutée à la communauté

Notre deuxième pilier vise à développer nos activités au-delà de leur périmètre actuel afin d'offrir une valeur ajoutée à la communauté. Grâce à notre branche de consultance, EGI, nous avons développé une connaissance approfondie des marchés internationaux, détectant et saisissant ainsi des opportunités intéressantes pour l'entreprise. Par le biais de WindGrid, nous exploitons l'expertise acquise via nos activités régulées et créons de nouvelles opportunités de croissance. En décembre, nous avons pour la première fois conclu un accord ferme avec une entreprise située en dehors de nos marchés

régulés, en acquérant une participation de 35,1% dans energyRe Giga, une entreprise américaine active dans les énergies propres (l'accord sera conclu début 2024).

PILIER 3 : Développer de nouveaux services créant de la valeur pour les clients du système énergétique

A travers notre troisième pilier, nous fournissons de nouveaux services qui créent de la valeur pour les clients dans le domaine de l'énergie ainsi que des outils digitaux qui bénéficient à l'écosystème énergétique international. Nous voulons y parvenir en utilisant et en faisant avancer la digitalisation du secteur de l'énergie ainsi qu'en stimulant l'innovation. En exploitant notre expérience en matière de consumer centricity dans le cadre de nos activités régulées, nous explorons et contribuons à promouvoir une série de nouvelles possibilités, du couplage des secteurs à la fourniture de nouveaux services digitaux avec des partenaires comme re.alto. Au final, ces activités vont également accélérer la transition énergétique.

4.3. ActNow : notre programme de durabilité

NOTRE PROGRAMME ACTNOW ANCRE LA DURABILITÉ DANS NOTRE STRATÉGIE ET NOS ACTIVITÉS PAR LE BIAIS D'OBJECTIFS CONCRETS ET MESURABLES POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE. COMME LE MONTE LA FIGURE DE DROITE, ACTNOW COMPREND CINQ DIMENSIONS GUIDÉES PAR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES. EN 2023, NOUS AVONS FRANCHI UN CERTAIN NOMBRE D'ÉTAPES MAJEURES DANS NOTRE PROGRAMME ACTNOW (VOIR CI-DESSOUS).



1 Action climatique

- Contribuer à la décarbonisation du secteur de l'électricité
- Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone d'ici 2040
- Garantir la neutralité carbone de nos propres activités d'ici 2030
- Évoluer vers une chaîne de valeur neutre en carbone pour les nouveaux assets et les travaux de construction
- Accroître la résilience climatique



2 Environnement & économie circulaire

- Préserver et favoriser les écosystèmes et la biodiversité
- Intégrer davantage le concept de circularité dans nos principaux processus
- Veiller au respect des normes de performances environnements



3 Santé et sécurité

- Objectif zéro accident
- Développer notre culture de la sécurité
- Nous sommes tous des Safety Leaders
- Faire de la santé et du bien-être de nos collaborateurs une priorité



4 Diversité, équité et inclusion

- Leadership inclusif au sein de l'organisation et engagement de tout le personnel
- Pratiques inclusives de recrutement et de sélection dans nos processus d'embauche
- Égalité des chances pour tout le personnel
- Culture d'entreprise ouverte et inclusive et équilibre travail/vie privée sain
- Reconnaître notre rôle sociétal en matière de DEI



5 Gouvernance, éthique et conformité

- Gouvernance : règles et processus responsables
- Éthique : mentalité et comportements durables
- Conformité : conformité vis-à-vis des règles externes et internes
- Transparence : ouverture et dialogue constructif avec les stakeholders

Prix interne du carbone

Nous avons mis en place un **prix interne du carbone (PIC)** au sein d'Elia Group, le faisant passer à €200 par tonne d'équivalent dioxyde de carbone, ce qui nous permet d'évaluer la valeur financière des émissions de gaz à effet de serre à travers notre entreprise et de renforcer la sensibilisation de notre personnel à ce sujet. Tout au long de l'année, nous avons également mis en place un PIC lié à un système de bonus-malus dans notre appel d'offres à long terme pour les câbles, ce qui marque une étape importante pour le Groupe et notre secteur. Nous avons mis en place le même système dans le cadre de l'appel d'offres pour les modules AC de l'île Princesse Elisabeth. Nous avons également atteint notre objectif de maturité quant aux données de scope 3, en calculant les émissions de 60% de nos dépenses sur la base de facteurs d'émission communiqués par les fournisseurs et basés sur les dépenses, ou sur de meilleures sources de données. Nous avons par ailleurs lancé notre plateforme de comptabilisation des émissions de scope 3 (développée en interne), qui nous permet de calculer nos émissions de scope 3 en utilisant des estimations basées sur des informations communiquées par nos fournisseurs.

Nature inclusive design

Nous avons travaillé en partenariat avec des experts et organisations environnementaux afin de nous assurer que nos infrastructures offshore soient construites de manière à avoir dès le début un impact positif sur les écosystèmes marins. En 2023, nous avons co-créé un plan de « **nature inclusive design** » pour la construction de l'île Princesse Elisabeth qui verra le jour au large de la Belgique. Ce plan fait le lien entre l'action climatique et la promotion de la biodiversité.

Surveillance prédictive

Dans le cadre d'un projet pilote axé sur la **surveillance prédictive du SF₆**, nous avons déployé plus de 200 capteurs dans nos infrastructures. Ils nous permettent de limiter davantage les pertes de SF₆, étant donné que nous pouvons surveiller en permanence ces assets afin de détecter d'éventuelles fuites et de déterminer à un stade précoce les maintenances nécessaires.



« Le programme ActNow, qui est guidé par les Objectifs de développement durable des Nations unies, sert de boussole au Groupe. Ses cinq dimensions clés ancrent la durabilité dans toute notre entreprise et s'axent sur le climat, l'environnement, la société, la santé et la gouvernance. En tant que gestionnaire de réseau de transport européen, nous menons la transition énergétique et construisons l'infrastructure nécessaire qui aidera notre continent à atteindre la neutralité climatique en 2050. L'ancrage de la durabilité dans nos activités principales nous garantit résilience, sécurité et attractivité à mesure que nous abordons les défis du futur et atteignons les objectifs ambitieux de notre entreprise. »

Catherine Vandendorpe, CEO intérimaire Groupe Elia



4.4. Stimuler les interactions avec les stakeholders

Stakeholders publics et sociaux



Communautés locales

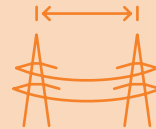


Presse et grand public



Fédérations, ONG et monde académique

Environnement opérationnel et commercial



Gestionnaires de réseaux électriques



Collaborateurs



Fournisseurs



Producteurs d'énergie



Gouvernements et pouvoirs publics



Consommateurs

Stakeholders financiers



Actionnaires et investisseurs

Nous interagissons régulièrement avec nos stakeholders, formant ainsi des relations transparentes et efficaces avec chaque groupe pertinent. Ils façonnent nos activités de différentes manières : leur feedback est intégré à notre travail quotidien, leurs besoins et intérêts sont recueillis dans le cadre de l'identification des enjeux de matérialité pour le Groupe, et nous développons avec eux diverses activités liées à nos projets réseau et de marché.

« La transition énergétique a eu des impacts sur Neupré, au vu de l'extension du poste électrique de Rimière et de l'installation de lignes à haute tension dans la région. Nous avons bénéficié d'un support professionnel et de qualité de la part du personnel d'ETB, ce qui nous a permis de communiquer envers nos administrés de manière structurée et accessible. »

Virginie Defrang-Firket - Bourgmestre de Neupré



« Basée à Berlin, 50Hertz fait partie du débat énergétique : l'entreprise est visible et crédible. C'est important. Nous avons vraiment besoin de gens qui travaillent à la transition énergétique et la gèrent, sans se limiter à parler d'objectifs. »

Carsten Rolle - Conseil mondial de l'Énergie - Allemagne



« Nous intégrons des sources d'énergie toujours plus volatiles au système. Il sera important pour les gestionnaires de réseau de clarifier le besoin en flexibilité et de travailler avec leurs clients pour trouver des solutions en vue de l'exploiter de manière optimale dans tout le système. »

Andrees Gentzsch - Association fédérale allemande de l'industrie de l'énergie et de l'eau



« Ce fut un véritable honneur de remporter ce prix. Nous discutons actuellement avec ETB de la manière de développer notre idée. C'est vraiment passionnant. »

Asako Bliék – Étudiante à la KU Leuven et lauréate du Student Challenge d'ETB sur la flexibilité



« Le réseau sera un facteur extrêmement décisif pour arriver là où nous voulons. Il est dès lors du ressort des GRT, de leurs capacités et de leurs connaissances de construire au plus vite ce grand réseau dont nous avons besoin et, évidemment, en ne faisant pas exploser la facture de la transition énergétique. »

Holger Lösch - Fédération des industries allemandes



« Grâce à notre collaboration avec 50Hertz et Elia Group, nos étudiants de master ont eu la possibilité de travailler sur des projets pratiques et pertinents et ont pu démontrer leur créativité et leurs compétences professionnelles. »

Dr Wojciech Stiller, professeur à la HWR (haute école d'économie et de droit) de Berlin



« Personne ne peut nier le changement actuellement en cours : la transition de systèmes radiaux vers les réseaux maillés offshore, ainsi que le rôle capital que jouent les gestionnaires de réseau de transport dans cette évolution. Ces réseaux maillés garantissent la sécurité d'approvisionnement lorsque nos systèmes énergétiques disposent d'une grande quantité de SER. »

Stefan Thimm – Association fédérale allemande des exploitants de parcs éoliens offshore



« L'énergie est l'un des principaux points d'attention dans la stratégie de durabilité d'Agristo. Le futur paysage énergétique va changer du tout au tout par rapport à celui que nous connaissons aujourd'hui. Les outils et dashboards digitaux, la flexibilité et la communication intelligente entre nos assets seront des éléments clés pour y parvenir. »

Peter Vos, Energy Manager, Agristo

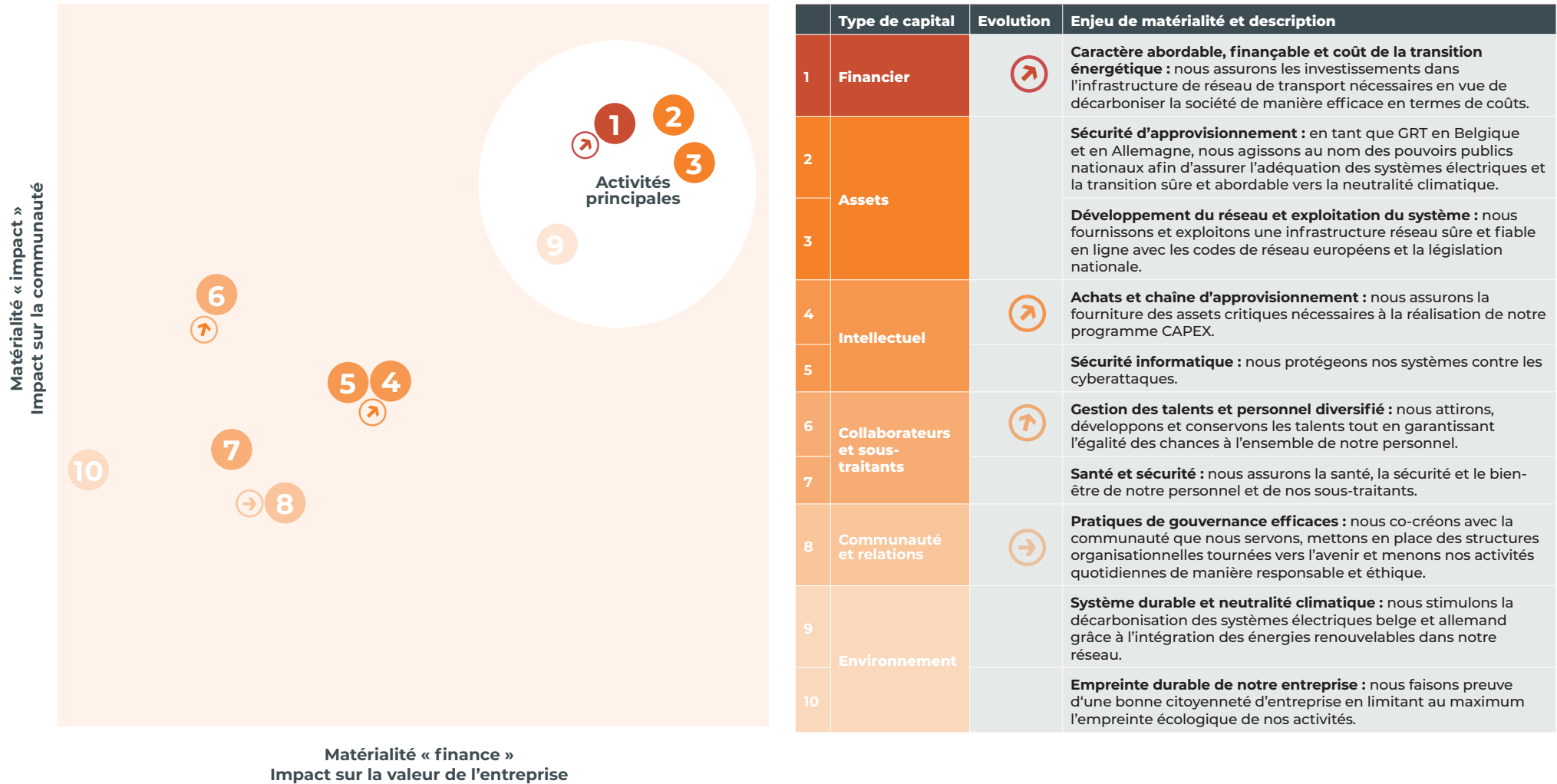


« Certains de nos étudiants les plus entreprenants ont complété leurs études cette année en acceptant le challenge d'ETB et en participant au concours consistant à créer une start-up en lien avec la flexibilité. L'enthousiasme était au rendez-vous lors de cette expérience. Tous étaient très fiers de pouvoir présenter leurs résultats à l'ensemble d'Elia Group à Berlin ! »

Dr Geert Deconinck, professeur à la KU Leuven



4.5. Double matrice de matérialité



→ Pour plus d'informations sur la matrice de matérialité, veuillez consulter le 'Sustainability report'.

5. Notre business model



FINANCIER

- Revenus en provenance des GRD, des clients directement raccordés à notre réseau, des traders en énergie, des consommateurs finaux et de tierces parties
- Moyens financiers à travers les actionnaires, investisseurs et institutions financières

€2,6 milliards de financement de dette extérieure levés en 2023

ASSETS

- Assets onshore et offshore, parmi lesquels des lignes, câbles, postes et interconnexions
- Sites administratifs, industriels et de stockage

19.461 km de lignes et 880 postes
Permis reçus en Allemagne pour construire 552 km de nouvelles lignes

INTELLECTUEL

- Licences de GRT
- Connaissances sur le secteur énergétique, études passées et recherches

COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS

- Expertise dans de nombreux domaines, depuis le développement du réseau jusqu'aux environnements juridiques et réglementaires
- Personnel diversifié qui nous apporte force et innovation

3.473 collaborateurs (basé sur l'effectif)

COMMUNAUTÉ ET RELATIONS

- Informations provenant de nos pairs, de nos partenaires et de réseaux sur les flux énergétiques nationaux et transfrontaliers
- Interactions avec la communauté à un stade précoce de nos projets réseau

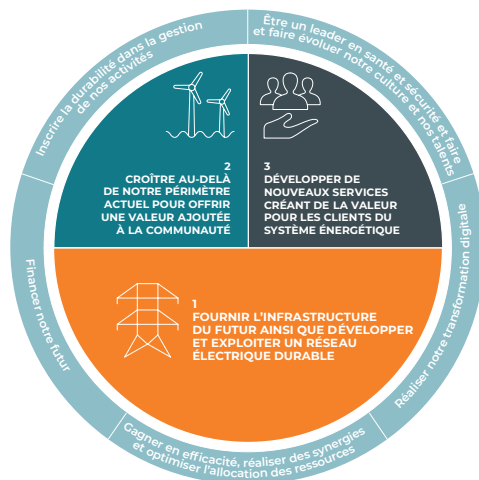
7 affiliations à des associations

ENVIRONNEMENT

- Paysages naturels, faune et flore
- Nous utilisons des matières premières comme le cuivre et l'acier tout au long du cycle de vie des assets

Input

5.1. Notre business model



Output

FINANCIER

- Prospérité socioéconomique créée en faveur des communautés locales
- Les rendements que nous enregistrons sont réinvestis pour augmenter notre solidité financière

6,9% RoE (aj.)
€2,4 milliards d'investissements réseau

ASSETS

- Notre réseau et nos assets sont rendus plus résilients, plus efficaces et plus durables

1.350 MW de capacité de production offshore raccordée
550 km de lignes mis en service

INTELLECTUEL

- Les connaissances et l'expertise acquises à travers l'expérience de l'entreprise, les formations et la collaboration avec le réseau sont partagées dans toute l'entreprise

5 notes de vision

COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS

- Compétences et expertise approfondies dans de nombreux domaines, depuis le développement du réseau jusqu'aux environnements juridiques et réglementaires
- Personnel diversifié qui nous apporte force et innovation

2,3 TRIR
23,6% de femmes dans l'ensemble du personnel

COMMUNAUTÉ ET RELATIONS

- Garantir la sécurité d'approvisionnement en permanence, fournir un approvisionnement électrique fiable à la communauté
- Image renforcée, tout comme nos partenariats

Score de risque ESG Sustainalytics de 14,8 (risque bas)

ENVIRONNEMENT

- Les aspects de biodiversité sont gérés à travers des mesures d'atténuation et de compensation
- Nous mesurons l'impact de notre entreprise sur le climat et travaillons à le réduire

942.677 tCO₂e émissions totales de scope 1 et scope 2
4.888 hectares de zones forestières gérées grâce aux corridors écologiques

5.2. Nos ressources

CONNUES SOUS LE NOM DE « CAPITAUX » DANS L'« IR » FRAMEWORK (VOIR « GLOSSAIRE »), LES SIX RESSOURCES SUIVANTES SONT LA BASE SUR LAQUELLE NOUS NOUS REPOSONS POUR MENER NOS ACTIVITÉS.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Nous dépendons de flux financiers provenant de différentes sources, parmi lesquels :

Revenus en provenance :

- des GRD et d'autres acteurs ayant accès à notre réseau ;
- des clients directement raccordés à notre réseau ;
- des traders en énergie, pour les volumes d'énergie importés ou exportés ;
- des consommateurs finaux, via les tarifs de réseau ;
- des tierces parties, pour les services de consultance et autres liés à l'énergie.

Moyens de financement :

- actionnaires ;
- investisseurs en dette ;
- institutions financières.

Nous sommes également responsables du traitement de flux financiers (dans le cadre de notre rôle de fiduciaires en Belgique et en Allemagne).

ASSETS

Nous nous procurons et utilisons les assets manufacturés suivants :

- assets et infrastructures électriques, parmi lesquels notre réseau, nos postes ainsi que nos lignes et câbles ;
- technologie, depuis l'équipement lourd jusqu'aux appareils digitaux ;
- bâtiments et sites administratifs, industriels et de stockage ;
- outils et équipements de construction ;
- infrastructures publiques et installations privées comme les usines de traitement des déchets.

RESSOURCES INTELLECTUELLES

Le capital intellectuel collectif de notre entreprise inclut :

- nos licences de GRT, qui nous mandatent pour l'exploitation du réseau en Belgique et en Allemagne ;
- nos études et recherches passées, qui nous ont permis d'engranger une connaissance approfondie dans des domaines spécifiques liés aux systèmes énergétiques ;
- nos processus, méthodes et systèmes, qui assurent la qualité et l'uniformité de nos méthodes de travail.

COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS

Nos collaborateurs compétents, ainsi que les sous-traitants auxquels nous faisons appel, disposent d'une connaissance et d'une expertise dans de nombreux domaines, parmi lesquels :

- les environnements juridiques et réglementaires dans lesquels nous évoluons ;
- les tendances sociales, politiques et technologiques ;
- les marchés (européens) de l'énergie ;
- la gestion des finances, des risques et de projets ;
- des technologies et outils digitaux de pointe ;
- les besoins des consommateurs et de la société ;
- l'engagement des stakeholders.

COMMUNAUTÉ ET RELATIONS

Nous favorisons les interactions étroites avec la communauté, à travers des contacts réguliers avec nos stakeholders. Voici quelques exemples d'input de stakeholder sur lesquels nous nous basons :

- mises à jour et informations quasiment en permanence relatives aux flux énergétiques nationaux et transfrontaliers ;
- futurs besoins en électricité et évolutions socioéconomiques ;
- connaissances et savoir relatifs aux innovations et changements en matière de technique, de digital et de marché de l'énergie ;
- connaissances et expertise pour nous aider à façonner nos études, rapports de recherche et pratiques de développement du réseau ;
- besoins et attentes au niveau local, afin de concevoir et de construire notre réseau dans l'intérêt de la communauté.

RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de la conception et de la construction de nos infrastructures réseau, nous utilisons les ressources naturelles suivantes :

- matières premières comme de l'eau, des minerais, des métaux, du gaz et du bois ;
- paysages et habitats tels que les terres agricoles, les forêts et les environnements marins.

5.3. Nos activités

5.3.1 Planification de réseau



**Nous
définissons
les besoins
du système
électrique**

Nos équipes System Planning planifient et développent l'infrastructure réseau onshore et offshore qui permet l'intégration de quantités croissantes d'énergie renouvelable dans le système, soutient l'accélération de l'électrification et facilite la sécurité d'approvisionnement en Belgique, en Allemagne et, plus largement, en Europe. Elles fournissent par ailleurs des recommandations pour un design de marché électrique adéquat en vue d'accompagner ces changements. Leur travail alimente ensuite des publications nationales et européennes, garantissant ainsi l'efficacité, la fiabilité et la sécurité du futur système énergétique.

Notre travail dans ce domaine peut être réparti en trois activités principales, qui sont les suivantes.

- Identifier et analyser les futurs scénarios pour le système énergétique tout en tenant compte des évolutions dans les pays voisins ainsi que dans d'autres secteurs, par exemple l'électrification de ceux du chauffage et de la mobilité.
- Mettre au point de solides plans d'investissement pour le réseau belge et allemand afin de s'assurer que le futur réseau électrique répondra aux besoins de la communauté.
- Vérifier si la Belgique, l'Allemagne et l'Europe auront une capacité de production, de stockage et de réserve suffisante pour répondre à la demande future en électricité. Sur la base de nos conclusions, suggérer des plans d'action aux gouvernements de nos deux pays.

DIMENSIONS CLÉS

Voici quelques dimensions clés qui guident nos équipes dans leurs activités de planification de réseau :

- assurer une disponibilité et une fiabilité élevées du réseau électrique, en particulier à mesure que le système devient de plus en plus dispersé, local et dépendant des sources d'énergie renouvelable intermittentes et des appareils flexibles détenus par les prosumers ;
- planifier et construire notre réseau de manière proactive, étant donné les longs délais pour les projets d'infrastructure, afin de répondre à temps aux besoins en électricité des ménages, de l'industrie et de la société au sens large ;
- disposer d'une solide compréhension des nouvelles technologies susceptibles de prendre leur essor ;
- s'assurer que les recommandations que nous formulons et que les plans que nous publions soient efficaces ;
- collaborer de manière transparente avec les stakeholders afin de s'assurer que nos analyses, recommandations et résultats soient solides.

L'aptitude de l'Europe à équilibrer le trilemme énergétique et le besoin sous-jacent de croissance continue des énergies renouvelables, la collaboration européenne accrue et le développement de marchés de flexibilité sont autant de thématiques abordées en 2023. À celles-ci est venue s'ajouter la nécessité de s'assurer que les réseaux électriques disposent de capacités de réserve suffisantes et que l'infrastructure réseau puisse répondre à la hausse de la demande en électricité et intégrer au système le nombre croissant de sources d'énergie renouvelable.

Tandis que l'Europe vise à mettre en place un marché énergétique intégré au niveau européen et à relier entre elles les infrastructures énergétiques des différents États membres, les pays ont quant à eux poursuivi leur travail avec des partenaires autres que leurs voisins limitrophes.



VOIR LE CHAPITRE « CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE » POUR DES INFORMATIONS LIÉES AUX PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS.

5.3.2 Conception et construction de l'infrastructure



**Nous
construisons
le réseau de
demain**

Nos équipes Infrastructure conçoivent et supervisent la construction d'assets de pointe soutenant à la fois l'électrification croissante et l'intégration de volumes élevés d'énergie renouvelable aux systèmes électriques, à mesure que la Belgique et l'Allemagne tendent vers la neutralité climatique.

Une fois que les besoins du système électrique ont été définis, nos équipes regroupent les projets selon leur faisabilité, le statut actuel de nos assets ainsi que les exigences futures en matière de système et de durabilité. Elles passent ensuite à la planification et à la conception de ces projets et travaillent également à l'obtention des permis nécessaires. Dans ce cadre, elles interagissent de façon régulière et transparente avec les stakeholders locaux et régionaux en vue d'identifier les meilleures solutions possibles en termes de technologie, de tracé et d'environnement. Une fois que les permis ont été obtenus et que les chantiers spécifiques à chaque projet ont été octroyés à des entrepreneurs après appels d'offres, nos solides structures de gouvernance de projet permettent de garantir que les travaux soient achevés dans les temps, selon le budget prévu et avec une qualité élevée, le tout en tenant compte des risques possibles.

DIMENSIONS CLÉS

Voici les dimensions clés prises en compte lors de la construction de nouvelles infrastructures ou du renforcement d'assets existants :

- garantir la santé et la sécurité de notre personnel et de nos sous-traitants ;
- garantir la sécurité du réseau et fournir de l'énergie à nos clients et aux consommateurs finaux ;
- intégrer les énergies renouvelables dans le système et le marché ;
- assurer l'efficacité, tant en termes de coûts que de processus ;
- se conformer aux obligations légales et aux cadres réglementaires ;
- dès un stade précoce, interagir activement avec les communautés locales, les ONG et les pouvoirs publics compétents ;
- utiliser des technologies innovantes ainsi que des assets plus efficaces et durables ;
- favoriser la biodiversité et limiter l'impact négatif de nos projets sur l'environnement ;
- jongler avec les sensibilités politiques tout en offrant une justification solide pour nos projets.

Bien que les perturbations des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale aient lentement commencé à s'atténuer en 2023, les pénuries dans des domaines clés ont subsisté, tout comme les prix élevés des matières premières. Les pays ont donc tenté de réduire leur dépendance aux matières premières et aux biens critiques tandis que les entreprises ont fait en sorte d'assurer leurs besoins à long terme en assets. De plus, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières est entré en vigueur en Europe en octobre. Ce mécanisme vise à définir un



VOIR LE CHAPITRE « CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE » POUR DES INFORMATIONS LIÉES AUX PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS.

prix équitable pour le CO₂ émis lors de la production de biens à forte intensité de carbone qui entrent dans l'Union. Les sujets liés au développement offshore figuraient en haut de la liste des points d'attention de l'Europe. Cette dernière reprenait également la nécessité d'accélérer les procédures d'obtention des permis pour les projets d'énergie renouvelable, la compatibilité et l'interopérabilité des technologies offshore, la disponibilité d'une chaîne d'approvisionnement robuste pour les assets offshore critiques, ainsi que s'assurer que le personnel de demain

aura les bonnes compétences pour travailler dans des environnements marins avec de nouvelles technologies. En outre, à la suite de l'augmentation des épisodes météorologiques extrêmes auxquels l'Europe est confrontée ces dernières années en raison du changement climatique (comme les vagues de chaleur), le développement et la construction d'assets pouvant y résister se présentaient comme un enjeu prédominant.

5.3.3 Exploitation et maintenance du réseau



Nous exploitons et entretenons le réseau de transport de façon sûre, fiable, durable et efficace afin qu'il réponde aux besoins de nos utilisateurs.

Nos équipes dans nos quatre zones de maintenance en Belgique et nos dix sites de maintenance régionale en Allemagne assurent une disponibilité et une fiabilité maximales du réseau pour les consommateurs et producteurs d'électricité grâce à la maintenance de nos lignes aériennes, câbles souterrains, postes, interconnexions, câbles sous-marins et autres assets offshore. Elles surveillent, gèrent et entretiennent ces assets, leurs performances ainsi que les risques et coûts associés tout au long de leur cycle de vie. Ces tâches sont de plus en plus ardues étant donné l'augmentation du nombre et du type d'assets liés à l'extension de notre réseau, les assets vieillissants plus nombreux dans notre portefeuille, la nature toujours plus intermittente des énergies renouvelables et la volatilité des flux électriques qui en découle ainsi que la hausse des inquiétudes liées à la dimension de durabilité. Les technologies digitales innovantes telles que la maintenance prédictive basée sur l'intelligence artificielle sont essentielles pour permettre à nos collaborateurs de se tenir au fait de ces développements.

DIMENSIONS CLÉS

Voici quelques dimensions clés qui guident nos équipes pour éviter ou résoudre rapidement les pannes :

- garantir la santé et la sécurité de notre personnel et de nos sous-traitants ;
- surveiller le réseau et assurer le plus haut niveau de disponibilité et de fiabilité, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;
- garantir l'efficacité, entre autres en alignant les méthodes et outils utilisés à travers le Groupe ;
- réduire l'empreinte carbone de nos assets en remplaçant les substances et matériaux nocifs, en utilisant de nouvelles technologies pour les mettre à niveau et en continuant à augmenter leur taux de recyclage ;
- gérer les risques associés à nos assets ainsi qu'optimiser leur utilisation et leur durée de vie ;
- favoriser la biodiversité et les habitats naturels autour de nos assets ;
- communiquer ouvertement avec les communautés locales, les ONG et les pouvoirs publics compétents ;
- acquérir et utiliser des technologies innovantes qui contribueront aux points ci-dessus.

Les activités d'exploitation et de maintenance du réseau ont continué à être affectées par des perturbations des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale en 2023. De plus, des préoccupations constantes ont été exprimées sur la durabilité de l'infrastructure électrique, en particulier en termes de résilience climatique (et de besoin pour les réseaux d'être renforcés afin de pouvoir faire face aux événements extrêmes tels que les inondations), d'empreinte carbone (à mesure que les réseaux grandissent et se transforment pour accueillir des volumes croissants d'énergie renouvelable) et d'impact sur les environnements naturels. De plus, avec la transition énergétique en cours, les réseaux électriques sont poussés dans leurs retranchements. Ce stress accru et la diminution des possibilités pour des coupures planifiées exigent plus de flexibilité des systèmes électriques et du personnel de maintenance. Cela nécessite également de nouveaux talents ainsi que des procédures, outils et systèmes opérationnels automatisés et plus intelligents.



VOIR LE CHAPITRE « CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE » POUR DES INFORMATIONS LIÉES AUX PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS.

5.3.4 Exploitation du système



**Nous garantissons
la sécurité
d'approvisionnement
24 heures sur 24**

ETB et 50Hertz ont pour mission de garantir la sécurité d'approvisionnement 24 heures sur 24 pour plus de 30 millions de personnes en Belgique ainsi que dans le nord et l'est de l'Allemagne. Comme le montre le taux de fiabilité de notre réseau s'élevant à au moins 99%, le personnel de nos centres de contrôle s'engage à assurer le transport d'électricité en toute sécurité, même si la transition énergétique provoque des changements significatifs dans le système.

Notre travail en vue de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande en électricité dans nos zones de réglage peut être divisé en cinq activités principales que voici.

- Gestion de l'équilibre : cet aspect consiste à maintenir constamment et en temps réel l'équilibre entre la quantité d'électricité injectée dans le système et celle consommée.
- Gestion de la tension : il s'agit ici de s'assurer que les niveaux de tension restent dans les limites acceptables, de réduire les pertes, d'éviter aux assets d'être endommagés et d'éviter le risque d'un effondrement de la tension.
- Gestion des congestions : cela implique d'optimiser la topologie du réseau et/ou de coordonner et d'adapter les modèles de production ou de charge (une tâche que l'on appelle « redispatching ») afin de modifier les flux physiques d'électricité sur nos réseaux pour atténuer les congestions.
- Préparation des travaux de maintenance et de construction : avant d'isoler des parties du réseau pour permettre aux travaux de maintenance ou aux projets d'avoir lieu en toute sécurité, nos équipes

doivent procéder à des calculs prédictifs pour s'assurer que la coupure ne cause pas de problèmes opérationnels.

- Gestion des urgences : cette dimension implique de réagir au plus vite à tout incident de sécurité sur le réseau et de restreindre l'impact des perturbations afin qu'elles ne créent pas d'effets en cascade au sein, voire en dehors, des limites des zones de réglage d'ETB et de 50Hertz.

Ces activités deviennent de plus en plus complexes : en effet, les flux électriques sont toujours plus volatils en raison de la forte croissance des énergies renouvelables intermittentes, des échanges transfrontaliers d'électricité ainsi que de l'arrivée de nouvelles technologies flexibles et de nouveaux acteurs. La collaboration entre les GRT voisins et entre différentes régions d'Europe est donc habituelle.

DIMENSIONS CLÉS

Voici quelques dimensions clés qui guident nos équipes dans leurs activités :

- garantir en permanence la disponibilité et la fiabilité du réseau ;
- assurer l'efficacité des coûts et des processus ;
- veiller à satisfaire aux exigences légales et réglementaires ;
- entretenir une communication quotidienne transparente sur l'état du réseau avec les autres GRT, les GRD, les centres de coordination régionaux et les acteurs de marché ;
- réagir à l'intégration des assets capables d'offrir une flexibilité décentralisée au réseau ;
- acquérir, concevoir et utiliser les technologies digitales innovantes.

La coordination entre États membres s'est davantage renforcée en 2023, les volumes d'énergie renouvelable et d'échanges transfrontaliers d'électricité ayant poursuivi leur croissance. Cela allait de pair avec l'analyse de nouvelles technologies ainsi qu'avec le besoin de s'assurer que les futurs collaborateurs disposent des bonnes compétences pour gérer un système toujours plus complexe dont l'exploitation est poussée dans ses retranchements.



VOIR LE CHAPITRE « CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE » POUR DES INFORMATIONS LIÉES AUX PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS.

5.3.5 Facilitation du marché



Nous facilitons le développement du système électrique

En tant que facilitateurs du marché, ETB et 50Hertz endossent la responsabilité finale en vue d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande dans leur zone de réglage. Pour ce faire, ils exploitent la flexibilité offerte par les fournisseurs de services d'équilibrage (Balancing Service Providers ou BSP) et, si nécessaire, font appel à des services auxiliaires.

Nos équipes travaillent sans relâche à la mise en place d'un marché énergétique intégré au niveau européen qui renforce la sécurité d'approvisionnement tout en maintenant des prix justes pour les consommateurs. Les systèmes énergétiques reposant de plus en plus sur les sources d'énergie renouvelable intermittentes, des réformes des marchés énergétiques sont aussi nécessaires afin d'exploiter davantage de flexibilité et de maintenir la sécurité d'approvisionnement en Belgique et en Allemagne.

Les équipes actives dans le domaine de la facilitation du marché travaillent sur plusieurs axes, exposés ci-dessous.

Tout d'abord, elles prônent un cadre stable qui attire les investissements pouvant contribuer au processus d'électrification dans tous les secteurs de la société. Elles participent aux mécanismes de consultation pour soutenir le développement des SER et de la demande flexible.

Ensuite, elles travaillent au développement ultérieur des marchés existants pour des services auxiliaires tels que l'équilibrage, par exemple. Cela implique que nos équipes ont pour objectif d'intégrer de nouveaux types d'assets pouvant participer aux services d'équilibrage. Nos équipes en Allemagne développent aussi des marchés pour la puissance réactive, l'inertie ainsi que les capacités de black-start.

Par ailleurs, elles soutiennent l'intégration des marchés énergétiques nationaux et européens afin de permettre une utilisation large de l'électricité, de mieux gérer la nature intermittente des sources d'énergie renouvelable, et d'offrir ainsi aux consommateurs une sécurité d'approvisionnement élevée et des prix compétitifs pour leur électricité. Enfin, elles encouragent également les réformes de marché permettant aux consommateurs de valoriser l'utilisation de leurs appareils flexibles, de contribuer à équilibrer le réseau et de bénéficier d'un système électrique efficace.

DIMENSIONS CLÉS

Voici quelques dimensions clés que nos équipes gardent à l'esprit dans ce domaine :

- encourager différents acteurs de marché à fournir des services auxiliaires ;
- s'assurer de la conformité des acteurs de marché avec les environnements juridiques et réglementaires locaux ;
- collaborer avec d'autres GRT, les GRD, les bourses de l'électricité, les traders en énergie, les consommateurs, les régulateurs, les gouvernements et pouvoirs publics en vue de faire évoluer le marché et de disposer de davantage de liquidité ;
- développer une solide connaissance des évolutions digitales et technologiques dans tous les secteurs de la société ;
- en ligne avec les objectifs européens, s'assurer que les consommateurs soient placés au cœur de la transition énergétique et puissent valoriser leur flexibilité.



VOIR LE CHAPITRE « CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE » POUR DES INFORMATIONS LIÉES AUX PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS.

Pour construire un système basé sur le renouvelable, protéger les consommateurs des prix de l'énergie extrêmes et atténuer la volatilité des prix, la Commission européenne a présenté sa réforme du marché de l'électricité en mars 2023. Les colégislateurs sont parvenus à un accord provisoire sur les nouvelles règles en décembre. De même, le ministère fédéral allemand de l'Économie et du

Climat a lancé sa plateforme pour un système électrique climatiquement neutre afin d'aider à développer un design de marché électrique adapté au futur système électrique climatiquement neutre du pays. Les États membres ont aussi étudié l'intégration au marché et au système de la future production offshore ainsi que le rôle qu'y joue l'infrastructure de transport innovante, comme les

interconnexions hybrides. La nécessité pressante d'exploiter la flexibilité des consommateurs (industriels et résidentiels) est restée un point d'attention en 2023 afin de faire baisser les prix pour les consommateurs et de gérer efficacement un système électrique qui accueille des volumes toujours croissants d'énergie renouvelable intermittente.

5.3.6 Gestion fiduciaire



Nous coordonnons et gérons les systèmes de prélèvement légaux

Les législateurs allemands et belges¹ ont transféré aux GRT de leur pays respectif une partie de la responsabilité de coordonner et de gérer les systèmes de prélèvement légaux qui promeuvent les technologies respectueuses de l'environnement. ETB et 50Hertz agissent donc en tant que fiduciaires en collectant des prélèvements auprès des consommateurs belges (au niveau régional) et allemands et en jouant un rôle organisationnel important dans la rémunération des producteurs d'électricité générée par des sources d'énergie renouvelable et certaines centrales de cogénération (qualifiées pour une telle rémunération et connues sous le nom de « cogénération qualitative »). En ce qui concerne le niveau fédéral en Belgique, les prélèvements ont été remplacés par des accises, dont le recouvrement a été transféré au SPF Finance.

MÉCANISME DES CERTIFICATS VERTS EN BELGIQUE

En Belgique, Elia doit remplir ses obligations de service public en matière de certificats verts et de certificats de cogénération. Ces mécanismes de certificats fonctionnent différemment selon les régions du pays. En règle générale, les producteurs d'électricité spécifiques sont légalement habilités à recevoir des certificats verts ou de cogénération en échange de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ou via des centrales de cogénération qualitatives. Ces certificats sont distribués aux producteurs par les autorités publiques. Conformément à la loi et à ses obligations de service public, Elia est tenue d'acheter ces certificats à un prix minimum fixe ou variable. Le financement de ces certificats est assuré : par des surcharges tarifaires imposées aux utilisateurs du réseau (sur la base de leur consommation nette d'énergie) ou par des ventes aux enchères, au cours desquelles les certificats sont revendus aux acteurs du marché, dans la mesure où la loi impose à Elia d'organiser ces ventes aux enchères afin de réduire les surcharges tarifaires résultant de l'achat des certificats ; ou par des montants fixes versés régulièrement par l'État à Elia.

En outre, les fournisseurs d'électricité sont tenus de restituer annuellement un nombre prédéterminé (ou quota) de certificats à la CREG, ce qui signifie qu'ils doivent acheter un certain nombre de ces certificats tout au long de l'année, soit auprès d'un producteur, soit auprès d'Elia.

MÉCANISME DE RÉMUNÉRATION DE LA CAPACITÉ EN BELGIQUE

L'une des obligations de service public d'ETB est la gestion du mécanisme de rémunération de la capacité (CRM) en Belgique, qui avait été introduit par le gouvernement pour garantir la sécurité d'approvisionnement à long terme du pays. En ligne avec ce qui précède, ETB est chargée de contracter de la capacité auprès de différents acteurs de marché qui est ensuite mise à la disposition du système en cas de besoin. Les enchères de capacité ont lieu au moins un an avant le moment où la capacité doit être disponible. L'État belge rembourse à ETB à la fois les frais d'organisation du CRM et les paiements effectués aux acteurs de marché pour les volumes de capacité contractés.

¹ À la fois fédéraux et régionaux.

SUPPLÉMENTS ÉNERGÉTIQUES EN ALLEMAGNE

En Allemagne, les GRT sont responsables de la coordination des suppléments énergétiques conformément à la loi sur le financement de l'énergie (Energiefinanzierungsgesetz, ou EnFG). Les frais encourus par 50Hertz pour le traitement de ces suppléments sont couverts par le biais des suppléments eux-mêmes et n'affectent pas les revenus de l'entreprise.

EEG

Le supplément lié aux énergies renouvelables, ou supplément EEG, a été introduit en 2000 et vise à soutenir le développement de la production d'électricité verte, principalement issue du photovoltaïque, de l'éolien, de la biomasse et des centrales hydroélectriques. En ligne avec celui-ci, les producteurs d'électricité issue du renouvelable se voient octroyer une rémunération fixe pour 20 ans. En fonction de la nature du producteur, son revenu financier est lié soit au prix obtenu sur le marché pour son électricité et à un supplément de prime de marché qui couvre la différence avec la rémunération garantie, soit au tarif d'achat (feed in tariff ou FIT). Dans ce dernier cas, 50Hertz et les trois autres GRT allemands sont responsables de la vente de l'électricité sur le marché. Le supplément de prime de marché d'une part et la différence entre le prix du marché obtenu et la rémunération garantie (FIT) de l'autre sont tous deux couverts par un prélèvement et versés par les GRT aux GRD et aux producteurs.

Jusqu'en 2022, ce prélèvement était payé par les consommateurs à travers le supplément EEG. Afin d'alléger la charge financière qui pèse sur les consommateurs, le gouvernement allemand a réduit au 1^{er} juillet 2022 le supplément lié aux énergies renouvelables pour les consommateurs à 0 cent/kWh et a décidé d'y mettre un terme au 1^{er} janvier 2023. Depuis lors, les GRT ont demandé des aides au gouvernement fédéral pour récompenser les producteurs d'énergie verte.



KWKG

Un mécanisme similaire est en place pour soutenir l'expansion des centrales de cogénération en Allemagne (appelée « Kraft-Wärme-Kopplung », ou KWK). 50Hertz collecte le supplément KWKG auprès des consommateurs d'électricité, s'occupe du volet administratif et coordonne sa distribution aux exploitants des centrales de cogénération.

Mécanisme « Strompreisbremse »

En décembre 2022, le gouvernement allemand a transféré une partie des responsabilités du mécanisme « Strompreisbremse » (relatif au plafonnement du prix de l'électricité) aux quatre GRT du pays en vue de limiter, dès début 2023, l'impact des prix élevés de l'électricité sur les consommateurs. En 2023, les GRT ont reçu une somme d'environ €13 milliards du gouvernement, qu'ils ont ensuite reversée aux fournisseurs d'énergie. Les paiements ont été effectués via des comptes bancaires séparés et n'ont donc pas affecté la liquidité des GRT. Le gouvernement allemand a décidé de mettre un terme à ce mécanisme le 31 décembre 2023.

5.3.7 Services pour l'électrification



Nous facilitons l'électrification et la décarbonisation à un prix abordable

Le Groupe offre une valeur ajoutée supplémentaire à la communauté, via la fourniture de services pour le système énergétique. Tout cela favorise l'électrification et l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes d'Europe et au-delà.



Elia Grid International est une entreprise qui offre des services de consultance en engineering à l'échelle mondiale, spécialisée dans les défis complexes liés au système électrique. Son équipe multidisciplinaire d'experts fournit des conseils stratégiques, techniques et réglementaires dans tous les domaines liés au transport d'électricité onshore et offshore ainsi qu'une série de solutions spécialisées.



Notre start-up a construit la première plateforme de marché européenne dédiée à l'échange de données et services liés à l'énergie. Elle offre la possibilité d'échanger des données liées à l'énergie via sa plateforme d'API (Application Programming Interface). Grâce à la même plateforme, realto permet aux fournisseurs de services énergétiques européens de connecter et de contrôler différents types d'assets électriques, comme les compteurs intelligents, les véhicules électriques et les pompes à chaleur. En combinant les données et le contrôle des assets, les fournisseurs de services énergétiques peuvent offrir des nouveautés à leurs clients.



WindGrid se concentre sur le développement de solutions internationales de transport d'électricité offshore. Pour ce faire, elle se base sur l'expertise et l'expérience du Groupe et soutient ses partenaires en vue de raccorder les parcs éoliens offshore aux réseaux onshore. WindGrid contribue à l'accélération de la transition énergétique dans le monde et à préserver la pertinence du Groupe sur le long terme.



L'Energy Portal Interface for Customers (EPIC) fournit à tous nos clients des services digitaux de haute qualité et faciles d'utilisation. Ces clients vont d'entreprises directement raccordées à notre réseau à celles qui opèrent dans notre paysage énergétique et utilisent nos services. EPIC leur permet de mieux contrôler les services à leur disposition, leurs données, leur consommation d'énergie et, plus globalement, leurs stratégies énergétiques.

Netztransparenz Platform:

en collaboration avec les trois autres GRT allemands, 50Hertz publie toute une gamme d'ensembles de données sur la Netztransparenz Platform. Cela inclut des ensembles de données légalement obligatoires ainsi que la publication de données d'équilibrage. 50Hertz publie également son propre rapport statistique portant sur la capacité installée, le redispatching et la charge.



Elle offre aux stakeholders d'ETB un accès aisé et ouvert à l'ensemble de ses données de réseau publiques, y compris celles relatives à la production d'électricité, à la charge, à l'équilibrage, au transport et aux congestions. Les utilisateurs peuvent parcourir ces ensembles de données, créer des visualisations ou encore les partager ou les réutiliser à d'autres fins.



Ce portail développeur permet aux entrepreneurs de la transition énergétique d'accéder, via des API, aux modules dont ils ont besoin afin de développer leurs propres produits innovants pour des clients ou leurs processus internes. De nouveaux use cases vont émerger, étant donné que ces acteurs disposent d'un accès amélioré et sécurisé à des données relatives au marché et au réseau, aux clients, à la comptabilité et aux certificats verts, ainsi qu'aux transactions entre comptes des flux physiques d'énergie.

Watts.Happening:

destiné aux entreprises belges qui souhaitent valoriser la flexibilité de leurs assets électriques, cet outil accessible publiquement propose aux utilisateurs de calculer le montant que leur entreprise pourrait gagner en utilisant ses assets de manière flexible, contribuant ainsi à équilibrer le réseau et à intégrer les sources d'énergie renouvelable intermittentes au système énergétique.

DIMENSIONS CLÉS

Lorsqu'elles travaillent à la fourniture de ces services, nos équipes sont guidées par les dimensions suivantes :

- assurer l'intégration au système et au marché des énergies renouvelables ainsi que l'électrification croissante ;
- garantir la fiabilité du réseau ;
- accéder à et développer des technologies et assets réseau innovants ;
- découvrir de nouvelles chaînes de valeur en soutenant le développement de services innovants ;
- développer les compétences et créer des opportunités d'emploi ;
- entretenir un dialogue régulier et efficace avec les stakeholders afin de comprendre les besoins actuels et futurs des clients.

Conformément aux prédictions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) selon lesquelles les nouvelles capacités renouvelables à l'échelle mondiale allaient grimper en flèche (de 107 GW, soit la plus grande augmentation absolue jamais enregistrée) pour s'établir à plus de 440 GW d'ici la fin de l'année², les efforts mondiaux de décarbonisation ont été renforcés en 2023. En décembre, les leaders du monde entier ont convenu « d'abandonner les combustibles fossiles » lors de la conférence de la COP28³. Le rôle joué par les réseaux électriques dans la réussite de ces efforts n'a pas été sous-estimé, comme l'a réitéré l'AIE : « des réseaux modernes, intelligents et étendus sont essentiels aux transitions énergétiques réussies »⁴. Partageant cette opinion, l'UE a publié son plan d'action en faveur des réseaux en novembre, qui cherche (entre autres) à accélérer la mise en œuvre des projets d'intérêt commun, à améliorer la planification à long terme des réseaux, à encourager l'accélération des processus d'octroi de permis pour le déploiement des réseaux et à améliorer les chaînes d'approvisionnement des réseaux.



VOIR LE CHAPITRE « CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE » POUR DES INFORMATIONS LIÉES AUX PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS.

² Agence internationale de l'énergie, « Renewable Energy Market Update – June 2023 », <https://www.iea.org/reports/renewable-energy-market-update-june-2023>, dernièrement consulté le 30/11/23.

³ COP28 UAE, « COP28 delivers historic consensus in Dubai to accelerate climate action », <https://www.cop28.com/en/news/2023/12/COP28-delivers-historic-consensus-in-Dubai-to-accelerate-climate-action>, dernièrement consulté le 18/12/23.

⁴ Agence internationale de l'énergie, « Electricity Grids and Secure Energy Transitions », <https://www.iea.org/reports/electricity-grids-and-secure-energy-transitions>, dernièrement consulté le 30/11/23.

5.3.8 Moteurs de nos activités

Les moteurs de nos activités, qui incluent notre transformation digitale ainsi que nos équipes Finance et Procurement, vont au-delà des fonctions corporate traditionnelles. À travers l'adoption d'approches innovantes et visionnaires, ils rendent le Business Model du Groupe plus compétitif et durable, ce qui nous permet de nous positionner en tant que véritable accélérateur de la transition énergétique, à la fois en Belgique et en Allemagne mais aussi à l'étranger.

TRANSFORMATION DIGITALE

Notre Digital Transformation Office (DTO) a été créé en janvier 2022 pour se focaliser sur la transformation digitale de nos activités. Son objectif était de veiller à ce que le Groupe puisse relever les défis toujours plus complexes liés à la décarbonisation des systèmes énergétiques et à l'électrification de la société, et saisir les opportunités qui s'y rapportent. En 2022 et 2023, le DTO a posé les fondations pour la transformation de notre business. Il a ensuite ancré les responsabilités de ses domaines d'attention dans différentes équipes à travers l'organisation, afin qu'elles puissent être implémentées plus efficacement, avant qu'il ne soit dissous. C'est donc ensemble que le personnel de notre organisation travaille à notre transformation digitale afin d'atteindre les ambitions suivantes :

- répondre à la demande du client pour une électrification plus poussée ;
- maintenir la sécurité du système tout en intégrant des volumes élevés d'énergie renouvelable dans le système ;
- accélérer le développement de notre infrastructure ;
- réduire le coût total de possession de nos assets ;
- prendre de meilleures décisions sur la base de données justes ;
- augmenter l'impact et l'efficacité des activités de notre entreprise ;
- rester résilients face aux incertitudes.

Un élément crucial pour cette transformation digitale est de tendre vers un changement de mentalité, ce qui attirera à son tour du personnel talentueux et compétent.

FINANCE

Notre département Finance veille à ce que le Groupe dispose du financement adéquat en vue d'assurer les liquidités pour nos activités quotidiennes et de réaliser notre programme d'investissement pour contribuer à décarboniser la société. Le Groupe dispose de pratiques solides en matière de comptabilité, de contrôle et de gestion des risques, et ce, afin de garantir l'efficacité, la création de valeur, des tarifs de réseau équitables pour les consommateurs et un rendement intéressant pour les investisseurs.

Le Green Finance Framework d'ETB a démontré que sa stratégie de financement est alignée avec son programme ActNow et que le Groupe s'engage à canaliser les investissements vers des projets ayant des objectifs environnementaux clairs. Par ailleurs, nos activités sont alignées avec la taxonomie de l'UE, un système de classification qui présente les activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROCUREMENT

Notre département Procurement établit les politiques et procédures d'achat du Groupe et procède à l'acquisition de tous les biens et services. Si le département veille à des aspects comme la sécurité, l'efficacité, la qualité et le prix des matériaux et des ressources, il n'en est pas moins attentif à l'intégration active des facteurs ESG dans son approche, en encourageant les fournisseurs de l'ensemble de la chaîne de valeur à adopter des pratiques durables et en collaborant avec eux au développement de produits plus respectueux de la nature. En 2023, par exemple, nous avons mis en place un prix interne du carbone dans l'ensemble du Groupe.



**Permettre
au Groupe
d'accélérer
la transition
énergétique**

DIMENSIONS CLÉS

Voici quelques exemples de dimensions clés sur lesquelles les équipes ci-dessus se basent lorsqu'elles réalisent les tâches liées à leur domaine :

- garantir la conformité aux environnements juridiques et réglementaires ;
- veiller à l'efficacité des coûts et des processus ;
- assurer le développement des compétences et de l'expertise des collaborateurs ;
- communiquer avec les stakeholders de façon transparente et régulière.

Comme souligné par le Clean Energy Technology Observatory⁵, l'infrastructure de mesure avancée (AMI) était l'un des deux domaines ayant enregistré le plus de progrès en 2023. Selon les estimations, le marché AMI s'élevait à \$20 milliards dans le monde, ce qui démontre, au même titre que les investissements dans la digitalisation plus globalement, que les entreprises améliorent leurs activités et leurs offres.

Le financement de la transition énergétique et la réduction des émissions de CO₂ sont restés des domaines prioritaires tout au long de l'année. Par exemple, la Commission européenne a adopté en novembre sa première liste de projets entièrement alignés avec le Green Deal, ce qui leur permet de bénéficier d'un financement, et l'UE a adopté le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Ce dernier définit un prix pour le CO₂ émis lors de la production de produits à forte intensité de carbone entrant dans l'UE.



VOIR LE CHAPITRE « CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE » POUR DES INFORMATIONS LIÉES AUX PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS ASSOCIÉS.

⁵ Clean Energy Technology Observatory, « Smart grids in the European Union », https://setis.ec.europa.eu/smart-grids-european-union-0_en, dernièrement consulté le 19/01/24.

5.4. L'impact de nos activités

RESSOURCES FINANCIÈRES

Nos investisseurs bénéficient d'un rendement en soutenant financièrement les besoins d'investissement du Groupe pour mener la décarbonisation et l'électrification de la société par le biais du développement et de l'exploitation d'un système électrique durable. Notre rôle en tant que fiduciaires pour les systèmes de prélèvement en Belgique et en Allemagne garantit que les producteurs d'énergie renouvelable bénéficient d'un soutien financier et encourage l'intégration au réseau de technologies respectueuses de l'environnement.

ASSETS

Nos activités permettent de rendre notre réseau et nos assets plus résilients, plus efficaces et plus durables. Ils sont ainsi capables de faciliter l'intégration dans le système de volumes d'énergie renouvelable en augmentation rapide et de répondre à la demande d'électrification en provenance des consommateurs. Nous rendons nos assets également plus résistants au changement climatique, tout en réduisant au maximum leur impact négatif sur les environnements terrestres et marins. Nous encourageons le développement de différents assets à travers nos activités : nos équipes identifient en effet en permanence des technologies utiles pouvant servir à répondre aux nouvelles exigences toujours plus poussées du système.

RESSOURCES INTELLECTUELLES

Les connaissances et les compétences développées dans chacune de nos filiales sont partagées dans l'ensemble des équipes et départements, garantissant ainsi l'amélioration et l'harmonisation continues de notre expertise, de nos processus organisationnels et de nos systèmes collectifs. Cette connaissance collective nous place à la pointe du développement technologique dans certains domaines.

COLLABORATEURS ET SOUS-TRAITANTS

Nos activités facilitent le développement de nos équipes, qui peuvent affiner et approfondir leurs compétences et leurs connaissances dans de nombreux domaines. L'engagement de sous-traitants par le Groupe encourage davantage cette dynamique, en facilitant l'échange de nouvelles compétences et de bonnes pratiques entre les organisations et au sein du secteur. Nos équipes doivent continuer à étendre leurs compétences, un véritable défi au vu de leurs responsabilités considérables. Pour encadrer ces tâches, nous mettons en place des mesures claires en matière de santé et de sécurité.

COMMUNAUTÉ ET RELATIONS

Nous fournissons à la communauté un réseau sûr et fiable, qui intègre les SER au système et soutient la prospérité socioéconomique. Nous interagissons régulièrement avec les stakeholders pour nous assurer que l'impact positif de nos activités puisse être maximisé, réduire les risques et interruptions liés au système et permettre aux acteurs de répondre aux besoins en technologie, capacité et flexibilité. Nos projets de réseau peuvent susciter une résistance locale. Nous tenons donc compte des inquiétudes des riverains et limitons les nuisances éventuelles pour les communautés et les paysages.

RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

Nos infrastructures peuvent nuire à l'environnement dans lequel elles sont construites, ce qui peut entraîner un besoin accru en travaux de maintenance. Cependant, nous nous engageons fermement à limiter ces effets à travers des approches innovantes et des mesures d'atténuation et de compensation. Nous collaborons régulièrement avec des partenaires locaux et des ONG afin de nous assurer que ces mesures soient efficaces et puissent être déployées.



6. Notre performance

DANS LE DYNAMIQUE PAYSAGE ACTUEL DES ENTREPRISES, NOUS AVONS REÇU LA MISSION DE MENER LA DÉCARBONISATION DE LA SOCIÉTÉ ET D'ACCÉLÉRER NOS ACTIVITÉS POUR VEILLER À ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE À TEMPS. POUR RELEVER CES DÉFIS ET SAISIR CES OPPORTUNITÉS DE MANIÈRE EFFICACE, NOUS AVONS DÉFINI TROIS CATÉGORIES D'INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (KPI) : FINANCIERS, DURABLES ET OPÉRATIONNELS. CES KPI NOUS SERVIRONT DE PRINCIPES DIRECTEURS, ET NOUS AIDERONT À PRENDRE DES DÉCISIONS ÉCLAIRÉES POUR SOUTENIR NOTRE CROISSANCE.

Ce chapitre sur les performances se rapporte à nos activités principales de GRT, ce qui signifie que la plupart des KPI inclus se rapportent spécifiquement à Elia et à 50Hertz. Les valeurs pour Elia et 50Hertz sont soit présentées séparément, soit consolidées en tant que groupe en additionnant les deux chiffres. Comme nous travaillons à l'établissement d'une approche "un groupe, un état d'esprit", certains KPI se rapportent à une ou plusieurs de nos entités. Ceux-ci sont mis en évidence dans les notes d'accompagnement.



6.1. Indicateurs clés de performance financière

Alors que nous relevons les défis du présent tout en traçant la voie vers un futur durable, notre performance financière est une boussole vitale pour nos activités. Une performance financière robuste reste cruciale pour attirer les ressources nécessaires à notre expansion. Notre stabilité financière nous fournira la capacité d'implémenter notre programme CAPEX et rendra notre entreprise attrayante pour de potentiels investisseurs et partenaires. Ce chapitre explore trois KPI charnières qui résument la stratégie financière d'Elia Group.

Veuillez vous référer au glossaire pour les définitions des termes utilisés. Les chiffres repris ci-dessus sont les données consolidées pour Elia Group.

BASE D'ACTIFS RÉGULÉS (RAB)

€12,2
milliards
2023

€10,9 milliards
2022

€10,3 milliards
2021

UNITÉ: € MILLIARDS
ANALYSE DE LA TENDANCE

Poussée par la réalisation de notre programme d'investissement, la RAB d'Elia Group a augmenté de 12,4% en 2023. Pour les cinq prochaines années, nous projetons un taux de croissance annuelle de la RAB de pratiquement 19%, pour une RAB totale de €15,1 milliards en 2024. Elia Group prévoit que ce montant va doubler et atteindre €33,0 milliards en 2028, en raison de la réalisation du programme CAPEX de €30,1 milliards dans nos deux marchés régulés.

REVENUS PAR ACTION

€4,4
/ action
2023

€4,8/ action
2022

€4,0/ action
2021

UNITÉ: €
ANALYSE DE LA TENDANCE

L'EPS a diminué de 8,2% (-€0,4/action). C'est le résultat de l'exécution de nos programmes d'investissement en Belgique et en Allemagne ainsi que des solides performances opérationnelles des entités régulées et de Nemo Link, bien qu'elles aient été compensées par des intérêts débiteurs plus élevés liés aux titres hybrides et aux frais uniques de l'investissement dans energyRe Giga. Étant donné les plans d'investissement chez ETB et Eurogrid dans les cinq prochaines années, nous prévoyons que le résultat net de l'action Elia Group devrait connaître un taux de croissance annuel moyen d'environ 20%, selon les projections actuelles en matière de taux d'intérêt. De plus, nous nous attendons à atteindre une croissance à deux chiffres du revenu par action au cours des cinq prochaines années.

ROE (AJ.)

6,9%
2023

7,5%
2022

7,6%
2021

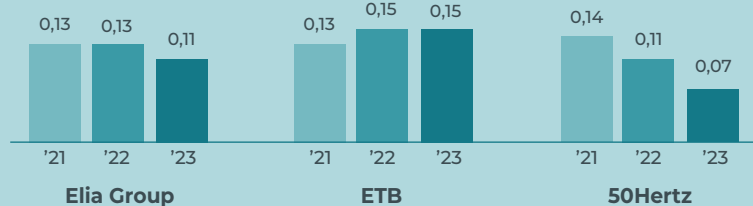
UNITÉ: %
ANALYSE DE LA TENDANCE

Elia Group fait état d'un RoE (aj.) en ligne avec la guidance de 6,9%. Pour 2024, Elia Group s'attend à un résultat net de l'action Elia Group compris entre €335 millions et €385 millions. Cela tend vers un RoE (aj.) situé entre 7 et 8%.

6.2. Indicateurs clés de performance en matière de durabilité

Comme l'indique clairement ActNow, notre travail sur le développement durable va au-delà de la décarbonisation du secteur de l'électricité. Nous nous sommes engagés à rendre nos activités neutres en carbone, à rendre nos processus commerciaux plus durables et à mettre en place une main-d'œuvre diversifiée avec un niveau élevé de bien-être, soutenue par des structures et des procédures organisationnelles claires. Cela améliorera notre travail dans l'intérêt de la société, renforcera notre personnel et démontrera aux parties prenantes que nous sommes un partenaire dans lequel il vaut la peine d'investir. Les KPI suivants permettent donc de suivre les progrès que nous avons réalisés sur 12 KPI de performance durable.

TAUX DE FUITE SF₆
(2021 À 2023)



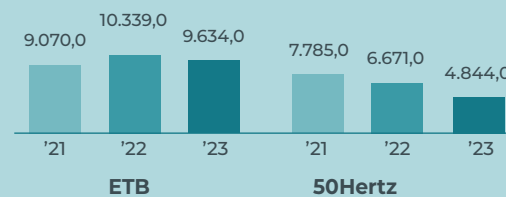
UNITÉ: %

ANALYSE DE LA TENDANCE

Le recours au SF₆ en tant que gaz isolant et extincteur est un aspect crucial de nos activités. Avec 2030 en ligne de mire, l'objectif du Groupe est de maintenir les chiffres consolidés bien en dessous de 0,25%, conformément à notre programme de sortie du SF₆. De plus, un objectif de réduction substantielle de 50% a été fixé pour le volume de SF₆ utilisé dans les nouveaux assets installés d'ici 2030, sous réserve de changements dans la réglementation et des procédures d'obtention des permis.

La compensation des émissions de CO₂ liées aux pertes de SF₆ par le biais d'un système de compensation certifié depuis 2021 reflète une approche proactive en matière de durabilité environnementale. Ces évolutions indiquent une tendance claire vers une plus grande responsabilité environnementale et un effort concerté afin de réduire l'impact sur le climat du recours au SF₆.

ÉMISSIONS DE SCOPE 1
(2021 à 2023)



UNITÉ: tCO₂

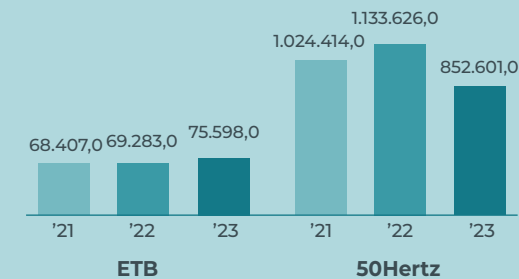
ANALYSE DE LA TENDANCE

Pour plus d'informations sur les émissions de scope 1, veuillez consulter le KPI relatif au SF₆ à gauche de cette page.

En Belgique, les émissions de scope 2 ont diminué, principalement en raison de la baisse de l'intensité carbone belge étant donné la hausse de la part de renouvelable dans le mix électrique. Par rapport aux données rapportées l'année dernière, il y a une légère augmentation liée à l'évolution de la méthode de calcul pour le facteur d'émission du mix électrique, qui était basée sur la production et est désormais basée sur la consommation. Cette dernière inclut les importations, qui ont souvent une plus haute intensité carbone que la production électrique nationale.

En Allemagne, les émissions de scope 2 suivent cette tendance et ont également diminué considérablement grâce à des chiffres stables pour les pertes réseau et la consommation propre, couplés à une hausse de la part du renouvelable dans le mix électrique. Étant donné notre nouvelle méthode plus précise pour le facteur d'émission du mix électrique (passant à des calculs par heure et basés sur la consommation), les niveaux d'émission ont généralement diminué chaque année depuis 2019 pour toutes les catégories de scope 2 centrées sur l'électricité. Avec 2030 en ligne de mire, Elia Group veut parvenir à une réduction absolue significative de 28% par rapport à 2019 pour les émissions de scope 1 et 2. De plus, l'objectif pour 2030 (hors pertes réseau) est d'atteindre la neutralité carbone grâce à des approches fondées sur la localisation et des mesures de compensation, ce qui démontre une position proactive en matière de durabilité environnementale, en ligne avec les efforts mondiaux pour atténuer le changement climatique.

ÉMISSIONS DE SCOPE 2
(2021 à 2023)



CAPEX ALIGNÉ SUR LA TAXINOMIE ENVIRONNEMENTALE DE L'UE

99,5%
2023

UNITÉ: %
ANALYSE DE LA TENDANCE

Le « transport d'électricité » est une activité qui contribue à la transition énergétique, comme le montre le haut pourcentage d'alignement de nos investissements avec la taxinomie. Cela ne devrait pas changer à l'avenir, en raison d'une méthodologie qui a fait l'objet d'un audit externe pour la première fois cette année. Les informations complètes figurent au chapitre correspondant dans le rapport de durabilité.

INDICE DE RISQUE « SUSTAINALYTICS »

14,8
2023

16,3	2022
18,3	2021

UNITÉ: #
ANALYSE DE LA TENDANCE

Ces dernières années, Elia Group a obtenu des scores de risque bas. Nous sommes parvenus à améliorer notre score de risque en 2023, en travaillant sur notre programme ActNow et en perfectionnant notre reporting. L'évaluation de risque ESG d'Elia Group le place dans le quatrième percentile du sous-groupe des fournisseurs d'électricité évalué par Sustainalytics. Nous allons poursuivre nos efforts pour conserver un score de risque bas même si les critères deviennent plus stricts.

BIODIVERSITÉ : LIGNES À HAUTE TENSION IDENTIFIÉES COMME CRITIQUES POUR LES OISEAUX ET ÉQUIPÉES DE DISPOSITIFS ANTI-COLLISIONS

75,0%
2023

62,0%	2022
60,0%	2021

UNITÉ: %
ANALYSE DE LA TENDANCE

La protection de l'avifaune est restée en haut de notre liste de priorités en 2023. Nous avons introduit une nouvelle procédure en Belgique pour nous assurer que la protection de l'avifaune soit incluse dans les nouveaux projets et dans les upgrades de lignes. De plus, nous avons collaboré avec des ornithologues pour définir un atlas de risque qui nous permet de prioriser nos efforts en fonction des risques.

En Allemagne, 50Hertz a commencé à tester en 2023 de nouvelles balises avifaunes dans le « Mittlere Havelniederung », une réserve ornithologique européenne. Un avantage majeur des nouvelles balises est qu'elles peuvent être installées par drones, sans devoir couper la ligne. Dans les deux pays, nous avons installé des balises avifaunes sur près de 25 km de lignes.

BIODIVERSITÉ : ZONES FORESTIÈRES GÉRÉES À L'AIDE DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

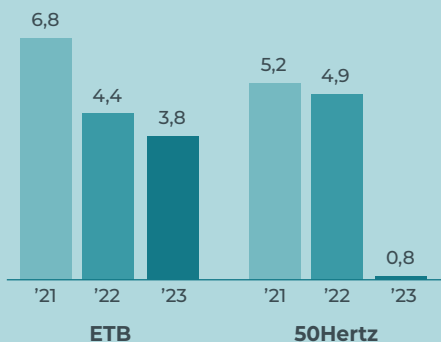
83,0%
2023

81,0%	2022
79,0%	2021

UNITÉ: %
ANALYSE DE LA TENDANCE

L'année 2023 a été très bonne pour notre programme de gestion écologique des corridors, car nous avons ajouté pratiquement 138 ha (66,8 ha en Belgique et 71 ha en Allemagne) pendant l'année et dépassons nos objectifs dans les deux pays. L'objectif du Groupe pour 2030 est d'atteindre 90%, ce qui représente 5.530 ha.

TOTAL RECORDABLE INJURY RATE (TRIR) POUR NOTRE PERSONNEL INTERNE



UNITÉ: #
ANALYSE DE LA TENDANCE

Le Groupe veut s'assurer que le taux reste inférieur à 6,5 à mesure que 2030 approche. Comme on peut le voir dans les progrès annuels de notre TRIR ces dernières années, notre travail et nos programmes liés à la sécurité ont été efficaces. Le Groupe s'engage à s'améliorer en permanence dans ce domaine, étant donné que les prochaines années seront un véritable défi en termes de performances en matière de sécurité en raison de l'important CAPEX, de la hausse du nombre de projets (à haut risque/offshore) (et d'heures prestées par des sous-traitants), ainsi que de la croissance prévue des effectifs d'Elia Group.

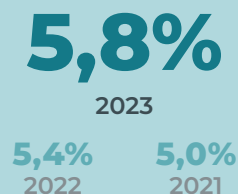
TAUX D'ABSENTÉISME



UNITÉ: %
ANALYSE DE LA TENDANCE

L'objectif d'Elia Group pour 2030 est de maintenir ce taux inférieur à 5%. Après une légère augmentation en 2022, le taux d'absentéisme a diminué à nouveau en 2023 et atteint 3,8%, ce qui est bien mieux que notre objectif et la moyenne du secteur. Nous investissons continuellement dans le bien-être de notre personnel et nous nous engageons à continuer de la sorte, étant donné que les prochaines années seront un défi pour notre personnel en raison des programmes CAPEX considérables. Les chiffres correspondent à 100% moins le taux de santé.

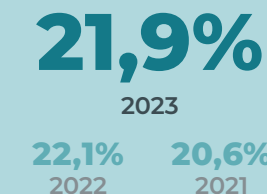
TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL



UNITÉ: %
ANALYSE DE LA TENDANCE

Notre politique pour garder notre personnel se concentre sur la maximisation de l'allocation de nos effectifs internes de manière versatile. Cela se traduit par le fait que notre personnel a la possibilité de se développer et de grandir afin de faire face aux changements.

FEMMES À DES POSTES DE MANAGEMENT

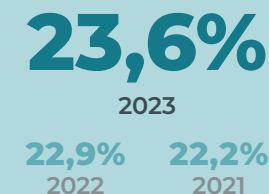


UNITÉ: %
ANALYSE DE LA TENDANCE

Elia Transmission Belgium a reçu le label Top Employer pour la sixième année consécutive. Elle a enregistré ses progrès les plus notables dans le domaine de « la diversité et l'inclusion » (hausse de pratiquement 12%). Pour échanger des bonnes pratiques avec ses pairs et renforcer son engagement visant à rendre ses effectifs plus divers et plus inclusifs, Elia Group a rejoint l'« Equality platform for the energy sector ».

FEMMES DANS L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

(Elia Group SA, Elia Transmission Belgium SA, Elia Grid International, Eurogrid International, WindGrid SA, 50Hertz Transmission GmbH et Eurogrid GmbH.)



6.3. Indicateurs clés de performance opérationnelle

Nous développons et construisons des infrastructures de réseau robustes, fiables et innovantes qui fournissent de l'électricité à des millions de consommateurs et qui aideront nos pays d'origine à atteindre le niveau zéro. Nous exploitons les compétences et l'expertise que nous avons développées en Europe et les appliquons sur de nouveaux marchés, faisant ainsi progresser la transition énergétique à l'étranger également. Notre haut niveau de performance opérationnelle et notre connaissance du secteur - illustrés par les 11 indicateurs clés de performance opérationnelle ci-dessous - font de nous un partenaire attrayant pour les autres GRT, les gouvernements, les ONG et d'autres acteurs.

FIABILITÉ DU RÉSEAU (BASÉE SUR LE TEMPS D'INTERRUPTION)

S'applique à Elia Transmission Belgium (30-380 kV)

>99,9%

2023

>99,9% 2022 >99,9% 2021

UNITÉ: %
ANALYSE DE LA TENDANCE

La plupart des interruptions ont lieu sur les réseaux de transport régionaux, mais cette année, un client spécifique a été largement impacté en raison de 3 interruptions sur le réseau d'Elia Transmission Belgium. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir les incidents, nous essayons d'empêcher les interruptions.

FIABILITÉ DU RÉSEAU (BASÉE SUR LE NOMBRE D'INCIDENTS)

S'applique à 50Hertz (220-380 kV)

99,7%

2023

99,8% 2022 99,8% 2021

UNITÉ: %
ANALYSE DE LA TENDANCE

La valeur pour 2023 est inférieure à celle des années précédentes. En raison de conditions glaciales, 50Hertz a fait face à plusieurs incidents réseau pendant les mois d'hiver.

INVESTISSEMENTS TOTAUX

Entité	'21	'22	'23
Elia Group	1,2	1,5	2,4
ETB	0,4	0,5	0,7
50Hertz	0,9	1,1	1,7

UNITÉ: € MILLIARDS
ANALYSE DE LA TENDANCE

Ce qui est représenté ci-dessous est le CAPEX brut d'Elia Transmission Belgium et 50Hertz moins les contributions clients. Le CAPEX est un indicateur important pour le Groupe car il a une incidence sur sa RAB qui sert de base pour sa rémunération régulatoire. En 2023, Elia Group a investi un total de €2,4 milliards en CAPEX. Pour la période 2024-2028, Elia Group prévoit d'investir €30,1 milliards dans ses marchés régulés en Belgique et en Allemagne.

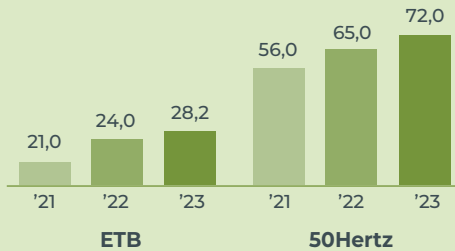
LONGUEUR DE LIGNES NOUVELLES ET RENFORCÉES

Entité	'21	'22	'23
Elia Group	255,0	324,0	550,0
ETB	202,0	184,0	140,0
50Hertz	53,0	140,0	410,0

UNITÉ: Km
ANALYSE DE LA TENDANCE

En Belgique, le chiffre pour 2023 comprenait les nouvelles lignes aériennes et le renforcement de lignes existantes (HTLS). Le plus grand projet en travaux en 2023 était Massenhoven-Meerhout-Van Eyck. En Allemagne, de nombreux projets de 50Hertz impliquaient des lignes aériennes près de Berlin ainsi que la réalisation d'un projet de câble offshore.

ÉNERGIE RENOUEVELABLE



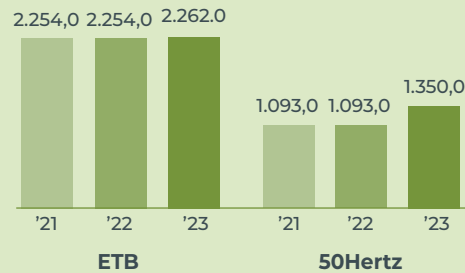
UNITÉ: %

ANALYSE DE LA TENDANCE

En 2023 en Belgique, la production éolienne et photovoltaïque a battu un record, représentant 28,2% du mix électrique belge. Un nouveau jalon a aussi été atteint en juillet, mois au cours duquel la production éolienne et photovoltaïque a couvert près de 35% de la consommation d'énergie du pays.

En 2023, l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable équivalait à 72% de la consommation électrique dans la zone de 50Hertz. 50Hertz vise à couvrir 100% de la consommation électrique de sa zone de réglage grâce aux sources d'énergie renouvelable.

CAPACITÉ DE PRODUCTION OFFSHORE RACCORDÉ



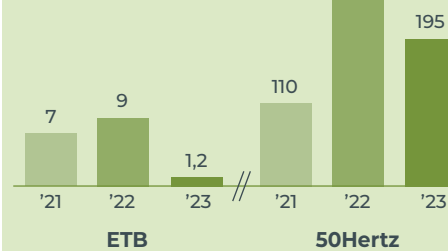
UNITÉ: MW

ANALYSE DE LA TENDANCE

50Hertz a réalisé le raccordement réseau pour le parc éolien Arcadis Ost 1 (détenue par Parkwind) dans le cadre du projet Ostwind 2. De plus, 50Hertz a préparé le terrain pour plus de 8 GW de capacité de raccordement réseau en concluant des contrats de fourniture de câbles à long terme. Ses priorités pour 2024 seront la finalisation du second tronçon d'Ostwind 2 menant au parc éolien Baltic Eagle et des activités de chaîne d'approvisionnement pour garantir sa réserve de projets.

Elia Transmission Belgium s'est focalisée sur l'obtention des permis d'environnement pour l'île Princesse Elisabeth et a entamé les études préliminaires liées au projet. Elle a aussi publié son approche « nature inclusive design » pour l'île.

COÛT DE LA GESTION DES CONGESTIONS (REDISPATCHING)



UNITÉ: € MILLIONS

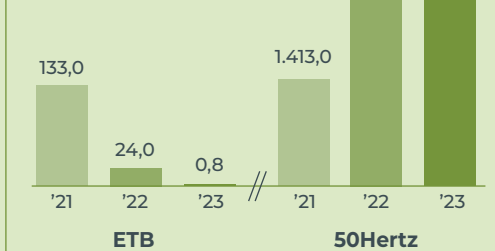
ANALYSE DE LA TENDANCE

Pour 50Hertz, les coûts de redispatching pour les centrales conventionnelles ont diminué par rapport à 2022 en raison des prix du marché en baisse. Depuis l'introduction de Redispatch 2.0 (RD2.0) en novembre 2021, les centrales électriques basées sur le renouvelable doivent être 10 fois plus efficaces que les centrales conventionnelles lors de l'atténuation des congestions réseau, ce qui entraîne une augmentation de la quantité d'énergie injectée qui doit être mise à l'arrêt. La construction des centrales électriques basées sur le renouvelable, dont le rythme dépasse celui de l'extension du réseau électrique, a entraîné une pression accrue sur le réseau, ce qui nécessite des mesures de redispatching renforcées.

Les projets de développement du réseau programmés, dont la finalisation est prévue pour 2027-2028, devraient entraîner une baisse à tous les niveaux de redispatching en Allemagne, ce qui offrira un meilleur contrôle du réseau et la flexibilité nécessaire pour soulager la pression sur le réseau.

Pour Elia Transmission Belgium, les coûts liés à la gestion des congestions ont diminué significativement en 2023 par rapport à l'année précédente. Ce phénomène est principalement dû à son réseau moins limité, ce qui a conduit à moins de redispatching en général. L'utilisation accrue d'actions d'atténuation non coûteuses au niveau d'ALEGro a aussi permis de gérer certaines congestions plus facilement qu'en 2022.

VOLUMES DE GESTION DES CONGESTIONS (REDISPATCHING)



UNITÉ: GWh

NOMBRE DE PARTENARIATS DE WINDGRID



ANALYSE DE LA TENDANCE

Un nouveau partenariat conclu par WindGrid avec Parkwind va contribuer à un processus de soumission en cours en Norvège, tandis que WindGrid et energyRe ont uni leurs forces pour le projet NY PPTN aux États-Unis. Cela constitue la première collaboration d'Elia Group avec energyRe Giga pour le développement d'un projet, à la suite de l'investissement d'Elia Group dans energyRe Giga, à qui sera transféré le projet.

TAUX DE CONVERSION POUR LES SERVICES DE CONSULTANCE (ECI)

32,0%
2023

27,0%
2022

25,0%
2021

UNITÉ: %

ANALYSE DE LA TENDANCE

Le chiffre ci-dessus est calculé comme le nombre de contrats obtenus divisé par le nombre d'offres soumises. EGI a renforcé ses capacités de développement opérationnel en encourageant les collaborations entre ses équipes techniques (Solution Domains) et ses équipes locales de vente, ce qui a amélioré le dialogue avec les clients. Ses équipes de vente ont aussi été renforcées dans toutes les régions : Europe, Asie et Moyen-Orient. EGI a aussi amélioré la gouvernance liée à la signature de projet, en introduisant de meilleurs suivis des négociations et un examen plus approfondi des conditions commerciales. Enfin, EGI a développé une nouvelle base client en travaillant avec de nouveaux acteurs (développeurs privés, secteur du pétrole et du gaz, etc.) et de nouveaux produits (hydrogène, réseaux offshore). Cela ouvre de nouvelles opportunités pour EGI et de plus grandes chances de signer de nouveaux contrats.

REVENUS PROVENANT DE CLIENTS EXTERNES

(chiffres consolidés pour EGI, re.alto energy GmbH, WindGrid SA, WindGrid USA LLC)

€12,1m
2023

€4,7m
2022

€2,1m
2021

UNITÉ: € MILLIONS

ANALYSE DE LA TENDANCE

La hausse significative de revenus peut être imputable à la croissance substantielle des activités de consultation au niveau international, poussée en particulier par l'obtention de contrats liés au projet Neom. Neom, initié par le roi saoudien, vise à faire évoluer l'économie du pays, qui dépend fortement du pétrole, vers divers secteurs tel que le tourisme et des formes alternatives d'énergie, comme le photovoltaïque. Jusqu'à présent, WindGrid n'a pas contribué substantiellement aux revenus d'Elia Group.



7. Perspectives pour 2024

MENER LA RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS AU NIVEAU SUIVANT

Développer efficacement et à grande échelle les réseaux électriques est crucial pour atteindre les objectifs du Green Deal européen. Un accès aux volumes abondants d'énergie renouvelable offrira également une stabilité des prix à long terme et garantira que la compétitivité industrielle reste intacte. Pour faciliter ces phénomènes, il faudra d'importants investissements en infrastructure réseau « de pointe ».

En 2024, Elia Group mettra tout en œuvre pour accélérer la fourniture de l'infrastructure réseau. Avec les pouvoirs publics compétents, nous travaillerons à la suppression des goulets d'étranglement dans les procédures d'obtention des permis et nous discuterons de moyens permettant de développer le réseau plus rapidement et plus efficacement. Parallèlement, nous travaillerons à garantir nos chaînes d'approvisionnement et à éviter les retards dans nos projets.

Au cours des cinq prochaines années, Elia Group va investir €30,1 milliards dans ses projets en Belgique et en Allemagne. Il s'agit d'une somme importante et donc d'une étape clé dans l'histoire de notre entreprise. Par conséquent, nous préparons notre organisation au niveau suivant de réalisation des investissements, par le biais d'une nouvelle structure, de nouveaux processus et de personnel supplémentaire. Au vu de notre expérience, nous sommes confiants quant à notre capacité à réaliser les nouveaux investissements dont la communauté a besoin.

DÉBUT D'UNE NOUVELLE PÉRIODE RÉGULATOIRE

En janvier 2024, de nouvelles périodes réglementaires ont débuté en Belgique et en Allemagne, respectivement pour une durée de quatre et cinq ans. Les nouveaux cadres tarifaires sont cruciaux pour les activités régulées d'Elia Group. Ils nous permettront de remplir notre mission, en nous fournissant les ressources nécessaires pour réaliser nos plans d'investissement.

Fin 2023 en Belgique, nous avons bouclé nos discussions réglementaires avec la CREG. Les modifications de la méthodologie ont ensuite été ratifiées. Le cadre nouvellement approuvé reflète davantage les conditions de marché actuelles : le rendement des capitaux propres fluctuera en fonction de l'OLO belge à 10 ans.

En Allemagne, la BNetzA avait entamé des discussions avec le secteur concernant l'évolution future du cadre réglementaire. Elle vise à simplifier le cadre existant, à réduire les démarches administratives ainsi qu'à accélérer le refinancement des coûts tout en maintenant la fiabilité du cadre. Les discussions porteront, entre autres, sur un éventuel raccourcissement des périodes réglementaires. Nous nous engageons à participer activement à ce processus, en vue de définir un cadre réglementaire aligné avec les défis actuels. Une décision finale de la BNetzA devrait être publiée en 2025.

UNE MEILLEURE EFFICACITÉ, AU SERVICE DU SYSTÈME ET DES CONSOMMATEURS

Elia Group a une responsabilité majeure dans la réalisation des investissements de la manière la plus efficace possible en termes de coûts. L'impact sur les consommateurs doit in fine être positif. C'est pourquoi nous donnons la priorité aux projets ayant le plus grand impact sur la communauté. En Allemagne par exemple, nous nous concentrons sur les projets d'infrastructure qui réduisent les congestions, le coût de ces dernières étant pris en charge par les consommateurs allemands.

De plus, améliorer notre efficacité opérationnelle restera l'une de nos principales priorités en 2024. Nous y arriverons en nous concentrant sur la digitalisation et l'automatisation, ainsi qu'en améliorant nos activités de maintenance. Par ailleurs, l'électrification des secteurs de la mobilité, du chauffage et de l'industrie offre de nombreuses opportunités.

À la suite de la publication en 2023 de notre note de vision sur la consommation flexible, le sujet deviendra plus tangible en 2024. Elia Group travaillera sur des aspects tels que les prix en temps réel et lancera des projets qui permettront aux consommateurs d'être récompensés pour la flexibilité qu'ils proposent au marché. Cela modifiera en profondeur la gestion du système et créera de la valeur pour les consommateurs et le système.

TOP EMPLOYER

La sécurité physique et mentale de notre personnel revêt une importance capitale, en particulier en raison de notre immense programme CAPEX, de l'augmentation du développement offshore (qui a lieu dans des environnements complexes) et de la pression pour accélérer la fourniture du réseau.

En 2024, Elia Group va continuer à mettre l'accent sur un lieu de travail diversifié, inclusif et durable afin de fournir un excellent environnement de travail à ses équipes. Nous sommes persuadés qu'il s'agit d'indicateurs importants pour continuer à attirer les bons talents. Dans les années à venir, nous prévoyons de recruter environ 500 personnes à travers le Groupe.

DES SOURCES DE FINANCEMENT DIVERSIFIÉES

Au cours de la prochaine année, Elia Group va prendre des mesures supplémentaires pour assurer la diversification de ses sources de financement. Nous nous engageons à maintenir notre présence sur les marchés des capitaux, en faisant appel à eux pour soutenir notre programme CAPEX. Nous croyons fortement à la confiance que les investisseurs accordent à notre orientation stratégique au cœur de la transition européenne vers une économie bas carbone.

Début 2024, Elia Transmission Belgium a émis avec succès une obligation verte de €800 millions, soit sa deuxième transaction impliquant des obligations vertes à ce jour. Eurogrid GmbH, la société mère de 50Hertz, a levé des fonds pour un total de €1,5 milliard par le biais de ses troisième et quatrième obligations vertes en vue de continuer à étendre son réseau et ainsi de faire avancer la transition énergétique. Il s'agit du plus grand emprunt de l'histoire de l'entreprise. Les obligations seront utilisées pour financer et/ou refinancer des projets verts qui améliorent l'intégration et le transport de plus grands volumes d'électricité renouvelable dans le système.

De plus, nous mettons au point une stratégie pour élargir nos sources de financement et renforcer notre liquidité, comme l'a démontré la hausse des facilités de crédit renouvelables pour ETB et Eurogrid GmbH au premier trimestre 2024. Cette diversification nous offrira l'agilité et les ressources nécessaires pour saisir les opportunités et gérer efficacement les conditions de marché changeantes.

ACCROÎTRE NOTRE PERTINENCE, EN EUROPE ET À L'ÉCHELLE MONDIALE

Fin 2023, WindGrid a conclu un accord ferme pour l'acquisition d'une participation de 35,1% dans energyRe Giga, une entreprise américaine active dans les énergies propres (une opération finalisée début 2024). Nos aptitudes distinctes mais néanmoins complémentaires nous permettront de maximiser la création de valeur résultant de cet investissement.

En 2024, nous nous focaliserons sur la progression de la fourniture des trois projets de notre portefeuille. Dans ce cadre, nous travaillerons à atténuer les risques des projets et à optimiser la valeur de nos investissements. Nous étudierons aussi les possibilités pour étendre notre portefeuille de projets au-delà de son périmètre actuel. Par le biais de notre entreprise de consultance, EGI, nous continuerons à aider d'autres GRT à mettre en place des systèmes électriques basés sur le renouvelable.

RECHERCHE D'UN NOUVEAU/UNE NOUVELLE GROUP CEO

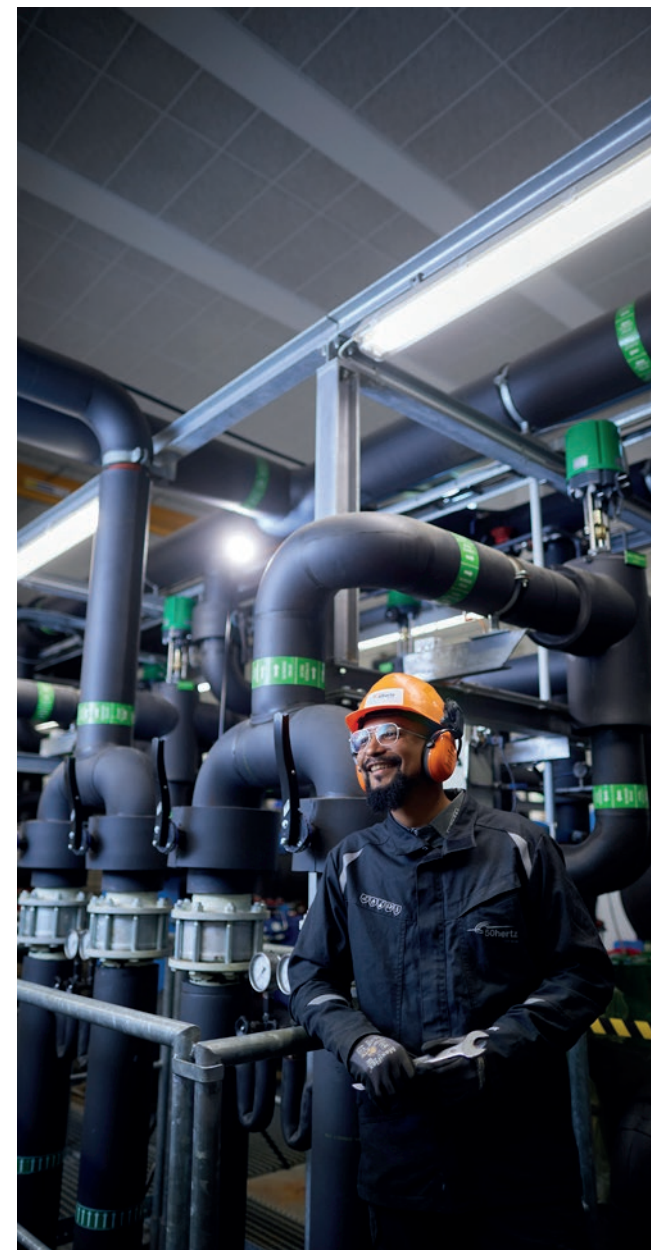
Le comité de nomination d'Elia Group a lancé le processus de sélection pour un nouveau/une nouvelle CEO à la suite du départ de Chris Peeters fin 2023. L'annonce devrait avoir lieu courant 2024. Catherine Vandendorpe a été nommée CEO ad interim d'Elia Group après le départ de Chris Peeters, ce qui a permis ainsi un processus de transition fluide au sein de la direction et a assuré la continuité de la stratégie du conseil d'administration. Marco Nix, le CFO de 50Hertz, assume temporairement les responsabilités de Catherine en tant que Group CFO.

UNE ANNÉE CLÉ EN TERMES D'ÉLECTIONS

Nous prévoyons que 2024 sera marquée par un paysage politique dynamique animé par les changements de gouvernements. En Allemagne, la Saxe, la Thuringe et le Brandebourg organiseront des élections régionales. En Belgique, des élections auront lieu à tous les niveaux politiques. Par ailleurs, les élections européennes se tiendront en juin et les États-Unis éliront un nouveau président en novembre.

Étant donné le contexte géopolitique actuel, nous prévoyons que les gouvernements mettront davantage l'accent sur la défense. La compétitivité de nos entreprises, dans laquelle l'énergie joue un rôle crucial, gagne également en importance.

En 2024, Elia Group va continuer à contribuer à l'évolution des marchés de l'énergie en aidant les nouveaux gouvernements dans leur prise de décisions. Au niveau du Groupe, nous étudierons comment exploiter pleinement le potentiel renouvelable de nos mers de la manière la plus efficace possible. Nous faisons actuellement face à plusieurs questions en suspens à propos de ce cadre, dont l'allocation des coûts, l'aménagement du territoire et l'intégration de l'éolien offshore dans le système électrique européen. Étant donné les ambitions à la hausse de l'Europe, ces problématiques doivent être traitées. Nous étudierons aussi quel est le mix énergétique le plus adapté pour la Belgique, en vue d'atteindre la neutralité climatique.





II. Rapport de gouvernance et de gestion des risques

1. Déclaration de gouvernance d'entreprise



La présente déclaration de gouvernance d'entreprise reprend les principaux aspects du cadre de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA, y compris toutes les informations pertinentes sur les événements ayant affecté la gouvernance d'Elia Group SA au cours de l'exercice 2023.

En 2023, la gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA s'est basée sur les piliers suivants :

- le Code (belge) de gouvernance d'entreprise 2020⁶, qu'Elia Group SA a adopté comme code de référence ;
- le Code (belge) des sociétés et des associations ⁷ ;
- les statuts d'Elia Group SA⁸ ;
- le Charte de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA⁹.

La présente déclaration de gouvernance d'entreprise reprend également les raisons justifiant les dérogations aux dispositions suivantes du Code de gouvernance d'entreprise 2020 :

- Disposition 5.6 relative à la durée maximale de quatre ans pour un mandat d'administrateur ;
- Disposition 7.6 relative à la rémunération partielle d'un administrateur non exécutif sous la forme d'actions ;
- Disposition 7.9 relative à la fixation d'un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir.

1.1. Composition des organes de gestion au 31 décembre 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

- Bernard Gustin, administrateur non exécutif indépendant¹⁰

VICE- PRÉSIDENTS

- Bernard Thiry, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC ¹¹
- Geert Versnick, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC

ADMINISTRATEURS¹²

- Michel Allé, administrateur non exécutif indépendant
- Pieter De Crem, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC
- Laurence de l'Escaille, administrateur non exécutif indépendant
- Frank Donck, administrateur non exécutif indépendant
- Interfin SCRL, ayant comme représentant permanent Thibaud Wyngaard, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC
- Roberte Kesteman, administrateur non exécutif indépendant¹³
- Dominique Offergeld, administrateur non exécutif nommée sur proposition de Publi-T SC¹⁴
- Pascale Van Damme, administrateur non exécutif indépendant
- Eddy Vermoesen, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC¹⁵

⁶ Le Code de gouvernance d'entreprise 2020 est disponible sur le site web de la Commission de Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

⁷ Le Code (belge) des sociétés et des associations est disponible sur le site web du ministère de la Justice (http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi.pl).

⁸ Les statuts d'Elia Group SA sont disponibles sur le site web d'Elia Group SA (<https://www.eliagroup.eu/en/about-elia-group/corporate-bodies>).

⁹ Le Charte de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA est disponible sur le site web d'Elia Group SA (<https://www.eliagroup.eu/en/about-elia-group/corporate-bodies>).

¹⁰ Bernard Gustin a été réélu comme administrateur non exécutif indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

¹¹ Bernard Thiry a été désigné en tant qu'administrateur non exécutif non indépendant, sur proposition de Publi-T SC, par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023 en remplaçant Claude Grégoire dont le mandat d'administrateur non exécutif non indépendant venait à échéance après l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023. Le mandat de Bernard Thiry a pris effet à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

¹² L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2023 a approuvé la modification des statuts qui prévoient que désormais la société est administrée par un conseil d'administration composé de douze membres au lieu de quatorze membres.

¹³ Roberte Kesteman a été réélue comme administrateur non exécutif indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

¹⁴ Dominique Offergeld a été réélue comme administrateur non exécutif non indépendant, sur proposition de Publi-T SC, par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

¹⁵ Eddy Vermoesen a été désigné en tant qu'administrateur non

COMITES CONSULTATIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE NOMINATION ET DE REMUNERATION¹⁶

· Dominique Offergeld, Présidente

· Roberte Kesteman

· Laurence de l'Escaille

· Pascale Van Damme

· Geert Versnick

COMITÉ D'AUDIT

· Michel Allé, Président

· Frank Donck

· Roberte Kesteman

· Dominique Offergeld

· Eddy Vermoesen

COMITÉ STRATÉGIQUE

· Geert Versnick, Président

· Michel Allé

· Pieter De Crem

· Bernard Gustin

· Bernard Thiry

· Frank Donck, invité permanent

· Dominique Offergeld, invitée permanente

COLLEGE DES COMMISSAIRES¹⁷

· EY Réviseurs d'Entreprises SRL,
représentée par Paul Eelen

· BDO Réviseurs d'Entreprises SRL,
représentée par Michaël Delbeke

COLLEGE DE GESTION JOURNALIERE

· Catherine Vandendorre (Chief Executive
Officer ad interim et Chief Financial
Officer)¹⁸

· Stefan Kapferer (Chief Executive Officer
50Hertz)

· Peter Michiels (Chief Human Resources,
Internal Communication Officer et Chief
Alignment Officer)

· Michael Freiherr Roeder von Diersburg
(Chief Digital Officer)

· Marco Nix (Chief Financial Officer ad
interim)¹⁹

SECRETAIRE GENERAL

· Siska Vanhoudenhoven



¹⁶ L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2023 a approuvé la modification des statuts, qui prévoient désormais que le comité de nomination et le comité de rémunération ont été fusionnés en un nouveau « comité de nomination et de rémunération ».

¹⁷ EY Réviseurs d'entreprises SRL et BDO Réviseurs d'entreprises SRL ont été renommés en tant que commissaires de la Société par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023, après avis du comité d'entreprise de la Société et sur proposition du conseil d'administration suivant la recommandation du comité d'audit. A cette occasion, Félix Fank de BDO Réviseurs d'entreprises SRL a été remplacé par Michael Delbeke.

¹⁸ Catherine Vandendorre a été désignée en tant que Chief Executive Officer ad interim d'Elia Group SA par le conseil d'administration du 6 septembre 2023, suite à la démission volontaire de Chris Peeters (avec effet au 31 octobre 2023).

¹⁹ Marco Nix a été désigné en tant que Chief Financial Officer ad interim d'Elia Group SA par le conseil d'administration le 10 novembre 2023 sur recommandation du comité de nomination et de rémunération.

1.2. Conseil d'administration

Bernard **Gustin**Bernard **Thiry**Geert **Versnick**Michel **Allé**Pieter **De Crem**Laurence **de L'escaille**Franck **Donck**Roberte **Kesteman**Dominique **Offergeld**Pascale **Van Damne**Eddy **Vermoesen**Thibaud **Wyngaard**

Procédure de nomination, durée et expiration des mandats d'administrateur

Elia Group SA est administrée par un conseil d'administration composé de douze membres. Au moins trois membres du conseil d'administration sont des administrateurs indépendants au sens des dispositions légales (article 7:87 du Code des sociétés et des associations et disposition 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020) et statutaires (article 13.3 des statuts) applicables. Tous les membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et peuvent être révoqués par celle-ci.

Les administrateurs indépendants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et de rémunération. Les administrateurs non indépendants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire sur proposition de Publi-T SC, conformément à l'article 13.2 des statuts d'Elia Group SA.

L'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023 a voté séparément sur chaque nomination ou renouvellement proposé d'un administrateur conformément à la disposition 5.7 du Code de gouvernance d'entreprise 2020.²⁰

Les administrateurs d'Elia Group SA sont nommés ou renommés dans leurs fonctions pour une durée maximale de six ans.

La durée maximale de six ans des mandats d'administrateur s'écarte de la durée maximale de quatre ans préconisée par la disposition 5.6 du Code de gouvernance d'entreprise 2020. La durée maximale de six ans se justifie par les spécificités et complexités techniques, financières et juridiques qui s'appliquent au sein du groupe et qui nécessitent un certain niveau d'expérience atteint par la continuité dans la composition du conseil d'administration.

²⁰ Il s'agit de la réélection de Bernard Gustin (administrateur indépendant), la réélection de Roberte Kesteman (administrateur indépendant), la réélection de Dominique Offergeld (nommé sur proposition de Publi-T SC), la nomination de Bernard Thiry (nommé sur proposition de Publi-T SC) et la nomination d'Eddy Vermoesen (nommé sur proposition de Publi-T SC).

Exigences spécifiques pour les membres du conseil d'administration

Les statuts stipulent que le conseil d'administration est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs.

En outre, conformément aux statuts, les membres du conseil d'administration ne sont pas autorisés à être membres du conseil de surveillance, du conseil d'administration ou des organes représentant légalement une entreprise assurant une des fonctions suivantes : production ou fourniture d'électricité. Les membres du conseil d'administration ne peuvent pas non plus exercer une autre fonction ou activité, rémunérée ou non, au service d'une entreprise visée dans la phrase précédente.

En plus des exigences légales d'indépendance (voir ci-dessus), les administrateurs indépendants sont nommés en partie pour leurs connaissances en matière de gestion financière et en partie pour leurs connaissances utiles en matière technique relative aux activités de la société.

Conformément aux statuts et au Code des sociétés et des associations, au moins un tiers des administrateurs doivent être de sexe différent des deux tiers restants.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA et à la disposition 5.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, les membres du conseil d'administration ne peuvent accepter plus de cinq mandats d'administrateur dans des sociétés cotées.

Des compétences spécifiques sont requises pour la composition des comités consultatifs.

En plus des critères de sélection légaux et statutaires, le conseil d'administration a approuvé le 6 avril 2023, en application de la disposition 5.1 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, des critères supplémentaires applicables à tous les nouveaux administrateurs. Tous ces critères sont repris dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Elia Group SA publiée sur les sites www.elia.be (sous 'A propos d'Elia', 'Corporate governance', 'Articles of Association & Corporate Governance Charter') et www.eliagroup.eu (sous

'About Elia Group', 'Corporate Bodies', 'Articles of association & Corporate governance charter').

La composition du conseil d'administration doit garantir que les décisions sont prises dans l'intérêt d'Elia Group SA. Cette composition est basée sur la mixité des genres et la diversité de manière générale, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances. En outre, lors du renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration, il convient de veiller à atteindre et à maintenir un équilibre linguistique au sein du groupe des administrateurs de nationalité belge.

Composition actuelle du conseil d'administration

Le conseil d'administration est actuellement composé de douze administrateurs. Six administrateurs sont des administrateurs non exécutifs indépendants, au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et de la disposition 3.5 du Code de gouvernance d'entreprise 2020. Les six autres administrateurs non exécutifs sont des administrateurs non indépendants nommés, sur proposition de Publi-T SC, par l'assemblée générale ordinaire, conformément à la structure actuelle de l'actionariat et à l'article 13.2 des statuts d'Elia Group SA (voir également la section 'Structure de l'actionariat' en page de la présente déclaration.

DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'administrateurs au 31 décembre 2023		2023
Hommes	Âgés de 35 < 54	1
	Âgés ≥ 55	7
Femmes	Âgés de 35 < 54	1
	Âgés ≥ 55	3

Modifications dans la composition du conseil d'administration

Luc De Temmerman a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif indépendant d'Elia Group SA avec effet au 16 mai 2023.

Cécile Flandre a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif non indépendant d'Elia Group SA avec effet au 30 janvier 2023 (24h00).

Le mandat d'administrateur non exécutif non indépendant d'Elia Group SA de Rudy Provoost a pris fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023. L'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023 a décidé de désigner Eddy Vermoesen en tant qu'administrateur non exécutif non indépendant à partir de cette date.

Le mandat d'administrateur non exécutif non indépendant d'Elia Group SA de Claude Grégoire a pris fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023. L'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023 a décidé de désigner Bernard Thiry en tant qu'administrateur non exécutif non indépendant à partir de cette date.

Durée et expiration des mandats d'administrateur

Les mandats d'administrateurs de Bernard Gustin, Roberte Kesteman et Dominique Offergeld ont été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire de 2023 pour une durée de six ans, débutant après l'assemblée générale ordinaire de 16 mai 2023 et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029 relativement à l'exercice clôturé au 31 décembre 2028.

Le mandat de Frank Donck expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2027 relativement à l'exercice clôturé au 31 décembre 2026.

Les mandats d'administrateurs de Geert Versnick, Interfin SCRL (avec représentant permanent Thibaud Wyngaard) et Pieter De Crem prendront fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2026 relativement à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

Les mandats de Laurence de l'Escaille et Pascale Van Damme expireront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2025 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024. C'est également le cas pour le mandat de Michel Allé, comme susmentionné.

Pour des raisons de clarté, la fin du mandat de chaque administrateur mentionné ci-dessus est également mentionnée dans le tableau suivant :

	Fin du mandat immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en	(relatif à l'exercice financier)
Bernard Gustin, Président	2029	(2028)
Geert Versnick, Vice- Président	2026	(2025)
Bernard Thiry, Vice- Président	2029	(2028)
Michel Allé	2025	(2024)
Pieter De Crem	2026	(2025)
Laurence de l'Escaille	2025	(2024)
Frank Donck	2027	(2026)
Interfin CVBA	2026	(2025)
Roberte Kesteman	2029	(2028)
Dominique Offergeld	2029	(2028)
Pascale Van Damme	2025	(2024)
Eddy Vermoesen	2029	(2028)

Fin du mandat immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en	Nombre de dirigeants
2025	3
2026	3
2027	1
2029	5

Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est assisté par trois comités consultatifs : le comité de nomination et de rémunération, le comité d'audit et le comité stratégique. Le conseil d'administration veille à ce que ces comités consultatifs fonctionnent de manière efficace.

Compétences du conseil d'administration

Elia Group SA a un système moniste comme modèle de gouvernance. Conformément à l'article 17.2 des statuts, le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet statutaire, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Ainsi, le conseil d'administration a entre autres les pouvoirs suivants :

1° l'approbation/modification de la politique générale, financière et de dividendes de la société, y inclus les lignes directrices ou les options stratégiques de la société ainsi que les principes et les questions de nature générale, en particulier en matière de gestion des risques et de gestion du personnel ;

2° l'approbation, le suivi et la modification du business plan et des budgets de la société ;

3° sans préjudice d'autres pouvoirs spécifiques du conseil d'administration, la prise de tout engagement, lorsque le montant est supérieur à quinze millions d'euros (15.000.000 EUR), à moins que le montant ainsi que ses principales caractéristiques ne soient expressément prévus dans le budget annuel ;

4° les décisions relatives à la structure en matière de droit des sociétés de la société et des sociétés dans lesquelles la société détient une participation, y compris l'émission de titres ;

5° les décisions relatives à la constitution de filiales et l'acquisition ou la cession d'actions (indépendamment de la manière dont ces parts sont acquises ou cédées) dans des sociétés dans lesquelles la société détient directement ou indirectement une participation, dans la mesure où l'impact financier de cette création, de cette acquisition ou de cette cession est supérieur à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR) ;

6° les décisions en matière d'acquisitions ou d'alliances stratégiques, les cessions importantes ou cessions d'actifs importants ou d'activités importantes dans la société ;

7° les modifications importantes de la politique comptable ou fiscale ;

8° les changements importants d'activités ;

9° les décisions relatives au lancement, ou à la prise de participations dans, des activités en dehors de la gestion des réseaux d'électricité ;

10° les décisions stratégiques afin de gérer et/ou d'acquérir des réseaux d'électricité en dehors du territoire belge ;

11° s'agissant: (i) de Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA : le suivi de leur politique générale ainsi que des décisions et questions mentionnées aux points 4°, 5°, 6°, 8°, 9° et 10° ci-dessus ; (ii) des filiales clés désignées par le conseil d'administration (autres que Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) : l'approbation et le suivi de leur politique générale ainsi que des décisions et questions mentionnées aux points 1° à 10° inclus ci-dessus ; (iii) des filiales autres que les filiales clés : l'approbation et le suivi de leur politique générale ainsi que des décisions et questions mentionnées aux 4°, 5°, 6°, 8°, 9° et 10° ci-dessus ;

12° l'exercice du contrôle général sur le Collège de gestion journalière ; dans ce cadre, le conseil surveillera-t-il également la manière dont l'activité de l'entreprise est conduite et se développe, afin d'évaluer notamment si la gestion de l'entreprise s'effectue correctement ;

13° les pouvoirs attribués au conseil d'administration par ou en vertu du Code des sociétés et des associations ou des statuts.

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des risques, le conseil d'administration a approuvé un cadre de référence pour le contrôle interne et la gestion des risques, établi par le Collège de gestion journalière, qui est basé sur le cadre COSO II. Le conseil d'administration a également désigné un Compliance Officer chargé de la surveillance du respect par la société des lois et réglementations et de l'application des directives internes pertinentes. Le Compliance Officer rend compte au moins une fois par an au conseil d'administration de l'exécution de sa mission.

En ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités de surveillance (voir point 12° ci-dessus), le conseil d'administration est, au minimum, chargé des tâches suivantes :

- a. exercer une surveillance générale sur le Collège de gestion journalière ; dans ce cadre, le conseil d'administration surveille également la manière dont l'activité de l'entreprise est menée et se développe, afin d'évaluer notamment si la gestion de la société s'effectue correctement ;
- b. contrôler et examiner l'efficacité des comités consultatifs du conseil d'administration ;
- c. prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité et la publication, en temps utile des états financiers et des autres informations significatives, financières ou non, communiquées aux actionnaires et actionnaires potentiels ;
- d. approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques, mis en place par le Collège de gestion journalière, et évaluer la mise en œuvre de ce cadre. Le conseil d'administration décrit aussi, dans le rapport annuel, les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'Elia Group SA ;
- e. superviser les prestations des commissaires et la fonction d'audit interne, en tenant compte de l'examen réalisé par le comité d'audit.

L'assemblée générale spéciale des actionnaires du 18 mai 2021 a conféré au conseil d'administration le pouvoir d'acquérir des actions propres d'Elia Group SA, sans que le nombre total d'actions propres détenues par la société en vertu de ce pouvoir ne puisse excéder 10 % du nombre total d'actions, à une contre-valeur qui ne peut pas être inférieure de plus de 10% au cours de clôture le plus bas des trente jours précédant la transaction et ne peut pas être supérieure de plus de 10% au cours de clôture le plus élevé des trente jours précédant la transaction.

Ce pouvoir est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 4 juin 2021. Il s'applique au conseil d'administration de la société et, en tant que de besoin, à tout tiers agissant pour le compte de la société.

Réunions et prise de décision

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par trimestre. Il doit être convoqué chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et lorsqu'au moins deux administrateurs en font la demande. Il délibère valablement selon les règles qu'il détermine.

Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir par vidéoconférence, conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication à distance, moyennant l'accord de tous ses membres et le respect des principes d'organisation du conseil. Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises conformément à l'article 7:95, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations par consentement unanime des administrateurs, exprimé par écrit.

Le conseil d'administration constitue un organe collégial au sein duquel les membres recherchent le consensus dans leurs délibérations.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux. Ces procès-verbaux sont conservés dans un registre spécial.

Rapport d'activité

En 2023, le conseil d'administration d'Elia Group SA s'est réuni quatorze fois.

Le conseil d'administration a principalement examiné les dossiers stratégiques, la situation financière et réglementaire de la société et de ses filiales, la digitalisation, l'évolution des grands projets d'investissement, diverses questions de gouvernance et le suivi des audits internes et des risques.

Les membres qui ne pouvaient pas être présents lors d'une réunion ont généralement donné procuration à un autre membre. Conformément à l'article 19.4 des statuts de de la société, une procuration écrite peut être donnée par un membre absent ou empêché à un autre membre du conseil d'administration pour le représenter à une réunion déterminée du conseil d'administration et y voter en son nom. Toutefois, aucun administrateur ne peut avoir plus de deux procurations.

Taux de présence	
Bernard Gustin, Président	14/14
Geert Versnick, Vice-Président	14/14
Claude Grégoire, Vice-Président (jusqu'au 16 mai 2023)	3/4
Bernard Thiry, Vice-Président (à partir du 16 mai 2023)	10/10
Michel Allé	14/14
Pieter De Crem	14/14
Laurence de l'Escaille	14/14
Luc De Temmerman (jusqu'au 16 mai 2023)	4/4
Frank Donck	11/14
Cécile Flandre (jusqu'au 30 janvier 2023)	1/1
Interfin SCRL (avec représentant permanent Thibaud Wyngaard)	13/14
Roberte Kesteman	14/14
Dominique Offergeld	14/14
Rudy Provoost (jusqu'au 16 mai 2023)	3/4
Pascale Van Damme	13/14
Eddy Vermoesen (à partir du 16 mai 2023)	10/10

Conflit d'intérêt

Les administrateurs d'Elia Group SA doivent respecter strictement les dispositions de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. La procédure de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations n'a pas été appliquée en 2023, car il n'y a pas eu de conflits d'intérêts de nature patrimoniale au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations. Dans le cas d'informations sensibles ou confidentielles, les administrateurs doivent consulter le Président du conseil d'administration, conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise.

Comités consultatifs

Comme indiqué ci-dessus, afin d'exercer efficacement ses tâches et ses responsabilités, le conseil d'administration est soutenu par trois comités consultatifs : le comité de nomination et de rémunération, le comité d'audit et le comité stratégique (voir ci-dessous).

En principe, un comité consultatif fait des recommandations au conseil d'administration dans certaines matières spécifiques pour lesquelles il dispose de l'expertise nécessaire. Le pouvoir de décision proprement dit appartient exclusivement au conseil d'administration. Le rôle d'un comité consultatif se limite donc à fournir des conseils au conseil d'administration.

Le conseil d'administration contrôle l'efficacité des comités consultatifs.

Les membres du management exécutif et du senior management peuvent être invités à assister aux réunions d'un comité consultatif afin de fournir des informations et aperçus pertinents relevant de leurs domaines de responsabilité.

Chaque comité consultatif fait rapport au conseil d'administration après chaque réunion.

Secrétaire du conseil d'administration

Le conseil d'administration a nommé un Secrétaire Général qui donne son avis au conseil d'administration sur toutes les questions de gouvernance. Le Secrétaire Général effectue toutes les tâches administratives du conseil d'administration (ordre du jour, procès-verbaux, classement, etc.) et veille à la rédaction des documents nécessaires à l'exécution des tâches du conseil d'administration.

Le rôle du Secrétaire Général consiste notamment à :

- soutenir le conseil d'administration et ses comités sur toutes les questions de gouvernance ;
- préparer la charte de gouvernance d'entreprise et la déclaration de gouvernance d'entreprise ;
- assurer la bonne communication des informations au sein du conseil d'administration et de ses comités et entre le Collège de gestion journalière et le conseil d'administration ;
- veiller à ce que l'essentiel des discussions et des décisions prises lors des réunions du conseil d'administration figurent correctement dans les procès-verbaux ; et
- faciliter la formation initiale et soutenir le développement professionnel lorsque c'est nécessaire.

Les administrateurs ont un accès individuel au Secrétaire Général.

Interactions avec le Collège de gestion journalière

Le Président du conseil d'administration entretient une relation étroite avec le Chief Executive Officer et lui apporte son soutien et ses conseils, tout en respectant la responsabilité exécutive du Chief Executive Officer.

Le Président assure une interaction efficace entre le conseil d'administration et le Collège de gestion journalière.

Il existe entre le conseil d'administration et le Collège de gestion journalière une interaction périodique et institutionnalisée, sous la forme d'une obligation de rapport statutaire dans le chef du Collège de gestion journalière au conseil d'administration.

Le Président et le Vice-Président du Collège de gestion journalière peuvent, ensemble ou individuellement, participer aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Interactions avec les actionnaires

Le Président du conseil d'administration veille à une communication efficace avec les actionnaires et veille à ce que les administrateurs comprennent et maintiennent une compréhension des points de vue des actionnaires et des autres parties prenantes importantes.

Le site web d'Elia contient également un calendrier des informations périodiques et des assemblées générales (www.elia.be, sous 'Investors', 'Financial calendar' et www.eliagroup.eu sous 'Investor Relations', 'Financial calendar').

Les actionnaires et les parties intéressées peuvent toujours adresser leurs questions directement au département 'Investor Relations' (voir les coordonnées : www.elia.be, sous 'Investors' ou www.eliagroup.eu sous 'Investor relations').

Évaluation

La procédure d'évaluation du conseil d'administration est menée conformément à la disposition 9.1 du Code de gouvernance d'entreprise 2020.

Le comité de nomination et de rémunération a préparé une nouvelle procédure conformément à la disposition 9.2 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 pour évaluer les administrateurs dont la candidature est proposée pour un nouveau mandat. Cette procédure d'évaluation est effectuée par le comité de nomination et de rémunération et porte sur :

- la présence de l'administrateur aux réunions du conseil d'administration et, le cas échéant, aux comités consultatifs du conseil d'administration.
- l'engagement de l'administrateur dans les débats et les prises de décision.
- l'implication constructive de l'administrateur dans les débats et les prises de décision.

Un entretien de sortie est organisé par le Président du comité de nomination et de rémunération avec les administrateurs dont la candidature n'est pas proposée pour un nouveau mandat.

Les résultats des évaluations menées conformément aux dispositions 9.1 et 9.2 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 sont discutés par le conseil d'administration et, le cas échéant, toute mesure jugée appropriée pour le bon fonctionnement du conseil d'administration est prise, conformément à la disposition 9.3 du Code de gouvernance d'entreprise 2020.

La procédure d'évaluation du conseil d'administration est menée conformément à la disposition 9.1 du Code de gouvernance d'entreprise 2020.

Le comité de nomination et de rémunération a préparé une nouvelle procédure conformément à la disposition 9.2 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 pour évaluer les administrateurs dont la candidature est proposée pour un nouveau mandat. Cette procédure d'évaluation est effectuée par le comité de nomination et de rémunération et porte sur :

- a. la présence de l'administrateur aux réunions du conseil d'administration et, le cas échéant, aux comités consultatifs du conseil d'administration.
- b. l'engagement de l'administrateur dans les débats et les prises de décision.
- c. l'implication constructive de l'administrateur dans les débats et les prises de décision.

Un entretien de sortie est organisé par le Président du comité de nomination et de rémunération avec les administrateurs dont la candidature n'est pas proposée pour un nouveau mandat.

Les résultats des évaluations menées conformément aux dispositions 9.1 et 9.2 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 sont discutés par le conseil d'administration et, le cas échéant, toute mesure jugée appropriée pour le bon fonctionnement du conseil d'administration est prise, conformément à la disposition 9.3 du Code de gouvernance d'entreprise 2020.

1.3. Comité de nomination et de rémunération²¹

Composition

Le comité de nomination et de rémunération est composé d'au moins trois et d'au maximum cinq administrateurs, dont la majorité sont indépendants et au moins un tiers non indépendant.

Le comité de nomination et de rémunération est actuellement composé de cinq administrateurs non exécutifs, dont trois sont indépendants.

Compétences

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité de nomination et de rémunération est chargé, en vertu de l'article 7:100 du Code des sociétés et des associations et de l'article 16.1 des statuts, de rendre des avis au et d'assister le conseil d'administration dans la désignation des administrateurs, du CEO et des membres du Collège de gestion journalière et de formuler des recommandations au conseil, notamment sur la politique de rémunération et sur la rémunération des membres du Collège de gestion journalière et du conseil d'administration.

En particulier, le comité de nomination et de rémunération exerce les compétences suivantes :

- formuler des propositions au conseil d'administration au sujet de la politique de rémunération des administrateurs, des autres cadres visés à l'article 3:6, § 3, dernier alinéa du Code des sociétés et des associations, et des membres du Collège de gestion journalière et, si applicable, sur les propositions qui en découlent que le conseil d'administration doit soumettre à l'assemblée générale des actionnaires;

- formuler des propositions au conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres cadres visés à l'article 3:6, § 3, dernier alinéa du Code des sociétés et des associations, et des membres du Collège de gestion journalière, en ce compris la rémunération variable (y compris, pour les autres cadres visés à l'article 3:6, § 3, dernier alinéa du Code des sociétés et des associations et les membres du Collège de gestion journalière, les rémunérations exceptionnelles sous forme de bonus) et les primes de performance à long terme, liées ou non à des actions, sous forme d'options sur actions ou d'autres instruments financiers, ainsi que les indemnités de départ, et, si applicable, sur les propositions qui en découlent que le conseil d'administration doit soumettre à l'assemblée générale des actionnaires;

préparer un rapport de rémunération que le conseil d'administration joint à la déclaration de gouvernance d'entreprise, tel que visée à l'article 3:6, §2 du Code des Sociétés et Associations (qui est soumise à l'assemblée générale ordinaire pour un vote consultatif);

commenter le rapport de rémunération à l'assemblée générale ordinaire.

Rapport d'activité

Le comité de rémunération (avant fusion) s'est réuni quatre fois entre 1 janvier 2023 et 21 juin 2023²².

Taux de présence	
Luc De Temmerman, Chairman	4/4
Pieter De Crem	4/4
Roberte Kesteman	4/4
Dominique Offergeld	4/4
Pascale Van Damme	4/4

Elia Group SA évalue ses cadres sur base annuelle, conformément à sa politique de gestion des performances. Cette politique est également appliquée aux membres du Collège de gestion journalière. Le comité de nomination et de rémunération a validé les objectifs collectifs et individuels du Collège de gestion journalière pour 2023. Le comité de nomination et de rémunération évalue ainsi les membres du Collège de gestion journalière sur la base d'une série d'objectifs collectifs et individuels, de nature à la fois quantitative et qualitative, en tenant également compte du feedback des stakeholders internes et externes. La politique de rémunération des membres du Collège de gestion journalière comprend, entre autres, une rémunération variable annuelle et un intéressement à long terme (long term incentive ou LTI) réparti sur la durée de la régulation pluriannuelle. La rémunération variable annuelle qui est en lien avec la stratégie d'Elia Group SA, comprend deux parties : la réalisation d'objectifs collectifs quantitatifs et les prestations à titre individuel, dont l'avancement du résultat net, les projets d'infrastructure, la sécurité et la culture, la sécurité de l'approvisionnement (en électricité) couplés avec des objectifs de durabilité et d'efficience. En outre, la politique de rémunération prévoit la possibilité d'attribuer des primes exceptionnelles en espèces pour des projets spécifiques dans des cas particuliers et non récurrents.

²¹ L'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA du 21 juin 2023 a décidé de fusionner le comité de nomination et le comité de rémunération d'Elia Group SA en un nouveau comité de nomination et de rémunération.

²² Le 21 juin 2023, l'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA a décidé de fusionner le comité de nomination et le comité de rémunération d'Elia Group SA en un nouveau comité de nomination et de rémunération.

Durant l'exercice 2023, les modifications suivantes, neutres sur le plan budgétaire, ont été apportées à la politique de rémunération : (i) une adaptation des émoluments des administrateurs et (ii) une diminution du nombre d'administrateurs de quatorze à douze. Cette politique de rémunération a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

En outre, le comité de rémunération (année 2022) a préparé le rapport de rémunération pour le vote consultatif de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

Dans le cadre de la disposition 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, le conseil d'administration a suivi la recommandation du comité de rémunération en ce sens qu'une rémunération en actions n'est pas adéquate au sein d'Elia Group SA, dès lors que (i) les activités d'Elia Group sont de nature telle qu'elles présentent un profil de risque faible et sont axées sur le long terme et (ii) la structure de l'actionnariat est basée sur un actionnariat de référence qui vise naturellement des objectifs à long terme et durables. En outre (et par dérogation à la disposition 7.9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020), le conseil d'administration a décidé de ne fixer aucun seuil minimum en termes de possession d'actions par les membres du Collège de gestion journalière. Le conseil d'administration est en effet d'avis que la manière dont la rémunération des membres du Collège de gestion journalière est structurée contribue suffisamment aux intérêts à long terme et à la durabilité de la société. (voir également le rapport de rémunération pour les explications relatives aux dispositions 7.6 et 7.9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020).

Le comité de nomination s'est réuni sept fois entre 1 janvier 2023 et 21 juin 2023²³.

Taux de présence

Geert Versnick, Chairman	7/7
Pieter De Crem	7/7
Laurence de l'Escaille	7/7
Luc De Temmerman (jusqu'au 16 mai 2023)	6/6
Frank Donck	6/7

Conformément à ses compétences statutaires, le comité de nomination s'est notamment occupé en 2023 des questions suivantes : le respect des exigences applicables aux administrateurs non exécutifs en matière de dissociation intégrale des structures de propriété (« full ownership unbundling ») (article 13.1 des statuts d'Elia Group SA), la proposition de nomination (réélection) d'administrateurs non exécutifs, le suivi des mandats du conseil d'administration à renouveler en 2023 et la composition des comités consultatifs.

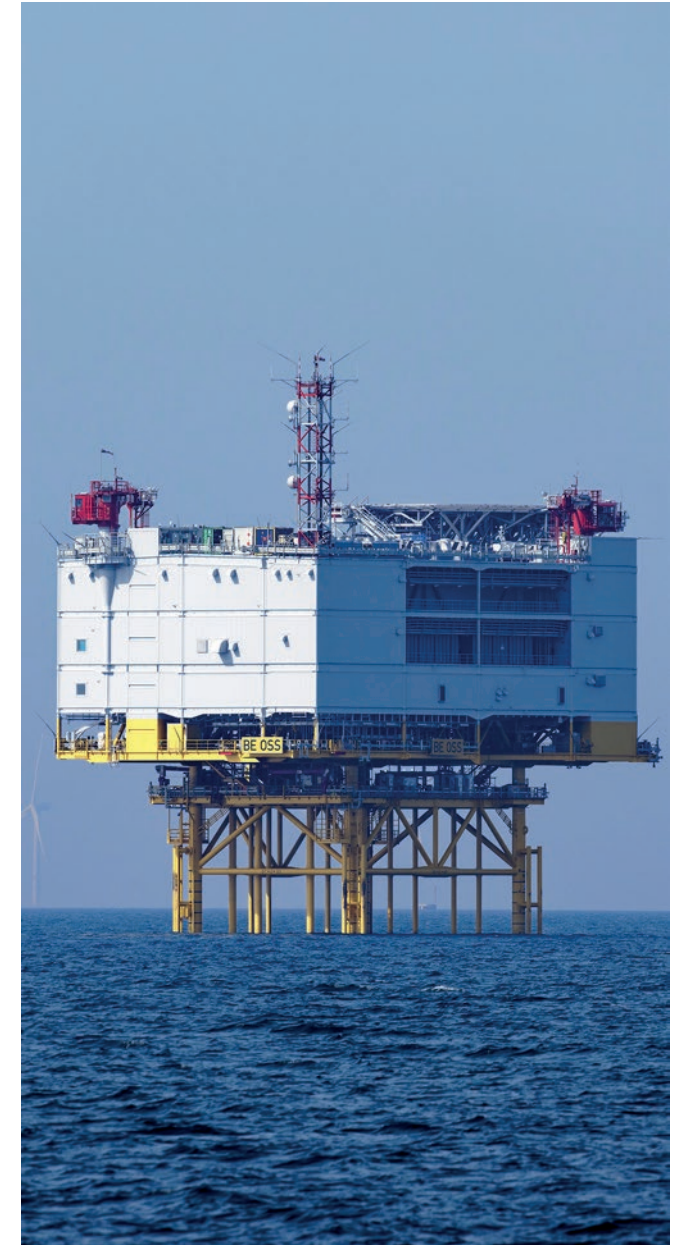
Le comité de nomination et de rémunération s'est réuni six fois entre 21 juin 2023 et 31 décembre 2023²⁴.

Taux de présence

Dominique Offergeld, Présidente	6/6
Geert Versnick	5/6
Laurence de l'Escaille	5/6
Pascale Van Damme	3/6
Robert Kesteman	6/6

²³ Le 21 juin 2023, l'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA a décidé de fusionner le comité de nomination et le comité de rémunération en un nouveau comité de nomination et de rémunération.

²⁴ Le 21 juin 2023, l'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA a décidé de fusionner le comité de nomination et le comité de rémunération en un nouveau comité de nomination et de rémunération.



1.4. Comité d'audit

Composition

Le comité d'audit est composé d'au moins trois et maximum cinq administrateurs, dont deux sont des administrateurs indépendants.

Le comité d'audit est actuellement composé de cinq administrateurs non exécutifs, dont trois sont indépendants.

Les membres du comité d'audit ont une compétence collective dans le domaine d'activités de la société. Au moins un (1) membre du comité d'audit doit justifier de la compétence nécessaire en matière de comptabilité et d'audit.

En vertu de l'article 3:6, §1, 9° du Code des sociétés et des associations, le rapport annuel doit contenir la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit. Le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit stipule à cet égard que tous les membres du comité d'audit disposent de l'expérience et des compétences nécessaires suffisantes à l'exercice du rôle du comité d'audit, notamment en matière de comptabilité, d'audit et de finance. Conformément au règlement d'ordre intérieur du comité d'audit, l'expérience professionnelle d'au moins deux membres du comité d'audit doit être détaillée dans le présent rapport. Les expériences de Michel Allé, Président du comité d'audit, ainsi que de Dominique Offergeld, membre du comité d'audit, sont décrites en détail ci-dessous.

Michel Allé (administrateur non exécutif indépendant d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA depuis le 17 mai 2016 et Président du comité d'audit) est ingénieur civil physicien de formation et détient également une licence en économie (deux diplômes obtenus à l'Université Libre de Bruxelles). Outre sa carrière académique en tant que professeur d'économie et de finance (Solvay Brussels School, École polytechnique de l'ULB), il a travaillé de nombreuses années en tant que directeur financier. En 1979, il a commencé sa carrière au service du premier ministre, en tant que conseiller au

département de programmation de la politique scientifique. En 1982, il a été nommé directeur du programme R&D national en énergie et ensuite directeur en charge des entreprises innovantes. En 1987, il a rejoint Cobepa Group, où il a exercé de nombreuses fonctions et fut, entre autres, vice-président de Mosane de 1992 à 1995. De 1995 à 2000, il fut membre du comité de direction de Cobepa Group. Il a ensuite été directeur financier de BIAC (de 2001 à 2005) et de la SNCB (de 2005 à 2015). Il possède également une vaste expérience d'administrateur, ayant été ou étant entre autres administrateur chez Telenet, Zetes, Eurvest (Nicols), D'leteren, Epic Therapeutics SA, Neuvasq Biotechnologies SA et Dreamjet Participations SA. Il a présidé le comité d'audit de Zetes.

Dominique Offergeld (administrateur non exécutif d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, nommée sur proposition de Publi-T SC) a obtenu un diplôme en sciences économiques et sociales (option économie publique) à l'Université Notre Dame de la Paix à Namur. Elle a suivi divers programmes extra universitaires, dont le General Management Program au Cedep (INSEAD) à Fontainebleau, en France. Elle a commencé sa carrière à la Générale de Banque (actuellement BNP Paribas Fortis), dans le département de financement des entreprises en 1988. Elle a ensuite été désignée en tant qu'experte du vice-président et ministre des affaires économiques de la Région wallonne en 1999. En 2001, elle est devenue conseillère du vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères. Entre 2004 et 2005, elle était directrice adjointe du cabinet du ministre de l'énergie et est ensuite devenue conseillère générale à la SNCB-Holding en 2005. Elle a été administratrice, entre autres, de Publigaz et commissaire du gouvernement chez Fluxys. Elle a également été présidente du conseil d'administration et du comité d'audit de la SNCB. De 2014 à 2016, elle a dirigé la cellule stratégique du ministre de la Mobilité et était chargée de Belgocontrol et de la SNCB. Elle est directrice financière d'ORES depuis août 2016, fonction qu'elle a également occupée entre 2008 et 2014.

Compétences

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité d'audit, en vertu de l'article 7:99 du Code des sociétés et des associations et de l'article 15.1 des statuts, est plus particulièrement chargé des missions suivantes :

- examiner les comptes et assurer le contrôle du budget ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivre les informations qui doivent être incluses conformément à la législation belge et européenne applicable dans les déclarations dites non financières des rapports annuels (qui sont reprises par la société à ce jour dans le rapport de durabilité), ainsi que les données financières demandées par le comité stratégique et qui constituent la base du respect par le groupe Elia de la Législation Taxonomie ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
- suivre l'audit interne et son efficacité ;
- suivre le contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par les commissaires et, le cas échéant, par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés ;
- examiner et suivre l'indépendance des commissaires et, le cas échéant, du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société ;
- soumettre une proposition sur la nomination et la réélection des commissaires, ainsi que faire des recommandations au conseil d'administration sur les conditions de leur engagement ;
- le cas échéant, enquêter sur les questions ayant conduit à la démission des commissaires et faire des

recommandations concernant toute mesure qui s'impose à ce sujet ;

- contrôler la nature et l'étendue des services autres que l'audit qui ont été fournis par les commissaires ;
- procéder à l'examen de l'efficacité du processus d'audit externe.

Le comité d'audit formule des recommandations sur la sélection, la (re)nomination et la démission du responsable de l'audit interne.

Au début de chaque année, le comité d'audit demande au responsable de l'audit interne son « Planning annuel des travaux ». Le comité d'audit veille à ce qu'un juste équilibre entre les travaux d'audit financier et opérationnel soit obtenu. Ce « Planning annuel des travaux » est suivi en même temps par le responsable de l'audit interne au Collège de gestion journalière.

Le comité d'audit évalue au moins une fois par an l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le responsable de l'audit interne, les auditeurs externes et chaque expert dont le comité juge l'intervention nécessaire.

Cette évaluation a pour but d'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés à la fraude et au respect de la législation et des règlements en vigueur) sont correctement identifiés, gérés et publiés.

Le comité d'audit examine les commentaires concernant le contrôle interne et la gestion des risques repris dans cette déclaration du rapport annuel de la Société.

En outre, le comité d'audit examine les dispositifs spécifiques en place mis à la disposition du personnel pour faire part, confidentiellement, de préoccupations concernant des irrégularités éventuelles en matière d'élaboration de l'information financière ou d'autres sujets.

Le comité d'audit a le pouvoir d'enquêter dans toute matière qui relève de ses attributions. À cette fin, il dispose des ressources nécessaires, a accès à toute information, à l'exception des données commerciales confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau, et peut demander l'avis d'experts internes et externes.

Rapport d'activité

Le comité d'audit s'est réuni huit fois en 2023.

Taux de présence	Taux de présence
Michel Allé, Président	8/8
Frank Donck	6/8
Roberte Kesteman	8/8
Dominique Offergeld	8/8
Rudy Provoost (jusqu'au 16 mai 2023)	1/4
Eddy Vermoesen (à partir du 21 juin 2023)	3/3

En 2023, le comité d'audit a examiné les comptes annuels 2022, selon les Belgian GAAP et IFRS, ainsi que les résultats semestriels au 30 juin 2023 et les résultats trimestriels de 2023, conformément aux normes de Belgian GAAP et IFRS. Le comité d'audit a également examiné le processus budgétaire annuel et le Business Plan d'Elia Group pour 2024-2028, en ce compris la politique financière et les financements.

De plus, le comité d'audit a assuré le suivi des activités de gestion des risques et a pris connaissance des audits internes et des recommandations émises. Le comité d'audit suit, par ailleurs, un plan d'action pour chaque audit interne réalisé, afin d'améliorer l'efficacité, la traçabilité et la conscientisation des domaines audités et dès lors de réduire les risques associés et de donner l'assurance que l'environnement de contrôle et la gestion des risques sont adéquats. Le comité d'audit a suivi les divers plans d'action sous différents angles (planning, résultats, priorités), et ce, entre autres, sur la base d'un rapport d'activités du service d'audit interne. Le comité d'audit a pris connaissance des risques stratégiques et des analyses de risques ad hoc en fonction du contexte dans lequel le groupe évolue.

En 2023, le comité d'audit a également examiné le processus des augmentations de capital en 2023 et a assisté le comité stratégique dans des projets potentiels de M&A.



1.5. Comité stratégique

Composition

Le comité stratégique est composé d'au maximum cinq administrateurs, dont deux administrateurs indépendants.

Le comité stratégique est actuellement composé de cinq administrateurs, dont deux sont indépendants.

Deux administrateurs sont invités de manière permanente aux réunions du comité stratégique.

Depuis le 21 juin 2023, Geert Versnick préside le comité stratégique, tandis que Dominique Offergeld a le statut d'invité permanent. Les autres membres du comité stratégique sont Michel Allé, Bernard Gustin, Bernard Thiry et Pieter De Crem (et Frank Donck en tant qu'invité permanent).

Compétences

ElElia Group SA respecte la disposition 4.2 du Code de gouvernance d'entreprise 2020.

Le comité stratégique a un rôle consultatif et est chargé de formuler des conseils et des recommandations au conseil d'administration sur les questions qui lui sont confiées. Le comité stratégique n'a aucun pouvoir de décision et n'est donc pas compétent pour déterminer la stratégie d'Elia Group SA.

Le comité stratégique est chargé de formuler des conseils et des recommandations au conseil d'administration concernant les activités de développement commercial de la société et la politique d'investissement international au sens large du terme, y compris le mode de financement.

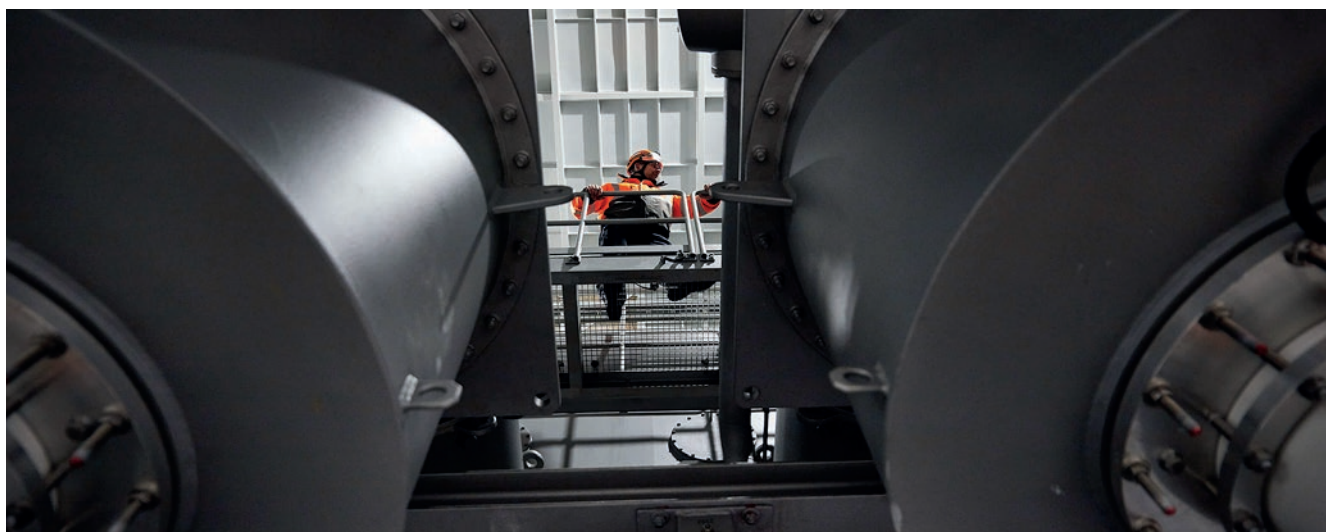
Le comité stratégique conseille également le conseil d'administration sur la politique de durabilité d'Elia Group SA ainsi que sur les informations non financières rapportées dans le rapport annuel conformément à la législation belge et européenne, y compris la législation européenne sur la taxonomie.

Le comité stratégique examine ces questions sans préjudice du rôle des autres comités consultatifs mis en place au sein du conseil d'administration.

Rapport d'activité

Le comité stratégique s'est réuni neuf fois en 2023.

Taux de présence	
Geert Versnick, Président (à partir du 21 juin 2023)	7/7
Michel Allé	9/9
Pieter De Crem (à partir du 21 juin 2023)	5/7
Claude Grégoire (jusqu'au 16 mai 2023)	2/2
Bernard Gustin	9/9
Dominique Offergeld (jusqu'au 21 juin 2023)	2/2
Rudy Provoost (jusqu'au 16 mai 2023)	2/2
Bernard Thiry (à partir du 21 juin 2023)	7/7



1.6. Collège de gestion journalière

Composition du Collège de gestion journalière au 31 décembre 2023



Catherine **Vandendorre**
Chief Executive Officer
ad interim & Chief
Financial Officer



Marco **Nix**
Chief Financial Officer ad interim



Michael **Freiherr Røeder
Von Diersburg**
Chief Digital Officer



Stefan **Kapferer**
Chief Executive Officer 50Hertz



Peter **Michiels**
Chief Human Resources, Internal
Communication Officer and Chief
Alignment Officer

Comme indiqué ci-dessus, Elia Group SA a adopté le système moniste comme modèle de gouvernance. Conformément à la possibilité prévue à l'article 7:121 du Code des sociétés et des associations ainsi qu'aux statuts de la société, le conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un Collège de gestion journalière.

Compétences du Collège de gestion journalière

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les compétences du Collège de gestion journalière, dans les limites des règles et principes de politique générale et des décisions adoptées par le conseil d'administration de la société, comprennent tous les actes et décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de la société, de même que les actes et décisions qui, en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent ou en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention du conseil d'administration, y compris :

1° la gestion journalière de la société, y compris toutes les compétences commerciales, techniques, financières, régulatrices et de personnel liées à cette gestion journalière, y compris notamment tous les engagements (i) dont le montant est inférieur ou égal à quinze millions d'euros (15.000.000 €) ou (ii) dont le montant ainsi que les principales caractéristiques sont expressément prévus dans le budget annuel ;

2° les rapports réguliers au conseil d'administration sur ses activités de gestion dans la société en exécution des pouvoirs attribués conformément à l'article 17.3 des statuts, conformément aux restrictions légales au niveau de l'accès aux données commerciales et autres données confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau et du traitement de celles-ci, et la préparation des décisions du conseil d'administration, dont en particulier : (a) la préparation à temps et rigoureuse des comptes annuels et autres informations financières de la société, conformément aux normes applicables aux comptes annuels et à la politique de la société, et des communications appropriées y relatives ; (b) la préparation de la publication adéquate d'information non financière au sujet de l'entreprise ; (c) la rédaction de l'information financière reprise dans les déclarations semestrielles qui seront présentées au comité d'audit pour avis et au conseil d'administration dans le cadre de sa tâche générale de contrôle du processus d'information financière ; (d) la mise en œuvre des contrôles internes et la gestion des risques basées sur le cadre approuvé par le conseil d'administration, sous réserve du suivi de la mise

en œuvre dans ce cadre par le conseil d'administration et de la recherche menée à cet effet par le comité d'audit ; (e) la soumission au conseil d'administration de la situation financière de la société ; (f) la mise à disposition de renseignements dont le conseil d'administration a besoin pour exécuter ses tâches, en particulier par la préparation de propositions dans les questions en matière de politiques déterminées à l'article 17.2 des statuts (voir les compétences du conseil d'administration ci-dessus) ;

3° les rapports réguliers au conseil d'administration sur sa politique dans les filiales clés désignées par le conseil d'administration et les rapports annuels au conseil d'administration sur sa politique dans les autres filiales et sur la politique dans les sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation ;

4° toutes les décisions concernant la procédure (tant devant le Conseil d'État et d'autres juridictions administratives que devant les tribunaux ordinaires et en matière d'arbitrage), et en particulier les décisions, au nom et pour le compte de la Société, d'introduction, de modification ou de retrait d'appels et la désignation d'un ou plusieurs avocats pour représenter la Société ;

5° tous les autres pouvoirs délégués par le conseil d'administration.

Le Collège de gestion journalière dispose de tous les pouvoirs nécessaires, en ce compris le pouvoir de représentation, et d'une marge de manœuvre suffisante afin d'exercer les pouvoirs qui lui ont été délégués et de proposer et mettre en œuvre une stratégie d'entreprise, sans préjudice aux compétences du conseil d'administration.

Réunions et prise de décision

Généralement, le Collège de gestion journalière se réunit au moins une fois par mois. Lorsqu'un membre de Collège de gestion journalière ne peut être présent, il donne généralement procuration à un autre membre du Collège de gestion journalière. Une procuration peut être donnée par tout moyen de transmission écrit (dont l'authenticité est raisonnablement identifiable) à un autre membre du Collège de gestion journalière, conformément au règlement d'ordre intérieur du Collège de gestion journalière. Toutefois, aucun membre ne peut avoir plus de deux procurations. En 2023, le Collège de gestion journalière s'est réuni 21 fois.

Chaque trimestre, le Collège de gestion journalière fait rapport par écrit au conseil d'administration et fait rapport sur toutes ses responsabilités, notamment la gestion par le groupe des activités de réseau de transport dans les principales filiales belges et allemandes d'Elia Group (Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA et 50Hertz Transmission GmbH) à chaque réunion du conseil d'administration. Dans le cadre de son reporting en 2023, le Collège de gestion journalière a tenu le conseil d'administration informé de la situation financière de la société/du groupe, du suivi de son programme d'investissement (y compris le suivi et le développement des grands projets d'investissement), du suivi de l'infrastructure d'Elia Group (y compris en ce qui concerne l'entretien et l'exploitation), des évolutions dans le domaine de la politique énergétique (y compris les principales décisions prises par les régulateurs et les administrations), des questions de ressources humaines, des questions de sûreté et de sécurité, des questions de fusions et acquisitions/développement des activités et de l'évolution du cours de l'action. Le Collège de gestion journalière suit également les risques les plus importants du groupe et leurs mesures d'atténuation, ainsi que les recommandations de l'audit interne.

Modifications dans la composition du Collège de gestion journalière

La composition du Collège de gestion journalière a été modifié en 2023. En septembre 2023, Chris Peeters a présenté sa démission volontaire comme Chief Executive Officer d'Elia Group SA avec effet au 31 octobre 2023.

Suite à la démission volontaire de Chris Peeters, le conseil d'administration du 6 septembre 2023 a décidé de désigner Catherine Vandendorre avec effet immédiat comme Chief Executive Officer Ad Interim d'Elia Group SA et en Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA.

Le 10 novembre 2023, le conseil d'administration a décidé de nommer Marco Nix, avec effet immédiat, comme Chief Financial Officer Ad Interim d'Elia Group SA.

Frédéric Dunon, désigné par le conseil d'administration comme Chief Executive Officer d'Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA depuis le 12 décembre 2023, est invité au Collège de gestion journalière d'Elia Group SA²⁵.

La composition du Collège de gestion journalière est basée sur la mixité des genres et la diversité de manière générale, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances. Lors de la recherche et de la nomination de nouveaux membres, une attention particulière est portée aux paramètres de diversité à la fois en termes d'âge, de sexe et de complémentarité.

DIVERSITÉ AU SEIN DU COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE ELIA GROUP SA

Nombre de membres du Collège de gestion journalière au 31 décembre 2023

Hommes	Âgés de 35 < 54	2
	Âgés ≥ 55	2
Femmes	Âgés de 35 < 54	1
	Âgés ≥ 55	0

1.7. Collège des commissaires

L'assemblée générale ordinaire d'Elia Group SA du 16 mai 2023 a renommé EY Réviseurs d'Entreprises SRL et BDO Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaires de la société, et ce pour une durée de trois ans. Leur mandat se terminera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026 relative à l'exercice financier clôturé au 31 décembre 2025. EY Réviseurs d'Entreprises SRL est représentée pour l'exercice de ce mandat par Paul Eelen. BDO Réviseurs d'Entreprises SRL est représentée pour l'exercice de ce mandat par Michaël Delbeke.



²⁵ Le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA du 12 décembre 2023 a décidé de désigner Frédéric Dunon comme Chief Executive Officer d'Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA. Catherine Vandendorre, Chief Financial Officer a été désignée comme présidente du collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA.

1.8. Faits marquants de 2023

Modification des statuts suite à la mise en œuvre de l'augmentation de capital du 26 avril 2023 réservée au personnel

L'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA du 21 juin 2022 a approuvé la proposition de double augmentation de capital en faveur du personnel de la société et de ses filiales belges. Cette double augmentation de capital a un montant maximum de € 6.000.000 (maximum € 5.000.000 en 2022 et maximum € 1.000.000 en 2023) moyennant l'émission de nouvelles actions de classe B, avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel de la société et de ses filiales belges.

Le prix d'émission de l'augmentation de capital du 26 avril 2023 a été fixé à 106,18 EUR par action, c'est à dire un prix égal à la moyenne des cours de clôture des trente jours calendriers précédant le 6 mars 2023, réduite de 16,66 %. L'augmentation de capital d'avril 2023 a été réalisée pour un montant total (prime d'émission comprise) de €635.381, et 12. 5.984 actions de classe B d'Elia Group SA ont été émises.

En conséquence, les articles 4.1 et 4.2 des statuts d'Elia Group SA relatifs au capital et au nombre d'actions ont été modifiés le 26 avril 2023.

Modification des statuts du 21 juin 2023

Le 21 juin 2023, l'assemblée générale extraordinaire d'Elia Group SA a décidé de modifier les statuts.

Ces modifications aux statuts concernent l'alignement de la structure de gouvernance sur les besoins de la société (nombre d'administrateurs) et la fusion du comité de nomination et du comité de rémunération en un nouveau comité de nomination et de rémunération.

La dernière version des statuts d'Elia Group SA est disponible dans son intégralité sur le site web de la société (www.eliagroup.eu, sous 'About Elia Group', 'Corporate governance').

Autres faits marquants

Pour les autres faits marquants en 2023, voir la section [faits marquants](#) du Rapport Annuel Intégré d'Elia Group SA.



1.9. Code de conduite, Code éthique et Charte de gouvernance d'entreprise

Code de conduite

À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement européen n° 596/2014 sur les abus de marché ('Market Abuse Regulation'), Elia Group SA a modifié son code de conduite qui vise à prévenir les infractions potentielles à la législation relative à l'utilisation de l'information privilégiée et à la manipulation de marché par les collaborateurs clés et les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein du groupe. Le code de conduite édicte une série de règles et d'obligations de communication pour encadrer les transactions par ces personnes concernant leurs titres d'Elia Group SA, conformément à ce que prévoient le Règlement sur les abus de marché et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. Ce Code de conduite est disponible sur le site web www.elia.be (sous 'A Propos d'Elia', 'Corporate Governance', 'Statuts & Charte de gouvernance d'entreprise').

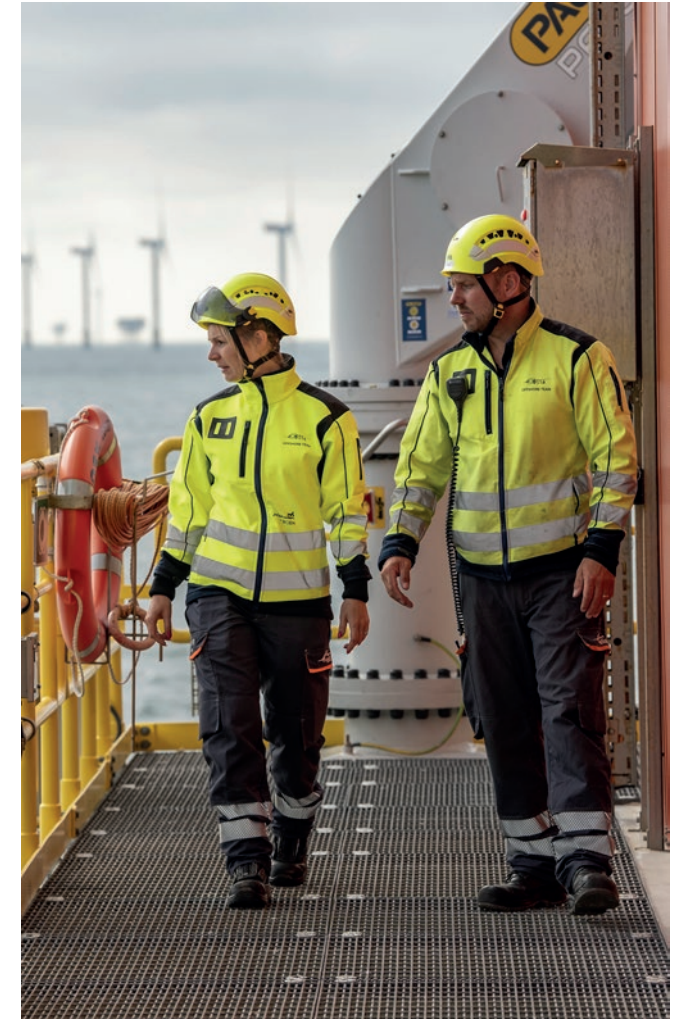
Code Éthique

Le code éthique d'Elia Group SA définit ce qu'Elia Group SA considère comme étant une conduite éthique correcte et stipule la politique et un certain nombre de principes pour éviter les conflits d'intérêts. Se comporter de manière honnête et indépendante avec tous les stakeholders est un principe directeur essentiel de l'action de nos collaborateurs.

Le conseil d'administration et le Collège de gestion journalière communiquent régulièrement sur ces principes afin de clarifier les droits et obligations mutuels de l'entreprise et de ses employés.

Charte de gouvernance d'entreprise et règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration, des comités consultatifs du conseil d'administration et du Collège de gestion journalière

La Charte de gouvernance d'entreprise et les règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration, des comités consultatifs du conseil d'administration et du Collège de gestion journalière sont consultables sur le site web (www.elia.be, sous 'A Propos d'Elia', 'Corporate Governance', 'Statuts & Charte de gouvernance d'entreprise'). Les compétences du conseil d'administration et du Collège de gestion journalière sont décrites de manière détaillée dans les statuts de la société et ne sont dès lors pas reprises de manière exhaustive dans les règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du Collège de gestion journalière.



1.10. Obligations de publicité

Règlementation en matière de transparence – notifications

NOTIFICATION SUR LA BASE DE LA LOI SUR LES PARTICIPATIONS IMPORTANTES DU 2 MAI 2007

En 2023, Elia Group SA n'a reçu aucune notification ni au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, ni au sens de l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes.

Conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007, Elia Group SA a communiqué le 2 mai 2023, à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital d'Elia Group SA réservée à son personnel et à celui de ses filiales belges ainsi que de l'émission de 5.984 nouvelles actions, avoir émis un total de 73.521.823 d'actions. Voir le communiqué de presse publié sur www.eliagroup.eu (sous 'News', 'Press releases', 'Regulated information').

NOTIFICATION SUR LA BASE DE LA LOI DU 1ER AVRIL 2007 RELATIVE AUX OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION

Le 23 novembre 2007, Publi-T SC a notifié à la société qu'elle détenait au 1er septembre 2007 plus de 30 % des titres avec droit de vote dans la société. Aucune actualisation de cette notification n'a eu lieu au 1er septembre 2023.

La structure de l'actionnariat au 31 décembre 2023, sur la base des notifications en matière de transparence reçues par Elia Group SA à cette date, est la suivante :

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Actionnaire	Nombre d'actions (=denominateur)	Type d'actions	% d'actions	% de droits de votes
Publi-T	32.931.025	Classe B & C	44,79 %	44,79 %
Publipart	2.437.487	Classe A & B	3,32 %	3,32 %
Belfius Insurance	714.357	Classe B	0,97 %	0,97 %
Katoen Natie Group	6.839.737	Classe B	9,30 %	9,30 %
Interfin	3.124.490	Classe B	4,25 %	4,25 %
Autres flottants	27.474.727	Classe B	37,37 %	37,37 %
Total	73.521.823		100,00 %	100,00 %

Informations à communiquer en vertu de l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007

Conformément à l'article 3:6, §2, 7° du Code des sociétés et des associations, Elia Group SA communique ci-après les éléments dont il est question à l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

1.11. Structure de capital

Au 31 décembre 2023, le capital de la société était de 1.833.762.393,56 EUR pour un total de 73.521.823 actions, dont 1.836.054 actions de classe A (2,50 % du capital social et des droits de vote totaux), 38.844.937 actions de classe B (52,83 % du capital social et des droits de vote totaux) et 32.840.832 actions de classe C (44,67 % du capital social et des droits de vote totaux). Les actions n'ont pas de valeur nominale et sont entièrement libérées.

État au 31 décembre 2023

Les actions de classe A et de classe C sont respectivement détenues par Publipart SA et Publi-T SC. Conformément à l'article 4.3 des statuts, toutes les actions ont les mêmes droits indépendamment de la classe à laquelle elles appartiennent, sauf stipulation contraire dans les statuts.

À cet égard, les statuts définissent que des droits spécifiques sont liés aux actions de classe A et de classe C quant à (i) la nomination des membres du conseil d'administration (article 13.2) et (ii) l'approbation des décisions de l'assemblée générale (articles 28.2 et 33.1).

LIMITATION DES TRANSFERTS DE TITRES

Les articles 4.3 et 4.4 des statuts prévoient des limitations relatives à l'actionnariat d'entreprises d'électricité et/ou de gaz naturel au sens de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations ou si elles exécutent d'une manière ou d'une autre l'une des fonctions de production ou de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel.

Par ailleurs, les actions de classe A et de classe C sont soumises à un droit de préemption en faveur, respectivement, des actionnaires de classe C et de classe A, et ce, conformément à l'article 9 des statuts de la société.

DÉTENTEURS DE TITRES AUXQUELS SONT LIÉS DES DROITS DE CONTRÔLE PARTICULIERS

Voir ci-dessus les droits des actionnaires de classes A et C.

MÉCANISME POUR LE CONTRÔLE DE TOUT PLAN D'ACTIONNARIAT ADRESSÉ AU PERSONNEL LORSQUE LES DROITS DE CONTRÔLE NE SONT PAS DIRECTEMENT EXERCÉS PAR LES COLLABORATEURS

Aucun plan d'actionnariat avec un tel mécanisme n'est en place pour le personnel.

LIMITATIONS DE L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Conformément à l'article 4.3 des statuts, les droits de vote liés aux actions détenues directement ou indirectement par des entreprises d'électricité et/ou de gaz naturel au sens de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité ou de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations sont suspendus. L'article 11.2 des statuts de la société stipule par ailleurs que la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux titres faisant l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou d'un gage jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme bénéficiant, à l'égard de la société, de ces droits.

CONVENTION D'ACTIONNAIRES

La société n'a connaissance d'aucune disposition dans une convention d'actionnaires qui règle le transfert d'actions ou l'exercice de droits de vote différemment que dans les statuts.

NOMINATION ET REMPLACEMENT D'ADMINISTRATEURS

Les articles 12 et 13 des statuts règlent la nomination et le remplacement des administrateurs. Les principales dispositions sont décrites ci-dessus.

MODIFICATION DES STATUTS

Les règles de modification des statuts de la société sont reprises dans le Code des sociétés et des associations ainsi qu'à l'article 29 des statuts. Les statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet. L'objet des modifications proposées doit être porté à l'ordre du jour. L'assemblée générale extraordinaire ne peut prendre valablement une telle décision que si au moins 50 % du capital social est présent ou représenté et si ce quorum marque son accord avec une majorité de 75 % des voix exprimées, sans qu'il soit tenu compte des abstentions dans le numérateur ou dans le dénominateur. Si le quorum présent à une première assemblée générale n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale peut être convoquée pour statuer sans satisfaire à l'exigence en matière de quorum présent. Si les modifications aux statuts ont trait aux droits liés à une ou plusieurs classes d'actions, les exigences en matière de quorum et de majorité exposées ci-dessus valent pour chaque classe d'actions. Pour certaines matières spécifiques (par ex. modification de l'objet de la société), des majorités de vote plus élevées peuvent s'appliquer. Conformément à l'article 28.2 des statuts, aussi longtemps que les actions de la classe A et/ou de la classe C représentent plus de vingt-cinq pour cent (25 %) du nombre total d'actions, toute décision prise par l'assemblée générale devra obtenir outre la majorité prévue par les statuts et dans le Code des sociétés et des associations, l'approbation de la majorité des actions de la classe A et/ou de la classe C qui sont présentes ou représentées. Dans l'hypothèse où, à la suite d'une augmentation du capital de la société, les actions de la classe A et/ou de la classe C sont diluées et représentent moins de vingt-cinq pour cent (25 %) du nombre total d'actions de la société, le droit mentionné ci-dessus attaché aux actions de la classe A et/ou de la classe C subsistera aussi longtemps que les actions de la classe A et/ou de la classe C représenteront plus de quinze pour cent (15 %) du nombre total des actions.

COMPETENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ÉMISSION D' ACTIONS ET D'ACQUISITION D' ACTIONS PROPRES

En ce qui concerne les pouvoirs du conseil d'administration en général, il est renvoyé à la section "Compétences du conseil d'administration" (voir ci-dessus).

L'assemblée générale spéciale des actionnaires du 18 mai 2021 a conféré au conseil d'administration le pouvoir d'acquérir des actions propres de la société, sans que le nombre total d'actions propres détenues par la société en vertu de ce pouvoir ne puisse excéder 10 % du nombre total d'actions, à une contre-valeur qui ne peut pas être inférieure de plus de 10% au cours de clôture le plus bas des trente jours précédant la transaction et ne peut pas être supérieure de plus de 10% au cours de clôture le plus élevé des trente jours précédant la transaction.

Ce pouvoir est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 4 juin 2021. Il s'applique au conseil d'administration de la société et, en tant que de besoin, à tout tiers agissant pour le compte de la société. Il s'applique également aux filiales directes et, en tant que de besoin, aux filiales indirectes de la société.

Ce pouvoir est sans préjudice des possibilités dont le conseil d'administration dispose, conformément aux dispositions légales applicables, d'acquérir des actions propres si aucune autorisation statutaire ou de l'assemblée générale n'est requise à cette fin.

Dans le cadre de ce qui précède, Elia Group SA a conclu une convention de liquidité avec Exane BNP Paribas donnant à cette dernière le mandat d'acheter et de vendre des actions Elia Group SA sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. Exane BNP Paribas agit au nom et pour le compte d'Elia Group SA et dans le cadre d'un mandat discrétionnaire tel qu'autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2021. L'objectif du contrat de liquidité est de soutenir la liquidité des actions d'Elia Group SA qui sont cotées sur Euronext Brussels.

CONVENTIONS IMPORTANTES QUI POURRAIENT ÊTRE IMPACTÉS EN CAS DE MODIFICATION DU CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il n'existe aucune convention de ce genre.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE ELIA GROUP SA ET SES ADMINISTRATEURS OU SON PERSONNEL QUI PRÉVOIENT DES INDEMNITÉS LORSQUE, À LA SUITE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION, LES ADMINISTRATEURS REMETTENT LEUR DÉMISSION OU DOIVENT METTRE FIN À LEUR MANDAT SANS RAISON VALABLE OU IL EST MIS FIN AU CONTRAT DES COLLABORATEURS

Aucune convention spécifique de fin de mandat ou de contrat n'a été conclue en dehors du cadre légal.





2. Rémunération des membres du conseil d'administration et du collège de gestion journalière

2.1. Rémunération totale des membres du conseil d'administration et du collège de gestion journalière

Le présent rapport de rémunération porte sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA au cours de l'exercice 2023.

La politique de rémunération a été modifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire²⁶ de la réduction du nombre d'administrateurs à douze et de la fusion du Comité de Nomination avec le Comité de Rémunération d'Elia Group SA en un seul comité, à savoir, le Comité de Nomination et de Rémunération. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2023 a implémenté ces conditions, de sorte que cette politique de rémunération s'applique à compter du 1er juillet 2023. Le présent rapport de rémunération est basé sur les politiques de rémunération applicables à Elia Group SA en 2023, c'est à dire (i) celui applicable jusqu'au 30 juin 2022 et (ii) celui applicable à partir du 1er juillet 2023.

Toute l'information concernant cette politique de rémunération jusqu'au 30 juin 2023 est disponible à l'Annexe 1 au présent rapport de rémunération.

Cette politique de rémunération a été établie et approuvée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2023 sur base d'un avis motivé du Comité de Rémunération d'Elia Group SA le 30 mars 2023.

La politique de rémunération peut être consultée en utilisant l'hyperlien suivant: <https://investor.eliagroup.eu/en/elia-group-share/shareholder-meetings/2023-may-shareholders-meeting-details>

Le Conseil d'Administration d'Elia Group SA est composé de 12 membres non-exécutifs. Le présent rapport donne un aperçu de leur rémunération pour tous leurs mandats au sein du Groupe Elia.

Certains membres du Conseil d'Administration d'Elia Group SA ne sont pas membres du Conseil d'Administration d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA.

L'administrateur indépendant Frank Donck et l'administratrice indépendante Pascale Van Damme ne sont membres que du Conseil d'Administration d'Elia Group SA.

2.1.1 Rémunération fixe

La rémunération fixe des administrateurs se compose d'une rémunération annuelle fixe de 25.000 € pour Elia Group SA, 12.500 € pour Elia Transmission Belgium SA et 12.500 € pour Elia Asset SA et un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration de 1.000 € pour Elia Group SA, 500 € pour Elia Transmission Belgium SA et 500 € pour Elia Asset SA, à partir de la date de la première réunion du Conseil d'Administration à laquelle l'administrateur assiste. La rémunération fixe du Président du Conseil d'Administration se compose d'une rémunération annuelle fixe de 60.000 € pour Elia Group SA, 25.000 € pour Elia Transmission Belgium SA, 25.000 € pour Elia Asset SA et d'un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration de 1.500 € pour Elia Group SA, 750 € pour Elia Transmission Belgium SA et 750 € pour Elia Asset SA.

La rémunération annuelle fixe pour chaque membre du Comité d'Audit est fixée à 6.000 € pour le Comité d'Audit d'Elia Group SA, à 3.000 € pour le Comité d'Audit d'Elia Transmission Belgium SA et à 3.000 € pour Elia Asset SA. Le jeton de présence, à partir de la date de la première réunion du comité à laquelle le membre assiste, pour chaque membre du Comité d'Audit est fixé à 1.150 € par réunion de Comité d'Audit d'Elia Group SA, à 575 € par réunion de Comité d'Audit d'Elia Transmission Belgium SA et à 575 € par réunion du Comité d'Audit d'Elia Asset SA.

²⁶ Cette Assemblée Générale Extraordinaire qui devait se tenir le 16 mai 2023, s'est tenue le 21 juin 2023 en raison de l'absence d'un quorum suffisant.

La rémunération du Président du Comité d'Audit (Elia Group SA) est composée d'une rémunération annuelle fixe de 10.000 € et d'un jeton de présence de 1.300 € par réunion du comité.

La rémunération du Président du Comité d'Audit (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) est composée d'une rémunération annuelle fixe de 4.000 € et d'un jeton de présence de 650 € par réunion du comité.

La rémunération annuelle fixe pour chaque membre du Comité de Nomination de Rémunération (Elia Group SA) et du Comité Stratégique (qui n'existe que dans Elia Group SA) est fixée à 4.000 € par Comité. Le jeton de présence, à partir de la première réunion du Comité de Nomination de de Rémunération / Comité Stratégique à laquelle le membre assiste, pour chaque membre de ce comité est fixé à 1.000 € par réunion du comité.

La rémunération du Président du Comité de Nomination de Rémunération (Elia Group SA) et du Président du Comité Stratégique (Elia Group SA) est composée d'une rémunération annuelle fixe de 8.000 € et d'un jeton de présence de 1.300 € par réunion du comité.

La rémunération annuelle fixe pour chaque membre du Comité de Rémunération (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) et du Comité de Gouvernance d'Entreprise (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) est fixée à 2.000 € par comité. Le jeton de présence, à partir de la première réunion du Comité de Rémunération / Comité de Gouvernance d'Entreprise à laquelle le membre assiste, pour chaque membre de ce comité est fixé à 500 € par réunion du comité.

La rémunération du Président du Comité de Rémunération (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) est composée d'une rémunération annuelle fixe de 3.500 € et d'un jeton de présence de 650 € par réunion du comité.

La rémunération du Président du Comité de Gouvernance d'Entreprise (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) est composée d'une rémunération annuelle fixe de 3.000 € et d'un jeton de présence de 650 € par réunion du comité.

Les jetons de présence mentionnés ci-dessus sont soumis à la limitation additionnelle suivante: un maximum de huit jetons de présence par an est attribué pour les réunions du Conseil d'Administration et un maximum de cinq jetons de présence par an est attribué pour les réunions d'un comité consultatif, même s'il y a plus de huit réunions du Conseil d'Administration par an ou plus de cinq réunions d'un comité par an.

Nonobstant les paragraphes précédents, les jetons de présence des administrateurs de Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA qui sont également administrateurs d'Elia Group SA sont limités à 30% des montants des jetons de présence mentionnés ci-dessus chez Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA.

Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence sont annuellement indexés en janvier sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois de juin 2023.

Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence couvrent tous les frais, à l'exception (a) des coûts encourus par les administrateurs domiciliés en dehors de la Belgique dans l'exercice de leur mandat (tels que des coûts de déplacement et de séjour), dans la mesure où ces administrateurs sont domiciliés en dehors de la Belgique au moment de leur nomination ou, si les administrateurs concernés changent de domicile après leur nomination, pour autant que le Comité de Nomination et de Rémunération (Elia Group SA) et le Comité de Rémunération (Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA) approuvent le remboursement de ces frais, (b) de tous les coûts encourus par les administrateurs dans le cas où une réunion du Conseil d'Administration est organisée en dehors de la Belgique (par exemple en Allemagne) et (c) de

tous les coûts encourus par les administrateurs durant les déplacements à l'étranger dans le cadre de leur mandat sur demande du Président ou des Vice-Présidents du Conseil d'Administration.

Tous les coûts et rémunérations sont portés à charge des frais d'exploitation de la société concernée.

A la fin de chaque premier, deuxième et troisième trimestre, une avance sur les rémunérations annuelles est payée aux administrateurs. Un décompte final est fait au mois de décembre de l'année en cours.

Le tableau ci-dessous reflète la rémunération fixe totale (y compris l'indexation) versée à chaque administrateur pour tous les mandats au sein du Groupe Elia au cours de l'exercice 2023 en exécution des règles énoncées ci-dessus.

ADMINISTRATEURS	REMUNERATION FIXE		REMUNERATION FIXE TOTALE
	Rémunération annuelle fixe	Jeton de presence	
Michel ALLÉ	58.525,65 €	28.383,20 €	86.908,85 €
Pieter DE CREM	54.281,00 €	32.944,00 €	87.225,00 €
Laurence DE L'ESCAILLE	50.505,50 €	25.392,00 €	75.897,50 €
Luc DE TEMMERMAN ²⁷	18.066,11 €	23.033,60 €	41.099,71 €
Frank DONCK ²⁸	27.140,00 €	17.628,00 €	44.768,00 €
Cécile FLANDRE ²⁹	2.516,80 €	1.888,00 €	4.404,80 €
Claude GRÉGOIRE ³⁰	13.036,95 €	7.552,00 €	20.588,95 €
Bernard GUSTIN	90.347,50 €	27.792,00 €	118.139,50 €
Interfin SCRL -Thibaud WYNGAARD (permanent representative)	40.730,00 €	12.752,00 €	53.482,00 €
Roberte KESTEMAN	63.169,00 €	37.058,00 €	100.227,00 €
Dominique OFFERGELD	66.234,75 €	35.392,40 €	101.627,15 €
Rudy PROVOOST	15.830,82 €	9.440,00 €	25.270,82 €
Bernard THIRY ³¹	30.775,20 €	10.088,00 €	40.863,20 €
Pascale VAN DAMME	24.252,50 €	13.552,00 €	37.804,50 €
Eddy VERMOESEN ³²	34.775,20 €	10.078,00 €	44.853,20 €
Geert VERSNICK	51.638,15 €	30.924,00 €	82.562,15 €
Total	641.825,13 €	323.897,20 €	965.722,33 €

²⁷ Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023.

²⁸ Les rémunérations de Frank Donck sont versées à l'entreprise Ibervest NV. Frank Donck n'est pas administrateur d'Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA.

²⁹ Les rémunérations de Cécile Flandre sont versées à l'entreprise Publi-T SC. Le mandat de Cécile Flandre a pris fin le 30 janvier 2023.

³⁰ Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023.

³¹ Administrateur à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023.

³² Administrateur à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023.

Le tableau ci-dessous reflète la rémunération fixe totale (y compris l'indexation) versée à chaque administrateur pour tous les mandats au sein de respectivement Elia Group SA, Elia Transmission Belgium SA and Elia Asset SA.

ELIA GROUP SA/NV DIRECTORS	REMUNERATION FIXE TOTALE DANS ELIA GROUP SA CONSEIL D'ADMINISTRATION COMITE D'AUDIT ³⁴				NOMINATION COMMITTEE (until 30th June 2023)		REMUNERATION COMMITTEE (until 30th June 2023)		STRATEGIC COMMITTEE ³⁵		NOMINATION AND REMUNERATION COMMITTEE (as from 1st July 2023) ³⁶	
	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence
Michel ALLÉ Président du Comité d'Audit	20.365,00 €	7.776,00 €	7.453,75 €	6.281,60 €	-	-	-	-	3.887,50 €	€ 4,888.00	-	-
Pieter DE CREM	20.365,00 €	7.776,00 €	-	-	1.887,50 €	4.720,00 €	1.887,50 €	3.776,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €	-	-
Laurence DE L'ESCAILLE	20.365,00 €	7.776,00 €	-	-	1.887,50 €	4.720,00 €	-	-	-	-	2.000,00 €	2.000,00 €
Luc DE TEMMERMAN Président du Comité de Rémunération	5.820,10 €	2.832,00 €	-	-	1.396,75 €	3.776,00 €	1.815,78 €	4.908,80 €	-	-	-	-
Frank DONCK	20.365,00 €	7.776,00 €	4.887,50 €	5.132,00 €	1.887,50 €	4.720,00 €	-	-	-	-	-	-
Cécile FLANDRE	1.258,40 €	944,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Claude GRÉGOIRE Vice-Président du Conseil	5.820,10 €	2.832,00 €	-	-	-	-	-	-	1.396,75 €	1.888,00 €	-	-
Bernard GUSTIN Président du Conseil	45.730,00 €	13.552,00 €	-	-	-	-	-	-	3.887,50 €	4.888,00 €	-	-
Interfin SCRI - Thibaud WYNGAARD (représentant permanent)	20.365,00 €	7.776,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roberte KESTEMAN	20.365,00 €	7.776,00 €	4.887,50 €	5.132,00 €	-	-	1.887,50 €	3.776,00 €	-	-	2.000,00 €	2.000,00 €
Dominique OFFERGELD Présidente du Comité Stratégique	20.365,00 €	7.776,00 €	4.887,50 €	5.132,00 €	-	-	1.887,50 €	3.776,00 €	2.453,75 €	2.454,40 €	4.000,00 €	2.600,00 €
Rudy PROVOOST	5.820,10 €	2.832,00 €	1.396,75 €	944,00 €	-	-	-	-	1.396,75 €	1.888,00 €	-	-
Bernard THIRY	14.387,60 €	4.944,00 €	-	-	-	-	-	-	2.000,00 €	3.000,00 €	-	-
Pascale VAN DAMME	20.365,00 €	7.776,00 €	-	-	-	-	1.887,50 €	3.776,00 €	-	-	2.000,00 €	2.000,00 €
Eddy VERMOESEN	14.387,60 €	4.944,00 €	3.000,00 €	2.300,00 €	-	-	-	-	-	-	-	-
Geert VERSNICK	20.365,00 €	7.776,00 €	-	-	2.453,75 €	6.136,00 €	-	-	4.000,00 €	3.900,00 €	2.000,00 €	2.000,00 €

³³ Un jeton de présence a été accordé pour 8 des 14 réunions du Conseil d'Administration d'Elia Group SA tenues en 2023.

³⁴ Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 8 réunions du Comité d'Audit d'Elia Group SA tenues en 2023.

³⁵ Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 9 réunions du Comité Stratégique d'Elia Group SA tenues en 2023.

³⁶ Un jeton de présence a été accordé pour 4 des 5 réunions du Comité de Rémunération d' Elia Group SA tenues entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023. Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 7 réunions du Comité de Nomination d' Elia Group SA tenues entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 juin 2023. Un jeton de présence a été accordé pour 2 des 6 réunions du Comité de Nomination et de Rémunération d' Elia Group SA tenues entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023. C'est à dire un total de 11 jetons de présence accordés pour les 18 réunions de ces comités tenus en 2023 (deux comités séparés avant la fusion en un seul comité le 1^{er} juillet 2023).

REMUNERATION FIXE DES ADMINISTRATEURS D'ELIA TRANSMISSION BELGIUM SA QUI SONT EGALEMENT ADMINISTRATEURS D'ELIA GROUP SA ³⁷								
ELIA TRANSMISSION BELGIUM SA ADMINISTRATEURS	CONSEIL D'ADMINISTRATION ³⁸		COMITE D'AUDIT ³⁹		COMITE DE GOVERNANCE D'ENTREPRISE ⁴⁰		COMITE DE REMUNERATION ⁴¹	
	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence
Michel ALLÉ Président du Comité d'Audit	10.182,50 €	2.488,00 €	3.227,20 €	2.230,80 €	-	-	-	-
Pieter DE CREM	10.182,50 €	2.488,00 €	-	-	1.944,00 €	2.660,00 €	1.944,00 €	2.188,00 €
Laurence DE L'ESCAILLE	10.182,50 €	2.488,00 €	-	-	1.944,00 €	2.660,00 €	1.000,00 €	300,00 €
Luc DE TEMMERMAN Président du Comité de Rémunération	2.910,05 €	1.416,00 €	-	-	698,56 €	1.888,00 €	908,13 €	2.454,40 €
Cécile FLANDRE	629,20 €	472,00 €	-	-	-	-	-	-
Claude GRÉGOIRE Vice-Président du Conseil d'Administration	2.910,05 €	1.416,00 €	-	-	-	-	-	-
Bernard GUSTIN Président du Conseil d'Administration	20.365,00 €	4.676,00 €	-	-	-	-	-	-
Interfin SCRL – Thibaud WYNGAARD (représentant permanent)	10.182,50 €	2.488,00 €	-	-	-	-	-	-
Roberte KESTEMAN	10.182,50 €	2.488,00 €	2.444,00 €	1.761,00 €	2.444,00 €	2.750,00 €	1.944,00 €	2.188,00 €
Dominique OFFERGELD	10.182,50 €	2.488,00 €	2.444,00 €	1.761,00 €	1.000,00 €	300,00 €	2.694,00 €	2.278,00 €
Rudy PROVOOST	2.910,05 €	1.416,00 €	698,56 €	472,00 €	-	-	-	-
Bernard THIRY	7.193,80 €	1.072,00 €	-	-	-	-	-	-
Eddy VERMOESEN	7.193,80 €	1.072,00 €	1.500,00 €	345,00 €	-	-	-	-
Geert VERSNICK Vice-Président du Conseil d'Administration et Président du Comité de Gouvernance d'Entreprise	10.182,50 €	2.488,00 €	-	-	1.227,20 €	3.068,00 €	-	-

³⁷ Saskia Van Uffelen et Els Neiryck sont administrateurs d'Elia Transmission Belgium SA, mais ne sont pas administrateurs d'Elia Group SA. Leur rémunération ne figure donc pas dans le présent rapport de rémunération, conformément à la législation applicable. A noter toutefois que leurs rémunérations sont en ligne avec la politique de rémunération et, donc en ligne avec la rémunération des autres administrateurs d'Elia Transmission Belgium SA.

³⁸ Un jeton de présence a été accordé pour 8 des 13 réunions du Conseil d'Administration d'Elia Transmission Belgium SA tenues en 2023.

³⁹ Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 6 réunions du Comité d'Audit d'Elia Transmission Belgium SA tenues en 2023.

⁴⁰ Un jeton de présence a été accordé pour 7 des 13 réunions du Comité de Gouvernance d'Entreprise d'Elia Transmission Belgium SA tenues en 2023.

⁴¹ Un jeton de présence a été accordé pour 6 des 9 réunions du Comité de Rémunération d'Elia Transmission Belgium SA tenues en 2023.

ELIA ASSET SA/NV									
REMUNERATION FIXE DES ADMINISTRATEURS D'ELIA ASSET SA QUI SONT EGALEMENT ADMINISTRATEURS D'ELIA GROUP SA									
ADMINISTRATEURS	CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁴²		COMITE D'AUDIT ⁴³		COMITE DE GOVERNANCE D'ENTREPRISE ⁴⁴		COMITE DE REMUNERATION ⁴⁵		
	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	Rémunération annuelle fixe	Jetons de présence	
Michel ALLÉ Président du Comité d'Audit	10.182,50 €	2.488,00 €	3.227,20 €	2.230,80 €	-	-	-	-	-
Pieter DE CREM	10.182,50 €	2.488,00 €	-	-	1.944,00 €	2.660,00 €	1.944,00 €	2.188,00	
Laurence DE L'ESCAILLE	10.182,50	2.488,00	-	-	1.944,00 €	2.660,00 €	1.000,00 €	300,00 €	
Luc DE TEMMERMAN Président du Comité de Rémunération	2.910,05 €	1.416,00 €	-	-	698,56 €	1.888,00 €	908,13 €	2.454,40 €	
Cécile FLANDRE	629,20 €	472,00 €	-	-	-	-	-	-	-
Claude GRÉGOIRE Vice-Président du Conseil d'Administration	2.910,05 €	1.416,00 €	-	-	-	-	-	-	-
Bernard GUSTIN Président du Conseil d'Administration	20.365,00 €	4.676,00 €	-	-	-	-	-	-	-
Interfin SCRL – Thibaud WYNGAARD (représentant permanent)	10.182,50 €	2.488,00 €	-	-	-	-	-	-	-
Roberte KESTEMAN	10.182,50 €	2.488,00 €	2.444,00 €	1.761,00 €	2.444,00 €	2.750,00 €	1.944,00 €	2.188,00 €	
Dominique OFFERGELD	10.182,50 €	2.488,00 €	2.444,00 €	1.761,00 €	1.000,00 €	300,00 €	2.694,00 €	2.278,00 €	
Rudy PROVOOST	2.910,05 €	1.416,00 €	698,56 €	472,00	-	-	-	-	-
Bernard THIRY	7.193,80 €	1.072,00 €	-	-	-	-	-	-	-
Eddy VERMOESEN	7.193,80 €	1.072,00 €	1.500,00 €	345,00 €	-	-	-	-	-
Geert VERSNICK Vice-Président du Conseil d'Administration et Président du Comité de Gouvernance d'Entreprise	10.182,50 €	2.488,00 €	-	-	1.227,20 €	3.068,00 €	-	-	-

⁴² Un jeton de présence a été accordé pour 8 des 13 réunions du Conseil d'Administration d'Elia Asset SA tenue en 2023.

⁴³ Un jeton de présence a été accordé pour 5 des 6 réunions du Comité d'Audit d'Elia Asset SA/NV tenues en 2023.

⁴⁴ Un jeton de présence a été accordé pour 7 des 13 réunions du Comité de Gouvernance d'Entreprise d' Elia Asset SA tenues en 2023.

⁴⁵ Un jeton de présence a été accordé pour 6 des 9 réunions du Comité de Rémunération d'Elia Asset SA tenues en 2023

2.1.2 Rémunération variable

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent aucune rémunération variable.

2.1.3 Pension

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent pas de rémunération supplémentaire ni de contribution au financement des coûts de pension.

2.1.4 Autres composantes de la rémunération

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent aucune autre rémunération que la rémunération fixe.

2.1.5 Eléments extraordinaires

Les membres du Conseil d'Administration n'ont reçu aucune rémunération non récurrente au cours de l'exercice 2023.

2.1.6 Rémunération totale des membres du conseil d'administration en 2022 et 2023

La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration pour tous leurs mandats au sein du Groupe Elia en 2023 s'est élevée à 965.722,33 € et est reflétée dans le tableau sous la rubrique 2.1.1., étant donné qu'aucune autre rémunération que la rémunération fixe n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2023.

La rémunération totale des membres du Conseil d'Administration pour tous leurs mandats au sein du Groupe Elia en 2022 s'est élevée à 1.005.415,22 €. Aucune autre rémunération que la rémunération fixe n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022.

⁴⁶ Jusqu'au 31 octobre 2023.

⁴⁷ A partir du 6 septembre 2023.

⁴⁸ Les contrats de travail de Chris Peeters, Catherine Vandendorre et Peter Michiels sont soumis au droit belge et les contrats de travail de Stefan Kapferer et Michael Freiherr von Roeder von Diersburg sont soumis au droit allemand.

⁴⁹ Le 10 novembre 2023, Marco Nix a été nommé Chief Financial Officer ad interim par le Conseil d'Administration. Comme il ne s'agit que d'une fonction intérimaire, le Conseil d'administration considère qu'il est approprié de ne mentionner que la rémunération reçue par Marco Nix de la part d'Elia Group SA pour l'exercice de cette fonction intérimaire.

2.2. Rémunération totale des membres du collège de gestion journalière

Le Collège de gestion journalière d'Elia Group SA est normalement composé de 5 membres. Toutefois, sa composition a été modifiée suite à la démission de Chris Peeters en tant que Chief Executive Officer d'Elia Group SA et Président du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA avec effet à partir du 31 octobre 2023. A partir du 6 septembre 2023, Catherine Vandendorre a été nommée en tant que Chief Executive Officer ad interim et à partir du 10 novembre 2023, Marco Nix a été nommé en tant que Chief Financial Officer ad interim. Entre le 31 octobre 2023 et le 10 novembre 2023, le Collège de gestion journalière d'Elia Group SA était composé de 4 membres (au lieu de 5) mais, à partir de la nomination de Marco Nix en tant que Chief Financial Officer ad interim le 10 novembre 2023, le Collège de gestion journalière d'Elia Group SA est composé de 5 membres.

Trois des membres (Chris Peeters – Chief Executive Officer⁴⁶, Catherine Vandendorre – Chief Executive Officer ad interim⁴⁷ et Chief Financial Officer et Peter Michiels – Chief Human Resources & Internal Communications Officer, Chief Alignment Officer) sont également membres du Collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, un membre (Stefan Kapferer) est également CEO de 50Hertz Transmission GmbH et un membre (Michael Freiherr von Roeder von Diersburg) est exclusivement membre du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA.

Tous les membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA ont le statut d'employé⁴⁸.

2.2.1 Rémunération fixe

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la rémunération fixe totale, c'est-à-dire la rémunération fixe versée en espèces aux membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour les services rendus par ceux-ci à toute société du Groupe Elia au cours de l'exercice 2023.

MEMBRE DU COLLEGE DE GESTION JOURNALIERE	REMUNERATION FIXE TOTALE VERSEE PAR LE GROUPE ELIA
Chris PEETERS Chief Executive Officer – Président jusqu'au 31 octobre 2023	527.587,69 €
Catherine VANDENBORRE Chief Financial Officer	421.471,97 €
Chief Executive Officer ad interim – Présidente à partir du 6 septembre 2023	
Marco Nix ⁴⁹ Chief Financial Officer ad interim à partir du 11 novembre 2023	N/A
Stefan KAPFERER Chief Executive Officer 50Hertz	447.204,50 €
Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG Chief Digital Officer	333.734,70 €
Peter MICHIELS Chief Human Resources & Internal Communications Officer	319.786,93 €
Chief Alignment Officer	
Total	2.049.785,79 €

2.2.2 Rémunération variable

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la rémunération variable totale en 2023 des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour les services qu'ils ont rendus aux sociétés du Groupe Elia au cours de l'exercice 2023.



MEMBRE DU COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE	REMUNERATION VARIABLE TOTALE VERSEE PAR LE GROUPE ELIA	
	VARIABLE A UN AN ⁵⁰	VARIABLE PLURIANNUEL
Chris PEETERS ⁵¹ Chief Executive Officer – Président jusqu'au 31 octobre 2023	0 €	0 €
Catherine VANDENBORRE Chief Financial Officer Chief Executive Officer ad interim – Chairman as from 6 September 2023	216.212,81 €	158.577,32 € ⁵²
Marco Nix ⁵³ Chief Financial Officer ad interim as from 11 November 2023	N/A	N/A
Stefan KAPFERER Chief Executive Officer 50Hertz	209.291,71 €	134.161,35 € ⁵⁴
Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG Chief Digital Officer	133.493,88 €	100.120,41 € ⁵⁵
Peter MICHIELS Chief Human Resources & Internal Communications Officer Chief Alignment Officer	159.513,72 €	120.430,90 € ⁵⁶
Total	718.512,12 €	513.289,98 €

⁵⁰ Le montant de la rémunération variable à court terme (basée sur des objectifs collectifs et individuels) pour les membres du Collège de gestion journalière qui sont également membres du Collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, comprend (i) un Plan de Pension Bonus et (ii) un montant en espèces en exécution de la Convention Collective de Travail 90.

⁵¹ Aucune rémunération variable n'a été accordée à Chris Peeters étant donné qu'il n'est plus employé par Elia Group SA depuis le 1er novembre 2023. En ce qui concerne les montants payés à Chris Peeters après la fin de la relation contractuelle, veuillez vous référer à la section 2.4. (Indemnité de départ).

⁵² Ce montant concerne la provision pour la rémunération variable pluri-annuelle pour l'exercice 2023. Le variable pluri-annuel sera payé en mars 2024, à la condition que le membre concerné soit toujours membre du Collège de gestion journalière le 31 mars 2024. Le total du variable pluri-annuel pour la période 2020-2023 s'élève à 461.671,44 € dont Catherine Vandendorre a reçu un pay-out of 340.968,46 € en mars 2024 et 120.702,98 € en mars 2022.

⁵³ Le 10 novembre 2023, Marco Nix a été nommé Chief Financial Officer ad interim par le Conseil d'Administration. Comme il ne s'agit que d'une fonction intérimaire, le Conseil d'administration considère qu'il est approprié de ne mentionner que la rémunération reçue par Marco Nix de la part d'Elia Group SA pour l'exercice de cette fonction intérimaire.

⁵⁴ Ce montant concerne la rémunération variable pluri-annuelle qui a été attribuée durant l'exercice 2023 et sera payée en 2026, à la condition que le membre concerné soit toujours membre du Collège de gestion journalière le 31 décembre 2025. A noter que Stefan Kapferer a reçu un pay-out durant l'exercice 2023 lié à l'exercice 2020-2022 (169.368,33 €).

⁵⁵ Ce montant concerne la rémunération variable pluri-annuelle qui a été attribuée durant l'exercice 2023 et sera payée en 2026, à la condition que le membre concerné soit toujours membre du Collège de gestion journalière le 31 décembre 2025. A noter que Mr Michael Freiherr von Roeder von Diersburg n'a pas reçu de pay-out durant l'exercice 2023 (le premier pay-out aura lieu durant l'exercice 2025).

⁵⁶ Ce montant concerne la provision pour la rémunération variable pluri-annuelle pour l'exercice 2023. Le variable pluri-annuel sera payé en mars 2024, à la condition que le membre concerné soit toujours membre du Collège de gestion journalière le 31 mars 2024. Le variable pluri-annuel pour la période 2020-2023 s'élève à 385.675,94 € dont Peter Michiels a reçu un pay-out de 302.776,74 € en mars 2024 et de 82.899,20 € en mars 2022.

Le montant de la rémunération variable rapportée est versé en espèces.

La politique de rémunération porte sur la détermination d'un équilibre approprié entre la rémunération fixe et la rémunération variable, et entre la rémunération en espèces et la rémunération différée.

Conformément à l'article 7.10 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, la rémunération variable à court terme a été plafonnée. La politique prévoit les plafonds suivants pour les rémunérations variables tant à court qu'à long terme :

- pour le court terme: max. 34% pour le Chief Executive Officer et 29% pour les autres membres du collège de gestion journalière de la rémunération totale fixe et variable ;
- pour le long terme: max. 20% pour le Chief Executive Officer et 22% pour les autres membres du Collège de gestion journalière de la rémunération totale fixe et variable.

Les exigences de l'article 7:91, deuxième alinéa du Code belge des sociétés et des associations ne s'appliquent pas dès lors que le Conseil d'Administration d'Elia Group SA est composé exclusivement de 12 membres non-exécutifs.

2.2.3 Pension

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du total des contributions à un régime de retraite versées pour les membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour les services rendus par ceux-ci à toute société du Groupe Elia au cours de l'exercice 2023.

Tous les régimes de retraite des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour leurs services au sein du Groupe Elia au cours de l'exercice 2023 étaient du type contributions définies, le montant payé avant impôt étant calculé sur la base de la rémunération fixe annuelle.

Toutes les contributions à un régime de retraite sont fixes.

MEMBRE DU COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE	CONTRIBUTIONS TOTALES VERSEES PAR LE GROUPE ELIA
Chris PEETERS Chief Executive Officer – Président jusqu'au 31 octobre 2023	221.437,96 €
Catherine VANDENBORRE Chief Financial Officer Chief Executive Officer ad interim – Présidente à partir du 6 septembre 2023	99.529,39 €
Marco Nix ⁵⁷ Chief Financial Officer ad interim à partir du 11 novembre 2023	N/A
Stefan KAPFERER Chief Executive Officer 50Hertz	107.708,34 €
Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG Chief Digital Officer	N/A ⁵⁸
Peter MICHIELS Chief Human Resources & Internal Communications Officer Chief Alignment Officer	71.389,78 €
Total	500.065,47 €

2.2.4 Autres composantes de la rémunération

Les autres avantages accordés aux membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour leurs services au sein du Groupe Elia au cours de l'exercice 2023, en ce compris la garantie de revenu en cas de maladie de longue durée ou d'accident, l'assurance soins de santé et hospitalisation, l'assurance invalidité, l'assurance vie, la réduction des prix de l'énergie, l'aide aux frais de transport public, la mise à disposition d'une voiture de société et les frais y afférents et d'autres avantages mineurs, sont conformes à la réglementation applicable à tous les cadres de la société et à la norme du marché local.

2.2.5 Eléments extraordinaires

Une rémunération non-récurrente de 89.215,68 a été attribuée à Catherine Vandenborre en 2023 pour ses services fournis en tant que CEO ad interim du 6 septembre 2023 au 31 décembre 2023, à la condition qu'elle travaille toujours pour Elia Group SA le 31 mars 2024.

Un montant total de 50.000 a été attribué à Marco Nix en tant que rémunération non-récurrente, pour couvrir la période de ses services en tant que CFO ad interim du 11 novembre 2023 au 31 mars 2024, à condition qu'il travaille toujours pour Elia Group SA le 31 mars 2024. Sur le montant de 50.000 €, un montant de 20.000 se rapporte à ses services fournis au cours de l'exercice 2023. Le paiement effectif du montant total aura lieu en 2024.

Catherine Vandenborre et Peter Michiels se sont vus attribuer une rémunération non-récurrente de respectivement 9.048,7 et 7.521,46 en compensation du fait qu'ils n'ont pas eu le droit de participer à l'augmentation de capital réservée au personnel du Groupe Elia SA et de ses filiales belges en décembre 2022 et avril 2023.

⁵⁷ Le 10 novembre 2023, Marco Nix a été nommé Chief Financial Officer ad interim par le Conseil d'Administration. Comme il ne s'agit que d'une fonction intérimaire, le Conseil d'administration considère qu'il est approprié de ne mentionner que la rémunération reçue par Marco Nix de la part d'Elia Group SA pour l'exercice de cette fonction intérimaire.

⁵⁸ Michael Freiherr von Roeder von Diersburg n'a pas reçu de contributions à un régime de retraite pour l'année 2023.

2.2.6 La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la proportion relative de la rémunération fixe et variable en 2023 des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour leurs services au sein du Groupe Elia au cours de l'exercice 2023.

Pour calculer la proportion relative correspondante de la rémunération fixe et variable, la proportion relative de la rémunération fixe est obtenue en divisant la somme des composantes fixes (en particulier : la rémunération fixe (y compris les autres avantages) et les contributions à un régime de retraite) par le montant de la rémunération totale, multiplié par 100. La proportion relative correspondante de la rémunération variable peut être obtenue en divisant la somme des composantes variables (à savoir, la rémunération variable et les items extraordinaires de la rémunération) par le montant de la rémunération totale, multiplié par 100.

MEMBRE DU COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE	PROPORTION RELATIVE DE LA RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE VERSÉE PAR LE GROUPE ELIA
Chris PEETERS Chief Executive Officer – Chairman until 31 October 2023	100% - 0%
Catherine VANDENBORRE Chief Financial Officer Chief Financial Officer ad interim à partir du 11 novembre 2023	53,69% - 46,31%
Marco Nix ⁵⁹ Chief Financial Officer ad interim as from 11 November 2023	0% - 100%
Stefan KAPFERER Chief Executive Officer 50Hertz	62,47% - 37,53%
Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG Chief Digital Officer	60,15% - 39,85%
Peter MICHIELS Chief Human Resources & Internal Communications Officer Chief Alignment Officer	60,34% - 39,66%
Average	67,11%-32,89%



⁵⁹ Le 10 novembre 2023, Marco Nix a été nommé Chief Financial Officer ad interim par le Conseil d'Administration. Comme il ne s'agit que d'une fonction intérimaire, le Conseil d'administration considère qu'il est approprié de ne mentionner que la rémunération reçue par Marco Nix de la part d'Elia Group SA pour l'exercice de cette fonction intérimaire.

2.2.7 Rémunération totale des membres du collège de gestion journalière en 2023

MEMBRE DU COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE D'ELIA GROUP SA	REMUNERATION FIXE		REMUNERATION VARIABLE			ITEMS EXTRAORDINAIRES	CONTRIBUTIONS À UN RÉGIME DE RETRAITE	REMUNERATION TOTALE	PROPORTION RELATIVE DE LA RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE
	Rémunération fixe de base	Autres avantages	Variable à un an	Variable pluri- annuel					
Chris PEETERS ⁶⁰ Chief Executive Officer – Président jusqu'au 31 octobre 2023	527.587,69 €	111.377,35 €	0 €	0 €	0 €	0 €	221.437,96 €	860.403,00 €	100% - 0%
Catherine VANDENBORRE Chief Executive Officer ad interim – Présidente à partir du 6 septembre 2023	421.471,97 €	27.416,39 €	216.212,81 €	158.577,32 €	€ 98,264.38		98.264,38 €	1.021.472,26 €	53,69% - 46,31%
Marco Nix ⁶¹ Chief Financial Officer ad interim as from 11 November 2023	N/A	N/A	N/A	N/A	20.000 € ⁶²		N/A	20.000 €	0% - 100%
Stefan KAPFERER Chief Executive Officer 50Hertz	447.204,50 €	16.696,12 €	209.291,71 €	134.161,35 €	0 €		107.708,34	915.062,02 €	62,47%-37,53%
Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG Chief Digital Officer	333.734,70 €	18.954,74 €	133.493,88 €	100.120,41 €	0 €		N/A	586.303,73 €	60,15%-39,85%
Peter MICHIELS Chief Human Resources & Internal Communications Officer	319.786,93 €	46.122,03 €	159.513,72 €	120.430,90 €	7.521,46 €		71.389,78	724.764,82 €	60,34% - 39,66%
Chief Alignment Officer									
Total	2.049.785,79 €	220.566,63 €	718.512,12 €	513.289,98 €	125.785,84 €		500.065,47 €	4.128.005,83	67,11%-32,89%

⁶⁰ En ce qui concerne les montants payés à Chris Peeters suite à la fin de la relation contractuelle, veuillez vous référer à la section 2.4. (Indemnité de départ).

⁶¹ Le 10 novembre 2023, Marco Nix a été nommé Chief Financial Officer ad interim par le Conseil d'Administration. Comme il ne s'agit que d'une fonction intérimaire, le Conseil d'Administration considère qu'il est approprié de ne mentionner que la rémunération reçue par Marco Nix de la part d'Elia Group SA pour l'exercice de cette fonction intérimaire. Pour sa fonction de Chief Financial Officer de 50Hertz Transmission GmbH, sa rémunération totale s'élève à 514.563,40 €.

⁶² La rémunération non-récurrente de 50.000 € attribuée à Marco Nix en rémunération de ses services en tant que CFO ad interim du 11 novembre 2023 au 31 mars 2024 sera payée durant l'exercice 2024, étant entendu que 20.000 € concerne les services prestés durant l'exercice 2023.

2.3. Rémunération liée aux actions

Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent pas de rémunération liée aux actions.

Au vu de l'article 7.6 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020, le Comité de Rémunération a examiné en 2020 si une rémunération en actions devait être accordée aux membres du Conseil d'Administration à partir de 2021.

Le Conseil d'Administration de novembre 2020 a suivi la recommandation du Comité de Rémunération et a décidé que, jusqu'à nouvel ordre, une telle rémunération liée aux actions n'est pas appropriée au sein d'Elia Group SA car (i) les activités d'Elia sont par nature organisées de manière à présenter un profil de risque faible et sont axées sur le long terme et (ii) la structure de l'actionnariat est basée sur un actionnariat de référence qui poursuit naturellement des objectifs fixes à long terme et des objectifs de durabilité.

Collège de gestion journalière

Les membres du Collège de gestion journalière ne reçoivent pas de rémunération liée aux actions.

Les membres du Collège de gestion journalière ont toutefois la possibilité d'acquérir des actions soit via les augmentations de capital réservées au personnel d'Elia Group SA et de ses filiales belges, soit via une offre d'acquisition d'actions au personnel de 50Hertz Transmission GmbH.

En outre, les membres du Collège de gestion journalière sont libres d'acheter des actions Elia Group SA sur le marché.

Par dérogation à l'article 7.9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, le Conseil d'Administration a décidé qu'il n'y a pas de seuil minimum d'actions à détenir par les membres du Collège de gestion journalière.

Au 31 décembre 2023, les membres du Collège de gestion journalière détenaient le nombre suivant d'actions d'Elia Group SA:

ELIA GROUP SA		NOMBRE D' ACTIONS
MEMBRE DU COLLÈGE DE GESTION JOURNALIÈRE	LE	
Catherine VANDENBORRE Chief Financial Officer		
Chief Executive Officer ad interim – Présidente à partir du 6 septembre 2023	31.12.2023	1.479
Marco Nix Chief Financial Officer ad interim à partir du 11 novembre 2023	31.12.2023	550
Stefan KAPFERER Chief Executive Officer 50Hertz	31.12.2023	550
Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG Chief Digital Officer	31.12.2023	404
Peter MICHIELS Chief Human Resources & Internal Communications Officer	31.12.2023	1.337
Chief Alignment Officer		
Total	31.12.2023	4.320

2.4. Indemnité de départ

Les paiements suivants ont été effectués en 2023 à Chris Peeters (membre du Collège de gestion journalière et Chief Executive Officer):

Pécule de vacances de départ	€96,860
Non-concurrence	€269,898

2.5. Utilisation des droits de restitution

La restitution des primes versées pour la période précédente peut être revendiquée en cas de fraude prouvée ou d'états financiers contenant des erreurs importantes.

Au cours de l'exercice 2023, il n'y a pas eu lieu d'utiliser ces droits de restitutions.

2.6. Informations sur la manière dont la rémunération respecte la politique de rémunération et dont les critères de performance ont été appliqués

2.6.1 Informations sur la manière dont la rémunération respecte la politique de rémunération

La rémunération totale versée aux membres du Collège de gestion journalière au cours de l'exercice 2023 est alignée sur la politique de rémunération et l'application des critères de performance. Comme le montre le tableau du point 2.2.7, la rémunération totale se compose (i) du salaire de base, (ii) d'autres avantages, (iii) d'une rémunération variable à court terme (un an) (STI), (iv) d'une rémunération variable à long terme (pluri-annuelle) (LTI) et (v) de cotisations de pension.

Le niveau de la rémunération fixe (déterminée par l'utilisation de la méthode Hay et conforme à la pratique dans le secteur de l'énergie et des services publics) a permis au Groupe Elia de s'appuyer sur un management professionnel et expérimenté. L'octroi du bonus à court terme a assuré la réalisation des objectifs individuels et collectifs qui traduisent les ambitions stratégiques du Groupe Elia. Le succès à long terme d'Elia Group SA a été davantage stimulé par le plan d'incitation à long terme, comprenant des objectifs à long terme de 4 ordres différents pour les années 2021-2024 (i) "Financing the future", (ii) "Transformation" (y compris la transformation numérique), (iii) "Infrastructure" et (iv) "Développement durable". Conformément à la politique de rémunération, la rémunération variable totale (à court et à long terme) a été

plafonnée à (i) max. 70 % de la rémunération fixe si tous les objectifs ont été atteints à 100 % (zone B) et max. 105% de la rémunération fixe si tous les objectifs ont été atteints à leur maximum (zone C).

2.6.2 Informations sur la manière dont les critères de performance ont été appliqués

REMUNERATION VARIABLE A COURT TERME

Le premier pilier de la rémunération variable est basé sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs fixés par le Comité de Rémunération au début de l'année 2023 ('short-term incentive plan') (STI), étant entendu que la rémunération variable est liée aux objectifs à court terme (tant pour les objectifs individuels que collectifs) peut varier entre 40% et 60%⁶³ (50% et 75%⁶⁴ pour le CEO) de la rémunération fixe. Le montant total de la rémunération à court terme est plafonné à:

- max. 24% (25% pour le CEO) de la rémunération totale fixe et variable si tous les objectifs sont atteints à 100% (zone B);
- max. 29% (34% pour le CEO) de la rémunération totale fixe et variable si tous les objectifs sont atteints à leur maximum (zone C).

Ces montants sont déterminés à la fin de chaque année, sur base du degré de réalisation de chacun des critères des objectifs à court terme (Zone A, B ou C).

En ce qui concerne les objectifs individuels à court terme, le tableau ci-dessous donne un aperçu des objectifs individuels, leur poids relatif, leur degré de réalisation de même que leur impact sur le pay-out.

⁶³ En supposant que tous les objectifs à court terme aient été atteints à leur maximum (c'est-à-dire une surperformance par rapport au business plan).

⁶⁴ En supposant que tous les objectifs à court terme aient été atteints à leur maximum (c'est-à-dire une surperformance par rapport au business plan).

Membre du Collège de gestion journalière	Objectifs individuels (KPIs) Critères de mesurage	Poids relatif des critères de performance	Resultat-Degré de réalisation	Impact sur le calcul du pay-out
				(% de la rémunération fixe)
Catherine VANDENBORRE Chief Financial Officer	Investissement dans de nouvelles sources de croissance (inorganiques)	30%		
Chief Executive Officer ad interim – Présidente à partir du 6 septembre 2023	Nouvelle méthodologie tarifaire en Belgique	10%	110 %	33,0%
	Financement de la croissance	30%		
	Implement the One SAP-system	20%		
	Développement de la Transformation Digitale du Groupe			
	→ tous les objectifs ont été atteints + surperformance par rapport à l'objectif de croissance grâce à la clôture réussie du projet d'investissement aux États-Unis	10%		
Stefan KAPFERER Chief Executive Officer 50Hertz	Développement de la Transformation Digitale du Groupe	20%		
	Renforcement de la position d'Elia Group en Allemagne	20%	106 %	31,8%
	Croissance des activités Offshore	20%		
	Accélération du développement de l'infrastructure	20%		
	→ tous les objectifs ont été atteints + surperformance par rapport aux objectifs pour la croissance offshore et le programme d'expansion du réseau	20%		
Michael FREIHERR VON ROEDER VON DIERSBURG Chief Digital Officer	Mener la Transformation Digitale du groupe (plateforme Elia Digital Platform)	25%		
	Posez les bases d'une architecture d'entreprise digitale et d'une activité centrée sur les données	25%	105 %	31,8%
	Favoriser l'évolution digitale au sein du Business (passer du projet au produit)	20%		
	Développement du personnel/responsabilisation et fierté	15%		
	Regarder au-delà des activités "core"			
	→ tous les objectifs ont été atteints + surperformance de l'objectif pour l'amélioration du processus de budgétisation et de contrôle de la Transformation Digitale	15%		
Peter MICHIELS Chief Human Resources & Internal Communications Officer	Créer une organisation à haute performance , Créer un vivier de talents	40%		
	Construire une culture d'entreprise et de leadership dynamique	30%	105 %	31,5%
	Accompagner la Transformation Digitale du groupe	20%		
Chief Alignment Officer	Durabilité : Mener des programmes d'amélioration dans les domaines de la sécurité, de la diversité et de la gouvernance			
	→ tous les objectifs ont été atteints + surperformance par rapport aux objectifs pour le développement organisationnel avec un soutien réussi au projet d'investissement américain et à la Transformation Digitale	10%		

Compte tenu du fait que presque tous les objectifs individuels à court terme ont été atteints ou dépassés, la rémunération individuelle à court terme attribuée au cours de l'exercice 2023 s'élève à 62.249,37 € (n'incluant pas le bonus spécial de 89.215,68 € en tant que CEO ad interim) pour Catherine Vandendorre, à 56.884,35 € pour Stefan Kapferer, à 42.050,61 € pour Michael Freiherr von Roeder von Diersburg, et à 44.419,04 € pour Peter Michiels.

En ce qui concerne les objectifs collectifs à court terme, le tableau ci-dessous donne un aperçu des objectifs individuels à court terme des membres du Collège de gestion journalière et leur poids relatif, tels que déterminés pour l'exercice 2023, leur degré de réalisation de même que leur impact sur le pay-out.

	Belgique & Allemagne KPIs	Poids relatif des critères de performance	Résultat – degré de réalisation	Impact sur le calcul du pay-out (% de la rémunération fixe)
Financier	Bénéfice net du Groupe (après impôt) attribuable à l'actionnaire Objectif: 255,1M €	20%	Résultat final: 324,3M € ou 127% de l'objectif (max. 120%)	Zone C 30 %
	Réalisation des objectifs EGI, atteinte de la performance break even		€3,9M de profit net EGI	Zone C 11,6%
Domaines d'activités non-régulées	Développement du projet Wingrid: • Screening de projets potentiels (au moins 10) • Appréciation concrète de projets pré-qualifiés (au moins 4) • Participation à des offres (au moins 1)	10%	12 projets screenés 4 projets appréciés concrètement 2 participations à une offre	Zone B
	Atteinte de 2000 souscriptions B2C pour Re.alto		2011 souscriptions	Zone B
Infrastructure durable	Realisation de progrès sur les 8 Top projets intra-Groupe	30%	Bon progrès réalisé sur des projets majeurs d'infrastructure, mais 9 milestones n'ont pas été accomplis endéans le délai	Zone A 15 %
Opérations durables	Sécurité de l'approvisionnement / Fiabilité du réseau / AIT Group	40%	Excellents résultats sur la performance de sécurité et fiabilité dans tous les pays, combinés avec un score d'audit externe amélioré	Zone C 60 %
	Sécurité : TRI + taux d'absentéisme dans le Groupe Score d'index annuel (Groupe)			
TOTAL (total cap: max. 150%)		100 %		116,6%

Compte tenu du fait que presque tous les objectifs collectifs à court terme ont été atteints ou dépassés, la rémunération collective à court terme attribuée au cours de l'exercice 2023 s'élève à 153.963,4 € pour Catherine Vandendorre, à 146.003,16 € pour Stefan Kapferer, à 108.957,80 € pour Michael Freiherr von Roeder von Diersburg, et à 115.094,68 € pour Peter Michiels.

REMUNERATION VARIABLE A LONG TERME

Le deuxième pilier de la rémunération variable est basé sur des critères pluri-annuels établis pour une période de quatre ans ('long-term incentive plan') (LTI), étant entendu que cette rémunération variable liée à des objectifs collectifs à long terme peut varier entre 30% et 45% de la rémunération fixe. Le montant total de la rémunération à long terme est plafonné à:

- max. 18% (17% pour le CEO) de la rémunération totale fixe et variable si tous les objectifs à long terme sont atteints à 100% (zone B);
- max. 22% (20% pour le CEO) de la rémunération totale fixe et variable si tous les objectifs à long terme sont atteints à leur maximum (zone C).

Ces montants sont déterminés à la fin de chaque année, sur base du degré de réalisation de chacun des critères des objectifs à long terme (Zone A, B ou C).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des objectifs généraux collectifs à long terme des membres du Collège de gestion journalière pour l'exercice 2023, leur poids relatif, leur degré de réalisation de même que leur impact sur le pay-out.

Compte tenu du fait que la majorité des objectifs à long terme ont été atteints ou dépassés, la rémunération collective à long terme acquise au cours de l'exercice 2023 s'élève à 158.577 € pour Catherine Vandendorre (i.e. 118.933 € en tant que Chief Financial Officer et 39.644 € en tant que Chief Executive Officer ad interim), à 146.003,16 € pour Stefan Kapferer, à 108.957,80 € pour Michael Freiherr von Roeder von Diersburg, et à 120.431 € pour Peter Michiels.

Objectifs collectifs à long terme	KPIs	Poids relatif des critères de performance	Résultat – degré de réalisation	Impact sur le calcul du pay-out (% de la rémunération fixe)	
Financement	-Credit rating du Groupe (descente du credit rating 1 point sous BBB)	15%	-Credit rating pas inférieur à BBB	Zone C	45 %
	-Attirer du financement vert (50% du nouveau financement est de la dette verte)	15%	30 % ->50% (53%) du nouveau financement est de la dette verte	Zone C	
Transformation Digitale	-Organisation du roll out de produit (démarrage avec succès de CC, Grasp et OneSAP)	20%	-Démarrage avec succès de CC, Grasp et OneSAP	Zone B	20 %
Capex – Construire l'infrastructure du futur	-Réalisation du plan total Capex du Groupe	20%	-Résultat final: 2,395 mia ou 120% de l'objectif -Résultat final > budget(max. 105%)	Zone C	30 %
Developpement Durable					30 %
-Bilan carbone	-Introduction du mesurage physique de données Scope 3 data (en place: 55-65% des dépenses)		-En place: dépense de 55-65%	Zone B	
-Environnement	-Gestion/expansion du Corridor écologique: 4805 à 4835 hectares à la gestion de 90% de tous les corridors écologiquement d'ici 2030	30%	->4813Ha	Zone C	
-Gouvernance	-Progrès sur le score de gouvernance ESG		-Score de compliance <9/12 -Score de gouvernance ESG <8/12	Zone A	
TOTAL (total cap: max. 150%)		100 %			125 %

2.7. Dérogations et écarts à la politique de rémunération et à la procédure de mise en oeuvre de celle-ci

Il n'y a pas eu de dérogations, ni d'écarts par rapport à la politique de rémunération, telle que celle-ci a été approuvée en 2023.

2.8. Informations comparatives sur l'évolution de la rémunération et sur la performance du Groupe Elia

Le tableau ci-dessous donne d'abord un aperçu de l'évolution dans le temps, au cours des cinq dernières années, respectivement de la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration d'Elia Group SA pour tous leurs mandats au sein du Groupe Elia et de la rémunération totale des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA pour tous leurs mandats au sein du Groupe Elia.

Le tableau ci-dessous donne en outre un aperçu de l'évolution des performances du Groupe Elia.

La rémunération moyenne (sur une base d'un équivalent temps plein) des employés du Groupe Elia en 2023 s'élève à 106.190,70 €. La rémunération moyenne de tous les employés est calculée comme le total (basés sur les IFRS) des coûts de main-d'œuvre (hors cotisations de sécurité sociale de l'employeur) divisé par le nombre d'employés sur une base ETP. Le rapport entre la rémunération la plus élevée d'un membre du Collège de gestion journalière et la rémunération la plus basse d'un employé du Groupe Elia, exprimée en équivalent temps plein, en 2023, était de 23,04.


Rémunération totale des membres du Conseil d'Administration d'Elia Group SA									
Changement annuel	2019	2020 vs. 2019	2020	2021 vs. 2020	2021	2022 vs. 2021	2022	2023 vs. 2022	2023
Conseil d'administration	861.045,20	-2%	844.529,77	9%	923.888,60	9%	1.005.415,22	-4%	965.722,33

Rémunération totale des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Group SA									
Changement annuel	2019	2020 vs. 2019	2020	2021 vs. 2020	2021	2022 vs. 2021	2022	2023 vs. 2022	2023
Total	4.623.753,44	-31%	3.199.058,00	10%	3.533.715,59	23%	4.345.790,46	-5%	4.128.015,84
CEO	1.181.809,42	20%	949.206,00	12%	1.063.598,01	27%	1.348.810,43	-36%	860.403,01
Other members	3.441.944,02	-35%	2.249.852,00	10%	2.470.117,58	21%	2.996.980,03	9%	3.267.612,83

Performance of Elia Group									
Annual Change (in millions)	2019	2020 vs. 2019	2020	2021 vs. 2020	2021	2022 vs. 2021	2022	2023 vs. 2022	2023
Chiffre d'affaires	2.319,0	7%	2.473,6	16%	2.859,7	44%	4.113,3	-4%	3.953,6
EBIT	569,7	2%	578,5	-7%	540,1	11%	599,4	13%	674,4
Résultat net normalisé	306,8	0%	€308,1	7%	328,3	24%	408,2	1%	411,4

2.9. Informations sur le vote des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires d'Elia Group SA du 17 mai 2023 a approuvé (avec vote consultatif) le rapport de rémunération 2022 d'Elia Group SA à une majorité de 78,33%.



3. Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe

GRI 102-17, GRI 102-30

3.1. Système de gestion des risques et des opportunités

GRI 2.12

Elia Group formule son ambition de fournir les infrastructures du futur et d'assurer la réussite de la transition énergétique au bénéfice du consommateur dans un contexte particulièrement difficile. La complexité des activités du Groupe, et en particulier celles de ses deux gestionnaires de réseau de transport, est caractérisée par la nécessité de gérer les trois dimensions du trilemme énergétique : la durabilité, la sécurité et le caractère abordable. L'approche d'Elia Group consiste à reprendre cet environnement complexe et ces problématiques dans un système de surveillance des risques qui aide l'entreprise à anticiper les événements indésirables, soutient la priorisation des ressources et, in fine, renforce la résilience du Groupe.

Notre système de gestion des risques et des opportunités nous permet d'identifier, de comprendre et de gérer l'incidence des incertitudes sur la réalisation de nos objectifs. Comme le dit l'expert en gestion des risques James Lam : « La seule alternative à la gestion des risques, c'est la gestion de crise, mais la gestion de crise est bien plus coûteuse, plus fastidieuse et plus délicate. »⁶⁵

3.1.1 Aperçu de l'approche du Groupe en matière de gestion des risques

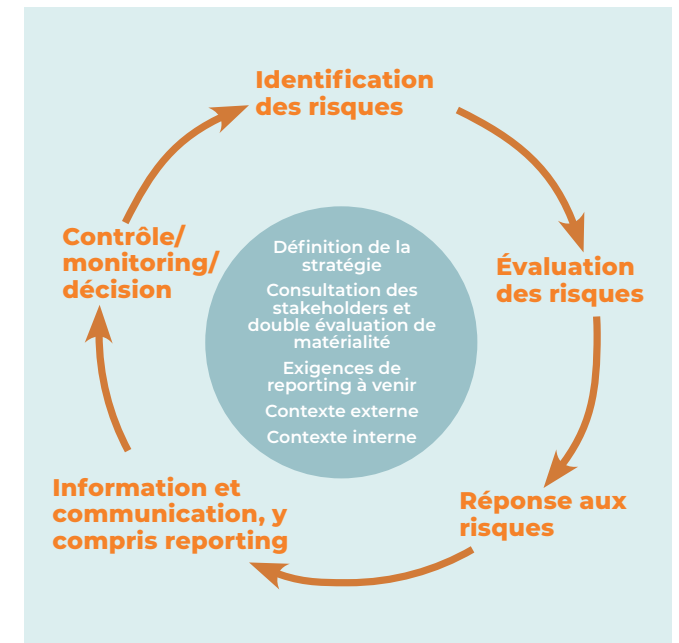
Les incertitudes peuvent être la source d'événements souhaitables (opportunités) mais aussi indésirables (risques). Tous deux font partie du scope de la gestion des risques. Les opportunités les plus pertinentes sont reprises dans notre stratégie. Son implémentation ainsi que la réalisation de nos objectifs pourraient être impactées négativement par un certain nombre de risques. Pour nous assurer de les gérer pleinement et systématiquement, leur impact potentiel est analysé à travers toute une gamme de « dimensions de risques », parmi lesquelles la santé et la sécurité, la continuité de l'approvisionnement et la rentabilité.

3.1.2 Processus et cadre de gestion des risques

Le cadre de référence pour le contrôle interne et la gestion des risques, mis en place par le Collège de gestion journalière et approuvé par le conseil d'administration d'Elia Group, se base sur le cadre COSO II. Ce dernier reprend les bonnes pratiques liées à l'évaluation des risques pour une entreprise ainsi qu'aux cadres ISO (par ex. ISO 31000). Le cadre COSO s'articule autour de cinq composantes de base étroitement liées entre elles : environnement de contrôle, gestion des risques, activités de contrôle, information et communication et enfin monitoring. Celles-ci offrent une procédure intégrée pour les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. L'utilisation et l'intégration de ces concepts dans ses procédures et activités permettent au Groupe de garder ses activités sous contrôle, d'améliorer l'efficacité de ses opérations, d'optimiser la mise en œuvre de ses ressources et de réaliser ainsi ses objectifs.

Notre système de gestion des risques est constamment amélioré. Il est adapté au contexte changeant et aux

nouvelles perspectives. Par exemple, en 2023, le Groupe a réalisé un exercice visant à améliorer sa publication d'informations sur les risques et les opportunités ainsi que sa double évaluation de matérialité en ligne avec les exigences à venir de la CSRD. Le résultat de cet exercice a ensuite été intégré à notre processus de gestion des risques et des opportunités. Cela démontre la manière dont le Groupe applique la « réflexion intégrée » et cela soutient également sa capacité à créer et à maintenir de la valeur sur le long terme. C'est ce qu'illustre le graphique ci-dessous.



⁶⁵ James Lam (2014), 'Enterprise Risk Management', Wiley Finance

3.1.3 Gouvernance en matière de gestion des risques

Conformément à ce qui précède, la gestion des risques s'effectue à différents niveaux de l'organisation (stratégique, business/opérationnel, projet, etc.) et s'appuie sur la stratégie du Groupe et sa tolérance au risque, à savoir le degré de risque que l'organisation est prête à prendre pour atteindre ses objectifs. Notre cadre de gestion des risques vise à soutenir la prise de décision. Notre tolérance au risque se base sur cinq dimensions qui reflètent les impacts en

matière de finances, de réputation, de santé et de sécurité ainsi que d'activités opérationnelles et prennent en compte la probabilité estimée de chaque risque. Une fois qu'un risque est identifié comme substantiel sur la base de la tolérance au risque de l'entreprise, le Risk Owner, le Risk Manager, les experts et les stakeholders concernés en discutent afin de s'assurer que tous les facteurs contextuels pertinents aient été correctement pris en compte dans son évaluation, et analysent son impact sur notre stratégie et notre création de valeur.

Une approche à la fois top-down et bottom-up permet à Elia Group d'identifier et, dans la mesure du possible, d'anticiper les événements et de réagir aux incidents éventuels, externes ou internes à l'organisation, pouvant affecter la réalisation de nos objectifs. Les rapports de risques du Groupe ont été revus deux fois par le conseil d'administration et le comité d'audit en 2023, ce dernier ayant contribué, en collaboration avec les Collèges de gestion journalière, à l'évaluation des mesures adoptées en vue de répondre aux différents risques. Des plans d'action ou des évaluations spécifiques de nouveaux risques ont été effectués chaque fois que des menaces ou des opportunités potentielles ont été observées. Afin d'identifier de nouveaux risques ou d'évaluer les changements dans les risques existants, le Risk Manager et le Collège de gestion journalière échangent et sont attentifs à tout changement nécessitant un ajustement éventuel de l'évaluation des risques et des plans d'action associés. Ce dialogue se déroule dans le cadre du processus de gestion des risques, généralement durant la présentation des rapports de risques du Groupe ou lors d'exercices de risques ponctuels. Sur la base de différents critères, ils décident s'il est nécessaire de réévaluer les processus de reporting financier et les risques qui y sont associés. Le management opérationnel analyse les risques et propose des plans d'action. Toute modification significative des règles de valorisation doit être approuvée par le conseil d'administration conformément à l'avis du comité d'audit. L'équipe Risk Management joue un rôle essentiel dans le maintien de la valeur d'Elia Group pour les stakeholders et la communauté. Elle travaille avec tous les départements afin d'optimiser les chances du Groupe de réaliser ses objectifs stratégiques et conseille la direction de l'entreprise quant à la nature et aux effets potentiels des risques à venir.

Cadre de risques/documents	Acteurs concernés	Action	Résultat
Politique de risques	Conseil d'administration et comité d'audit	Challenger le reporting des risques	Superviser depuis le sommet de l'organisation
Rapport de risques du Groupe		Valider la stratégie du Groupe	Donner le ton
Politique de risques	Collèges de gestion journalière (au niveau du Groupe et des GRT)	Challenger le reporting des risques	Superviser depuis le sommet
Rapport de risques du groupe		Valider la tolérance au risque de l'organisation	Donner le ton
Maintenir un registre des risques pour l'entreprise	Départements responsables de la gestion des risques au niveau Groupe et local	Définir la stratégie	
		Traitement de l'information contextuelle	
		Préparation de l'exercice de reporting des risques du Groupe	Vue holistique des risques et incertitudes
		Soutien pour l'évaluation des risques	Évaluation cohérente des risques
		Conseil au business	
Gestion des risques liés aux activités	Directeurs et senior management responsables	Monitoring de l'avancement des plans d'action	
		Traduction de la stratégie en roadmaps	
Maintenir un registre des risques liés aux activités	Directeurs et senior management responsables	Supervision des risques liés aux activités	Processus davantage résilients
Plans de continuité des activités		Input pour le reporting des risques du Groupe	
Maintenir un registre des risques liés aux activités	Action Owners	Coordination des plans d'action	
		Mettre en œuvre les plans d'action	Réduire les risques

3.1.4 Qu'est-ce qu'un « risque substantiel »

Nos processus visent à identifier les risques substantiels, à les évaluer, à définir et mettre en place les réponses adéquates, à les communiquer au Collège de gestion journalière, au comité d'audit et au conseil d'administration et à contrôler l'efficacité des mesures d'atténuation. Toutes les informations collectées dans le cadre de ces processus sont consignées dans des registres de risques. Les Risk Managers et les Risk Owners communiquent régulièrement entre eux afin de tenir ces registres à jour. Des rapports de risques résument les éléments clés ainsi que leur impact potentiel sur la création de valeur et l'implémentation de notre stratégie.

Dimensions de risque ou équivalent	Indicateurs soulignant la nature substantielle des risques
Continuité de l'approvisionnement	Nombre de personnes impactées par l'interruption de l'approvisionnement. À partir de 250.000 personnes, on parle d'un impact substantiel. ⁶⁶
Réputation	Un exemple d'impact substantiel en matière de réputation serait de ne pas parvenir à fournir l'infrastructure de transport qui soutiendra en temps voulu l'intégration des énergies renouvelables.
Flux de trésorerie	Risques qui, s'ils devaient se concrétiser, mèneraient à un impact sur au moins 10% de nos liquidités totales disponibles.
Résultats	Risques qui, s'ils devaient se concrétiser, mèneraient à un impact d'au moins 1,5% sur nos résultats.
Santé et sécurité	Risques qui, s'ils devaient se concrétiser, mèneraient à des blessures pour le personnel et/ou à des absences au travail.
Menace pour l'implémentation de notre stratégie ou la création de valeur	Menace qui, si elle devait se concrétiser, pourrait avoir un impact négatif sur l'implémentation de notre stratégie. Par exemple, une menace pour la création de valeur conformément à nos initiatives stratégiques clés relatives aux réseaux et à leur exploitation, à la facilitation du marché ou à la favorisation de la transition énergétique, et en particulier sa dimension de décarbonisation.

⁶⁶ This threshold is in line with the European Programme for Critical Infrastructure Protection (EPCIP), the EPCIP directive and the definition of critical infrastructure



Une évaluation de la criticité de chaque risque substantiel est réalisée par les équipes de gestion des risques aux niveaux du Groupe et local, en collaboration avec les stakeholders internes pertinents. La criticité est une combinaison de la probabilité qu'un risque se concrétise, de son impact estimé ainsi que de la nature et du volume des mesures de contrôle et d'atténuation qui réduiraient sa probabilité et/ou son impact.

Nous évaluons également quand un risque est susceptible de survenir, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

Enfin, nous évaluons l'évolution de ces risques en analysant la manière dont leur criticité a évolué depuis l'exercice de reporting précédent.

Un processus similaire est utilisé pour l'évaluation des opportunités.

Évaluation de l'impact des risques par rapport à différents horizons temporels (en années)

	De	À	Exemples
Risques à court terme	0	1	Les risques opérationnels tels que ceux liés à la sécurité d'approvisionnement et aux cyberattaques pourraient se concrétiser dans un délai d'un à deux ans. Exceptions : événements météorologiques extrêmes et risques climatiques. La fréquence à laquelle ils surviennent est généralement de l'ordre d'une fois tous les 100 ans. Cela justifie l'extension de l'horizon temporel pour les risques à court terme : de zéro à cinq ans.
Risques à moyen terme	2	5	Les méthodologies tarifaires sont définies pour des périodes de quatre ans en Belgique et cinq ans en Allemagne. Exception : pour les risques climatiques, une fourchette différente est utilisée, allant de cinq à dix ans.
Risques à long terme	6	10	Les plans de développement du réseau que nous publions, qui exposent les futurs investissements nécessaires dans les réseaux de transport nationaux, portent chacun sur des périodes de 10 à 20 ans. Nos ambitions en matière de durabilité, reprises dans notre programme ActNow, incluent des objectifs pour 2030 et 2040. Exception : étant donné que nous explorons différents scénarios climatiques et menons des évaluations de vulnérabilité, des horizons temporels plus longs sont pris en compte : 2050 et 2085. Ces horizons correspondent à la durée de vie des principaux investissements et nouveaux assets. Cela justifie l'utilisation d'un horizon temporel plus étendu pour ce que l'on considère comme étant le « long terme » : de 10 à 80 ans.



3.1.5 Monitoring

Elia Group vérifie en permanence si son approche de gestion des risques est adéquate. Les procédures d'évaluation sont une combinaison des activités de monitoring réalisées dans le cadre des activités normales et d'évaluations ad hoc concernant des thèmes spécifiques sélectionnés.

L'équipe Internal Audit joue un rôle clé dans ces activités de monitoring en réalisant des analyses indépendantes des principales procédures financières et opérationnelles, y compris les actions d'atténuation des risques. Les résultats de ces analyses sont transmis au comité d'audit afin de l'aider dans sa mission de monitoring des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des procédures de reporting de l'entreprise.



3.1.6 Gestion des risques climatiques

Elia Group a mis en place une série de mesures clés visant à favoriser l'amélioration continue de sa gestion des risques climatiques. La plus importante est liée au design de sa stratégie qui vise à s'attaquer aux causes fondamentales du changement climatique, plutôt qu'uniquement à ses conséquences. D'autres actions pertinentes visant à améliorer la gestion des risques climatiques incluent la réalisation d'une évaluation de vulnérabilité climatique en ligne avec les exigences de la taxinomie de l'UE (voir ci-dessous), des exercices de benchmarking avec d'autres GRT, des analyses des risques en ligne avec les recommandations du TCFD ou encore une cartographie améliorée des risques transitoires et physiques sur les installations de notre réseau, y compris les mesures à prendre en vue d'augmenter la résilience face aux vagues de chaleur, aux inondations ou aux tempêtes.

Évaluation de la vulnérabilité



Les risques climatiques physiques auxquels le Groupe est exposé se divisent en deux catégories : chroniques et aigus. Notre évaluation de vulnérabilité climatique est réalisée conformément aux critères d'examen technique de l'acte délégué de la taxinomie de l'UE. Cette évaluation met en lumière l'impact potentiellement dangereux des vagues de chaleur ou de froid, des événements hivernaux, des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt. Tous ces phénomènes représentent des risques physiques aigus, qui pourraient entraîner des conditions d'exploitation moins favorables pour les assets du Groupe, voire les endommager. De telles circonstances pourraient venir perturber la continuité des activités et nécessiter l'activation de plans d'urgence. En raison de la nature critique des infrastructures du Groupe, ainsi que du fait que ses assets sont répartis sur un vaste territoire (en particulier les lignes aériennes), les assets du Groupe sont considérés comme sujets à une vulnérabilité accrue aux risques climatiques physiques, comme c'est le cas pour d'autres gestionnaires de réseau et entreprises d'utilité publique.









Scénarios climatiques locaux

En 2023, avec l'aide de climatologues de l'université d'Hambourg (Hereon Climate Service Center), des scénarios climatiques locaux ont été développés pour la Belgique et l'Allemagne, en tenant compte de deux horizons temporels choisis conformément à la durée de vie technique de notre infrastructure : 2050 et 2085. Trois scénarios climatiques de pointe ont été pris en compte : RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5. Le premier est un scénario caractérisé par des émissions faibles et des politiques strictes, tandis que le troisième se base sur des émissions élevées et les politiques les moins strictes. Le but de l'exercice consistait à déterminer si le changement climatique renforcera les événements ou conditions météorologiques graves pouvant impacter la bonne exploitation de notre réseau, et si oui, dans quelle mesure. Nous avons pu tirer des conclusions quant au risque de vagues de chaleur et de froid, aux inondations et aux feux de forêt. Aucune conclusion finale n'a cependant pu être tirée quant au risque de tempêtes extrêmes. Cela est dû aux limites des modèles climatiques actuels, notamment en termes de résolution. Nous prévoyons des mises à jour de notre évaluation de vulnérabilité climatique lorsque de nouvelles informations seront disponibles.

Risques

Aperçu

				Lien avec les activités de l'entreprise							Lien avec les enjeux de matérialité							
CLIMAT	x	x	x										1	2	3	4	9	10
SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT	x		x										2	3				
SITUATIONS DE CONTINGENCE ET PERTURBATION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS	x												3	5				
PERMIS	x		x										2	3	8	9	10	
CYBER ET TIC	x												3	5				
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	x	x	x										1	3	4	10		
RÉGULATOIRE	x	x	x										1	8	9			
FINANCEMENT	x	x	x										1					
TALENTS	x	x	x										6	7				
SANTÉ ET SÉCURITÉ	x		x										7					

 Planification de réseau	 Exploitation et maintenance du réseau	 Facilitation du marché	 Services pour l'électrification
 Conception et construction de l'infrastructure	 Exploitation du système	 Gestion fiduciaire	 Moteurs de nos activités

- 1** Abordabilité, finançabilité et coût de la transition énergétique
- 2** Sécurité de l'approvisionnement
- 3** Développement du réseau et exploitation du système
- 4** Approvisionnement et chaîne d'approvisionnement
- 5** Sécurité informatique
- 6** Gestion des talents et diversité de la main-d'œuvre
- 7** Santé et sécurité
- 8** Pratiques de gouvernance efficaces
- 9** Système durable et société nette zéro
- 10** Empreinte durable de l'entreprise

CLIMAT

Les risques climatiques physiques pourraient mener à un endommagement des actifs, à des situations de contingence pour l'entreprise ainsi qu'à des perturbations de la continuité des activités. Il est probable que la transition vers une économie plus faible en carbone implique d'importantes modifications sur le plan politique, juridique, technologique et du marché qui devront être correctement anticipées, et ce, afin d'éviter tout impact négatif sur notre réputation.

1 Risque climatique physique



Déclenché par les événements météorologiques extrêmes comme les tempêtes, les vagues de chaleur ou les inondations

2 Risques transitoires et paysage réglementaire relatif aux dimensions ESG



Exemples : la taxonomie de l'UE, le CSRD, le CBAM et les règlements européens REACH sur les F-GAS et les PFAS.

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



RÉPONSES

ACTNOW

- Le programme de durabilité d'Elia Group se concentre sur cinq dimensions clés, en ligne avec les Objectifs de développement durable des Nations unies

DESIGN D'INFRASTRUCTURE

- Tenant compte de conditions climatiques rigoureuses et appliqué à tous nos projets d'infrastructure

ÉVALUATIONS DE VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Conformément aux exigences de la taxinomie de l'UE

AMÉLIORATION DE NOS SCÉNARIOS CLIMATIQUES

- Compte tenu de trois scénarios (RCP 2.6, 4.5 et 8.5) et de deux horizons temporels choisis conformément à la durée de vie technique de nos assets

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



Risques climatiques physiques



Risques politiques et juridiques



Technologie

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

La sécurité de l'approvisionnement électrique pourrait être impactée de plusieurs manières, y compris par des risques liés à l'équilibrage, une incapacité à maintenir l'équilibre entre offre et demande ainsi que par des risques liés à l'adéquation du système (en cas de pénurie dans l'approvisionnement d'énergie). Ceux-ci pourraient conduire à des impacts négatifs, comme un délestage.

1 Risque en matière d'équilibrage



Augmentation du nombre d'unités de production renouvelable et volatilité accrue des flux d'énergie

2 Risque d'adéquation



Électrification, fermeture de certaines unités de production de base et part plus élevée de SER

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



RÉPONSES

- Marché d'équilibrage intégré au niveau européen
- Coopération nationale et internationale pour le contrôle du réseau
- Tests de résistance au risque d'équilibrage au niveau national et d'ENTSO-E
- Réformes de marché pour exploiter davantage de flexibilité
- Études d'adéquation et de flexibilité
- Belgique : mécanisme de rémunération de la capacité (CRM) et actions pour augmenter la réussite des enchères CRM

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



SITUATIONS DE CONTINGENCE ET PERTURBATION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Même si les réseaux de transport exploités par le Groupe sont très fiables, l'indisponibilité d'un ou de plusieurs éléments de réseau (aussi appelée situation de contingence) peut avoir lieu à la suite d'événements imprévus. Dans la plupart des cas, grâce à la structure maillée de notre réseau, l'exploitation du réseau est mise au défi, rien de plus. Cependant, dans des cas plus exceptionnels, des incidents sur le réseau électrique peuvent mener à la perturbation de la continuité des activités.

1 Événements météorologiques extrêmes



3 Sabotage et terrorisme



Les réseaux de transport sont disséminés dans de vastes zones géographiques

4 Panne d'équipement



Les contraintes de ressources pour la maintenance des équipements et les nouvelles technologies pourraient augmenter le risque de panne

2 Cyberattaques



CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



RÉPONSES

SABOTAGE ET TERRORISME

- Gestion des accès physiques : screening de sécurité pour les fonctions critiques, accès limité aux salles de contrôle et de données, couche de sécurité supplémentaire pour les infrastructures critiques
- Mise en œuvre de mesures de sécurité (informatique), comme la redondance, qui est intégrée dans la conception de nos infrastructures critiques et de nos serveurs, ou la disponibilité élevée des applications critiques

PANNE D'ÉQUIPEMENT

- Surveillance de l'état des assets qui contribue à la réalisation d'actions de maintenance à temps et réduit le risque de panne imprévue

MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



PERMIS

Le Groupe est soumis à des lois environnementales et de zonage, et fait face à des attentes et des préoccupations accrues de la part du public, ce qui peut nuire à sa capacité à obtenir les permis nécessaires et à réaliser à temps son programme d'investissement prévu ou entraîner des coûts supplémentaires.

1 Retards dans l'obtention des permis



L'obtention dans les temps des permis adéquats est importante pour la mise en œuvre rapide de projets visant à soutenir la transition énergétique

2 Complex and changing environmental and wildlife protection regulations



Un cadre réglementaire ou une politique d'application plus rigoureux pourrait apparaître, menant à des coûts supplémentaires pour le Groupe et à des retards dans ses projets

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



RÉPONSES

- Contact avec les pouvoirs publics et les principaux stakeholders
- Séances d'information régulières pour les communautés impactées par nos projets
- Transparence : des experts externes sont chargés de démontrer la pertinence de nos projets, la validité des choix techniques posés et la gestion des impacts environnementaux. Les analyses coûts-bénéfices sont rendues publiques
- Suivi étroit des réglementations (émergentes) en vue de contribuer à accélérer la réalisation des projets
- ActNow reprend des exemples concrets d'actions visant à éviter, à réduire et à compenser les impacts environnementaux de nos projets (par exemple, les balises avifaunes, les plans de gestion écologique des corridors, les mesures pour renforcer la biodiversité à proximité de l'Île Princesse Elisabeth, etc.)

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



Risques politiques et juridiques



Sources d'énergie



Risques en matière de réputation

CYBER ET TIC

Malgré toutes les nombreuses précautions prises par le Groupe, il n'est pas à l'abri de défaillances importantes au niveau du matériel ou des logiciels, de défaillances des processus de conformité, de défaillances des technologies de l'information et de la communication, de virus informatiques, de logiciels malveillants, de cyberattaques, d'accidents ou de violations de la sécurité. De tels événements auraient un impact négatif sur la continuité de l'approvisionnement ou pourraient entraîner un manquement aux obligations légales ou contractuelles du Groupe.

1 Digitalisation et adoption de nouvelles technologies



Exemples : IdO, connectivité accrue, drones longue distance, robots, etc.

2 Protection des données



Le Groupe collecte et conserve des données sensibles (ses données ainsi que celles de ses fournisseurs et partenaires commerciaux)

3 Infrastructures critiques



Réglementations européennes, nationales et sectorielles (PEPIC, NIS, directive sur les infrastructures critiques, code de réseau sur la cybersécurité, etc.)

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



RÉPONSES

- Voir également « Situations de contingence »
- Mise en œuvre de mesures de sécurité informatique préventives, détectives et de réponse (par ex. segmentation informatique, redondance, sauvegardes, mécanismes de basculement)
- Conformité avec les réglementations applicables et mise en place de cadres de sécurité informatique comme l'ISO 27000 (sécurité de l'information)
- Sensibilisation et formation des collaborateurs

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Le Groupe dépend d'un nombre limité de fournisseurs et de leur capacité à livrer des équipements de haute qualité/à mener à bien des travaux d'infrastructure en temps utile. Toute annulation ou tout retard dans la réalisation des projets du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur la contribution du Groupe à la transition énergétique et, in fine, impacter la réputation et la croissance organique du Groupe. La hausse du prix des équipements et du travail entraîne une augmentation des coûts de projet, et donc des besoins de financement.

1 Risque de capacité



Demande élevée, goulet d'étranglement dans les capacités, longs délais et dépendance élevée à certains fournisseurs clés

2 Risque lié au prix



Augmentations de prix marquées en 2023, en particulier pour l'équipement offshore

3 Risque lié aux matières premières et composants



Contexte géopolitique tendu et dépendance à certains pays

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



Des coûts de projet en hausse augmentent les besoins de financement
Plus de €16 milliards de commandes anticipées passées en 2023 en vue d'atténuer les risques de capacité

RÉPONSES

CAPACITÉ

- Amélioration des prévisions
- Commandes anticipées
- Projets transversaux pour renforcer l'harmonisation, la standardisation et la coordination entre Elia et 50Hertz

PRIX

- Cadre réglementaire et coûts répercutés
- Analyse d'alternatives techniques pour réduire les coûts de projet

MATIÈRES PREMIÈRES ET COMPOSANTS CLÉS

- Analyses de risques quant à la disponibilité des matières premières pour atteindre les objectifs de l'UE en termes d'énergie renouvelable
- Analyse de risques de nos fournisseurs directs et indirects dans la chaîne de valeur

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



Risques en matière de réputation



Marché



Résilience aux risques transitoires

REGULATOIRE

Toute modification des méthodologies tarifaires, des licences, des certifications, des lois et des réglementations nécessaires pour exploiter notre réseau ou des obligations fiduciaires du Groupe pourrait affecter les revenus, les bénéfices et/ou la position financière du Groupe. Cela pourrait à son tour avoir un effet défavorable sur la mise en œuvre du programme d'infrastructure du Groupe et sa contribution en temps opportun à la transition énergétique.

1 Modifications des méthodologies tarifaires



Paramètres de la rémunération, incitants, éligibilité des coûts

2 Modification des licences et certifications de GRT



Suppression, modification ou ajout de nouvelles conditions

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



Le 9 novembre 2023, le régulateur belge (la CREG) a approuvé le dossier tarifaire adapté soumis par Elia pour la période 2024-2027. Le régulateur allemand (BNetzA) devrait approuver une révision à la hausse du rendement des capitaux propres.

RÉPONSES

- Contacts réguliers avec les pouvoirs publics européens et nationaux
- Proactivité quant aux nouvelles directives et réglementations
- Membre d'ENTSO-E, qui peut promouvoir des évolutions conformes à notre stratégie
- Le maintien de la sécurité d'approvisionnement ainsi qu'une réalisation améliorée et plus rapide du CAPEX sont nos priorités absolues
- Des processus de gouvernance solides sont en place avec un accent sur la conformité aux décisions des régulateurs

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



FINANCEMENT

La capacité du Groupe à accéder à des sources de financement mondiales pour couvrir ses besoins de financement ainsi qu'à financer ses plans et refinancer ses dettes existantes constitue un élément clé du business plan et du plan stratégique du Groupe. De plus, le développement d'activités en dehors des marchés domestiques régulés du Groupe peut résulter en une prévisibilité plus faible de ses revenus et de ses flux de trésorerie. Enfin, il pourrait y avoir un impact négatif sur le fonds de roulement du Groupe résultant des obligations fiduciaires..

1 Financement à long terme, attractivité pour les investisseurs et caractère abordable



Notation de crédit, notation ESG

2 Trésorerie à court terme



Certaines obligations fiduciaires pourraient impacter temporairement le fonds de roulement du Groupe, et la stratégie de croissance inorganique pourrait entraîner des résultats moins prévisibles

CRITICITÉ

Risque faible

Critique

HORIZON TEMPOREL

Court terme

Long terme

RÉPONSES

FINANCEMENT À LONG TERME, ATTRACTIVITÉ POUR LES INVESTISSEURS ET CARACTÈRE ABORDABLE

- Analyse d'autres alternatives techniques pour réduire les coûts de projet
- Analyse d'autres solutions de financement
- Sources de financement (y compris vert) diversifiées en capitaux propres et en titres de créance et bon équilibre dans les échéances du financement
- Mesures visant à améliorer la rentabilité et efforts importants pour attirer de nouveaux investisseurs

TRÉSORERIE À COURT TERME

- Suivi étroit du mécanisme EEG
- Structure cantonnée avec une notation de crédit S&P distincte pour ETB, Elia Group et Eurogrid GmbH

MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



Plus de €30 milliards à financer au cours des cinq années à venir ; le régulateur belge a approuvé une révision à la hausse du rendement des capitaux propres d'ETB pour la période 2024-2027

Introduction d'un nouveau modèle pour le mécanisme EEG en 2024

Révision à la baisse de la notation d'Elia Group et d'Eurogrid GmbH de BBB+ à BBB, avec une perspective stable

La notation BBB+ d'ETB est maintenue, avec une perspective stable

Nouveau cadre réglementaire en Belgique et en Allemagne, avec une révision à la hausse du rendement des capitaux propres par rapport à la proposition tarifaire initiale

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



Risques en matière de réputation



Risques politiques et juridiques



Produits/services

TALENTS

Un manque de personnel qualifié pourrait résulter en une expertise et un savoir-faire insuffisants, tous deux nécessaires pour réaliser les objectifs stratégiques du Groupe. Étant donné la nature hautement spécialisée et complexe de ses activités, si le Groupe ne parvient pas à attirer les ressources humaines et l'expertise nécessaires, le risque de ne pas réussir à implémenter sa stratégie va augmenter, ce qui aura un impact sur la transition énergétique.

1 Attraction et rétention des talents



Expertise technique spécifique nécessaire pour soutenir le développement et la transformation digitale d'Elia Group

2 Bien-être



Les attentes élevées de la communauté en matière de transition énergétique soumettent nos équipes à une pression significative

3 Alignement entre culture et stratégie



La culture du Groupe doit être totalement alignée avec sa stratégie afin de l'implémenter avec succès, un processus qui prend du temps...

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



RÉPONSES

ATTRACTION ET RÉTENTION DES TALENTS

- Stratégie de recrutement mise à jour
- Promotion active d'Elia, salons de l'emploi dans les universités, promotion de l'entreprise via les médias sociaux et campagnes de recrutement importantes
- Politiques de New Way of Working
- Initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

BIEN-ÊTRE

- Initiatives en matière de bien-être et support sur mesure fourni par une Wellbeing Officer et des psychologues via une plateforme/application

ALIGNEMENT ENTRE CULTURE ET STRATÉGIE

- Trajet de transformation et communauté de Transformers
- Modèle de leadership d'Elia Group
- Promotion de comportements : feedback, simplification, impact

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les accidents, les pannes d'assets ou les attaques externes peuvent causer des dommages aux personnes et donc engager la responsabilité de notre entreprise. L'augmentation future du nombre de projets d'infrastructure et de maintenance pourrait mener à une exposition plus importante du personnel à des risques en matière de santé et de sécurité.

1 Erreurs humaines



Une baisse du niveau général de bien-être et de la capacité de concentration de notre personnel pourrait causer des erreurs humaines, entraînant des incidents de santé et de sécurité

2 Risque lié aux contractants



Si la culture de la sécurité des contractants n'est pas alignée avec celle du Groupe, cela pourrait mener à des incidents de santé et de sécurité

3 Risque de sécurité offshore



Les assets et les activités offshore nécessitent l'adaptation et la mise à jour des procédures de sécurité

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



RÉPONSES

- Plan global de prévention : système de santé et de sécurité, gestion des processus et procédures, suivi des événements indésirables, visites de chantier proactives
- 50Hertz est certifiée ISO 45001, tandis qu'ETB se situe au niveau 3 de la Safety Culture Ladder
- Initiative de changement de la culture de la sécurité dans l'ensemble du Groupe
- Le programme de sécurité « Go for Zero » s'est poursuivi
- Le personnel interne et externe doit être totalement formé et certifié
- Initiatives visant à réduire les risques de sécurité inhérents à travers des inspections avec des technologies plus sûres (par ex. drones, robots, etc.)
- Initiatives en matière de bien-être et support sur mesure fourni par une Wellbeing Officer et des psychologues via une plateforme/application

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



Risques en matière de réputation



Marché

Opportunités

Aperçu

				Lien avec les activités de l'entreprise	Lien avec les enjeux de matérialité
FINANCEMENT VERT	x	x	x		1 8 9 10
EXPLOITER L'EXPERTISE ACQUISE EN BELGIQUE ET EN ALLEMAGNE	x		x	 	6 8 9
PROJETS D'INFRASTRUCTURE RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	x			 	1 2 3 4 6 7 8 9 10
LA DIGITALISATION POUR GÉRER LA COMPLEXITÉ CROISSANTE	x		x	 	1 2 3 5 6 8 9
FINANCEMENT VERT	x			 	2 3 5 6 7
FINANCEMENT VERT	x	x	x		6
FINANCEMENT VERT	x	x	x	 	1 2 3 5 8 9



Planification de réseau



Exploitation et maintenance du réseau



Facilitation du marché



Services pour l'électrification



Conception et construction de l'infrastructure



Exploitation du système



Gestion fiduciaire



Moteurs de nos activités

- 1** Abordabilité, finançabilité et coût de la transition énergétique
- 2** Sécurité de l'approvisionnement
- 3** Développement du réseau et exploitation du système
- 4** Approvisionnement et chaîne d'approvisionnement
- 5** Sécurité informatique
- 6** Gestion des talents et diversité de la main-d'œuvre
- 7** Santé et sécurité
- 8** Pratiques de gouvernance efficaces
- 9** Système durable et société nette zéro
- 10** Empreinte durable de l'entreprise

FINANCEMENT VERT

Si nous intégrons avec succès des considérations relatives à la durabilité dans notre business model, nous aurons alors accès à des financements liés aux critères ESG qui faciliteront notre capacité à financer notre portefeuille d'infrastructure. En outre, l'adhésion à la taxinomie de l'UE offre des perspectives de mobilisation de diverses sources de financement par l'emprunt et d'attractivité pour les investisseurs en actions.

1 Exigences floues ou changeantes



Lié au reporting non financier

2 Grand nombre de cadres non financiers



Possiblement contradictoire ou lourd

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



La réalisation des plans d'investissement nécessite une augmentation importante du financement vert Scores ESG solides et en amélioration, avec un score de risque de 8,7 (négligeable) selon Sustainalytics

RÉPONSES

- Reporting conforme à la taxinomie de l'UE
- 2023 – développement de scénarios climatiques de pointe avec le soutien de climatologues pour notre évaluation de vulnérabilité au changement climatique
- 2023 – anticipation des exigences CSRD et amélioration de notre reporting des risques et de notre évaluation de double matérialité
- 2023 – mise à jour du Green Finance Framework d'Elia
- 2023 – première obligation verte émise par ETB (€500 millions)
- 2023 – premier emprunt syndiqué pour Eurogrid GmbH

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



Risques en matière de réputation



Marché



Risques politiques et juridiques

EXPLOITER L'EXPERTISE ACQUISE EN BELGIQUE ET EN ALLEMAGNE

Soutenir la transition énergétique en dehors de nos marchés domestiques régulés (en particulier par le biais du développement offshore) peut conduire à de nouvelles opportunités de croissance relative pour le Groupe.

1 Spécificités nationales



Compréhension des marchés locaux

2 Concurrence



Autres acteurs ayant une présence locale

3 Risques en matière de partenariat



Standards éthiques, solidité financière

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE

RÉPONSES

- Création de WindGrid
- En décembre 2023, Elia Group a conclu un accord ferme pour l'acquisition d'une participation de 35,1% dans energyRe Giga, une entreprise active dans l'énergie propre, en vue de travailler sur des projets d'infrastructure durables aux États-Unis
- EGI est l'une des filiales du Groupe et propose une expertise en consultance à des clients internationaux
- Accumulation de connaissances sur les pays en travaillant avec des acteurs locaux et en analysant les cadres réglementaires
- Exploration active des opportunités de développement des activités

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



Risques en matière de réputation



Marché



Produits/services



Sources d'énergie

PROJETS D'INFRASTRUCTURE RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique est une opportunité unique pour Elia Group de créer de la richesse et de la croissance en réalisant des projets d'infrastructure réseau. Cela soutient la décarbonisation de la société ainsi que le développement des marchés européens et renforce la sécurité d'approvisionnement de l'Europe. Les acteurs industriels ainsi que les consommateurs finaux sont de plus en plus intéressés par un accès à de l'énergie verte, d'où l'importance de l'infrastructure réseau pour transporter cette énergie.

1 Anticiper les besoins futurs en infrastructure



Incertitudes quant au calendrier de la transition énergétique (par ex. : intégration des véhicules électriques au système, électrification des processus industriels, adoption étendue des pompes à chaleur)

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



Hausse marquée des investissements futurs pour mettre en œuvre les plans de développement du réseau

RÉPONSES

- Projections des futurs besoins en électricité, y compris des études à long terme
- Projets clés pour la transition énergétique, parmi lesquels l'Île Princesse Elisabeth, Ostwind 2 et SuedOstLink
- En décembre 2023, Elia Group a conclu un accord ferme pour l'acquisition d'une participation de 35,1% dans energyRe Giga en vue de développer des projets d'infrastructure verts aux États-Unis
- Livraison améliorée du CAPEX pour mettre en œuvre les plans de développement du réseau
- Gestion des risques pour les projets d'infrastructure afin de soutenir la livraison des projets dans les délais et le budget impartis
- Harmonisation des spécifications pour les équipements au profit de l'efficacité, de la simplification et de la maîtrise des coûts

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



Marché



Sources d'énergie



Risques en matière de réputation

LA DIGITALISATION POUR GÉRER LA COMPLEXITÉ CROISSANTE

Elia Group pense qu'une nouvelle méthode de gestion du futur système électrique est nécessaire pour maximiser les bénéfices de la transition énergétique. Comment ? Grâce à la digitalisation qui reliera tous les appareils électriques et les différents acteurs du système. L'apparition de nouvelles technologies digitales va augmenter nos capacités liées à la collecte, au transfert, au traitement et à la visualisation des données, et automatisera de plus en plus la gestion du système électrique.

1 Vitesse du processus de transformation



Pour les processus internes et la communauté

2 Cyber-attacks



Mise en œuvre adéquate de la digitalisation, limitation des vulnérabilités et de l'exposition du réseau aux attaques

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



RÉPONSES

- Développement de notre propre Modular Control Centre System (MCCS), un nouveau système de contrôle digital du réseau
- Déploiement d'un design de marché centré sur le consommateur pour supprimer les barrières de l'actuel design de marché qui empêchent les petits assets flexibles de participer au marché (voir aussi « Consumer empowerment »)
- Adoption de nouvelles technologies comme le cloud, les big data, l'Internet des Objets, l'IA et la blockchain, et ce, dans les limites d'un cadre de gouvernance approprié
- En décembre 2023, re.alto a lancé Xenn, une solution API énergétique dédiée aux clients résidentiels et visant à les aider à mieux comprendre leurs factures pour ainsi réduire leurs frais

MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE

- = Execution of investment plans requires an important increase in green financing
Solid and improving ESG ratings, with 8.7 (negligible) risk rating for Sustainability

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



FORMATION

La digitalisation de nos activités augmente le besoin en nouvelle expertise. Cela peut être garanti en proposant continuellement des formations à nos collaborateurs. La formation aide à améliorer la gestion des performances ainsi que les compétences du personnel. Elle augmente aussi ses connaissances et peut in fine conduire à une plus grande satisfaction au travail.

1 Aptitude des collaborateurs à faire face au changement et à appliquer les compétences nouvellement acquises

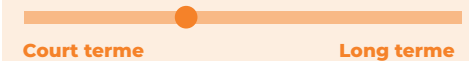


Compétences techniques, digitales et soft skills

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



RÉPONSES

- La formation du personnel dans différents domaines tels que la technique, l'économie, l'informatique, les langues et les soft skills est pourvue par l'Elia Academy
- 2023 – Refonte du processus d'onboarding
- 2023 – Intégration de LinkedIn Learning aux programmes de formation de l'Elia Academy
- La Digital Academy d'Elia Group ainsi que sa Digital Online Training School (DOTS) offrent des trajets d'apprentissage digital
- Agilité de nos processus

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



DIVERSITÉ ET INCLUSION

Les nouvelles manières de travailler ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion sont des opportunités pour attirer de nouveaux talents au sein du Groupe et améliorer les performances et la résilience de l'organisation. Les parcours et états d'esprit divers sont directement liés à l'innovation, un comportement que nous voulons développer.

1 Adaptation de nos processus de travail en fonction des besoins des nouveaux collaborateurs



Politique de travail

2 Attractivité du Groupe en tant qu'employeur



Durabilité, ESG, gouvernance, flexibilité

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



Elia a reçu le label « Top Employer » pour la sixième fois de suite en janvier 2023

RÉPONSES

- La diversité, l'équité et l'inclusion font partie intégrante de notre stratégie de gestion des talents
- Nos processus de recrutement sont conçus pour favoriser le recrutement inclusif
- La culture de l'entreprise vise à favoriser les styles de leadership inclusifs

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



Efficacité des ressources



Sources d'énergie



Marché

CONSUMER EMPOWERMENT

Si les bons signaux de marché sont envoyés aux consommateurs, ces derniers seront encouragés à aider à maintenir l'équilibre du système et du réseau en adaptant leurs habitudes de consommation et en décalant leur consommation d'électricité à des moments où la disponibilité d'énergie renouvelable (et donc moins chère) est plus élevée.

1 Vitesse de la digitalisation



Il s'agit d'un levier pour l'empowerment

2 Temps nécessaire pour parvenir à un accord avec les parties concernées



Cela comprend par exemple les GRD et les constructeurs automobiles

CRITICITÉ



HORIZON TEMPOREL



MODIFICATION DU PROFIL DE RISQUE



RÉPONSES

- Initiatives centrées sur le client qui visent à encourager la participation à grande échelle de la flexibilité du côté de la demande, comme notre design de marché centré sur le consommateur (Consumer-Centric Marked Design ou CCMD)
- Publication de notre étude 2023 « The Power of Flex », qui analyse comment la flexibilité étendue du côté du consommateur peut bénéficier à ce dernier et au système électrique
- En 2023, Elia Group et Powerledger, un fournisseur de solutions technologiques pour l'échange d'énergie renouvelable, ont annoncé un projet conjoint de recherche et développement afin d'explorer le potentiel des échanges d'énergie pair-à-pair

Liens avec les activités de l'entreprise



Liens avec les catégories TCFD



3.2. Système de contrôle interne

GRI 2-15, GRI 2-16, GRI 2-26

3.2.1 Organisation du système de contrôle interne system

Le système de contrôle interne d'Elia Group soutient les processus d'assurance des risques de l'entreprise et s'appuie sur des rôles et responsabilités clairement définis à tous les niveaux de sa structure. Conformément aux statuts d'Elia Group, le conseil d'administration a mis en place un Collège de gestion journalière ainsi que différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le comité d'audit, le comité stratégique, le comité de rémunération et le comité de nomination. Conformément à l'article 7 :99 du Code des sociétés et des associations et aux statuts, le comité d'audit est responsable en particulier des points (ii), (iii), (iv) et (v) ci-dessous. Le conseil d'administration a chargé le comité d'audit des tâches suivantes :

- examiner les comptes et assurer le contrôle du budget ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
- suivre le processus d'audit interne et son efficacité ;
- suivre le contrôle légal des comptes annuels et consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par les commissaires externes ;
- examiner et suivre l'indépendance des commissaires externes ;
- soumettre une proposition sur la nomination et la réélection des commissaires, ainsi que faire des recommandations au conseil d'administration sur les conditions de leur engagement ;
- contrôler la nature et l'étendue des services autres que l'audit qui ont été fournis par les commissaires ;
- procéder à l'examen de l'efficacité du processus d'audit externe.

Le comité d'audit se réunit, en principe, une fois par trimestre.

3.2.2 Principales activités de contrôle

Elia Group a mis en œuvre des mécanismes de contrôle internes aux différents niveaux de sa structure afin d'assurer le respect des normes et procédures internes visant à gérer correctement les risques identifiés. Voici quelques exemples :

- une séparation claire des tâches afin d'éviter qu'une seule et même personne initie, autorise et enregistre une transaction ; à cet effet, des politiques d'accès aux systèmes d'information et de délégation de pouvoirs ont été définies ;
- une approche d'audit intégrée afin de faire le lien entre les résultats obtenus et les transactions sous-jacentes ;
- la sécurité et l'intégrité des données grâce à une attribution correcte des droits ;
- une documentation adéquate des procédures par le biais d'une application intranet Business Process Excellence qui centralise les politiques et procédures. Les responsables de département sont chargés de la mise en œuvre d'activités de contrôle des risques inhérents à leur département.



3.3. Système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting financier

Les objectifs du reporting financier du Groupe incluent :

- la conformité des déclarations financières aux principes comptables généralement reconnus ;
- la transparence et l'exactitude de l'information présentée dans les résultats financiers ;
- l'application des principes comptables adaptés au secteur et aux transactions de l'entreprise ;
- l'exactitude et la fiabilité de nos résultats financiers.

Les activités menées par Elia Transmission Belgium SA/NV et 50Hertz Transmission GmbH, en tant que gestionnaires de réseau de transport d'électricité détenant des assets physiques, contribuent de manière significative aux résultats financiers du Groupe. Dès lors, les procédures et systèmes de contrôle appropriés ont été mis en place afin de pouvoir établir un inventaire exhaustif et réaliste des assets physiques.

3.3.1 Rôles et responsabilités

Sous la supervision de la Chief Financial Officer, le département Accounting and Finance est chargé du reporting financier et fiscal statutaire et de la consolidation des différentes filiales d'Elia Group. Le département Finance soutient le Collège de gestion journalière en mettant à sa disposition en temps utile les informations financières correctes et fiables nécessaires à la prise de décision (concernant le suivi de la rentabilité des activités) et à la gestion efficace des services financiers de l'entreprise. Le reporting financier externe auquel Elia Group est soumis comporte (i) le reporting financier et fiscal statutaire, (ii) le reporting financier consolidé, et (iii) les obligations de reporting spécifiques d'une entreprise cotée en bourse. Le département Controlling surveille la performance d'Elia Group et de ses filiales. Le département Investor Relations est chargé du reporting spécifique applicable aux entreprises cotées en bourse. En ce qui concerne le processus de reporting financier, les tâches et responsabilités de chaque collaborateur du département Accounting and Finance sont clairement identifiées, afin d'assurer que les résultats financiers fournis reflètent de manière exacte et honnête les transactions financières d'Elia Group. Les principaux contrôles et la périodicité de ces tâches et contrôles ont été identifiés et inclus dans un cadre détaillé de tâches et responsabilités. Un manuel comptable IFRS, implémenté par toutes les entités du périmètre de consolidation, constitue la référence quant aux principes et procédures comptables, afin d'assurer la cohérence, la comparabilité et la précision de l'ensemble des activités de comptabilité et de reporting au sein du Groupe. Le département Accounting and Finance

dispose des moyens, entre autres les outils IT, nécessaires à l'exécution de ses tâches. Toutes les entités du périmètre de consolidation utilisent le même logiciel ERP (Enterprise Resource Planning) qui comporte divers contrôles intégrés et qui soutient une séparation des tâches adéquate. Les rôles et responsabilités de chacun des collaborateurs du Groupe sont clairement définis conformément à la méthodologie du Business Process Excellence.

L'approche structurée développée par Elia Group contribue à l'exhaustivité et à l'exactitude de l'information financière tout en tenant compte des échéances de contrôle des activités et de l'intervention des principaux intéressés afin d'assurer des processus de contrôle et de comptes adéquats.

3.3.2 Gestion des risques

L'évaluation des risques financiers vise essentiellement l'identification des :

1. éléments décisifs du reporting financier et de ses objectifs ;
2. risques importants dans la réalisation des objectifs ;
3. mécanismes de contrôle des risques, dans la mesure du possible.

3.3.3 Activités de contrôle

Pour tout risque important en matière de reporting financier, Elia Group définit les mécanismes de contrôle adéquats afin de réduire au maximum le risque d'erreurs. Des rôles et responsabilités clairs ont été définis pour le processus de clôture des résultats financiers. Des mesures sont prises pour garantir un suivi adéquat de chaque étape, parmi lesquelles la publication d'un agenda détaillé de l'ensemble des activités des filiales d'Elia Group. Des contrôles sont effectués afin de vérifier la qualité et le respect des obligations et recommandations, tant internes qu'externes. Durant la clôture, un test spécifique est réalisé afin de contrôler les transactions exceptionnelles importantes, ainsi que les lignes et ajustements comptables, les transactions des sociétés et les principales prévisions. La combinaison de tous ces éléments garantit la fiabilité de nos résultats financiers. Des audits internes et externes réguliers contribuent également à la qualité de notre reporting financier. Lors de l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de reporting financier, le Collège de gestion journalière tient compte d'éventuelles déclarations erronées liées à une fraude et prend les mesures nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'équipe Internal Audit réalise des audits spécifiques, en fonction de l'évaluation des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir toute fraude.

3.3.4 Information et communication

Les collaborateurs en charge du reporting financier rencontrent régulièrement les autres départements internes (départements opérationnels et de contrôle) afin d'identifier l'information relative au reporting financier. Ils valident et documentent les principales hypothèses qui sont à la base de l'enregistrement des réserves et comptes de l'entreprise. Au niveau du Groupe, les résultats consolidés sont répartis par segments et validés par le biais d'une comparaison avec les chiffres historiques et d'une analyse comparative entre les prévisions et la réalité. Cette information financière fait l'objet d'un reporting mensuel au Collège de gestion journalière et d'une discussion trimestrielle au sein du comité d'audit. Le président du comité d'audit informe ensuite le conseil d'administration.

3.3.5 Monitoring

Les activités de monitoring du processus de reporting financier incluent :

- (i) un reporting mensuel des indicateurs stratégiques au Collège de gestion journalière et au management ;
- (ii) un suivi des principaux indicateurs opérationnels à l'échelle des départements ;
- (iii) un reporting financier mensuel incluant l'examen des écarts par rapport au budget, des comparaisons avec les périodes antérieures et des événements susceptibles d'impacter le contrôle des coûts.

Le feedback des tiers est également pris en compte à partir de diverses sources telles que :

- (i) les indices boursiers et les rapports d'agences de notation ;
- (ii) la valeur de l'action ;
- (iii) les rapports des régulateurs fédéral et régionaux concernant le respect du cadre légal et réglementaire ;
- (iv) les rapports publiés par les analystes financiers et les sociétés d'assurance.

La comparaison des données en provenance de sources externes avec les informations générées en interne et les analyses qui en découlent permet au Groupe d'améliorer en permanence ses activités de monitoring.

Outre les activités de l'équipe Internal Audit visant à assurer

l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting financier, les entités légales d'Elia Group sont également soumises à des audits externes. Ceux-ci incluent généralement l'évaluation des processus de contrôle interne et des notes relatives à leurs résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et trimestriels). Les auditeurs externes émettent des recommandations pour l'amélioration des systèmes de contrôle interne du Groupe. Ces recommandations, les plans d'action et leur implémentation font l'objet d'un reporting annuel au comité d'audit, pour les filiales qui disposent d'un tel organe. Le comité d'audit fait ensuite rapport au conseil d'administration quant à l'indépendance de l'auditeur ou de la société d'audit statutaire, et prépare un projet de résolution pour la désignation des auditeurs externes.



3.4. Système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting non financier

La durabilité est au cœur de notre stratégie d'entreprise. C'est pourquoi Elia Group a mis en place un système de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de reporting non financier. Les informations non financières sont souvent définies comme étant liées aux dimensions environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise (ESG). Ces informations ESG sont principalement publiées par le biais d'indicateurs clés de performances (KPI). L'ensemble des KPI liés à l'ESG sont repris dans la section ESG du présent rapport.

Nous avons intégré des objectifs ESG à nos processus de planification stratégique et d'allocation des ressources et avons également défini des objectifs quant aux enjeux ESG prioritaires (voir notre programme ActNow ainsi que notre rapport financier). Ces enjeux prioritaires sont identifiés par le biais de la double évaluation de matérialité. Nous avons mis en place des processus et contrôles garantissant le monitoring, l'évaluation, la validation et le reporting réguliers de ces KPI.

Les rôles et responsabilités pertinents en matière de KPI liés à l'ESG sont exposés dans la section ESG du présent rapport.

En vue de se préparer à l'implémentation de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), Elia Group a volontairement opté pour une augmentation graduelle du nombre de KPI faisant l'objet d'un audit publiés dans la section ESG du présent rapport. À cet égard, le Groupe prépare un manuel comptable non financier pour l'ensemble des KPI qui reprend une matrice de risques et de contrôle, et ce, afin de disposer de mécanismes de contrôle appropriés en vue de minimiser le risque d'erreurs.



3.4.1. Intégrité et éthique

L'intégrité et l'éthique d'Elia Group constituent un aspect crucial de notre environnement de contrôle interne. Le conseil d'administration et le Collège de gestion journalière communiquent et passent régulièrement en revue ces principes afin de clarifier les droits et obligations mutuels de l'entreprise et de nos collaborateurs. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail.

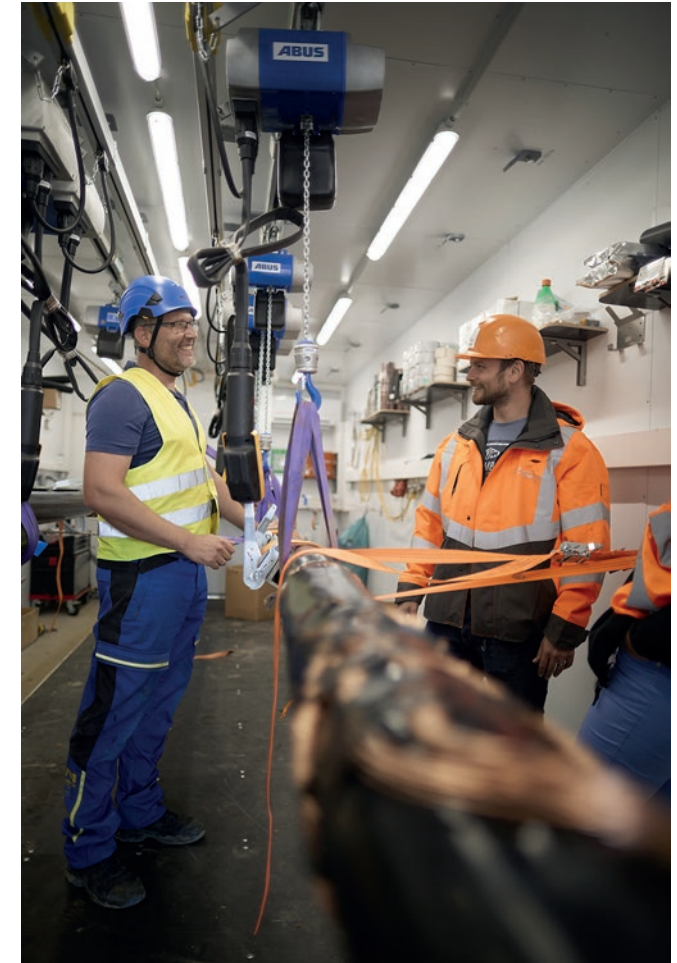
Le code éthique d'Elia Group (le « code éthique ») définit ce qu'Elia Group considère comme étant une conduite éthique correcte et stipule la politique et un certain nombre de principes pour éviter les conflits d'intérêts. Se comporter de manière honnête et indépendante avec tous les stakeholders constitue un principe directeur essentiel de l'ensemble de nos collaborateurs. Le code éthique stipule expressément que la corruption sous quelque forme que ce soit, l'utilisation abusive d'informations privilégiées et la manipulation du marché sont interdites. Cela est confirmé par le code de conduite d'Elia Group (le « code de conduite ») qui contribue à éviter que les collaborateurs n'enfreignent la législation belge en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché.

Le senior management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail. Elia Group et son personnel n'ont recours en aucune circonstance à des cadeaux ou des activités de divertissements en vue d'obtenir un avantage envers d'autres organisations. Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés par le Groupe. L'utilisation de cadeaux ou de divertissements déguisés en dons de bienfaisance constitue également une violation du code éthique. Le code éthique interdit par ailleurs toute forme de racisme et de discrimination, promeut l'égalité des chances pour tous les membres du personnel et garantit la protection et l'utilisation confidentielle des systèmes informatiques.

Toute partie impliquée dans le processus d'achat doit respecter le code de conduite du Groupe à l'intention des fournisseurs et toutes les règles associées. Le code de conduite à l'intention des fournisseurs reprend des principes reconnus internationalement quant à la conduite éthique, à la protection des droits de l'homme, à la santé et à la sécurité ainsi qu'aux aspects environnementaux et sociaux. Afin d'utiliser cet ensemble de principes en vue d'impacter positivement notre chaîne d'approvisionnement, nous adoptons une approche basée sur les risques. Pour chaque catégorie d'achat, nous évaluons les risques en fonction des risques traditionnels de la chaîne d'approvisionnement et des risques pour cette dernière en matière de durabilité.

Elia Group offre à ses collaborateurs la possibilité d'exprimer leur inquiétude à propos de possibles infractions au code éthique sans craindre des répercussions négatives ou un traitement déloyal. Ces infractions peuvent également être signalées auprès des équipes de management locales, de HR et du Compliance Officer. En plus des canaux internes de reporting, des systèmes externes de reporting permettent à l'ensemble des collaborateurs internes et stakeholders externes de signaler anonymement d'éventuelles infractions au code éthique qui pourraient nuire à la réputation et/ou aux intérêts du Groupe, et ce, via une plateforme dédiée (EthicsAlert). Tous les signalements sont traités de manière objective et confidentielle, conformément à la procédure de signalement qui a été élaborée dans le respect de la directive (UE) 2019/1937 et de sa transposition dans le droit national.

Les activités annuelles de l'équipe Internal Audit comprennent un certain nombre d'actions et d'audits de contrôle visant à mettre en place des garde-fous spécifiques contre la fraude. Les éventuels constats sont signalés au comité d'audit. En 2023, aucune observation pertinente relative à la fraude financière n'est apparue dans les audits réalisés dans le cadre du programme annuel d'audit 2023.



3.5. Informations relatives au climat (rapport du TCFD)

Rapport du Task Force on Climate-Related Disclosures [TCFD]

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques	Indicateurs et objectifs
<p>a) Supervision par le conseil d'administration des risques et opportunités climatiques</p> <p>Voir III. Rapport de durabilité - 1.2.1. Le rôle des organes administratifs, de gestion et de surveillance</p>	<p>a) Risques et opportunités climatiques identifiés par l'organisation à court, moyen et long terme</p> <p>Voir III. Rapport de durabilité - III.2.2.1. Stratégie</p>	<p>a) Processus de l'organisation pour l'identification et l'évaluation des risques climatiques</p> <p>Voir 3.1. Système de gestion des risques et des opportunités</p>	<p>a) Indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques</p> <p>Voir III. Rapport de durabilité - III.2.2.3. Indicateurs et objectifs</p>
<p>b) Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités climatiques</p> <p>Voir III. Rapport de durabilité - 1.2.1. Le rôle des organes administratifs, de gestion et de surveillance</p>	<p>b) Impact des risques et opportunités climatiques sur les plannings d'activités, stratégiques et financiers de l'organisation</p> <p>Voir III. Rapport de durabilité - III.2.2.2. Gestion de l'impact, des risques et des opportunités</p>	<p>b) Processus de l'organisation pour la gestion des risques climatiques</p> <p>Voir 3.1. Système de gestion des risques et des opportunités</p>	<p>b) Émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et, le cas échéant, 3, et risques liés</p> <p>Voir III. Rapport de durabilité - III.2.2.3. Indicateurs et objectifs</p>
	<p>c) Résilience de la stratégie de l'organisation en tenant compte de différents scénarios climatiques, y compris un scénario à 2 °C ou moins</p> <p>Voir III. Rapport de durabilité - III.2.2.1. Stratégie</p>	<p>c) Manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation</p> <p>Voir 3.1. Système de gestion des risques et des opportunités</p>	<p>c) Objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques ainsi que les opportunités climatiques et résultats par rapport à ces objectifs</p> <p>Voir III. Rapport de durabilité - III.2.2.3. Indicateurs et objectifs</p>



4.1. Elia Group en bourse

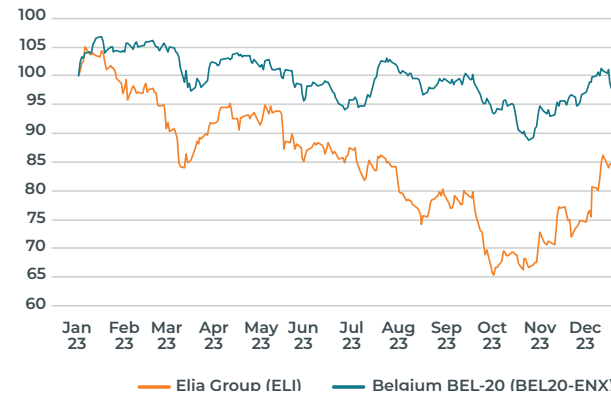
ÉVOLUTION DU PRIX ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS



En 2023, les entreprises d'utilité publique européennes ont fait face à des ventes importantes de leurs actions en raison de la hausse des rendements obligataires et des inquiétudes concernant les perspectives pour l'énergie renouvelable. L'incertitude entourant les changements réglementaires et l'évolution rapide du paysage financier ont affecté davantage les performances de l'action Elia Group. Cependant, Elia Group a clarifié les revenus réglementaires, son programme CAPEX à venir et les exigences de financement futures lors de son second Capital Markets Day, organisé fin décembre. Cette clarté a soutenu l'action du Groupe, ce qui l'a aidée à récupérer une partie de la perte subie au cours de l'année.

Mû par la nature hautement régulée de ses activités, Elia Group fait état de résultats financiers solides liés à la réalisation d'investissements en Belgique et en Allemagne ainsi qu'aux solides performances de Nemo Link.

ÉVOLUTION DE L'ACTION ELIA GROUP PAR RAPPORT À L'INDICE BEL20

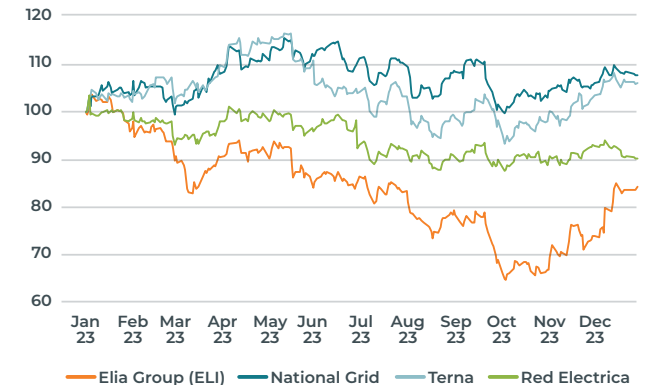


L'action Elia Group a clôturé l'année à €113,30, soit une baisse de 14,94% par rapport au 2 janvier 2023 (à €133,20). Le cours de l'action a atteint son prix le plus haut le 6 janvier (€139,40) et son point le plus bas le 4 octobre (€87,00). Le dividende approuvé pour 2022, fixé à €1,91.

Elia Group est l'une des entreprises belges à avoir été choisies pour faire partie du BEL@ESG, un nouvel indice boursier lancé en février 2023 par Euronext et directement lié à la durabilité. Cet indice est conçu pour répondre à la demande croissante du marché d'une meilleure visibilité des outils d'investissement durable.

La liquidité de l'action Elia Group a diminué, passant de 66.626 actions négociées par jour en 2022 à 57.312 en 2023. Avec 73.521.823 actions en circulation, la capitalisation boursière de l'entreprise s'élevait à €8.330.022.545,90 fin décembre 2023.

ÉVOLUTION DE L'ACTION ELIA GROUP PAR RAPPORT AU PRIX DE L'ACTION DE SES HOMOLOGUES EUROPÉENS



"Les performances de l'action Elia Group ont initialement été impactées par la hausse des taux d'intérêt mais ont rebondi après l'annonce de révisions réglementaires et du nouveau plan d'investissement."

4.2. Information sur les actions propres - contrat de liquidité

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mai 2021 a conféré au conseil d'administration le pouvoir d'acquérir des actions propres de la société, sans que le nombre total d'actions propres détenues par Elia Group SA en vertu de ce pouvoir ne puisse excéder 10% du nombre total d'actions, à une contre-valeur qui ne peut pas être inférieure de plus de 10% au cours de clôture le plus bas des trente jours précédant la transaction et ne peut pas être supérieure de plus de 10% au cours de clôture le plus élevé des trente jours précédant la transaction.

Ce pouvoir a été accordé pour une durée de cinq ans à compter du 4 juin 2021. Il s'applique au conseil d'administration de la société et, le cas échéant, à tout tiers agissant pour le compte d'Elia Group SA.

Dans le cadre de ce qui précède, Elia Group SA a conclu une convention de liquidité avec Exane BNP Paribas donnant à cette dernière le mandat d'acheter et de vendre des actions Elia Group sur le marché réglementé d'Euronext Brussels. Exane BNP Paribas agit au nom et pour le compte d'Elia Group SA et dans le cadre d'un mandat discrétionnaire tel qu'autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2021. L'objectif du contrat de liquidité est de soutenir la liquidité des actions d'Elia Group qui sont cotées sur Euronext Brussels.

Le tableau I fournit un aperçu des actions propres acquises ou cédées en 2023 dans le cadre du contrat de liquidité. Le tableau II fournit quant à lui un aperçu plus spécifique des cessions d'actions propres en 2023.

TABLEAU I : ACTIONS PROPRES ACQUISES OU CÉDÉES EN 2023

	Nombre d'actions	Pair comptable	Pourcentage du capital	Compensation pour les actions acquises ou transdérées (€)
Situation au 31/12/2022 (a)	13,480	24.94	0.02%	
Actions propres acquises en 2022 (b)	434,830	24.94	0.59%	49,571,668
Actions propres cédées en 2022 (c) ⁶⁷	426,231	24.94	0.58%	48,679,335
Situation au 31/12/2022 (d) = (a)+(b)-(c)	22,079	24.94	0.03%	

TABLEAU II : APERÇU DES CESSIONS D'ACTIONS PROPRES

Date	Nombre d'actions	Pair comptable	Pourcentage du capital	Prix moyen (€)	Prix le plus bas (€)	Prix le plus élevé
2023	426,231	24.94	0.58%	114.21	87.05	141.0

Les droits de vote de toutes les actions propres sont suspendus par la loi. Au 31 décembre 2023, Elia Group SA disposait de 22.079 actions propres n'ayant pas droit au dividende

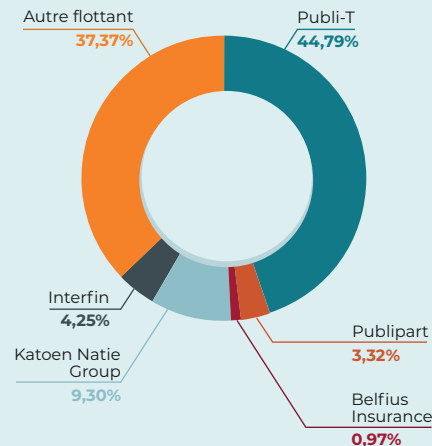
Calendrier financier

19 avril 2024	Publication du rapport annuel 2023
21 mai 2024	Assemblée générale des actionnaires
22 mai 2024	Déclaration intermédiaire 1er trimestre 2024
3 juin 2024	Païement du dividende 2023
24 juillet 2024	Publication des résultats semestriels 2024
29 novembre 2024	Déclaration intermédiaire 3e trimestre 2024

⁶⁷ Étant donné que les actions ont été cédées sur Euronext Brussels, Elia Group SA ne dispose d'aucune information sur l'identité des acquéreurs.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Sur la base des déclarations de transparence reçues par l'entreprise (conformément à la loi du 2 mai 2007 et à l'arrêté royal du 14 février 2008).



49,2%

Contribution de l'Allemagne au résultat net d'Elia Group

€1,99

Dividende brut par action

Dividende

Le 5 Mars 2023, le conseil d'administration d'Elia Group SA a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2024, conformément à la politique en matière de dividende et sous réserve de l'approbation de la répartition des bénéfices par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, un dividende nominal de €146,3 millions, soit €1,99 (brut) par action. Le dividende augmentait ainsi pour la sixième année consécutive (9,14% par rapport à 2020). Cela représentait un montant net de €1,337 par action.

Politique en matière de dividende

Le 21 mars 2019, le conseil d'administration a formellement approuvé la politique qu'il compte appliquer lors de la proposition de dividende à l'assemblée générale des actionnaires. Cette politique prévoit que la croissance annuelle du dividende ne doit pas être inférieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation en Belgique (l'inflation). La politique soutient l'ambition à long terme du Groupe qui vise à proposer aux actionnaires un dividende stable en termes réels et, en même temps, à lui permettre de maintenir un bilan solide nécessaire au financement de son programme d'investissement.

Néanmoins, les futurs dividendes resteront dépendants des résultats du Groupe (qui sont influencés par plusieurs facteurs sur lesquels l'entreprise n'a aucun contrôle) ainsi que de la situation financière de l'entreprise, de ses besoins en financement (notamment CAPEX et plan d'investissement) et de ses perspectives commerciales. Le dividende proposé représente un ratio de paiement de 45,1% du bénéfice IFRS attribuable aux propriétaires des actions ordinaires.

**INVESTISSEURS**

Pour toute question relative à Elia Group et à son action, veuillez contacter :

Elia Group

Investor Relations, Boulevard de l'Empereur 20 1000
Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 2 546 74 29

Fax : +32 2 546 71 80

E-mail : investor.relations@elia.be

Notre site web www.eliagroup.eu propose des informations sur le Groupe (communiqués de presse,

4.3. Chiffres clés

(en €millions)	2023	2022	2021	2020	2019
Résultats consolidés					
Total des produits et autres produits	3.953,5	4.113,3	2.859,7	2.473,6	2.319,0
EBITDA (*)	1.227,3	1.111,8	1.006,9	1.005,6	930,2
Résultat des activités opérationnelles (EBIT) (*)	674,4	599,4	540,1	578,5	569,7
Charges financières nettes	(119,3)	(43,6)	(106,6)	(141,5)	(139,6)
Impôt sur le résultat	(155,5)	(147,5)	(105,2)	(129,1)	(121,0)
Résultat net ajusté (*) (1)	411,4	408,2	328,3	308,1	306,2
Résultat net au rapport	399,5	408,2	328,3	307,9	309,1
Intérêts minoritaires	44,1	47,2	33,1	38,5	35,5
Titres hybrides	31,0	19,2	19,2	19,3	19,3
Résultat de la période attribuable aux propriétaires des actions ordinaires	324,5	341,7	276,0	250,1	254,3
(en €millions)	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Bilan consolidé					
Total actif	19.390,1	20.594,3	18.144,3	15.165,6	13.893,4
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère – actionnaires ordinaires	5.088,5	5.319,6	4.552,0	4.173,2	4.022,3
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère - détenteurs de titres hybrides	4.572,6	4.681,3	3.850,6	3.471,8	3.320,9
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère - détenteurs de titres hybrides	515,9	701,4	701,4	701,4	701,4
Dette financière nette	8.641,9	4.431,6	4.886,3	7.465,0	5.523,1
Autres chiffres clés					
Regulatory Asset Base (RAB) (en €milliards) (2)	12,2	10,9	10,3	9,7	9,1
Dividende par action (en €)	1,99	1,91	1,75	1,71	1,69
Rendement (ajusté) des capitaux propres (RoE (aj.)) (*)	6,91 %	7,52 %	7,56 %	7,20 %	7,66 %
Résultat par action (aj.) (€) (*)	4,41	4,80	4,02	3,64	3,91
Capitaux propres par action (€)	62,20	62,80	56,00	50,50	48,40
Nombre d'actions (fin de période)	73.499.744,0	73.502.359,0	68.728.055,0	68.720.695,0	68.652.938,0

(*) Un glossaire détaillé des définitions est repris en annexe.

1 Le résultat net ajusté a été introduit en 2019 en tant que mesure de performance alternative. Ce chiffre représente le résultat net normalisé des années précédentes.

2. En 2019, la composition de la RAB n'incluait plus EEG et d'autres surcoûts similaires en raison d'un changement dans la réglementation.



5. Rapport de gestion et analyse des résultats 2023

5.1. Faits marquants 2023

- Nous avons consenti d'importants investissements (€2.397,2 millions) dans le réseau, contribuant de manière significative aux efforts de décarbonisation de la société. Ceci nous amène à une base d'actifs régulés de €12,2 milliards, soit une hausse remarquable de 12,4%.
- Fiabilité du réseau très élevée de 99,9% et 99,7% en Belgique et en Allemagne respectivement, tout en assurant
- l'excellence, la qualité et l'efficacité opérationnelles
- Dans le cadre de sa stratégie internationale, Elia Group a réalisé son premier investissement stratégique aux États-Unis
- Approbation en Belgique des tarifs du transport d'électricité et de la méthodologie ajustée et approbation de la loi allemande sur l'énergie éolienne onshore
- Le résultat net attribuable à Elia Group s'est élevé à un total de €324,5 millions, ce qui se traduit par un ROE (adj.) de 6,91% conformément aux objectifs annoncés. Excluant un coût des fusions et acquisitions, le ROE (aj.) serait de 7,14%
- Elia Group a eu recours à un financement durable sur le marché de l'emprunt afin d'augmenter ses liquidités pour l'expansion future du réseau
- Le plan CAPEX de €9,4 milliards pour la Belgique et de €20,7 milliards pour l'Allemagne pour la période 2024-2028 et les perspectives financières pour 2024 ont été réaffirmés
- Un dividende de €1,99 par action sera proposé à l'assemblée générale du 21 mai 2024



En 2023, des étapes cruciales ont été franchies dans la mise en œuvre de notre stratégie, marquées par une accélération tangible. Nombre de nos projets anticipent l'essor de l'électrification. Tant en Belgique qu'en Allemagne, nous avons travaillé sur une mise à jour du plan de développement du réseau fédéral et négocié un nouveau cadre réglementaire. Cela renforce notre croissance organique et nous donne les moyens de réaliser le plan d'investissement accru de 30,1 milliards d'euros. En outre, notre premier partenariat aux États-Unis marque une étape importante pour l'avenir du groupe Elia. Nos activités non réglementées ont le potentiel de renforcer notre pertinence et d'accélérer la croissance du groupe. Tout cela montre clairement que 2023 nous a amenés à un point de non-retour."

Catherine Vandendorpe, CEO Elia
Groupe ad interim



5.2. Elia Group

Chiffres clés (en millions €)	2023	2022	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets réglementaires	3.953,5	4.113,3	(3,9 %)
Entreprises mises en équivalence	30,2	39,5	(23,5 %)
EBITDA	1.227,3	1.111,8	10,4 %
EBIT	674,4	599,4	12,5 %
Éléments ajustés	(11,9)	0,0	n.r.
EBIT ajusté	686,3	599,4	14,5 %
Charges financières nettes	(119,3)	(43,6)	173,6 %
Résultat net ajusté	411,4	408,2	0,8 %
Résultat de la période	399,5	408,2	(2,1 %)
Intérêts minoritaires	44,1	47,2	(6,6 %)
Résultat de la période attribuable au groupe	355,4	361,0	(1,5 %)
Titres hybrides	31,0	19,2	61,5 %
Résultat de la période attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires	324,5	341,7	(5,0 %)
Chiffres clés de la situation financière (en millions €)	2023	2022	Différence (%)
Total des actifs	19.390,1	20.594,3	(5,8 %)
Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société	5.088,5	5.319,6	(4,3 %)
Dettes financières nettes	8.641,9	4.431,6	95,0 %
Dettes financières nettes, hors mécanismes EEG et assimilés	8.994,5	7.367,6	22,1 %
Chiffres clés par action	2023	2022	Différence (%)
Résultat par action (en €) (part Elia)	4,41	4,80	(8,1 %)
Résultat normalisé par action (en €) (part Elia)	4,58	4,65	(1,5 %)
Rendement des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société (%) (incl. titres hybrides)	6,99	6,79	2,9 %
Rendement des capitaux propres (ajusté.) (%) (part Elia)	6,91	7,52	(8,1 %)
Dividende par action (en €)	n.r.	n.r.	n.r.
Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société par action (en €)	62,2	62,8	(1,0 %)
Nombre d'actions (fin de période)	73.499.744	73.502.359	(0,0 %)
Nombre moyen pondéré d'actions (fin de période)	73.499.387	71.142.846	3,3 %

Résultats

Le résultat net ajusté d'Elia Group a augmenté de 0,8% pour atteindre €411,4 millions :

Elia Transmission (Belgique) a enregistré de solides performances, affichant un résultat net ajusté de €180,9 millions (+€24,0 millions). Cette hausse du résultat est principalement attribuable à une augmentation de la marge équitable soutenue par la hausse des capitaux propres, à une meilleure performance liée aux incitants et à l'activation des coûts liés à l'émission d'une obligation verte d'ETB. Le résultat de l'an dernier avait bénéficié d'une compensation tarifaire ponctuelle des charges financières associées à l'augmentation de capital.

50Hertz Transmission (Allemagne) (sur une base de 100%) a enregistré un recul de son résultat net ajusté qui s'élève à €218,5 millions (-€17,6 millions). La baisse est attribuable majoritairement à une baisse du résultat financier lié à l'actualisation des provisions à long terme ainsi qu'à une augmentation des amortissements. Cette baisse n'a toutefois été compensée qu'en partie par la hausse de la rémunération des investissements résultant de la croissance des actifs et de l'augmentation des revenus de l'année de base ainsi que par la baisse des coûts d'exploitation et l'augmentation du bonus énergétique.

Le segment non régulé & Nemo Link a enregistré un recul de leur résultat net ajusté qui s'élève à €12,1 millions (-€3,1 millions). Cette baisse peut être attribuée à la contribution moins élevée de Nemo Link, qui a atteint le plafond cumulatif des revenus en 2023, et aux coûts plus élevés chez WindGrid, lesquels sont compensés par une diminution de la perte au niveau de la holding à la suite d'une augmentation des produits d'intérêt sur les dépôts en espèces et d'une amélioration des résultats chez EGI.

Le résultat net a baissé pour s'établir à €399,5 millions, sachant qu'il inclut les coûts ponctuels liés à l'investissement dans energyRe Giga (€11,9 millions).

Le résultat net d'Elia Group attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires (après déduction des €44,1 millions d'intérêts minoritaires et des €31,0 millions attribuables

aux propriétaires de titres hybrides) a reculé pour s'établir à €324,5 millions. Cette baisse s'explique par des charges d'intérêt plus élevées associées aux titres hybrides et par les coûts ponctuels liés à l'investissement dans energyRe Giga. La mise en œuvre du programme d'investissement en Belgique et en Allemagne et l'excellente performance opérationnelle des entités régulées et de Nemo Link ont permis de compenser en partie ces éléments. Ceci ayant pour conséquence un résultat par action de €4,4 pour l'année.

Dépenses d'investissement

En 2023, Elia Group a investi €2.397,2 millions d'euros. L'accent a été mis sur le renforcement de l'épine dorsale interne des réseaux belge et allemand, sur le développement des infrastructures offshore nécessaires à l'intégration de quantités croissantes d'énergie renouvelable dans le réseau et sur le soutien de la numérisation de notre infrastructure, ce qui a entraîné une croissance de l'actif réglementaire (RAB) de 5,98%.

Les grands travaux d'infrastructure ont bien progressé

BELGIQUE

Tout au long de l'année 2023, ETB a consacré un investissement total de €711,3 millions à ses activités, ce qui a généré une croissance de la RAB de 9,5% à €5,9 milliards. Elle s'est essentiellement attelée à renforcer et à développer le réseau de 380 kV, jetant les bases d'une expansion du réseau offshore et de l'intégration harmonieuse de l'énergie renouvelable. Plus spécifiquement, €158,5 millions ont été alloués au développement de l'infrastructure offshore, €321,7 millions au renforcement du réseau régional et aux raccordements des clients, tandis que près de €145,2 millions ont permis de financer 203 projets de remplacement sur le réseau belge. Un montant de €83,7 millions a été investi dans la digitalisation et le développement d'outils innovants, permettant à l'entreprise d'être en phase avec les progrès technologiques.

ALLEMAGNE

50Hertz a investi €1.685,9 millions en 2023, soit une hausse de 55,3% par rapport à l'année dernière, générant une augmentation de la RAB de +15,2% à €7,9 milliards (100% 50Hertz). Au total, €1.102,2 ont été investis dans des projets onshore, tandis que les investissements offshore ont totalisé €494,3 millions. En outre, €89,4 millions ont été consacrés à des projets informatiques.

Parmi les investissements onshore importants, citons la ligne de courant continu SuedOstLink (€289,7 millions), essentielle pour raccorder la production offshore croissante du nord de l'Allemagne aux centres de consommation dans le sud. De plus, l'accent a été particulièrement mis cette année sur le renforcement du réseau existant, avec la ligne aérienne de 380 kV entre Röhrsdorf et Remptendorf en tant que projet majeur, pour un coût de €137,3 millions. D'autres projets importants de renforcement impliquent les lignes aériennes dans le sud de la région d'Uckermark (€118,0 millions) et au nord d'Uckermark (€25,5 millions) ainsi que le tronçon de la ligne aérienne de 380 kV entre Pulgar et Vieselbach (€54,6 millions). D'autres projets notables pour consolider notre réseau onshore incluent la restructuration du poste Lauchstädt avec STATCOM et MSCDN (€44,7 millions), de même que la restructuration et le renforcement de la ligne aérienne entre Wolmirstedt et Güstrow (€44,4 millions).

En ce qui concerne les investissements offshore, l'accent est essentiellement mis sur le projet Ostwind 3 (€212,0 millions) ; la mise en service définitive du projet Ostwind 2 (€118,7 millions) est, quant à elle, imminente (prévue en 2024). En outre, la réalisation du raccordement du réseau pour le parc éolien offshore Gennaker progresse. L'investissement est de €110,7 millions.

DETTE NETTE ET INDICATEURS DE CRÉDIT

(en €millions)	2023	2022
Dettes financières nettes, hors EEG et mécanismes similaires	8,994.5	7,367.6
Effet de levier (D/E) (y compris NCI et hybride))	1.8x	15x
Dettes nettes, hors EEG et mécanismes similaires/ EBITDA	7.3x	6.6x
Coût moyen de la dette	2.6%	1.7%
% fixe de la dette brute	100%	100%

Elia Group affichait une dette financière nette totale, hors mécanismes EEG et assimilés, de €8.994,5 millions (+€1.626,9 millions) fin 2023. Cette hausse s'explique principalement par la réalisation du programme d'investissement en Belgique et en Allemagne, qui s'est reposé en partie sur un financement issu du flux de trésorerie opérationnel et sur les liquidités provenant de l'augmentation de capital de l'année dernière.

En outre, Elia Group a participé activement au marché de l'emprunt afin de renforcer sa position de liquidité en vue de la future expansion du réseau. Dans la lignée des ambitions de financement durable du Groupe, ETB a émis avec succès sa première obligation verte de €500 millions à un taux fixe de 3,625%, destinée à financer des projets verts éligibles. De plus, Eurogrid a obtenu en mars un emprunt vert syndiqué de €600 millions d'une durée de 10 ans auprès de sept banques, lequel était entièrement utilisé à la fin de l'année. En avril, Eurogrid est revenu sur le marché en émettant une obligation à 7 ans de €650 millions à un taux d'intérêt de 3,722%. En octobre, Eurogrid a utilisé l'obligation émise en avril, prélevant un supplément de €150 millions au prix prévalant sur le marché à un rendement de re-offer de 4,534%. Enfin, Eurogrid a conclu un placement privé de €50 millions et un emprunt bancaire syndiqué de €120 millions supplémentaires. En outre, Elia Group a obtenu deux facilités bilatérales de crédit renouvelables, pour un montant total de €120 millions, desquels €100 millions ont été utilisés à la fin de l'année 2023.

Elia Group a géré sa couche hybride de manière proactive en refinançant une partie de son encours de €700 millions de titres hybrides. Elia Group a émis une nouvelle obligation hybride pour un montant de €500 millions ainsi qu'une offre de rachat plafonnée sur ses titres hybrides existants. La nouvelle obligation hybride émise est assortie d'un coupon de 5,85% jusqu'au 15 juin 2028.

Fin 2023, le coût moyen de la dette d'Elia Group s'établissait à 2,6% (+70 pb). Standard & Poor's a abaissé la notation de crédit d'Elia Group à BBB avec une perspective stable.



5.3. Elia Transmission en Belgique

Elia Transmission chiffres clés (en millions €)	2023	2022	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets réglementaires	1.383,9	1.561,3	(11,4 %)
Produits	1.276,4	1.420,4	(10,1 %)
Autres produits	57,2	147,6	(61,2 %)
Produits (charges) nets réglementaires	50,4	(6,7)	(857,5 %)
Entreprises mises en équivalence	2,8	2,4	16,7 %
EBITDA	510,2	476,4	7,1 %
EBIT	290,5	262,0	10,9 %
Éléments ajustés	0,0	0,0	n.r.
EBIT ajusté	290,5	262,0	10,9 %
Charges financières nettes	(54,7)	(62,4)	(12,3 %)
Charge d'impôt sur le résultat	(54,9)	(42,7)	28,6 %
Résultat net	180,9	156,9	15,3 %
Éléments ajustés	0,0	0,0	n.r.
Résultat net ajusté	180,9	156,9	15,3 %
Chiffres clés de la situation financière (en millions €)	2023	2022	Différence (%)
Total des actifs	8.277,8	7.848,6	5,5 %
Total des capitaux propres	2.915,7	2.907,1	0,3 %
Dette financière nette	3.479,1	2.916,2	19,3 %
Cash flow libre	(399,8)	254,1	(257,3 %)

Les produits d'exploitation d'Elia Transmission ont reculé de 11,4%, par rapport à 2022, passant de €1.561,3 millions à €1.383,9 millions. Ils ont été impactés par l'augmentation du résultat net régulé, l'augmentation des amortissements consécutives à la hausse de la base d'actifs, plus que compensées par une baisse des charges financières nettes engendrées par des produits d'intérêt provenant de dépôts en espèces et une forte diminution des coûts des services auxiliaires. Les coûts des services auxiliaires ont baissé sous l'effet d'une diminution des coûts d'activation et de réservation pour équilibrer le réseau, résultant de la baisse des prix du gaz et de l'électricité, l'année précédente ayant été marquée par le début de la guerre en Ukraine.

L'EBITDA a progressé pour s'établir à €510,2 millions (+7,1%) en raison de l'augmentation du résultat net régulé, de l'augmentation des amortissements liée à la croissance de la base d'actifs, en partie compensées par un recul des charges financières nettes, toutes répercutées au niveau des revenus. La hausse de l'EBIT a été plus marquée (+10,9%), sous l'effet d'une hausse de la provision pour démantèlement du réseau modulaire offshore (Modular Offshore Grid) couverte par les tarifs, bien que déjà capitalisée les années précédentes en vertu des normes IFRS. Les amortissements d'immobilisations incorporelles passées en charges au cours de la période tarifaire précédente et donc non couverts par les tarifs ont également chuté. La contribution des entreprises mises en équivalence a légèrement diminué pour s'établir à €2,8 millions, liée à la contribution de HGRT.

Les charges financières nettes ont reculé (-12,3%) par rapport à l'année précédente. Si cette baisse s'explique pour l'essentiel par l'activation de coûts d'emprunt en raison de la croissance de la base d'actifs (€3,1 millions), le contexte haussier des taux d'intérêt a lui aussi entraîné une augmentation des produits d'intérêt sur les dépôts en espèces. Cet effet a été compensé en partie par une hausse des charges d'intérêt liées à l'émission obligataire d'ETB. Début 2023, ETB a accédé au marché des capitaux d'emprunt par le biais de son obligation verte inaugurale de €500 millions pour financer ses projets verts éligibles. ETB a anticipé de manière proactive la hausse des taux d'intérêt en concluant des swaps de taux d'intérêt – ce qui a pleinement profité aux consommateurs. Le coût moyen de la dette n'a, par conséquent, augmenté que marginalement pour s'établir à 2,0% (+10 pb) fin 2023, et l'ensemble de l'encours est assorti d'un coupon fixe.

Le résultat net (ajusté) a augmenté de 15,3% à €180,9 millions, principalement grâce aux éléments suivants :

1. Augmentation de la marge équitable (+€7,7 millions) due à la croissance des actifs et à l'augmentation des capitaux propres.
2. Augmentation des incitants (+€12,9 millions), reflétant une solide performance opérationnelle, principalement liée à une hausse du gain d'efficacité relatif aux coûts gérables malgré la croissance de nos activités et à une meilleure performance de l'incitant pour la capacité d'interconnexion sous l'effet d'une baisse des coûts de congestion. La contribution nette des incitants a légèrement diminué dû à une hausse du taux d'imposition moyen.

3. Activation des coûts liés à l'émission d'une obligation verte en vertu des normes IFRS alors qu'elle est complètement couverte par les tarifs (+€2,1 millions).
4. Augmentation des coûts d'emprunt capitalisés due à une hausse du niveau d'actifs en construction et à la légère progression des coûts moyens de la dette (+€3,2 millions).
5. Une compensation tarifaire unique enregistrée en 2022 des charges financières liées à l'augmentation de capital (-€3,5 millions).
6. Autres (+€1,5 million) : cela s'explique essentiellement par une baisse des charges associées aux paiements en actions liée à l'augmentation de capital en faveur des membres du personnel (+€1,6 million), une hausse des provisions pour démantèlement du réseau modulaire offshore (Modular Offshore Grid) couverte par les tarifs bien que capitalisée en vertu des normes IFRS (+3,4 millions) et un amortissement moindre des logiciels et matériels (+0,7 million), car une partie des actifs acquis lors de la précédente période tarifaire et relevant de la méthodologie réglementaire ont été complètement amortis. Ces éléments sont compensés en partie par des dommages aux installations électriques légèrement plus nombreux que l'année précédente (-€2,1 millions) et par des effets d'impôts différés (-€2,5 millions).

Le total des actifs a augmenté de €429,2 millions à €8.277,8 millions grâce à la réalisation du programme d'investissement. La dette financière nette a augmenté pour s'établir à €3.479,1 millions (+19,3%), car le programme d'investissement d'ETB a été en partie financé par les flux de trésorerie des activités opérationnelles, lesquelles ont été pénalisées par la baisse des entrées de trésorerie provenant de surcharges, et par l'émission d'une obligation verte d'une valeur de €500 millions. Fin 2023, aucun prélèvement n'avait été fait sur la facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (€650 millions) ni sur les billets de trésorerie (€300 millions). Elia Transmission Belgium est notée BBB+ par Standard & Poors, avec une perspective stable.

Les capitaux sont restés stables à €2.915,7 millions (+€8,6 millions) en raison principalement de la réservation du résultat de 2023 (+€180,9 millions) et de l'augmentation de capital réservée au personnel, y compris les charges liées aux paiements en actions (+€0,7 million). Ces éléments sont pratiquement entièrement compensés par le paiement du dividende à Elia Group (-€139,7 millions), la variation de la juste valeur d'une couverture de taux d'intérêt (-€18,8 millions), une augmentation de l'allocation de capitaux propres à Nemo Link (-€11,7 millions) et la réévaluation des obligations au titre des prestations définies (-€2,8 millions).

5.4. 50Hertz Transmission en Allemagne

50Hertz Transmission chiffres clés (en millions €)	2023	2022	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets réglementaires	2.578,2	2.592,6	(0,6 %)
Produits	2.553,0	2.222,4	14,9 %
Autres produits	175,3	125,9	39,2 %
Produits (charges) nets réglementaires	(150,1)	244,4	(161,4 %)
EBITDA	710,9	611,5	16,3 %
EBIT	378,7	314,1	20,6 %
Éléments ajustés	0,0	0,0	n.r.
EBIT ajusté	378,7	314,1	20,6 %
Charges financières nettes	(59,8)	27,3	(319,0 %)
Charge d'impôt sur le résultat	(100,4)	(105,3)	(4,7 %)
Résultat de la période	218,5	236,1	(7,5 %)
Dont attribuable au groupe Elia	174,8	188,9	(7,5 %)
Éléments ajustés	0,0	0,0	n.r.
Résultat net ajusté	218,5	236,1	(7,5 %)
Chiffres clés de la situation financière (en millions €)	2023	2022	Différence (%)
Total des actifs	10.086,6	11.638,1	(13,3 %)
Total des capitaux propres	2.138,4	2.180,6	(1,9 %)
Dette financière nette	4.693,3	1.255,3	273,9 %
Dette financière nette, hors position EEG et surcharges similaires	5.045,9	4.191,3	20,4 %
Cash flow libre	(3.403,7)	(359,2)	847,6 %

Le chiffre d'affaires total et les autres revenus de Hertz Transmission ont diminué par rapport à 2022 (-0,6 %), passant de 2 592,6 millions d'euros à 2 578,2 millions d'euros.

L'EBITDA a augmenté pour s'établir à €710,9 millions (+16,3%). L'augmentation de la base d'actifs onshore et offshore a profité à la rémunération des investissements (+€75,0 millions). Les revenus de l'année de base ont progressé sous l'effet d'une augmentation de la rémunération (ajustement à l'inflation) des coûts en capital et des coûts d'exploitation par rapport à l'année dernière (+€9,5 millions). Les coûts opérationnels sont toutefois restés bien maîtrisés (+€4,6 millions), grâce à une réduction des coûts de maintenance partiellement compensés par d'importantes dépenses consacrées à la digitalisation et à l'informatique pour gérer la complexité croissante de l'exploitation du système. Par ailleurs, l'EBITDA a profité d'un bonus énergétique plus élevé (+€11,1 millions), en particulier pour les pertes de réseau. Enfin, 50Hertz a continué d'élargir son vivier de talents afin d'être en mesure de suivre le programme d'investissement de plus en plus vaste et de plus en plus complexe, ce qui a généré des coûts de personnel supplémentaires (-€34,1 millions), lesquels ont été compensés par la hausse des revenus capitalisés propres et des revenus tirés des accords de niveau de service (+€48,6 millions). Enfin, l'EBITDA de l'année dernière a été marqué par d'importants mécanismes réglementaires de décompte, la somme forfaitaire offshore pour 2018 ayant été réglée (-€14,8 millions). De même, l'EBIT a augmenté (+20,6%) malgré les amortissements plus élevés (-€34,7 millions) à la suite de la mise en œuvre du programme d'investissement. De plus, les provisions opérationnelles sont restées stables.

Le résultat financier net a reculé à -€59,8 millions (-€87,1 millions), en raison principalement de l'évaluation des provisions à long terme pour les recettes de congestion des interconnexions incluses dans les comptes réglementaires (-€74,2 millions). L'année dernière a été marquée par un net recul de l'évaluation de ce passif en raison de la montée en flèche des taux d'intérêt à terme, tandis que la chute soudaine des taux d'intérêt en décembre 2023 a entraîné une augmentation de la provision. En outre, les coûts de financement ont augmenté à la suite de l'émission d'une obligation verte et d'un emprunt vert d'Eurogrid dans un contexte de hausse des taux d'intérêt durant les trois premiers trimestres de 2023 (-€9,7 millions). Cette situation a été compensée en partie par une hausse des coûts d'emprunts capitalisés résultant du programme d'investissement en cours (+€7,1 millions).

Le résultat net (ajusté) a diminué à €218,5 millions (-7,5%) sous l'effet de :

1. L'augmentation de la rémunération des investissements (+€52,5 millions) à la suite de la croissance de la base d'actifs.
2. La baisse des coûts d'exploitation et des autres charges (+€10,5 millions) résultant principalement d'une hausse des revenus de l'année de base et d'une baisse des coûts opérationnels qui ont plus que compensé la baisse des mécanismes régulateurs de décompte.
3. L'augmentation du bonus énergétique (+€4,6 millions), due essentiellement au bonus pour les pertes de réseau.

Ces effets ont été partiellement compensés par les éléments suivants :

4. Des résultats financiers plus faibles (-€60,9 millions), imputables pour l'essentiel à la réévaluation l'année dernière des provisions à long terme et à des charges d'intérêt plus élevées.
5. Des amortissements plus élevés (-€24,3 millions) dus à la mise en service des projets.

Le total des actifs a reculé de -€1.551,5 millions par rapport à 2022 en raison principalement de la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée à la baisse

des prix de l'énergie et, par conséquent, d'une forte chute de la position de trésorerie pour le compte EEG, en partie compensée par le bon avancement du programme d'investissement et, dès lors, l'augmentation des actifs en construction. Le cash flow libre s'est élevé à -€3.403,7 millions et a lourdement pâti de la mise en œuvre du programme d'investissement (€1.685,9 millions) et des sorties de trésorerie pour le compte EEG et des mécanismes similaires (KWK et SPB) (-€2.578,6 millions) à la suite de la baisse des prix de l'énergie. 50Hertz agit en tant que fiduciaire pour ces mécanismes.

La dette financière nette, hors mécanismes EEG et assimilés a augmenté de €854,6 millions par rapport à fin 2022, pour s'établir à €5.045,9 millions. La mise en œuvre du programme d'investissement a été financée en partie par le flux de trésorerie opérationnel, tandis que Eurogrid a également accédé au marché de l'emprunt à plusieurs occasions. Position hors mécanismes EEG et assimilés, la dette financière nette a augmenté de €3.438,0 millions en raison de la baisse de la position de trésorerie pour le compte EEG et des mécanismes similaires. À partir de décembre 2023, la position de trésorerie pour ces régimes a reculé, s'établissant à €352,6 millions.

En 2023, Eurogrid a recouru une fois encore au marché de l'emprunt pour financer son plan d'investissement. Elle a obtenu et utilisé un emprunt vert de €600 millions d'une durée de 10 ans et a refinancé les fonds dans le cadre du « Climate Protection Programme for Companies » de la KfW. Les fonds sont utilisés pour cofinancer le raccordement réseau offshore pour le projet de parc éolien Gennaker. De plus, Eurogrid a émis une nouvelle obligation de €650 millions d'une durée de 7 ans à un taux fixe de 3,722%, sur laquelle elle a prélevé €150 millions supplémentaires en novembre (rendement de re-offer de 4,534%), dans le but de refinancer une obligation de €750 millions arrivant à échéance en 2023. Enfin, un emprunt bancaire syndiqué de €120 millions, d'une durée de 10 ans, a été obtenu en novembre pour financer partiellement la ligne d'Uckermark et le câble souterrain de Berlin. Eurogrid a par ailleurs marqué son accord sur un nouveau placement privé de €50 millions. À l'issue de ces transactions, le coût moyen de la

dette a augmenté, s'établissant à 2,01% (+21 pb) fin 2023.

Le total des capitaux propres a diminué de €42,2 millions pour atteindre €2.138,4 millions. Cette baisse s'explique principalement par le recul des réserves de couverture (-€248,2 millions) compensant la réservation de résultat pour 2023 (€218,5 millions). Depuis 2021, 50Hertz applique une comptabilité de couverture dans le but de réduire le risque de fluctuations du montant attendu des pertes de réseau. En raison de la baisse des prix de l'énergie, la juste valeur de ces contrats a diminué à -€224,8 millions. Compte tenu des effets d'impôts différés, une réserve de couverture d'un montant de -€157,4 millions a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Toutefois, comme les coûts liés aux pertes de réseau sont presque entièrement répercutés dans les tarifs, la juste valeur des contrats futurs n'a pas d'incidence sur la rentabilité actuelle ou future de la société.

De plus, les actionnaires d'Eurogrid, Elia Group et KfW, restent déterminés à mener à bien la transition énergétique. Cet engagement se reflète dans l'injection de capitaux propres pour un montant total de €120 millions pour 2023. Cette hausse a été compensée par le versement de dividendes aux actionnaires.



5.5. Les activités non régulées & Nemo link

Activités non-régulées et Nemo Link			
Chiffres clés (en millions €)	2023	2022	Différence (%)
Total des produits et autres produits	69,0	44,7	54,4 %
Entreprises mises en équivalence	27,3	37,1	(26,4 %)
EBITDA	6,3	24,3	(74,1 %)
EBIT	5,4	23,6	(77,1 %)
Eléments ajustés	(11,9)	0,0	n.r.
EBIT ajusté	17,3	23,6	(26,7 %)
Charges financières nettes	(5,0)	(8,8)	(43,2 %)
Charge d'impôt sur le résultat	(0,2)	0,4	(150,0 %)
Résultat de la période	0,2	15,2	(98,7 %)
Dont attribuable au groupe Elia	(0,2)	15,2	(101,3 %)
Eléments ajustés	(11,9)	0,0	n.r.
Résultat net ajusté	12,1	15,2	(20,4 %)
Chiffres clés de la situation financière (en millions €)	2023	2022	Différence (%)
Total des actifs	1.844,9	1.946,5	(5,2 %)
Total des capitaux propres	1.240,2	1.445,4	(14,2 %)
Dettes financières nettes	469,6	260,1	80,5 %

Par rapport à 2022, le revenu non régulé a crû de 54,4% à €69,0 millions. Elia Grid International (« EGI ») a enregistré une forte progression de ses recettes (+€8,3 millions) en affectant efficacement son expertise reconnue dans le domaine de la consultance au secteur de l'énergie afin de soutenir les pays dans la poursuite de leurs objectifs de transition énergétique. Par ailleurs, le nombre de transactions intersegments entre, essentiellement, Elia Group SA, Elia Transmission Belgium et 50Hertz a augmenté. L'effet de ces transactions entre les segments est présenté dans la Note 2.2. « Réconciliation par segment ».

Les investissements mis en équivalence ont contribué au résultat du groupe à hauteur de €27,3 millions, une contribution presque entièrement attribuable à Nemo Link. Malgré les solides performances de Nemo Link en 2023, sa

contribution au résultat global a diminué de €9,8 millions par rapport à l'année précédente. Cette baisse peut être entièrement attribuée au fait que Nemo Link a atteint le plafond cumulatif pour l'évaluation quinquennale, tandis que le résultat de l'année précédente a encore bénéficié en partie d'une performance moindre pour les années 2019-2021.

En 2023, les marchés européens et britanniques de l'électricité se sont apaisés après les tumultes en 2022. L'année a été marquée par un important flux d'énergie vers la Belgique résultant d'un approvisionnement en gaz plus favorable en Grande-Bretagne. Cette différence s'est toutefois estompée en raison des niveaux record atteints par les stocks de gaz de l'UE et de l'affaiblissement de la dépendance au gaz russe. Cette amélioration du scénario

d'approvisionnement a fait drastiquement chuter les prix du gaz par rapport à 2022, réduisant les écarts de prix et les flux vers la Belgique. Les prix des émissions de carbone, impactant significativement les prix de l'énergie, ont également affiché une tendance à la baisse au Royaume-Uni par rapport à l'UE, réduisant encore plus les écarts de prix entre ces marchés. L'écart moyen de prix horaire sur le marché a de ce fait reculé de €41,3/MWh en 2022 à un niveau plus normal de €13,7/MWh en 2023. La disponibilité opérationnelle de l'interconnexion est restée élevée à 96,1% en 2023, malgré des travaux de maintenance plus lourds en raison des cinq premières années d'exploitation.

Le résultat net ajusté a diminué de -20,4% pour atteindre €12,1 millions, principalement en raison des éléments suivants :

1. Diminution de la contribution de Nemo Link (-€9,6 millions).
2. Hausse des charges liées au développement des activités offshore internationales de WindGrid (-€3,2 millions).
3. Perte moindre pour la holding (+€5,3 millions) sous l'effet principalement d'une augmentation des produits d'intérêt sur les dépôts en espèces et d'une baisse des coûts liés au développement de l'activité, les coûts liés à energyRe Giga étant présentés comme un élément ajusté.
4. Contribution plus importante d'EGI (+€4,0 millions).
5. Autres éléments (+€0,4 million) impactés essentiellement par une baisse des autres coûts non régulés (+€0,2 million), des coûts financiers chez Eurogrid International (+€0,7 million), en partie compensés par une hausse des coûts pour re.alto (-€0,4 million).

Le total des actifs a diminué de 5,2% pour s'établir à €1.844,9 millions (-€101,6 millions), le refinancement des titres hybrides ayant été en partie financé à partir de liquidités existantes à la suite de l'augmentation de capital réalisée l'année dernière, tandis que le dividende distribué aux actionnaires (-€140,4 millions) a été couvert par le produit du dividende des filiales. En outre, le Groupe a augmenté sa participation dans Eurogrid GmbH en prélevant €100 millions de ses facilités de crédit renouvelables. Ceci a également entraîné une augmentation de la dette financière nette, de €209,4 millions à €469,6 millions.

Enfin, dans le cadre de l'investissement dans energyRe Giga, Elia Group SA a obtenu un crédit-pont de €400 millions, sur lequel aucun prélèvement n'avait été effectué à la fin de l'année. Elia Group dispose également de facilités de crédit renouvelables inutilisées s'élevant à €55 millions, tandis que les billets de trésorerie d'une valeur de €35 millions restent totalement inutilisés.

5.6. Éléments ajustés - tableau de réconciliation

(en millions €) - Période se terminant le 31 Décembre 2023	Elia Transmission	50 Hertz Transmission	Activités non- régulées et Nemo Link	Ecritures consolidation	Elia Group
EBIT - Éléments non récurrents					
Coûts de transaction (acquisition d'EnergyRe Giga - US)	0,0	0,0	(11,9)	0,0	(11,9)
Totale EBIT - éléments non récurrents	0,0	0,0	(11,9)	0,0	(11,9)
Impôt lié	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat net - éléments non récurrents	0,0	0,0	(11,9)	0,0	(11,9)

(en millions €) - Période se terminant le 31 Décembre 2022	Elia Transmission	50 Hertz Transmission	Activités non- régulées et Nemo Link	Ecritures consolidation	Elia Group
EBIT - Éléments non récurrents					
Néant	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Totale EBIT - éléments non récurrents	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôt lié	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat net - éléments non récurrents	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0



III. Rapport de durabilité



1. Informations générales

1.1. Base d'établissement des déclarations

1.1.1 Base générale d'établissement des déclarations

Le présent rapport fournit de la transparence sur les performances d'Elia Group en matière de durabilité en 2023 et décrit l'intégration de cette dernière dans notre modèle commercial et notre stratégie d'entreprise. Conformément à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD), Elia Group est tenu de faire rapport conformément aux normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS) dans la première vague, en commençant par les rapports publiés en 2025 (pour l'exercice 2024).

Nous nous félicitons de ces nouveaux développements et, par conséquent, avons déjà entamé le processus de transition. Le présent rapport annuel reflète en partie la motivation, la structure et les principales exigences en matière d'information des futures ESRS. Parallèlement, nous supprimerons progressivement les exigences en matière d'information de la Global Reporting Initiative (GRI) et les remplacerons par les ESRS évolutives. Les indicateurs GRI choisis continueront d'être utilisés tout au long de ce rapport. En particulier, nous maintenons les normes GRI sectorielles pour les industries électriques jusqu'à ce qu'une norme sectorielle ESRS correspondante soit publiée.

Dans le présent rapport annuel, nous nous concentrons sur le meilleur niveau de conformité aux normes ESRS 2 Informations générales, ESRS E1 Changement climatique et S1 Main-d'œuvre de l'entreprise. Nous indiquons leur utilisation en nommant l'ESRS correspondante. Si aucune ESRS n'est mentionnée, nous faisons généralement référence aux normes GRI. Nous l'indiquons en citant le nom de la norme GRI correspondante. De cette manière, nous faisons également en sorte de rendre compte de manière exhaustive des questions environnementales, sociales et de gouvernance au cours de la phase de transition.

Scope de consolidation

Le présent rapport est le sixième rapport annuel de durabilité d'Elia Group, couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Conformément aux lignes directrices ESRS, nous avons entamé un processus d'alignement de nos rapports de durabilité sur le même scope que celui utilisé pour les rapports financiers. Néanmoins, la nature spécifique de la structure du Groupe et le mix de différentes activités commerciales nécessitent une analyse plus approfondie de la faisabilité de l'application systématique des ESRS à toutes les entités.



Elia Group est une consolidation de trois segments. La correspondance avec la consolidation financière et les exceptions est présentée dans le tableau ci-dessous.

Consolidation en matière de durabilité	Consolidation financière
1. Elia Transmission (Belgique)	1. Elia Transmission (Belgique)
Toutes les activités d'Elia Transmission Belgium SA	Les activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA
Elia Engineering SA	Elia Engineering SA
Elia Asset SA	Elia Asset SA
Elia Re SA	Elia Re SA
Non compris. Qualification en tant que placements comptabilisés à l'aide de la méthode de mise en équivalence dans les états financiers consolidés.	HGRT SAS et Coreso SA
2. 50Hertz Transmission (Allemagne)	2. 50Hertz Transmission (Allemagne)
50Hertz Transmission GmbH	50Hertz Transmission GmbH
50Hertz Offshore GmbH	50Hertz Offshore GmbH
50Hertz Connectors GmbH (nouveau en 2023)	50Hertz Connectors GmbH (nouveau en 2023)
Eurogrid GmbH	Eurogrid GmbH
Non compris. Qualification en tant que placements comptabilisés à l'aide de la méthode de mise en équivalence dans les états financiers consolidés.	Autres participations
3. Activités non régulées	3. Activités non régulées et Nemo Link
Elia Group SA	Elia Group SA
Eurogrid International SA	Eurogrid International SA
EGI (Elia Grid International SA, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International LLC Saudi Arabia, Elia Grid International Inc Canada)	EGI (Elia Grid International SA, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International LLC Saudi Arabia, Elia Grid International Inc Canada)
WindGrid SA	WindGrid SA
WindGrid USA Holding LLC (nouveau en 2023)	WindGrid USA Holding LLC (nouveau en 2023)
WindGrid USA LLC (nouveau en 2023)	WindGrid USA LLC (nouveau en 2023)
Inclus dans la consolidation effectuée pour le premier segment.	Les activités non régulées d'Elia Transmission Belgium SA
Non compris. Qualification en tant que placements comptabilisés à l'aide de la méthode de mise en équivalence dans les états financiers consolidés.	Nemo Link Ltd.
Non compris étant donné l'impact très limité de leurs activités sur les personnes et l'environnement.	re.alto Energy SRL, re.alto Energy GmbH

Notre cœur de métier est le transport d'électricité. En conséquence, la première étape a consisté à préparer au mieux les deux premiers segments pour l'établissement de rapports conformément aux ESRS, en mettant l'accent sur E1 Changement climatique et S1 Effectifs de l'entreprise.

Veuillez noter que les activités commerciales et les opérations des entités incluses dans le troisième segment ont un impact immatériel sur l'environnement (climat, biodiversité, économie circulaire, consommation d'eau et pollution) et les personnes (travailleurs de la chaîne de valeur, utilisateurs finaux et clients, communautés affectées). La documentation de ces questions est un travail en cours dans le cadre de la double évaluation de matérialité.

Les informations en matière de durabilité pour Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) sont également disponibles dans les deux rapports locaux.

Assurance externe

Une sélection des principaux indicateurs pour 2023 a fait l'objet d'une vérification externe par l'un des auditeurs financiers conjoints d'Elia Group et est signalée dans ce rapport par le signe « V ». Le Rapport de garantie externe est disponible dans la section « [5.1. Rapport d'assurance limité](#) ».

Pour une vue d'ensemble des exigences en matière d'information (Disclosure Requirements - DR) préparées conformément aux ESRS, voir le tableau de correspondance dans la section « [1.4.3. Liste des exigences en matière d'information préparée conformément aux ESRS](#) ».

Aucune omission n'a été faite concernant des enjeux de durabilité pour des raisons de confidentialité de la propriété intellectuelle, de l'expertise ou des résultats des processus d'innovation.

1.1.2 Circonstances particulières

Diverses normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sont utilisées en Belgique et en Allemagne. Le critère « gestion environnementale » est utilisé en Allemagne et certifié conformément à la norme ISO 14001, tandis qu'en Belgique, il existe une roadmap pour l'obtenir en 2024. Le critère « gestion de la santé et de la sécurité au travail » est utilisé en Allemagne conformément à la norme ISO 45001. Les systèmes de gestion correspondants sont mis en place et recertifiés conformément aux programmes d'audit respectifs.

1.2. Gouvernance

1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

La durabilité est ancrée dans la nature même des activités d'Elia Group, comme l'exprime la vision du Groupe : « Une transition énergétique réussie pour un monde durable ». Pour pouvoir concrétiser cette vision de la meilleure manière possible, nous avons clairement défini les rôles et les responsabilités liés à la durabilité dans l'ensemble de l'organisation. Ceux-ci permettent d'intégrer les objectifs et activités liés à la durabilité au sein d'Elia Transmission (Belgique) et de 50Hertz Transmission (Allemagne) et de les gérer étroitement. Des agents d'Elia Group ont été mis en place au niveau du Groupe pour un certain nombre de domaines clés, notamment la Sécurité, la Gestion des risques, la Gestion des talents, les Achats, la Stratégie et les Affaires européennes.

Le CEO d'Elia Group est responsable des questions de durabilité dans l'ensemble du Groupe. Au niveau local, la gestion de ces domaines et les différentes responsabilités sont décrites dans les figures ci-dessous.

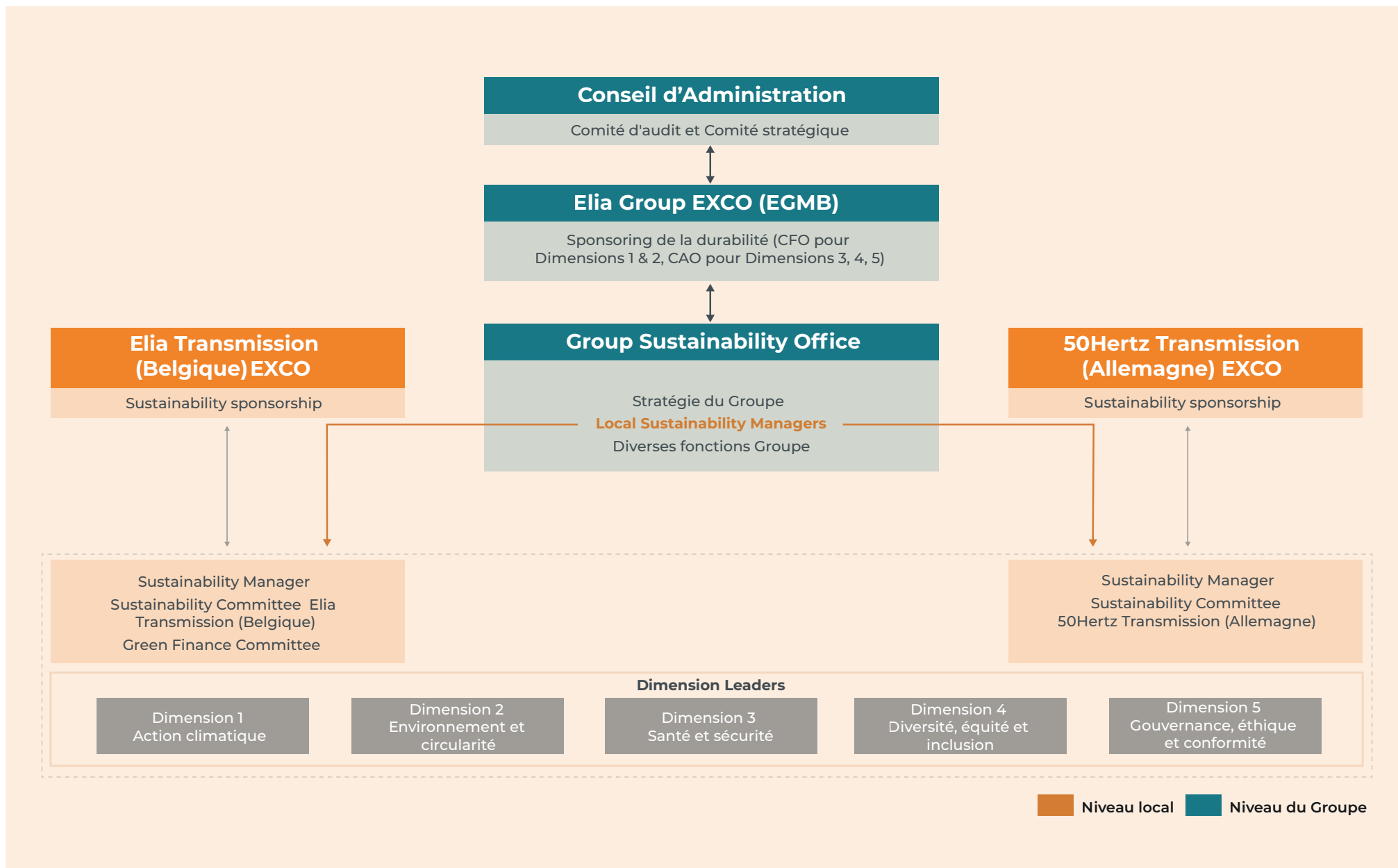
Notre programme de durabilité, ActNow, et les ambitions qui y sont liées sont définis au niveau d'Elia Group par le Group Sustainability Office (GSO). Le GSO assure ensuite la cohérence des actions entreprises par le Groupe et l'amélioration continue de ses performances en matière de durabilité.

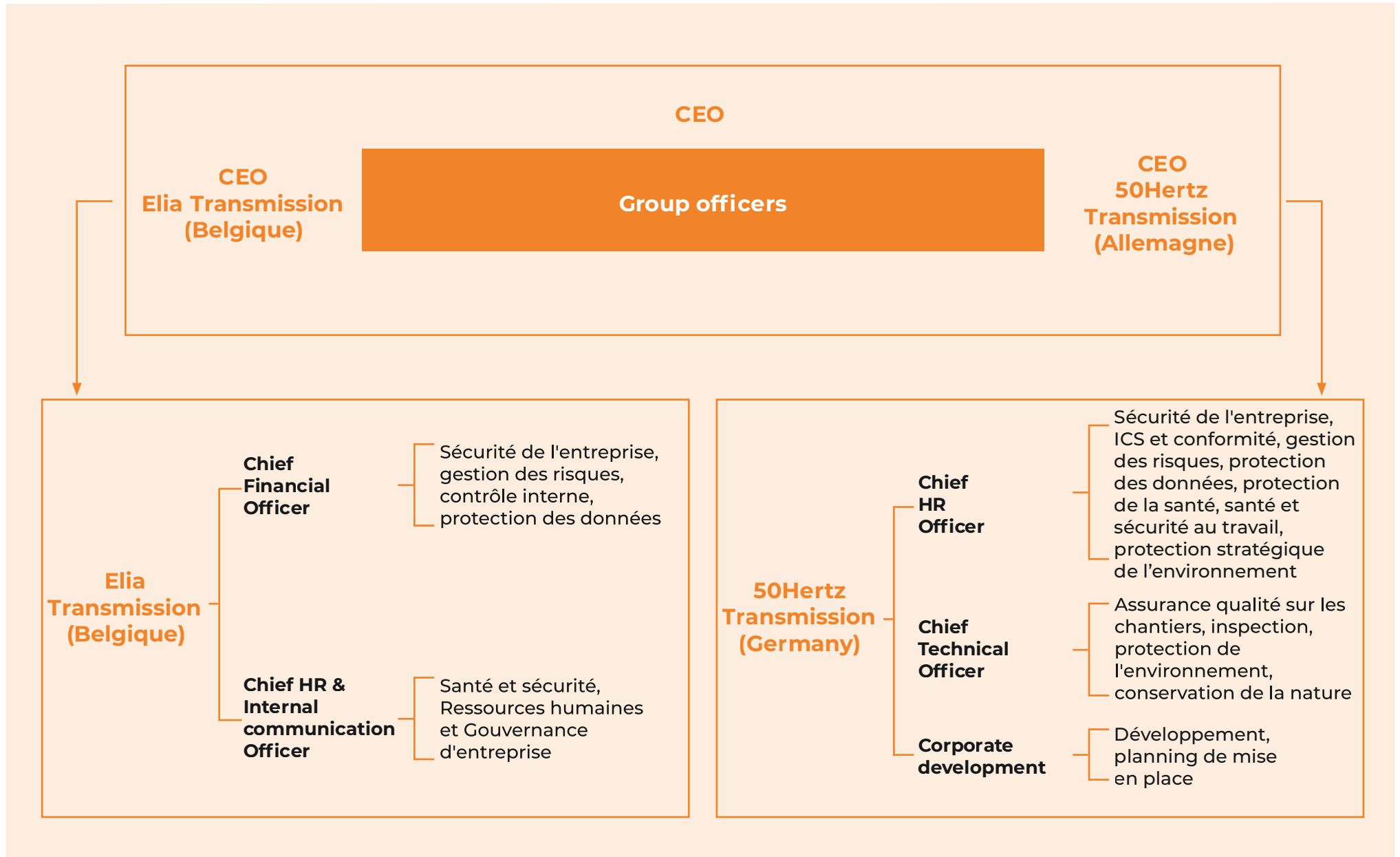
ActNow comprend cinq dimensions, chacune d'entre elles incluant des objectifs spécifiques à atteindre par le Groupe, Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne). Au niveau local, les différents départements Durabilité et leurs Comités de durabilité sont responsables, comme le montre la figure ci-dessous. Pour une description détaillée de notre programme ActNow et de ses dimensions, voir section « [4. Notre vision, notre mission et notre stratégie](#) » dans le Rapport stratégique.

Incitants et rémunération

Elia Group publie de manière transparente la rémunération totale de chacun des membres du Conseil d'Administration et du Collège de gestion journalière dans le Rapport de Gouvernance et de Risques, (voir section « [2. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Collège de Gestion journalière](#) ») dans le Rapport de Gouvernance et de Risques. Celui-ci comprend des détails sur les caractéristiques de base du système de rémunération et la rémunération totale fixe et variable des cadres, ainsi que les pensions professionnelles et les autres avantages dont ils bénéficient.







		Tâches principales	Responsabilités en matière de durabilité
Niveau du Groupe	Conseil d'administration (CA)	<ul style="list-style-type: none"> Le comité stratégique et le comité d'audit valident la stratégie (y compris les objectifs de durabilité) une fois par an et émettent des recommandations générales à ce sujet Il soutient les changements stratégiques du Groupe, y compris dans les dimensions relatives à la durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Il soutient les domaines liés à la durabilité de la stratégie du Groupe
	Elia Group Management Board (EGMB)	<ul style="list-style-type: none"> Il examine régulièrement la stratégie pour valider les changements majeurs dans la stratégie globale, les ambitions et les objectifs Il prend des décisions clés pertinentes pour la stratégie du Groupe Il aborde des sujets pertinents avec le CA Il parraine les aspects de durabilité <ul style="list-style-type: none"> Chief Financial Officer chargé des dimensions Action climatique, Environnement et économie circulaire Chief Alignment Officer chargé des dimensions Santé et sécurité, DEI, Gouvernance/Éthique/Conformité 	<ul style="list-style-type: none"> Il soutient les domaines liés à la durabilité (tels que les principaux KPI) dans la stratégie du Groupe Il développe les niveaux d'ambition d'ActNow au fil du temps
	Group Sustainability Office (GSO)	<ul style="list-style-type: none"> Il définit la vision, la mission et les objectifs ESG et adapte la stratégie globale pour qu'elle soit conforme aux critères ESG Il discute de sujets conceptuels et du développement des approches/positions respectives (p. ex. exigences législatives anticipées, norme de reporting, application de cadres volontaires) Il propose à l'EGMB les changements à apporter à la stratégie et aux objectifs de durabilité du Groupe Il surveille les risques liés à la réalisation de la stratégie de durabilité Il promeut les communications sur la durabilité Il enrichit les discussions et favorise les échanges sur les sujets liés à la durabilité Il donne l'impulsion aux initiatives stratégiques Il crée des groupes de travail sur des sujets liés à la durabilité Si nécessaire, il pilote des projets de mise en œuvre à l'échelle du Groupe Il examine la progression des ambitions globales de durabilité Il suit l'avancement global dans les différentes dimensions Il revoit les ambitions du Groupe concernant ActNow Il garantit la cohérence des efforts déployés à l'échelle du Groupe en matière de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination de projets au niveau du Groupe

Niveau local	Collèges de gestion journalière locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ils approuvent les plans d'action, les plans de mise en œuvre et les feuilles de route • Ils résolvent les problèmes locaux qui ne peuvent faire l'objet de décisions par les conseils locaux de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Ils parrainent les aspects de durabilité à l'échelle locale
	Conseils locaux de durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Ils valident la feuille de route et les objectifs locaux une fois par an • Ils prennent toutes les décisions concernant les questions de durabilité à l'échelle locale qui ne doivent pas faire l'objet de décisions par les collèges de gestion journalière locaux conformément à la législation • Ils donnent des conseils et apportent leur soutien sur les principales questions de durabilité (y compris les feuilles de route locales) • Ils résolvent les problèmes locaux (sujets clés mis à l'ordre du jour par le Sustainability Manager) • Ils suscitent un engagement ascendant de la part des départements locaux • Ils obtiennent des avis et positions sur des questions/enjeux cruciaux de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Ils guident et développent la durabilité à l'échelle locale
	Sustainability Managers locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ils traduisent les exigences ESG en activités locales nécessaires (feuille de route, étapes importantes, activités) • Ils suivent et rapportent les progrès locaux par rapport aux ambitions d'ActNow • Ils coordonnent les projets et activités de mise en œuvre organisés localement • Ils gèrent les projets de mise en œuvre clés • Ils participent et apportent leur contribution au Group Sustainability Office • Ils assurent une communication régulière des réussites, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ils définissent les feuilles de route locales (y compris les KPI, les étapes importantes et les activités) • Ils coordonnent les activités et projets locaux • Ils assurent l'obtention de notations ESG locales
	Dimension Leaders	<p>Ces 5 collaborateurs occupent différentes fonctions au sein du Groupe ; chacun est amené à diriger l'une des dimensions d'ActNow. Ils suivent et pilotent l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils soutiennent les Sustainability Managers locaux dans l'élaboration des feuilles de route et des étapes importantes pour les activités liées aux dimensions • Ils facilitent les activités et atteignent les objectifs de durabilité dans leur dimension • Ils mesurent la performance et partagent les progrès réalisés dans leur dimension 	<ul style="list-style-type: none"> • Ils organisent la collecte de données et veillent à la qualité de celles-ci • Ils définissent les feuilles de route locales (y compris les KPI, les étapes importantes et les activités) avec les Sustainability Managers • Ils coordonnent les activités et projets locaux • Ils suivent les progrès d'ActNow

1.2.2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de contrôle de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Des sessions d'information et des ateliers sont organisés pour mieux sensibiliser le Groupe et les Comités de direction locaux à divers sujets liés à la durabilité, par exemple les réglementations ESG actuelles et émergentes et leur impact opérationnel.

1.2.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Voir section « [2. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Collège de gestion journalière](#) » du Rapport de Gouvernance et de Risques pour plus de détails sur la manière dont les questions de durabilité sont prises en compte dans les programmes de rémunération variable pour les membres des Comités de direction du Groupe.

1.2.4 Déclaration sur la diligence raisonnable

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

1.2.5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Voir section « [3.4. Système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting non financier](#) » dans le Rapport de gouvernance et de risques.

1.3. Stratégie

1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Pour un aperçu du modèle d'entreprise, de la stratégie d'entreprise et de l'intégration du programme de durabilité, ActNow, voir les sections « [4. Notre vision, notre mission et notre stratégie](#) » et « [5. Notre Business model](#) » dans le Rapport stratégique. Le diagramme de la chaîne de valeur est disponible sur notre [site web](#).

1.3.2 Intérêts et points de vue des stakeholders

Les principales catégories de stakeholders avec lesquelles Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) s'engagent sont décrites dans la section « [4.4 Stimuler les interactions avec les stakeholders](#) » du Rapport stratégique. Vous trouverez ci-dessous une description détaillée des méthodes d'engagement pour chaque catégorie.

Groupes de stakeholders	Pourquoi nous interagissons	Méthodes	Comment nous interagissons Fréquence	Comment nos performances sont-elles impactées par ces interactions
Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pour nous assurer que nos pratiques opérationnelles soient ouvertes et transparentes et répondent aux besoins des consommateurs • Pour débloquer de la flexibilité supplémentaire dans le système 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des consommateurs • Groupes de travail • Réunions spécifiques au projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement avec les clients directs • 1-2 fois par an lors de conférences et de séances d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les besoins futurs des consommateurs signifie que nos activités peuvent y satisfaire rapidement, ce qui contribue à la prospérité socioéconomique et améliore notre réputation • Débloquer de la flexibilité dans le système contribue à l'équilibre du réseau
Gestionnaires de réseaux électriques	<ul style="list-style-type: none"> • Pour assurer la stabilité du système en alignant nos activités avec celles des GRD et des GRT voisins • Pour développer des solutions conjointes pour le réseau, système et marché (européen) à mesure que l'électrification se répand 	<ul style="list-style-type: none"> • Contact direct par le biais des centres de contrôle et des centres régionaux • Groupes de travail pour GRT/GRD • Séances d'information • Conférences et événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement via le personnel d'exploitation du réseau • Groupes de travail réguliers • 1-2 fois par an lors de grands événements 	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilité de notre réseau est maintenue en temps réel, 24 heures sur 24 • Nos activités d'exploitation de réseau sont développées, en particulier étant donné les volumes croissants de renouvelable
Producteurs d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Pour faciliter la sécurité d'approvisionnement, maintenir la fiabilité du système et coordonner la fourniture de services auxiliaires • Pour raccorder des SER au réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Contact direct par le biais des centres de contrôle et des centres régionaux • Groupes de travail • Séances d'information • Conférences et événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement via le personnel d'exploitation du réseau • 1-2 fois par an lors de grands événements 	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilité de notre réseau est maintenue en temps réel, 24 heures sur 24
Actionnaires et investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pour fournir l'infrastructure nécessaire à une transition énergétique réussie • Pour assurer la croissance et l'extension futures du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Publications externes • Événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Régulièrement via l'équipe Investor Relations • À intervalles réguliers, conformément aux dates de publications externes (c.-à-d. à chaque trimestre, chaque année) • 1-2 fois par an lors de grands événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous garantissons le financement dont nous avons besoin pour mener nos activités et nos projets
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pour renforcer la cohésion, la créativité et la coopération et améliorer notre efficacité • Pour encourager un but commun et s'assurer que l'importance de notre rôle dans la transition énergétique soit comprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des performances et séances de formation • Campagnes de communication internes • Événements internes 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement 	<ul style="list-style-type: none"> • Nos collaborateurs partagent un but primordial, ce qui améliore notre travail • Nos collaborateurs s'engagent en faveur de nos activités et de notre business, contribuant ainsi à la réussite de notre travail
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pour nous assurer d'avoir accès à des matériaux, outils et services de haute qualité à des prix abordables • Pour répondre à nos besoins futurs en nouveaux matériaux et outils 	<ul style="list-style-type: none"> • Contact ad hoc et direct, y compris via des appels d'offres et des contrats • Réunions • Publications 	<ul style="list-style-type: none"> • Régulièrement via les équipes Procurement et Projects 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons accès à la technologie et aux outils dont nous avons besoin au moment opportun et à des prix abordables • Le caractère durable de notre chaîne de valeur est amélioré

Groupes de stakeholders	Pourquoi nous interagissons	Méthodes	Comment nous interagissons Fréquence	Comment nos performances sont-elles impactées par ces interactions
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Pour concevoir nos projets en ayant les besoins et l'intérêt des communautés locales à l'esprit • Pour tenir les communautés locales informées du statut de nos projets et de leur pertinence pour la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information et de consultation virtuelles et en présentiel pendant les projets • Sites web dédiés aux projets et publications externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Régulièrement via les équipes Project Communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Le feedback des communautés impactées par nos projets est pris en compte dans le cadre de nos activités • Des interactions régulières avec les communautés locales garantissent qu'elles comprennent le lien entre nos activités et la décarbonisation, assurant ainsi leur engagement envers notre mission
Gouvernements et pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> • Pour aligner nos activités avec la politique gouvernementale et faire office de conseiller de confiance pour les décideurs politiques • Pour s'assurer que les cadres réglementaires créent de la valeur pour les consommateurs finaux et une rémunération juste pour nos investisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions avec les autorités réglementaires et les décideurs politiques • Publications et études 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquemment 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous fournissons aux gouvernements et aux autorités réglementaires des avis et des recherches fiables liés à la décarbonisation et au système énergétique, les aidant ainsi à prendre des décisions dans des domaines comme la sécurité d'approvisionnement
Presse et grand public	<ul style="list-style-type: none"> • Pour rester alignés avec l'intérêt de la communauté et fournir des updates sur nos progrès • Pour informer le débat public à propos des meilleures méthodes pour atteindre la neutralité climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences de presse et visites de chantier • Publications externes • Canaux digitaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement avec la presse via des contacts directs avec l'équipe External Communication ou les canaux digitaux • Publications régulières 	<ul style="list-style-type: none"> • Le grand public est tenu informé de notre travail et de son importance pour la transition énergétique, assurant ainsi son engagement envers nos activités, ce qui améliore notre réputation
Fédérations, ONG et monde académique	<ul style="list-style-type: none"> • Pour nous assurer que nos recherches soient aussi rigoureuses que possible ainsi que pour partager et tester des technologies et approches innovantes • Pour réduire au maximum tout impact négatif de nos activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations avec affiliation et réunions associées • Projets spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Contact quotidien lors de projets spécifiques • Affiliation mensuelle ou trimestrielle ou réunions de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts négatifs de nos projets (par exemple sur l'environnement) sont réduits au maximum • Nos activités sont améliorées grâce à l'innovation

1.4. Gestion des incidences, risques et opportunités

1.4.1 Processus de double matérialité

2018 : premier exercice de matérialité sur les questions liées à la durabilité

Les enjeux de matérialité du Groupe ont été évalués pour la première fois en 2018 et ont été régulièrement suivis et révisés depuis lors. Les répétitions des enjeux de matérialité, leur classement et le processus ont été la conséquence :

- des tendances et évolutions du contexte dans lequel nous opérons ;
- des évaluations internes dans le cadre de l'examen récurrent de notre stratégie ;
- des interactions externes avec les stakeholders, comme les fonctionnaires, les autorités, les associations, les clients, l'industrie, les GRD et les GRT, les ONG environnementales, les communautés locales, les fournisseurs, le monde universitaire et les médias dans le cadre de nos formats de dialogue réguliers ;
- de l'évolution des cadres du reporting ;
- de l'analyse de matérialité par des organisations internationales de premier plan, telles que le Conseil mondial de l'énergie.

2022 : De « impact » à « impact et matérialité financière »

Tout au long de l'année 2022, nous avons travaillé à la mise à jour de notre matrice de matérialité, en tenant compte de deux perspectives - impact et matérialité financière - et en passant au crible nos activités de GRT en Allemagne et en Belgique.

Le processus et la méthodologie utilisés étaient alignés avec les principes directeurs des normes GRI 2021. Conformément à ceux-ci, les entreprises doivent identifier les enjeux qui sont pertinents à la fois pour leurs activités et leurs stakeholders.

Les enjeux de matérialité que nous avons identifiés reposent sur les éléments suivants :

- l'exercice de matérialité 2021 du Groupe ;
- les normes GRI sectorielles pour les industries électriques ;
- les normes publiées par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ;

- des exercices de benchmarking et des tables rondes avec l'industrie ainsi qu'avec notre groupe de GRT pairs ;
- de l'analyse de la couverture médiatique et des radars de tendances ;
- du projet de guidance ESRS sur la double matérialité.

Les enjeux de matérialité ainsi identifiés reflètent notre impact ainsi que les risques et les opportunités dans nos activités commerciales, y compris notre chaîne de valeur en amont et en aval. En conséquence, un exercice de cartographie des stakeholders a été réalisé, prenant en considération les stakeholders de toute la chaîne de valeur du Groupe. Les groupes de stakeholders « actionnaires et investisseurs », « gouvernements et autorités publiques », « associations, ONG et monde académique » ainsi que « fournisseurs » et « employés » ont été identifiés comme les groupes d'intérêt les plus importants. Les membres allemands et belges de ces groupes ont été affectés à des experts internes au sein du Groupe. Des entretiens spécifiques sur la matérialité ont ensuite été menés avec tous les stakeholders. Lors de ces entretiens, les stakeholders ont évalué les impacts négatifs et, le cas échéant, positifs en fonction de leur gravité et de leur probabilité.

Sur la base de ces évaluations, une note a été attribuée à chaque enjeu en fonction des deux dimensions :

- « financière » (« de l'extérieur vers l'intérieur » : la mesure dans laquelle la valeur financière d'une entreprise peut être influencée par les risques et opportunités liés à un enjeu) ;
- « impact » (« de l'intérieur vers l'extérieur » : effet de l'entreprise sur l'environnement, les personnes et la communauté).

Ces notes ont été additionnées, de manière à obtenir un « score consolidé » (représentant leur moyenne). Le Senior Management a ensuite hiérarchisé les enjeux, en les classant en fonction du score final obtenu par chacun d'eux.

Le résultat a été présenté au Comité de durabilité du Groupe et approuvé par le CEO.

2023 : La matrice, reflet de l'époque - Des normes GRI aux normes ESRS

Le cadre du reporting de durabilité a gagné en clarté au cours de l'année écoulée, ce qui indique que les principes et les lignes directrices ESRS deviendront la future référence pour les entreprises européennes. Pour l'exercice 2023, nous avons pris des mesures dans ce sens en adoptant une approche davantage axée sur le risque lors de la réévaluation de la matérialité des enjeux identifiés l'année dernière et, ce faisant, nous avons enrichi l'exercice de matérialité existant. Les aspects de durabilité sont intégrés dans notre processus global de gestion des risques.

La matrice de matérialité et les fiches d'enjeux de matérialité fournissent davantage d'informations sur les aspects liés à la durabilité. La conformité avec la méthodologie ESRS pour déterminer les enjeux de matérialité est l'objectif fixé pour le reporting de l'exercice 2024. Nous avons mis en place un groupe de travail interne dédié à la mise en œuvre de cette transition.

Pour le reporting sur 2023, les fiches d'enjeux de matérialité ont été restructurées conformément aux ESRS afin de fournir les informations suivantes :

- Matérialité de l'impact (de l'intérieur vers l'extérieur)
- Matérialité financière (de l'extérieur vers l'intérieur)
- Ambitions de la direction
- Actions et décisions

L'année écoulée a été marquée par des défis exceptionnels, en particulier pour le secteur de l'énergie. Pour tenir compte des évolutions dynamiques que nous observons - sur la base d'évaluations internes et de nombreuses interactions externes avec nos différents groupes de stakeholders afin de garantir que nos activités restent alignées sur les intérêts de la société - il est devenu nécessaire de réévaluer la hiérarchisation des 16 thèmes matériels. Les hypothèses retenues pour la réévaluation étaient basées sur la mise en œuvre du Plan de développement du réseau 2037/45 en Allemagne et du Plan de développement fédéral 2024-2034, ainsi que sur l'Étude sur l'adéquation et la flexibilité pour la Belgique 2024-2034.

Enjeux de matérialité pour le rapport 2022

Financier

Caractère abordable

Assets

Sécurité d'approvisionnement
Infrastructure sûre et fiable

Intellectuel

Sécurité des systèmes informatiques et d'information
Pratiques pour une chaîne d'approvisionnement résiliente

Collaborateurs et sous-traitants

Acquisition et développement des talents
Personnel divers et inclusif
Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs

Communauté et relations

Communication ouverte et transparente avec les stakeholders
Développement et engagement de la communauté
Pratiques de gouvernance responsables

Environnement

Pratiques de chaîne d'approvisionnement durables
Système énergétique durable
Décarbonisation
Préserver nos écosystèmes
Réduire les déchets au minimum et promouvoir la circularité

Enjeu de matérialité pour le rapport 2023

Financier

Caractère abordable, financement et coût de la transition énergétique

Assets

Développement du réseau et exploitation du système
Sécurité d'approvisionnement

Intellectuel

IT security
Achats et chaîne d'approvisionnement

Collaborateurs et sous-traitants

Gestion des talents et personnel divers
Santé et sécurité

Communauté et relations

Pratiques de gouvernance efficaces

Environnement

Système durable et société neutre en carbone
Sustainable corporate footprint

Nous avons réévalué l'appellation des enjeux et leurs descriptions et sommes parvenus à les réduire aux 10 enjeux les plus matériels sur lesquels Elia Group peut avoir un impact en les regroupant en fonction de leur influence mutuelle ou de l'influence de risques fortement interdépendants. Sur la base d'études internationales, d'un dialogue avec les associations, les clients, l'industrie, les GRD les ONG environnementales, les syndicats, les communautés locales, les fournisseurs, les universités, les médias dans nos formats de dialogue réguliers, nos propres recherches ainsi qu'un dialogue étroit avec les fonctionnaires, les autorités et les GRT pairs, nous avons réévalué les risques et les opportunités par rapport aux événements de 2023 et décidé de modifier le positionnement des enjeux de matérialité.

En conséquence, quatre enjeux ont été identifiés comme ayant un impact significativement plus élevé sur la matérialité de l'entreprise par rapport à 2022. Nous décrivons ci-dessous les raisons du changement de priorité pour les enjeux concernés. Sur la base de ces résultats, la matrice de matérialité 2022 a été mise à jour en ajoutant des flèches qui indiquent le glissement vers une matérialité financière plus élevée et un impact plus important pour la société pour ces enjeux de matérialité spécifiques. Une réévaluation de tous les enjeux de matérialité sera effectuée dans le cadre de l'exercice de mise en conformité CSRD.

Cette matrice actualisée et les mises à jour décrites ont été confirmées par le Comité de durabilité du Groupe.

Enjeu de matérialité : Caractère abordable, financement et coût de la transition énergétique

- Impact sur l'industrie et les citoyens : l'augmentation CAPEX observée, associée à une inflation élevée et à un marché des fournisseurs tendu, fait grimper le coût du développement de l'infrastructure et entraîne par conséquent une augmentation des factures d'énergie pour l'industrie et les citoyens par le biais des tarifs. Plus généralement, les ménages et l'industrie s'inquiètent de plus en plus des prix de l'énergie, qui mettent en péril la qualité de vie et la compétitivité des entreprises européennes. Le développement du réseau contribuera à freiner l'augmentation des prix de l'énergie. Une transition énergétique rentable sera donc d'une importance capitale pour l'acceptation et la faisabilité des objectifs de neutralité carbone de l'Union européenne.
- Impact sur Elia Group : l'augmentation des coûts d'infrastructure et un portefeuille croissant d'infrastructures à construire se traduisent par des besoins de financement plus élevés, ce qui représente un défi important pour 50Hertz Transmission (Allemagne) et Elia Transmission (Belgique) et constitue un défi supplémentaire pour nos scores.

Enjeu de matérialité : Gestion des talents et personnel diversifié

- En moins de dix ans, le nombre d'employés d'Elia Group est passé de 2.000 à 3.000. Afin de réaliser nos projets CAPEX, qui ont considérablement augmenté, nous devons nous assurer que nous sommes en mesure d'embaucher tous les experts supplémentaires nécessaires. Compte tenu de la pénurie de personnes possédant des compétences techniques sur le marché européen, ceci constituera un défi. Nous devons non seulement attirer et recruter les talents, mais aussi veiller à les intégrer efficacement sans mettre en péril les processus en cours et l'exécution des projets. Un autre élément est la rétention des collaborateurs.
- Dans le même temps, nous constatons que nos activités s'internationalisent de plus en plus, nos affiliés travaillant en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie de l'Est. Nous considérons qu'il s'agit là d'une occasion de tirer parti des synergies et de favoriser le partage des connaissances au sein du Groupe.

Enjeu de matérialité : Achats et chaîne d'approvisionnement

- L'achat d'équipements et de services de réseau pour le plan d'investissement d'Elia Group est sous pression en raison de la forte concurrence de nombreux GRT européens et d'autres industries qui ont des plans d'expansion similaires. L'augmentation inattendue de la demande crée un décalage avec les capacités de production existantes, ce qui se traduit par des délais de livraison plus longs et une marge de négociation limitée, ce qui, à son tour, entraîne une hausse des prix.
- Pour relever ce défi, nous intensifions nos partenariats avec les fournisseurs, nous simplifions nos procédures d'appel d'offres afin d'élargir la base de fournisseurs et nous réservons de manière proactive des créneaux de production pour des assets clés dans le cadre de projets. Un exemple en est le contrat à long terme pour la production et l'installation de câbles sous-marins et terrestres d'une longueur totale de 3.500 km que 50Hertz Transmission (Allemagne) a obtenu cette année - une étape décisive dans nos efforts d'achats proactifs.
- En outre, l'évolution de l'environnement mondial crée des risques supplémentaires dans la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs, ce qui accroît encore le risque relatif à la livraison de l'équipement nécessaire au réseau.

Enjeu de matérialité : Pratiques de gouvernance efficaces

- Bonne gouvernance et Conformité : la bonne gouvernance d'entreprise vise à garantir la conduite des affaires de l'entreprise et la gestion responsables des ressources. Le CSRD établit une nouvelle norme ESG très complète en Europe.
- Des structures organisationnelles efficaces : la digitalisation et l'accélération de la transition énergétique nous ont obligés à modifier nos structures organisationnelles pour passer d'une entreprise classique axée sur les assets à une entreprise innovante et digitale axée sur la connaissance.

Perspectives pour 2024 – Conformité avec les ESRS

Après l'approbation des ESRS en juillet 2023, nous travaillons à la publication de la matrice de matérialité de l'exercice 2024 conformément aux nouvelles exigences. L'objectif est d'améliorer encore l'évaluation de matérialité déjà appliquée en introduisant une analyse de l'impact financier basée sur le risque et prenant en compte les catégories suivantes :

- Étendue, portée et irréversibilité de l'impact ;
- Probabilité et ampleur potentielle des risques et des opportunités de développement financier.

Nous intégrerons les aspects de matérialité dans notre approche de la gestion des risques.

1.4.2 Résultats de la double matérialité

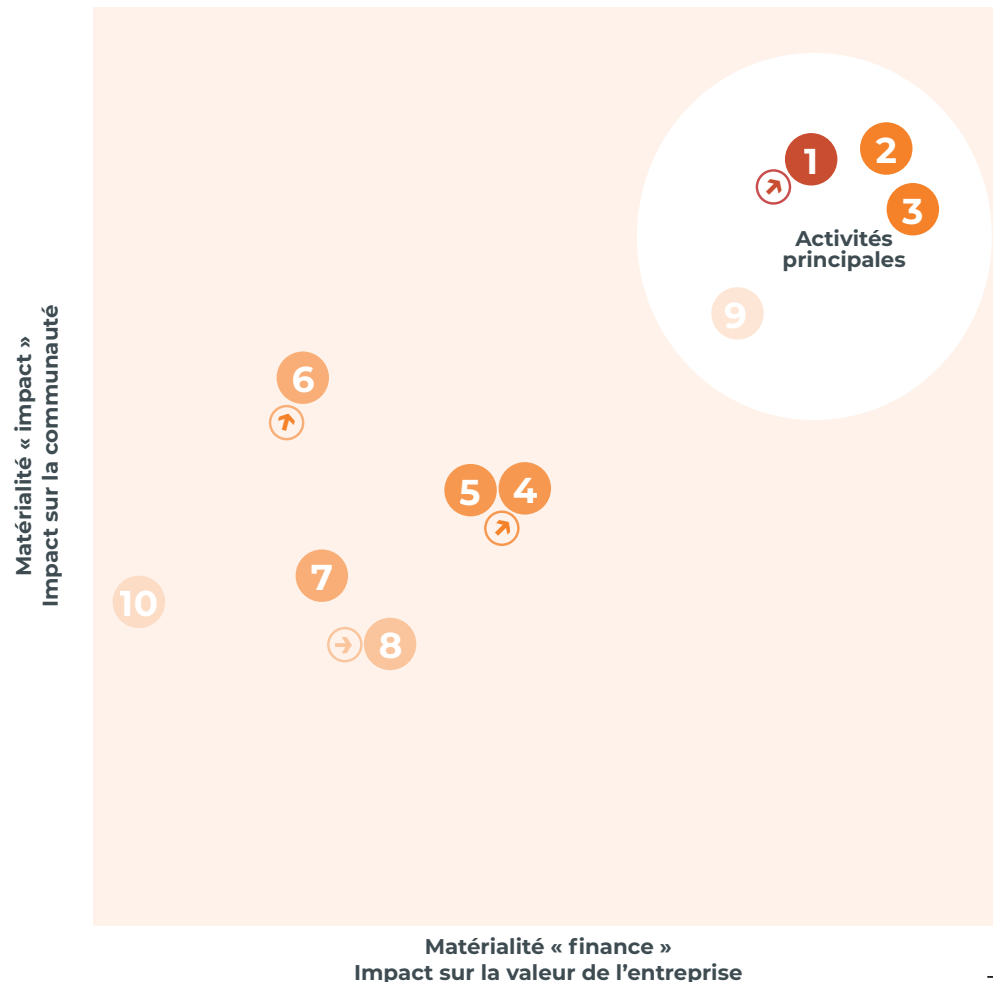
Les résultats de l'évaluation de matérialité permettent de confirmer la pertinence de notre mission, de notre vision et de nos valeurs fondamentales et nous guident dans la mise en œuvre de notre stratégie.

La double matérialité actualisée servira :

- de boussole pour les processus de prise de décision stratégiques et la mise en œuvre de nos ambitions stratégiques ;
- de moyen de revalidation de la mission et de la stratégie d'Elia Group ;
- de base pour l'évaluation de la double matérialité pour le reporting ESRS du Groupe.

Comme décrit dans la section précédente, quatre enjeux ont été réévalués en 2023 en raison de l'environnement dynamique observé notamment dans le secteur de l'énergie et des interactions avec nos stakeholders au cours de l'année écoulée.

Les quatre enjeux les plus importants sont liés aux cœurs de métier du groupe et sont d'une importance cruciale pour permettre au Groupe de remplir sa mission, qui est de mener à bien la transition énergétique afin de décarboniser l'Europe. Néanmoins, nous considérons également les autres enjeux comme des enjeux de matérialité, reconnaissant qu'il existe plusieurs interdépendances entre eux.



	Type de capital	Evolution	Enjeu de matérialité et description
1	Financier	↻	Caractère abordable, finançable et coût de la transition énergétique : nous assurons les investissements dans l'infrastructure de réseau de transport nécessaires en vue de décarboniser la société de manière efficace en termes de coûts.
2	Assets		Sécurité d'approvisionnement : en tant que GRT en Belgique et en Allemagne, nous agissons au nom des pouvoirs publics nationaux afin d'assurer l'adéquation des systèmes électriques et la transition sûre et abordable vers la neutralité climatique.
3			Développement du réseau et exploitation du système : nous fournissons et exploitons une infrastructure réseau sûre et fiable en ligne avec les codes de réseau européens et la législation nationale.
4	Intellectuel	↻	Achats et chaîne d'approvisionnement : nous assurons la fourniture des assets critiques nécessaires à la réalisation de notre programme CAPEX.
5			Sécurité informatique : nous protégeons nos systèmes contre les cyberattaques.
6	Collaborateurs et sous-traitants	↻	Gestion des talents et personnel diversifié : nous attirons, développons et conservons les talents tout en garantissant l'égalité des chances à l'ensemble de notre personnel.
7			Santé et sécurité : nous assurons la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel et de nos sous-traitants.
8	Communauté et relations	↻	Pratiques de gouvernance efficaces : nous co-créons avec la communauté que nous servons, mettons en place des structures organisationnelles tournées vers l'avenir et menons nos activités quotidiennes de manière responsable et éthique.
9	Environnement		Système durable et neutralité climatique : nous stimulons la décarbonisation des systèmes électriques belge et allemand grâce à l'intégration des énergies renouvelables dans notre réseau.
10			Empreinte durable de notre entreprise : nous faisons preuve d'une bonne citoyenneté d'entreprise en limitant au maximum l'empreinte écologique de nos activités.

1 CARACTÈRE ABORDABLE, FINANCEMENT ET COÛT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Nous garantissons l'investissement dans l'infrastructure du réseau de transport nécessaire pour décarboniser la société de manière rentable.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- Les ambitions climatiques déclenchent un programme d'investissement massif pour réaliser la transition énergétique, y compris des investissements dans le réseau qui seront bénéfiques pour la société pendant plusieurs décennies mais qui auront un impact immédiat sur la facture d'électricité par le biais des tarifs de transport.
- Cette situation suscite des inquiétudes légitimes de la part de nos utilisateurs finaux. Les ménages craignent de plus en plus de perdre leur qualité de vie à mesure que le risque de précarité énergétique augmente, tandis que notre industrie et nos entreprises craignent de perdre leur compétitivité en raison de la hausse des coûts de l'énergie.
- Les coûts des actifs techniques ont considérablement augmenté en raison de l'é étroitesse du marché des fournisseurs, de l'inflation élevée et de la hausse des taux d'intérêt.
- Sous l'impulsion des plans de développement du réseau local en Belgique et surtout en Allemagne, nous envisageons un investissement CAPEX de 20,7 milliards € dans 50Hertz Transmission (Allemagne) au cours des 5 prochaines années et de 9,4 milliards € dans Elia Transmission (Belgique) au cours des 4 prochaines années. Le financement de cette augmentation des dépenses d'investissement sera l'un des principaux défis auxquels Elia Group devra faire face dans les années à venir.

CORRESPONDANCE AVEC LES ERS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ERS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ERS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Nous anticipons et accélérons les projets de réseau afin de réduire les coûts du système (en particulier les coûts de congestion).
- Nous encourageons les activités visant à exploiter une plus grande flexibilité des consommateurs à tous les niveaux afin de réduire les besoins en actifs et les activités de gestion de la congestion.
- Nous assurons le financement de nos activités dans les meilleures conditions possibles en tirant parti de diverses sources de financement.
- Nous garantissons un rendement équitable à nos actionnaires qui soutiennent notre croissance.
- Nous favorisons la création de valeur durable à long terme tout en garantissant une gouvernance et un contrôle solides.
- Nous veillons à ce que les projets soient réalisés de manière rentable (dans le respect des délais, du budget et de la qualité) et soumettons des propositions pour adapter des conditions sine qua non coûteuses.
- Nous favorisons la standardisation pour réduire les coûts des actifs.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Risque de financement : la capacité du Groupe et de ses filiales à accéder à des sources de financement mondiales pour couvrir leurs besoins de financement, afin de financer leurs plans et de refinancer leurs dettes existantes constitue un élément clé du business plan et du plan stratégique du Groupe.
- Risque réglementaire : le rendement des capitaux propres autorisé pour réaliser les plans d'investissement ne reflète pas l'environnement macroéconomique.
- Caractère abordable : diminution du support sociétal à la transition énergétique en raison de la crainte d'une charge financière excessive.
- Baisse de la compétitivité de l'industrie et des entreprises si les coûts de la transition ne sont pas maîtrisés.

OPPORTUNITÉS

- Convaincre les autorités d'accélérer les projets de réseau afin de réduire les coûts de congestion
- Convaincre les parties prenantes d'accroître l'efficacité et d'exploiter plus de flexibilité dans le système électrique afin de réduire les coûts de transition globaux.
- Veiller à ce que les ressources rares soient dépensées là où leur impact est le plus important.
- Élaborer des solutions et des propositions innovantes pour réduire les coûts globaux du projet de réseau.
- Augmenter l'attractivité grâce à des activités ESG efficaces.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

FOURNITURE DE L'INFRASTRUCTURE

- Plusieurs activités internes pour accélérer la livraison du réseau (nouvelle organisation matricielle, etc.)
- Contribution à un système énergétique abordable en intégrant des quantités croissantes de SER dans notre système : 72% de la demande d'électricité de cette année couverte par les SER dans la zone de réglage 50Hertz Transmission (Allemagne) (65% en 2022). En Belgique, la production d'énergie renouvelable a atteint un niveau record en 2023, la production éolienne et photovoltaïque combinée représentant 28,2 % du mix électrique du pays.
- Chercher activement à obtenir des subsides en capital liés aux PCI (projets d'intérêt commun) et aux PMI (projets d'intérêt mutuel).

MARCHÉS DES CAPITAUX ET CADRE RÉGULATOIRE

- Diversification de nos sources de financement : Première obligation verte émise par Elia Transmission (Belgique), refinancement partiel d'une obligation hybride au niveau du Groupe et au niveau d'Eurogrid, un prêt vert ainsi que le refinancement d'une obligation.
- Organisation d'un Capital Markets Day en décembre pour faire la lumière sur notre stratégie à long terme, les mises à jour réglementaires, la politique financière et les besoins de financement.
- Dialogue réussi avec les régulateurs en Belgique et en Allemagne, suivi de décisions de rémunération qui ont conduit à un retour réglementaire recalibré pour les deux pays pour la période 2024-2027 (Belgique) et 2024-2028 (Allemagne).

2 SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

En tant que GRT en Belgique et en Allemagne, nous agissons au nom des autorités nationales pour garantir des systèmes énergétiques adéquats et la transition vers une société neutre en carbone d'une manière sûre et abordable.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- La conception actuelle du marché européen présente une lacune structurelle en ce qui concerne la mise en place d'une capacité de production ou d'une flexibilité adéquate pour garantir la sécurité de l'approvisionnement.
- Les objectifs en matière d'énergies renouvelables et les régimes de soutien définis au niveau national ont une incidence sur le merit order des unités de production, ce qui accélère l'élimination progressive des capacités de production basées sur les combustibles fossiles au profit des nouvelles sources d'énergie renouvelables. Cependant, leur caractère intermittent ne répond pas au même besoin d'adéquation.
- Dans le même temps, l'électrification de nouveaux secteurs de la société entraînera une augmentation de la demande d'électricité. La croissance des sources d'énergie renouvelables pourrait être trop lente pour couvrir cette demande accrue. De même, des obstacles limitant la participation des ressources énergétiques décentralisées subsistent.
- Un risque à court terme accru en matière d'adéquation a émergé en raison de la crise du gaz et de l'indisponibilité inattendue de certaines centrales nucléaires dans les pays voisins.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Elia Group est le conseiller politique et le fournisseur de données de marché de confiance pour les autorités de régulation européennes / nationales et les ministères qui façonnent activement une transition énergétique efficace.
- Nous jouons un rôle de premier plan dans l'organisation du marché afin de garantir l'adéquation et la flexibilité du système au moindre coût, en tenant compte des changements radicaux dans la composition de la production et de l'accélération de la demande due à l'électrification.
- Nous mettons en œuvre un marché européen robuste, intégré et efficace, capable d'accélérer l'intégration des SER qui maximise le bien-être socio-économique de l'UE tout en garantissant une exploitation du réseau sûre et des signaux d'investissement stables.
- Nous permettons une intégration harmonieuse de l'e-utilisation nouvelle et distribuée (par exemple, les VE, les SER décentralisées) afin d'accroître la flexibilité grâce à une conception de marché améliorée.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Risque climatique : les risques climatiques physiques pourraient mener à un endommagement des actifs, à des situations de contingence pour l'entreprise ainsi qu'à des perturbations de la continuité des activités.
- Risque d'adéquation :
 - Un problème d'adéquation aurait de graves conséquences négatives (délestage) pour les territoires que nous desservons. Pour Elia Transmission (Belgique) en particulier, qui joue un rôle central dans la préparation de l'analyse d'adéquation belge, cela affecterait directement notre réputation et notre pertinence pour la société.
 - Que ce risque se concrétise ou non, les difficultés de mise en œuvre des schémas de rémunération de capacité pour des raisons juridiques et politiques pourraient nuire à notre réputation.
- Situations de contingence : Attaques physiques, terreur et sabotage contre nos infrastructures.

OPPORTUNITÉS

- Notre action en tant que conseiller de confiance auprès des autorités nous rend utiles à la société et garantit notre rôle en tant que gestionnaire de réseau.
- La création d'un cadre propice à l'exploitation des flexibilités nous permet de façonner l'avenir plutôt que de le subir.
- Une meilleure anticipation de l'évolution des causes profondes nous permet de mieux planifier les besoins du marché et des infrastructures.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

CONSEILLER DE CONFIANCE DES AUTORITÉS

- Plans d'hiver, d'été et d'urgence au niveau national et au niveau ENTSO-E.
- Études d'adéquation et de flexibilité et fourniture d'informations hautement pertinentes aux autorités.
- Évaluation des obstacles à l'accès aux mesures de flexibilité à petite échelle.

FACILITATEUR DE MARCHÉ

- Mettre en œuvre des réformes de la conception du marché européen et national afin d'exploiter plus de flexibilité pour l'adéquation et le balancing.
- Mécanisme de rémunération de la capacité en Belgique.

3 DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ET EXPLOITATION DU SYSTÈME

Nous fournissons et exploitons une infrastructure de réseau de transport sûre et fiable, conformément aux codes de réseau européens et à la législation nationale.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- En tant que GRT, nous devons planifier et construire un réseau efficace pour servir nos clients et la société dans son ensemble - conformément aux objectifs nationaux et européens en matière de climat - et l'exploiter efficacement.
- Les objectifs de décarbonisation entraînent des investissements massifs dans le réseau, l'électrification et la décentralisation des unités de production (SER) et conduisent à une complexité croissante du système avec potentiellement des millions d'utilisateurs actifs à petite échelle dont le comportement sera beaucoup moins prévisible.
- Le réseau est exploité plus souvent jusqu'à sa limite, car un plus grand nombre de coupures est requis pour la réalisation du CAPEX, ce qui exige une plus grande flexibilité de la part de notre personnel.
- La survenance d'événements météorologiques extrêmes comme des tempêtes, des vagues de froid/de chaleur, des inondations, des sécheresses et des incendies entrave l'exploitation de réseau et déclenche des facteurs de risque pour les situations de contingence et les perturbations de la continuité des activités.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Risque climatique : les risques climatiques physiques pourraient mener à un endommagement des actifs, à des situations de contingence pour l'entreprise ainsi qu'à des perturbations de la continuité des activités.
- Les coûts élevés de la redistribution et de la réduction des SER dus à un retard dans l'expansion du réseau peuvent entraîner des dommages considérables pour la réputation.
- Le retard dans l'expansion du réseau entraîne également l'incapacité de connecter toute nouvelle demande.
- Panne d'équipement - en particulier si des moyens et des ressources insuffisants sont consacrés à la maintenance des équipements.
- Perte de contrôle et/ou de stabilité du système (par exemple en raison d'une réduction significative des réserves opérationnelles inhérentes, d'un comportement plus complexe des acteurs décentralisés ainsi que de problèmes de dynamique et d'harmoniques dus à l'électronique de puissance, d'une inertie réduite, etc.)

OPPORTUNITÉS

- La grande pertinence vis-à-vis de la société du réseau électrique pour la transition énergétique est clairement reconnue.
- Grand potentiel de croissance dans le cœur de métier.
- L'importance accordée par Elia Group au digital fournit les conditions préalables adéquates pour la transformation nécessaire.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Nous voulons maximiser l'utilisation de l'infrastructure en fonction des niveaux de risque souhaités et des limites des actifs physiques. Cela implique de nouvelles solutions informatiques et une plus grande automatisation des actions de contrôle, ainsi que des spécifications appropriées pour les actifs, les produits des services auxiliaires et les règles de raccordement au réseau.
- Nous voulons exploiter la flexibilité des consommateurs, des producteurs et des installations de stockage dans un monde où l'intermittence de la production et l'électrification augmentent.
- Nous voulons continuer à évoluer vers une gestion dynamique des assets, basée sur l'état et les risques du système, afin de permettre une réalisation rapide du CAPEX (tout en préservant l'efficacité, la qualité, la durabilité et la sécurité).
- Nous voulons nous appuyer sur une approche globale pour optimiser la programmation des coupures, en tirant parti de la flexibilité des systèmes et de la main-d'œuvre.
- En Belgique, notre objectif est de disposer d'un réseau prêt à faire face à une augmentation de 50% de la consommation d'électricité d'ici 2032.
- Pour la zone de 50Hertz Transmission (Allemagne), nous visons à couvrir 100% de la consommation renouvelable d'ici 2032.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

- Développement d'une réserve de projets efficaces comme base de création de croissance organique.
- Évaluation de vulnérabilité climatique pour design d'infrastructure future en ligne avec les exigences de la taxonomie de l'UE.
- Quantification des besoins futurs en matière de flexibilité pour soutenir le développement d'un design de marché centré sur le consommateur.
- 50Hertz Transmission (Allemagne) : premier réseau de transport pour la neutralité climatique en 2045 publié dans le cadre du processus de planification officiel.
- Elia Transmission (Belgique) : approbation du plan fédéral de développement 2024-2034.

EXPLOITATION DU SYSTÈME ET DU RÉSEAU

- Coopération nationale et internationale accrue pour le contrôle du réseau.
- Relever les défis posés par les nouveaux phénomènes dynamiques et harmoniques.
- Exploiter les flexibilités à petite échelle pour préserver l'équilibre et l'adéquation du système.
- Devenir des Gestionnaires de réseau digitaux, en développant des solutions d'exploitation du réseau à l'épreuve du temps pour un avenir basé sur les énergies renouvelables, décentralisé et électrifié (par exemple, Modular Control Center System).
- 50Hertz Transmission (Allemagne) : mise en service d'un nouvel outil de redispatching de pointe pour accroître l'efficacité du processus national de redispatching en Allemagne.

4 ACHATS ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nous assurons la livraison des assets critiques nécessaires à la réalisation de notre programme CAPEX.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- L'acquisition d'équipements et de services est essentielle pour assurer la maintenance et l'expansion du réseau nécessaires à la réalisation de nos objectifs stratégiques. Les retards dans la livraison de projets critiques, notamment en raison de problèmes dans la chaîne d'approvisionnement, peuvent avoir un impact significatif sur le rythme d'intégration des énergies renouvelables ainsi que sur l'électrification des acteurs industriels.
- Le service des achats du Groupe a défini un code de conduite à l'intention des fournisseurs (SCoC) qui oblige nos fournisseurs à se conformer aux normes internationales en matière d'éthique, de santé et de sécurité, d'environnement et d'aspects sociaux. En outre, nos fournisseurs sont tenus d'obtenir une certification Ecovadis pour prouver leur engagement.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Nous assurons la livraison des assets critiques et de la chaîne d'approvisionnement correspondante en diversifiant davantage la base d'approvisionnement sur le plan géographique.
- Collaboration plus étroite avec les fournisseurs pour simplifier les contrats, les processus et éventuellement les normes techniques afin de rendre Elia Group plus attractif dans un marché tendu.
- Nous nous assurons de la solidité des stratégies d'approvisionnement des fournisseurs clés et prenons les mesures nécessaires pour atténuer les risques identifiés.
- Nous garantissons une méthode de travail et une expérience digitales transparentes dans le cadre du processus d'achat, pour faciliter la participation de nos stakeholders.
- Nous rationalisons nos spécifications pour permettre aux fournisseurs de soumettre plus facilement des offres.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

Procurement

- La concurrence actuelle sur le marché de l'équipement oblige les GRT à acheter plus à l'avance et à un prix plus élevé, par rapport à la période pré-Covid/guerre d'Ukraine. Pour certaines catégories d'équipements, les commandes à passer dépassent la période réglementaire, ce qui crée de l'incertitude.
- En outre, les critères de durabilité et autres critères ESG créent des contraintes supplémentaires dans un processus d'appel d'offres déjà lourd que les GRT sont obligés de suivre et les rendent moins attractifs d'un point de vue administratif, en particulier lorsque les acteurs industriels et américains disposent de ressources financières plus importantes.

Chaîne d'approvisionnement

- Les perturbations mondiales telles que les conflits et les tarifs douaniers augmentent la pression sur les fabricants en raison de la complexité des chaînes d'approvisionnement, ce qui entraîne une plus grande incertitude quant aux prix et aux livraisons.
- Les retards dans les projets critiques dus aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement peuvent avoir un effet en cascade sur la livraison du portefeuille en raison de la complexité croissante de la logistique et des liens entre les projets, ce qui a des répercussions directes sur les plans CAPEX.

OPPORTUNITÉS

Procurement

- Une interaction et une collaboration plus étroites avec les équipementiers et d'autres GRT dans la définition de normes pour de nouveaux types d'équipements (plates-formes HVDC offshore, câbles 525kV, etc.) afin de bénéficier d'économies d'échelle et d'autres synergies (disponibilité des pièces détachées).

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

PROCUREMENT

- Garantir de manière proactive 3.500 km de câbles pour le CAPEX allemand, avec une option pour 2.700 km supplémentaires.
- Adoption des normes TenneT pour les plates-formes HVDC afin d'obtenir un marché des fournisseurs plus liquide et des signaux de marché à long terme concernant les besoins futurs, en coopération avec d'autres GRT allemands.
- Coopération InterOpera : définir des cadres techniques et des normes pour le transport de l'électricité afin de garantir l'interopérabilité des systèmes HVDC, des systèmes de transport HVDC et des composants HVDC provenant de différents fournisseurs.
- En outre, des mesures d'atténuation appropriées sont prises lors de la commande d'assets critiques présentant un délai de livraison élevé ou d'activités de travail présentant un risque en termes de capacité.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

- Analyse de la chaîne d'approvisionnement pour identifier les futurs goulets d'étranglement afin de pouvoir prendre des mesures d'atténuation précoces.
- Coopération avec d'autres GRT pour examiner et atténuer les risques liés au SF₆, à la norme de qualification HVAC et HVDC, à la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

5 IT SECURITY

Nous protégeons nos systèmes contre les cyberattaques.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

Le secteur de l'électricité est particulièrement vulnérable aux cybermenaces, compte tenu des facteurs suivants :

- Comme dans la plupart des industries, les gestionnaires de réseaux utilisent de plus en plus les technologies digitales pour mieux gérer le réseau et les activités, ce qui est encore renforcé par des impératifs de durabilité, rendus possibles par un système énergétique plus décentralisé.
- Les sociétés de réseau ont une empreinte étendue et croissante due à la complexité géographique et organisationnelle, ce qui rend leur protection plus difficile. La décentralisation ajoute également à cette dynamique. À l'avenir, nous nous appuyerons sur des ressources énergétiques et de flexibilité situées au niveau de la distribution pour maintenir l'équilibre du système énergétique, ce qui augmentera notre cyberexposition aux exploitants des réseaux de distribution situés dans les territoires que nous desservons.
- Les systèmes digitaux, la convergence IT/OT et le nombre croissant d'appareils et de capteurs qui dépendent des réseaux Internet publics, à travers le réseau et dans les maisons, augmentent notre exposition, car chaque élément constitue un point d'entrée supplémentaire pour les organisations cybercriminelles. Cela peut affecter notre propre main-d'œuvre ainsi que les utilisateurs finaux dans nos zones de réglage.
- Nombre croissant de vecteurs de menace, d'acteurs d'État/parrainés par l'État ou de cybercriminels cherchant à perturber la sécurité et l'économie. Il est de plus en plus évident que les cyberattaques contre les gestionnaires de réseaux se multiplient rapidement.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Cyber : des défaillances importantes du matériel et des logiciels, des défaillances des processus de conformité, des défaillances des TIC, des virus informatiques, des logiciels malveillants, des cyberattaques, des accidents ou des violations de la sécurité pourraient se produire et avoir un impact négatif sur la continuité de l'approvisionnement ou entraîner une violation des obligations légales ou contractuelles.
- Risque en matière de conformité : nous observons un cadre réglementaire et juridique de plus en plus exigeant pour les infrastructures critiques, avec des initiatives législatives récentes au niveau de l'UE et au niveau national, auxquelles s'ajoutent des exigences spécifiques au secteur (EPCIP, NIS, directive sur les infrastructures critiques, code de réseau sur la cybersécurité, etc.) Cela augmente le risque de non-conformité.

OPPORTUNITÉS

- Établir des bases digitales saines et sûres et exploiter l'évolutivité et la flexibilité de la technologie cloud pour sécuriser nos infrastructures critiques.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

Garantir une sécurité intrinsèque intégrée

- Étant donné que les réseaux digitaux sont de plus en plus connectés et exposés à l'internet public ars que le vecteur de menace s'intensifie, nous devons veiller à ce que nos systèmes soient protégés contre les cyberattaques de base et les cyberattaques plus sophistiquées.
- Nous visons à instaurer un état d'esprit de sécurité dans l'ensemble du Groupe - la sécurité des applications est intégrée, elle n'est pas une extension. Nous adaptons rapidement les nouveaux cadres de cybersécurité.

Construire et mettre en place une infrastructure informatique à l'épreuve du temps

- Nous sommes confrontés au défi de la digitalisation de nos infrastructures critiques. Nous voulons tirer parti des avantages intrinsèques de la technologie du cloud tout en restant black-out proof et en résistant aux coupures d'internet en cas de besoin.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

- Mise en œuvre de mesures de sécurité informatique préventives, détectives et de réponse (par ex. segmentation informatique, redondance, sauvegardes, mécanismes de basculement).
- Conformité avec les réglementations applicables et mise en place de cadres de sécurité informatique, comme ISO 27001 (Sécurité des systèmes d'information).
- Sensibilisation et formation des collaborateurs.

6 GESTION DES TALENTS ET PERSONNEL DIVERS

Nous attirons, développons et retenons les talents, en offrant l'égalité des chances à l'ensemble du personnel.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- L'un des défis auxquels nous sommes confrontés est la pénurie de personnes possédant des compétences techniques sur le marché européen. D'autres GRT ainsi que des fournisseurs de services énergétiques et d'infrastructures sont en concurrence avec nous pour recruter de bons talents.
- L'évolution démographique accentue ce défi.
- Le capital humain est essentiel à notre réussite, tant pour nos activités organiques que pour nos activités inorganiques. Pour atteindre nos objectifs CAPEX, nous devons être en mesure de doter nos projets d'infrastructure d'un personnel adéquat.
- La diversité est un facteur crucial, non seulement pour attirer les talents, mais aussi pour obtenir les meilleurs résultats/solutions possibles.
- En tant que Groupe, nous mettons fortement l'accent sur l'ingénierie, avec une main-d'œuvre essentiellement masculine, et il est donc difficile d'atteindre les objectifs en matière de diversité des genres.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Nous mettons en œuvre le plan de recrutement : Réaliser une croissance nette de plus de 1.400 ETP supplémentaires au cours des 4 prochaines années.
- Nous continuons à professionnaliser notre image de marque en tant qu'employeur, tout en tirant parti du rôle d'Elia Group en tant qu'acteur important de la transition énergétique.
- Nous assurons un onboarding efficace afin de mettre rapidement à profit les ressources supplémentaires tout en veillant à ce que les activités en cours ne soient pas ralenties.
- Nous retenons et développons notre main-d'œuvre en élaborant des parcours de développement individuels, en alignant leurs objectifs sur ceux de l'entreprise.
- Nous renforçons la diversité de notre personnel : 25% de femmes dans l'effectif total d'ici à 2028 et une augmentation du pourcentage de femmes occupant des postes de direction chaque année. Nous nous efforçons de maintenir notre taux d'embauche de femmes à plus de 30%.
- Nous développons une Academy pour les connaissances les plus critiques et les plus rares (en particulier dans les domaines du digital, de l'offshore et de la réalisation de projets) afin d'accélérer l'évolution des talents.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Attirer les talents : ne pas pouvoir trouver les talents nécessaires ralentira le plan CAPEX et affectera notre réputation à long terme. Le fait de ne pas être perçu comme un employeur attrayant et suffisamment diversifié limitera le succès du recrutement.
- Rétention des talents : si l'onboarding ne se fait pas de manière efficace, nous risquons un ralentissement des activités en cours et un impact négatif sur le bien-être mental de nos employés. Un alignement entre culture et stratégie est nécessaire.
- La transformation du business n'est pas soutenue de manière adéquate par une démarche de perfectionnement et d'évolution.)

OPPORTUNITÉS

- Le fait d'être perçu comme un bon employeur garantira nos besoins en talents pour l'avenir.
- La possibilité de tirer parti de l'expertise, même en dehors du Groupe, peut conduire à de nouvelles opportunités de croissance inorganique.
- Une main-d'œuvre plus diversifiée nous rend plus résilients, capables de nous adapter à l'évolution rapide des besoins de la société et nous aidera à obtenir de meilleurs résultats.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

- Élargir activement le pool de candidats en travaillant à différents niveaux :
 - Exploiter les marchés internationaux du recrutement ;
 - Améliorer notre visibilité sur le marché et notre image de marque en tant qu'employeur ;
 - Évaluer le potentiel des candidats en mettant l'accent sur leur état d'esprit et leur capacité d'adaptation ;
 - Évoluer au lieu de rechercher des candidats au CV « parfait ».
- Veiller à ce que notre croissance soit durable :
 - Renforcer les équipes de projet ;
 - Mise à niveau des compétences des collaborateurs dans les domaines essentiels ;
 - Utiliser la digitalisation pour gagner en efficacité ;
- Mettre l'accent sur la gestion des connaissances et les communautés d'apprentissage ;
- Centraliser l'onboarding.
- Label « Top Employer » 2023 (6ème année consécutive) pour Elia Transmission (Belgique).
- Label « Most Wanted Employer » 2023 pour 50Hertz Transmission (Allemagne).

7 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous veillons à la santé, à la sécurité et au bien-être de nos collaborateurs et de nos sous-traitants.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- Au sein d'Elia Group, notre personnel travaille avec des équipements à haute tension, en hauteur et, de plus en plus, dans des environnements offshore. La sécurité de tous, partout, est toujours notre priorité numéro un, qu'il s'agisse de notre propre personnel (sur le terrain et dans les sites administratifs) ou de nos entrepreneurs, qu'il s'agisse de la santé physique ou mentale. Nos collaborateurs sont les véritables assets qui permettent à la transition énergétique de se concrétiser, et nous investissons en permanence dans la sécurité et travaillons de manière responsable et sûre.
- Sécurité : la gestion du réseau électrique reste une activité industrielle qui peut comporter des risques mortels. Elia Group s'efforce de réduire à zéro le nombre d'accidents pour l'ensemble de son personnel et de ses entrepreneurs. Tout accident mortel survenant dans le cadre de nos activités aura un impact dévastateur sur la famille concernée, les collègues et l'organisation et portera atteinte à la confiance du public et à la réputation d'Elia Group.
- Santé : nos activités très critiques et la transformation d'Elia Group peuvent être une source de stress et de charge mentale pour nos collaborateurs. Nous coopérons de manière constructive avec nos représentants du personnel et nos comités d'entreprise afin de garantir un climat dans lequel chacun est prêt à soutenir la croissance de l'entreprise tout en restant fidèle à nos valeurs fondamentales et à notre culture. Ceci est de la plus haute importance pour faire en sorte qu'Elia Group reste un employeur attrayant.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Risques pour la santé et la sécurité : les accidents peuvent porter préjudice à l'un de nos collaborateurs.
- Risque en matière de réputation : les incidents de sécurité peuvent remettre en question la fiabilité du GRT en tant que détenteur d'une licence de gestionnaire de réseau. Il sera également préjudiciable à l'image de marque de l'employeur et à l'attrait de travailler pour Elia Group (en tant qu'employé ou entrepreneur).

OPPORTUNITÉS

- La promotion d'un environnement de travail sûr est essentielle pour attirer les talents sur un marché de plus en plus dynamique.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Avec notre programme Go4Zero, nous nous efforçons de minimiser nos accidents dans toute la mesure du possible : tous les collaborateurs sont de véritables leaders en matière de sécurité qui se soucient de la sécurité et du bien-être de leurs collègues et entrepreneurs, sur la base d'une forte culture de santé et de sécurité.
- Nous mettons particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité de nos entrepreneurs, en les intégrant dans l'état d'esprit de sécurité d'Elia Group : Groupe TRIR y compris entrepreneur inférieur à 6,5 d'ici 2030.
- Nous continuons à faire du bien-être des collaborateurs une priorité claire : nous visons à maintenir le taux d'absentéisme de base en dessous de 5%.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

- Par comparaison avec 2022, nous avons :
 - Réduit le taux de fréquence des accidents de 65% ;
 - Réussi à réduire le taux de gravité (des accidents) de 40% ;
 - Et par conséquent, notre Total Recordable Incident Rate (TRIR) a diminué de 51%.
- Elia Transmission (Belgique) a été nommé plusieurs fois Top Employer en Belgique. Cette année, nous avons également remporté le Belgian Trends Impact Award pour notre Let's talk about burnout community. La sécurité est essentielle, mais le bien-être l'est tout autant.
- Notre taux d'absentéisme de 3,9% est bien inférieur à notre objectif de 5%. Nous devons ce succès aux nombreuses initiatives prises ces deux dernières années : campagnes de sensibilisation, conseils concrets à nos collègues sur la manière d'éviter la surcharge digitale, le stress ou le burn-out.

8 DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE EFFICACES

Nous co-créons avec la société que nous servons, nous préparons l'avenir avec nos structures organisationnelles et menons nos activités quotidiennes de manière responsable et éthique.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- Bonne gouvernance et Conformité : la bonne gouvernance d'entreprise vise à garantir la conduite des affaires de l'entreprise et la gestion responsables des ressources. Le CSRD établit une nouvelle norme ESG très complète en Europe.
- Structures organisationnelles efficaces : une transformation vers une structure organisationnelle et digitale plus appropriée est nécessaire pour réaliser notre programme CAPEX à des coûts raisonnables et pour poursuivre nos ambitions de croissance organique et/ou inorganique.
- Engagement des stakeholders : nous entretenons un dialogue permanent avec les autorités publiques et régulateurs afin de garantir l'environnement juridique et le cadre réglementaire nécessaires à la réalisation de nos objectifs en matière de climat. Nous recherchons le soutien d'un groupe diversifié de stakeholders, y compris les communautés autour de notre infrastructure, pour étendre le réseau de manière durable. Nos actionnaires ainsi que les investisseurs de toutes sortes jouent également un rôle clé dans la mise à disposition des moyens financiers.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- Nous nous appuyons sur un dialogue intensif avec la société pour développer ou co-crée des solutions, en tant que conseillers de confiance sur les questions et les politiques énergétiques au niveau européen en tant que Groupe international.
- Les risques et opportunités ESG sont intégrés dans notre stratégie de base (via l'indice de gouvernance, l'indice de conformité, etc.) et constituent un élément essentiel de notre culture d'entreprise.
- Nous dialoguons avec les communautés locales pour réduire les risques et améliorer nos projets de réseau tout en tenant compte plus tôt et mieux des besoins locaux et en limitant les augmentations de coûts (perçues) dans la mesure du possible.
- Nous développons une organisation matricielle afin d'accélérer et d'augmenter les capacités de réalisation des projets, d'utiliser plus efficacement les ressources limitées et d'accroître les apprentissages inter-projets afin d'accélérer la réalisation des projets. De même, en ce qui concerne la digitalisation, nous mettons en place un modèle opérationnel afin de développer et de gérer un groupe de produits digitaux au sein d'Elia Group.
- Nous adaptons notre modèle global de planification, de suivi et directeur afin d'englober toutes les activités informatiques et digitales des entités d'Elia Group.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)**Court terme****Moyen terme****Long terme****RISQUES**

- Risque en matière de réputation : risques de pénalités et de perte de réputation en cas de non-respect des obligations légales, de co-création avec divers groupes de stakeholders et de soutien de leur part, nécessaires à la réalisation des objectifs.
- Risque lié à l'obtention d'un permis : l'approbation des permis en temps voulu est un défi important pour la mise en œuvre en temps voulu des projets soutenant la transition énergétique. Le déploiement de nouvelles infrastructures (critiques) dépend fortement du soutien des communautés concernées.
- Risque réglementaire : modification des permis et de la certification des GRT - maintien de notre licence d'exploitation :
 - Ralentissement de la réalisation du programme CAPEX en raison de processus inefficaces et de structures organisationnelles inadéquates ;
 - Développements digitaux inefficaces en raison d'une gouvernance inadéquate ;
 - Planification et affectation inefficaces des ressources.

OPPORTUNITÉS

- La transformation organisationnelle assure la pérennité de notre modèle d'entreprise, nous permet de saisir les opportunités et d'intensifier notre croissance organique et inorganique, et d'attirer des investisseurs nouveaux et plus diversifiés.
- Une collaboration étroite avec les communautés locales et les acteurs industriels permet de mieux comprendre et anticiper les besoins, d'accélérer le développement du réseau et d'identifier les opportunités de croissance.
- L'innovation est stimulée par la collaboration avec les pairs, les fournisseurs et les universités.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023**CONFORMITÉ**

- Achèvement réussi du premier audit ESG volontaire et élaboration d'un manuel comptable non financier.
- Mise à jour de notre procédure en matière de signalement, dont le scope a également été étendu à toutes les filiales du Groupe.
- Engagement en faveur de l'indice de gouvernance atteint en 2023 : développer, avec le Conseil d'administration, un trajet ESG incluant un atelier annuel sur la gouvernance durable
- Engagement en faveur de l'indice de gouvernance atteint en 2023 : rapport annuel selon l'IIRC à partir de 2023.

STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

- Lancement de la structure matricielle pour l'exécution des projets à 50Hertz Transmission (Allemagne) à partir du 1er janvier 2024.
- Déploiement du modèle opérationnel du produit pour 5 groupes de produits digitaux à l'échelle du groupe à partir du 1er janvier 2024.
- Développement d'une nouvelle gouvernance pour l'ensemble du portefeuille informatique (englobant les ressources d'exécution, de projet et de produit).
- Meilleure délimitation des tâches et des activités entre Elia Group et Elia Transmission (Belgique) grâce à la nomination du CEO d'Elia Transmission (Belgique).

ENGAGEMENT DES STAKEHOLDERS

- Collaboration multilatérale/bilatérale : North Sea Summit à Ostende ; Baltic Wind Forum à Berlin ; Collaboration avec les GRT (en particulier Energinet) sur le développement du Modular Control Center System ; Organisation d'une soirée parlementaire chez 50Hertz Transmission (Allemagne) sur le thème des économies potentielles dans le développement des infrastructures.
- Hackathons sur l'innovation, la recherche et le développement ; point de vue d'Elia Group Power of Flex ; Lancement de l'Elia Transmission (Belgique) Academic Board.
- Communautés locales et clients : engagement régulier (Dialog-Mobil, foires d'information, etc.) ; Dialogue sur le marché de l'énergie à Berlin.
- Investisseurs : Capital Markets Day.

9

SYSTÈME DURABLE ET SOCIÉTÉ NEUTRE EN CARBONE

Nous favorisons la décarbonisation des systèmes électriques belge et allemand en intégrant des sources d'énergie renouvelables dans nos réseaux.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- Les autorités européennes et nationales définissent des objectifs climatiques en accord avec l'Accord de Paris et définissent des voies pour les atteindre. Dans ce contexte, le rôle essentiel de l'électricité dans le mix énergétique mondial pour atteindre les objectifs de neutralité carbone a été reconnu et confirmé.
- Dans le secteur de l'électricité, le réseau de transport a un rôle essentiel à jouer dans l'exploitation du potentiel des ressources énergétiques renouvelables qui sont souvent situées loin des centres de consommation. Ceci inclut la nécessité de recourir à l'offshore, mais aussi de développer des interconnexions plus fortes avec les pays voisins pour tenir compte de la nature intermittente des principales sources d'énergie renouvelables et rendre l'approvisionnement vert moins coûteux et plus sûr.
- Enfin, la réalisation d'une société neutre en carbone rend le rôle du gestionnaire de réseau encore plus pertinent et essentiel pour faire face à l'augmentation spectaculaire de la complexité et de la variabilité du système énergétique.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

- La mise en place d'un système énergétique durable modifie fondamentalement chaque aspect de la manière dont nous menons nos activités. Nous avons donc développé des programmes phares, directement approuvés au plus haut niveau exécutif, afin de nous engager dans un trajet de transformation et de rester prêts à relever les défis à venir :
 - Accélérer le développement du réseau ;
 - Assurer l'intégration fiable d'énormes quantités d'énergies renouvelables variables sur le marché de l'électricité et dans l'exploitation du réseau en temps réel ;
 - Mieux anticiper les besoins futurs en électricité de la société et de l'industrie ;
 - Adopter des approches nouvelles et innovantes pour garantir une meilleure utilisation des assets ;
 - Revoir nos normes d'assets et nos politiques de maintenance.
- Nous avons deux initiatives stratégiques qui combinent les diverses activités qui pilotent ce qui précède :
 - Pour Elia Transmission (Belgique) : l'objectif stratégique de +50% d'ici 2032 catalyse la transformation en interne et renforce notre collaboration avec nos principaux stakeholders (en particulier les DSO) ;
 - Pour 50Hertz Transmission (Allemagne) : l'objectif stratégique 100% d'ici 2032 : New Energy for a Strong Economy, qui vise à atteindre une couverture totale des énergies renouvelables pour la consommation d'énergie dans la zone 50Hertz Transmission (Allemagne) d'ici 2032.

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Risque climatique : risques transitoires et environnement réglementaire ESG.
- La transition vers une économie plus faible en carbone implique d'importantes modifications sur le plan politique, juridique, technologique et du marché qui devront être correctement anticipées, et ce, afin d'éviter tout négatif sur notre réputation.
- Devenir un goulet d'étranglement dans la transition énergétique : la réalisation des objectifs climatiques implique le développement de plusieurs projets majeurs liés à l'infrastructure, au développement du marché et à l'exploitation du réseau.
- Être blâmé pour les coûts de transformation.
- Difficulté à obtenir la marge de manœuvre réglementaire nécessaire pour transformer et exploiter un système neutre en carbone fiable.

OPPORTUNITÉS

- Agir en conformité avec les objectifs climatiques fixés par les autorités et répondre aux attentes de la société en termes de durabilité pour renforcer notre pertinence et, en fin de compte, nous permettre de prospérer et de nous développer.
- Souligner la pertinence des GRT en formulant des propositions solides pour accélérer la décarbonisation.
- Montrer comment gérer un système dominé par des SER variables.
- Démontrer que les régions à forte pénétration de SER sont attractives pour les entreprises tournées vers l'avenir.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023**FOURNITURE DE L'INFRASTRUCTURE ET FACILITATEUR DE MARCHÉ**

- Développement de l'infrastructure nécessaire pour connecter les sources d'énergie renouvelables et les solutions digitales afin de leur permettre d'accéder aux marchés.

EXPLOITATION DU RÉSEAU

- De nouvelles étapes dans le développement de notre Modular Control Centre System (MCCS) et de l'Elia Digital Platform (EDP) nous permettant de répondre à la demande croissante de flexibilité, d'adaptabilité et d'évolutivité afin de garantir la stabilité du système à l'avenir.

CONSEILLER DE CONFIANCE

- Les 50Hertz Transmission (Allemagne) ensemble. Plus rapides. L'initiative « Climate Neutral », en collaboration avec les stakeholders, a élaboré des suggestions à l'intention du gouvernement pour favoriser la neutralité climatique.
- Soirée parlementaire chez 50Hertz Transmission (Allemagne) sur le thème des économies potentielles dans le développement des infrastructures.
- Établir des SPOC pour l'industrie souhaitant décarboniser nos régions afin d'accélérer les activités nécessaires à une électrification rapide (chez Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne)).
- Discussions multilatérales sur le développement du potentiel offshore en mer du Nord et en mer Baltique (sommets d'Ostende, d'Esbjerg, de Marienborg, etc.).

10 EMPREINTE DURABLE DE L'ENTREPRISE

Nous sommes une entreprise citoyenne puisque nous minimisons l'empreinte écologique de nos activités.

MATÉRIALITÉ DE L'IMPACT (DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

IMPACTS POTENTIELS

- Si nos activités contribuent à la transition énergétique, elles - et plus généralement nos infrastructures - ont un impact local sur l'environnement, que nous nous efforçons de minimiser. Conformément à notre valeur fondamentale d'agir dans l'intérêt de la société, Elia Group s'engage à mener ses activités de manière durable, en allant au-delà du minimum légal tout en garantissant l'efficacité de ses initiatives.
- Deux aspects clés liés aux activités de nos GRT peuvent être soulignés :
 - La biodiversité et les écosystèmes sont affectés par la présence de notre infrastructure de réseau, par exemple les oiseaux par les lignes aériennes ou la vie marine par les installations de câbles et de plates-formes offshore.
 - Neutralité carbone : nos activités sont à l'origine d'émissions directes et indirectes, notamment d'émissions dues à des fuites de SF₆, à des pertes sur le réseau ou à notre chaîne de valeur (scope 3).

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE (DE L'EXTÉRIEUR)

Court terme

Moyen terme

Long terme

RISQUES

- Les nouvelles réglementations sur le SF₆ et les PFAS ont un impact direct sur le type d'assets qui peuvent être intégrés dans le réseau (par exemple, les appareils de commutation isolés au gaz).
- En fonction de l'évolution de la situation politique aux États-Unis, une bonne performance ESG peut ne pas être bénéfique pour générer des investissements de la part de fonds basés aux États-Unis.

OPPORTUNITÉS

- La durabilité est un facteur important pour l'acceptation de nos projets par le public local, la réputation de l'entreprise et l'attractivité en tant qu'employeur.
- Une solide performance ESG élargit le spectre des options de financement et réduit potentiellement les coûts de financement par rapport aux produits conventionnels, ce qui bénéficie en fin de compte aux tarifs.
- L'adoption de pratiques durables permettra d'améliorer les performances financières :
 - De meilleures chances d'obtenir des subventions grâce aux critères ESG qui leur sont associés ;
 - Le recyclage des matériaux réduit les coûts de mise hors service ;
 - Business case positif pour les panneaux PV de toiture.

CORRESPONDANCE AVEC LES ESRS

Le double exercice de matérialité conforme à la méthodologie ESRS devrait être publié dans le prochain rapport annuel. Par conséquent, la cartographie des thèmes matériels conformément aux ESRS est actuellement en cours de réalisation et figurera parmi les principaux résultats de cette évaluation.

AMBITION DE LA DIRECTION

Préserver et favoriser les écosystèmes et la biodiversité

- Gérer 90% de tous les corridors forestiers de manière à favoriser la biodiversité.
- Installation de balises avifaunes dans toutes les zones de protection des oiseaux critiques.
- Minimiser l'impact sur la vie marine.

Intégrer les principes de l'économie circulaire dans nos processus

- Maximiser l'utilisation de nos assets afin de minimiser la production de déchets au fil du temps, par exemple en prolongeant la durée de vie, en réutilisant les assets avant de les recycler en dernier recours.

Neutralité carbone

- Garantir la neutralité carbone de nos propres activités.
- Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone.

ACTIONS ET DÉCISIONS EN 2023

PRÉSERVER ET FAVORISER LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ

- « Nature-inclusive design » pour l'île Princesse Elisabeth
- Certification ISO14001 du système de gestion de la protection de l'environnement de 50Hertz Transmission (Allemagne) confirmée par un audit de certification
- Avancement des efforts d'Elia Transmission (Belgique) pour obtenir la certification ISO 14001 d'ici 2024

NEUTRALITÉ CARBONE

- Intégration progressive d'un « Internal Carbon Price » dans les appels d'offres, par exemple pour les câbles électriques onshore et offshore et les appels d'offres Bornholm Energy Island pour 50Hertz Transmission (Allemagne) et les modules AC Île Princesse Elisabeth pour Elia Transmission (Belgique).
- Lancement réussi d'une plate-forme comptable propriétaire Scope 3 nous permettant de calculer les émissions en amont sur la base de données physiques et d'estimations des fournisseurs
- L'objectif d'augmenter le niveau de maturité des données relatives à l'empreinte carbone à plus de 60% de nos activités d'investissement a été atteint.

1.4.3 Liste des exigences en matière d'information préparée conformément aux ESRS

Nous considérons qu'il s'agit d'une année de transition, marquant l'évolution qui a marqué le paysage de reporting général des entreprises européennes en matière de durabilité. En conséquence, nous nous sommes efforcés de préparer notre reporting « conformément » aux normes ESRS 2, E1 et S1, tandis que le reporting conformément aux autres normes dites de matérialité restera une étape importante pour le prochain rapport annuel.

Nom de la norme	Informations préparées conformément aux lignes directrices ESRS
ESRS 2 - Informations générales	Oui (auto-évaluation, préparé dans une proportion ne dépassant pas 50%)
ESRS E1 - Changement climatique	Oui (auto-évaluation, préparé dans une proportion ne dépassant pas 50%)
ESRS E2 - Pollution	Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024)
ESRS E3 - Ressources aquatiques et marines	Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024)
ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes	Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024)
ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire	Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024)
ESRS S1 - Main-d'œuvre de l'entreprise	Oui (auto-évaluation, préparé dans une proportion ne dépassant pas 50%)
ESRS S2 - Employés de la chaîne de valeur	Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024)
ESRS S3 - Communautés concernées	Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024)
ESRS S4 - Consommateurs et utilisations	Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024)
ESRS G1 - Conduite commerciale	Non (sous réserve de matérialité. Si matérialité, la mise en conformité est prévue pour l'exercice 2024)

1.5. Politiques adoptées pour gérer les questions de matérialité importantes

L'engagement d'Elia Group en faveur d'une gouvernance d'entreprise responsable est décrit dans son programme de durabilité, ActNow, et énoncé dans le code éthique d'Elia Group.

Le code éthique est basé sur les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et sur les dix principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), dont Elia Transmission Belgium SA/NV et 50Hertz Transmission GmbH sont membres.

En raison de leur statut juridique de gestionnaires du réseau de transport d'électricité, Elia Transmission Belgium SA/NV et 50Hertz Transmission GmbH sont soumises à un grand nombre de réglementations légales et réglementaires dans leurs pays respectifs (voir section « 3.3 Changements réglementaires » du Rapport Stratégique). Les entreprises d'Elia Group fondent toujours leurs actions sur le droit applicable.

Les cadres internationaux suivants sont au cœur de notre activité :

Cadre international	Détails
Organisation internationale du travail	Normes de travail fondamentales : OIT : C87, C98, C111, C135
Pacte mondial des Nations unies	10 principes : Gouvernance d'entreprise, Lutte contre la corruption, Normes de travail, Protection de l'environnement, Droits de l'Homme, Réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Les collaborateurs bénéficient d'un accès centralisé aux principes organisationnels, aux politiques contraignantes et aux réglementations en vigueur dans l'entreprise via l'intranet de l'entreprise. Le code éthique et les lignes directrices qui en découlent précisent ce que l'on entend par comportement correct de l'entreprise et indiquent clairement que tous les collaborateurs doivent respecter la loi. Ces principes font également partie des règles organisationnelles qui s'appliquent à l'ensemble de l'entreprise.

Les cadres internationaux présentés précédemment sont traduits dans diverses politiques.



Nom de la politique	Sujets couverts	Environnement	Social	Gouvernance
Code éthique	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance d'entreprise • Lutte contre la corruption • Normes de travail • Protection de l'environnement • Droits de l'Homme • Principes de l'Organisation internationale du Travail 	X	X	X
Politique de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de talents • Récompense de la performance • Culture organisationnelle • Développement du personnel • Égalité de genre 		X	
Politique en matière de signalement	<ul style="list-style-type: none"> • Expression de préoccupations • Alerte éthique 		X	X
Code de conduite des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite éthique : lutte contre la corruption et la subornation, conflit d'intérêts, confidentialité des informations, concurrence loyale, traitement approprié des droits de propriété intellectuelle et déclaration relative à la lutte contre le blanchiment d'argent ; • Santé et sécurité ; • Domaines environnementaux ; • Travail des enfants ; • Droits de l'Homme ; • Comportement antidiscriminatoire ; • Rémunération équitable et pratiques de conformité légale ; 	X	X	X
Politique des Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et Sécurité • Diversité • Équité et inclusion • Comportement éthique et conformité 		X	X
Convention collective	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture syndicale • Droits du travail 		X	
Politique de protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Conformité et atténuation des risques • Durabilité • Acceptation du public 	X		

a. Code éthique

L'intégrité et l'éthique constituent un aspect crucial de notre environnement de contrôle interne. Le Conseil d'administration et le Collège de gestion journalière communiquent régulièrement sur ces principes afin de clarifier les droits et responsabilités mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail du personnel. Le Code éthique et toutes les politiques associées définissent ce qu'Elia Group considère comme un comportement éthique approprié. Ils établissent un ensemble de principes clairs visant à éviter tout conflit d'intérêts. Ils cherchent également à s'assurer que les collaborateurs n'enfreignent aucune loi concernant l'utilisation d'informations privilégiées, la manipulation des marchés ou les activités suspectes. Le Senior Management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail.

b. Politique des Droits de l'Homme

Nous disposons d'une politique des Droits de l'Homme à l'échelle du Groupe qui décrit notre engagement en faveur des droits de l'homme et explique comment nous mettons en œuvre cet engagement dans le cadre de nos activités commerciales. Des liens clairs sont établis avec notre programme ActNow et les enjeux de durabilité. Des thèmes tels que la discrimination, la protection des données, les conditions de travail et l'impact sur l'environnement sont clairement abordés et leur importance pour nos activités est décrite. En outre, la politique explique comment nous assumons la responsabilité de notre chaîne d'approvisionnement - une démarche de plus en plus attendue par les dirigeants politiques et la société. La politique des Droits de l'Homme est une étape supplémentaire vers le respect des exigences légales existantes qui s'appliqueront bientôt en Allemagne, ainsi que de la directive européenne attendue sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Nous pouvons ainsi continuer de répondre aux « garanties sociales minimales » requises dans le cadre de la taxonomie européenne. Nous améliorons aussi notre diligence raisonnable en matière de droits de l'homme en généra, notamment par des évaluations systématiques des risques, un mécanisme de signalement mis à la disposition du personnel, des procédures pour les actions correctives ainsi qu'un reporting exhaustif sur notre progression. Notre engagement en faveur des droits de l'homme comprend la reconnaissance et la prise en charge d'instruments internationalement reconnus, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux accords qui la mettent en œuvre, ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Notre politique des Droits de l'Homme a été élaborée sur la base des orientations publiées par le Pacte mondial des Nations unies, dont nous sommes signataires. Au niveau du Groupe, le Chief Alignment Officer est responsable de la mise en œuvre de la politique.

c. Politiques de santé et de sécurité

La prévention des accidents et des maladies professionnelles est une priorité absolue chez Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne). La santé et la sécurité au travail sont intégrées dans la stratégie du Groupe et font partie du programme de durabilité ActNow à l'échelle du Groupe. Des lignes directrices différenciées, contraignantes pour tous les collaborateurs, renforcent les obligations en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement. La santé et la sécurité au travail, en particulier, font l'objet d'un développement continu et systématique dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Outre la création de lieux de travail sûrs et sains, l'accent est mis sur le renforcement d'une culture de prévention par l'intégration de la sécurité au travail en tant que valeur d'entreprise, dans le but d'ancrer le sujet dans les pensées et les actions de tous les collaborateurs et de le mettre en œuvre dans toutes les fonctions de support et de base. Cet engagement se reflète dans les systèmes de gestion respectifs, la « Safety Ladder » en Belgique et la norme ISO 45001 en Allemagne. Les deux systèmes de gestion s'étendent au-delà de la main-d'œuvre de l'entreprise et incluent la main-d'œuvre des entreprises extérieures sur les chantiers de construction.

d. Politique de protection de l'environnement

Nous avons défini trois piliers clés dans la formalisation de notre engagement en matière de protection de l'environnement.

Conformité aux règles et atténuation des risques : Respect des exigences légales minimales. Ceci inclut la formation de nos collaborateurs afin de leur permettre de comprendre leurs responsabilités et l'impact potentiel de leur travail sur l'environnement.

Durabilité : un aspect central de la mission d'Elia Group lors de la transition énergétique. Il comprend notre objectif d'amélioration continue de nos performances environnementales, de notre efficacité énergétique et en matière de ressources et d'émissions.

Acceptation du public : coopération avec les citoyens. Cela implique de s'engager avec nos différents stakeholders sur les questions environnementales (à la fois en interne et en externe) afin de s'assurer que nous disposons d'une « licence d'exploitation ».

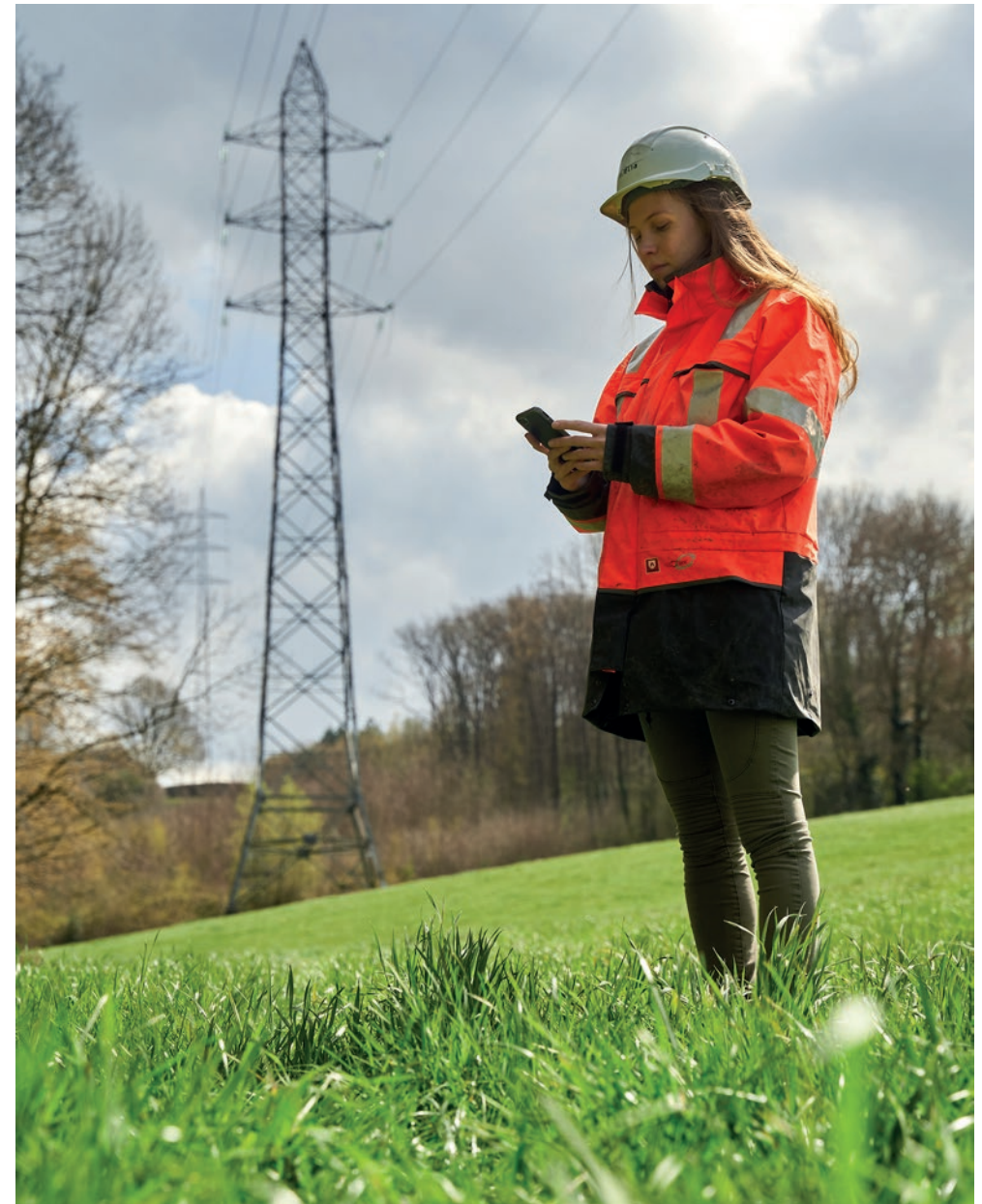
e. Politiques de rémunération

Une rémunération équitable pour les collaborateurs est une question d'extrême importance pour Elia Group. Des prestations supplémentaires en matière de pension et de santé complètent notre offre en tant qu'employeur attractif. Les systèmes de rémunération sont développés conformément aux exigences afin de rester un employeur attractif pour nos collaborateurs à l'avenir.

Les politiques susmentionnées sont traduites en diverses lignes directrices et procédures internes contraignantes portant sur des questions telles que :

- Gestion des crises ;
- Gestion de la protection des données et transparence ;
- Sécurité des informations ;
- Conformité, lutte contre la corruption et signalement ;
- Gestion du réseau ;
- Gestion des assets ;
- Gestion des incidents ;
- Achats ;
- Gestion des plaintes ;
- Charte d'audit interne ;
- Mobilité et affectation de la flotte ;
- Éducation et formation ;

Elia Group suit activement l'émergence de réglementations européennes, nationales ou locales et adapte les lignes directrices existantes en conséquence. Elia Group est soumis aux règles de bonne gouvernance applicables aux entreprises cotées en bourse. Vous trouverez plus d'informations pertinentes à ce sujet dans le [Rapport de gouvernance et de gestion des risques](#).



1.6. Exigences de publication supplémentaires provenant des ESRS sectoriels

C'est à Elia Group que les exigences d'information sectorielles spécifiques des normes GRI pour les « industries électriques » s'appliquent le plus, étant donné que le transport d'électricité est son activité économique principale. Jusqu'à l'adoption des exigences sectorielles des ESRS, nous continuerons à établir des rapports conformément à la GRI pour ces exigences, afin de garantir une vue d'ensemble complète de l'activité du Groupe, en complément de celle fournie par les rapports établis conformément aux ESRS, non sectorielles.

Sécurité et gestion des urgences et gestion des assets

Pour Elia Group, la sécurité dépasse les frontières des entreprises. Par exemple, le personnel est formé à la gestion et à la communication de crise avec les stakeholders internes et externes lors d'exercices de crise réguliers en équipe. Les structures, les processus et les canaux de reporting existants sont non seulement évalués et améliorés en permanence, mais les membres de la cellule de crise et les collaborateurs sont formés de façon intensive afin de disposer des compétences nécessaires pour faire face de manière réfléchie à des événements imprévus et très stressants et sont également formés à prendre des décisions rapides et adéquates pour gérer la crise. Ces mesures et d'autres visent à accroître en permanence la résilience d'Elia Group de manière holistique. Outre la formation pour tous les membres de la cellule de crise, les concepts de protection de la propriété font l'objet de révisions et la sécurité générale de l'entreprise est renforcée.

Urgence et reconstitution

Si une crise devait se produire à la suite d'une catastrophe naturelle, d'attaques malveillantes ou d'une pénurie de combustible, Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) ont mis au point des procédures de gestion de crise axées sur trois plans principaux décrits ci-dessous.

a. Plan de gestion de crise

Il décrit les rôles, les responsabilités et les processus liés à la gestion de crise. La gestion des urgences se base sur différents scénarios d'urgence connus sous le nom de Standardised Emergency Preparedness Plans (SEPP). Les plans d'urgence contiennent des mesures appropriées et des processus de signalement et d'information qui doivent être suivis.

b. Plan de défense du système

Il englobe des mesures automatiques et manuelles visant à prévenir l'émergence de situations anormales (y compris les pannes), à limiter l'impact des perturbations et à stabiliser le système électrique lorsqu'il est en état « d'urgence ». Ces mesures doivent permettre le retour à l'état « normal » ou « d'alerte » dès que possible, avec un impact minimal sur les clients du réseau et la société. Conformément au plan de défense du système, Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) ont mis en place un plan de délestage et d'autres plans qui seront exécutés par elles-mêmes ou par des opérateurs de distribution associés ; ils incluent les demandes à exécuter manuellement ou automatiquement pour éviter l'aggravation d'une crise électrique.

c. Plan de reconstitution

Il inclut un ensemble d'actions qui peuvent être mises en place après une perturbation ayant entraîné des conséquences à grande échelle (black-out, par exemple). Ces actions visent à remettre le système électrique dans un état « normal ». Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) forment régulièrement leurs équipes d'opérateurs en organisant des exercices de simulation avec les stakeholders et partenaires concernés (tels que les gestionnaires de réseau de distribution ou les producteurs d'électricité). En général, les gestionnaires de réseau s'entraînent régulièrement à la gestion des situations anormales et de crise en suivant des formations théoriques et pratiques. Les GRT doivent fréquemment tester leur capacité à redémarrer le système. Ces tests de redémarrage - également appelés tests black start - font partie des plans de reconstitution du réseau des GRT. Les GRT doivent régulièrement tester cette capacité dans leurs zones de réglage respectives afin que l'alimentation puisse être rétablie le plus rapidement possible après une coupure de courant. Les opérateurs du centre de contrôle national et des centres de contrôle régionaux suivent des formations théoriques et effectuent des simulations pour appliquer les plans d'urgence et de reconstitution.

Gestion des assets

Nos collaborateurs jouent un rôle important dans la gestion des cycles de vie de nos assets, de leur développement technique au développement de stratégies de parcs d'assets. Les décisions concernant nos assets sont prises sur la base d'analyses d'incidents, d'exams, d'analyses techniques, de surveillance d'état, d'analyses des risques et impacts associés. Les décisions se fondent toujours sur une expertise technique, prenant en compte l'impact des coûts (OPEX et CAPEX) et des risques.

Autres émissions

Champs électromagnétiques (CEM)

Les réseaux de transport et de distribution d'électricité en Europe sont principalement exploités avec des niveaux de courant alternatif et une fréquence de 50 Hz. Ils génèrent donc des champs électriques et magnétiques (CEM) de fréquence extrêmement basse, comme c'est également le cas pour tous les appareils électriques, y compris les appareils ménagers.

En Allemagne, des normes strictes en matière de champs électriques et magnétiques sont en vigueur, régies par la loi fédérale de contrôle des émissions. 50Hertz Transmission (Allemagne) se conforme à ces limites. 50Hertz Transmission (Allemagne) prend au sérieux les inquiétudes des parties impliquées, réalise avec elles des relevés sur place et, si nécessaire, applique les mesures associées.

Bien qu'aucun lien de causalité ne puisse être établi entre l'exposition à de tels champs (via l'infrastructure de transport d'électricité) et la santé humaine, Elia Transmission (Belgique) prend les CEM très au sérieux, examinant attentivement chaque projet de réseau et soutenant des études scientifiques qui permettent une meilleure compréhension dans ce domaine. Elia Transmission (Belgique) apporte des contributions financières annuelles à la recherche scientifique sur le sujet. Dans le même esprit, elle soutient le Belgian Bio-ElectroMagnetics Group (BBEMG) dont l'indépendance scientifique est inscrite dans un accord de coopération. Au niveau international, Elia Transmission (Belgique) a conclu un contrat de recherche avec l'Electric Power Research Institute (EPRI), une association à but non lucratif qui mène des recherches dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Cet accord permet à Elia Transmission (Belgique) d'accéder aux résultats d'études de recherche internationales menées dans ce domaine. Elia Transmission (Belgique) communique en toute transparence au sujet des CEM par le biais de divers canaux : un site web dédié, des dépliants d'information, une brochure, des newsletters et des sessions d'information (avec des experts indépendants lorsque c'est possible) et réalise, à la demande des riverains, des relevés gratuits des champs électriques et magnétiques via son centre de contact. À chaque fois que les projets entrepris par Elia Transmission (Belgique) sont évalués, le processus doit inclure une analyse des champs magnétiques. Conformément à la politique de précaution établie en Flandre et à Bruxelles, Elia Transmission (Belgique) évalue l'exposition future à ces champs à l'aide de calculs spécifiques (modélisation) et applique des mesures d'atténuation/de réduction si nécessaire.

Bruit

La pollution sonore peut par exemple être générée par les transformateurs des postes à haute tension, les lignes à haute tension, les pylônes et d'autres équipements.

Les lignes souterraines ne produisent aucun bruit. Des directives strictes s'appliquent pour Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) (pas de pollution sonore).

La principale source de pollution sonore sur le réseau est liée aux transformateurs. L'achat de transformateurs peu bruyants s'inscrit depuis de nombreuses années dans la politique environnementale d'Elia Transmission (Belgique). Des mesures d'insonorisation, telles que des murs insonorisés, sont prévues si nécessaire dès la phase conceptuelle du projet afin que notre infrastructure (nouvelle et existante) réponde aux normes de bruit définies dans les réglementations environnementales.

Elia Transmission (Belgique) réalise toujours des études de paysage sonore en amont des projets d'infrastructure afin de garantir que les niveaux sonores ne sont pas dépassés. De plus, une étude acoustique est réalisée lorsqu'un nouveau poste est construit ou que la capacité de transformation d'un poste existant est augmentée. À partir des mesures acoustiques effectuées sur les transformateurs existants, une simulation de situation est réalisée après qu'un transformateur ait été construit ou modernisé afin d'estimer le niveau de bruit produit. En outre, Elia Transmission (Belgique) effectue des études acoustiques en cas de plaintes.

Longueur des lignes et câbles sous-marins et autres assets de notre infrastructure

Elia Transmission (Belgique)	2023		2022		2021	
Tension	Câbles souterrains/sous-marins (en km)	Lignes aériennes (en km)	Câbles souterrains/sous-marins (en km)	Lignes aériennes (en km)	Câbles souterrains/sous-marins (en km)	Lignes aériennes (en km)
400 kV	69,50	—	69,50	—	70,00	—
380 kV	41,00	940,00	41,00	940,00	41,00	940,00
320 kV	49,00	—	49,00	—	49,00	—
220 kV	162,00	302,00	162,00	302,00	162,00	300,00
150 kV	776,00	1.878,00	749,00	1.926,00	717,00	1.926,00
110 kV	—	26,00	—	25,00	—	9,00
70 kV	337,00	2.298,00	331,00	2.316,00	324,00	2.370,00
36 kV	1.830,00	8,00	1.844,00	8,00	1.865,00	8,00
30 kV	64,00	22,00	64,00	22,00	64,00	22,00
Total lignes/câbles	3.328,50	5.474,00	3.309,50	5.539,00	3.292,00	5.575,00
Total	8.802,50		8.848,50		8.867,00	

* La ligne d'interconnexion Nemo Link (140 km) est une joint-venture détenue à 50/50 par National Grid Interconnector Holdings Limited, une filiale de la société britannique National Grid Plc, et Elia Transmission Belgium SA/NV.

50Hertz Transmission (Allemagne)	2023		2022		2021	
	Câbles souterrains/ sous-marins (en km)	Lignes aériennes (en km)	Câbles souterrains/ sous-marins (en km)	Lignes aériennes (en km)	Câbles souterrains/ sous-marins (en km)	Lignes aériennes (en km)
400 kV	15	—	15	—	15	—
380 kV	55	7.535	55	7.480	55	7.330
220 kV	388	2.375	293	2.370	293	2.342
150 kV	290	—	290	—	295	—
Total lignes/ câbles	748	9.910	653	9.850	658	9.672
Total	10.658		10.503		10.330	

Postes et convertisseurs

Elia Transmission (Belgique)	2023	2022	2021
Postes >=150 kV (#)	337	300	300
Postes <150 kV (#)	474	505	507
Stations de conversion HVDC* (#)	2	2	2
Total	813	807	809

50Hertz Transmission (Allemagne)	2023	2022	2021
Postes (#)	67	67	66
Switchgears (#)	10	10	9
Stations de conversion HVDC* (#)	2	2	2
Total	79	79	77

Fiabilité du réseau

Elia Transmission (Belgique)	2023	2022	2021
Nombre d'incidents >=150 kV	7	5	6
Nombre d'incidents <150 kV	20,0	23,0	20,0
Nombre d'événements exceptionnels	0,0	0,0	1,0
Temps d'interruption moyen (minutes) >=150 kV	0,7	0,4	0,3
Temps d'interruption moyen (minutes) <150 kV	0,7	2,1	0,9
Temps d'interruption moyen maximum pour la période en cours	2,1	2,1	2,1
Énergie non transportée/non fournie avec responsabilité interne	154,8	187,4	143,5
Disponibilité du réseau onshore aux points de raccordement	100	100	100

Disponibilité onshore = 1 - AIT (interne Elia + risque intrinsèque) (nombre de minutes par an)

Interruptions du réseau ayant entraîné de longues interruptions (>3') avec responsabilités internes

50Hertz Transmission (Allemagne)	2023	2022	2021
Taux de perturbation	1,2	0,9	1,2
Tous les GRT	disponible au Q3 2024	1,2	1,6

Valeurs absolues des pertes réseau

Elia Transmission (Belgique)	2023	2022	2021
Pertes réseau fédéral (>=150 kV) (GWh)	853	838	918
Pertes réseau régional (<150 kV) (GWh) ✓	520	515	559
Total des pertes réseau (GWh)	1.372	1.354	1.477

50Hertz Transmission (Allemagne)	2023	2022	2021
Total des pertes réseau (GWh) ✓	2.548	2.564	2.376

Table de connectivité pour autres informations sectorielles

Sujet	Section contenant les informations
Capacité installée en Belgique et Allemagne	Voir section « 2.7. Capacité installée dans nos zones de réglage » du Rapport stratégique
Biodiversité	Voir section « 2.5. Biodiversité et écosystèmes »
Émissions de GES	Voir section « 2.2. ESRS E1 - Changement climatique »
Santé et sécurité	Voir section « 3.1.3. SI-14 Métriques de santé et de sécurité »
Liberté d'association et négociation collective	Voir section « 3.1.2. SI-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants » et la section « 3.1.3. SI-8. Couverture des négociations collectives et dialogue social »
Communautés locales	Voir section « 3.3. Communautés touchées »

1.7. Exigences de publication supplémentaires provenant des ESRS spécifiques aux entités

La majorité des exigences en matière d'information et des points de données pertinents pour notre activité sont couverts par les ESRS non sectorielles et la GRI sectorielle pour les « industries électriques ».

Pour une vue d'ensemble des KPI clés et d'autres indicateurs ESG « spécifiques de l'entreprise », voir section « [6. Notre performance](#) » du Rapport stratégique

1.8. Tableau des données issues de cadres de référence en durabilité

La vue d'ensemble des points de données provenant d'autres cadres d'information sur le développement durable est disponible [ici](#).





2. Informations environnementales

2.1. Publication en application de l'Article 8 du règlement 2020/852 (règlement taxonomie)

2.1.1 Contexte

Le Règlement 2020/852 sur la taxonomie a créé un système de classification européen des activités économiques qui sont durables sur le plan environnemental et qui contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, sans porter un préjudice significatif aux cinq autres, et tout en respectant des garanties sociales minimales.

La taxonomie de l'UE et ses exigences en matière de publication d'informations – qui peuvent être réduites à trois indicateurs principaux ou KPI – offrent une vision globale de la contribution d'une organisation non financière aux objectifs environnementaux. En outre, elle permet aux entreprises de démontrer aux acteurs du marché que leurs activités économiques sont en phase avec la transition vers une société zéro émission et qu'elles sont résilientes sur le long terme.

La finance durable a un rôle clé à jouer dans la réalisation, par l'UE, de ses ambitions en termes de climat et de durabilité et au niveau des objectifs politiques qu'elle a énoncés tant dans le Green Deal que dans ses engagements internationaux.

En permettant aux entreprises de prospérer tout en dissociant la croissance économique de la pression environnementale, la taxonomie européenne canalise les flux financiers vers des investissements durables. En outre, en définissant ce qui est écologiquement durable, le règlement sur la taxonomie aidera les acteurs de la finance à planifier et à rendre compte de leurs efforts pour soutenir la transition vers une économie climatiquement neutre.

Le présent chapitre contient les informations relatives aux KPI d'Elia Group, telles que requises par le règlement UE 2020/852 et les actes délégués y afférents.

2.1.2 Le groupe Elia, un précurseur

La durabilité est au cœur des activités commerciales du Groupe et s'inscrit dans notre vision, notre mission sociétale et notre stratégie de Groupe. Nous nous engageons à exercer des activités durables, ce qui implique de la transparence et une approche proactive dans notre reporting.

Nous avons suivi de très près le développement de la taxonomie européenne, depuis sa création jusqu'à l'adoption de la réglementation associée. Nous avons adopté rapidement un reporting conforme aux exigences en la matière, nous positionnant ainsi comme un précurseur parmi nos pairs européens : en 2021, nous avons publié notre « [EU Taxonomy Case Study](#) », qui évaluait l'alignement de nos activités sur la taxonomie, et nous avons divulgué volontairement nos méthodes et notre processus de mise en œuvre. La taxonomie de l'UE nous a permis d'affiner notre propre approche stratégique, et nous sommes pleinement engagés à maintenir un alignement étroit sur celle-ci.

Chiffres clés 2023 pour Elia Group

99,5% de CAPEX aligné avec la taxonomie de l'UE ✓

99,4% de chiffre d'affaires aligné avec la taxonomie de l'UE ✓

99,1% d'OPEX aligné avec la taxonomie de l'UE ✓

Les informations détaillées sur la taxonomie européenne d'Elia Group sont disponibles dans le tableau Excel ci-dessous : [QR code](#).



2.1.3 Notre processus

Notre évaluation de l'éligibilité d'Elia Group à la taxonomie européenne et de son alignement sur celle-ci a été préparée conformément aux critères suivants :

- le règlement 2020/852 de l'UE sur la taxonomie du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 ;
- l'acte délégué concernant le climat et ses amendements issus du paquet Finance durable publié le 13 juin 2023 ;
- l'acte délégué concernant l'obligation d'information et l'annexe 1 (règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021) ;
- le rapport sur les garanties minimales publié par la Plateforme sur la finance durable en juillet 2022 ;
- les FAQ de la Commission européenne sur la taxonomie de l'UE publiées le 19 décembre 2022.

Notre évaluation de l'éligibilité à la taxonomie européenne et de son alignement sur celle-ci comprenait une approche en cinq étapes. Les activités économiques répondant aux exigences de ces étapes sont considérées comme « alignées » sur la taxonomie. La dernière étape impliquait le calcul des pourcentages correspondants pour le chiffre d'affaires, les CAPEX et les OPEX éligibles et alignés.

- 1. Éligibilité : l'activité économique doit être « éligible à la taxonomie » (c'est-à-dire couverte par les critères visés dans les actes délégués et leurs annexes);**
- 2. Critères de sélection technique (CST) : l'activité économique est analysée sur base du respect de critères de « contribution substantielle » à au moins un objectif environnemental sur les six suivants:**

- a. Atténuation du changement climatique;
- b. Adaptation au changement climatique;
- c. Utilisation et protection durables des ressources aquatiques et marines ;
- d. Transition vers une économie circulaire ;
- e. Prévention et contrôle de la pollution ;
- f. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

- 3. Analyse « Do No Significant Harm » (DNSH) : tout en contribuant de manière substantielle à l'un des objectifs environnementaux, l'activité économique ne doit nuire à aucun des cinq autres ;**
- 4. Respect des garanties sociales minimales : l'activité économique doit respecter les principes sociaux tout en contribuant aux objectifs environnementaux ;**
- 5. Calcul des KPI : les pourcentages de chiffre d'affaires, des CAPEX et OPEX éligibles et alignés sur la taxonomie sont calculés sur la base de la conformité avec les critères techniques de sélection.**

2.1.4 Activités économiques éligibles et non-éligibles à la taxonomie

Les décisions concernant l'éligibilité et la non-éligibilité résultent d'une comparaison des activités économiques de chaque entité d'Elia Group avec les activités décrites dans les actes délégués concernant le climat. Veuillez vous reporter au chapitre « [Elia Group en un coup d'œil](#) » du Rapport stratégique pour un aperçu complet de la structure juridique d'Elia Group.

Cet exercice a été mené à l'égard des sociétés liées présentées dans les différents segments, comme expliqué aux sections « [4. Informations par segment](#) » et « [7. Structure du Groupe](#) » du Rapport financier. Se référant aux directives et aux avis sur la taxonomie publiés par la Commission européenne, les entités juridiques Nemo Link, JAO, HGRT, Coreso, TSCNET, EEX et Decarbonize sont exclues de l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement sur la taxonomie (à la fois comme numérateur et dénominateur des KPI), en raison de leur qualification de placements comptabilisés à l'aide de la méthode de mise en équivalence (joint-ventures et entreprises associées) dans les états financiers consolidés.

SEGMENT: ELIA TRANSMISSION (BELGIQUE)

Entité	Code NACE / description	Description de l'activité	Correspondance avec les actes délégués sur le climat	Décision d'éligibilité (Oui / Non)
Elia Transmission Belgium SA	35120 Transport d'électricité	Elia Transmission Belgium est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité belge à haute et très haute tension (30.000 à 400.000 volts).	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui
Elia Transmission Belgium SA	42220 Construction de réseaux électriques et de télécommunications	Activités de construction	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
Elia Asset SA	35120 Transport d'électricité	Elia Asset est l'entreprise propriétaire de tous les assets du réseau à haute tension, chargée de développer et d'entretenir ce réseau. Elia Asset et Elia Transmission Belgium forment une seule entité économique et opèrent sous le nom d'Elia.	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui
Elia Engineering SA	71121 Activités d'ingénierie et de conseils techniques, sauf activités des géomètres	Activités d'ingénierie et de conseils techniques	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
Elia RE SA	65200 Réassurance	Elia RE est une société d'assurance captive	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non

SEGMENT: 50HERTZ TRANSMISSION (ALLEMAGNE)

Entité	Code NACE / description	Description de l'activité	Correspondance avec les actes délégués sur le climat	Décision d'éligibilité (Oui / Non)
50Hertz Transmission GmbH	35120 Transport d'électricité	50Hertz Transmission est le GRT qui exploite le réseau à très haute tension dans le nord et l'est de l'Allemagne.	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui
50Hertz Offshore GmbH	35120 Transport d'électricité	Les activités de 50Hertz Offshore couvrent la planification, la construction et l'entretien de lignes électriques ainsi que des centrales et installations correspondantes, pour raccorder au réseau les éoliennes/parcs éoliens offshore essentiellement construits en mer Baltique.	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui
50Hertz Connectors GmbH	35120 Transport d'électricité	Nouvelle entité créée en 2023, qui contrôlera certains des assets de transport d'électricité transférés des autres entités du segment allemand.	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui
Eurogrid GmbH	64200 Activités des sociétés holding	80% sont détenus par Elia Group et incluent les activités de 50Hertz, le GRT allemand. Les 20% restants sont détenus par la banque d'État allemande Kreditanstalt für Wiederaufbau (« KfW »).	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non

SEGMENT: ACTIVITÉS NON RÉGULÉES

Entité	Code NACE / description	Description de l'activité	Correspondance avec les actes délégués sur le climat	Décision d'éligibilité (Oui / Non)
re.alto energy SRL	63110 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Une start-up fondée en août 2019 qui gère une plateforme de marché destinée à l'échange de données et services énergétiques	8.2 « Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES »	Oui
Elia Group SA	64200 Activités des sociétés holding	Elia Group agit en tant que société holding	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
Eurogrid International SA	70220 Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Eurogrid International investit dans des sociétés gestionnaires de réseau électrique et fournit des services d'assistance à ses clients, y compris à ses propres filiales	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
Elia Grid International SA	70220 Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Services de conseil et d'ingénierie dans le secteur international de l'électricité	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
WindGrid SA	35120 Transport d'électricité	Filiale qui tirera profit de l'expertise acquise par le Groupe dans le développement offshore et se concentrera sur la zone en dehors des périmètres régulés du Groupe	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui
WindGrid USA Holding LLC	Société américaine (pas de code NACE)	Société nouvellement fondée en 2023. Activités de holding	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
WindGrid USA LLC	Société américaine (pas de code NACE)	Société nouvellement fondée en 2023. Activités de « Transport d'électricité » aux États-Unis.	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui

2.1.5 Interprétation et évaluation des critères de sélection technique (CST)

Le Règlement sur la Taxonomie exige que les entreprises non financières évaluent l'alignement de leurs activités commerciales sur au moins un des six objectifs environnementaux.

L'activité principale du Groupe - "Transport d'électricité" - est éligible aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique. Conformément aux modifications de l'acte délégué publiées au Journal officiel de l'UE en novembre 2023, "lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à des objectifs environnementaux multiples, les entreprises non financières indiquent, en gras, l'objectif environnemental le plus pertinent (...) tout en évitant le double comptage". Nous avons suivi scrupuleusement ce raisonnement afin d'éviter le double comptage et nous avons donc indiqué 0 % pour l'alignement des CAPEX sur l'adaptation au changement climatique. Les OPEX correspondantes sont négligeables.

Le transport d'électricité n'est pas une activité économique éligible pour les quatre autres objectifs environnementaux.

Éligibilité à l'adaptation au changement climatique

Si nous considérons le transport de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable dans le réseau comme des activités économiques favorables à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique, nous prenons également des mesures pour accroître la résistance de nos assets face aux risques climatiques.

Ces mesures comprennent notamment :

- veiller au respect des normes de construction ;
- définir des paramètres climatiques rigoureux dans les spécifications sur les équipements électriques ;
- des scénarios climatiques améliorés pour les évaluations futures des besoins du réseau et du marché ;
- s'aligner sur le plan de préparation aux risques pour le secteur de l'électricité et sur les mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgence (plan de continuité des activités et plan de reconstitution) ;
- effectuer des exercices de crise réguliers.

Des éléments d'adaptation au changement climatique sont intégrés dans la construction de notre réseau dès les phases de conception. La fiabilité du réseau est l'un des objectifs les plus importants pour un GRT, et bon nombre de mesures et processus existants favorisent les éléments d'adaptation au changement climatique.

Conformément à l'évaluation de la vulnérabilité entreprise en 2023 et aux conclusions de l'analyse comparative avec des pairs du secteur, nous avons identifié les éléments financiers associés aux projets d'investissement qui augmentent la résilience de notre réseau face aux tempêtes et aux vents violents. La part du Elia Group 2023 CAPEX est de 2.3%, ce qui correspond à une valeur de € 56,22 millions.

Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Conformément au tableau d'éligibilité des activités du Groupe que nous avons présenté plus haut, nous avons examiné, pour évaluer l'alignement, les critères décrits à la section « 4.9 Transport et distribution d'électricité » de l'annexe 1 et de l'annexe 2 de l'acte délégué concernant le climat.

Selon les critères énoncés dans l'acte délégué concernant le climat, « les infrastructures ou équipements de transport et de distribution se trouvent dans un système électrique qui répond à au moins un des critères suivants :

- a. le système représente le système européen interconnecté, c'est-à-dire les zones de contrôle interconnectées des États membres, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni, et les systèmes subordonnés ;
- b. plus de 67% de la capacité de production récemment activée dans le système est inférieure à la valeur seuil de production de 100 gCO₂e/kWh mesurée sur la base du cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, sur une période glissante de cinq ans ;
- c. le facteur d'émission moyen du réseau dans le système, calculé comme le total des émissions annuelles de la production d'électricité raccordée au système, divisé par la production nette annuelle totale d'électricité dans ce système, est inférieur à la valeur seuil de 100 gCO₂e/kWh mesurée sur une base de cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, sur une période glissante de cinq ans ».

Nous avons opté pour le critère (a), directement conforme aux activités de transport du Groupe. Les lignes d'interconnexion qui relient les réseaux de transport d'énergie des différents pays contribuent à la durabilité du secteur énergétique européen en permettant le commerce d'énergie et en augmentant l'efficacité énergétique. Pour ce faire, ces lignes d'interconnexion réduisent les coûts de satisfaction de la demande d'électricité tout en améliorant la sécurité d'approvisionnement et en facilitant l'intégration économique de

quantités croissantes de sources d'énergie renouvelable dans le système. Un marché de l'énergie bien intégré est une condition fondamentale pour atteindre de manière rentable les objectifs énergétiques et climatiques de l'UE.

En outre, les CST pour le transport d'électricité précisent quelles parties de l'infrastructure doivent être considérées comme « non alignées ».

Plus précisément, les CST font référence à une infrastructure dédiée à la création d'un raccordement direct ou à l'expansion d'un raccordement direct existant entre un poste ou un réseau et une centrale de production d'électricité dont l'intensité des gaz à effet de serre est supérieure à 100 gCO₂e/kWh (mesurée sur la base du cycle de vie). Les revenus, CAPEX et OPEX associés à ces parties de raccordement identifiées ont été évalués comme « non alignés » et écartés des numérateurs des KPI pendant le processus d'évaluation.

Les CST suivants font référence à l'installation d'une infrastructure de comptage qui doit répondre aux exigences des systèmes de comptage intelligents décrites à l'article 20 de la directive (UE) 2019/944. L'article 20 de la directive 2019/944 prévoit que lorsque le déploiement de systèmes intelligents de mesure est évalué de manière positive à la suite de l'évaluation coûts avantages, ou lorsque les systèmes intelligents de mesure sont déployés systématiquement après le 4 juillet 2019, les États membres déploient des systèmes intelligents de mesure conformément aux normes européennes répondant à certaines exigences. Les activités de transport d'électricité d'Elia Group en Belgique et en Allemagne respectent les exigences réglementaires européennes et nationales en matière de déploiement de compteurs intelligents et sont alignées sur les activités de leurs pairs à cet égard.



2.1.6 Principe Do No Significant Harm (DNSH, ne pas causer de préjudice important)

Le respect des critères DNSH signifie qu'une activité qui contribue de manière significative à l'un des objectifs environnementaux ne puisse pas causer de préjudice important à l'un des autres objectifs. Une fois que nos activités de transport d'électricité ont été évaluées par rapport aux critères d'atténuation du changement climatique pour leur contribution significative à celle-ci, nous avons procédé à l'évaluation des cinq objectifs restants par rapport aux critères DNSH. Notez que les critères DNSH pour « l'atténuation du changement climatique » ne sont pas applicables, car nous avons déjà réalisé l'analyse de la contribution substantielle pour cet objectif ; en outre, l'objectif « utilisation et protection durables des ressources aquatiques et marines » dans « 4.9. Transport et distribution d'électricité » n'avait pas été publié par l'UE au moment de notre rapport, ce qui signifie qu'il n'a pas été évalué.

Adaptation au changement climatique

L'évaluation de la vulnérabilité du Groupe

Les risques climatiques physiques auxquels le Groupe est exposé se divisent en deux catégories : chroniques et aigus. Notre évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité est réalisée conformément aux critères d'examen technique de l'acte délégué de la taxonomie de l'UE. Cette évaluation a mis en lumière l'impact potentiellement dangereux des vagues de chaleur ou de froid, des événements hivernaux, des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt. Tous ces phénomènes représentent des risques physiques aigus, qui pourraient entraîner des conditions d'exploitation moins favorables pour les actifs du groupe, voire les endommager. De telles circonstances pourraient venir perturber la continuité des activités et nécessiter l'activation de plans d'urgence. En raison de la nature critique des infrastructures du Groupe, ainsi que du fait que ses actifs sont répartis sur un vaste territoire (en particulier les lignes aériennes), les actifs du Groupe sont considérés comme sujets à une vulnérabilité accrue aux risques climatiques physiques, comme c'est le cas pour d'autres gestionnaires de réseau et entreprises d'utilité publique.

Scénarios climatiques locaux

En 2023, avec l'aide de climatologues de l'université d'Hambourg (Hereon Climate Service Center), des scénarios climatiques locaux ont été développés pour la Belgique et l'Allemagne, en tenant compte de deux horizons temporels choisis conformément à la durée de vie technique de notre infrastructure : 2050 et 2085. Trois scénarios climatiques de pointe sont pris en compte : RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5. Le premier est un scénario caractérisé par des émissions faibles et des politiques strictes, tandis que le troisième, RCP 8.5, se base sur des émissions élevées et les politiques les moins strictes. L'objectif était de vérifier si les

principaux signaux climatiques susceptibles d'avoir un impact sur le bon fonctionnement du réseau seront modifiés par le changement climatique et, le cas échéant, dans quelle mesure. À ce jour, des conclusions ont pu être tirées pour les risques de canicule, de vague de froid, d'inondation et d'incendie de forêt. Il n'a cependant pas été possible de tirer une conclusion définitive sur le risque de tempête extrême. Cela est dû aux limites des modèles climatiques actuels, notamment en termes de résolution. Nous prévoyons des mises à jour de notre évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité lorsque de nouvelles informations seront disponibles. L'évaluation des solutions d'adaptation est en cours et un plan à horizon glissant de mise en œuvre sera mis en place.

Transition vers une économie circulaire

Pour cet objectif, Elia Transmission (Belgique) recourt à des critères pour hiérarchiser les déchets provenant des travaux de maintenance et d'infrastructure, et a établi une liste de directives pour les sous-traitants (spécifications techniques générales) applicables à différents types de projets. Par ailleurs, Elia Transmission (Belgique) a mis en place une politique de gestion des déchets pour ses sites administratifs et techniques locaux (« service centres »), qui inclut des contrats avec des collecteurs agréés spécialisés dans la collecte, le transport et le recyclage des déchets dangereux et non dangereux. Le cas échéant, Elia Transmission (Belgique) désigne un expert indépendant chargé d'établir un plan de démolition (« slooppvolgingsplan ») conforme à la réglementation applicable. Visant à obtenir la certification ISO14001 d'ici 2024, Elia Transmission (Belgique) développe actuellement un outil de gestion des données environnementales qui couvre la gestion des déchets. Cet outil nous permettra de suivre et de rendre compte des flux de déchets dans notre chaîne de valeur en amont et en aval et de fournir des informations sur les impacts, risques et opportunités associés. Par exemple, l'outil permettra de visualiser où et combien de déchets ont été retirés, consommés ou rejetés pendant les activités et services d'Elia Transmission (Belgique).

En Allemagne, 50Hertz Transmission (Allemagne) met en place un plan de gestion des déchets sur l'ensemble de ses bâtiments et projets, et les canaux d'élimination de tous ses matériaux sont clairement définis et contrôlés. Ce processus est standardisé au moyen de directives internes et est conforme aux exigences de la taxonomie européenne, car il garantit une réutilisation et une séparation maximales des déchets.

Prévention et lutte contre la pollution

Les activités d'Elia Transmission (Belgique) sont alignées sur les directives de la Société financière internationale (IFI) en matière d'environnement, de santé et de sécurité, applicables aux activités de chantier pour les lignes à haute tension aériennes. En outre, Elia Transmission (Belgique) respecte les réglementations européennes 1999/519/CE et 2013/35/UE relatives aux champs électromagnétiques (0-300 GHz). Enfin, moins de 1% des transformateurs d'Elia Transmission (Belgique) contiennent des polychlorobiphényles (PCB), et le plan d'élimination progressive actuellement mis en œuvre vise à supprimer les PCB de ces transformateurs d'ici 2024. Les montants liés aux transformateurs contenant des PCB ont été exclus des calculs pour les KPI d'alignement.

En 2023, 50Hertz Transmission (Allemagne) a renouvelé sa certification à la norme ISO 45001 (management de la santé et de la sécurité au travail) et a obtenu la certification à la norme 14001 (management environnemental) en 2022. Les certifications ISO couvrent les directives de l'IFI et la conformité aux exigences légales. Nos postes et nos lignes aériennes sont planifiées, construites et exploitées conformément aux exigences techniques et légales relatives aux champs électromagnétiques. 50Hertz Transmission (Allemagne) n'a pas de PCB dans ses assets.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Elia Transmission (Belgique) publie des études d'impact sur l'environnement (EIE) ou un screening en fonction des spécificités du projet, une évaluation appropriée (EA) le cas échéant conformément à la directive 2011/92/UE, et réalise des études environnementales conformément à la directive 2009/147/CE (Oiseaux) et 92/43/CE (Habitats). Elia Transmission (Belgique) va au-delà du simple respect des obligations associées : elle engage le dialogue avec les communautés locales, les organisations non gouvernementales ainsi que différentes organisations gouvernementales pour définir comment il convient de réaliser chaque projet de la manière la plus efficace et respectueuse en termes d'impacts au niveau local et sur la nature. À l'avenir, le statut des mesures d'indemnisation et d'atténuation sera suivi par le personnel d'Elia Transmission (Belgique) sur base d'un passeport de relations communautaires (CR Pass).

En Allemagne, 50Hertz Transmission (Allemagne) a développé un outil destiné à suivre la mise en œuvre des mesures d'indemnisation et d'atténuation conformément aux réglementations européennes susmentionnées. 50Hertz Transmission (Allemagne) peut affirmer avec confiance sa parfaite conformité aux exigences de la taxonomie européenne.



2.1.7 Répondre aux exigences des garanties sociales minimales

Conformément au règlement sur la taxonomie, pour qu'une activité commerciale soit considérée comme « alignée », un processus doit être mis en place pour assurer la conformité aux directives et à la législation internationale suivantes :

- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- les conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail ;
- la Charte internationale des droits de l'homme.

Les garanties sociales minimales définissent des critères sociaux et de gouvernance afin que les entités exerçant des activités bénéfiques pour l'environnement ne nuisent pas de manière significative au reste des objectifs.

Cette interprétation a été renforcée par le projet de rapport publié par la Plateforme sur la finance durable. À cet égard, les sujets de fond qui sont importantes pour l'analyse sont les suivants :

- les droits de l'homme (y compris les droits du travail et des consommateurs) ;
- la corruption, la sollicitation de pots-de-vin et l'extorsion ;
- la fiscalité ;
- la concurrence loyale.

Elia Group respecte des directives internationales dépassant la portée de ses conventions collectives et accords d'entreprise, comme les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT : C87, C98 et C135) et les droits des travailleurs stipulés dans le Pacte mondial des Nations unies. Elia Group est également soumis aux règles de bonne gouvernance applicables aux sociétés cotées, dont le Code belge de gouvernance d'entreprise.

Le code d'éthique et la politique des droits de l'homme du Groupe sont disponibles [en ligne](#).

En outre, tous les fournisseurs qui concluent de nouveaux accords-cadres doivent avoir une notation EcoVadis, qui évalue dans quelle mesure une entreprise a intégré les principes de durabilité et de responsabilité sociale d'entreprise dans ses activités commerciales. Les politiques d'achat de 50Hertz Transmission (Allemagne) reposent également sur les principes de base du Pacte mondial des Nations unies en matière de droits de l'homme, de conditions d'emploi et de lutte contre la corruption. La plupart des fournisseurs d'Elia Group sont situés dans l'UE, ce qui réduit le risque de violation des droits de l'homme et du travail.

Citons parmi les autres mesures traitant des droits de l'homme :

- demander aux fournisseurs de signer un code de conduite commun et contraignant avant de commencer leur mission ;
- réaliser des évaluations des risques pour les fournisseurs si nécessaire ;
- introduire un mécanisme fonctionnel de réclamation concernant la corruption et la subornation, qui sera étendu à l'avenir à d'autres questions relatives aux droits de la personne.

Par ailleurs, un groupe de travail transversal a été mis en place en 2022 pour suivre l'évolution de la loi sur la chaîne d'approvisionnement en Allemagne et parvenir à l'alignement entre les garanties sociales minimales et la future directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD).

Elia Group a également confirmé avoir mis en place de bonnes pratiques de gouvernance, notamment en matière de :

- structures de gestion saines, telles que décrites dans les pages « Rôles et responsabilités » de son [site web](#) ;
- relations sociales : Elia Group s'engage en faveur de la liberté d'association, de la négociation collective et de la protection des représentants du personnel, axant essentiellement ses efforts sur la confiance et la coopération constante avec tous les syndicats ;
- rémunération du personnel : Elia Group communique de manière transparente les salaires de l'équipe de direction dans son rapport de rémunération, y compris la rémunération totale fixe et variable ainsi que les retraites et autres avantages d'entreprise versés à la direction ;
- conformité fiscale et transparence telles que décrites dans les [directives fiscales de l'entreprise](#), en mettant surtout l'accent sur une stratégie fiscale prudente, qui s'aligne toujours sur notre conduite générale des affaires.

2.1.8 KPI de la taxonomie et méthodes de comptabilisation

Les méthodes de comptabilisation servant au calcul des parts d'activités éligibles et alignées se fondent sur les dispositions de l'annexe 1 du règlement délégué 2178/2021.

Les notions de numérateur et de dénominateur s'appliquent comme suit : si X/Y, alors X = numérateur et Y = dénominateur.

On évite la double comptabilisation dans l'allocation au numérateur du chiffre d'affaires, des CAPEX et des OPEX pour l'ensemble des activités économiques, car chaque entité n'a qu'une seule activité économique. Par conséquent, le chiffre d'affaires, les OPEX et les CAPEX couvrent des activités économiques qui sont totalement éligibles à la taxonomie ou pas du tout. Elia Transmission Belgium SA/NV fait figure de seule exception, car elle a deux activités économiques, dont l'une est éligible à la taxonomie et l'autre pas, comme le montre le tableau ci-dessus. Le chiffre d'affaires de l'activité non éligible à la taxonomie est bien délimité : les OPEX ne sont pas significatifs et les CAPEX sont inexistantes pour cette activité.

Les dépenses financées par l'émission d'obligations vertes (au niveau d'Eurogrid/50Hertz Transmission (Allemagne) sont consolidées dans les numérateurs et les dénominateurs des CAPEX d'Elia Group.

Le CAPEX aligné ajusté pour l'utilisation des entreprises financières a été calculé selon les lignes directrices de la FAQ de la Commission européenne sur la taxonomie de l'UE de décembre 2022.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires utilisé dans le calcul des KPI se base sur les méthodes comptables mentionnées à la section « 3.4.1 Produits » (IFRS 15 – Produits des activités ordinaires) du rapport financier et sur les résultats consolidés présentés dans « 4.5 Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS » qui rendent compte des produits des différents segments sous lesquels les éléments suivants sont pris en compte :

	Numérateur (*)	Dénominateur
Revenus (y compris revenus du réseau, last-mile connexion et autres revenus)	Oui	Oui
Produits (charges) nets réglementaires	Oui	Oui

(*) Le numérateur est ajusté pour les entités juridiques/activités qualifiées de non éligibles à la taxonomie.

Par conséquent, le chiffre d'affaires total pris en compte en 2023 qui était inclus dans le dénominateur du KPI chiffre d'affaires s'élevait à €3.742,87 millions.

Capex

Les CAPEX utilisés dans le calcul des KPI se fondent sur des principes comptables généraux, mentionnés aux sections « 3.3.1 Immobilisations corporelles » (« PPE ») (IAS 16), « 3.3.2 Immobilisations incorporelles » (IAS 38) et « 3.3.16 Contrats de location » (IFRS 16) du rapport financier.

Les mouvements liés à ces assets sont présentés à la section « 4.5 Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS », sous le sous-titre « Dépenses d'investissement » et sont inclus dans le calcul comme suit :

	Numérateur (*)	Dénominateur
Ajouts aux immobilisations corporelles (y compris contrats de location)	Oui	Oui
Ajouts aux d'immobilisations incorporelles (y compris contrats de location)	Oui	Oui

(*) Le numérateur est ajusté pour les entités juridiques/activités qualifiées de non éligibles à la taxonomie.

Le total des CAPEX pris en compte en 2023 qui est inclus dans le dénominateur du KPI CAPEX s'élevait à €2.477,45 millions.

Opex

Pour déterminer le KPI OPEX, nous avons appliqué la définition décrite dans le Règlement délégué sur le reporting et le rapport final de l'ESMA intitulé « Advice on Article 8 of the Taxonomy Regulation » publié le 26 février 2021, selon laquelle les OPEX couvrent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et à la réparation et à toutes autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces assets.

Le KPI OPEX représentait en 2023 un montant de €202,45 millions.

Un tableau de correspondance avec le rapport financier est disponible ci-dessous.

Dénominateur	Section du rapport financier
Chiffre d'affaires 2023 de Elia Group	<u>5.1. Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits</u>
CAPEX 2023 de Elia Group	<u>6.1. Immobilisations corporelles et 6.2. Immobilisations incorporelles</u>

2.1.9 Répartition des KPI du groupe Elia pour l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie européenne en 2023

Les dernières mesures prises dans le cadre de l'analyse de la taxonomie ont été le calcul des KPI : chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX éligibles et alignés sur la taxonomie.

Une approche descendante a été appliquée lors du calcul des KPI, ce qui signifie un chiffre d'affaires non éligible et non aligné. Les CAPEX et les OPEX ont été exclus des chiffres totaux présentés dans les états financiers. L'alignement d'Elia Group sur les critères DNSH et sa conformité aux garanties sociales minimales mènent à la conclusion que les KPI sont principalement influencés par :

- l'inéligibilité des activités de conseil du Groupe et des autres activités non liées au transport d'électricité ;
- le non-alignement des activités de transport d'électricité éligibles est surtout attribuable aux raccordements directs existants aux centrales électriques qui ne respectent pas les CST ;
- les assets contaminés par les PCB provenant de nos activités de transport d'électricité en Belgique.



Le détail des KPI est disponible dans le tableau Excel suivant : [code QR](#).



2.2. ESRS E1 changement climatique

2.2.1 Stratégie

E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

La principale mission d'Elia Group consiste à mener la transition énergétique en facilitant l'intégration des sources d'énergie renouvelable dans le système électrique pour ainsi favoriser la décarbonisation. La réussite de cette mission sera la clé de la décarbonisation de l'industrie et profitera ainsi à la société dans son ensemble et à nos propres résultats. Elle nous permettra également de décarboniser efficacement et durablement nos propres activités. Nous avons donc un triple intérêt à réussir dans notre cœur de métier.

Pour souligner notre engagement en faveur de la décarbonisation, nous avons fixé un objectif de neutralité carbone pour 2030 pour nos propres activités (c'est-à-dire les émissions du scope 1 et 2, à l'exclusion des pertes sur le réseau). Cet objectif adopte une approche « éviter-réduire-compenser ». En outre, nous nous sommes engagés à atteindre un objectif absolu de réduction des émissions de GES pour toutes les émissions du scope 1 & 2, y compris les pertes sur le réseau, de 28% d'ici à 2030 (en prenant 2019 comme année de référence). L'équipe de validation des objectifs de la SBTi a déterminé que cet objectif est conforme à une trajectoire « bien en dessous de 2°C ». De plus, nous avons pour objectif d'être totalement neutres en carbone d'ici à 2040.

Le défi réside dans les pertes sur le réseau dues à nos lignes et câbles, qui représentent la plus grande part de notre empreinte carbone et nous empêchent actuellement d'avoir un plan 1,5 °C. Les pertes sur le réseau sont un élément inévitable et inhérent du transport d'électricité et leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre dépend du mix de production d'énergie, dont la répartition est légalement en dehors de notre domaine de responsabilité en tant que GRT⁶⁸. À court terme, le développement nécessaire du réseau décrit ci-dessus et l'alimentation volatile en énergies renouvelables entraîneront une

augmentation du volume des pertes sur le réseau, qui n'est pas suffisamment compensée par une diminution du facteur d'émission du mix énergétique pour permettre des objectifs de décarbonisation encore plus ambitieux pour Elia Group. Cependant, notre contribution à la décarbonisation sociétale de loin notre propre empreinte carbone. Cet effet disparaîtra progressivement à moyen et long terme. L'évolution de la structure de production d'électricité, avec l'intégration croissante des SER dans nos réseaux, conduira à terme à une diminution significative du facteur d'émission de l'électricité (voir « [4. Réduction des émissions de GES liées aux pertes sur le réseau](#) » dans E1-3 « Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique »).

Notre plan de transition expliqué (y compris les moteurs)

Notre programme de durabilité ActNow est un élément clé de notre stratégie et intègre pleinement la durabilité dans nos activités commerciales. Nous nous efforçons d'atteindre ces objectifs par le biais de nos business roadmaps et plans à cinq ans, que nous révisons régulièrement, par exemple lorsque les exigences européennes sont mises à jour.

Comme indiqué à la section « [4.3 Notre programme de durabilité ActNow](#) » du rapport stratégique, l'action climatique - qui constitue la dimension 1 de notre programme de durabilité ActNow - est à la fois la première et la plus importante dimension du programme. Le tableau ci-dessous présente les objectifs inclus dans cette dimension et les moteurs de décarbonisation qui ont été identifiés. Veuillez vous reporter à « [2.2.2 E1-3 Actions et ressources](#) » pour plus de détails sur les actions associées.

⁶⁸ En Europe, dans le cadre du Third Energy Package, les réseaux énergétiques sont soumis à des exigences d'unbundling qui obligent les États membres à garantir la séparation des entreprises énergétiques verticalement intégrées, ce qui entraîne la séparation des différentes étapes de la fourniture d'énergie (production, transport, distribution et vente au détail). Par conséquent, le champ d'activités d'Elia Transmission (Belgique) comprend uniquement le transport d'électricité, et non la production, ce qui signifie qu'il ne peut pas influencer le mix énergétique.

ACTNOW DIMENSION 1 ACTION CLIMATIQUE

Défi	NOTRE DÉFI SOCIÉTAL Accélérer la décarbonisation du secteur de l'électricité		NOTRE DÉFI D'ENTREPRISE Décarboniser nos propres activités		
Objectif	Objectif 1 Contribuer à la décarbonisation du secteur de l'électricité	Objectif 2 Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone d'ici 2040	Objectif 3 Garantir la neutralité carbone de nos propres activités d'ici 2030	Objectif 4 Évoluer vers une chaîne de valeur neutre en carbone pour les nouveaux assets et les travaux de construction	Objectif 5 Accroître la résilience climatique
Focus de l'action	Atténuation du changement climatique			Adaptation au changement climatique	
	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du réseau • Développement du marché et exploitation du système • Électrification 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de GES liées aux pertes réseau • Évaluer l'impact de l'équilibrage et du redispatching 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie pour sortir du SF6 • Postes durables • Mobilité bas carbone 	Actions pour la chaîne de valeur en amont (scope 3)	<ul style="list-style-type: none"> • Scénarios de changement climatique • Planification et dimensionnement du réseau et des assets • Anticipation et gestion des phénomènes météorologiques extrêmes

Émissions de GES verrouillées

Pertes sur le réseau : veuillez vous référer au texte ci-dessus où nous expliquons la nature inévitable des pertes sur le réseau et la dépendance des émissions liées aux pertes sur le réseau vis-à-vis du mix énergétique.

SF₆⁶⁹ : en raison de la longue durée de vie (55 ans) de nos équipements, il subsistera des équipements utilisant du gaz SF₆ d'ici 2030 et 2040, mais en nombre de plus en plus réduit. Il convient de noter que ce sont les fuites qui génèrent les émissions. C'est pourquoi notre stratégie d'élimination progressive du SF₆ est également axée sur la gestion des fuites, ce qui permet de minimiser et/ou d'atténuer notre impact.

Postes : nos postes, en tant qu'éléments permettant d'exploiter le réseau, consomment de l'électricité. Des panneaux solaires seront installés (voir ci-dessous les actions). Par conséquent, comme pour les pertes sur le réseau, la réduction des émissions associées s'alignera sur la décarbonisation de nos mix énergétiques locaux.

Ressources financières

Selon la méthodologie de reporting Taxonomie de l'UE, les activités économiques d'Elia Group identifiées comme éligibles sont alignées à un niveau très élevé avec les critères de sélection technique (TSC). Le degré élevé d'alignement montre clairement la contribution du Groupe à la transition énergétique. Nous ne prévoyons pas d'écarts majeurs à l'avenir. Veuillez vous référer au point « [2.1 Publication en application de l'article 8 du règlement 2020/852 \(Règlement taxonomie\)](#) », où est présenté l'alignement sur le règlement sur la taxonomie européenne de nos activités éligibles. D'autres investissements et financements sont intégrés dans le business plan quinquennal, mais il est impossible de les dissocier du business plan global ou ils ne sont pas suffisamment importants pour être mentionnés ici.

Au cours de la période considérée, aucun montant CAPEX significatif n'a été investi dans des activités économiques liées au charbon, au pétrole et au gaz.

Intégrer le plan de transition dans notre stratégie globale et notre planification financière

Elia Group n'est pas exclu des indices de référence « accord de Paris » de l'UE⁷⁰.

Étant donné le lien intrinsèque entre notre cœur de métier et la transition énergétique, les responsabilités relatives au climat et à la durabilité reviennent à nos organes de direction : ils veillent à l'implémentation de notre stratégie et supervisent les progrès du Groupe. En outre, des dispositions particulières ont été prises, entre autres au niveau du conseil d'administration, afin de s'assurer que notre programme de durabilité ActNow - qui inclut des aspects de changement climatique dans sa Dimension 1 - soit pleinement intégré dans toute l'entreprise. Veuillez vous reporter à « [1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance](#) » pour plus d'informations.

Notre plan de transition climatique fait l'objet d'un vote lors des assemblées générales annuelles (AG). Le feedback est recueilli lors de ces réunions, mais il l'est plus fréquemment qu'une fois par an. Nous avons mis en place des processus et contrôles garantissant le monitoring, l'évaluation, la validation et le reporting réguliers de ces KPI. En outre, notre équipe de direction a présenté aux actionnaires plusieurs exposés axés sur les stratégies de durabilité du Groupe lors des événements Capital Market Day.

Nos progrès dans la mise en œuvre du plan de transition sont supervisés par le GSO et deux comités de durabilité locaux chez Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) et sont suivis par le biais de KPI, dont les plus pertinents sont publiés à l'intention de nos stakeholders (voir le chapitre « [Notre programme de durabilité ActNow](#) » dans le rapport stratégique).

ESRS 2 SBM-3 – Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Le changement climatique étant une préoccupation majeure et notre rôle sociétal dans l'atténuation du changement climatique étant au cœur de nos activités, les risques et opportunités climatiques ainsi que l'ensemble de leurs sous-catégories, avaient déjà été intégrés à chaque risque et opportunité de notre registre des risques pour l'entreprise. Ils sont décrits en détail dans les fiches de risques et d'opportunités de la section « [3.1 Système de gestion des risques et des opportunités](#) » du rapport stratégique, où le lien avec tout type de risque lié au climat (tel que détaillé dans le TCFD) est également identifié. Les principaux risques et opportunités liés au climat pour nos activités sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

⁶⁹ Formule chimique de l'« hexafluorure de soufre ». Le SF₆ est utilisé comme isolant et gaz de commutation dans les appareillages à haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et est chimiquement stable. Son potentiel de réchauffement global est cependant 23.500 fois plus élevé que celui du CO₂.

⁷⁰ Conformément aux critères d'exclusion énoncés aux articles 12.1 (d) à (g)53 et 12.2 du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission (règlement sur les normes relatives aux indices de référence en matière de climat).

Principaux risques et opportunités climatiques	Réglementation(s)	Risques Menaces climatiques physiques	Opportunités Projets d'infrastructure réseau pour la transition énergétique
Type de risque/d'opportunité	Transitoire	Physique	Source d'énergie
Description	Renforcement de réglementations existantes et/ou nouvelles réglementations émergentes	Dégâts physiques aux assets et aux infrastructures	Programme d'investissement dans des projets d'infrastructure réseau
Nature du risque/de l'opportunité	<ul style="list-style-type: none"> • SF6 et interdiction potentielle des PFAS • Taxe carbone • Reporting 	<ul style="list-style-type: none"> • Événements météorologiques extrêmes • Vagues de chaleur plus fréquentes ou graves 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle infrastructure offshore et onshore • Renforcement de l'infrastructure onshore • Développement d'interconnexions
Criticité	Élevée	Moyenne	Élevée Quasiment certaine
Principal horizon temporel affecté	Moyen à long terme	Moyen à long terme	Court et moyen terme
Impacts financiers	Quantification des coûts accrus	Continuité des activités, quantification des coûts accrus sur la base des informations historiques	Quantification du retour sur investissement dans les technologies à faibles émissions
Méthodologie	Analyse des coûts compte tenu du cadre régulé	Implémentation de l'analyse de scénario	Estimation des coûts
Réponse de la direction	ActNow Dimension 1 Objectif 3, Dimension 5	ActNow Dimension 1 Objectif 5	Programme d'investissement (ActNow Dimension 1 Objectif 1)

La résilience climatique est intégrée à notre stratégie et à nos modèles économiques en tant que défi sociétal. Elia Group façonne et mène la transition énergétique, en jouant un rôle prépondérant dans l'intégration des SER aux systèmes énergétiques, en répondant à la demande en électrification, et en travaillant avec des acteurs du secteur afin d'identifier et de développer des moyens additionnels pour décarboniser la société.

En tant que gestionnaires de réseau de transport d'électricité (GRT), Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) sont toutes deux responsables de l'alignement de leurs activités avec les ambitions des gouvernements belge et allemand (ce que l'on appelle les Contributions déterminées au niveau national). Les principaux besoins de développement et de renforcement du réseau sont identifiés et décrits dans le plan de développement fédéral belge et le plan de développement du réseau allemand que les deux GRT sont légalement tenus de publier à intervalles réguliers (leur fréquence est dictée par la loi réglementaire applicable dans chaque réseau électrique - voir section « 5. Notre business model » du rapport stratégique pour plus d'informations). Dans le même temps, les deux GRT ont entamé des échanges plus étroits avec les promoteurs actifs dans les énergies renouvelables ainsi qu'avec l'industrie en vue de mieux anticiper leurs besoins par rapport au réseau, qui se matérialisent souvent plus rapidement que ce qui est prévu dans le plan de développement fédéral belge et le plan de développement du réseau allemand. Afin

de développer un réseau capable de répondre aux défis à venir, nous avons analysé divers scénarios pour mieux comprendre l'impact sur le réseau et mieux prévoir les investissements nécessaires. Les scénarios englobent ceux développés par ENTSO-E et ENTSO-G, le Réseau Européen des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité (et de Gaz) dans le contexte du plan de développement décennal du réseau (Ten-Year Network Development Plan ou TYNDP), soutenus par des projections du climat futur, et tiennent compte de deux options possibles pour 2050 : RCP 4.5 et RCP 8.5.

Notre capacité à répondre et à nous adapter aux risques de transition liés au climat est décrite comme notre défi d'entreprise dans notre programme de durabilité ActNow et se concentre sur nos propres opérations. L'objectif d'une réduction des émissions bien inférieure à 2 °C a été validé par la SBTi. Les moteurs de décarbonisation associés sont la réduction des émissions liées aux pertes sur le réseau, l'élimination progressive du SF₆, le programme de postes durables et la mobilité à faible émission de carbone (voir plus de détails dans « E1-3 Actions et ressources »).

En ce qui concerne la résilience de nos assets aux risques physiques liés au climat, Elia Group a examiné en profondeur et sur le long terme des scénarios climatiques (RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5) avec le soutien du Climate Service Center Germany GERICS, une entité organisationnelle scientifique indépendante du Helmholtz-Zentrum Hereon, afin de

remettre en question les hypothèses existantes sur la nécessité d'adapter son infrastructure afin de la protéger des risques climatiques physiques. Le scénario RCP 8.5 donne un aperçu des conditions de canicule les plus sévères, tandis que les autres scénarios sont utiles pour l'analyse de sensibilité. Le scénario RCP 2.6 est le plus strict en termes de politiques visant à limiter le changement climatique (pour les risques de transition liés au climat).

Les risques climatiques physiques auxquels le Groupe est exposé se divisent en deux catégories : chroniques et aigus. Sur la base des meilleures informations disponibles en matière de scénarios climatiques, l'évaluation de vulnérabilité des activités de notre Groupe s'est poursuivie en 2023, en ligne avec les critères d'examen technique de l'acte délégué de la taxonomie de l'UE. Cette évaluation a mis en lumière l'impact potentiellement dangereux des vagues de chaleur ou de froid, des événements hivernaux, des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt. Tous ces phénomènes représentent des risques physiques aigus, qui pourraient entraîner des conditions d'exploitation moins favorables pour les actifs du groupe, voire les endommager. De telles circonstances pourraient venir perturber la continuité des activités et nécessiter l'activation de plans d'urgence. En raison de la nature critique des infrastructures du Groupe, ainsi que du fait que ses actifs sont répartis sur un vaste territoire (en particulier les lignes aériennes), les actifs du Groupe sont considérés comme sujets à une vulnérabilité accrue aux risques climatiques physiques, comme c'est le cas pour d'autres gestionnaires de réseau et entreprises d'utilité publique

2.2.2 Gestion des incidences, risques et opportunités

E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Dans nos conditions d'achat, nous expliquons ce que nous attendons de nos fournisseurs en matière d'utilisation efficace de l'énergie et de réduction de la consommation d'énergie.

Dans nos règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement à l'intention des entrepreneurs effectuant des missions, nous leur demandons d'utiliser l'énergie de manière rationnelle. Ces éléments figurent également dans notre Code de conduite pour les fournisseurs. Tous ces documents sont signés par notre Head of Purchasing et sont disponibles sur notre site web. Ces règles font partie intégrante de chaque contrat qu'Elia Group conclut avec des entrepreneurs, c'est-à-dire notre chaîne de valeur en amont. En ce qui concerne nos propres opérations, notre politique de gestion des actifs pour les postes comprend des aspects de réduction de la consommation d'énergie liés à notre plan de transition pour la réduction des émissions. Aucune norme ou initiative de tiers n'est utilisée dans l'élaboration de ces politiques.

E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Veillez vous référer à la section « [E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci](#) » pour savoir comment ces actions se traduisent en cibles.

Toutes les actions décrites ci-dessous sont des actions d'atténuation du changement climatique.

La décarbonisation du secteur de l'électricité et le facteur d'émission du mix énergétique (chaîne de valeur en aval) sont assurés par le biais d'actions telles que :

1. Développement du réseau et intégration des SER : veuillez vous référer à la description ci-dessus du défi d'entreprise d'Elia Group.

2. Développement du marché et exploitation du système.

Nous travaillons en permanence avec d'autres acteurs du marché, des décideurs politiques et des régulateurs pour développer le design du marché de l'électricité afin de faciliter l'intégration des SER variables dans le réseau et d'exploiter la flexibilité des consommateurs. L'adoption des véhicules électriques et des pompes à chaleur s'accélère, ouvrant la voie à de nouveaux modes d'interaction avec le système électrique pour les consommateurs. Cependant, la participation à grande échelle de la flexibilité du côté de la demande est encore balbutiante. Une des principales raisons à cela est que le design de marché actuel présente de nombreux obstacles empêchant la participation active de petits actifs flexibles. Nos efforts visent à lever ces obstacles et faciliteront l'intégration efficace d'un plus grand nombre d'énergies renouvelables dans le système. Ceci à son tour permettra aux consommateurs de récolter les fruits de leur investissement dans des actifs flexibles (tels que les pompes à chaleur, les véhicules électriques, les panneaux photovoltaïques et les chaudières électriques).

En améliorant nos technologies et processus d'exploitation du réseau, nous ouvrons la voie à de nouvelles augmentations importantes des énergies renouvelables intermittentes dans le système.

Afin de gérer le réseau du futur, qui intègre davantage d'énergies renouvelables et d'unités décentralisées, Elia Group développe un Système de contrôle et d'acquisition de données - appelé en interne Modular Control Center System (MCCS) - pour faire face à la quantité croissante de données et gérer le besoin croissant de surveillance du système et du réseau. Cette technologie de pointe, en tant que plateforme, est notre réponse en matière de gestion d'une complexité accrue et permet flexibilité, adaptabilité et évolutivité au fil du temps. La modularisation est la clé de développements rapides et de solutions différenciées. Des processus automatisés et des algorithmes aideront les opérateurs du futur à prendre des décisions. À plus long terme, notre objectif est d'évoluer vers un pilote automatique doté de toutes les capacités requises, de sorte que les opérateurs puissent se concentrer sur la supervision tout en étant capables de (re)prendre le contrôle en cas de besoin. La

vision, l'architecture et les solutions de type produit du MCCS seront partagées et co-développées avec des homologues (par ex. d'autres GRT internationaux) dans le cadre d'une communauté MCCS NextGen.

3. Électrification et couplage des secteurs

Un élément central de la décarbonisation européenne implique l'électrification de l'industrie et de la société en général. En exploitant notre rôle moteur dans le secteur européen de l'électricité, nous collaborons avec des acteurs industriels tels que Linde, ArcelorMittal et Total (des entreprises actives dans nos zones de réglage) afin d'évaluer les potentiels d'électrification et d'identifier les meilleures solutions pour répondre à leurs besoins croissants en électricité. Nous développons et promovons également de manière proactive des emplacements appropriés, par exemple pour les nouveaux centres de données, sites industriels et installations de production d'hydrogène afin d'accélérer leur déploiement et de garantir que le système est prêt à accueillir ces charges.

Le champ d'application des actions suivantes est celui de nos propres activités :

4. Réduction des émissions de GES liées aux pertes sur le réseau

Les pertes sur le réseau imputables aux lignes et aux câbles sont un aspect inévitable et inhérent au transport d'électricité. Elles dépendent de facteurs comme la distance que l'électricité doit parcourir, son intensité ou encore sa tension. Les pertes sur le réseau sont une source d'émissions de GES liées à l'exploitation du réseau qui dépend de l'intensité CO₂ du mix énergétique national. La quantité de CO₂ associée à ces pertes va diminuer au fil du temps, à mesure que le volume d'énergie renouvelable intégré au système augmente. Cependant, dans le même temps, les pertes sur le réseau augmenteront en raison de l'accélération de l'électrification et les émissions de GES qui en découlent augmenteront également. Les émissions indirectes de GES (Scope 2) sont les plus importantes pour les activités de transport d'électricité, mais l'établissement de trajectoires de réduction est en contradiction avec notre rôle sociétal de décarbonisation de la société par l'électrification (augmentation des pertes sur le réseau) et dépend fortement des politiques nationales en matière de mix énergétique. Notre objectif est donc d'intégrer des quantités toujours plus importantes de SER dans le système.

5. Actions pour la sortie du SF₆

Nous avons rédigé et approuvé une nouvelle politique en matière d'assets qui favorise les alternatives au SF₆. À court terme, nous nous sommes fixé pour objectif de faire en sorte que des solutions sans SF₆ seront utilisées dans 50% de nos nouvelles installations d'ici 2030. À long terme, nous allons définitivement arrêter de l'utiliser dans les nouvelles installations, conformément à la réglementation européenne sur les gaz fluorés récemment adoptée. Dans le même temps, nous continuerons à nous efforcer de maintenir les fuites de SF₆ à un niveau aussi bas que possible. Nous avons réussi à le faire en 2023, où le taux a été de 0.11% seulement, bien en deçà de notre objectif de 0,25%.

6. Postes durables

Dans le cadre de notre objectif visant à rendre nos postes plus durables et efficaces au niveau énergétique, nous avons développé de nouvelles normes de construction pour nos postes, entre autres en matière d'installations de chauffage et de refroidissement ainsi que de contrôle intelligent de la température. Nous rénovons également les bâtiments de nos postes existants pour améliorer leur efficacité. En Belgique, nous avons décidé d'installer sur nos sites quelque 45.000 m² de panneaux solaires d'ici 2030, qui produiront une charge de pointe de 7 MW d'énergie solaire. Cette énergie sera ensuite utilisée pour couvrir une partie de notre consommation. Une initiative similaire est en cours de déploiement dans un certain nombre de bâtiments administratifs et de postes de 50Hertz Transmission (Allemagne), en plus d'un système photovoltaïque existant sur le toit du siège social de la société à Berlin. Une autre action en Belgique consiste à installer des systèmes de commande et de surveillance du chauffage à distance dans environ 600 bâtiments de postes existants d'ici à 2030, ce qui représente une surface chauffée totale d'environ 130.000 m².

7. Mobilité à faible émission de carbone

Nous sommes en train d'électrifier notre flotte (tant les voitures de sociétés que les camionnettes techniques). En 2025, 75% des déplacements domicile-travail de nos entités belges seront à faible émission de carbone. Un budget mobilité a été introduit en 2022 dans toutes nos entités en Belgique, tandis qu'un programme de leasing de vélo a été déployé dans toutes nos entités allemandes.

Le champ d'application des actions suivantes représente l'amont de notre chaîne de valeur (impact sur notre empreinte Scope 3) :

8. Création d'une plateforme de comptabilisation du CO₂ adaptée à nos activités pour nos fournisseurs

Les émissions liées aux nouveaux assets et aux travaux de construction sont classées comme émissions du Scope 3 « catégorie 1 - Biens et services achetés » et catégorie 2 - Biens d'investissement ». Elles renvoient aux catégories d'émissions en amont de la chaîne de valeur qui sont plus compliquées à calculer précisément car les informations pertinentes doivent être collectées auprès de nos fournisseurs. Nous avons développé une plateforme de comptabilisation du CO₂ afin d'accroître la maturité de nos données, qui a été mise en service fin 2023. Les achats verts ont lieu en étroite collaboration avec nos fournisseurs. À l'avenir, nous suivrons de près les améliorations que nos fournisseurs appliquent à leurs designs, méthodes de production et d'exécution de projet. Des données précises nous permettront de nous concentrer sur les actions qui ont l'incidence potentielle la plus importante et de fixer des objectifs liés au scope 3.

9. Fixation d'un Prix interne du carbone (PIC)

Veillez vous référer à « [E1-8 Tarification interne du carbone](#) » pour plus d'informations.

10. Travaux verts (en Belgique)

Nous nous sommes engagés avec plusieurs fournisseurs qui exécutent des travaux d'infrastructure sous la direction d'Elia Transmission (Belgique). L'objectif est, parallèlement à la plateforme de comptabilisation, de quantifier les émissions liées aux différents types de travaux standard et d'identifier les facteurs ayant la plus grande incidence afin de mettre en place des mesures de réduction. Plusieurs projets couvrant les principaux types de travaux d'infrastructure (lignes, câbles, postes) pour la construction des assets du réseau ont été sélectionnés comme projets pilotes et des données (matériaux de génie civil, déchets, consommation de carburant et d'électricité sur site, transport en amont et en

aval et déplacements domicile-travail) ont été collectées afin d'obtenir une première vue d'ensemble de l'empreinte carbone de nos travaux d'infrastructure, en remplacement de l'approche actuelle basée sur les dépenses. Les principaux facteurs de l'empreinte de chaque type de travail ont été identifiés et les pratiques potentielles de réduction des émissions ont été répertoriées afin d'aboutir au lancement d'une série de projets « proof-of-concept » pour valider leur pertinence. Ces informations nous seront également utiles pour fixer les objectifs liés au scope 3. La collecte de données concernant la capture des émissions de GES de nos projets offshore est en cours.

2.2.3 Métriques et cibles

EI-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

EI-4. AR 31		Elia Group			Actions
Cibles de réduction des émissions de GES par leviers de décarbonation	2019	2023	Cible 2030		
Décarbonisation du mix électrique (intégration SER) - Elia Transmission (Belgique)	16,60 %	28,20 %	pas de cible		Développement du réseau
Décarbonisation du mix électrique (intégration SER) - 50Hertz Transmission (Allemagne)	56,60 %	72,00 %	100% (en 2032)		Développement du marché et exploitation du système Électrification
Réduction des émissions de GES liées aux pertes réseau	897.948,32 tCO ₂ eq 100,00 %	905.049,00 tCO ₂ eq 100,79 %	514.800,00 tCO ₂ eq 57,33 %		Rendre le mix énergétique plus vert grâce au renforcement et à l'expansion du réseau
Taux de fuite SF₆ ✓	0,15 %	0,11 %	inférieur à 0,25 %		Mise en place d'un système de gestion des fuites de SF ₆
Sortie du SF₆	pas commencé en 2019 %	46,50 %	50,00 %		Élimination progressive du SF ₆ dans les nouveaux actifs
Flotte neutre en carbone	5.685,68 tCO ₂ eq 100,00 %	5.452,87 tCO ₂ eq 95,91 %	534,10 tCO ₂ eq 9,39 %		Électrification de la flotte (voitures de société et camionnettes techniques)

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Taux de fuite de SF₆ = quantité de SF₆ ayant fui au cours de l'année/quantité moyenne de gaz SF₆ stockée dans les compartiments. La fuite de SF₆ est calculée sur la base de l'enregistrement du poids des bouteilles et des conteneurs de SF₆ lors des transactions (par exemple, les recharges) avec du gaz SF₆.

Pour une description de la manière dont les cibles ont été définies et des stakeholders impliqués dans leur validation, voir section [« EI-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci »](#).

EI-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique

EI-5. AR 34		Elia Transmission (Belgique)	50Hertz Transmission (Allemagne)	Elia Group
Consommation d'énergie et mix énergétique		2023	2023	2023
(1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)		Non applicable	Non applicable	Non applicable
(2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)		15.214,00	6.134,65	21.348,66
(3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)		2.880,82	0,00	2.880,82
(4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)		Non applicable	Non applicable	Non applicable
(5a) Consommation d'électricité achetée ou acquise à partir de sources fossiles (en MWh) ✓	Mesurée	Non applicable	21.836,16	21.836,16
	Estimée	8.309,89	0,00	8.309,89
(5a) Consommation de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	Mesurée	Non applicable	1.268,00	1.268,00
	Estimée	Non applicable	Non applicable	Non applicable
(6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)		26.404,72	29.238,81	55.643,53
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie		0,52	0,44	0,47
(7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh) ✓	Mesurée	Non applicable	2.515,44	2.515,44
	Estimée	10.249,74	Non applicable	10.249,74
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie		0,20	0,04	0,11
(8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)		Non applicable	Non applicable	Non applicable
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh) ✓	Mesurée	6.253,23	34.942,40	41.195,63
	Estimée	7.654,54	0,00	7.654,54
(10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)		Non applicable	Non applicable	Non applicable
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)		13.907,77	34.942,40	48.850,17
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie		0,28	0,52	0,42
Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)		50.562,23	66.696,65	117.258,88

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Commentaires :

Pour Elia Transmission (Belgique) : la consommation d'électricité est - dans une moindre mesure - basée sur des valeurs physiques et sur une consommation estimée. La consommation d'électricité estimée est la consommation des postes à haute tension qui ne sont pas équipées de compteurs. Pour 2023, l'estimation a été ajustée pour s'adapter à un périmètre accru (nombre de batteries, superficie des bâtiments et nombre de fieldboxes) par rapport à 2022.

La consommation d'essence et de diesel a été convertie en MWh à l'aide des facteurs de conversion du IEA Statistics Manual.

E1-5. AR 37	Elia Transmission (Belgique)	50Hertz Transmission (Allemagne)	Elia Group
Intensité énergétique par produit net	2023	2023	2023
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (MWh/€ million)	38,11	27,76	31,44

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

E1-5. AR 37	Elia Transmission (Belgique)	50Hertz Transmission (Allemagne)	Elia Group
Intensité énergétique par produit net	2023	2023	2023
Produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (€ million)	1.326,74	2.402,91	3.729,68
Produit net (autre) (€ million)	0,04	0,00	13,19
Produit net total (états financiers) (€ million)	1.326,77	2.402,91	3.742,87

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Les activités d'Elia Transmission Belgium SA/NV, d'Elia Asset SA/NV, de 50Hertz Transmission GmbH et de 50Hertz Offshore GmbH sont considérées comme des activités dans des secteurs à fort impact sur le climat.

Les activités d'Elia Engineering SA/NV, d'Elia Re SA, d'Eurogrid GmbH et les « activités non régulées » appartenant au segment financier sont considérées comme n'appartenant pas à des secteurs à fort impact sur le climat.

EI-6 – Émissions brutes de GES de scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

EI-6. AR 48		Données rétrospectives				Jalons et années cibles	
Émissions de GES		2019	2022	2023	% 2023/2022	2030	Cible annuelle en % / Année de référence
Émissions de GES de scope 1							
Émissions brutes de GES de scope 1 (tCO ₂ eq)	Émissions brutes totales de GES de périmètre 1 (tCO₂eq) ✓	16.861,50	16.975,35	15.781,34	92,97 %	17.941,71	106,41 %
	Fuites SF6	10.132,00	10.447,90	9.522,91	91,15 %	16.614,50	163,98 %
	Parc de véhicules (diesel)	5.336,47	4.907,36	4.761,45	97,03 %	534,10	10,01 %
	Parc de véhicules (essence)	349,21	611,03	691,42	113,16 %	0,00	0,00 %
	Chauffage (gaz naturel)	929,14	824,72	691,95	83,90 %	611,11	65,77 %
	Chauffage (diesel)	43,23	22,13	44,81	202,47 %	14,00	32,38 %
	Systèmes de back-up (diesel)	Pas disponible	40,00	54,50	136,26 %	46,00	Non applicable
	Fuites airco (R407C)	71,46	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
	Fuites airco (R134A)	0,00	122,20	14,30	11,70 %	122,00	0,00 %
	Fuites airco (R410A)	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
	Pourcentage d'émissions de GES de scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Émissions de GES de scope 2							
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur la localisation (tCO ₂ eq)*	Émissions brutes totales de GES de scope 2 fondées sur la localisation (tCO₂eq) ✓	923.449,18	1.126.385,99	928.900,74	82,47 %	527.275,86	57,10 %
	Pertes réseau	897.948,32	1.097.340,50	905.049,00	82,48 %	514.800,00	57,33 %
	Consommation électrique						
	Mesurée	20.950,00	24.895,80	20.245,44	81,32 %	8.959,18	42,76 %
	Estimée	4.286,86	3.789,69	3.590,29	94,74 %	3.307,00	77,14 %
	Chauffage	264,00	360,00	16,00	4,44 %	209,68	79,42 %
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur le marché (tCO ₂ eq)*	Émissions brutes totales de GES de scope 2 fondées sur le marché (tCO₂eq)	1.520.759,87	1.870.382,37	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
	Pertes réseau	1.479.903,37	1.828.199,23	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
	Consommation électrique						
	Mesurée	0,00	888,12	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
	Estimée	4.832,50	3.547,02	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
	Chauffage	264,00	360,00	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Définitions :

SF₆ : formule chimique de l'« hexafluorure de soufre ». Le SF₆ est utilisé comme isolant et gaz de commutation dans les appareillages à haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et est chimiquement stable. Son potentiel de réchauffement global est cependant 23.500 fois plus élevé que celui du CO₂.

Les fuites de SF₆ sont calculées sur la base de l'enregistrement du poids des bouteilles et des conteneurs de SF₆ lors de transactions (par exemple, recharges) avec le gaz SF₆.

Commentaires :

Les normes de calcul et les facteurs d'émissions suivants ont été utilisés pour déterminer les émissions de GES :

Pour le SF₆ : Protocole relatif aux gaz à effet de serre – norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise / IPCC 5e rapport d'évaluation (AR5) Pour l'électricité :

Les émissions du champ d'application 2 basées sur la localisation pour toutes les années sont calculées en utilisant les facteurs d'émission basés sur le mix énergétique annuel de la Belgique et de l'Allemagne publié sur le portail "eCO₂grid" (<https://eco2grid.50hertz.com/>).

Les émissions du champ d'application 2 basées sur le marché pour 2019 et 2022 sont calculées en utilisant les facteurs d'émission de l'AIB European Residual Mixes pour la Belgique et l'Allemagne. La valeur pour 2023 n'est pas encore publiée.

Pour Elia Transmission (Belgique) essence, diesel, gaz naturel, fuites airco : Bilan GES Ademe (au 29/03/2019)

Pour 50Hertz Transmission (Allemagne) :

Pour l'essence, le diesel : les émissions de GES sont fournies par le prestataire de service de la flotte.

Pour le gaz naturel : Office fédéral allemand des affaires économiques et du contrôle des exportations (BAFA).



E1-6. AR 48		Elia Group			Jalons et années cibles	
Émissions de GES	Données rétrospectives			2030	Cible annuelle en % / Année de référence	
	2022	2023	% 2023/2022			
Émissions significatives de GES de scope 3						
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (tCO2eq)	1.976.219,40	3.111.351,32	157,44 %	Pas de cible	Non applicable	
Biens et services achetés	1.734.640,49	1.946.926,23	112,24 %	Pas de cible	Non applicable	
Biens d'investissement	240.948,28	1.163.834,29	483,02 %	Pas de cible	Non applicable	
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Actifs loués en amont	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Déchets produits lors de l'exploitation	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Transformation des produits vendus	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Utilisation des produits vendus	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Traitement en fin de vie des produits vendus	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Actifs loués en aval	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Franchises	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Transport et distribution en amont	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Acheminement en aval	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Voyages d'affaires	630,63	854,80	135,55 %	Pas de cible	Non applicable	
Déplacements domicile-travail des salariés	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	
Investissements financiers	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Définitions :

Les valeurs du scope 3 sont calculées selon deux méthodes : la méthode fondée sur les dépenses, qui utilise des facteurs d'émission externes spécifiques à une catégorie (pas de données des fournisseurs) et les valeurs physiques à l'aide d'informations provenant de nos fournisseurs

Commentaires :

Les émissions de GAS du scope 3 sont calculées à l'aide de la norme de calcul Protocole relatif aux gaz à effet de serre – norme concernant la chaîne de valeur de l'entreprise (Scope 3).

		Elia Group			Jalons et années cibles	
Émissions totales de GES (Scope 1, Scope 2, Scope 3)	Données rétrospectives			2030	Cible annuelle en % / Année de référence	
	2022	2023	% 2023/2022			
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (tCO2eq)	3.119.580,73	4.056.033,40	130,02 %	Pas de cible	Non applicable	
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (tCO2eq)	3.863.577,11	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Non applicable	

E1-6. AR 48		Elia Transmission (Belgique)				Jalons et années cibles	
Émissions de GES		Données rétrospectives				Cible annuelle en % / Année de référence	
		2019	2022	2023	% 2023/2022	2030	
Émissions de GES de scope 1							
Émissions brutes de GES de scope 1 (tCO2eq)	Émissions brutes totales de GES de périmètre 1 (tCO2eq) ✓	10.936,50	10.283,35	10.649,97	103,57 %	10.698,00	97,82 %
	Fuites SF6	5.875,00	5.488,90	6.333,02	115,38 %	9.635,00	164,00 %
	Parc de véhicules (diesel)	3.815,47	3.333,36	2.978,97	89,37 %	382,00	10,01 %
	Parc de véhicules (essence)	349,21	611,03	691,42	113,16 %	0,00	0,00 %
	Chauffage (gaz naturel)	782,14	665,72	532,95	80,06 %	499,00	63,80 %
	Chauffage (diesel)	43,23	22,13	44,81	202,47 %	14,00	32,38 %
	Systèmes de back-up (diesel)	Pas disponible	40,00	54,50	1,36	46,00	Non applicable
	Fuites airco (R407C)	71,46	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
	Fuites airco (R134A)	0,00	122,20	14,30	11,70 %	122,00	0,00 %
	Fuites airco (R410A)	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
	Pourcentage d'émissions de GES de scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Émissions de GES de scope 2							
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur la localisation (tCO2eq)*	Émissions brutes totales de GES de scope 2 fondées sur la localisation (tCO2eq) ✓	95.415,18	84.154,99	75.598,14	89,83 %	87.902,00	92,13 %
	Pertes réseau	91.128,32	79.432,50	71.151,40	89,57 %	84.000,00	92,18 %
	Consommation électrique	Mesurée	Pas disponible	856,44	0,92	595,00	Pas disponible
		Estimée	4.286,86	3.789,69	3.590,29	0,95	3.307,00
	Chauffage	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur le marché (tCO2eq)*	Émissions brutes totales de GES de scope 2 fondées sur le marché (tCO2eq)	107.559,87	78.781,37	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
	Pertes réseau	102.727,37	74.346,23	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
	Consommation électrique	Mesurée	0,00	888,12	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
		Estimée	4.832,50	3.547,02	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
	Chauffage	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

Définitions :

SF₆ : formule chimique de l'« hexafluorure de soufre ». Le SF₆ est utilisé comme isolant et gaz de commutation dans les appareillages à haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et est chimiquement stable. Son potentiel de réchauffement global est cependant 23.500 fois plus élevé que celui du CO₂.

Les fuites de SF₆ sont calculées sur la base de l'enregistrement du poids des bouteilles et des conteneurs de SF₆ lors de transactions (par exemple, recharges) avec le gaz SF₆.

Commentaires :

À partir de 2022, les émissions associées à nos systèmes de sauvegarde sont incluses.

Seules les pertes sur le réseau régional sont prises en compte. Les pertes sur le réseau fédéral sont exclues du calcul des émissions de CO₂ conformément à l'art. 104 du code de bonne conduite de la CREG.

Les émissions liées à la consommation d'électricité sont - dans une moindre mesure - basées sur des valeurs physiques et sur une estimation de la consommation d'électricité. L'estimation des émissions liées à la consommation d'électricité est liée aux postes à haute tension non équipés de compteurs. Pour 2023, l'estimation a été ajustée pour tenir compte de l'augmentation du périmètre (nombre de batteries, surface des bâtiments et nombre de fieldboxes) par rapport à 2022.

Les normes de calcul et les facteurs d'émissions suivants ont été utilisés pour déterminer les émissions de GES :

- Pour le SF₆ : Protocole relatif aux gaz à effet de serre – norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise / IPCC 5e rapport d'évaluation (AR5)
- Pour essence, diesel, gaz naturel, fuites airco : Bilan GES Ademe (au 29 mars 2019)

Pour l'électricité :

Les émissions du scope 2 basé sur le site pour toutes les années sont calculées à l'aide des facteurs d'émission basés sur le mix énergétique annuel de la Belgique publié sur le portail "eCO₂grid" (<https://eco2grid.50hertz.com/>).

Les émissions du scope 2 basé sur le marché pour 2019 et 2022 sont calculées à l'aide des facteurs d'émission European Residual Mixes de l'AIB pour la Belgique.

Ajustements :

En raison d'un alignement dans la collecte des données sur la consommation d'essence et de diesel du parc technique, les émissions 2022 ont été recalculées.

En raison de l'utilisation d'une nouvelle source d'information (voir ci-dessus) pour le facteur d'émission de l'électricité basé sur la localisation, les émissions du scope 2 fondées sur la localisation ont été ajustées pour 2019 et 2022.



Émissions de GES	Elia Transmission (Belgique)			Jalons et années cibles	
	Données rétrospectives			2030	Cible annuelle en % / Année de référence
	2022	2023	% 2023/2022		
Émissions significatives de GES de scope 3					
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (tCO2eq)	528.601,26	2.560.244,32	484,34 %	Pas de cible	Non applicable
Biens et services achetés	287.624,49	1.657.226,23	576,18 %	Pas de cible	Non applicable
Biens d'investissement	240.518,14	902.427,29	375,20 %	Pas de cible	Non applicable
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Actifs loués en amont	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Déchets produits lors de l'exploitation	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Transformation des produits vendus	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Utilisation des produits vendus	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Traitement en fin de vie des produits vendus	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Actifs loués en aval	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Franchises	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Transport et distribution en amont	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Acheminement en aval	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Voyages d'affaires	458,63	590,80	128,82 %	Pas de cible	Non applicable
Déplacements domicile-travail des salariés	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Investissements financiers	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

Définitions :

Les valeurs du scope 3 sont calculées selon deux méthodes : la méthode fondée sur les dépenses, qui utilise des facteurs d'émission externes spécifiques à une catégorie (pas de données des fournisseurs) et les valeurs physiques à l'aide d'informations provenant de nos fournisseurs

Commentaires :

Les émissions de GAS du scope 3 sont calculées à l'aide de la norme de calcul Protocole relatif aux gaz à effet de serre – norme concernant la chaîne de valeur de l'entreprise (Scope 3).

Ajustements :

En raison de la mise en œuvre de notre plateforme interne de CO₂ de portée 3, les valeurs ont été recalculées, ce qui a entraîné un retraitement des valeurs de 2022.

Émissions totales de GES (Scope 1 , Scope 2 , Scope 3)	Elia Transmission (Belgique)			Jalons et années cibles	
	2022	2023	% 2023/2022	2030	Cible annuelle en % / Année de référence
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (tCO2eq)	623.039,60	2.646.492,43	424,77 %	Non applicable	Non applicable
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (tCO2eq)	617.665,97	Pas disponible	Non applicable	Non applicable	Non applicable

E1-6. AR 48		50Hertz Transmission (Allemagne)				Jalons et années cibles	
Émissions de GES		Données rétrospectives				Cible annuelle en % / Année de référence	
		2019	2022	2023	% 2023/2022	2030	
Émissions de GES de scope 1							
Émissions brutes de GES de scope 1 (tCO2eq)	Émissions brutes totales de GES de périmètre 1 (tCO2eq) ✓	5.925,00	6.692,00	5.131,37	76,68 %	7.243,71	122,26 %
	Fuites SF6	4.257,00	4.959,00	3.189,89	64,33 %	6.979,50	163,95 %
	Parc de véhicules (diesel)	1.521,00	1.574,00	1.782,48	113,25 %	152,10	10,00 %
	Parc de véhicules (essence)	0,00	0,00	0,00	0,00 %	Non applicable	0,00 %
	Chauffage (gaz naturel)	147,00	159,00	159,00	100,00 %	112,11	76,26 %
	Chauffage (diesel)	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Systèmes de back-up (diesel)	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Fuites airco (R407C)	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Fuites airco (R134A)	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Fuites airco (R410A)	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Pourcentage d'émissions de GES de scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Émissions de GES de scope 2							
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur la localisation (tCO2eq)*	Émissions brutes totales de GES de scope 2 fondées sur la localisation (tCO2eq) ✓	828.034,00	1.042.231,00	853.302,60	81,87 %	439.373,86	53,06 %
	Pertes réseau	806.820,00	1.017.908,00	833.897,60	81,92 %	430.800,00	53,39 %
	Consommation électrique						
	Mesurée	20.950,00	23.963,00	19.389,00	0,81	8.364,18	0,40
	Estimée	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Chauffage	264,00	360,00	16,00	4,44 %	209,68	79,42 %
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur le marché (tCO2eq)*	Émissions brutes totales de GES de scope 2 fondées sur le marché (tCO2eq)	1.413.200,00	1.791.601,00	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
	Pertes réseau	1.377.176,00	1.753.853,00	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
	Consommation électrique						
	Mesurée	35.760,00	37.388,00	Pas disponible	Pas disponible	Pas de cible	Pas de cible
	Estimée	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Chauffage	264,00	360,00	Pas disponible	Pas disponible	0,00	0,00 %

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Définitions :

SF₆ : formule chimique de l'« hexafluorure de soufre ». Le SF₆ est utilisé comme isolant et gaz de commutation dans les appareillages à haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et est chimiquement stable. Son potentiel de réchauffement global est cependant 23.500 fois plus élevé que celui du CO₂.

Les fuites de SF₆ sont calculées sur la base de l'enregistrement du poids des bouteilles et des conteneurs de SF₆ lors de transactions (par exemple, recharges) avec le gaz SF₆.

Commentaires :

Les normes de calcul et les facteurs d'émissions suivants ont été utilisés pour déterminer les émissions de GES :

Pour le SF₆ : Protocole relatif aux gaz à effet de serre – norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise / IPCC 5e rapport d'évaluation (AR5)

Pour l'essence et le diesel : les émissions de GES sont fournies par le fournisseur de services du parc automobile.

Pour le gaz naturel : Office fédéral allemand des affaires économiques et du contrôle des exportations (BAFA)

Pour l'électricité :

Les émissions du scope 2 basé sur le site pour toutes les années sont calculées en utilisant les facteurs d'émission basés sur le mix énergétique annuel de l'Allemagne publié sur le portail "eCO₂grid" (<https://eco2grid.50hertz.com/>).

Les émissions du scope 2 basé sur le marché pour 2019 et 2022 sont calculées à l'aide des facteurs d'émission European Residual Mixes de l'AIB pour l'Allemagne. La valeur pour 2023 n'est pas encore publiée.

Ajustements :

En raison de l'utilisation d'une nouvelle source d'information (voir ci-dessus) pour le facteur d'émission de l'électricité basé sur la localisation, les émissions du champ d'application 2 basées sur la localisation ont été retraitées pour 2019 et 2022.

Des ajustements mineurs ont également été apportés aux émissions liées à la consommation de gaz naturel pour 2022



E1-6. AR 48	50Hertz Transmission (Allemagne)			Milestones and target years	
	Données rétrospectives			2030	Annual % target / Base year
Émissions de GES	2022	2023	% 2023/2022		
Émissions significatives de GES de scope 3					
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (tCO2eq)	1.447.618,14	551.107,00	38,07 %	Pas de cible	Non applicable
Biens et services achetés	1.447.016,00	289.700,00	20,02 %	Pas de cible	Non applicable
Biens d'investissement	430,14	261.407,00	60772,82 %	Pas de cible	Non applicable
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Actifs loués en amont	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Déchets produits lors de l'exploitation	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Transformation des produits vendus	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Utilisation des produits vendus	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Traitement en fin de vie des produits vendus	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Actifs loués en aval	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Franchises	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Transport et distribution en amont	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Acheminement en aval	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Voyages d'affaires	172,00	264,00	153,49 %	Pas de cible	Non applicable
Déplacements domicile-travail des salariés	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Investissements financiers	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Définitions :

Les valeurs du scope 3 sont calculées selon deux méthodes : la méthode fondée sur les dépenses, qui utilise des facteurs d'émission externes spécifiques à une catégorie (pas de données des fournisseurs) et les valeurs physiques à l'aide d'informations provenant de nos fournisseurs

Commentaires :

Les émissions de GAS du scope 3 sont calculées à l'aide de la norme de calcul Protocole relatif aux gaz à effet de serre – norme concernant la chaîne de valeur de l'entreprise (Scope 3).

Émissions totales de GES (Scope 1, Scope 2, Scope 3)	50Hertz Transmission (Allemagne)			2030	Cible annuelle en % / Année de référence
	2022	2023	% 2023/2022		
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (tCO2eq)	2.496.541,14	1.409.540,97	56,46 %	Non applicable	Non applicable
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (tCO2eq)	3.245.911,14	Pas disponible	Non applicable	Non applicable	Non applicable

EI-6. AR 48	Justification
Catégories de périmètre 3 non communiquées	
[Sous-catégorie facultative : Services d'informatique en nuage et de centre de données]	Non applicable
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	Il ne s'agit pas d'une catégorie d'émissions de GES de portée 3 significative pour nos activités.
Actifs loués en amont	Aucun actif loué en amont n'a pu être identifié.
Déchets produits lors de l'exploitation	Il ne s'agit pas d'une catégorie d'émissions de GES de portée 3 significative pour nos activités.
Transformation des produits vendus	Nos activités n'incluent pas la vente de produits. L'électricité transportée est utilisée directement, sans traitement ultérieur.
Utilisation des produits vendus	Nos activités n'incluent pas la vente de produits.
Traitement en fin de vie des produits vendus	Nos activités n'incluent pas la vente de produits.
Actifs loués en aval	Il n'y a aucun actif loué en aval dans les limites de notre contrôle financier pour lequel nous avons pu identifier des émissions.
Franchises	Il n'y a aucune franchise dans les limites de notre contrôle financier pour laquelle nous avons pu identifier des émissions.
Transport et distribution en amont	Il n'y a aucune activité significative de transport et distribution en amont. Les émissions liées au transport de l'électricité consommée sont dans le scope 2.
Acheminement en aval	Aucune activité d'acheminement en aval n'a pu être identifiée. Nous ne vendons aucun produit physique qui n'est pas distribué par le biais des réseaux d'énergie.
Déplacements domicile-travail des salariés	Il ne s'agit pas d'une catégorie d'émissions de GES de portée 3 significative pour nos activités.
Investissements financiers	Les investissements dans le sens de fourniture de capitaux ou de financement ne font pas partie de nos activités.

EI-6. AR 53	Elia Transmission (Belgique) 2023	50Hertz Transmission (Allemagne) 2023	Elia Group 2023
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net (en tCO2eq/€ million)	1.994,7	586,6	1.087,5
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net (en tCO2eq/€ million)	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

EI-6. AR 53	Elia Transmission (Belgique) 2023	50Hertz Transmission (Allemagne) 2023	Elia Group 2023
Intensité des GES par produit net			
Produit net utilisé pour calculer l'intensité des GES (€ million)	1.326,74	2.402,91	3.729,68
Produit net (autre) (€ million)	0,04	—	13,19
Produit net total (figurant dans les états financiers) (€ million)	1.326,77	2.402,91	3.742,87

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

EI-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Nous n'avons pas d'absorption et de stockage des GES résultant de projets développés dans le cadre de nos propres activités ou contribuant à la chaîne de valeur en amont et en aval.

Nous achetons des crédits carbone générés par des projets (certifiés Gold Standard) afin de compenser les émissions de GES liées aux fuites de SF₆ et aux vols d'affaires de l'année précédente.

À partir de 2021, nous achetons des crédits sur le marché volontaire pour compenser les émissions de GES de l'année précédente associées aux catégories susmentionnées. Les crédits carbone sont utilisés pour soutenir financièrement un projet d'atténuation du changement climatique, à savoir la fourniture de systèmes solaires aux ménages sénégalais.

Elia Group	2022	2023
Total (tCO₂eq)	13.970,31	10.833,40
Part relative aux projets d'absorption (%)	0	0
Part relative aux projets de réduction (%)	100	100
Norme de qualité reconnue Gold Standard (%)	100	100
Part émise dans le cadre de projets menés dans l'UE (%)	0	0
Part de crédits carbone considérée comme un ajustement correspondant (%)	0	0

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Nous repensons actuellement notre approche de la compensation des émissions de GES et ne pouvons donc pas révéler actuellement les futurs crédits carbone prévus pour être annulés en dehors de la chaîne de valeur de l'entreprise.

EI-8 – Tarification interne du carbone

Nous utilisons plusieurs prix internes du carbone pour prendre des décisions internes importantes :

- Décisions d'investissement : analyses coûts-bénéfices pour la planification du réseau qui montrent la variation des émissions totales de CO₂ du système énergétique suite à la mise en œuvre d'un certain projet.
- Décisions relatives à la chaîne d'approvisionnement : dans les appels d'offres afin d'influer sur le coût total de propriété (Total Cost of Ownership, TCO) et donc sur le classement des fournisseurs.

Nous utilisons le calcul du prix fictif aligné sur le prix des quotas dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE et sur le coût social du carbone. En fonction de la décision, nous utilisons une approche de tarification différenciée. Les scopes 1, 2 et 3 sont couverts.

Nous avons opté pour un modèle de tarification « forfaitaire » pour la tarification interne du carbone, qui utilise un prix constant (après actualisation des coûts futurs). Nous nous attendons toutefois à ce que le prix augmente de manière significative au cours des prochaines années, à la fois sous la pression du marché (rareté des droits d'émission, etc.) et en raison d'une prise de conscience accrue du coût réel des émissions de carbone pour la société.

Aucun système interne de tarification du carbone n'est utilisé dans nos états financiers.

	Prix appliqués (€/tCO ₂ eq)
Appels d'offres équipements électriques	200,00
Appels d'offres grands projets d'infrastructure	200-300

EI-9 – Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

2.3. Pollution

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité. Néanmoins, les informations existantes relatives à la pollution ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

2.3.1 Politiques en matière de prévention de la pollution

Un aperçu des politiques peut être consulté sous « [1.5 Politiques adoptées pour gérer les questions de matérialité importantes](#) ». En termes de prévention, Elia Group s'engage à poursuivre des actions efficaces de conservation des eaux souterraines et des sols. Les activités de l'entreprise n'impliquent pas le rejet régulier d'effluents liés aux processus. Nous devons nous concentrer sur la prévention de la pollution de l'eau et des sols par des fuites accidentelles de substances dangereuses utilisées dans nos équipements.

Politique d'assainissement des fuites accidentelles : en cas de fuite accidentelle de substances dangereuses, nous avons développé des processus visant à répondre immédiatement aux impacts sur l'environnement. Par ailleurs, les collaborateurs sont formés à détecter les premiers signes de ce type d'incident. Politique de construction des postes : le volume important d'huile minérale dans nos transformateurs constitue la principale source potentielle de pollution des sols, terres et eaux de surface. La solution standard pour lutter contre cette source de pollution consiste à équiper nos transformateurs d'un réservoir en béton étanche qui, en cas de déversement d'huile, peut contenir toutes les fuites. Les cuves sont équipées d'un séparateur d'hydrocarbures et d'un filtre de coalescence supplémentaire avec vanne d'arrêt automatique pour que les eaux pluviales qui tombent sur les installations puissent être drainées sans polluer.

Un autre aspect de la gestion de l'eau concerne les eaux pluviales qui tombent sur nos installations à haute tension (transformateurs), les surfaces imperméables (toitures, routes asphaltées) et perméables (routes en gravier). Lors de la construction de nouveaux postes et de l'extension ou de la rénovation de postes existants, nous veillons à ce que les eaux pluviales qui tombent sur les installations (transformateurs) soient toujours drainées sans aucune contamination (par l'huile), nous augmentons la perméabilité des surfaces⁷¹ et explorons les solutions de réutilisation et d'infiltration (certaines peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité).

Dans nos conditions d'achat, nos fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations applicables, notamment en ce qui concerne la pollution des sols. Dans nos règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement à l'intention des entrepreneurs effectuant des missions, nous leur demandons de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter de contaminer les sols, les eaux souterraines et les eaux de surface.

2.3.2 Actions relatives à la prévention de la pollution

Une part significative des sols belges est polluée, conséquence directe des (anciennes) activités industrielles sur place ou à proximité ou du remblayage de certaines zones avec des terres polluées. Elia Transmission (Belgique) a cartographié l'état du sol sur ses terrains afin de planifier les activités de remise en état. Ces opérations sont menées conformément aux réglementations environnementales locales.

⁷¹ Pour ce faire, nous construisons des chaussées avec du gravier renforcé et non plus avec de l'asphalte sur du béton. Nous évitons les caniveaux sur le pavage existant et prévoyons des dispositifs de ruissellement et d'infiltration naturels le long de la route.

2.4. Ressources aquatiques et marines

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité. Néanmoins, les informations existantes relatives aux ressources aquatiques et marines ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

2.4.1 Politiques en matière de ressources aquatiques et marines

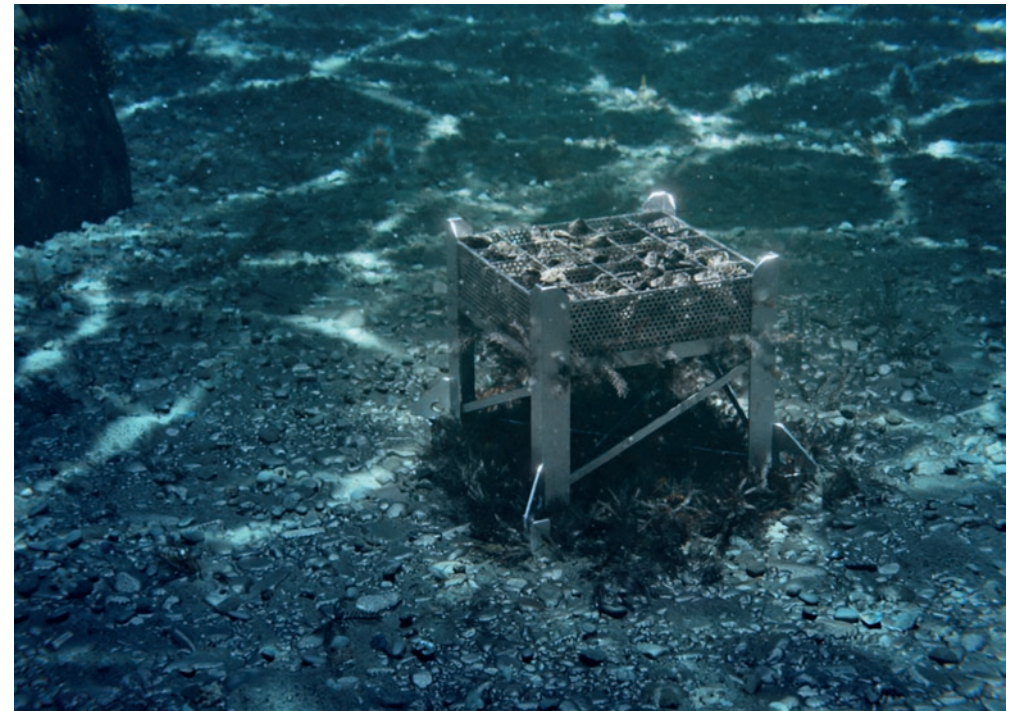
En termes de prévention, Elia Group s'engage à poursuivre des actions efficaces de conservation des eaux souterraines et des sols (voir la section précédente « [2.3.1 Politiques en matière de prévention de la pollution](#) »). Les activités de l'entreprise n'impliquent pas de consommation d'eau importante ou le rejet régulier d'effluents liés aux processus.

En ce qui concerne les ressources marines, les impacts de nos projets offshore sont évalués au cours de leur phase d'autorisation dans une étude d'impact sur l'environnement réalisée par des experts environnementaux externes.

2.4.2 Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines

Veillez vous référer aux actions décrites dans la section précédente concernant la gestion de l'eau afin de prévenir la pollution due à des fuites accidentelles.

En ce qui concerne nos projets offshore, les permis sont accordés sous réserve du respect d'une longue liste de conditions relatives à la phase de travail et à l'exploitation de l'installation offshore, y compris une série de mesures relatives à l'environnement marin, par exemple le suivi de l'évolution des pieux de sable et la profondeur minimale d'enfouissement des câbles afin d'atténuer l'impact sur l'environnement marin. Certaines de ces mesures d'atténuation visent en particulier à réduire l'impact de ces projets sur la vie marine et sont donc décrites dans la section suivante intitulée « [2.5 Biodiversité et écosystèmes](#) ».



2.5. Biodiversité et écosystèmes

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité. Néanmoins, les informations existantes relatives à la biodiversité et aux écosystèmes ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

Nous nous efforçons de limiter l'impact de nos projets sur les zones où nous travaillons, soit en nous abstenant de causer des perturbations évitables à la nature et aux paysages, soit en veillant à ce que ces perturbations soient réduites au minimum en utilisant la « hiérarchie d'atténuation » qui vise à prévenir ou à éviter les impacts négatifs sur la nature. Elle fournit également des conseils sur la protection de la biodiversité tout au long des cycles de vie des projets, de la planification précoce au déclassement et au réapprovisionnement. L'application de cette hiérarchisation d'atténuation permet d'éviter, de minimiser, de restaurer et – si nécessaire – de compenser les impacts négatifs sur la biodiversité.

Nous nous sommes fixé une série d'objectifs en matière de protection de l'environnement et de promotion de la biodiversité dans nos propres activités. Reportez-vous à la section suivante pour plus d'informations.

Elia Transmission (Belgique) possède des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité (voir « [Cibles et métriques liées à la biodiversité et aux écosystèmes](#) »). Nous prenons des mesures appropriées pendant la phase de construction afin de prévenir et d'atténuer tout impact négatif.

2.5.1 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Les incidences de nos projets d'infrastructure (onshore et offshore) sont évaluées au cours de leur phase d'autorisation dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement réalisée par des experts environnementaux externes, conformément à nos obligations légales de minimiser les perturbations potentielles que nous pourrions causer à la nature. Une évaluation stratégique environnementale (ESE) doit également accompagner le Plan de développement fédéral belge lors de sa publication.

Nous disposons de plusieurs politiques concernant la biodiversité et la protection des écosystèmes. Dans nos conditions d'achat, nos fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations applicables, notamment en ce qui concerne l'impact sur la biodiversité. Dans nos règles générales en matière de sécurité, de santé et d'environnement à l'intention des entrepreneurs effectuant des missions pour Elia Transmission (Belgique) ou 50Hertz Transmission (Allemagne), nous leur demandons de prendre toutes les mesures préventives nécessaires en matière de respect de la nature. Nous avons également des politiques spécifiques relatives à la manipulation correcte des espèces exotiques envahissantes et une politique visant à clarifier comment et où les balises avifaunes doivent être placées.

2.5.2 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Protection des oiseaux : avec l'aide d'organisations environnementales européennes et locales de premier plan, Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) ont identifié les tronçons de leur réseau qui présentent le plus grand danger pour les oiseaux. Ces tronçons sont progressivement équipés de balises avifaunes qui réduisent la probabilité de collisions en rendant les lignes plus visibles pour les oiseaux. Au niveau du Groupe, nous souhaitons que toutes nos lignes aériennes critiques pour les oiseaux soient équipées de balises avifaunes d'ici 2030. Nous installons également des nichoirs en bas ou en haut de nos pylônes en fonction des espèces que nous voulons protéger.

Gestion écologique des corridors : nous assurons la gestion écologique des corridors sous les lignes aériennes qui traversent les forêts. Tout en veillant à ce que notre réseau soit exploité en toute sécurité, nous minimisons nos interventions dans ces zones afin que les habitats naturels puissent à nouveau se développer sous nos lignes ou nous mettons en œuvre des mesures de gestion favorables à la biodiversité. Elia Transmission (Belgique) est un précurseur dans ce domaine depuis 2012. En effet, nous avons développé un projet LIFE sur 7 ans (financé par l'UE et en partenariat avec le GRT français RTE). En 2018, nous avons décidé de poursuivre ce projet pour cinq années supplémentaires, sans recevoir de subsides, sous le nom « Life2 » en aménageant plus de corridors écologiques autour de nos lignes. L'autre objectif de ce projet était de continuer le suivi des améliorations apportées à la biodiversité. Les résultats sont très encourageants : 98% des sites évalués présentent des résultats concluants. D'ici 2030, notre ambition est qu'Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) gèrent 90% de tous nos corridors forestiers de manière à soutenir la biodiversité. Le site web <http://www.life-elia.eu/> fournit plus d'informations sur ces projets.

Postes : nous favorisons les espaces verts autour de nos infrastructures existantes pour encourager la biodiversité et réduire les impacts négatifs de nos actifs sur l'écosystème. Fin 2022, nous avons interdit l'utilisation de tous les herbicides sur l'ensemble de nos sites en Belgique et en Allemagne. En 2023, nous avons également publié une politique interne sur les espèces exotiques envahissantes afin de disposer d'un moyen unifié de prévenir la propagation de ces espèces et de mettre en place des pratiques visant à les éliminer définitivement de nos sites.

Offshore : (voir aussi « 2.4.2 Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines »). En ce qui concerne nos projets offshore, les mesures d'atténuation sont principalement mises en œuvre pendant la phase de construction de nos projets. Ces mesures visent à réduire les impacts de ces projets sur la vie marine (par exemple, des mesures en vue de limiter l'impact de tout bruit produit et des mesures de dissuasion acoustique pour empêcher la faune marine de se rapprocher de nos actifs lors de leur construction).

La future île artificielle Princesse Elisabeth en mer du Nord est conçue avec un objectif supplémentaire, celui de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'environnement marin. Elia Transmission (Belgique) a travaillé avec un panel d'experts pour donner forme à ce « design inclusif pour la nature » (NID). Le NID a été élaboré en partenariat avec des experts de la conservation de la nature et de l'environnement marin. Dès la phase de conception et de construction, tout sera mis en œuvre pour renforcer l'écosystème marin. L'entreprise souhaite minimiser les effets perturbateurs sur l'environnement marin tout en profitant de l'occasion pour ajouter une valeur écologique et environnementale au projet. Le partenariat NID vise également à améliorer les connaissances scientifiques dans ce domaine. Un aperçu des mesures envisagées en faveur de la biodiversité est disponible sur notre [site web](#).

2.5.3 Cibles et métriques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Nous avons actuellement deux cibles liées à la biodiversité qui sont alignées sur la mise en œuvre des actions expliquées ci-dessus.

Ces deux cibles sont liées à nos propres activités et leur portée géographique correspond à nos réseaux respectifs.

Elia Group	2019	2022	2023	2030
% de corridors forestiers gérés de manière écologique	75	81	83	90
% de lignes HT critiques pour les oiseaux et équipées (km) de dispositifs anti-collision pour les oiseaux	52	62	75	100

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Elia Transmission (Belgique)	2019	2022	2023
% de corridors forestiers gérés de manière écologique	54	63	68
% de lignes HT critiques pour les oiseaux et équipées (km) de dispositifs anti-collision pour les oiseaux	19	61	73

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

50Hertz Transmission (Allemagne)	2019	2022	2023
% de corridors forestiers gérés de manière écologique	81	85	87
% de lignes HT critiques pour les oiseaux et équipées (km) de dispositifs anti-collision pour les oiseaux	69	76	77

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

La longueur totale d'Elia Transmission (Belgique) située dans des zones Natura 2000 (sur terre et en mer) est de 665 km.

Elia Transmission (Belgique) - Mesure	Unité	Surface/Nombre - Statut 2023
Pâturages	ha	83,1
Lisières de forêt restaurées	ha	223,2
Lisières de forêt plantées	ha	132,0
Lisières de forêt - restauration et plantation	ha	76,5
Pelouses sèches	ha	7,5
Prairies humides	ha	16,9
Prairies sèches	ha	106,8
Landes sèches	ha	20,8
Vergers	ha	27,5
Mares	Nombre	176,0

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

50Hertz Transmission (Allemagne) - Mesure de compensation	2023	2022	2021
En cours de planification et d'implémentation	177	119	153
En cours d'entretien	389	376	371
Terminée	345	331	313

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.



2.6. Utilisation des ressources et économie circulaire

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité. Néanmoins, les informations existantes relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

Veillez vous référer à la section suivante pour en savoir plus sur notre gestion des déchets dans le cadre du règlement sur la taxonomie : [Publication en application de l'article 8 du règlement 2020/852 \(règlement taxonomie\), 2.1.6. DNSH.](#)

2.6.1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Nous appliquons des pratiques commerciales circulaires à la gestion de nos équipements HT et linéaires.

Nous avons des politiques de gestion des assets qui privilégient l'évitement/la minimisation des déchets plutôt que leur traitement (réutilisation, réparation, rénovation). Pour plus d'informations sur ces pratiques de gestion des assets, voir Actions ci-dessous.

En ce qui concerne les déchets provenant de nos propres activités et de la chaîne de valeur en amont, nous respectons toutes les lois et réglementations nationales et fédérales. Sur nos chantiers (chaîne de valeur en amont), les entrepreneurs doivent appliquer la hiérarchie des déchets et se conformer à la législation environnementale en vigueur pour enlever et trier les déchets générés sur le site et les faire collecter par un collecteur de déchets agréé. Les sociétés de gestion des déchets fournissent des informations sur la manière dont nos déchets sont éliminés (et les certificats nécessaires). En fonction de la zone d'exploitation, Elia Transmission (Belgique) doit également faire rapport périodiquement aux autorités des quantités annuelles de types de déchets spécifiques que nous produisons.

En ce qui concerne les déchets produits par Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) sur leurs propres sites (activités propres), les déchets sont enlevés par des sociétés de gestion des déchets agréées, qui collectent, transportent et recyclent les déchets dangereux et non dangereux.

2.6.2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Pratiques commerciales circulaires dans la gestion des assets : nous avons développé des méthodes pour optimiser la gestion du remplacement de nos équipements linéaires (lignes, câbles) et à haute tension. Nous surveillons nos équipements à l'aide d'indicateurs de santé afin de suivre de près leur état et d'adapter leur durée de vie en conséquence.

Nous analysons également le niveau de risque associé à l'équipement en attribuant un score d'impact réseau à chaque pièce d'équipement, ce qui nous permet de maintenir plus longtemps sur le réseau les équipements moins critiques, tout en conservant le niveau d'attention adéquat pour les équipements les plus critiques. Plus important encore, les taux de défaillance des équipements sont étroitement surveillés pour les équipements en service afin que les mesures les plus appropriées puissent être prises au bon moment. Cette approche nous permet d'optimiser les décisions de gestion de la maintenance et du remplacement.

Lorsque l'équipement arrive en fin de vie, nous analysons également s'il est possible de retarder cette fin de vie en procédant à un retrofit⁷².

Nous déployons de nouvelles approches basées sur la technologie numérique pour maximiser l'efficacité de nos projets et améliorer nos modèles de gestion des risques afin de parvenir à un suivi plus proche du temps réel.

Lorsque nous démantelons des postes et des lignes, les équipements encore fonctionnels sont mis de côté et stockés dans un parc de matériel afin de remplacer tout équipement défaillant ou obsolète sur un autre site.

⁷² Le « retrofitting » consiste à remplacer des composants anciens ou en fin de vie par des composants plus récents, utilisant généralement une technologie plus récente, tout en conservant la même fonction.

Un autre développement futur de la plateforme de comptabilisation du CO₂ mentionnée dans la section « E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique » consistera à étendre son utilisation à la collecte des volumes de déchets générés par nos fournisseurs.

2.6.3 Ressources sortantes

Déchets	Elia Transmission (Belgique)		
	2021	2022	2023
Déchets dangereux (tonnes)	535,54	936,12	725,64
Déchets non dangereux (tonnes)	646,51	196,42	375,88
Déchets totaux (tonnes)	1.182,05	1.132,54	1.101,51
Taux de recyclage (%)	100 %	100 %	100 %

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

Déchets	50Hertz Transmission (Allemagne)		
	2021	2022	2023
Déchets dangereux (tonnes)	21.225,00	7.973,00	10.394,00
Déchets non dangereux (tonnes)	163.536,00	89.783,00	124.647,00
Déchets totaux (tonnes)	184.761,00	97.756,00	135.041,00
Taux de recyclage (%)	89 %	95 %	94 %

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Définitions :

Les déchets dangereux et non dangereux sont identifiés sur la base de leur classification EURAL/CED (classification européenne des déchets), qui est une mention obligatoire sur les documents de collecte des déchets.

Commentaires :

Toutes les opérations de récupération et d'élimination se déroulent hors site.

Pour Elia Transmission (Belgique), les données fournies dans le tableau concernent les déchets collectés dans les centres administratifs et techniques. Les déchets provenant des chantiers de construction ne sont pas inclus.





3. Informations sociales

3.1. ESRS S1 Effectifs de l'entreprise

Le succès des activités d'Elia Group dépend en grande partie du travail et de l'engagement de ses collaborateurs. Lors de la transition vers un rapport de durabilité conforme aux ESRS, le Groupe a décidé de donner la priorité au reporting relatif à son impact sur sa main-d'œuvre et aux risques et opportunités associés. Bien que certaines obligations d'information aient été introduites progressivement, la section S1 « Main d'œuvre de l'entreprise » a fait l'objet d'une attention particulière afin de parvenir à une maturité précoce dans le processus de reporting global.

3.1.1 Stratégie

ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des stakeholders

La mission d'Elia Group ne peut être réalisée que grâce à son personnel. Il s'inscrit dans notre responsabilité d'entreprise de développer notre propre main-d'œuvre, de promouvoir sa santé et sa sécurité, de l'impliquer dans la prise de décision et de garantir l'égalité des chances pour tous. Dans le cadre du programme de durabilité ActNow du Groupe, nous nous sommes fixé des objectifs spécifiques dans les domaines de la « diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion » et de la « santé et sécurité au travail », ainsi que des mesures qui en découlent (voir les sections « 1.4.1 Processus de double matérialité » et « 1.4.2 Fiches d'enjeux de matérialité »). Le maintien et le développement de notre culture d'entreprise basée sur les valeurs, ouverte et inclusive, ainsi que la création d'un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, font partie des principaux objectifs d'Elia Group et constituent la base stratégique de toutes les décisions relatives au personnel.

Les indicateurs ci-dessous (tirés des normes GRI) présentent les tendances stratégiques pertinentes pour la gestion des talents.

Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel

Elia Group	2023		2022		2021	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Total nouveaux effectifs	496	14,85 %	451	14,29 %	333	11,35 %
Répartition par genre						
Hommes	354	71,37 %	320	70,95 %	250	75,08 %
Femmes	142	28,63 %	131	29,05 %	83	24,92 %

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

Elia Transmission (Belgique)	2023		2022		2021	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Total nouveaux effectifs	149	9,38 %	178	11,61 %	127	8,55 %
Répartition par genre						
Hommes	103	69,13 %	130	73,03 %	101	79,53 %
Femmes	46	30,87 %	48	26,97 %	26	20,47 %

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

50Hertz Transmission (Allemagne)	2023		2022		2021	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Total nouveaux effectifs	325	19,24 %	250	16,03 %	196	14,12 %
Répartition par genre						
Hommes	236	72,62 %	173	69,20 %	142	72,45 %
Femmes	89	27,38 %	77	30,80 %	54	27,55 %

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Segment non régulé	2023		2022		2021	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Total nouveaux effectifs	22	34,38 %	23	40,35 %	10	18,35 %
Répartition par genre						
Hommes	15	68,18 %	17	73,91 %	7	70,00 %
Femmes	7	31,82 %	6	26,09 %	3	30,00 %

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

La méthodologie inclut les travailleurs qui ont rejoint une entité quelconque du périmètre de reporting sans distinguer s'ils venaient de l'extérieur du Groupe ou s'ils étaient en transition depuis une autre entité du Groupe. L'imprécision induite est considérée comme négligeable et non significative. La méthodologie tient compte des orientations fournies par les normes ESRS.

Formule du taux de rotation total : $(\text{nombre de travailleurs embauchés} / ((\text{nombre de collaborateurs en début d'année} + \text{nombre de collaborateurs en fin d'année}) / 2)) * 100$

Formule de calcul du taux d'égalité entre hommes et femmes : $(\text{nouvelles embauches (hommes ou femmes)} / \text{total des nouvelles embauches})$

Où nombre de collaborateurs au début de l'année = effectif contractuel au 1er janvier de l'année de référence

Où nombre de collaborateurs à la fin de l'année = effectif contractuel au 31 décembre de l'année de référence

L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.



Les objectifs du groupe en matière de diversité, d'équité et d'inclusion pour les nouveaux effectifs figurent dans la section « SI-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants ».

Départ à la retraite

Départs à la retraite	Elia Transmission (Belgique)		50Hertz Transmission (Allemagne)		Segment non régulé		Elia Group	
	Dans 5 ans	Dans 10 ans	Dans 5 ans	Dans 10 ans	Dans 5 ans	Dans 10 ans	Dans 5 ans	Dans 10 ans
Directeurs	0,00 %	0,25 %	0,06 %	0,17 %	0,00 %	1,49 %	0,03 %	0,23 %
Senior managers	0,06 %	0,25 %	0,22 %	0,84 %	0,00 %	0,00 %	0,14 %	0,55 %

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

La méthode de calcul de ce point de données suppose que les travailleurs partiront à la retraite à l'âge de 67 ans. Les parcours professionnels réels peuvent différer en fonction de divers facteurs, mais l'inexactitude induite par la tendance des départs à la retraite illustrée dans le tableau est considérée comme négligeable et non significative. La projection est effectuée pour les collaborateurs de l'entreprise à la fin de l'année de la période de référence.

Formule : $(\text{nombre de travailleurs ayant droit à la retraite} / \text{effectif contractuel})$

Où l'effectif contractuel est le chiffre au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

ESRS 2 SBM-3 – Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

3.1.2 Gestion des incidences, risques et opportunités

S1-1 Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Pour une vue d'ensemble des politiques d'Elia Group liées aux effectifs de l'entreprise, reportez-vous à la section « [1.5 Politiques adoptées pour gérer les questions de matérialité importantes](#) ».

En fonction de l'incidence, des risques et des opportunités de nos activités économiques, les questions suivantes sont traitées par des politiques, des procédures ou des systèmes de gestion certifiés :

- respect des droits de l'homme et des droits du travail, y compris le travail des enfants ;
- santé et sécurité de nos collaborateurs et de nos sous-traitants ;
- diversité, équité et inclusion ;
- comportement éthique et conformité ;

Droits de l'homme et du travail

Pour souligner l'importance des droits de l'homme et veiller à ce qu'ils fassent partie de notre culture d'entreprise, nous avons codifié nos engagements dans le code éthique d'Elia Group, dont nous attendons qu'il soit suivi par tous les collaborateurs.

Notre engagement en faveur des droits de l'homme comprend la reconnaissance et la prise en charge d'instruments internationalement reconnus, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les deux accords qui la mettent en œuvre, ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (ILO: C87, C98 et C135) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Notre politique des Droits de l'Homme a été élaborée sur la base des orientations publiées par le Pacte mondial des Nations unies, dont nous sommes signataires. Notre engagement en faveur des droits des travailleurs se reflète dans notre code éthique, qui repose sur les normes fondamentales du travail de l'OIT et sur les dix principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations unies.

Santé et sécurité

Les filiales d'Elia Group ont adopté une politique de santé et de sécurité, elles mènent des analyses de sécurité régulières et promeuvent une culture de la sécurité dans toute l'organisation. Elia Group a mis en place des normes de sécurité strictes que tous ses collaborateurs, sous-traitants et toute personne en contact avec ses infrastructures sont tenus de respecter. Tous les collaborateurs doivent respecter la directive sur la santé et la sécurité au travail. Elia Transmission (Belgique) a obtenu la certification « Safety Culture Ladder » tandis que 50Hertz Transmission (Allemagne) est certifiée ISO45001.

Diversité, équité et inclusion

Conformément à la Convention 111 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), nous nous engageons à promouvoir la diversité et condamnons fermement tout acte discriminatoire au travail. Cet engagement est inscrit dans notre Charte en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. En conséquence, tous les collaborateurs sont égaux, quels que soient leur origine raciale et ethnique, leur couleur, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur handicap, leur âge, leur religion, leurs opinions politiques, leur origine nationale ou sociale, ou toute autre caractéristique. L'entreprise a mis en place des procédures visant à éliminer toute forme de discrimination, y compris le harcèlement, et à promouvoir l'égalité des chances. En outre, ces sujets sont gérés par une partie spécifique de notre programme de durabilité ActNow.

Méthodes d'engagement avec la main-d'œuvre de l'entreprise

Elia Group considère qu'une communication ouverte et sincère avec ses stakeholders fait partie intégrante du succès de son entreprise. En conséquence, Elia Group s'engage régulièrement avec tous ses stakeholders, y compris la main-d'œuvre de l'entreprise (voir le tableau dans la section « [1.3.2 Intérêts et points de vue des stakeholders](#) »).

Elia Group offre à ses collaborateurs la possibilité d'exprimer leurs préoccupations concernant des violations présumées du code éthique du groupe (y compris les questions relatives aux droits de l'homme) sans crainte de représailles et/ou de traitement injuste, par le biais d'une politique en matière de lancement d'alerte établie. Un système externe d'alerte éthique est disponible pour signaler d'éventuels manquements à l'intégrité, conformément à la directive européenne « lanceurs d'alerte ». Les collaborateurs internes ainsi que les stakeholders externes peuvent faire part de leurs préoccupations de manière anonyme via cette plateforme. Les violations de ces codes peuvent également être signalées à la direction, aux RH ou au Compliance Officer. Leurs préoccupations seront ensuite traitées de façon objective et confidentielle, conformément à la procédure de lancement d'alerte.

Conformément aux objectifs de notre programme de durabilité ActNow (dimension : Gouvernance, éthique et conformité), la direction a désigné un membre du personnel pour servir de point de contact confidentiel pour les questions de lutte contre la discrimination et la corruption et les violations des droits de l'homme. Cette personne peut être contactée de manière anonyme.

SI-2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants

L'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise se fait à la fois directement et par l'intermédiaire des représentants des travailleurs, qui, pour Elia Group, sont organisés sous la forme de conseils d'entreprise. De plus amples informations sur l'interaction entre Elia Group et ses collaborateurs sont disponibles à la section [« 1.3.2 Intérêts et points de vue des stakeholders »](#).

Elia Group s'engage pour la liberté d'association, les négociations collectives et la protection des représentants des travailleurs. L'accent est mis sur la confiance et la collaboration permanente avec tous les syndicats.

Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) disposent chacune d'un Conseil d'entreprise général au niveau national qui est responsable des intérêts des collaborateurs. En outre, deux membres du Conseil d'entreprise général de 50Hertz Transmission (Allemagne) sont représentés au Conseil de surveillance allemand (German Supervisory Board), qui compte par conséquent un nombre égal de représentants du personnel. Sept représentants de chacun des conseils d'entreprise nationaux sont membres du Conseil d'entreprise européen d'Elia Group. En Allemagne, la CHRO Sylvia Borchering, est responsable de la mise en œuvre des questions relatives aux collaborateurs. En Belgique, le responsable est le Chief Alignment Officer du Groupe, Peter Michiels. Dans le Conseil d'entreprise européen d'Elia Group, des discussions transfrontalières sont organisées et des mesures sont élaborées. Ces deux personnes sont qualifiées pour jouer ce rôle étant donné leur position idéale dans l'organisation pour fournir des conseils sur les questions relatives au personnel et sont reconnues comme étant les plus hauts responsables disposant de connaissances d'expert.

Elia Group veille à ce que les décisions relatives à l'emploi soient prises de manière impartiale et non discriminatoire par le biais de réunions mensuelles et de consultations préliminaires avec les représentants syndicaux qui ont lieu tant au niveau local qu'au niveau du Groupe.

Les sujets d'actualité sont discutés et mis en avant lors des réunions régulières des conseils d'entreprise en Belgique et en Allemagne, ainsi que dans des groupes de travail. Les programmes nationaux sont présentés et discutés avec le personnel lors d'une assemblée générale annuelle en Belgique et en Allemagne. D'autres réunions de Conseils d'entreprise plus restreintes sont également organisées au cours de l'année afin de garantir la participation des collaborateurs. Des entretiens et des enquêtes sont menés et des informations sont diffusées via l'intranet afin de garantir que le personnel est consulté et impliqué au-delà de ces réunions. Avec cette approche, 50Hertz Transmission (Allemagne) remplit ses obligations au titre de l'article 80 (2) de la loi allemande sur les comités d'entreprise et s'engage dans une coopération basée sur la confiance avec le Conseil d'entreprise.

Au-delà des conventions collectives et des accords d'entreprise, Elia Group respecte également des directives établies au niveau international dépassant la portée de ses conventions collectives et accords d'entreprise, comme les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT : C87, C98 et C135) et les droits des travailleurs stipulés dans le Pacte mondial des Nations Unies. Par conviction et conformément à la convention n° 111 de l'OIT, Elia Group s'engage à promouvoir la diversité. Chaque collaborateur s'engage à respecter ces normes et principes lors de son entrée dans l'entreprise en signant le contrat individuel de travail.

Différents réseaux existent au sein de l'organisation (Women Forum Initiative, 50:50 Frauennetzwerk, Führungsfrauen), dont les membres se réunissent régulièrement pour dialoguer sur des sujets liés à la gestion et au leadership. Ils garantissent que les voix des femmes sont entendues et que les processus d'engagement sont adaptés (par exemple, pour 50Hertz Transmission (Allemagne), les descriptions de recrutement comprennent des références à la diversité lors de la recherche de profils pour pourvoir les postes vacants, afin de promouvoir l'égalité des chances). Pour les objectifs de diversité, reportez-vous à la section [« SI-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants »](#).

S1-3 Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Elia Group considère qu'une communication ouverte et sincère avec ses stakeholders fait partie intégrante du succès de son entreprise. Une communication précoce et ouverte avec tous les stakeholders - à la fois au sein de la société et avec ceux concernés par nos projets - améliore la réalisation de nos projets d'infrastructure en Belgique et en Allemagne.

Elia Group offre la possibilité à ses collaborateurs d'exprimer leurs préoccupations à propos de prétendues infractions au Code éthique du Groupe sans craindre des représailles et/ou un traitement déloyal.

Un système externe d'alerte éthique EthicsAlert est disponible pour signaler d'éventuels manquements à l'intégrité, conformément à la directive européenne « lanceurs d'alerte ». Les collaborateurs et les stakeholders externes peuvent faire part de leurs préoccupations de manière anonyme via cette plateforme. Les violations de ces codes peuvent également être signalées à la direction, aux RH ou aux représentants indépendants pour l'équité et l'inclusion, ainsi qu'aux représentants des collaborateurs et des stagiaires et au Compliance Officer. Leurs préoccupations sont traitées de façon objective et confidentielle, conformément à la procédure de lancement d'alerte.

(Voir aussi la section « Gestion des risques et contrôles internes »)

Nombre d'incidents

2023	Elia Transmission (Belgique)			50Hertz Transmission (Allemagne)			Segment non régulé			Elia Group						
	Total	Répartition		Total	Répartition		Total	Répartition		Total	Répartition					
		Examinés	Traités		Résolus	Examinés		Traités	Résolus		Examinés	Traités	Résolus			
Discrimination, DE&I	1	1	1	1	3	3	3	3	0	0	0	0	4	4	4	4

SI-4 Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

Les actions suivantes concernant la main-d'œuvre de l'entreprise ont été prises afin d'atteindre les objectifs définis dans la section « [SI-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants](#) » :

Diversité, équité et inclusion

1. Leadership inclusif au sein de l'organisation et engagement de tout le personnel.

- Elia Group a publié une charte en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) qui souligne l'engagement de l'équipe de direction à ancrer davantage ces trois aspects au sein de l'organisation.

2. Les collaborateurs sont sensibilisés aux questions de DEI par les ambassadeurs DEI et grâce à des formations, des événements et des communications internes.

Cette année, nous nous sommes particulièrement concentrés sur la lutte contre les micro-agressions chez Elia Transmission (Belgique) et sur la promotion de l'inclusion des personnes handicapées chez 50Hertz Transmission (Allemagne). Des pratiques de recrutement et de sélection inclusives dans nos processus de recrutement sont mises en œuvre.

- Augmenter la proportion de femmes dans l'effectif (à la fois à des postes d'encadrement et de direction senior)

3. Égalité des chances pour l'ensemble du personnel

- Initiative « Women in Leadership »
- Culture d'entreprise ouverte et inclusive et équilibre sain entre travail et vie privée

4. Reconnaissance du rôle sociétal des aspects DEI

- 50Hertz Transmission (Allemagne) travaille avec l'Annedore-Leber-Berufsbildungswerk pour aider les jeunes en situation de handicap à lancer leur carrière.
- Le Disability Officer de 50Hertz Transmission (Allemagne) est étroitement associé à l'ensemble du processus de candidature
- Elia Group est membre de la Plateforme pour l'égalité dans le secteur de l'énergie, créée par la Commission européenne. Cette Plateforme réunit différents acteurs de tout le secteur qui souhaitent créer un environnement dans lequel chacun a les mêmes chances de réussir. Elle encourage la collaboration avec d'autres partenaires et le partage de bonnes pratiques.

Santé et sécurité

1. Le programme Go for Zero

- Depuis 2015, toutes les initiatives et tous les projets d'amélioration liés à la sécurité ont été intégrés dans le programme Go for Zero. En 2023, la structure du programme a été actualisée et s'articule désormais autour de trois piliers : l'amélioration continue, les compétences et le comportement. L'objectif est de développer nos méthodes de travail, nos compétences et notre culture de manière cohérente, en plaçant la sécurité au cœur de nos préoccupations.
- Les travailleurs sont formés à adopter le bon comportement et à être responsables de leur sécurité et de celle des autres. Ils sont encouragés à se donner mutuellement du feedback afin de promouvoir et d'intégrer la sécurité dans leurs actions. Des événements de sensibilisation à la sécurité sont organisés pour les travailleurs d'Elia Transmission (Belgique) tout au long de l'année.
- Elia Transmission (Belgique) dispose d'un solide Programme de gestion de la sécurité qui garantit la cohérence et l'incidence des projets de sécurité menés par les différents départements. La « Safety Culture Lader » fait partie du programme et présente une méthode d'évaluation permettant de mesurer et d'évaluer la sensibilisation des entreprises à la santé et à la sécurité, en vue de réduire le nombre de situations à risque.

2. Santé et sécurité

- Tous les indicateurs de santé et de sécurité font l'objet d'un suivi étroit en interne et par le biais de tableaux de bord spécifiques.
- Les informations relatives à la santé et à la sécurité sont régulièrement communiquées aux travailleurs par le biais de Safety Flashes et de Safety Shares.
- Tous les travailleurs peuvent facilement signaler toute situation dangereuse qu'ils rencontrent via une application dédiée.

3. Bien-être

- Elia Transmission (Belgique) dispose d'un Comité pour la prévention et la protection au travail. Ce comité sert d'organe consultatif pour les employeurs et les collaborateurs et contribue activement à l'amélioration du bien-être sur le lieu de travail. Les travailleurs peuvent également faire appel à des services de prévention internes et externes.
- Elia Group établit un Plan global de prévention tous les cinq ans.
- Les initiatives en matière de santé et de sécurité chez Elia Group couvrent également la santé mentale des travailleurs et visent à promouvoir la résilience. Elia Transmission (Belgique) dispose d'une charte Droit à la déconnexion qui a été élaborée en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et qui fait désormais officiellement partie du règlement de travail interne d'Elia Transmission (Belgique).

3.1.3 Métriques et cibles

S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Thème important	Risque/opportunité	Entité concernée	KPI	Cible	Echéance
Diversité, équité et inclusion	Opportunité	Elia Group (chiffres consolidés d'Elia Group SA/NV, Elia Transmission (Belgique), 50Hertz Transmission (Allemagne), EGI, WindGrid SA/NV)	Nouveaux recrutements (répartition par sexe féminin)	Au moins 30% du total des nouveaux recrutements annuels	Objectif annuel chaque année jusqu'en 2030
	Opportunité	50Hertz Transmission (Allemagne)	Femmes occupant des postes de direction (administrateur et senior managers)	Au moins 10%	Annuel
	Opportunité	Elia Group (chiffres consolidés d'Elia Group SA/NV, Elia Transmission (Belgique), 50Hertz Transmission (Allemagne), EGI, WindGrid SA/NV)	Part de femmes dans l'ensemble du personnel	Au moins 25%	Objectif pour 2028

Thème important	Risque/opportunité	Entité concernée	KPI	Cible	Echéance
Santé et sécurité	Risque	Elia Group (chiffres consolidés d'Elia Group SA/NV, Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Asset SA/NV, Elia Engineering SA/NV et 50Hertz Transmission (Allemagne))	Total recordable injury rate (TRIR) des collaborateurs	2023 : Inférieur à 6,5 2024 : Inférieur à 6,30	Objectif annuel décroissant jusqu'en 2030
	Risque	Elia Group (chiffres consolidés d'Elia Group SA/NV, Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Asset SA/NV, Elia Engineering SA/NV et 50Hertz Transmission (Allemagne))	Total recordable injury rate (TRIR) des contractants	2023 : Inférieur à 16 2024 : Inférieur à 15,5	Objectif annuel décroissant jusqu'en 2030
	Risque	Elia Group (chiffres consolidés d'Elia Group SA/NV, Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Asset SA/NV, Elia Engineering SA/NV et 50Hertz Transmission (Allemagne))	Total recordable injury rate (TRIR) des travailleurs non salariés	2024 : Inférieur à 1	Nouvelle métrique et donc nouvel objectif annuel décroissant jusqu'en 2030
	Risque	Elia Group (chiffres consolidés d'Elia Group SA/NV, Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Asset SA/NV, Elia Engineering SA/NV et 50Hertz Transmission (Allemagne))	Total recordable injury rate (TRIR) des collaborateurs, des travailleurs non salariés et des contractants	2030 : Inférieur à 6,5	Objectif annuel décroissant jusqu'en 2030
	Risque	Elia Transmission (Belgique) (chiffres consolidés d'Elia Group SA/NV, Elia Asset SA/NV, Elia Transmission Belgium SA/NV et Elia Engineering SA/NV) *cible utilisée dans le cadre de la facilité de crédit renouvelable	Moyenne mobile des 3 dernières années pour le Total Recordable Injury Rate (TRIR) des collaborateurs, des travailleurs non salariés et des entrepreneurs.	2023 : Inférieure à 8,95	Objectif annuel décroissant chaque année jusqu'en 2030 (où l'on prévoit 7,7)

SI-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés de l'entreprise (effectifs) par sexe

Genre	Nombre de salariés (effectifs)					
	2023			2022	2021	
	Elia Transmission (Belgique)	50Hertz Transmission (Allemagne)	Segment non régulé	Elia Group	Elia Group	Elia Group
Hommes ✓	1.270	1.334	49	2.653	2.412	2.261
Femmes ✓	347	455	18	820	715	639
Autre ✓	Pas disponible	0	0	0	0	0
Non communiqué ✓	Pas disponible	0	0	0	0	0
Total	1.617	1.789	67	3.473	3.127	2.900

*Genre tel que spécifié par les collaborateurs eux-mêmes.

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Il convient de noter que la méthodologie des effectifs a été ajustée pour 2023, mais ne s'applique pas aux données historiques (2022 et 2021).

Les différents systèmes RH internes d'Elia Group traitent différemment les données relatives au sexe des collaborateurs. Pour les entités gérées par le système RH belge, seuls les genres masculin et féminin peuvent être attribués aux collaborateurs, la loi ne nous obligeant pas à proposer d'autres options. Cela signifie que les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront marquées comme non disponibles pour ces entités. Pour les entités gérées par le système RH allemand, une troisième option est disponible sous le label « Divers », mais aucun collaborateur ne s'y est identifié jusqu'à présent. Les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront donc nulles pour toutes les mesures de ces entités.

Nombre de salariés de l'entreprise (effectifs) par pays

Pays	Nombre de salariés (effectifs)					
	2023			2022	2021	
	Elia Transmission (Belgique)	50Hertz Transmission (Allemagne)	Segment non régulé	Elia Group	Elia Group	Elia Group
Belgique	1.617	0	39	1.656	1.540	1.491
Allemagne	0	1.789	28	1.817	1.587	1.409

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Il convient de noter que la méthodologie des effectifs a été ajustée pour 2023, mais ne s'applique pas aux données historiques (2022 et 2021).

Répartition du type de collaborateurs par genre

Elia Group	2023				Total
	Hommes	Femmes	Autre	Non communiqué	
Nombre de salariés (effectifs)	2.653	820	0	0	3.473
Nombre de salariés permanents	2.608	793	0	0	3.401
(effectifs)					
Nombre de salariés temporaires	45	27	0	0	72
(effectifs)					
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	0	0	0
(effectifs)					

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

Elia Transmission (Belgique)	2023				Total
	Hommes	Femmes	Autre	Non communiqué	
Nombre de salariés (effectifs)	1.270	347	Pas disponible	Pas disponible	1.617
Nombre de salariés permanents	1.269	347	Pas disponible	Pas disponible	1.616
(effectifs)					
Nombre de salariés temporaires	1	0	Pas disponible	Pas disponible	1
(effectifs)					
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	Pas disponible	Pas disponible	0
(effectifs)					

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

50Hertz Transmission (Allemagne)	2023				Total
	Hommes	Femmes	Autre	Non communiqué	
Nombre de salariés (effectifs)	1.334	455	0	0	1.789
Nombre de salariés permanents	1.293	429	0	0	1.722
(effectifs)					
Nombre de salariés temporaires	41	26	0	0	67
(effectifs)					
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	0	0	0
(effectifs)					

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Segment non régulé	2023				Total
	Hommes	Femmes	Autre	Non communiqué	
Nombre de salariés (effectifs)	49	18	0	0	67
Nombre de salariés permanents	46	17	0	0	63
(effectifs)					
Nombre de salariés temporaires	3	1	0	0	4
(effectifs)					
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	0	0	0	0	0
(effectifs)					

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Les différents systèmes RH internes d'Elia Group traitent différemment les données relatives au sexe des collaborateurs. Pour les entités gérées par le système RH belge, seuls les genres masculin et féminin peuvent être attribués aux collaborateurs, la loi ne nous obligeant pas à proposer d'autres options. Cela signifie que les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront marquées comme non disponibles pour ces entités. Pour les entités gérées par le système RH allemand, une troisième option est disponible sous le label « Divers », mais aucun collaborateur ne s'y est identifié jusqu'à présent. Les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront donc nulles pour toutes les mesures de ces entités.

Aucun collaborateur non garanti ne travaille pour les entités d'Elia Group dans le cadre du reporting. Toutes les données correspondantes sont donc marquées comme nulles pour cette catégorie.

Taux de rotation du personnel

Elia Group	2023	
	Nombre	Taux
Total	194	5,81

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

Elia Transmission (Belgique)	2023	
	Nombre	Taux
Total	88	5,54

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

50Hertz Transmission (Allemagne)	2023	
	Nombre	Taux
Total	89	5,27

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Segment non régulé	2023	
	Nombre	Taux
Total	17	26,56

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

La méthodologie inclut les travailleurs qui ont quitté une entité quelconque du périmètre de reporting sans distinguer s'ils quittaient le Groupe ou s'ils étaient en transition vers une autre entité du Groupe. Pour les entrées et sorties inter-sociétés, chaque entité juridique doit les classer en entrées ou en sorties. L'imprécision induite est considérée comme négligeable et non significative. La méthodologie tient compte des orientations fournies par les normes ESRS.

Formule : Taux de rotation (%) : (nombre annuel de départs) / ((nombre de collaborateurs en début d'année + nombre de collaborateurs en fin d'année)/2) * 100

Où le nombre annuel de départs concerne tous les collaborateurs (définis comme l'effectif contractuel du 1er janvier au 31 décembre) quittant l'entreprise pour des raisons volontaires et involontaires - démission, fin de contrat temporaire, licenciement, retraite ou décès - pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année de référence. Les collaborateurs sont comptés comme quittant l'entreprise le premier jour civil suivant le dernier jour de leur contrat de travail.

Où nombre de collaborateurs au début de l'année = effectif contractuel au 1er janvier de l'année de référence

Où nombre de collaborateurs à la fin de l'année = effectif contractuel au 31 décembre de l'année de référence

Répartition du type de collaborateurs par région

Elia Group	2023		
	Belgique	Allemagne	Total
Nombre de salariés (effectifs)	1.656	1.817	3.473
Nombre de salariés permanents (effectifs)	1.654	1.747	3,401
Nombre de salariés temporaires (effectifs)	2	70	72
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs)	0	0	0

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

Elia Transmission (Belgique)	2023		
	Belgique	Allemagne	Total
Nombre de salariés (effectifs)	1.617	0	1.617
Nombre de salariés permanents (effectifs)	1.616	0	1.616
Nombre de salariés temporaires (effectifs)	1	0	1
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs)	0	0	0

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

50Hertz Transmission (Allemagne)	2023		
	Belgique	Allemagne	Total
Nombre de salariés (effectifs)	0	1.789	1.789
Nombre de salariés permanents (effectifs)	0	1.722	1.722
Nombre de salariés temporaires (effectifs)	0	67	67
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs)	0	0	0

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Segment non régulé	2023		
	Belgique	Allemagne	Total
Nombre de salariés (effectifs)	39	28	67
Nombre de salariés permanents (effectifs)	38	25	63
Nombre de salariés temporaires (effectifs)	1	3	4
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectifs)	0	0	0

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Effectifs des collaborateurs par type de contrat, répartis par région

	Elia Group								
	2023			2022			2021		
	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total
Nombre de salariés à temps plein ✓	1.481	1.686	3.167	1.411	1.486	2.897	1.347	1.322	2.669
Nombre de salariés à temps partiel ✓	175	131	306	129	101	230	144	87	231

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV

	Elia Transmission (Belgique)								
	2023			2022			2021		
	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total
Nombre de salariés à temps plein ✓	1.447	0	1.447	1.383	0	1.383	1.314	0	1.314
Nombre de salariés à temps partiel ✓	170	0	170	124	0	124	144	0	144

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

	50Hertz Transmission (Allemagne)								
	2023			2022			2021		
	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total
Nombre de salariés à temps plein ✓	0	1.661	1.661	0	1.462	1.462	0	1.303	1.303
Nombre de salariés à temps partiel ✓	0	128	128	0	98	98	0	85	85

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

	Segment non régulé								
	2023			2022			2021		
	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total
Nombre de salariés à temps plein ✓	34	25	59	28	24	52	33	19	52
Nombre de salariés à temps partiel ✓	5	3	8	5	3	8	5	2	7

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Il convient de noter que la méthodologie des effectifs a été ajustée pour 2023, mais ne s'applique pas aux données historiques (2022 et 2021).

S1-7 Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

100% des collaborateurs d'Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) sont couverts par des conventions collectives.

L'entreprise a une politique forte en matière de liberté d'association et de droit à la convention collective.

S1-9 Métriques de diversité

Répartition des genres au sein des instances dirigeantes

Elia Group		2023		2022		2021	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Directeurs	Total ✓	13	100,00 %	14	100,00 %	13	100,00 %
	Hommes ✓	10	76,92 %	11	78,57 %	9	69,23 %
	Femmes ✓	3	23,08 %	3	21,43 %	4	30,77 %
	Autre ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
	Non communiqué ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Senior managers	Total ✓	101	100,00 %	90	100,00 %	89	100,00 %
	Hommes ✓	79	78,22 %	70	77,78 %	72	80,90 %
	Femmes ✓	22	21,78 %	20	22,22 %	17	19,10 %
	Autre ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
	Non communiqué ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

Elia Transmission (Belgique)		2023		2022		2021	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Directeurs	Total ✓	7	100,00 %	8	100,00 %	8	100,00 %
	Hommes ✓	5	71,43 %	6	75,00 %	5	62,50 %
	Femmes ✓	2	28,57 %	2	25,00 %	3	37,50 %
	Autre ✓	Pas disponible	0,00 %	Pas disponible	0,00 %	Pas disponible	0,00 %
	Non communiqué ✓	Pas disponible	0,00 %	Pas disponible	0,00 %	Pas disponible	0,00 %
Senior managers	Total ✓	40	100,00 %	41	100,00 %	42	100,00 %
	Hommes ✓	33	82,50 %	33	80,49 %	35	83,33 %
	Femmes ✓	7	17,50 %	8	19,51 %	7	16,67 %
	Autre ✓	Pas disponible	0,00 %	Pas disponible	0,00 %	Pas disponible	0,00 %
	Non communiqué ✓	Pas disponible	0,00 %	Pas disponible	0,00 %	Pas disponible	0,00 %

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

50Hertz Transmission (Allemagne)		2023		2022		2021	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Directeurs	Total ✓	5	100,00 %	5	100,00 %	5	100,00 %
	Hommes ✓	4	80,00 %	4	80,00 %	4	80,00 %
	Femmes ✓	1	20,00 %	1	20,00 %	1	20,00 %
	Autre ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
	Non communiqué ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Senior managers	Total ✓	57	100,00 %	44	100,00 %	42	100,00 %
	Hommes ✓	42	73,68 %	33	75,00 %	33	78,57 %
	Femmes ✓	15	26,32 %	11	25,00 %	9	21,43 %
	Autre ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
	Non communiqué ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Segment non régulé		2023		2022		2021	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Directeurs	Total ✓	3	100,00 %	4	100,00 %	3	100,00 %
	Hommes ✓	2	66,67 %	3	75,00 %	2	66,67 %
	Femmes ✓	1	33,33 %	1	25,00 %	1	33,33 %
	Autre ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
	Non communiqué ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Senior managers	Total ✓	4	100,00 %	5	100,00 %	5	100,00 %
	Hommes ✓	4	100,00 %	4	80,00 %	4	80,00 %
	Femmes ✓	0	0,00 %	1	20,00 %	1	20,00 %
	Autre ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
	Non communiqué ✓	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Il convient de noter que la méthodologie des effectifs a été ajustée pour 2023, 2022 et 2021.

Au sein d'Elia Group, la couche des instances dirigeantes, agissant un niveau en dessous des organes administratifs et de surveillance des entités, est composée des administrateurs désignés par le Conseil d'administration. La couche dirigeante active deux niveaux au-dessous des organes administratifs et de surveillance comprend les cadres supérieurs. Michael Roeder von Diersburg est signalé dans cette catégorie car il occupe un poste de Senior Manager chez 50Hertz Transmission (Allemagne). Il est également membre invité du comité de direction de 50Hertz Transmission (Allemagne).

Pour la consolidation Elia Group, les nombres et pourcentages de directeurs ont été ajustés manuellement pour éviter le double comptage lié aux doubles contrats au niveau Group et local.

Les différents systèmes RH internes d'Elia Group traitent différemment les données relatives au sexe des collaborateurs. Pour les entités gérées par le système RH belge, seuls les genres masculin et féminin peuvent être attribués aux collaborateurs, la loi ne nous obligeant pas à proposer d'autres options. Cela signifie que les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront marquées comme non disponibles pour ces entités. Pour les entités gérées par le système RH allemand, une troisième option est disponible sous le label « Divers », mais aucun collaborateur ne s'y est identifié jusqu'à présent. Les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront donc nulles pour toutes les mesures de ces entités.

Répartition par âge parmi les collaborateurs

Âge	2023						2022				2021	
	Elia Transmission (Belgique)		50Hertz Transmission (Allemagne)		Segment non régulé		Elia Group		Elia Group		Elia Group	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<30 ✓	195	12,06 %	187	10,45 %	11	16,42 %	393	11,32 %	339	10,84 %	289	9,97 %
30-50 ✓	1.003	62,03 %	1.196	66,85 %	46	68,66 %	2.245	64,64 %	1.981	63,35 %	1.829	63,07 %
>50 ✓	419	25,91 %	406	22,69 %	10	14,93 %	835	24,04 %	807	25,81 %	782	26,97 %

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

La méthodologie considère que l'effectif des collaborateurs = l'effectif contractuel total au 31 décembre de l'année de référence. L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage. Il convient de noter que la méthodologie des effectifs a été ajustée pour 2023, mais ne s'applique pas aux données historiques (2022 et 2021).



SI-10 Salaires décents

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

SI-11 Protection sociale

En vertu des législations allemande et belge, les employeurs sont tenus d'offrir à leurs collaborateurs une protection sociale contre la perte de revenus due à des événements spécifiques, notamment :

- a. Maladie
- b. Chômage
- c. Accident du travail et handicap acquis
- d. Congé parental
- e. Départ à la retraite

En conséquence, tous les collaborateurs d'Elia Group sont protégés contre la perte de revenus découlant de ces événements. Ces politiques sont élaborées et mises en œuvre conformément aux lois applicables dans les pays repris dans ce reporting.

Pour ces questions, 50Hertz Transmission (Allemagne) et toutes les entités de droit allemand se conforment plus particulièrement au code social (Sozialgesetzbuch) qui définit le cadre de la protection sociale en Allemagne.

De même, Elia Transmission (Belgique) et toutes les entités de droit belge se conforment au Code de la sécurité sociale, qui définit le cadre de la protection sociale en Belgique.

Outre les lois locales et les cadres juridiques de l'UE, Elia Group participe à et applique des conventions collectives sectorielles qui peuvent également concerner ces sujets.

SI-12 Personnes handicapées

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.

SI-13 Métriques de la formation et du développement des compétences

Cette information est préparée conformément aux lignes directrices ESRS et les informations ci-dessous sont présentées conformément à la norme GRI.

Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

	2023			Elia Group
	Elia Transmission (Belgique)	50Hertz Transmission (Allemagne)	Segment non régulé	
Nombre moyen d'heures de formation par année par salarié	29,71	16,06	7,64	22,25

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

S1-14 Métriques de santé et de sécurité

S14.88	2023		2022		2021
	Elia Transmission (Belgique)	50Hertz Transmission (Allemagne)	Elia Group	Elia Group	Elia Group
Salariés					
1. Le pourcentage d'effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	100	100	100	100	100
2. Le nombre total de décès	0	0	0	0	1
2.1. Le nombre de décès dus à des accidents professionnels	0	0	0	0	1
2.2. Le nombre de décès dus à des maladies professionnelles	0	Non applicable	0	0	0
3. Le nombre d'accidents du travail comptabilisables	9	2	11	21	26
4. Le taux d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) ✓	3,85	0,79	2,26	4,62	6,05
5. Le nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables	0	Non applicable	0	0	0
6. Le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé	98	11	109	215	336
6.1. Le nombre de jours perdus dus à des accidents du travail	98	11	109	215	336
6.2. Le nombre de jours perdus dus à des problèmes de santé liés au travail	0	Non applicable	0	0	0
Non-salariés					
1. Le pourcentage d'effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	100	Pas disponible	100	Pas disponible	Pas disponible
2. Le nombre total de décès	0	Pas disponible	0	Pas disponible	Pas disponible
Le nombre de décès dus à des accidents professionnels	0	Pas disponible	0	Pas disponible	Pas disponible
Le nombre de décès dus à des maladies professionnelles	0	Pas disponible	0	Pas disponible	Pas disponible
3. Le nombre d'accidents du travail comptabilisables	1	Pas disponible	1	Pas disponible	Pas disponible
4. Le taux d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) ✓	0,76	Pas disponible	0,76	Pas disponible	Pas disponible

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV et Elia Group SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Les données pour le « Segment non régulé » = Elia Group SA/NV sont consolidées dans le segment Elia Transmission (Belgique).

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV.

Les valeurs de 50Hertz Transmission (Allemagne) incluent Eurogrid GmbH à partir du présent exercice.

En Allemagne, le système ne fait pas de distinction entre les maladies liées au travail et les maladies non liées au travail pour des raisons de confidentialité (conformément aux exigences légales). Toutes les informations relatives à ces points de données ont donc été retirées et marquées comme « non applicables » dans le tableau. Les systèmes allemands ne collectent pas non plus d'informations sur les travailleurs non salariés. Toutes les informations relatives à ces points de données ont donc été retirées et marquées comme « non applicables » dans le tableau.

Tous les travailleurs sont couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité.

TRIR = nombre d'accidents enregistrables*1.000.000/nombre d'heures travaillées.

Blessure enregistrable = toute blessure ou maladie liée au travail qui nécessite plus que des premiers soins et/ou une restriction du mouvement corporel au travail.

Pour les contractants, les heures travaillées sont estimées à partir des factures réelles et sur la base d'une clé de répartition du coût de la main-d'œuvre en fonction des groupes de matériaux et d'un taux horaire mensuel indexé (pour l'exercice 2023 : 62,21 EUR/heure).

ESRS DR S2-5	2023			2022	2021	
	Elia Transmission (Belgique)	50Hertz Transmission (Allemagne)	Segment non régulé	Elia Group	Elia Group	Elia Group
Contractants						
1. Le nombre total de décès	0	0	0	0	1	0
1.1. Le nombre de décès dus à des accidents professionnels	0	0	0	0	1	0
1.2 Le nombre de décès dus à des maladies professionnelles	0	Non applicable	Pas disponible	0	0	0
2. Le taux d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) ✓	11,16	Non applicable	Pas disponible	11,16	16,01	18,84

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV et Elia Group SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

Les données pour le « Segment non régulé » = Elia Group SA/NV sont consolidées dans le segment Elia Transmission (Belgique).

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV.

Les valeurs de 50Hertz Transmission (Allemagne) incluent Eurogrid GmbH à partir du présent exercice de rapportage.

En Allemagne, le système ne fait pas de distinction entre les maladies liées au travail et les maladies non liées au travail pour des raisons de confidentialité (conformément aux exigences légales). Toutes les informations relatives à ces points de données ont donc été retirées et marquées comme « non applicables » dans le tableau. Les systèmes allemands ne collectent pas non plus d'informations sur les travailleurs non salariés. Toutes les informations relatives à ces points de données ont donc été retirées et marquées comme « non applicables » dans le tableau.

Tous les travailleurs sont couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité. TRIR = nombre d'accidents enregistrables*1.000.000/nombre d'heures travaillées.

Blessure enregistrable = toute blessure ou maladie liée au travail qui nécessite plus que des premiers soins et/ou une restriction du mouvement corporel au travail.

Pour les contractants, les heures travaillées sont estimées à partir des factures réelles et sur la base d'une clé de répartition du coût de la main-d'œuvre en fonction des groupes de matériaux et d'un taux horaire mensuel indexé (pour l'exercice 2023 : 62,21 EUR/heure).

Des informations supplémentaires sur les objectifs liés à la santé et à la sécurité de nos entrepreneurs sont disponibles dans la section « [Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants.](#) ».

Publication d'informations financières pour Elia Transmission (Belgique)	2023	2022	2021
Le taux d'accidents du travail comptabilisables des salariés, des non-salariés et des contractants	8,76	8,87	9,09

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV et Elia Group SA/NV.

S1-15 Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Tous les collaborateurs d'Elia Group ont droit à des congés familiaux dans le cadre des politiques internes correspondantes et conformément aux législations applicables.

50Hertz Transmission (Allemagne) et toutes les entités de droit allemand se conforment aux exigences de la directive européenne concernant l'aménagement du temps de travail et au droit du travail allemand. Ils rendent obligatoires les congés payés pour diverses raisons familiales, notamment le congé de maternité, le congé de paternité, le congé parental, le congé pour soins et le congé pour une courte période.

Elia Transmission (Belgique) et toutes les entités de droit belge se conforment à la directive européenne sur l'aménagement du temps de travail et à la législation belge sur l'emploi, qui établit un cadre global pour les conditions d'emploi et de travail, y compris des dispositions relatives aux congés familiaux. Les collaborateurs éligibles ont droit à des congés payés pour le congé de maternité, le congé de paternité, le congé de grossesse et le congé parental, le congé d'adoption, le congé pour soins et les prestations d'emploi temporaire.

Outre la loi locale et les cadres juridiques de l'UE, Elia Group participe à et applique des conventions collectives sectorielles qui peuvent également concerner ces sujets.

Genre	Salariés concernés ayant pris des congés familiaux, ventilé par genre (Pourcentage)											
	2023						2022		2021			
	Elia Transmission (Belgique)		50Hertz Transmission (Allemagne)		Segment non régulé		Elia Group		Elia Group		Elia Group	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Hommes	94	5,81 %	85	4,75 %	3	4,48 %	182	5,24 %	135	4,25 %	115	3,91 %
Femmes	33	2,04 %	21	1,17 %	1	1,49 %	55	1,58 %	70	2,20 %	61	2,07 %
Autre	Pas disponible	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Non communiqué	Pas disponible	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Total	127	7,85 %	106	5,93 %	4	5,97 %	237	6,82 %	205	6,45 %	176	5,99 %

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

Formule de calcul du taux : (Collaborateurs concernés ayant pris un congé familiale/effectif contractuel total)

La méthodologie considère les « collaborateurs concernés ayant pris un congé familial » comme l'effectif des travailleurs ayant fait valoir leur droit au congé parental au cours de la période de référence, même si le congé n'est pas achevé au 31 décembre ou si deux congés sont pris au cours d'une même année.

L'effectif contractuel correspond au nombre total de personnes ayant un contrat actif au sein d'une organisation à une date donnée, englobant tous les collaborateurs, y compris ceux qui sont en congé de maladie et les administrateurs, mais n'englobant pas les contrats suspendus afin d'éviter un double comptage.

Les différents systèmes RH internes d'Elia Group traitent différemment les données relatives au sexe des collaborateurs. Pour les entités gérées par le système RH belge, seuls les genres masculin et féminin peuvent être attribués aux collaborateurs, la loi ne nous obligeant pas à proposer d'autres options. Cela signifie que les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront marquées comme non disponibles pour ces entités. Pour les entités gérées par le système RH allemand, une troisième option est disponible sous le label « Divers », mais aucun collaborateur ne s'y est identifié jusqu'à présent. Les données relatives à « Autre » et « Non divulgué » seront donc nulles pour toutes les mesures de ces entités.

S1-16 Métriques de rémunération

	2023			Elia Group
	Elia Transmission (Belgique)	50Hertz Transmission (Allemagne)	Segment non régulé	
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes (%)	0,16	5,08	11,59	2,97

« Elia Transmission (Belgique) » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV et Elia Asset SA/NV.

« 50Hertz Transmission (Allemagne) » = 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH.

« Segment non régulé » = Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

« Elia Group » = Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Engineering SA/NV, Elia Asset SA/NV, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH (pas de collaborateurs), Eurogrid GmbH, Elia Group SA/NV, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International SA/NV, Eurogrid International SA/NV et WindGrid SA/NV.

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est rapporté pour tous les collaborateurs à partir du niveau d'administrateur. La méthodologie tient compte des orientations fournies par les normes ESRS :

Formule : Écart de rémunération entre les hommes et les femmes = ((niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés homme - niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés femme) / niveau moyen de rémunération horaire brute des salariés homme) * 100

S1-17 Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Cette obligation d'information est en cours de préparation conformément aux lignes directrices ESRS.



3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité. Néanmoins, les informations existantes relatives aux employés de la chaîne de valeur ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

Nous pouvons distinguer deux types de travailleurs de la chaîne de valeur pour notre entreprise :

- Entrepreneurs (sous-traitants) travaillant sur nos sites pour des projets d'infrastructure ou des activités de maintenance.
- Travailleurs travaillant pour des entités de notre chaîne de valeur en amont.

3.2.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Les politiques de santé et de sécurité en vigueur pour nos collaborateurs s'appliquent également aux entrepreneurs travaillant sur nos sites.

Les activités directes d'Elia Group se déroulent en Belgique et en Allemagne, où des lois nationales et européennes strictes en matière de droits de l'homme sont en vigueur. En outre, Elia Group exige de ses fournisseurs qu'ils se comportent de manière légale et éthique afin de protéger les droits de l'homme et du travail. Ce principe est énoncé dans le Code de conduite pour les fournisseurs (SCoC), qui est joint à tous les documents d'appel d'offres et contractuels et auquel les fournisseurs sont tenus de se conformer.

3.2.2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Programme Safety for Contractors : Elia Group met également du matériel de formation, des formations et des tests à disposition des entrepreneurs. Nous voulons investir dans les bons comportements en matière de sécurité et aider nos fournisseurs à les promouvoir également auprès de leur personnel. Nous voulons grandir ensemble en prenant des mesures conjointes pour prévenir les accidents et faire en sorte que tous nos sites onshore et offshore soient des lieux de travail sûrs.

Les fournisseurs stratégiques sont sondés par un prestataire de services externe (EcoVadis) sur les aspects liés à la durabilité, y compris la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, et le résultat est exprimé dans un score global : l'évaluation ESG. Dans les nouveaux accords-cadres, les fournisseurs devront se soumettre à une évaluation annuelle EcoVadis pendant la durée du contrat, qui sera examinée par le département Purchasing.

L'objectif à long terme est d'inclure tous les fournisseurs stratégiques dans une évaluation ESG uniforme telle qu'Ecovadis.

3.2.3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Nous procédons à des inspections régulières sur site. Dans le cadre de ces inspections, une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme est assurée en plus des examens des risques liés aux accidents et à la santé des collaborateurs. Des sanctions sont imposées dans les cas où des violations ont été constatées.

Des mesures visant à éviter ces risques sont également mises en œuvre, principalement par le biais de discussions avec les partenaires concernés.

3.2.4 Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Comme mentionné plus haut, notre système de gestion de la santé et de la sécurité couvre également les entrepreneurs qui travaillent sur nos sites.

3.2.5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Une série de métriques relatives à la santé et à la sécurité de nos entrepreneurs sont contrôlées. Elles sont présentées en même temps que les KPI relatifs à la main-d'œuvre de l'entreprise dans la section « [S1-5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants](#) ».

Chez Elia Transmission (Belgique), le taux d'adhésion au code de conduite pour les fournisseurs est supérieur à 80%.



3.3. Communautés touchées

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité.

Néanmoins, les informations existantes relatives aux communautés concernées ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

Pour les activités de transport d'électricité d'Elia Group, la notion de « communautés concernées » est similaire à celle utilisée dans les ESRS : personnes et groupes vivant et travaillant dans des zones (communautés locales) qui ont été ou peuvent être affectées par nos propres opérations ou par la chaîne de valeur en amont et en aval.

3.3.1 Politiques relatives aux communautés touchées

La participation des communautés concernées joue un rôle important dans l'expansion durable du réseau.

Impliquer les stakeholders le plus tôt possible dans nos projets d'infrastructure permet d'améliorer leur compréhension des besoins de la société en matière de réseau et d'optimiser son approbation et son développement.

Les directives internes relatives aux projets définissent les délais et la diffusion d'informations concernant la planification de projet, les processus d'approbation, la participation du public et la gestion des stakeholders.

3.3.2 Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées

Notre approche consiste à contacter et à informer toutes les parties des projets à venir dès le début afin de veiller à ce que leur voix soit entendue et que les préoccupations de la communauté puissent être prises en compte. Pour atteindre cet objectif, les départements compétents en Belgique et en Allemagne ont mis au point une méthodologie de communication et d'acceptation par le public, qui garantit que l'engagement des stakeholders et la communication sont intégrés dans le processus de développement du réseau.

Lorsqu'un nouveau projet est envisagé, des discussions avec les stakeholders concernés ont lieu dès les premières étapes de la planification du projet. Pendant la phase de conception de nos projets, nous travaillons principalement avec la société civile, les communes et le monde académique. Des consultations publiques sont également organisées concernant les plans de développement du réseau. Au fur et à mesure que les projets deviennent plus

concrets, des discussions et des échanges d'informations sont organisés pour les citoyens et les communautés locales. Outre les réunions d'information publique préliminaires requises par la loi, nous organisons également des séances d'information à l'intention des résidents locaux. Nous avons modifié la manière dont nous informons les citoyens et les autorités locales de nos plans : nous utilisons désormais les canaux de communication numériques plus fréquemment qu'auparavant. Cela comprend l'organisation de webinaires et de consultations individuelles. Il est essentiel pour nous de veiller à ce que les stakeholders intéressés puissent trouver les informations dont ils ont besoin. Notre site web comprend une section spécifique consacrée à la fourniture d'informations sur nos projets d'infrastructure actuels et futurs.

3.3.3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations

Elia Transmission (Belgique) reste en contact permanent avec ses clients et partenaires par le biais de son [Users' Group](#), qui comprend des représentants des utilisateurs du réseau (lien).

Les deux contact centers d'Elia Transmission (Belgique) reçoivent et traitent des demandes d'information en provenance de différentes sources : riverains, contractants, entreprises d'ingénierie, autorités publiques, services publics et promoteurs de projets.

Toute personne souhaitant soumettre un rapport peut le faire via le système externe de notification éthique EthicsAlert, une application web sécurisée gérée par un tiers indépendant spécialisé dans ces questions. Le système est sûr, facile à utiliser, confidentiel et, si on le souhaite, anonyme.

3.3.4 Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions

Elia Transmission (Belgique) a développé une politique de compensation. Des mesures et des compensations sont prévues pour les personnes situées à proximité de nos travaux, c'est-à-dire les riverains, les entreprises et les exploitations agricoles.

Une approche supplémentaire a été développée pour indemniser les communautés locales pour toute perturbation causée par les travaux sur les projets à fort impact. Il s'agit d'une contribution financière à des fonds communautaires, l'objectif étant de soutenir les communautés locales touchées par les travaux d'infrastructure.

En 2017, Elia Transmission (Belgique) a conclu un partenariat avec Be Planet afin de développer et de soutenir des initiatives citoyennes de transition écologique dans les communes où des projets d'infrastructure sont en cours. L'organisation, qui a été reconnue comme une organisation œuvrant dans l'intérêt du grand public, gère les fonds, veille à ce qu'ils soient utilisés conformément à ses objectifs et supervise la sélection minutieuse des projets citoyens qui recevront le financement. Grâce à ce partenariat, nous mettons en place un système de financement de projets citoyens afin d'offrir aux communes une compensation pour les incidences liées à la construction de lignes aériennes.

3.3.5 Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Des dons en nature (notamment du matériel informatique) sont régulièrement faits aux partenaires du monde communautaire (en particulier les ONG et les autorités locales).

Il n'y a pas de métriques associées.



4. Informations en matière de gouvernance

4.1. Conduite des affaires

Cette norme et ses exigences en matière d'information sont encore en cours d'évaluation dans la perspective du double exercice de matérialité.

Néanmoins, les informations existantes relatives à la conduite commerciale ont été intégrées afin de garantir la cohérence par rapport aux rapports annuels précédents et la transparence de nos activités.

4.1.1 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

L'environnement dans lequel Elia Group opère est confronté à de nombreux changements et défis et il devient de plus en plus important de pouvoir faire face à l'incertitude et à l'insécurité. Nous avons une stratégie ambitieuse, qui définit le cadre de nos actions dans l'intérêt de la communauté.

En outre, pour pouvoir piloter la stratégie, nous nous appuyons sur une structure de gouvernance solide (voir « [II. Rapport de gouvernance et de gestion des risques](#) »). Dans le même temps, la « gouvernance » est l'une des dimensions de notre programme de durabilité ActNow, dont la structure de pilotage peut être consultée au point « [1.2. Gouvernance](#) ».

En particulier, pour répondre au mieux à l'augmentation prévue des besoins en CAPEX pour le développement des infrastructures (voir « [1.4.1 Processus de double matérialité](#) »), en 2023, les pratiques de gouvernance et de conduite commerciale ont pris le devant de la scène.

En cas de manquement au code éthique d'Elia Group, ceux-ci peuvent être portés à l'attention des parties internes et externes via le canal [Ethics Alert](#).

En termes de culture d'entreprise, six ancrages comportementaux constituent la base de la collaboration et de la vision partagée au sein d'Elia Group :

- Impact,
- Simplification,
- Co-crée le futur,
- Feedback,
- Une seule voix,
- Une seule entreprise.

Notre objectif est d'exploiter ces ancrages comportementaux pour façonner activement le changement. C'est la raison d'être du programme de communication interne « Make A Difference » : promouvoir le changement conduisant à une culture commune au sein d'Elia Group. Nous intégrons les six points d'ancrage comportementaux de Make A Difference dans notre travail quotidien afin de réaliser notre stratégie ambitieuse au niveau du Groupe et des pays.

4.1.2 Gestion des relations avec les fournisseurs

En raison de leur statut légal de gestionnaires de réseau de transport d'électricité, Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) sont soumises à un grand nombre de prescriptions légales et réglementaires dans leur pays respectif. Trois principes de base sont stipulés :

- un comportement non discriminatoire ;
- traitement confidentiel des informations ;
- transparence à l'égard de tous les acteurs du marché de l'électricité en ce qui concerne les informations de marché non confidentielles.

Les filiales d'Elia Group disposent de chartes d'entreprise, de lignes directrices et d'autres documents qui décrivent le comportement que nous attendons de nos collaborateurs. Ces documents définissent ce qu'Elia Group considère comme étant une conduite éthique correcte et précisent que l'entreprise respecte la loi et ne tolère nullement la corruption. Ces principes se traduisent par des mesures organisationnelles qui doivent être respectées. Une politique définissant et traitant de la corruption a été publiée dans le cadre de notre code éthique.

Les fournisseurs stratégiques d'Elia Group s'engagent à respecter un code de conduite pour les fournisseurs (SCOC). Ce code de conduite fait partie intégrante des contrats fournisseur d'Elia Group.

D'autres initiatives d'achat sont également mises en œuvre au niveau du Groupe. Par exemple, les fournisseurs stratégiques sont interrogés par un prestataire de services externe (EcoVadis) sur les questions de durabilité, y compris les questions environnementales et sociales ainsi que la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Le résultat est exprimé dans un score global : l'évaluation ESG. À l'avenir, les nouveaux accords-cadres exigeront des fournisseurs stratégiques qu'ils se soumettent à une évaluation annuelle EcoVadis pendant la durée du contrat, qui sera examinée par le département Purchasing. Les points faibles mis en évidence par l'évaluation constitueront la base de plans d'action, qui sont demandés par Purchasing si nécessaire.

En outre, Purchasing sensibilise au comportement durable dans le cadre de discussions régulières et transmet ainsi une compréhension du respect des principes éthiques et des lignes directrices en matière de développement durable.

4.1.3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Un système externe, EthicsAlert, permet de signaler les manquements présumés à l'intégrité. Ce système est conforme à la directive européenne « lanceurs d'alerte ».

Les collaborateurs ainsi que les stakeholders externes peuvent, de manière anonyme, faire part de leurs préoccupations par le biais de cette plateforme en utilisant un lien disponible sur notre site web. Les violations de ces codes peuvent également être signalées à la direction, aux RH, au Compliance Officer et à l'équipe Internal Audit.

Leurs préoccupations seront traitées de manière objective et confidentielle, conformément à la procédure de lancement d'alerte (plus d'informations à ce sujet dans « II. Rapport de gouvernance et de gestion des risques » et au point « 2.1.7 Répondre aux exigences des garanties sociales minimales »).

Au cours de la période de référence, il n'y a eu aucune violation des règles en matière de corruption par Elia Group, Elia Transmission (Belgique), 50Hertz Transmission (Allemagne) ou leurs collaborateurs. En outre, aucun contrat avec des fournisseurs n'a été résilié ou non renouvelé en raison de problèmes de corruption.

2023	Elia Transmission (Belgique)			50Hertz Transmission (Allemagne)			Segment non régulé			Elia Group						
	Total	Répartition		Total	Répartition		Total	Répartition		Total	Répartition					
Fraude, non-conformité aux politiques et procédures internes	2	Examinés	Traités	Résolus	0	Examinés	Traités	Résolus	0	Examinés	Traités	Résolus	2	Examinés	Traités	Résolus
		2	2	2		0	0	0		0	0	0		2	2	2
Non-conformité aux lois et réglementations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corruption	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

4.1.4 Influence politique et activités de lobbying

Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) ont la responsabilité de contribuer au débat politique dans leurs pays respectifs et au développement de la législation.

Nous exerçons notre rôle de conseiller de manière transparente. En tant que monopoles légaux ayant des responsabilités publiques, nos GRT communiquent leurs points de vue en gardant à l'esprit les meilleurs intérêts de la société. Elia Group est un conseiller de confiance pour des thèmes tels que la mise en œuvre de la transition énergétique, garantissant un approvisionnement sûr en électricité ainsi que l'extension du réseau.

Le nombre croissant de politiques énergétiques de l'UE ayant un impact sur les activités du Groupe et les sociétés dans lesquelles il opère a incité les instances dirigeantes à créer une équipe European Affairs, qui surveille toutes les législations et réglementations pertinentes et participe aux débats publics et politiques européens par le biais de publications et de déclarations de positionnement publiques.

Elia Transmission SA/NV et 50Hertz Transmission GmbH sont toutes deux inscrites au registre de transparence de l'UE et doivent se conformer au code de conduite de ce dernier. Les pages web correspondantes sont les suivantes :

- [Elia Transmission Belgium SA/NV](#)
- [50Hertz Transmission GmbH](#)

En 2023, ni Elia Transmission Belgium SA/NV ni 50Hertz Transmission GmbH n'ont fait de dons directs à des politiciens ou à des partis politiques.

Elia Group s'engage en faveur des énergies renouvelables, de la protection du climat et de l'environnement, des droits de l'homme et de l'intégration des marchés de l'électricité européens. Il poursuit son travail dans ces domaines en étant membre actif de diverses associations et initiatives.

	Énergie	Climat	Environnement	Droits de l'homme	Elia Transmission (Belgique)	50Hertz Transmission (Allemagne)
Conseil mondial de l'énergie	x				x	x
CIGRE - Conseil International des Grands Réseaux Électriques	x				x	x
Go15 - Reliable and Sustainable Power Grids	x		x		x	(x)
PMNU - Pacte mondial des Nations unies		x	x	x	x	x
Centre on Regulation in Europe	x	x			x	
Roundtable for Europe's Energy Future	x	x			x	x
ChargeUp Europe	x	x			x	
ENTSO-E - European Network of Transmission System Operators for Electricity	x	x	x		x	x
Coordination of Electricity System Operators	x				x	
RGI - Renewables Grid Initiative	x	x	x		x	x
Energy Web Foundation	x	x			x	
The Shift	x	x	x	x	x	
Synergrid - Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique	x				x	
Osiris	x				x	
Conseil des Gestionnaires des Réseaux de Bruxelles	x				x	
Vlaamse Raad van Netwerkbeheerders	x				x	
Powalco	x				x	
BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry	x				x	
FEB - Fédération des Entreprises de Belgique	x				x	
UWE - Union Wallonne des Entreprises	x				x	
VOKA - Vlaams Netwerk van Ondernemingen	x				x	
AGORIA	x				x	
Communauté Portuaire Bruxelloise	x				x	
COGEN Vlaanderen	x	x			x	
AVEU Arbeitgeberverband Energie- und Versorgungswirtschaftlicher Unternehmen e.V. [association patronale des entreprises du secteur de l'énergie et des services publics]	x			x		x
BDEW - Association fédérale de l'industrie de l'énergie et de l'eau	x					x
VDE-Elektrotechnischer Verein e.V. [association électrotechnique]	x					x
Diversity Charter				x		x



5. Annexes

5.1. Rapport d'assurance limité



EY Bedrijfsrevisoren
Kouterveldstraat 7b bus 001 1831
Diegem
Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant

Champ d'application

Nous avons été mandatés par Elia Group NV/SA (ci-après « l'Entreprise » ou « Elia Group ») pour réaliser une mission d'assurance limitée conformément à la norme internationale « Missions d'assurance autres que les audits ou les examens d'informations financières historiques » (« ISAE 3000 (Révisée) »), ci-après dénommée « la Mission », afin d'émettre une conclusion portant sur (i) les indicateurs de durabilité de l'Entreprise énumérés à l'Annexe A (« l'Objet 1 ») et (ii) la section Taxonomie de l'UE de la Société 2.1. Publication en application de l'Article 8 du règlement 2020/852 (règlement taxonomie) (« l'Objet 2 »), comme indiqué dans le rapport annuel intégré 2023 ci-joint d'Elia Group (« le Rapport »), couvrant la période du 1 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023. Dans le Rapport, les Objets 1 et 2 sont communément désignés par l'expression « les Objets ».

À l'exception de ce qui est décrit dans le paragraphe précédent, qui précise le périmètre de notre mission, nous n'avons pas exécuté de procédures d'assurance à l'égard d'autres informations relatives au développement durable dans le Rapport et, par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur ces informations.

Critères appliqués par Elia Group

Lors de la préparation des indicateurs de durabilité énumérés à l'Annexe A (« l'Objet 1 ») dans le Rapport, Elia Group a appliqué, dans tous les aspects significatifs, les critères du Greenhouse Gas Protocol à effet de serre de scope 1 et 2 (géolocalisation) (« GHG Protocol »), certaines exigences de divulgation de l'ESRS E1 et de l'ESRS S1 respectivement, et certaines normes de la Global Reporting Initiative (« GRI »). Ces indicateurs sont ci-après dénommés « les Critères d'Objet 1 ».

Lors de la préparation de la section Taxonomie de l'UE du Rapport (« l'Objet 2 »), l'Entreprise a appliqué, dans tous les aspects significatifs, les exigences prévues par le règlement UE 2020/852 et les actes délégués connexes UE 2021/2139 et UE 2021/2178 (« les Critères d'Objet 2 »).

Les Critères d'Objet 1 et les Critères d'Objet 2 sont dénommés ci-après « les Critères ».

Responsabilités de Elia Group

La direction d'Elia Group est responsable de la sélection des Critères et de la présentation, dans tous les aspects significatifs, des Objets conformément à des Critères. Cette responsabilité comprend l'établissement et le maintien de contrôles internes, la tenue de registres adéquats et la réalisation d'estimations pertinents pour la préparation de l'Objets, de manière qu'il soit exempt d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités d'EY dans le cadre d'une mission d'assurance limitée

Besloten vennootschap
Société à responsabilité limitée
SIRE Brussels - SIRE Bruxelles - BTW TVA BE0446.334.711-IBAN N° BE71 2100 9059 0069
*handelsnaam in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited



Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion d'assurance limitée sur la présentation des Objets d'Elia Group, sur la base des informations que nous avons obtenues.

Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme Internationale pour les Missions d'Assurance Autres Que Les Audits Et Examens Limités De l'Information Financière Historique (ISAE 3000 révisée). Ce Standard requière que notre mission soit planifiée et exécutée de manière à exprimer une conclusion portant sur la connaissance de modifications importantes à apporter aux Objets pour être en accord avec les Critères, et à émettre un rapport. La nature, les délais et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent de notre jugement, y compris l'évaluation du risque d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs.

Une mission d'assurance limitée conformément à ISAE 3000 (révisée) implique de juger le caractère approprié de l'application des Critères utilisés par Elia Group pour définir les Objets, d'évaluer les risques d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs, de répondre à ces risques selon les circonstances et d'évaluer la présentation dans son ensemble des indicateurs de durabilité qui font les Objets de la Mission.

Une mission d'assurance limitée a un périmètre plus limité qu'une mission d'assurance raisonnable en termes de procédures d'évaluation des risques, incluant une compréhension du contrôle interne et des procédures menées en réponse à ces risques. Une mission d'assurance limitée consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables de la préparation des Objets, et à appliquer des procédures analytiques ainsi que d'autres procédures appropriées. Un degré d'assurance plus élevé, comme l'assurance raisonnable, exigerait l'application de procédures plus approfondies.

Nous estimons que les informations obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre conclusion en matière d'assurance limitée.

Notre indépendance et notre contrôle de qualité

Nous nous conformons aux règles d'indépendance et aux autres exigences éthiques du Code international de déontologie des professionnels comptables du Comité de l'International Ethics Standards Board for Accountants (« IESBA »), qui se base sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre cabinet applique la Norme Internationale de Gestion de la Qualité 1, qui exige que nous concevions, mettions en œuvre et appliquions un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Description des procédures mises en œuvre

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée varient en nature et en délais et sont moins approfondies que dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est sensiblement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si une mission d'assurance raisonnable avait été réalisée.



Une mission d'assurance limitée consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables de la préparation des Objets, et à appliquer des procédures analytiques ainsi que d'autres procédures appropriées.

Bien que nous ayons examiné l'efficacité des contrôles internes de la Direction en définissant la nature et l'applicabilité de nos procédures, notre mission d'assurance n'était pas conçue pour fournir une assurance sur les contrôles internes. Nos procédures n'ont pas consisté à tester les contrôles internes ou à mettre en œuvre des procédures visant à vérifier l'agrégation ou le calcul effectif de données au sein des systèmes d'information.

Les procédures communément appliquées aux Objets ont été celles visant à, entre autres :

- Obtenir une compréhension des procédures d'information concernant les Objets ;
- Apprécier la cohérence de l'application des Critères ;
- Observer le caractère approprié des Critères en termes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, d'objectivité et de transparence ;
- Effectuer des entretiens avec le personnel compétent au niveau local chargé de la collecte des données, du rapport, et du calcul des Objets ;
- Effectuer des entretiens avec la direction et le personnel concerné au niveau groupe chargé de consolider, de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne, et de suivre les données relatives aux Objets ;
- Obtenir la réconciliation entre les Objets et les données sous-jacentes de la Société ;
- Obtenir de la documentation interne et externe s'accordant avec les Objets ;
- Procéder à une revue analytique des données et des tendances relatives aux Objets au niveau consolidé, ainsi qu'au niveau désagrégé lorsque jugé nécessaire par les circonstances ;
- Procéder à des tests de détails limités et retracer les informations saisies à l'aide de factures justificatives ou d'autres éléments probants ;
- Évaluer la présentation générale des Objets dans le Rapport.

Les procédures supplémentaires mises en œuvre dans le cadre de l'Objet 2 comprenaient, entre autres :

- Évaluer l'éligibilité des activités économiques par rapport aux critères de la Taxonomie de l'UE ;
- Évaluer l'alignement des activités économiques sur les critères de la Taxonomie de l'UE, y compris la documentation appuyant les exigences relatives à la contribution substantielle, à l'absence de préjudice significatif et aux garanties sociales minimales ;
- Analyser le caractère raisonnable et approprié des estimations et des processus méthodologiques utilisés pour préparer les informations relatives à l'alignement sur la Taxonomie de l'UE ;
- Rapprocher les données relatives aux recettes, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation avec les documents comptables de l'Entreprise sous-jacents ;



- Vérifier le rapprochement entre, d'une part, les recettes, les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation telles qu'inscrites dans les registres comptables de l'Entreprise, et d'autre part, les recettes, les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation déclarées selon la Taxonomie de l'UE ;

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans ces circonstances.

Conclusion

Sur base de notre mission d'assurance limitée, aucun élément n'a été porté à notre connaissance qui nous porterait à croire que les indicateurs de durabilité énumérés à l'Annexe A (« l'Objet 1 ») et la section Taxonomie de l'UE de la Société 2.1. Publication en application de l'Article 8 du règlement 2020/852 (règlement taxonomie) (« l'Objet 2 »), dénommés les Objets, inclus dans le Rapport d'Elia Group couvrant la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023, n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, en conformité avec les Critères.

Fait à Diegem, le 16/04/2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Représenté par

Paul Eelen*

Associé

*Agissant au nom d'une SRL

Annexe A

Les indicateurs de durabilité faisant l'objet de la présente mission d'assurance limitée (« l'Objet 1 ») :

- Pertes réseau régional (GWh) (Elia Transmission (Belgique))
- Total des pertes réseau (GWh) (50Hertz Transmission (Allemagne))
- Taux de fuite SF6 (Elia Group)
- Consommation d'énergie, y compris les indicateurs suivants (Elia Transmission (Belgique), 50Hertz Transmission (Allemagne), et Elia Group) :
 - Consommation d'électricité achetée ou acquise à partir de sources fossiles (MWh), et une répartition pour les estimations et les mesures ;



- Consommation provenant de sources nucléaires (MWh), et une répartition pour les estimations et les mesures ;
- Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh), et une répartition pour les estimations et les mesures.
- Émissions brutes totales de GES de scope 1 (Elia Transmission (Belgique), 50Hertz Transmission (Allemagne), et Elia Group)
- Émissions brutes totales de GES de scope 2 fondées sur la localisation (Elia Transmission (Belgique), 50Hertz Transmission (Allemagne), et Elia Group)
- Effectifs et diversité, y compris les indicateurs suivants (Elia Transmission (Belgique), 50Hertz Transmission (Allemagne), Segment non-régulé, et Elia Group) :
 - Nombre de salariés par sexe ;
 - Nombre de salariés par âge ;
 - Nombre de salariés à temps plein ;
 - Nombre de salariés à temps partiel ;
 - Répartition des genres au sein des instances dirigeantes (directeurs et senior managers).
- Le taux d'accidents du travail comptabilisables (TRIR) pour les salariés, les non-salariés, et les contractants (Elia Transmission (Belgique), 50Hertz Transmission (Allemagne), et Elia Group)

5.2. Acronymes

Vous trouverez ci-dessous une liste des acronymes utilisés dans le rapport de durabilité.

Acronyme	Forme complète
AA	Appropriate Assessment
AEMF	Autorité européenne des marchés financiers
AGA	Assemblée générale annuelle
AIT	Average Interruption Time (temps d'interruption moyen)
AR	Application Requirement
BBEMG	Belgian BioElectroMagnetics Group
CA	Conseil d'administration
CAPEX	Capital Expenditure (dépenses d'investissement)
CEM	Champs électromagnétiques
CEO	Chief Executive Officer
CR Pass	Community Relations Passport
CREG	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz
CSDDD	Corporate Sustainability Due Diligence Directive (directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité)
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive (directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises)
DEI	Diversité, équité et inclusion
DNSH	Do No Significant Harm
DR	Disclosure Requirement (exigence en matière d'information)
EGMB	Elia Group Management Board
EIE	Évaluation des incidences sur l'environnement
ENTSO-E	European Network of Transmission System Operators for Electricity (Réseau Européen des Gestionnaires de Réseaux de Transport d'Électricité)
ENTSO-G	European Network of Transmission System Operators for Gas (Réseau Européen des Gestionnaires de Réseaux de Transport de Gaz)
EPRI	Electric Power Research Institute
ESG	Environnemental, social et de gouvernance
ESRS	European Sustainability Reporting Standards (normes européennes d'information en matière de durabilité)
EV	Electric Vehicle (véhicule électrique)
ExCo	Executive Committees (collèges de gestion journalière locaux)
GERICS	Climate Service Center Germany
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRD	Gestionnaire de réseau de distribution
GRI	Global Reporting Initiative

GRT	Gestionnaire de réseau de transport
GSO	Group Sustainability Office
H&S	Health and Safety (santé et sécurité)
HR	Human Resources (ressources humaines)
HT	Haute tension
HVDC	High-Voltage Direct Current (courant continu à haute tension)
IFC	International Finance Corporation (société financière internationale)
IFRS	International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
KPI	Key Performance Indicator (indicateur clé de performance)
LIFE	L'Instrument Financier pour l'Environnement
MCCS	Modular Control Center System
NACE	Nomenclature des activités économiques
NID	Nature inclusive design
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEX	Operational Expenses (dépenses d'exploitation)
PCB	Polychlorobiphényle
PFAS	Per-and Polyfluoroalkyl Substances (substances per- et polyfluoroalkylées)
PIC	Prix interne du carbone
PMNU	Pacte mondial des Nations unies
PPE	Property, Plant and Equipment (immobilisations corporelles)
RCP	Representative Concentration Pathway (profil représentatif d'évolution de concentration)
SBTI	Science Based Targets Initiative
SCoC	Supplier Code of Conduct (code de conduite des fournisseurs)
SEPPs	Standardised Emergency Preparedness Plans
SER	Source d'énergie renouvelable
SSE	Santé, sécurité et environnement
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures (groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat)
TCO	Total Cost of Ownership
TRIR	Total recordable injury rate
TSC	Technical Screening Criteria
TYNDP	Ten-Year Network Development Plan (Plan de développement décennal du réseau)
UE	Union européenne



IV. Rapport Financier

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	277		313
Compte de résultat consolidé	277		
Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	278		
État consolidé de la situation financière	279		
État consolidé des variations des capitaux propres	281		
Entité présentant les états financiers	283		
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	285		
1. Entité présentant les états financiers	285		
2. Base de préparation	285		
2.1 Déclaration de conformité	285		
2.2 Devise fonctionnelle et de présentation	286		
2.3 Base d'évaluation	286		
2.4 Continuité d'exploitation	286		
2.5 Utilisation d'estimations et de jugements	286		
2.6 Approbation par le conseil d'administration	289		
3 Méthodes comptables matérielles	289		
3.1 Base de consolidation	289		
3.2 Écarts de conversion	290		
3.3 État de la situation financière	290		
3.4 Compte de résultat	298		
3.5 Résultat global et variation des capitaux propres	302		
4. Informations par segment	303		
4.1 Base des informations par segment	303		
4.2 Elia Transmission (Belgique)	304		
4.3 50Hertz Transmission (Allemagne)	306		
4.4 Activités non régulées & Nemo Link	308		
4.5 Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS	310		
4.6 Éléments ajustés - tableau de réconciliation	312		
		5. Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	313
		5.1. Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits	313
		5.2. Charges d'exploitation	313
		5.3. Charges financières nettes	315
		5.4. Impôts	315
		5.5. Résultat par action	316
		5.6. Autres éléments du résultat global	317
		6. Éléments de l'état consolidé de la situation financière	318
		6.1. Immobilisations corporelles	318
		6.2. Immobilisations incorporelles	319
		6.3. Goodwill	320
		6.4. Créances commerciales et autres créances à long terme	323
		6.5. Entreprises mises en équivalence	323
		6.6. Autres actifs financiers	325
		6.7. Actifs et passifs d'impôts différés	325
		6.8. Stocks	327
		6.9. Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis	327
		6.10. Actifs et passifs d'impôts courants	328
		6.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie	328
		6.12. Capitaux propres	328
		6.13. Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location	331
		6.14. Avantages du personnel	334
		6.15. Provisions	340
		6.16. Autres passifs courants et non courants	341
		6.17. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	342
		6.18. Instruments financiers - juste valeur	343
		6.19. Contrats de location	346
		6.20. Charges à imputer et produits à reporter	348
		7. Structure du Groupe	349

8. Autres notes	351
8.1. Gestion des risques financiers et des dérivés	351
8.2. Engagements et incertitudes	356
8.3. Parties liées	357
8.4. Événements subséquents	358
8.5. Divers	358
8.6. Services fournis par les Commissaires	358
9. Cadre réglementaire et tarifs	359
9.1. Cadre réglementaire en Belgique	359
9.2. Cadre réglementaire en Allemagne	363
9.3. Cadre réglementaire pour l'interconnexion Nemo Link	365
RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	366
INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE	369
Bilan financier après répartition du bénéfice	369
Compte de résultats	371
Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs	372

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	Annexes	2023	2022
Revenus	(5.1)	3.842,6	3.616,0
Approvisionnement et marchandises	(5.2)	(17,2)	(69,7)
Autres produits	(5.1)	210,7	259,6
Produits (charges) nets réglementaires	(5.1)	(99,7)	237,7
Services et biens divers	(5.2)	(2.278,3)	(2.554,7)
Frais de personnel et pensions	(5.2)	(414,5)	(372,1)
Amortissements et réductions de valeurs	(5.2)	(557,5)	(513,7)
Variation des provisions	(5.2)	4,6	1,3
Autres charges	(5.2)	(46,4)	(44,4)
Résultat des activités opérationnelles		644,2	559,8
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(6.5)	30,2	39,5
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		674,4	599,4
Résultat financier net	(5.3)	(119,3)	(43,6)
Produits financiers		61,6	75,4
Charges financières		(181,0)	(119,0)
Résultat avant impôt		555,0	555,7
Charge d'impôt sur le résultat	(5.4)	(155,5)	(147,5)
Résultat de la période		399,5	408,2
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la société - propriétaires d'actions ordinaires		324,5	341,7
Propriétaires de la société - propriétaires de titres hybrides		31,0	19,3
Intérêts minoritaires		44,1	47,2
Résultat de la période		399,5	408,2
Résultat par action (en €)	(5.5)		
Résultat de base par action		4,41	4,80
Résultat dilué par action		4,41	4,80

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	Annexes	2023	2022
Résultat de la période		399,5	408,2
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui peuvent être reclassés subséquentement au compte de résultat :			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures trésorerie	(5,6)	(380,1)	(160,1)
Différences de change suite à la conversion des activités étrangères		0,0	0,0
Impôt lié		112,7	50,4
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(6,14)	(6,5)	16,3
Partie efficace de la variation de la juste valeur des investissements	(5,6)	0,0	32,8
Impôt lié		1,8	(4,9)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt		(272,2)	(65,6)
Résultat global de la période		127,3	342,6
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la société - propriétaires d'actions ordinaires		102,2	299,0
Propriétaires de la société - propriétaires de titres hybrides		31,0	19,3
Intérêts minoritaires		(5,9)	24,4
Résultat global total de la période		127,3	342,6

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé de la situation financière

(en millions €) – En date du	Annexes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIFS			
ACTIFS NON-COURANTS		16.820,2	14.941,9
Immobilisations corporelles	(6.1)	13.648,7	11.844,7
Goodwill	(6.3)	2.411,1	2.411,1
Immobilisations incorporelles	(6.2)	313,2	210,5
Entreprises mises en équivalence	(6.5)	269,1	261,2
Autres actifs financiers	(6.6)	121,0	117,2
Créances clients et autres débiteurs à longue terme	(6.4)	55,0	95,5
Actifs d'impôt différé	(6.7)	2,1	1,7
ACTIFS COURANTS		2.570,0	5.652,4
Stocks	(6.8)	42,7	21,6
Créances clients et autres débiteurs	(6.9)	1.066,2	1.206,2
Créance d'impôt courant	(6.10)	64,4	28,6
Autres actifs financiers	(6.6)	7,2	219,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.11)	1.368,1	4.151,2
Charges à reporter et produits acquis	(6.9)	21,4	25,1
Total des actifs		19.390,1	20.594,3

(en millions €) – En date du	Annexes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES		5.517,3	5.756,4
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(6.12)	5.088,5	5.319,6
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires		4.572,6	4.618,3
Capital social		1.823,3	1.823,1
Primes d'émission		739,1	738,6
Réserves		180,3	173,0
Réserves de couverture (hedging)		(98,6)	119,2
Propres actions		(2,4)	(1,8)
Résultat non distribué		1.930,9	1.766,2
Capitaux propres attribuables aux titres hybrides	(6.12)	515,9	701,4
Intérêts minoritaires		428,8	436,7
PASSIFS NON-COURANTS		10.034,8	8.548,0
Emprunts et dettes financières	(6.13)	9.254,8	7.715,6
Avantages du personnel	(6.14)	87,1	75,0
Provisions	(6.15)	165,9	146,2
Passifs d'impôt différé	(6.7)	146,9	223,7
Autres dettes	(6.16)	380,2	387,6
PASSIFS COURANTS		3.837,8	6.289,8
Emprunts et dettes financières	(6.13)	755,2	867,2
Provisions	(6.15)	8,4	8,6
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(6.17)	2.149,4	4.804,2
Passifs d'impôt courant	(6.10)	5,3	26,6
Autres dettes	(6.16)	217,4	0,0
Charges à imputer et produits à reporter	(6.20)	702,2	583,3
Total des capitaux propres et passifs		19.390,1	20.594,3

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions €) - Période se terminant le 31 décembre	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Réserves	Actions propres	Résultat non distribué	Résultat de la période attribuable aux propriétaires des actions normales	Capitaux propres attribuables aux hybrid securities	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2022	1.709,3	262,8	197,1	173,0	(0,8)	1.509,2	3.850,6	701,4	4.552,0	386,4	4.938,4
Résultat de la période						361,0	361,0		361,0	47,2	408,2
Autres éléments du résultat global			(77,9)			35,1	(42,7)		(42,7)	(22,8)	(65,6)
Résultat global de la période			(77,9)			396,1	318,3		318,3	24,4	342,6
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres											
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires											
Emission d'actions ordinaires	119,4	475,7					595,1		595,1		595,1
Coûts d'émission des actions	(7,3)						(7,3)		(7,3)		(7,3)
Frais d'émission d'actions ordinaires	1,7						1,7		1,7		1,7
Répartition sur des titres hybrides (paiement)						(19,3)	(19,3)		(19,3)		(19,3)
Acquisition des actions propres					(1,0)		(1,0)		(1,0)		(1,0)
Dividendes aux intérêts minoritaires										(24,0)	(24,0)
Dividendes						(120,3)	(120,3)		(120,3)		(120,3)
Autres		0,0				0,3	0,4		0,4	50,0	50,4
Total des transactions avec les propriétaires	113,8	475,7	0,0	0,0	(1,0)	(139,2)	449,4	0,0	449,4	26,0	475,4
Solde au 31 Décembre 2022	1.823,1	738,6	119,2	173,0	(1,8)	1.766,2	4.618,3	701,4	5.319,7	436,7	5.756,4

(en millions €) - Période se terminant le 31 décembre	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Réserves	Actions propres	Résultat non distribué	Résultat de la période attribuable aux propriétaires des actions normales	Capitaux propres attribuable aux hybrid securities	Capitaux propres attribuable aux propriétaires de la société	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2023	1.823,1	738,6	119,2	173,0	(1,8)	1.766,2	4.618,3	701,4	5.319,7	436,7	5.756,4
Résultat de la période						355,4	355,4		355,4	44,1	399,5
Autres éléments du résultat global			(217,8)			(4,3)	(222,1)		(222,1)	(50,0)	(272,2)
Résultat global de la période			(217,8)			351,1	133,3		133,3	(5,9)	127,3
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres											
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires											
Emission d'actions ordinaires	0,1	0,5					0,6		0,6		0,6
Coûts d'émission des actions	0,0						0,0		0,0		0,0
Frais d'émission d'actions ordinaires	0,1						0,1		0,1		0,1
Emission de titres hybrides								(200,0)	(200,0)		(200,0)
Titre hybrides: set-up fee & agio						(3,3)	(3,3)		(3,3)		(3,3)
Répartition sur des titres hybrides - provision dividendes						(14,5)	(14,5)	14,5	0,0		0,0
Répartition sur des titres hybrides - coupon payé						(16,4)	(16,4)		(16,4)		(16,4)
Impôts sur répartition sur des titres hybrides						(3,6)	(3,6)		(3,6)		(3,6)
Acquisition des actions propres					(0,5)		(0,5)		(0,5)		(0,5)
Dividendes aux intérêts minoritaires										(26,0)	(26,0)
Dividendes						(140,4)	(140,4)		(140,4)		(140,4)
Autres		0,0		7,3		(8,1)	(0,8)		(0,8)	24,0	23,2
Total des transactions avec les propriétaires	0,2	0,5	0,0	7,3	(0,5)	(186,4)	(178,9)	(185,5)	(364,4)	(2,0)	(366,4)
Solde au 31 Décembre 2023	1.823,3	739,1	(98,6)	180,3	(2,4)	1.930,9	4.572,7	515,9	5.088,6	428,7	5.517,3

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Annexes	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		399,5	408,2
Ajustements pour:			
Résultat financier net	(5.3)	119,3	43,6
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		0,5	3,9
Charges d'impôt	(5.4)	121,9	112,1
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		(30,2)	(39,5)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(5.2)	557,4	513,7
Perte / produit de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		16,5	(6,3)
Pertes de valeurs d'actifs courants		4,7	0,8
Variations des provisions	(6.7)	(5,9)	(10,5)
Variations des impôts différés		33,6	35,4
Variation des actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat		(0,2)	0,0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		1.217,2	1.061,4
Variations des stocks		(21,5)	(0,3)
Variations de créances clients et autres débiteurs	(6.9)	159,8	(314,7)
Variations des autres actifs courants		6,6	(3,7)
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs		(2.805,4)	1.188,1
Variations des autres dettes courantes		180,5	(243,1)
Variations du fond de roulement		(2.480,1)	626,3
Intérêts payés	(6.13)	(149,3)	(133,1)
Intérêts reçus		62,0	5,7
Impôt sur le résultat payé		(159,2)	(129,2)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		(1.509,4)	1.431,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(6.2)	(134,3)	(115,7)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6.1)	(2.179,5)	(1.455,4)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		3,3	27,5
Produits de cession d'actifs financiers		0,0	0,0
Produits suite à la diminution de capital au sein d'entreprises mises en équivalence		0,0	53,8
Dividende reçu		23,4	35,4
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(2.287,1)	(1.454,4)

(en millions €) - période se terminant le 31 décembre	Annexes	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de l'émission d'actions	(6.12)	0,6	595,1
Produits de l'émission d'actions - NCI	(6.12)	24,0	50,0
Coûts liés à l'émission d'actions		0,0	(7,3)
Produits de l'émission de titres hybrides	(6.12)	500,0	0,0
Remboursements de titres hybrides	(6.12)	(700,0)	0,0
Coûts liés à l'émission d'actions	(6.12)	(3,3)	0,0
Rachat des action propres	(6.12)	(1,0)	(0,9)
Dividende payé		(140,4)	(120,3)
Dividende hybride payé	(6.13)	(16,4)	(19,3)
Dividendes aux intérêts minoritaires	(6.13)	(26,0)	(24,0)
Remboursements d'emprunts		(787,1)	(95,8)
Produits de reprise des emprunts		2.162,9	747,4
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		1.013,4	1.125,0
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		(2.783,1)	1.101,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		4.151,2	3.049,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		1.368,1	4.151,2
Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(2.783,1)	1.101,8

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Entité présentant les états financiers

Le siège social d'Elia Group SA (ci-après la « Société » ou « Elia ») est établi en Belgique, à 1000 Bruxelles, Boulevard de l'Empereur 20. Elia Group SA est une société anonyme cotée sur Euronext Bruxelles sous le symbole ELI, dont l'actionnaire de référence est la holding communale Publi-T SC.

Les états financiers consolidés pour l'exercice 2023 comprennent ceux d'Elia Group SA et de ses filiales (collectivement dénommées « le Groupe » ou « Elia Group ») et la participation du Groupe dans des joint-ventures et des sociétés associées.

Elia Group est constitué de deux gestionnaires de réseau de transport (GRT) d'électricité : Elia Transmission Belgium SA (« ETB ») en Belgique et 50Hertz Transmission GmbH (« 50HZ »), dans lesquels Elia Group détient une participation de 80%. 50Hertz Transmission GmbH est l'un des quatre gestionnaires de réseau de transport allemands ; il opère au nord et à l'est du pays. Nous renvoyons à l'organigramme du Groupe en Note 7 pour plus de détails.

Le Groupe détient également une participation de 50% dans Nemo Link Ltd, qui a construit une ligne d'interconnexion électrique entre le Royaume-Uni et la Belgique : la ligne d'interconnexion Nemo Link. Nemo Link Ltd est une joint-venture entre Elia Transmission Belgium SA et National Grid Ventures (au Royaume-Uni). Elle a démarré ses activités commerciales le 30 janvier 2019, et présente une capacité de transfert de 1.000 MW.

Avec près de 3.473 employés et un réseau de transport de quelque 19.460,5 km de liaisons à haute tension au service de 30 millions de consommateurs finaux, Elia Group fait partie des cinq plus grands gestionnaires de réseau européens. Il assure le transport efficace, fiable et sûr de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le Groupe joue un rôle moteur dans le développement du marché européen de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable. Outre ses activités de transport en Belgique et en Allemagne, le Groupe offre un large éventail d'activités de consultance et d'engineering aux entreprises.

À travers Elia et 50Hertz, la mission d'Elia Group consiste à réaliser les ambitions climatiques du Pacte vert pour l'Europe. Au cours des prochaines années, des investissements à grande échelle dans la production d'énergie renouvelable et le réseau offshore devront être réalisés et tout retard dans la mise à disposition de flexibilité ou dans la réalisation de l'infrastructure de réseau générera des besoins de capacité supplémentaires. C'est pourquoi il est très

important d'investir dans l'accélération de la digitalisation et dans la mise en place des délais de l'infrastructure de réseau. Cela confirme la valeur stratégique et économique des actifs du Groupe, qui continueront à se moderniser et à se développer, comme en témoignent les différents projets qui ont démarré en 2023. Nous vous renvoyons à la note 6.1 qui contient des informations complémentaires concernant le plan d'investissement.

2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) qui ont été adoptées par l'Union européenne. Ce faisant, le Groupe a respecté toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB), y compris celles entrées en vigueur pour l'exercice financier débutant le 1er janvier 2023, qui sont applicables aux activités du Groupe.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES ET MODIFIÉES

Les normes, modifications et interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur en 2023, avec un impact faible ou limité sur le Groupe :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (y compris les amendements de juin 2020 et décembre 2021 apportés à la norme IFRS 17)
- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers et au Guide d'application pratique de la matérialité (IFRS Practice Statement 2) : Divulgaration des méthodes comptables ;
- Amendements à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables ;
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique ;
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : Réforme fiscale internationale – Règles du pilier deux du modèle (effectives immédiatement, mais pas encore adoptées au sein de l'UE – informations requises pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023).

Les normes, modifications et interprétations suivantes n'ont pas pris effet en 2023. Les changements dans les normes, modifications et interprétations répertoriés ci-dessous ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ces comptes annuels. Ils ne sont donc pas exposés en détail :

- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers : Classification des passifs en tant que « courants » ou « non courants » et en tant que « non courants assortis de clauses restrictives » (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, mais pas encore approuvée au sein de l'UE) ;
- Amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location : Passif au titre des contrats de location dans une vente ou une cession-bail (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, mais pas encore approuvé au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IAS 7 Tableau des flux de trésorerie, et à IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir : Ententes de financement de fournisseurs (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, mais pas encore approuvées au sein de l'UE).
- Amendements à la norme IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, mais pas encore approuvés au sein de l'UE).

2.2. Devise fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers la plus proche.

2.3. Base d'évaluation

En règle générale, ces états financiers consolidés ont été préparés en utilisant la convention du coût historique. Toutefois, les rapports relatifs aux catégories suivantes dérogent à cette règle générale :

- Entités mises en équivalence : la méthode de mise en équivalence a été appliquée pour déterminer la valeur d'une participation sur laquelle le Groupe exerce une influence significative ;
- Autres participations : les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation sans exercer d'influence significative sont évaluées à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (OCI) ;
- Les créances courantes et non courantes ont été évaluées au montant le plus bas entre la valeur comptable et la valeur recouvrable ;
- Les avantages du personnel ont été valorisés en fonction de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs du plan (voir également la note 6.14).
- Les instruments financiers dérivés ont été mesurés à leur juste valeur via les autres éléments du résultat global ou par le biais des résultats, selon que l'instrument dérivé en question peut être qualifié ou pas d'instrument de couverture (voir également la note 8.1) ;
- Les provisions pour les frais de mise hors service ont été évaluées à la valeur actuelle.

2.4. Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont réévalué l'hypothèse de la continuité d'exploitation de la Société et, au moment de l'approbation des états financiers, et s'attendent raisonnablement à ce que le Groupe dispose des ressources adéquates pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Par conséquent, les administrateurs continueront d'appliquer le principe comptable de la continuité d'exploitation pour l'établissement des états financiers.

Dans le contexte actuel marqué par l'inflation et la volatilité du marché, le Groupe a particulièrement veillé à prendre en compte de façon adéquate l'incidence actuelle et attendue de la situation sur la position financière, la performance et les flux de trésorerie de la Société, en appliquant de manière systématique les principes comptables IFRS. Dans la mesure où Elia Group se conforme aux cadres réglementaires en Belgique et en Allemagne, la rentabilité et la position financière du Groupe n'ont globalement pas été affectées.

2.5. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation de ces états financiers consolidés conformément aux normes IFRS suppose que la direction émette des jugements, fasse des projections et formule des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les projections et les hypothèses sous-jacentes reposent sur une expérience historique et sur de nombreux autres facteurs considérés comme raisonnables, compte tenu des circonstances : les résultats de ces estimations et hypothèses sont à la base de l'appréciation des valeurs comptables des actifs et passifs. Les résultats finaux peuvent par conséquent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées, soit pour l'exercice au cours duquel la révision a lieu si elles n'affectent que cet exercice, soit pour l'exercice de révision et les exercices futurs si la révision affecte également ceux-ci.

Les points suivants incluent des informations relatives à des points importants d'incertitude par rapport aux estimations et aux avis critiques lors de l'application des principes comptables qui sont les plus influents sur les états financiers consolidés :

- La rémunération totale autorisée pour le rôle de GRT du Groupe dans les segments belge et allemand est essentiellement déterminée par des méthodes de calcul définies respectivement par le régulateur fédéral belge (la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz ou la « CREG ») et le régulateur fédéral allemand (l'Agence fédérale des réseaux ou la « BNetzA »). La comptabilisation de comptes de report réglementaires se base également sur les différents régimes réglementaires. Certains calculs requièrent un niveau d'appréciation professionnel. Davantage d'informations sont disponibles dans les notes 6.20, 9.1.4 et 9.2.3.
- Les entités dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, mais exerce une influence significative, sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Conformément aux directives de la norme IAS 28, le Groupe évalue s'il a une influence significative sur ses sociétés associées et doit par conséquent les comptabiliser selon la

méthode de mise en équivalence (plutôt que d'appliquer la norme IFRS 9) et réévalue cette influence pour chaque période de reporting (voir également la note 6.5).

- Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible par rapport auquel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés peuvent être utilisés. En rendant une appréciation à ce sujet, la direction prend en compte des éléments tels que la stratégie d'entreprise à long terme et les possibilités de planification fiscale (voir la note 6.7).
- Risque de crédit lié aux clients : la direction examine de près les créances commerciales en suspens, en tenant compte également de l'échéance, de l'historique des paiements et de la couverture du risque de crédit (voir la note 8.1).
- Avantages du personnel, y compris les droits à remboursement – voir la note 6.14 :
 - Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies qui sont exposés dans la note 6.14. Le calcul des passifs ou actifs afférents à ces régimes repose sur des hypothèses actuarielles et statistiques. C'est par exemple le cas pour la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite. La valeur actuelle est entre autres impactée par des changements de taux d'actualisation et des hypothèses financières telles que les futures augmentations de salaire. Par ailleurs, les hypothèses démographiques, comme l'âge moyen de la retraite attendu, ont également une incidence sur la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite ;
 - Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (l'euro) notées avec un rating minimal AA ou supérieur, comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies. Les obligations à haut et bas rendement ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de la courbe de rendement.
 - Les flux de trésorerie estimés pour chaque plan sont examinés au regard des taux au comptant de la courbe de rendement pour calculer une valeur actuelle associée. Un taux d'actualisation équivalent, qui produit la même valeur actuelle, est alors déterminé. Ainsi, le taux d'actualisation reflète à la fois l'environnement de taux d'intérêt actuel et les éléments caractéristiques du passif du plan.
- Provisions pour frais environnementaux d'assainissement : au terme de chaque exercice, une estimation des coûts futurs d'assainissement des sols est réalisée avec l'aide d'un expert. L'ampleur de ces coûts dépend d'un nombre limité d'inconnues, dont l'identification de nouvelles pollutions de sols (voir la note 6.15).
- Les autres provisions sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des processus/procédures associés (voir la note 6.15).

- Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié pour actualiser la future obligation de démantèlement, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en euro notées avec un rating minimal AA ou supérieur comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée attendue de l'obligation au titre du démantèlement. Une analyse de sensibilité est réalisée afin de mesurer l'impact d'un taux d'actualisation différent.
- Goodwill et tests de pertes de valeur : le Groupe effectue des tests de pertes de valeur portant sur le goodwill et sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») à la date de clôture de l'exercice ou dès qu'il existe des indications que la valeur comptable pourrait être supérieure au montant recouvrable. Cette analyse est fondée sur des hypothèses telles que les estimations de plans d'investissements, la rémunération définie dans les cadres réglementaires, l'évolution du marché, la part de marché, l'évolution de la marge et les taux d'actualisation (voir la note 6.3).
- Évaluation de la juste valeur des instruments financiers : lorsque la juste valeur d'actifs ou passifs financiers repris dans l'état de la situation financière ne peut pas être évaluée sur la base de cotations sur des marchés actifs, elle est évaluée en utilisant des techniques de valorisation. Les données utilisées dans ce cadre sont tirées de marchés observables dans la mesure du possible. À défaut, l'évaluation des justes valeurs fait appel à un certain degré d'appréciation professionnel. Des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé de couverture désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les OCI, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est ineffective, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats (voir la note 6.18).
- La durée d'utilité des immobilisations corporelles a été spécifiée de manière à refléter l'amortissement réel de chaque actif. L'amortissement des immobilisations corporelles est essentiellement calculé sur la base des durées d'utilité spécifiées par les cadres réglementaires belge et allemand, considérés comme la meilleure approximation possible des durées d'utilité économique attendues à la lumière des événements actuels (voir les notes 3.3.1 et 6.1).
- Le Groupe a recours à des expédients pratiques lors de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » :
 - le Groupe applique un taux d'actualisation unique par type de contrats, résumés en fonction de leur durée. Ces contrats de location sont censés présenter des caractéristiques similaires. Le taux d'actualisation utilisé correspond à la meilleure estimation du Groupe de la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal. Chaque contrat de location est classé dans un groupe de durée (<5 ans, entre 5 et 10 ans, etc.) pour lequel un taux d'intérêt est déduit comme étant égal au taux d'intérêt d'une obligation négociée présentant la même cotation qu'Elia Group SA dans le même secteur, avec la même durée. Le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée du contrat de location.

- Le Groupe évalue la période non annulable de chaque contrat relevant de la norme IFRS 16. Ceci inclut la période couverte par une option de prolongation du contrat de location, si le preneur est raisonnablement certain d'utiliser cette option. Le Groupe réalise la meilleure estimation possible de la période non annulable sur la base de toutes les informations à sa disposition, surtout en ce qui concerne les contrats de location de bureaux (voir la note 6.19).

Le Groupe est attentif aux effets que les enjeux actuels (risques géopolitiques, événements macroéconomiques et changement climatique, etc.) peuvent avoir sur ces états financiers et dresse un aperçu des incidences potentielles dans le tableau ci-dessous:

Type de risque/changement	Description générale	Impact pour le Groupe	Référence aux Notes
Augmentation des taux d'intérêts - financement	Les taux d'intérêt ont globalement augmenté en 2023 en raison de l'accroissement du risque de marché et des mesures prises par les banques centrales pour ralentir l'inflation.	Le groupe ayant des besoins de financement importants, il est confronté à une augmentation du coût de la dette et des coûts d'emprunt, ainsi qu'à des coûts de refinancement plus élevés. Toutefois, ces facteurs n'ont pas d'impact direct sur la rentabilité, dès lors qu'ils sont pris en compte dans le mécanisme de rémunération.	Note 5.3 - Coûts financiers nets
Augmentation des taux d'intérêts - désactualisation	Selon les IFRS, le Groupe Elia utilise l'actualisation pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent dans l'évaluation des actifs et passifs non courants. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, la valeur actuelle de ces actifs et passifs diminue.	Ceci peut affecter principalement le Groupe dans les domaines suivants de son reporting financier: calculs de dépréciation : même si la nouvelle méthodologie tarifaire dans les deux pays a été modifiée pour mieux protéger le groupe contre une hausse des taux d'intérêt; provisions pour démantèlement; obligations de retraite	Note 6.3 - Goodwill; Note 6.14 Avantages postérieurs à l'emploi - Note 6.15 - Provisions
Volatilité et hausse des prix de commodités	La forte volatilité des prix des produits de base a été provoquée en particulier par la guerre en Ukraine.	Les principaux impacts pour le groupe se résument comme suit: juste valeur des dérivés contractés par le groupe dans le but de réduire le risque de fluctuation du montant attendu des pertes réseau (impact en OCI) et augmentation des appels de marge; impact sur les revenus et les coûts directement liés aux prix de l'énergie, avec un impact net limité sur la rentabilité en raison du mécanisme de régulation. Cela peut rendre plus complexe le calcul de certains incitants; niveau des créances (et dettes) commerciales, y compris les prélèvements (pass through), sans que le Groupe ne constate d'augmentation du risque de crédit sur ses débiteurs externes depuis la crise.	Note 5.6, 6.6 and 6.16 - Dérivés Note 4.2/4.3, 5.1 and 5.2 and 6.20 - Revenus et coûts Note 6.9 - Créances commerciales
Inflation	Il existe un risque général pour les entreprises que l'inflation augmente les coûts directs tout en diminuant la demande des consommateurs. Une forte inflation peut également entraîner des changements significatifs dans les données clés utilisées pour évaluer la valeur comptable des actifs et des passifs.	Le Groupe n'est pas exposé à un risque significatif de contrat onéreux en raison de la nature réglementaire de ses principales activités. L'inflation a été soigneusement prise en compte dans le calcul de: Obligations de retraite (et droits de remboursement correspondants); Goodwill; Risque de crédit; et n'a pas eu d'impact négatif sur le groupe en 2023.	Note 6.3 - Goodwill Note 6.9 - Créances commerciales Note 6.14 - Avantages postérieurs à l'emploi
Tensions géopolitiques	L'année 2023 a été marquée par des tensions géopolitiques accrues avec la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient.	Compte tenu de la nature et de la localisation de ses opérations et du fait que le Groupe Elia n'a actuellement pas d'activités en Russie, en Ukraine ou avec des entreprises russes, le Groupe Elia n'a pas observé d'impact direct du conflit ukrainien sur ses activités. Cependant, il y a eu une forte pression au niveau européen pour devenir moins dépendant du gaz russe et des combustibles fossiles, avec une volonté des autorités en Belgique et en Allemagne d'accélérer la transition énergétique. Cela a conduit à une augmentation du programme d'investissement du groupe à moyen terme. Le Groupe ne voit pas d'impact des tensions au Moyen-Orient sur ses performances commerciales.	
Changements climatiques	A travers Elia et 50Hertz, la mission du Groupe Elia est de réaliser les ambitions climatiques du Green Deal européen. Pour le groupe dans son ensemble, la transition énergétique représente un défi, mais aussi des opportunités.	Les objectifs climatiques ne font que confirmer la valeur stratégique et économique des actifs actuels, sans impact significatif sur leur durée de vie. Les actifs continueront d'être modernisés et développés, comme le démontrent les différents projets qui ont démarré en 2023.	Note 6.1 - Immobilisations corporelles

Des informations additionnelles sont également fournies dans la Note 8.1 - Gestion des risques financiers

2.6. Approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés le 29 mars 2024.

Les soussignés déclarent qu'à leur connaissance :

- les états financiers, qui ont été préparés conformément aux principes comptables applicables aux états financiers, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'Elia et de ses filiales incluses dans la consolidation ;
- le rapport annuel donne une image fidèle de l'évolution et des résultats du Groupe et de la situation d'Elia et de ses filiales incluses dans la consolidation, ainsi qu'une description des risques et incertitudes les plus significatifs auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, le 29 mars 2024

Catherine Vandendorre

Chief Executive Officer ad-interim

Bernard Gustin

Président du Conseil d'Administration

3. Méthodes comptables matérielles

3.1. Base de consolidation

FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par Elia Group. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables résultant de sa participation dans l'entité et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'au terme de ce contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont, si nécessaire, modifiées afin d'être alignées sur les méthodes adoptées par le Groupe. Les pertes applicables aux intérêts minoritaires dans une filiale sont attribuées aux intérêts minoritaires, même si cela provoque un solde déficitaire dans le poste des intérêts minoritaires. Les modifications de la participation du Groupe dans une filiale non intégralement détenue qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont considérées comme des transactions sur capitaux propres.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sont des entreprises sur lesquelles Elia Group exerce une influence notable sur leurs politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en détenir le contrôle. Les investissements dans des sociétés associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus, puis ajustés pour refléter la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de la société associée. Cette comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence s'applique à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé, jusqu'à son terme. Lorsque le total des pertes du Groupe dépasse sa participation dans une société associée, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une société associée.

INTÉRÊTS DANS DES JOINT-VENTURES

Une joint-venture est un accord en vertu duquel Elia Group exerce un contrôle conjoint et a des droits sur les actifs nets de l'accord, à l'inverse des activités conjointes où le Groupe a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les intérêts détenus dans des joint-ventures sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au prix de revient, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les joint-ventures, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint a commencé et jusqu'à son terme. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes dépasse sa participation dans des joint-ventures, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une joint-venture.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont mesurés proportionnellement à leur part dans les actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les bilans intra-groupe et tous les gains et toutes les pertes latents ou produits et charges résultant d'opérations intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les plus-values latentes dérivées de transactions conclues avec les sociétés associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même manière que les plus-values latentes, mais uniquement dans la mesure où il n'y a pas de preuve de perte de valeur.

3.2. Écarts de conversion

OPÉRATIONS ET SOLDES EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société, au taux de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture de l'exercice sont convertis au taux de change à cette date. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur valeur historique dans une devise étrangère sont convertis au taux de change à la date de l'opération.

ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Une activité à l'étranger est une entité qui est une filiale, une société associée, un intérêt détenu dans une joint-venture ou une division de l'entité comptable, dont les activités sont basées ou conduites dans un pays ou une devise autre que celui ou celle de l'entité comptable.

Les états financiers de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation du Groupe sont convertis dans la devise de présentation de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de l'année.

Les écarts de conversion découlant de la conversion de l'investissement net dans des filiales, des intérêts détenus dans des joint-ventures et des sociétés associées étrangers aux taux de change de clôture sont compris dans les capitaux propres sous autres éléments du résultat global. Lors de la vente (partielle) de filiales, joint-ventures et sociétés associées étrangères, des ajustements cumulatifs (partiels) au titre de l'écart de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultats comme faisant partie des pertes et profits sur la vente.

3.3. État de la situation financière

3.3.1 Immobilisations corporelles

Le Groupe a opté pour le modèle du coût historique.

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque élément des immobilisations corporelles. Les durées d'utilité sont déterminées par les cadres réglementaires belge et allemand, considérés comme la meilleure approximation possible des durées d'utilité économique attendues à la lumière des événements actuels

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'un élément des immobilisations corporelles, les dépenses de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ces dépenses sont exposées, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attachés à l'élément reviendront au Groupe et si les dépenses attachées à cet élément peuvent être mesurées de manière fiable. Toutes les autres dépenses, par exemple les dépenses de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que charges lorsqu'elles sont encourues.

TYPE D'ACTIFS	CATEGORIE	TAUX
Bâtiments administratifs	Terrains et constructions	1,67 – 2,00%
Bâtiments industriels	Terrains et constructions	2,00 – 4,00%
Lignes aériennes	Machines et outillages	2,00 – 4,00%
Câbles souterrains	Machines et outillages	2,00 – 5,00%
Postes (installations et machines)	Machines et outillages	2,50 – 6,67%
Télétransmission	Machines et outillages	3,00 – 1,50%
Dispatching	Machines et outillages	4,00 – 10,00%
Autres (équip. des bâtiments loués)	Autres	période contractuelle
Véhicules	Mobilier et matériel roulant	6,67 – 20,00%
Mobilier et fournitures de bureau	Mobilier et matériel roulant	6,67 – 20,00%
Hardware	Mobilier et matériel roulant	25,00 – 33,00%
Actifs relatifs au droit d'utilisation	Locations	période contractuelle

Ces différents types d'actifs sont répartis en quatre classes principales : (i) Terrains et constructions, (ii) Installations, machines et outillage (iii) Mobilier et matériel roulant, (iv) Contrats de location, (v) Autres immobilisations corporelles et (vi) Actifs en construction.

Les coûts d'emprunt directement imputables à la construction de l'actif admissible sont capitalisés dans le coût de cet actif.

Conformément à IAS 16, lorsqu'Elia Group a une obligation actuelle, juridique ou implicite de démanteler l'élément ou de restaurer le site, le coût initial de l'élément des immobilisations corporelles inclut une première estimation des coûts de démantèlement et d'évacuation de l'élément et de restauration du site sur lequel l'élément est situé. Une provision correspondante concernant cette obligation est comptabilisée pour le montant de la composante d'actif (actif de démantèlement) et amortie sur toute la durée d'utilité de l'actif (voir également 3.3.13 Provisions).

Un actif n'est plus comptabilisé lorsqu'il est destiné à être cédé ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation de l'actif (déterminés comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) sont inclus dans le résultat, dans les autres produits ou autres charges, au cours de l'exercice pendant lequel l'actif a été décomptabilisé.

3.3.2 Immobilisations incorporelles

LOGICIELS

Les licences de logiciels acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les frais des recherches entreprises en vue de développer des logiciels propres sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats au moment où ils sont encourus. Les frais associés au développement des logiciels propres sont capitalisés si :

- les frais de développement peuvent être mesurés de manière fiable ;
- les logiciels sont réalisables d'un point de vue technique et commercial et que des bénéfices économiques futurs sont probables ;
- le Groupe prévoit d'achever le développement et dispose de ressources suffisantes ;
- le Groupe prévoit d'utiliser les logiciels.

Les dépenses d'investissement comprennent le coût du matériel, les coûts directs de la main d'œuvre et les frais généraux qui sont directement imputables à la préparation du logiciel à son emploi. Les autres coûts sont comptabilisés dans le compte de résultats au moment où ils apparaissent.

LICENCES, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques de commerce et droits similaires acquis sont capitalisées et amorties sur une base linéaire pendant la période contractuelle (si celle-ci existe) ou la durée d'utilité estimée.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si cette durée est indéfinie. Le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie sont systématiquement soumis à un test de perte de valeur à la fin de chaque période de reporting. Les logiciels sont amortis à partir de la date à laquelle ils deviennent utilisables. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

TYPE D'ACTIFS	TAUX
Licences	20 %
Concessions	période contractuelle
Logiciels	20,00 – 25,00%

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité restantes ainsi que les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

3.3.3 Goodwill

Le goodwill est comptabilisé à son coût d'acquisition, diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est alloué à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir la section 3.3.7. « Pertes de valeur d'actifs non financiers »). En ce qui concerne les sociétés associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans les sociétés associées.

3.3.4 Créances commerciales et autres créances

SURCHARGES

Dans le cadre de leur rôle de GRT, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont soumises à diverses obligations de service public imposées par leur gouvernement respectif et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, l'aide sociale, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour s'acquitter de ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par les régulateurs en Belgique et en Allemagne. Les montants restant dus (déficit) sont passés en créances commerciales et autres créances.

Les GRT étant mandataires, le Groupe a opté, tout au long du processus, pour une présentation nette tant au niveau du résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.4.

CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur amortie, moins les provisions nécessaires pour des montants considérés comme non récupérables.

PERTES DE VALEUR

Pour les créances commerciales et les actifs sur contrat, le modèle de pertes de valeur repose sur le modèle des pertes de crédit attendues (« Expected Credit losses » ou ECL). En vertu de la norme IFRS 9, le Groupe applique une méthodologie à l'échelle du Groupe pour calculer les pertes de crédit attendues. On applique à chaque client en contrepartie une approche consistant à suivre la variation du risque de crédit sur une base individuelle.

Voir la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée du modèle.

3.3.5 Stocks

Les stocks (pièces détachées) sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette réalisable. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé, diminué des frais estimés d'achèvement et des coûts estimés de la vente. Le coût d'acquisition des stocks est basé sur la méthode comptable du coût moyen pondéré. Le coût inclut les frais d'acquisition des stocks et les coûts directs liés à leur transport et à leur mise en opération.

Les réductions de valeur des stocks à la valeur nette réalisable sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel la réduction de valeur a eu lieu.

3.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des postes de trésorerie, des soldes bancaires, des billets de trésorerie et des comptes à vue, lesquels peuvent être retirés sur demande. Les crédits de caisse qui sont remboursables à la demande font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et sont inclus dans le tableau des flux de trésorerie comme composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.3.7 Pertes de valeur d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs du Groupe, hors stocks et impôts différés, est revue pour chaque actif à la fin de la période de reporting afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si cette perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est évaluée.

La valeur recouvrable du goodwill est évaluée à la fin de chaque période de reporting.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un tel actif ou son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats. Les pertes de valeur comptabilisées dans les unités génératrices de trésorerie sont allouées en premier lieu afin de réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué aux unités génératrices de trésorerie et ensuite afin de réduire la valeur comptable des autres actifs du poste sur une base proportionnelle.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, les charges d'amortissement afférentes à l'actif seront ajustées pour les exercices futurs.

CALCUL DE LA VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur intrinsèque, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques propres à l'actif concerné.

Les actifs du Groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs. La valeur recouvrable est, par conséquent, déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (à savoir, l'ensemble du réseau électrique à haute tension) à laquelle appartiennent les actifs. Il s'agit également du niveau auquel le Groupe gère son goodwill et récolte des avantages économiques du goodwill acquis.

REPRISE DE PERTES DE VALEUR

Une perte de valeur eu égard au goodwill n'est pas reprise. En ce qui concerne les autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les évaluations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Une perte de valeur est uniquement reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

3.3.8 Actifs financiers

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION INITIALES

Le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle économique appliqué par le Groupe pour assurer leur gestion. Le Groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction (pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global).

ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Les actifs financiers sont classés en trois catégories dans l'optique d'une évaluation ultérieure :

- Actifs financiers au coût amorti (titres d'emprunt)
- Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont gérés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie consistant exclusivement en remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers au coût amorti sont, par la suite, évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et assujettis à la perte de valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultats lors de la décomptabilisation, de la modification ou de la perte de valeur de l'actif.

Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres FVOCI)

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe classe irrévocablement ses investissements en titres de capitaux propres comme instruments de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global lorsque le Groupe n'exerce pas d'influence significative et que les actifs ne sont pas détenus à des fins spéculatives. Ce classement est déterminé instrument par instrument.

Les pertes et profits sur ces actifs financiers ne sont jamais reclassés en résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant qu'autres produits dans le compte de résultats quand le droit de percevoir le paiement a été établi, sauf si le Groupe tire avantage de ce produit pour recouvrer une partie du coût de l'actif financier. Dans ce cas, les profits sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les investissements en titres de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à l'évaluation de la perte de valeur.

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les investissements en titres de capitaux propres non cotés sur lesquels le Groupe n'exerce pas d'influence significative dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL)

Tous les actifs financiers non classés comme mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) comme décrit ci-avant sont mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats (FVTPL). Chez Elia, il s'agit principalement d'instruments de capitaux propres (SICAV) à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

PERTE DE VALEUR D'ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues (« ECL ») dans le cadre de ses instruments d'emprunt. Voir la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée de cette approche.

3.3.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières résultant d'activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Conformément à la politique de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés qui n'entrent pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés en tant qu'instruments commerciaux.

Lors de la première comptabilisation, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant des fluctuations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultats. Si des instruments financiers dérivés entrent en ligne de compte pour la comptabilité de couverture, la comptabilisation des gains ou des pertes dépend de la nature du poste qui est couvert.

La juste valeur de swaps de taux d'intérêt est la valeur estimée que le Groupe recevrait ou paierait pour résilier le swap à la fin de la période de reporting, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité des contreparties et du Groupe. La juste valeur de contrats de change à terme désigne leur prix coté sur le marché à la fin de la période de reporting, c.-à-d. la valeur actuelle du cours à terme coté.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS UTILISÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE**Couvertures de flux de trésorerie**

Des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé de couverture désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les OCI, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est ineffective, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir son exposition au risque de change dans le cadre de transactions prévisionnelles et d'engagements fermes, ainsi que des contrats de matières premières à terme pour couvrir son exposition à la volatilité des cours des matières premières. Le Groupe ne désigne que l'élément au comptant des contrats à terme en tant que risque couvert. L'élément « à terme » est considéré comme le coût de couverture et est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans une composante distincte de l'état de la situation financière parmi les réserves de couverture.

Si un instrument de couverture ne satisfait plus aux conditions de comptabilité de couverture, arrive à échéance ou est vendu, est résilié ou exercé, un terme sera mis à la couverture de manière prospective. Les gains et pertes cumulés déjà comptabilisés dans les autres éléments du résultat global continuent d'être comptabilisés en tant qu'autres

éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction attendue ait eu lieu. Si l'élément couvert concerne un actif non financier, le montant comptabilisé sous les autres éléments du résultat global est transféré à la valeur comptable de l'actif lorsque ceci est justifié. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Les gains et pertes cumulés relatifs à des instruments financiers dérivés déjà échus ou à des relations de couverture clôturées continuent d'être comptabilisés en tant que composants des autres éléments du résultat global tant qu'il est probable que l'opération couverte aura lieu. Si l'opération couverte n'est plus probable, les gains ou pertes latents cumulés seront transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultats.

Le Groupe comptabilise les produits dérivés afin de couvrir le prix de l'approvisionnement futur en cas de demande physique consécutive à des pertes réseau au cours des périodes ultérieures, incluant dans chaque cas des transactions d'approvisionnement à court terme sur le marché au comptant. Ces produits dérivés sont évalués à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans incidence sur le résultat dans la comptabilité de couverture des flux de trésorerie ; ils servent à couvrir le prix en cas de demande physique d'énergie électrique consécutive à des pertes réseau (transaction sous-jacente). En raison de la disponibilité et de la liquidité des opérations de contrats à terme, la période de couverture des prix prévue peut aller jusqu'à deux ans à compter de la date du bilan. Dans ce contexte, le Groupe poursuit une stratégie de couverture conservatrice orientée sur le cadre réglementaire et la capacité à redéployer les coûts d'approvisionnement en électricité engagés, ce qui permet une couverture de prix opportune et prévisible.

La méthode critique de correspondance des conditions mesure l'efficacité. Si les paramètres d'évaluation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture correspondent, il est présumé qu'une relation de couverture efficace existe et que les variations de valeur des deux éléments se compensent. Le Groupe s'efforce de couvrir à prix plein le volume attendu d'énergie perdue dans le réseau (ratio de couverture 1:1).

Couverture des actifs et passifs monétaires

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux instruments dérivés utilisés d'un point de vue économique comme couverture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères. Les variations de la juste valeur de tels dérivés sont comptabilisées en tant que pertes et profits liés aux taux de change dans le compte de résultats.

3.3.10 Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL – COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés à l'émission de capital sont déduits des capitaux reçus.

DIVIDENDES

Les dividendes sont comptabilisés en tant que passif dans l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés (voir la note 6.12.1).

TITRES HYBRIDES

Les titres hybrides sont des titres super-subordonnés. À l'exception des actions ordinaires, les titres hybrides sont considérés comme les instruments les plus subordonnés dans la structure du capital du Groupe au sein d'une hiérarchie d'insolvabilité. Les titres hybrides sont des instruments perpétuels pour lesquels aucun cas de défaut n'est prévu en cas de non-paiement de coupons (sauf si le paiement était obligatoire à la suite de la résolution ou de la distribution d'un dividende aux propriétaires d'actions ordinaires).

Les détenteurs des titres hybrides exercent une influence limitée sur le résultat d'une procédure de faillite ou d'une restructuration sans recours à la faillite. Par conséquent, ils ne peuvent pas contraindre le Groupe à payer les versements ou à racheter les titres en tout ou en partie. Le paiement des versements relatifs aux titres et des rachats de titres est laissé à notre seule discrétion. À la lumière de leurs caractéristiques, les titres hybrides sont classés en tant qu'instruments de capitaux propres en vertu des normes IFRS. Les coûts d'émission y afférents sont directement comptabilisés dans le bénéfice reporté.

ACTIONS PROPRES

Lors du rachat d'actions comptabilisées en capitaux propres, le montant versé, qui comprend les coûts directement imputables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées dans les actions propres et déduites des capitaux propres. Le montant des actions propres détenues est présenté dans la réserve d'actions propres. Lorsque des actions propres sont vendues ou réémises ultérieurement, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et l'excédent ou le déficit résultant de l'opération est présenté en bénéfice reporté. Aucun gain ou perte n'est comptabilisé en résultat à l'achat, à la vente, à l'émission ou à l'annulation d'actions propres.

3.3.11 Passifs financiers

Les passifs financiers consistent en emprunts et prêts portant intérêt au sein du Groupe. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts et prêts portant intérêt sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée des prêts sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est acquittée, annulée ou qu'elle expire.

3.3.12 Avantages du personnel

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

En Belgique, les régimes basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à cotisations définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des plans à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur.

Avant le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal était de 3,75% pour les cotisations salariales, 3,25% pour les cotisations patronales et 0% pour les participants inactifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal est un taux variable compris entre 1,75% et 3,75%. Le taux d'intérêt est automatiquement adapté le 1^{er} janvier de chaque année, sur la base du taux OLO moyen à 10 ans pour une période de 24 mois, avec un taux minimum de 1,75%. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal est de 1,75% pour les cotisations salariales et patronales et de 0% pour les participants inactifs.

Les régimes étant financés via un fonds de pension, l'approche verticale est appliquée, ce qui signifie qu'un taux de 1,75% est appliqué à toutes les réserves (même antérieures à 2016).

L'employeur doit financer les déficits liés à la garantie de la loi sur les pensions complémentaires (« LPC ») à tout moment pour la partie employé du contrat et au moment où les réserves acquises sont transférées en cas de départ, de retraite ou de liquidation de la pension pour la partie employeur du contrat.

Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant).

L'obligation découlant des plans de pension à prestations définies est déterminée selon la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit » ou « PUC »). La formule du plan (backloaded ou non) détermine si les primes sont projetées.

En Allemagne, le régime à cotisations définies comprend une pension fixe à payer à un employé au moment de son départ à la retraite, qui est généralement fondée sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge de l'employé, ses années de service et son salaire.

Dans les deux pays, le calcul s'effectue par un actuaire agréé.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

En ce qui concerne les régimes à prestations définies appliqués en Belgique comme en Allemagne, les frais de pension sont évalués chaque année pour chaque régime séparément selon la méthode PUC par des actuaires agréés. Une estimation est faite des avantages futurs que les employés auront perçus en contrepartie de leurs services lors de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ; ces avantages futurs sont actualisés afin d'en définir la valeur actuelle et la juste valeur de tous les actifs du plan est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting, appliqué aux obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Lorsque les avantages d'un plan sont améliorés, la portion de l'avantage revu relative à des services passés des employés est comptabilisée en charge dans le compte de résultats, à l'une des dates suivantes, la première étant prise en compte :

- Lorsque la modification ou la réduction du plan survient ; ou
- Lorsque l'entité comptabilise les frais de restructuration afférents en vertu de la norme IAS 37 ou les indemnités de licenciement.

Lorsque le calcul résulte en un avantage pour le Groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle de tout remboursement futur du plan ou de toute réduction des apports futurs au plan.

Les réévaluations – comprenant les profits et pertes actuariels, l'effet du plafonnement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et du rendement des actifs du plan (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) – sont comptabilisées directement dans l'état de la situation financière par un débit ou crédit correspondant sur le bénéfice reporté par le biais des autres éléments du résultat global dans l'exercice au cours duquel elles ont lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassifiées en résultat dans les périodes ultérieures.

DROITS À REMBOURSEMENT (BELGIQUE)

Les droits à remboursement sont comptabilisés comme actifs séparés si, et seulement si, il est pratiquement certain qu'une autre partie remboursera tout ou partie de la dépense nécessaire pour régler l'avantage correspondant. Les droits à remboursement sont présentés comme actifs non courants, sous les autres actifs financiers, et sont évalués à leur juste valeur. Ces droits sont soumis au même traitement que l'obligation au titre des prestations définies. Lorsque des modifications de période découlent de modifications de prévisions financières, d'ajustements d'expérience ou de modifications des prévisions démographiques, l'actif est ajusté au moyen des autres éléments du résultat global. Les composantes des coûts des prestations définies sont comptabilisées nettes des montants des modifications de la valeur comptable des droits à remboursement.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL

L'obligation nette du Groupe en ce qui concerne les avantages octroyés dans le cadre de prestations à long terme, autres que les régimes de pension, est calculée annuellement par des actuaires agréés. L'obligation nette est calculée selon la méthode PUC et correspond au montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. L'obligation est actualisée à sa valeur actuelle, et la juste valeur de tout actif y afférent est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting, appliqué aux obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement ou des primes en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.3.13 Provisions

Une provision est comptabilisée dans le bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite en raison d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques – dont une estimation fiable peut être faite – soit nécessaire pour liquider l'obligation. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques propres au passif.

Les principales provisions à long terme du Groupe sont des provisions pour obligations de démantèlement. La valeur actuelle de l'obligation au moment de la mise en service représente le montant initial de la provision de démantèlement avec, en contrepartie, un actif de même montant, qui est inclus dans la valeur comptable des immobilisations corporelles liées et est amorti sur toute la durée d'utilité de l'actif.

Les facteurs ayant une influence significative sur le montant des provisions sont entre autres :

- l'estimation des coûts
- le calendrier des dépenses ; et
- le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Ces facteurs se fondent sur des informations et estimations jugées les plus pertinentes par le Groupe à ce jour.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à l'aide d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques propres au passif. En cas d'actualisation, la hausse de la provision due au temps qui passe est comptabilisée comme un coût financier.

3.3.14 Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées au coût amorti.

SURCHARGES

Dans le cadre de leur rôle de GRT, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont soumises à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public

dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus (excédent) sont passés en dettes commerciales et autres dettes.

Dans ce processus, les GRT étant mandataires, le Groupe a opté pour une présentation nette tant au niveau du résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.4.

3.3.15 Autres passifs non courants

SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement acquis que le Groupe recevra ces subventions et que toutes les conditions sous-jacentes seront respectées. Les subventions liées à un actif sont considérées comme d'autres dettes et seront comptabilisées dans le compte de résultats sur une base systématique tout au long de la durée d'utilité prévue de l'actif en question. Les subventions liées à des éléments de dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultats durant la même période que les dépenses pour lesquelles la subvention a été reçue. Les subventions publiques sont présentées comme d'autres produits d'exploitation dans le compte de résultats.

PASSIFS SUR CONTRATS – LAST-MILE CONNEXION

La contrepartie de la last-mile connexion est payée d'avance, tandis que les revenus sont comptabilisés sur toute la durée de vie de l'actif sous-jacent. Les montants à débloquer à l'avenir sont présentés dans ce chapitre. Voir également la note 3.4.1.

3.3.16 Contrats de location

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié, le Groupe utilise la définition d'un contrat de location reprise dans la norme IFRS 16.

LE GROUPE EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le Groupe comptabilise un droit d'usage de l'actif et une dette de location à la date de commencement du contrat de location. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de leur valeur actuelle et actualisés en utilisant la meilleure estimation du Groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal, au cas où le taux implicite dans le contrat de location ne peut être facilement déterminé. Le Groupe applique un taux d'actualisation unique par groupe de contrats similaires, résumés en fonction de leur durée.

Les paiements afférents aux locations inclus dans l'évaluation de la dette de location comprennent des paiements fixes, y compris des paiements fixes de fait. Les paiements de loyers variables sont passés en charges au moment où ils sont encourus. Par mesure de simplification, aucune distinction n'est établie entre les composantes locatives et non locatives du contrat. Les composantes qui ne transfèrent aucun bien ou service (coûts directs initiaux, prépaiements) sont exclues du prix de location.

Le droit d'usage est par la suite diminué des amortissements cumulés, des pertes de valeur et de tout ajustement résultant de la réévaluation de la dette de location. Ces actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début à la date de fin de la durée du contrat de location, sauf si le contrat de location transfère la propriété de l'actif sous-jacent au Groupe avant la fin de la durée du contrat de location ou le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation indique que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif avec droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, laquelle est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles.

La dette de location est par la suite majorée des charges d'intérêt sur la dette de location et diminuée des paiements de loyer effectués. Elle est réévaluée lors de toute modification des paiements de loyer futurs découlant d'un changement d'index ou de taux, d'une nouvelle estimation du montant à payer attendu en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ou d'une réévaluation de la certitude raisonnable qu'une option d'achat ou de prolongation sera exercée ou de la divulgation du fait qu'une option de résiliation ne sera pas exercée.

Le Groupe présente le droit d'usage au titre des « immobilisations corporelles » et les dettes de location au titre des « emprunts et dettes financières » (courants et non courants) dans l'état de la situation financière.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser le droit d'usage et les dettes de location pour les locations d'actifs de faible valeur et les contrats de location à court terme, y compris l'équipement informatique. Le Groupe comptabilise les paiements des loyers associés à ces contrats de location en charge sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

3.3.17 Comptes de reports réglementaires

Le Groupe fonctionne dans un environnement régulé qui stipule que les tarifs doivent permettre de réaliser des revenus/produits totaux composés :

- d'un rendement raisonnable sur le capital investi ;
- de tous les coûts raisonnables encourus par le Groupe.

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et ceux qui auraient dû l'être (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une marge bénéficiaire raisonnable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou un déficit à la fin de l'année, cela signifie que les tarifs facturés aux consommateurs finaux auraient pu être respectivement inférieurs ou supérieurs (et vice versa). Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération du compte de report réglementaire aura un impact sur les futurs tarifs : les passifs régulés enregistrés vont diminuer les futurs tarifs, tandis que les actifs régulés enregistrés vont augmenter les futurs tarifs.

En l'absence d'une norme IFRS s'appliquant spécifiquement au traitement de ces comptes de report réglementaires, la direction d'Elia s'est référée aux exigences de la norme IFRS 14 et au cadre conceptuel de l'information financière ainsi qu'aux derniers changements apportés au projet de l'IASB sur les activités à tarif régulé pour développer la méthode comptable suivante :

- un passif est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté comme faisant partie des « charges à imputer et produits à reporter » pour ce qui est de l'obligation d'Elia Group de déduire un montant des tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis est inférieure au montant déjà facturé aux clients, ou des revenus excédentaires ont été générés en raison de volumes plus importants qu'estimés initialement (passif régulé) ;
- un actif est comptabilisé dans l'état de la situation financière pour ce qui est du droit qu'a Elia Group d'ajouter un montant aux tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures, car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis dépasse le montant déjà facturé aux clients, ou une baisse des recettes s'est produite en raison de volumes plus faibles qu'estimé initialement (actif régulé) ; et
- le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultats à la ligne « Revenu régulateur net (dépense) ».

Le montant sur les comptes de report réglementaires fait l'objet d'un rapport annuel et est évalué par le régulateur.

La somme des recettes découlant de contrats avec des clients (tels que définis dans la norme IFRS 15), des autres produits et des produits (charges) nets régulatoires est également présentée comme un sous-total intitulé « Produits, produits (charges) nets régulatoires et autres produits (charges) » car, en substance, elle représente le chiffre d'affaires qui est obtenu sur le plan économique durant la période en tenant compte de l'environnement régulé dans lequel Elia Group exerce ses activités. L'effet de l'actualisation se reflète dans le résultat financier. Voir la note 9.



3.4. Compte de résultat

3.4.1 Produits

PRODUITS

Les principaux revenus du Groupe sont générés par des GRT qui opèrent conformément aux cadres réglementaires et qui disposent de monopoles de fait/légaux dans leurs zones de contrôle respectives. Les cadres s'appliquant dans les principaux pays où le Groupe est actif sont détaillés dans la note 9 « Cadre réglementaire et tarifs ».

Concernant les activités régulées, chaque service se base sur un contrat standard avec le client, la plupart du temps avec un tarif régulé prédéfini (prix unitaire multiplié par le volume [injection ou prélèvement] ou la capacité réservée [en fonction du type de service]), et donc la tarification n'est pas variable. L'allocation du prix de transaction sur les différentes obligations de performance est par conséquent simple (relation directe). La plupart de ces contrats sont conclus pour une durée indéterminée et assortis de délais de paiement généralement compris entre 15 et 30 jours.

Si l'on tient compte des activités d'Elia Group, il n'y a pas de droit de retour ni d'obligations de garantie pertinents.

Pour tous les services fournis par le Groupe, Elia est le seul et unique responsable de l'exécution du service et est donc le mandant.

Toutefois, en tant que GRT, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont soumises à des obligations de service public imposées par le gouvernement/les mécanismes réglementaires. Ces obligations ont principalement trait au soutien financier pour le développement de l'énergie renouvelable. Les GRT agissent en tant qu'agents pour ces activités, et comme les flux de dépenses/recettes sont entièrement couverts par les tarifs, ils n'ont aucun impact sur le compte de résultats. Voir la section « Surcharges » de la note 3.3.14 pour des informations complémentaires sur la méthode comptable.

Les principaux types de contrats/obligations de performance du Groupe, leur tarification et la méthode comptable relative au chiffre d'affaires pour 2023 peuvent être résumés comme suit :

Revenus par catégorie pour Elia Transmission Belgium

Flux de revenus	Nature, client et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Produits du réseau		
Raccordements au réseau	<p>Études techniques réalisées à la demande des utilisateurs du réseau, directement raccordés au réseau, pour faire construire une nouvelle connexion ou modifier une connexion existante. Les produits sont comptabilisés au moment de la réalisation de l'étude.</p> <p>Last-mile connexion est un composant du contrat de raccordement au réseau. À la demande d'un futur utilisateur du réseau, Elia construit/modifie une connexion dédiée/physique, appelée « last-mile connexion », pour raccorder le site du client au réseau Elia. Bien que le contrôle de l'actif ne soit pas transféré en tant que tel à l'utilisateur du réseau, ce dernier obtient un accès direct au réseau à haute tension. Le droit d'accès transféré par Elia est précieux pour l'utilisateur du réseau, c'est pourquoi il donne une compensation financière à Elia. Comme l'utilisateur du réseau conclut simultanément un contrat de raccordement au réseau, les deux activités (droit d'accès et services de raccordement au réseau) ne sont pas distinctes et représentent une obligation de performance unique ; il y a une interdépendance entre les contrats. Le montant total des revenus comptabilisés pour cette obligation de performance unique, qui inclut les services de raccordement au réseau, est comptabilisé sur toute la durée de vie des actifs, le contrat ne comporte pas de date d'échéance spécifique. Ce composant du contrat de raccordement au réseau/d'utilisateur du réseau est présenté séparément (pas dans le cadre du raccordement au réseau/revenus du plafond de revenu) car d'un point de vue réglementaire la tarification est très spécifique.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur. Montant fixe par type d'étude.</p> <p>Le contrat standard est approuvé par le régulateur, mais la tarification se base sur le budget de mise en œuvre du raccordement.</p>
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	<p>Les redevances facturées aux utilisateurs du réseau/gestionnaires de réseau de distribution (GRD) couvrent les coûts de maintenance et d'exploitation associés aux infrastructures de raccordement dédiées. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p> <p>Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre le développement et la gestion du réseau pour couvrir le besoin de capacité et satisfaire à la demande de transport d'électricité. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car la fourniture d'une capacité suffisante et d'un réseau résistant est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur. Le tarif est fixé par type d'actif (p. ex. : travée, km de câbles...).</p> <p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW/KVA pour pic annuel/mensuel et puissance disponible au point d'accès.</p>
Gestion du système électrique	<p>Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre la gestion et l'exploitation du système électrique et le prélèvement d'une énergie réactive supplémentaire par rapport au réseau d'Elia (différent des actifs de raccordement). Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ces services sont une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW/kVArh au point d'accès.</p>
Intégration du marché	<p>Ce composant fait partie du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD, et couvre (i) des services destinés à faciliter le marché de l'énergie, (ii) des services pour développer et améliorer l'intégration d'un marché de l'électricité efficace et efficient, (iii) la gestion des lignes d'interconnexion et la coordination avec les pays voisins et les autorités européennes, et (iv) la publication de données requise en vertu des obligations de transparence. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ces services sont une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur. EUR par kW au point d'accès.</p>
Compensation des déséquilibres	<p>Comme défini dans le contrat BRP, le BRP (Balance Responsible Party, ou responsable de l'équilibre) s'engage à assurer un équilibre parfait entre prélèvement et injection dans le réseau. Dans le cas d'un déséquilibre causé par un BRP, Elia doit activer les services auxiliaires, qui sont ensuite facturés au BRP. Les produits sont comptabilisés au moment où le déséquilibre se produit.</p>	<p>Contrat et tarif/mécanisme approuvés par le régulateur. Sur la base des prix du marché, EUR par kW déséquilibre au point d'accès.</p>
Revenus internationaux	<p>L'utilisation du réseau aux frontières est organisée par des ventes aux enchères semestrielles, trimestrielles, mensuelles, hebdomadaires, pendant le week-end, quotidiennes et intra-journalières. Elia et les régulateurs décident des ventes aux enchères à réaliser à chaque frontière. Les enchères sont organisées par l'intermédiaire d'un bureau d'enchères, qui agit en tant qu'agent. Le bureau d'enchères collecte les revenus payés par les négociants en énergie européens, qui sont finalement partagés entre GRT voisins en fonction des volumes importés/exportés à la frontière. Les produits sont comptabilisés au moment où se produit l'activité d'importation/exportation.</p>	<p>Accord-cadre avec les parties et le bureau d'enchères. La tarification se base sur la différence entre les prix des marchés transfrontaliers.</p>

Revenus par catégorie pour 50Hertz Transmission

Flux de revenus	Nature, client et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Produits du réseau		
	La « redevance d'utilisation du réseau » est facturée aux utilisateurs du réseau/GRD raccordés au réseau, en fonction du volume d'injection et/ou de prélèvement sur le réseau terrestre. Ce contrat est signé avec les utilisateurs du réseau. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat standard et tarifs de réseau définis par le régulateur.
Produits d'exploitation issus de la régulation incitative	Last-mile connexion est un composant du contrat de « redevance d'utilisation du réseau ». À la demande d'un futur utilisateur du réseau, 50Hertz construit une connexion dédiée/physique appelée « last-mile connexion », afin de créer un point d'interface avec le réseau. Bien que le contrôle de l'actif ne soit pas transféré en tant que tel à l'utilisateur du réseau, ce dernier obtient un accès direct au réseau à haute tension. Le droit d'accès transféré par 50Hertz est précieux pour l'utilisateur du réseau, raison pour laquelle celui-ci donne une compensation financière en espèces à Elia. Comme l'utilisateur du réseau conclut simultanément un contrat de raccordement au réseau, les deux activités (droit d'accès et services de raccordement au réseau) ne sont pas distinctes et représentent une obligation de performance unique ; il y a une interdépendance entre les contrats. Le montant total des revenus comptabilisés pour cette obligation de performance unique, qui inclut les services de raccordement au réseau, est comptabilisé sur toute la durée de vie des actifs, le contrat ne comporte pas de date d'échéance spécifique. Ce composant du contrat de raccordement au réseau/d'utilisateur du réseau est présenté séparément (pas dans le cadre du raccordement au réseau/revenus du plafond de revenu) car d'un point de vue réglementaire la tarification est très spécifique.	Le contrat standard est approuvé par le régulateur, mais la tarification se base sur le budget de mise en œuvre du raccordement.
Produits d'exploitation issus de la régulation offshore	Ce composant comprend les tarifs facturés aux utilisateurs du réseau/GRD pour couvrir les coûts du raccordement au réseau pour les parcs éoliens offshore. Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	Contrat et tarifs prédéfinis dans le mécanisme de régulation.
Revenus de l'énergie	Ce flux de revenus comprend différents composants.	
	Les frais de gestion des congestions et de redispatching sont payés par des acteurs du marché pour l'utilisation de la capacité mise à disposition par 50Hertz sur des lignes spécifiques (incluant l'utilisation d'actifs transfrontaliers). Ce mécanisme d'allocation est régi par des procédures transparentes et orientées marché.	Contrats standard approuvés par le régulateur et mécanisme de tarification défini dans des régimes réglementaires.
	Les produits sont comptabilisés au moment où ils sont générés.	
	Compensation des déséquilibres	Contrats standard approuvés par le régulateur et mécanisme de tarification défini dans des régimes réglementaires.
	Les acteurs du marché (BRP) s'engagent à assurer un équilibre parfait entre prélèvement et injection dans le réseau. En cas de déséquilibre, 50Hertz facture à l'acteur du marché la compensation des coûts encourus.	
	Les produits sont comptabilisés au moment où le déséquilibre se produit.	
	Remboursement horizontal des coûts liés à l'appoint du lignite	
	En sa qualité de GRT, 50Hertz facture des redevances à d'autres GRT pour des services liés à la puissance de réserve requise par le cadre légal.	
	Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.	

Autres produits

Flux de revenus	Nature et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Autres produits		
Services à des tiers	<p>Elia Grid International fournit des services de consultance à des tiers partout dans le monde. Les produits sont comptabilisés sur toute la durée du contrat.</p> <p>Les services à des tiers sont présentés dans les autres revenus.</p>	<p>Contrat négocié entre EGI et le client. Le prix suivant contrat est défini lors de la conclusion du contrat avec le client.</p> <p>Le délai de paiement est généralement de 30 jours à compter de la date de facture.</p>
Commission	<p>Re.alto fournit une plateforme sur laquelle les acteurs de l'énergie (p. ex. : négociants, prosumers) peuvent échanger des données relatives à l'énergie. Re.alto reçoit une commission sur les transactions effectuées via cette plateforme.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment de la transaction.</p> <p>La commission est présentée dans les autres revenus.</p>	<p>La commission est un pourcentage fixe sur chaque transaction.</p>
Autres	<p>Cela couvre principalement les autres services que ceux décrits ci-dessus.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment où le service est rendu.</p>	

Par conséquent, l'ensemble des composants des produits contient les produits issus de contrats signés avec des clients, c.-à-d. des parties qui ont passé des contrats avec le Groupe pour obtenir des services résultant des activités ordinaires du Groupe en échange d'une contrepartie.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont comptabilisés lorsque le service concerné est rendu et qu'il n'y a plus aucune autre obligation de performance.

PRODUITS (CHARGES) NETS RÉGULATOIRES

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et ceux qui auraient dû être facturés (la tarification est convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une marge bénéficiaire raisonnable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou déficit à la fin de l'année, ceci implique que les tarifs facturés aux utilisateurs/au public auraient pu être inférieurs ou supérieurs. Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération de ce compte de report aura un impact sur les futurs tarifs : quand des passifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont diminuer, et quand des actifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont augmenter. Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultats à la ligne « Produits (charges) nets régulatoires ». Voir également la note 3.3.17.

3.4.2 Charges

AUTRES CHARGES

Les taxes immobilières sont directement comptabilisées dans leur intégralité dès que la propriété est établie (généralement le 1^{er} janvier de l'année en question). Ces coûts, qui sont considérés comme non gérables dans le cadre réglementaire, sont néanmoins enregistrés comme revenus en utilisant le mécanisme de décompte pour le même montant, ce qui n'implique aucun impact sur le compte de résultats.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts (calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif), les intérêts sur les passifs au titre de la location, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les gains sur les instruments de couverture de change compensant les pertes de change, les résultats d'instruments de couverture de taux d'intérêt, les pertes sur les instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les pertes sur des actifs financiers classés en tant qu'actifs à des fins commerciales et les pertes de valeur sur les actifs financiers ainsi que les pertes provenant de l'inefficacité des couvertures.

Les produits financiers incluent des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires, qui sont comptabilisés dans le compte de résultats à mesure qu'ils apparaissent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IMPÔTS

Les charges d'impôts reprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les impôts sur les coupons hybrides sont comptabilisés dans le compte de résultat car ils constituent un impôt sur les bénéfices, alors que le coupon hybride lui-même est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt prévu payable sur les résultats imposables de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou quasiment en vigueur à la fin de la période de reporting, et tous les ajustements d'impôt à payer pour les exercices précédents.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ; et les différences liées à des participations dans des filiales et des joint-ventures s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir

prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé est évalué en fonction des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les éléments différés concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels l'actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé au moment où les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

3.5. Résultat global et variation des capitaux propres

Le résultat global présente une vue d'ensemble de tous les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultats consolidé et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Le Groupe a choisi de présenter son résultat global en deux états séparés, à savoir le compte de résultats et, immédiatement après, l'état des autres éléments du résultat global. Par conséquent, le contenu de l'état des variations des capitaux propres est limité aux changements liés au propriétaire.

4. Informations par segment

La base de préparation n'a subi aucune modification, de sorte qu'il n'a pas fallu retraiter des chiffres des années précédentes.

4.1. Base des informations par segment

Le Groupe a opté pour un reporting par segment reposant sur les différents cadres réglementaires existants en son sein. Cette approche du reporting reflète fidèlement ses activités opérationnelles et s'inscrit également dans la lignée du reporting interne aux principaux décideurs opérationnels du Groupe (CODM), permettant à ceux-ci de mieux évaluer et comprendre de manière transparente les performances et activités du Groupe.

En vertu de la norme IFRS 8, le Groupe a identifié les segments opérationnels suivants sur la base des critères préalablement mentionnés :

- Elia Transmission (Belgique), englobant les activités effectuées conformément au cadre réglementaire belge : les activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA, Elia Engineering SA, Elia Re SA, HGRT SAS et Coreso SA, dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Belgique et soumises au cadre réglementaire applicable en Belgique – voir la section 9.1.3.
- 50Hertz Transmission (Allemagne), englobant les activités effectuées conformément au cadre réglementaire allemand : Eurogrid GmbH, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH et 50Hertz Connectors, dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport en Allemagne – voir la section 9.2.3.
- Activités non régulées et Nemo Link, en ce compris :
 - Elia Group SA, qui englobe surtout les activités de la holding dans le segment Elia Transmission (Belgique) et 50Hertz Transmission (Allemagne) ;
 - Eurogrid International SA ;
 - Nemo Link Ltd, qui relie le Royaume-Uni et la Belgique par des câbles électriques à haute tension, permettant ainsi l'échange d'énergie entre les deux pays et pour lequel un cadre réglementaire spécifique a été établi – voir la section 9.3 pour de plus amples informations ;
 - les activités non régulées du segment Elia Transmission (Belgium). La notion d'« activités non régulées » renvoie à des activités qui ne sont pas directement liées au rôle d'un GRT – voir la section 9.1 ;
 - EGI (Elia Grid International SA, Elia Grid International GmbH, Elia Grid International Pte. Ltd Singapore [fermée en 2022], Elia Grid International LLC Saudi Arabia et Elia Grid International Inc Canada [nouvelle filiale intégrée en 2022]), ensemble d'entreprises mettant à disposition des spécialistes en consultation, services, engineering et achats qui apportent une valeur ajoutée en proposant des solutions basées sur les meilleures

pratiques internationales, en parfaite conformité avec des environnements commerciaux réglementés ;

- Re.Alto-Energy SRL et re.alto-Energy GmbH, une start-up fondée en août 2019 qui constitue la première place de marché digital européenne pour l'échange de services et de données énergétiques ;
- WindGrid (WindGrid SA, WindGrid USA Holding LLC et WindGrid USA LLC), fondée en 2022, a été constituée pour gérer l'augmentation attendue des investissements dans la production d'énergie renouvelable et l'expansion du réseau offshore.

Les principaux décideurs opérationnels du Groupe (CODM) ont été identifiés par le Groupe comme étant les conseils d'administration, les CEO et les comités de direction de chaque segment. Les CODM analysent régulièrement les performances des segments du Groupe au moyen d'un certain nombre d'indicateurs tels que le revenu, l'EBITDA et le bénéfice d'exploitation.

Les informations présentées aux CODM suivent les méthodes comptables IFRS du Groupe et, par conséquent, aucun élément de réconciliation ne doit être communiqué.



4.2. Elia Transmission (Belgique)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2023 d'Elia Transmission (Belgique).

Résultats Elia Transmission (en millions €) – période se terminant le 31 Décembre	2023	2022	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets régulatoires	1.383,9	1.561,3	(11,4 %)
Produits	1.276,3	1.420,4	(10,1 %)
Autres produits	57,2	147,6	(61,3 %)
Produits (charges) nets régulatoires	50,4	(6,7)	(857,5 %)
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(219,8)	(214,4)	2,5 %
Résultat des activités opérationnelles	287,6	259,6	10,8 %
Entreprises mises en équivalence	2,8	2,4	18,6 %
EBIT	290,5	262,0	10,9 %
EBITDA	510,2	476,4	7,1 %
Produits financiers	19,2	1,3	1376,9 %
Charges financières	(73,9)	(63,7)	15,9 %
Charge d'impôt sur le résultat	(54,9)	(42,7)	28,7 %
Résultat Net	180,9	156,9	15,3 %
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Différence (%)
Total des actifs	8.277,8	7.848,6	5,5 %
Dépenses d'investissements	747,5	449,0	66,5 %
Dettes financières nettes	3.479,1	2.916,2	19,3 %

La méthodologie tarifaire, approuvée par la CREG le 7 novembre 2019, est entrée en vigueur en 2020. Cette méthodologie est applicable pour une durée de quatre ans (2020 – 2023). Pour plus de renseignements sur le nouveau cadre réglementaire, nous vous renvoyons à la note 9.1.

ASPECTS FINANCIERS

Les revenus d'Elia Transmission ont reculé de 11,4% par rapport à 2022, passant de €1.561,3 millions à €1.383,9 millions. Ils ont été affectés par l'augmentation du résultat net régulé, l'augmentation des amortissements consécutive à la hausse de la base d'actifs, plus que compensées par une baisse des charges financières nettes engendrées par des produits d'intérêt provenant de dépôts en espèces et une forte diminution des coûts des services auxiliaires. Les coûts des services auxiliaires ont baissé sous l'effet d'une diminution des coûts d'activation et de réservation pour équilibrer le réseau, résultant de la baisse des prix du gaz et de l'électricité, l'année précédente ayant été marquée par le début de la guerre en Ukraine.

Le tableau ci-dessous fournit de plus amples détails sur l'évolution de la composition des produits:

(en millions €)	2023	2022	Différence (%)
Produits du réseau :	1.234,9	1.415,8	(12,8 %)
Raccordements au réseau	46,2	44,8	3,1 %
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	461,3	475,3	(3,0 %)
Gestion du système électrique	157,0	149,8	4,7 %
Compensation des déséquilibres	255,1	365,0	(30,1 %)
Intégration du marché	21,0	22,2	(5,5 %)
Revenus internationaux	294,3	358,6	(17,9 %)
Last-mile connexion	3,3	3,5	(6,0 %)
Autres produits	38,2	1,1	3467,0 %
Sous-total produits	1.276,3	1.420,4	(10,1 %)
Autres produits	57,2	147,6	(61,3 %)
Net produits (charges) du mécanisme de décompte	50,4	(6,7)	(857,5 %)
Total des produits et autres produits	1.383,9	1.561,3	(11,4 %)

Les produits provenant des raccordements au réseau, de la gestion du système électrique et de l'intégration du marché sont restés stables par rapport à 2022.

Les produits issus de la gestion et du développement de l'infrastructure du réseau ont diminué, passant de €475,3 millions à €461,3 millions (-€14,0 millions), sous l'effet de la diminution des produits due à la baisse des pics de consommation (à la fois sur une base annuelle et une base mensuelle), en particulier du côté des gestionnaires du réseau de distribution (GRD). En outre, les revenus liés à l'électricité mise à disposition ont également enregistré un recul par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par des efforts d'optimisation et par une réduction de la consommation d'énergie par certains GRD, mis en place depuis septembre 2022.

Les services rendus dans le domaine de la gestion de l'énergie et de l'équilibrage individuel des groupes d'équilibrage sont payés par le biais des revenus issus de la compensation des déséquilibres. Ces revenus ont affiché un net recul de €365,0 millions à €255,1 millions (-30,1%). Cette diminution est imputable majoritairement à la baisse des tarifs pour le maintien et la restauration de l'équilibre résiduel des parties responsables des accès individuels (€106,2 millions). La contraction des conditions de marché – en particulier la baisse des prix du gaz et de l'électricité par rapport à l'année dernière – a entraîné une réduction des coûts d'activation pour équilibrer le réseau et, par conséquent, un recul du prix de déséquilibre.

Les revenus internationaux ont diminué pour s'établir à €294,3 millions (-17,9%). Cette baisse est principalement attribuée à une diminution des recettes tirées des ventes aux enchères quotidiennes pour une congestion liée au flux, soit une réduction de €142,6 millions. Elle

fait suite à une diminution de l'écart tarifaire aux frontières belges par rapport à l'année précédente, en particulier à la frontière avec la France. Les produits mensuels des ventes aux enchères ont également chuté de €79,9 millions, reflétant un marché de l'énergie moins tendu que l'année précédente. Ces réductions sont toutefois partiellement compensées par une augmentation des produits annuels des ventes aux enchères, en hausse de €162,6 millions. Les ventes aux enchères annuelles pour 2023 ont en effet eu lieu en novembre 2022, au plus fort de la crise, lorsque l'indisponibilité des centrales nucléaires en France était encore préoccupante avec, pour effet, une hausse des prix.

La last-mile connexion est restée stable par rapport à l'année précédente, alors que les autres revenus ont augmenté, principalement en raison des travaux livrés à des tiers.

Le mécanisme de décompte a augmenté de -€6,7 millions en 2022 à €50,4 millions en 2023 et couvre tant les écarts survenus au cours de l'exercice considéré par rapport au budget approuvé par le régulateur (-€106,8 millions) que la compensation d'excédents nets de la période tarifaire précédente (€156,7 millions). L'excédent opérationnel (-€106,8 millions) par rapport aux charges prévues et revenus autorisés par le régulateur sera restitué aux consommateurs au cours d'une période tarifaire ultérieure. L'excédent résulte principalement de la hausse des coûts des services auxiliaires (+€122,1 millions), de la hausse des coûts compressibles (+€89,6 millions), de l'ajustement du budget gérable (+€45,1 millions) et d'une augmentation du résultat net (+€32,4 millions). Cette situation a été plus que compensée par une hausse des ventes tarifaires (-€137,4 millions), essentiellement portée par des compensations de déséquilibre, et par une hausse des ventes internationales et autres (-€272,8 millions).

L'EBITDA a progressé pour s'établir à €510,2 millions (+7,1%) en raison de l'augmentation du résultat net régulé, de l'augmentation des amortissements liée à la croissance de la base d'actifs, en partie compensées par un recul des coûts de l'endettement financier net, toutes répercutées au niveau des revenus. La hausse de l'EBIT a été plus marquée (+10,9%), sous l'effet d'une hausse de la provision de démantèlement du réseau modulaire offshore (Modular Offshore Grid) couverte par les tarifs, bien que déjà capitalisée les années précédentes en vertu des normes IFRS. Les amortissements d'immobilisations incorporelles passées en charges au cours de la période tarifaire précédente et donc non couverts par les tarifs ont également chuté. La contribution des entreprises mises en équivalence a légèrement augmenté pour s'établir à €2,8 millions, à la suite de la contribution de HGRT.

Les coûts de l'endettement financier net ont reculé (-12,3%) par rapport à l'année précédente. Si cette baisse s'explique pour l'essentiel par l'activation de coûts d'emprunt en raison de la croissance de la base d'actifs (€3,1 millions), le contexte haussier des taux d'intérêt a lui aussi entraîné une augmentation des produits d'intérêt sur les dépôts en espèces. Cette baisse a été compensée en partie par une hausse des charges d'intérêt liées à l'émission obligataire d'ETB. Début 2023, ETB a accédé au marché des capitaux d'emprunt par le biais de son obligation verte inaugurale de €500 millions pour financer ses projets verts éligibles. ETB a anticipé de manière proactive la hausse des taux d'intérêt en concluant des swaps de taux

d'intérêt – ce qui a pleinement profité aux consommateurs. Le coût moyen de la dette n'a, par conséquent, augmenté que marginalement pour s'établir à 2,0% (+10 pb) fin 2023, et l'ensemble de l'encours est assorti d'un coupon fixe.

Le résultat net a augmenté de 15,3% pour s'établir à €180,9 millions, principalement grâce aux éléments suivants :

- Augmentation de la rémunération équitable (+€7,7 millions) due à la croissance des actifs et à la hausse des capitaux propres.
- Augmentation des incitants (+€12,9 millions), reflétant une solide performance opérationnelle, principalement liée à une hausse du gain d'efficacité relatif aux coûts gérables malgré la croissance de nos activités et à une meilleure performance de l'incitant pour la capacité d'interconnexion sous l'effet d'une baisse des coûts de congestion. La contribution nette des incitants a légèrement pâti d'une hausse du taux d'imposition moyen.
- Activation des coûts liés à l'émission d'une obligation verte en vertu des normes IFRS alors qu'elle est complètement couverte par les tarifs (+€2,1 millions).
- Augmentation des coûts d'emprunt capitalisés due à une hausse du niveau d'actifs en construction et à la légère progression des coûts moyens de la dette (+€3,2 millions).
- Compensation tarifaire ponctuelle comptabilisée en 2022 des charges financières liées à l'augmentation de capital (-€3,5 millions).
- Autres (+€1,5 million) : cela s'explique essentiellement par une baisse des charges associées aux paiements en actions liée à l'augmentation de capital en faveur des membres du personnel (+€1,6 million), une hausse des provisions de démantèlement du réseau modulaire offshore (Modular Offshore Grid) couverte par les tarifs bien que capitalisée en vertu des normes IFRS (+€3,4 millions) et un amortissement moindre des logiciels et matériels (+€0,7 million), car une partie des actifs acquis lors de la précédente période tarifaire et relevant de la méthodologie régulatoire est amortie. Ces éléments sont compensés en partie par des dommages aux installations électriques légèrement plus nombreux que l'année précédente (-€2,1 millions) et par des effets d'impôts différés (-€2,5 millions).

Le total des actifs a augmenté de €429,2 millions à €8.277,8 millions grâce à la réalisation du programme d'investissement.

La dette financière nette a augmenté pour s'établir à €3.479,1 millions (+19,3%), le programme d'investissement d'ETB ayant été en partie financé par les flux de trésorerie des activités opérationnelles, lesquelles ont été pénalisées par la baisse des entrées de trésorerie provenant de surcharges, et par l'émission d'une obligation verte d'une valeur de €500 millions. Fin 2023, aucun prélèvement n'avait été fait sur la facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (€650 millions) ni sur les billets de trésorerie (€300 millions). Elia Transmission Belgium est notée BBB+ par Standard & Poors, avec une perspective stable.

4.3. 50Hertz Transmission (Allemagne)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2023 de 50Hertz Transmission (Allemagne) pour ses activités de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Allemagne.

Résultats 50Hertz Transmission (Allemagne) (en millions €) – période se terminant le 31 Décembre	2023	2022	Différence (%)
Produits, autres produits et produits (charges) nets régulatoires	2.578,2	2.592,7	(0,6 %)
Produits	2.553,0	2.222,4	14,9 %
Autres produits	175,3	125,9	39,3 %
Produits (charges) nets régulatoires	(150,1)	244,4	n.r.
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(332,2)	(297,3)	11,7 %
Résultat des activités opérationnelles	378,7	314,1	20,5 %
EBIT	378,7	314,1	20,6 %
EBITDA	710,9	611,5	16,3 %
Produits financiers	37,5	73,9	(49,3 %)
Charges financières	(97,3)	(46,6)	108,8 %
Charge d'impôt sur le résultat	(100,4)	(105,3)	(4,6 %)
Résultat Net	218,5	236,1	(7,5 %)
Dont attribuable au groupe Elia	174,8	188,9	(7,5 %)
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Différence (%)
Total des actifs	10.086,6	11.638,1	(13,3 %)
Dépenses d'investissements	1.728,1	1.135,9	52,1 %
Dette financière nette	4.693,3	1.255,3	273,9 %

Le total des produits et les autres produits de 50Hertz Transmission a légèrement reculé par rapport à 2022 (-0,6%).

Le total des produits est présenté plus en détail dans le tableau ci-dessous.

(en millions €)	2023	2022	Différence (%)
Produits du réseau :	2.535,4	2.213,1	14,6 %
Produits mécanisme incitatifs	1.558,0	862,7	80,6 %
Rémunération offshore	400,9	295,1	35,9 %
Produit électricité	576,5	1.055,4	(45,4 %)
Autres produits (last-mile connexion inclus)	17,7	9,2	91,6 %
Sous-total produits	2.553,0	2.222,4	14,9 %
Autres produits	175,3	125,9	39,3 %
Net produits (charges) du mécanisme de décompte	(150,1)	244,4	(161,5 %)
Total des produits et autres produits	2.578,2	2.592,6	(0,6 %)

Les produits issus de la régulation incitative comprennent les tarifs de réseau avant le mécanisme de décompte ; ils sont essentiellement imputables à la rémunération régulatoire pour les activités terrestres (plafond de revenu).

Les produits issus de la régulation incitative ont augmenté de €695,3 millions. L'augmentation du plafond de revenu (+€824,1 millions) en est le principal facteur, car elle se base sur les prix énergétiques de 2022 et inclut une provision nettement plus élevée pour les coûts d'équilibrage pour les coûts de redispatching (+€664,4 millions) et les pertes de réseau (+€71,5 millions). Elle résulte, de surcroît, de l'engagement volontaire à utiliser l'électricité dans les unités de production de chaleur électrique au lieu de limiter la production d'énergie renouvelable à l'application de mesures temporaires visant à réduire les surcharges sur le réseau de transport (+€67,1 millions), ainsi que d'un plafond plus élevé pour les coûts d'exploitation non influençables (+€14,3 millions), comme le personnel, les subventions, etc. Les effets de volume compensent en partie l'augmentation du plafond de revenu. L'année dernière, l'apport d'énergie renouvelable dans le réseau de distribution a été largement supérieur aux prévisions, entraînant une baisse des volumes dans le réseau de transport. Cet effet a même encore augmenté par rapport à l'année dernière (-€128,8 millions).

Les produits issus de la surcharge offshore incluent tous les produits dérivés de la surcharge du réseau offshore. Ils incluent la rémunération régulatoire pour le raccordement de parcs éoliens offshore, le remboursement des paiements au titre des passifs offshore et les coûts offshore facturés à 50Hertz par des tiers, par exemple d'autres GRT.

Les produits issus de la surcharge offshore ont augmenté par rapport à l'année précédente (+€105,8 millions), parallèlement à une hausse des coûts pass-through facturés à 50Hertz par des tiers (+€117,2 millions). Tandis que la rémunération offshore pour les coûts en capital a augmenté en raison de l'exécution des investissements (Ostwind 2, Ostwind 3 et Gennaker), la rémunération des coûts d'exploitation offshore a enregistré une plus forte baisse, laquelle s'explique par le fait que 50Hertz a bénéficié en 2022 du règlement définitif de la somme forfaitaire offshore pour 2018 (-€11,4 millions).

Le produit électricité inclut tous les produits liés à l'exploitation du système et correspond, en grande partie, à des coûts facturés à des tiers, tels que des mesures de redispatching, les coûts des centrales de réserve ou les coûts d'équilibrage. Les produits générés par la vente aux enchères de capacités d'interconnexion sont également repris dans ce point.

Les produits électricité sont en forte diminution par rapport à l'année précédente (-€478,9 millions), en raison de la forte baisse des prix de l'énergie depuis l'an dernier. Ce recul s'explique principalement par le net recul des coûts d'équilibrage facturés aux groupes d'équilibrage (-€217,7 millions). Les produits issus de la compensation des échanges involontaires aux frontières du réseau ont eux aussi chuté (-€81,1 millions), à l'instar des produits des centrales de réserve (-€73,0 millions). Par ailleurs, les produits issus de la vente aux enchères des capacités d'interconnexion se sont inscrits en baisse à la suite de l'évolution des prix (-€58,7 millions), à l'instar de la dégringolade des coûts facturés aux autres GRT pour les mesures de redispatching (-€47,0 millions).

Les autres produits ont progressé (+€49,3 millions) sous l'effet de la hausse de la production immobilisée qui a fait suite à l'augmentation de personnel nécessaire à la réalisation et à la gestion du programme d'investissement (+€40,6 millions), et de l'augmentation des produits issus des accords de niveau de service (+€17,0 millions).

Le revenu réglementaire net (dépense) issu du mécanisme de décompte neutralise les effets de phasage liés au cadre réglementaire. Il comprend deux composantes : tout d'abord, la neutralisation des différences entre les provisions pour les coûts dans les tarifs et les coûts réellement encourus pour l'exercice en cours (-€288,3 millions) ; ensuite, l'équilibrage desdites différences des années antérieures (+€138,1 millions).

L'EBITDA a progressé à €710,9 millions (+16,3%). La base croissante d'actifs terrestres et offshore a profité à la rémunération des investissements (+€75,0 millions). Les revenus de l'année de base ont progressé sous l'effet d'une augmentation de la rémunération (ajustement à l'inflation) des coûts en capital et des coûts d'exploitation par rapport à l'année dernière (+€9,5 millions). Les coûts opérationnels sont toutefois restés bien maîtrisés (+€4,6 millions), grâce à une réduction des coûts de maintenance partiellement compensée par d'importantes dépenses consacrées à la digitalisation et à l'informatique pour gérer la complexité croissante de l'exploitation du système. Par ailleurs, l'EBITDA a profité d'un bonus énergétique plus élevé (+€11,1 millions), en particulier pour les pertes de réseau. 50Hertz a continué d'élargir son vivier de talents afin d'être en mesure de suivre le programme d'investissement de plus en plus vaste et de plus en plus complexe, ce qui a entraîné des coûts de personnel supplémentaires (-€34,1 millions), compensés par la hausse de la production immobilisée et des revenus tirés des accords de niveau de service (+€48,6 millions). Enfin, l'EBITDA de l'année dernière a été marqué par d'importants mécanismes

⁷³ KWK (Kraft-Wärme-Kopplung) : Production combinée chaleur/électricité

⁷⁴ SPB (Strompreisbremse) : Plafonnement des prix de l'énergie

régulateurs de décompte, la somme forfaitaire offshore pour l'année 2018 ayant été réglée (-€14,8 millions). De même, l'EBIT a augmenté (+20,6%) malgré les amortissements plus élevés (-€34,7 millions) consécutifs à la mise en œuvre du programme d'investissement. Par ailleurs, les provisions d'exploitation sont restées stables.

Le résultat financier net a reculé à -€59,8 millions (-€87,0 millions), principalement sous l'effet de l'évaluation de la provision à long terme pour recettes tirées de la congestion des interconnecteurs comprise dans les comptes réglementaires (-€74,2 millions). L'année dernière a été marquée par un net recul de l'évaluation de ce passif en raison de la montée en flèche des taux d'intérêt à terme, tandis que la chute soudaine des taux d'intérêt en décembre 2023 a entraîné une augmentation de la provision. En outre, les coûts de financement ont augmenté à la suite de l'émission d'une obligation verte et d'un emprunt vert d'Eurogrid dans un contexte de hausse des taux d'intérêt durant les trois premiers trimestres de 2023 (-€9,7 millions). Cette situation a été compensée en partie par une hausse des coûts d'emprunts capitalisés résultant du programme d'investissement en cours (+€7,1 millions).

Le résultat net a diminué pour s'établir à €218,5 millions (-7,5%) sous l'effet des éléments suivants :

- L'augmentation de la rémunération des investissements (+€52,5 millions) consécutive à la croissance de la base d'actifs.
- La baisse des coûts d'exploitation et des autres charges (+€10,5 millions) résultant principalement d'une hausse des revenus de l'année de base et d'une baisse des coûts opérationnels qui ont plus que compensé la baisse des mécanismes réglementaires de décompte.
- L'augmentation du bonus énergétique (+€4,6 millions), due essentiellement au bonus pour les pertes de réseau.

Ces effets ont été partiellement compensés par les éléments suivants :

- Des résultats financiers plus faibles (-€60,9 millions), imputables pour l'essentiel à la réévaluation l'année dernière des provisions à long terme et à des charges d'intérêt plus élevées.
- Des amortissements plus élevés (-€24,3 millions) dus à la mise en service des projets.

Le total des actifs a reculé de -€1.551,5 millions par rapport à 2022, principalement en raison de la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée à la baisse des prix de l'énergie et, par conséquent, d'une forte chute de la position de trésorerie pour le compte EEG, en partie compensée par les avancées du programme d'investissement et, dès lors, l'augmentation des actifs en construction. Le cash flow libre s'est élevé à un total de -€3.403,7 millions et a lourdement pâti de la mise en œuvre du programme d'investissement (€1.685,9 millions) et des sorties de trésorerie nettes pour le compte EEG et des mécanismes similaires (KWK⁷³ et SPB⁷⁴) (-€2.578,6 millions) à la suite de la baisse des prix de l'énergie. 50Hertz agit en tant que fiduciaire pour ces mécanismes.

La dette financière nette, hors position EEG et mécanismes similaires, a augmenté de €854,6 millions par rapport à fin 2022, pour s'établir à €5.045,9 millions. La mise en œuvre du programme d'investissement a été financée en partie par le flux de trésorerie opérationnel, tandis qu'Eurogrid a également accédé au marché de l'emprunt à plusieurs occasions. Position EEG et mécanismes similaires compris, la dette financière nette a augmenté de €3.438,0 millions en raison de la baisse de la position de trésorerie pour le compte EEG et des mécanismes similaires. À partir de décembre 2023, la position de trésorerie pour ces régimes a reculé, s'établissant à €352,6 millions.

En 2023, Eurogrid a recouru une fois encore au marché de l'emprunt pour financer son plan d'investissement. Elle a obtenu et utilisé un emprunt vert de €600 millions d'une durée de 10 ans et a refinancé les fonds dans le cadre du « Climate Protection Programme for Companies » de la KfW. Les fonds sont utilisés pour cofinancer le raccordement réseau offshore pour le projet de parc éolien Gennaker. De plus, Eurogrid a émis une nouvelle obligation de €650 millions, d'une durée de 7 ans à un taux fixe de 3,722%, sur laquelle elle a prélevé €150 millions supplémentaires en novembre (rendement de re-offer de 4,534%), dans le but de refinancer une obligation de €750 millions arrivant à échéance en 2023. Enfin, un emprunt bancaire syndiqué de €120 millions, d'une durée de 10 ans, a été obtenu en novembre pour financer partiellement la ligne d'Uckermark et le câble souterrain de Berlin. Eurogrid a par ailleurs marqué son accord sur un nouveau placement privé de €50 millions. À l'issue de ces transactions, le coût moyen de la dette a augmenté, s'établissant à 2,01% (+21 pb) fin 2023.



4.4. Activités non régulées et Nemo Link

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés 2023 du segment « Activités non régulées et Nemo Link »:

Résultats Activités non régulées et Nemo Link (en millions €) – période se terminant le 31 Décembre	2023	2022	Différence (%)
Total des produits	18,5	5,9	213,6 %
Autres produits	50,5	38,9	29,9 %
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(0,9)	(0,7)	38,6 %
Résultat des activités opérationnelles	(22,0)	(13,6)	62,3 %
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	27,3	37,1	(26,4 %)
EBIT	5,4	23,6	(77,1 %)
EBIT ajusté	17,3	23,6	(26,7 %)
EBITDA	6,3	24,3	(74,1 %)
Produits financiers	4,9	3,8	28,9 %
Charges financières	(9,8)	(12,5)	(21,7 %)
Charge d'impôt sur le résultat	(0,2)	0,4	(165,3 %)
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société	0,2	15,2	(99,0 %)
Dont attribuable au groupe Elia	(0,2)	15,2	(101,6 %)
Eléments ajustés	(11,9)	0,0	n.r.
Résultat net ajusté	12,1	15,2	(20,4 %)
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Différence (%)
Total des actifs	1.844,9	1.946,5	(5,2 %)
Dépenses d'investissements	1,1	0,9	22,9 %
Dette financière nette	469,6	260,1	80,5 %

Par rapport à 2022, le revenu non régulé a crû de 54,4% à €69,0 millions. Elia Grid International (« EGI ») a enregistré une forte progression de ses recettes (+€8,3 millions) en affectant efficacement son expertise reconnue dans le domaine de la consultance au secteur de l'énergie afin de soutenir les pays dans la poursuite de leurs objectifs de transition énergétique. Par ailleurs, le nombre de transactions intersegments entre, essentiellement, Elia Group SA, Elia Transmission Belgium et 50Hertz a augmenté. L'effet de ces transactions entre les segments est présenté dans la note 4.5. Réconciliation par segment.

Les investissements mis en équivalence ont contribué à hauteur de €27,3 millions au résultat du Groupe, une contribution presque entièrement imputable à Nemo Link. Malgré les solides performances de Nemo Link en 2023, sa contribution au résultat global a diminué de €9,8 millions par rapport à l'année précédente. Cette baisse peut être entièrement attribuée

au fait que Nemo Link a atteint le plafond cumulatif pour l'évaluation quinquennale, tandis que le résultat de l'année précédente a encore bénéficié en partie d'une performance moindre pour les années 2019-2021.

En 2023, les marchés européens et britanniques de l'électricité se sont apaisés après les tumultes en 2022. L'année a été marquée par un important flux d'énergie vers la Belgique résultant d'un approvisionnement en gaz plus favorable en Grande-Bretagne. Cette différence s'est toutefois estompée en raison des niveaux record atteints par les stocks de gaz de l'UE et de l'affaiblissement de la dépendance au gaz russe. Cette amélioration du scénario d'approvisionnement a fait drastiquement chuter les prix du gaz par rapport à 2022, réduisant les écarts de prix et les flux vers la Belgique. Les prix des émissions de carbone, impactant significativement les prix de l'énergie, ont également affiché une tendance à la baisse au Royaume-Uni par rapport à l'UE, réduisant encore plus les écarts de prix entre ces marchés. L'écart moyen de prix horaire sur le marché a de ce fait reculé, passant de €41,3/MWh en 2022 à un niveau plus normal de €13,7/MWh en 2023.

La disponibilité opérationnelle de l'interconnexion est restée élevée à 96,1% en 2023, malgré des travaux de maintenance plus lourds en raison des cinq premières années d'exploitation.

L'EBIT ajusté a chuté pour atteindre €17,3 millions (-€6,3 millions). Cette baisse s'explique principalement par une contribution plus faible de Nemo Link (-€9,8 millions), par la hausse des coûts chez WindGrid liée en particulier à la mise en place de WindGrid US (-€3,4 millions) et compensée en partie par la baisse des coûts au niveau de la holding (+€1,7 million). En outre, l'EBIT ajusté a été pénalisé par des coûts plus élevés pour re.alto (-0,4 million). Sous l'effet de la hausse des produits, la contribution d'EGI a augmenté (+€4,8 millions), alors que les autres coûts non régulés ont diminué (+€0,8 million). Compte tenu des coûts ponctuels liés à l'acquisition d'une participation minoritaire dans energyRe Giga (€11,9 millions), EBIT totalise €5,4 millions.

Les coûts de l'endettement financier net ont diminué pour s'établir à €5,0 millions, consistant pour l'essentiel en des charges d'intérêt liées à l'obligation senior (€5,2 millions), des charges liées au placement privé de Nemo Link (€2,6 millions) et d'autres charges financières liées à Elia Group SA, sous l'effet principalement des coûts de financement en lien avec l'injection de capitaux propres dans Eurogrid GmbH. Ces charges ont été partiellement compensées par des revenus d'intérêt provenant pour l'essentiel de dépôts en espèces (+€4,3 millions) bénéficiant de la hausse des taux d'intérêt et de l'amélioration de la position de liquidité du Groupe imputable à l'augmentation de capital réalisée l'an dernier. Au cours de l'année 2023, le Groupe est parvenu à refinancer ses €700 millions de titres hybrides en utilisant des liquidités et en émettant un nouveau titre hybride de €500 millions ainsi qu'une offre de rachat plafonnée sur ses titres hybrides en circulation. Tous les coûts liés à cette transaction sont directement comptabilisés en capitaux propres en vertu des normes IFRS.

Le résultat net ajusté a diminué de -20,4% pour atteindre €12,1 millions, principalement en raison des éléments suivants :

- Diminution de la contribution de Nemo Link (-€9,6 millions)
- Hausse des charges liées au développement des activités offshore internationales de WindGrid (-€3,2 millions)
- Perte moindre pour la holding (+€5,3 millions) sous l'effet principalement d'une augmentation des produits d'intérêt sur les dépôts en espèces et d'une baisse des coûts liés au développement de l'activité, les coûts liés à energyRe Giga étant présentés comme un élément ajusté
- Contribution plus importante d'EGI (+€4,0 millions)
- Autres postes (+€0,4 million) portés essentiellement par une baisse des autres coûts non régulés (+€0,2 million), des coûts financiers chez Eurogrid International (+€0,7 million), en partie compensés par une hausse des coûts pour re.alto (-€0,4 million).

Le total des actifs a diminué de 5,2% pour s'établir à €1.844,9 millions (-€101,6 millions), le refinancement des titres hybrides ayant été en partie financé à partir de liquidités existantes à la suite de l'augmentation de capital réalisée l'année dernière, tandis que le dividende distribué aux actionnaires (-€140,4 millions) a été couvert par le produit du dividende des filiales. En outre, le Groupe a augmenté sa participation dans Eurogrid GmbH en prélevant €100 millions de ses facilités de crédit renouvelables.

Cela a également entraîné une augmentation de la dette financière nette de €209,4 millions, s'établissant à €469,6 millions.

Enfin, dans le cadre de l'investissement dans energyRe Giga, Elia Group SA a obtenu un crédit-pont de €400 millions, sur lequel aucun prélèvement n'avait été effectué à la fin de l'année. Elia Group dispose également de facilités de crédit renouvelables inutilisées s'élevant à €55 millions, tandis que les billets de trésorerie d'une valeur de €35 millions restent totalement inutilisés.



4.5. Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS

Résultats consolidés (en millions €) – période se terminant le 31 Décembre	2023 Elia Transmission (a)	2023 50Hertz Transmission (b)	2023 Activités non régulées et NemoLink (c)	2023 Ecritures de consolidation & transactions entre segments (d)	2023 Elia Groupe (a) + (b) + (c) + (d)
Produits	1.276,3	2.553,0	18,5	(5,3)	3.842,6
Autres produits	57,2	175,3	50,5	(72,3)	210,7
Produits (charges) nets réglementaires	50,4	(150,1)	0,0	0,0	(99,7)
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(219,8)	(332,2)	(0,9)	0,0	(552,9)
Résultat des activités opérationnelles	287,6	378,7	(22,0)	(0,1)	644,2
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	2,8	0,0	27,3	0,0	30,2
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	290,5	378,7	5,4	(0,1)	674,4
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	510,2	710,9	6,3	(0,1)	1.227,3
Produits financiers	19,2	37,5	4,9	0,0	61,6
Charges financières	(73,9)	(97,3)	(9,8)	0,1	(181,0)
Charge d'impôt sur le résultat	(54,9)	(100,4)	(0,2)	0,0	(155,5)
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société	180,9	174,8	(0,2)	0,0	355,4
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2023
Total des actifs	8.277,8	10.086,6	1.844,9	(819,2)	19.390,1
Dépenses d'investissements	747,5	1.728,1	1,1	0,0	2.476,7
Dette financière nette	3.479,1	4.693,3	469,6	0,0	8.641,9

Résultats consolidés (en millions €) – Période se terminant le 31 Décembre	2022 Elia Transmission (a)	2022 50Hertz Transmission (b)	2022 Activités non régulées et NemoLink (c)	2022 Ecritures de consolidation & transactions entre segments (d)	2022 (a) + (b) + (c) + (d) Elia Groupe
Produits	1.420,4	2.222,4	5,9	(32,7)	3.616,0
Autres produits	147,6	125,9	38,9	(52,7)	259,6
Produits (charges) nets réglementaires	(6,7)	244,4	0,0	0,0	237,7
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(214,4)	(297,3)	(0,7)	0,0	(512,4)
Résultat des activités opérationnelles	259,6	314,1	(13,6)	(0,3)	559,8
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	2,4	0,0	37,1	0,0	39,5
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	262,0	314,1	23,6	(0,3)	599,4
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	476,4	611,5	24,3	(0,3)	1.111,8
Produits financiers	1,3	73,9	3,8	(3,6)	75,4
Charges financières	(63,7)	(46,6)	(12,5)	3,9	(119,0)
Charge d'impôt sur le résultat	(42,7)	(105,3)	0,4	0,0	(147,5)
Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société	156,9	188,9	15,2	0,0	361,0
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022
Total des actifs	7.848,6	11.638,1	1.946,5	(838,9)	20.594,3
Dépenses d'investissements	449,0	1.135,9	0,9	0,0	1.585,8
Dette financière nette	2.916,2	1.255,3	260,1	0,0	4.431,6

Les transactions entre les segments ne sont pas significatives.

Le Groupe n'a aucune concentration de clients dans aucun de ses segments opérationnels.

4.6. Éléments ajustés - tableau de réconciliation

(en millions €) – Période se terminant le 31 Décembre 2023	Elia Transmission	50 Hertz Transmission	Activités non- régulées et Nemo Link	Ecritures consolidation	Elia Group
EBIT - Éléments non récurrents					
Coûts de transaction (acquisition d'EnergyRe Giga - US)	0,0	0,0	(11,9)	0,0	(11,9)
Totale EBIT - éléments non récurrents	0,0	0,0	(11,9)	0,0	(11,9)
Impôt lié	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat net – éléments non récurrents	0,0	0,0	(11,9)	0,0	(11,9)

En 2023, le Groupe présente les coûts de transaction liés à l'acquisition d'une participation minoritaire dans EnergyRe Giga US en tant qu'« éléments ajustés ». Pour de plus amples informations sur la transaction, nous vous renvoyons à la note 8.4 - Événements postérieurs à la clôture.

Aucun élément ajusté n'a été comptabilisé en 2022



5. Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

La base de préparation n'a subi aucune modification, de sorte qu'il n'a pas fallu retraiter des chiffres des années précédentes.

5.1. Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits

(en millions €)	2023	2022
Revenus, produits (charges) nets du mécanisme de décompte inclus	3.742,9	3.853,7
Produits du réseau :	3.670,6	3.837,0
Last-mile connexion	4,8	5,1
Autres produits	67,5	11,6
Produits (charges) nets du mécanisme de décompte	(99,7)	237,7
Autres produits	210,7	259,6
Services et expertises techniques	1,6	(0,8)
Production immobilisée	156,6	107,0
Utilisation optimale des actifs	17,4	16,2
Autres	32,5	136,6
Plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles	2,5	0,7

Nous renvoyons aux rapports spécifiques par segment pour une analyse détaillée des revenus comptabilisés du Groupe au niveau des segments. Les produits et autres produits enregistrés s'élèvent à €1.383,9 millions pour le segment Elia Transmission (Belgique) (note 4.2), à €2.578,2 millions pour le segment 50Hertz Transmission (Allemagne) (note 4.3) et à €69,0 millions pour le segment Activités non régulées et Nemo Link (note 4.4). Le total des produits et autres produits rapportés s'élève à €3.953,5 millions.

Aucune autre information géographique n'est fournie, car les produits sont générés dans les pays où l'infrastructure de réseau est située, ce qui correspond largement aux segments susmentionnés.

La production immobilisée du Groupe fait référence au temps consacré aux projets d'investissement par son propre personnel.

Durant la période de reporting, le Groupe a comptabilisé €4,8 millions de produits qui ont été inclus dans le solde des passifs sur contrats au début de la période (€147,2 millions). Des informations complémentaires sont fournies à la note 6.16. Durant la période de reporting, le Groupe n'a pas comptabilisé de produits substantiels pour des obligations de performance concernant des périodes précédentes.

5.2. Charges d'exploitation

APPROVISIONNEMENTS, SERVICES ET BIENS DIVERS

(en millions €)	2023	2022
Approvisionnement et marchandises	17,2	69,7
Achat services auxiliaires	1.673,7	2.142,4
Services et biens divers (l'achat de services auxiliaires exclus)	604,6	412,3
Total	2.295,6	2.624,4

Les coûts des « approvisionnements et marchandises » du Groupe sont en baisse à €17,2 millions pour l'exercice 2023. En 2023, les coûts sont imputables au segment belge pour €4,4 millions (€5,0 millions en 2022), au segment allemand pour €12,8 millions (€64,2 millions en 2022) et à EGI pour €0,1 million (€0,5 million en 2022). Dans le segment allemand, la diminution s'explique principalement par le fait que, l'année précédente, les services fournis par des tiers étaient essentiellement comptabilisés dans les matières premières. À partir de 2023, ces services (€66,1 millions en 2023 ; €73,2 millions pour l'année précédente) sont comptabilisés dans les services et autres biens.

L'« achat de services auxiliaires » comprend les coûts des services permettant au Groupe de gérer l'équilibre entre la production et la demande, de maintenir la tension du réseau constante et de gérer les congestions sur ses réseaux. Les coûts engagés en 2023 par Elia Transmission (Belgique) ont reculé pour s'établir à €375,1 millions (contre €566,8 millions en 2022), surtout en raison de la diminution des prix pour couvrir les pertes d'électricité et la baisse des activations pour équilibrer le réseau dans un contexte de prix de l'énergie élevés. 50Hertz Transmission (Allemagne) a fait face à une baisse de ses charges (€1.298,6 millions en 2023 contre €1.575,6 millions en 2022), qui s'explique elle aussi par la baisse des prix de l'électricité.

Les « services et biens divers » concernent la maintenance du réseau, les services fournis par des tiers, les primes d'assurances, les honoraires de conseil, etc. Leur coût a augmenté de €192,3 millions (+46,6%) à €604,6 millions. Cette progression s'explique principalement par la hausse du niveau des activités (régulatoires mais aussi EGI) dans un environnement inflationniste.

FRAIS DE PERSONNEL ET PENSIONS

(en millions €)	2023	2022
Rémunérations	313,2	274,6
Charges sociales	64,2	56,6
Frais de pensions	25,6	29,6
Autres charges sociales	7,8	5,8
Frais d'émissions d'actions ordinaires	0,1	2,0
Avantages du personnel (autres que les pensions)	3,6	3,6
Total	414,5	372,1

Les frais de personnel ont augmenté de €42,4 millions en 2023 en raison de l'indexation et de la croissance continue des effectifs, notamment sur le segment non régulé. Pour Elia Transmission (Belgique), les frais de personnel s'élevaient à €188,4 millions en 2023 contre €183,5 millions en 2022. 50Hertz Transmission (Allemagne) représentait €201,8 millions des frais de personnel du Groupe pour 2023 (exercice précédent : €168,1 millions), tandis que les activités non régulées et Nemo Link représentaient €24,2 millions (exercice précédent : €20,5 millions). Les trois segments ont connu une hausse du nombre d'équivalents temps plein, engagés pour soutenir l'accélération de la transition énergétique et les opportunités de développement liées à l'expansion des activités offshore internationales.

Une nouvelle hausse de capital en faveur des membres du personnel d'Elia Group SA et de ses filiales belges est intervenue en avril 2023. L'augmentation de capital a entraîné la création de 5.984 actions supplémentaires sans valeur nominale. Les employés du Groupe ont bénéficié d'une réduction de 16,66% sur le cours de l'action, qui a donné lieu à une réduction globale de €0,1 million.

Voir la note 6.14 « Avantages du personnel » pour plus d'informations sur les frais de pension et les avantages du personnel.

AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEURS, VARIATION DES PROVISIONS

(en millions €)	2023	2022
Amortissements des immobilisations incorporelles	40,2	30,2
Amortissements des immobilisations corporelles	517,3	483,6
Total des amortissements	557,5	513,7
Pertes de valeur sur stocks	0,0	0,0
Total des pertes de valeur	0,0	0,0
Provisions pour litiges	(2,6)	(1,5)
Provisions environnementales	(2,0)	0,3
Autres provisions	0,0	0,0
Variations de provisions	(4,6)	(1,3)
Amortissements, réductions de valeur et variation dans les provisions	552,9	512,4

Le total des « amortissements et pertes de valeurs, variation des provisions » a augmenté de €512,4 millions en 2022 à €552,9 millions en 2023, surtout à cause d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles due à la hausse des actifs non courants.

Une description détaillée et le tableau des mouvements sont fournis dans d'autres sections pour les immobilisations incorporelles (voir la note 6.2), les immobilisations corporelles (voir la note 6.1) et les provisions (voir la note 6.15).

AUTRES CHARGES

(en millions €)	2023	2022
Charges fiscales d'exploitation	22,1	15,4
Résultat de cession d'immobilisations corporelles	19,2	17,8
Moins-value sur réalisation des créances	2,6	1,2
Autres	2,5	10,0
Total	46,4	44,4

En 2023, la part d'Elia Transmission (Belgique) dans les autres charges du Groupe était de €25,3 millions (€26,6 millions en 2022), la part totale de 50Hertz Transmission (Allemagne) s'élevait à €15,6 millions (€17,0 millions en 2022) et celle des activités non régulées et du segment Nemo Link représentait €6,7 millions (€0,9 million en 2022).

Les charges fiscales d'exploitation comprennent principalement des taxes immobilières. L'augmentation s'explique principalement par les taxes immobilières payées par le Groupe en Allemagne (et refacturées en grande partie à ses partenaires).

Les pertes sur cession d'immobilisations corporelles totalisent €11,5 millions pour Elia Transmission (Belgique), contre €12,8 millions l'année précédente. 50Hertz Transmission (Allemagne) a enregistré €7,7 millions de pertes sur cession d'immobilisations corporelles en 2023, contre €5,0 millions en 2022.

Le total des pertes de valeur sur créances commerciales est expliqué à la note 8.1 « Gestion des risques financiers et des dérivés ».

5.3. Charges financières nettes

(en millions €)	2023	2022
Produits financiers	61,6	75,4
Produits d'intérêts des valeurs de placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des prêts octroyés	58,5	4,2
Autres produits financiers	3,2	71,2
Charges financières	(181,0)	(119,0)
Charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires	(162,4)	(112,0)
Charges d'intérêts d'instruments de couverture	2,8	(0,6)
Charges financières diverses	(1,3)	(1,3)
Autres charges financières	(20,1)	(5,1)
Charges financières nettes	(119,3)	(43,6)

Le résultat financier a reculé de €75,4 millions en 2022 à €61,6 millions en 2023. L'écart global résulte d'effets opposés au sein de ce poste :

- Augmentation des produits d'intérêts sous l'effet de soldes de trésorerie plus élevés au cours de l'année (en particulier en Allemagne) dans un environnement de taux d'intérêt plus élevés, combinée à une politique d'investissement dynamique en 2023 (+€53,3 millions).
- Diminution des autres produits financiers en raison de l'impact négatif de la réévaluation de la provision pour recettes tirées de la congestion des lignes d'interconnexion à reverser aux clients du réseau en Allemagne : l'impact positif de €69,2 millions en 2022 s'avère négatif, les charges s'élevant à €4,2 millions en 2023.

Les charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires ont augmenté de €50,4 millions par rapport à l'année précédente. Voir la note 6.13 pour de plus amples informations à propos des prêts en cours et des intérêts payés en 2023.

Les charges d'intérêts sur les contrats locatifs sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges financières se sont inscrites en hausse, de €5,1 millions en 2022 à €20,1 millions en 2023 (+€15,0 millions).

- En 2022, des produits nets sur les questions de réglementation allemandes (montant de crédit de €69,2 millions) ont été comptabilisés sous « Produits financiers » en lien avec les provisions pour la gestion des congestions. Comme expliqué ci-dessus, des charges nettes sont rapportées en 2023 pour un montant de €4,2 millions.
- Les intérêts sur les provisions et les avantages du personnel ont enregistré une hausse respective de €3,2 millions et €3,0 millions, l'écart s'expliquant essentiellement par les frais et commissions bancaires et les frais sur dettes (+€4,3 millions).

Nous vous renvoyons à la note 6.13 pour plus de détails sur la dette nette et les prêts.

5.4. Impôts

COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat consolidé comprend les charges d'impôts suivantes :

(en millions €)	2023	2022
Année en cours	120,7	112,8
Ajustements des exercices précédents	1,2	(0,7)
Total impôt courant sur le résultat	121,9	112,1
Reprise des écarts temporaires	33,6	35,4
Total impôt différé	33,6	35,4
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	155,5	147,5

Le total des charges d'impôt a été plus élevé en 2023 qu'en 2022. Cette augmentation est principalement à mettre en rapport avec le bénéfice plus élevé généré en Belgique.

Les actifs d'impôts différés sont décrits plus bas à la note 6.7.



RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

L'impôt sur les bénéfices (pertes) du Groupe avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition statutaire belge applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées :

(en millions €)	2023	2022
Résultat avant impôt sur le revenu	555,0	555,7
Taux locaux d'impôt des sociétés	25,0 %	25,0 %
Impôt sur le résultat utilisant les taux locaux d'impôt des sociétés	(138,8)	(138,9)
Effet des taux d'imposition à l'étranger	(16,8)	(17,5)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	8,3	10,0
Dépenses non admises	(16,6)	(11,0)
Ajustements des exercices précédents	(0,1)	0,8
Crédit d'impôt et autres réductions de l'impôt	5,5	7,3
Impact des impôts différés non-reconnu sur des pertes fiscales reportées	(5,9)	(4,6)
Impôts sur titres hybrides	8,6	4,8
Surcoûts d'emprunt	0,0	0,0
Autres	0,4	1,6
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	(155,5)	(147,5)

* Le taux d'imposition en Allemagne s'élève à 29,93 % en 2023 et 29,93 % en 2022, le taux d'imposition en Belgique s'élève à 25% en 2022 et 2023

En 2023, le taux d'imposition effectif du Groupe est de 28,00%, contre 26,54% en 2022. Cette hausse est due essentiellement à une contribution plus importante du segment belge au résultat avant impôt à un taux d'imposition effectif plus élevé que celui de l'exercice précédent (de 17,98% à 20,85%, s'expliquant par une plus faible contribution des entreprises mises en équivalence et un crédit d'impôt moins élevés en 2023).

Le Groupe a appliqué l'exemption temporaire, publiée par l'IASB en mai 2023, en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés de l'IAS 12. En conséquence, le Groupe ne comptabilise ni ne publie aucune information sur les actifs et passifs d'impôts différés rattachés à l'impôt sur le résultat des règles du deuxième pilier.

Le 14 décembre 2023, le gouvernement de Belgique – pays dans lequel est établie la société mère – a approuvé la législation du deuxième pilier introduisant des impôts sur le résultat, effective à compter du 1^{er} janvier 2024. En vertu de cette législation, la société mère sera soumise, en Belgique, à un impôt complémentaire sur les bénéfices de ses filiales taxées à un taux d'imposition effectif inférieur à 15%.

Sur la base des analyses réalisées, le Groupe ne devrait toutefois pas être soumis à cet impôt complémentaire pour ses activités dans aucune de ces juridictions.

- Les nouvelles dispositions législatives n'entrant en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2024, elles n'ont aucune incidence fiscale pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

- Si l'impôt complémentaire avait été appliqué en 2023, aucun impôt complémentaire minimum ne serait dû pour aucune de ces juridictions en vertu des règles applicables liées à la sphère de sécurité transitoire.
- Les prévisions du Groupe en matière d'impôts sur le résultat ainsi que les informations actuellement disponibles nous permettent de tirer une conclusion similaire pour l'avenir proche (2024 à 2026).

Le Groupe continue d'évaluer l'impact de la législation du deuxième pilier relative aux impôts sur le revenu sur ses résultats financiers futurs.

5.5. Résultat par action

RÉSULTAT ORDINAIRE PAR ACTION

Le résultat ordinaire par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société (après ajustement pour répartition sur titres hybrides) (€324,5 millions) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice.

(en millions €)	2023	2022
Résultat global total attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires	324	342
Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires	0	0
Bénéfice aux fins du bénéfice dilué par action	324	342
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} janvier	73.515.839	68.728.055
Propres actions au 1 ^{er} janvier	(13.480)	(7.248)
Effet des actions émises en avril 2023	5.984	
Effet des actions émises en juin 2022		4.739.864
Effet des actions émises en décembre 2022		47.920
Propres actions - mouvement net de l'année	(8.599)	(6.232)
Action ordinaires en circulation au 31 décembre	73.499.744	73.502.359
Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (de base)	73.499.387	71.142.846
Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires	0	0
Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (dilué)	73.499.387	71.142.846
Résultat de base par action (en €)	4,41	4,80
Bénéfice dilué par action (en €)	4,41	4,80

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les conséquences de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent des options d'achat d'actions et des obligations convertibles.

Le résultat dilué par action est égal au résultat ordinaire par action étant donné qu'il n'existe pas d'options d'achat d'actions ni d'obligations convertibles.

5.6. Autres éléments du résultat global

Le résultat global total comprend à la fois le résultat de la période comptabilisé dans le compte de résultats et les autres éléments du résultat global comptabilisés dans les capitaux propres. Les « autres éléments du résultat global » comprennent toutes les variations des capitaux propres autres que les changements liés au propriétaire, qui sont rapportés dans l'état des variations des capitaux propres.

Le total des autres éléments du résultat global pour 2023 s'élève à €272,2 millions d'impact négatif, ce qui représente une nette diminution par rapport à l'exercice précédent (€65,6 millions d'impact négatif). Les principaux moteurs de ce résultat sont décrits ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Depuis 2021, 50Hertz applique une comptabilité de couverture dans le but de réduire le risque de fluctuations du montant attendu des pertes réseau. En raison de la baisse des prix de l'énergie durant l'année, la juste valeur de ces contrats est passée de +€129,6 millions en 2022 à -€224,8 millions fin 2023, ce qui correspond à une baisse de €354,5 millions (avant impôt). Cet impact a été amplifié par l'écart négatif de la juste valeur des produits dérivés contractés en Belgique dans le cadre de la préouverture des probables opérations de dettes prévues (émission d'obligations). La juste valeur de ces dérivés a reculé de €65,3 millions en 2022 à €40,2 millions (avant impôt) à la fin de l'année 2023. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons aux notes 6.18 et 8.1.

L'impôt relatif à ces éléments s'élève à +€112,7 millions.

Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global

Il n'y a pas eu de réévaluation significative en 2023. L'évaluation à la juste valeur de la participation d'EEX (voir la note 6.6), dans laquelle 50Hertz Transmission détient une participation de 5,4%, a entraîné un gain de €32,7 millions au 31 décembre 2022.

Réévaluation des obligations au titre des prestations définies

Les autres éléments du résultat global sur les obligations au titre des prestations définies ont eu un impact négatif de €6,5 millions. Cet impact s'explique essentiellement par la baisse du taux d'actualisation et les ajustements d'expérience résultant de l'augmentation plus importante des salaires, partiellement compensés par le rendement positif des actifs du plan. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons à la note 6.14.

L'impôt relatif à ces éléments s'élève à +€1,8 million.



6. Éléments de l'état consolidé de la situation financière

6.1. Immobilisations corporelles

(en millions €)	Terrains et constructions	Machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Location et droits similaires	Immobilisations en cours	Total
VALEUR D'ACQUISITION							
Solde au 1er janvier 2022	465,8	11.775,0	372,3	35,1	166,1	2.098,8	14.913,2
Acquisitions	9,3	334,0	34,7	0,1	(15,6)	1.130,1	1.492,6
Désaffectations	(1,8)	(82,6)	(8,4)	0,0	0,5	(0,7)	(93,0)
Transferts	3,6	718,9	105,6	11,1	0,0	(838,0)	1,1
Solde au 31 décembre 2022	476,8	12.745,3	504,2	46,4	151,0	2.390,1	16.313,8
Solde au 1er janvier 2023	476,8	12.745,3	504,2	46,4	151,0	2.390,1	16.313,8
Acquisitions	7,9	220,8	44,9	0,6	14,6	2.045,8	2.334,5
Désaffectations	(3,7)	(86,9)	(10,7)	(6,3)	(18,5)	(0,1)	(126,2)
Transferts	8,4	416,5	7,5	0,2	(9,4)	(422,7)	0,6
Solde au 31 décembre 2023	489,4	13.295,7	545,9	40,9	137,7	4.013,2	18.522,6
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES							
Solde au 1er janvier 2022	(40,5)	(3.726,6)	(205,7)	(32,4)	(48,6)	0,0	(4.053,7)
Amortissements	(6,2)	(404,1)	(59,1)	(0,6)	(13,5)		(483,6)
Désaffectations	1,2	59,4	8,1	0,0	(0,5)		68,2
Transferts	0,0	11,0	0,0	(11,0)	0,0		0,0
Solde au 31 décembre 2022	(45,5)	(4.060,3)	(256,7)	(44,0)	(62,5)	0,0	(4.469,1)
Solde au 1er janvier 2023	(45,5)	(4.060,3)	(256,7)	(44,0)	(62,5)	0,0	(4.469,1)
Amortissements	(6,1)	(430,2)	(64,9)	(0,5)	(15,5)		(517,3)
Désaffectations	3,0	76,7	10,2	6,3	16,8		113,1
Transferts	0,0	(9,7)	0,0	(0,2)	9,4		(0,5)
Solde au 31 décembre 2023	(48,6)	(4.423,5)	(311,4)	(38,5)	(51,8)	0,0	(4.873,9)
VALEUR COMPTABLE							
Solde au 1er janvier 2022	425,3	8.048,4	166,6	2,8	117,5	2.098,9	10.859,5
Solde au 31 décembre 2022	431,4	8.684,9	247,4	2,3	88,5	2.390,1	11.844,7
Solde au 1er janvier 2023	431,4	8.684,9	247,4	2,3	88,5	2.390,1	11.844,7
Solde au 31 décembre 2023	440,8	8.872,1	234,5	2,4	85,8	4.013,2	13.648,7

Des projets d'infrastructure (terrestres et offshore) à grande échelle sont en cours en Belgique et en Allemagne. Destinés à renforcer les réseaux belge et allemand, ces projets consistent à développer les infrastructures offshore nécessaires à l'intégration de quantités croissantes d'énergie renouvelable dans le réseau et à poursuivre la digitalisation de ces infrastructures. L'accélération de la transition énergétique et l'environnement inflationniste actuel guident les investissements du Groupe.

En Belgique, Elia Transmission a réalisé des investissements dans des immobilisations corporelles pour un total de €682,8 millions. Elle s'est essentiellement attelée à renforcer et à développer le réseau 380 kV, jetant les bases d'une expansion du réseau offshore et de l'intégration harmonieuse de l'énergie renouvelable. Quelque €158,5 millions ont été alloués au développement de l'infrastructure offshore, €321,7 millions au renforcement du réseau régional et aux raccordements des clients, tandis que près de €145,2 millions ont permis

de financer 203 projets de remplacement sur le réseau belge. En février 2023, Elia a octroyé le contrat EPCI (Engineering, Procurement, Construction & Installation) pour l'île Princesse Elisabeth, mais les travaux de fondation de l'île ne débuteront que début 2024 et dureront deux ans et demi.

En Allemagne, 50Hertz Transmission a investi €1.650,9 millions en immobilisations corporelles. Au total, €1.102,2 ont été investis dans des projets terrestres, tandis que les investissements offshore ont totalisé €494,3 millions. Parmi les investissements terrestres importants, citons la ligne CC SuedOstLink (€289,7 millions), essentielle au raccordement de la production offshore croissante du nord de l'Allemagne aux centres de consommation dans le sud. Qui plus est, l'accent a été particulièrement mis cette année sur le renforcement du réseau existant, avec la ligne aérienne de 380 kV entre Röhrsdorf et Remptendorf en tant que projet majeur, pour un coût de €137,3 millions. D'autres projets importants de renforcement impliquent les lignes aériennes dans le sud de la région d'Uckermark (€118,0 millions) et au nord d'Uckermark (€25,5 millions) ainsi que le tronçon de la ligne aérienne de 380 kV entre Pulgar et Vieselbach (€54,6 millions). D'autres projets terrestres notables ont été mis en œuvre pour consolider le réseau, comme la restructuration du poste Lauchstädt avec STATCOM et MSCDN (€44,7 millions), de même que la restructuration et le renforcement de la ligne aérienne entre Wolmirstedt et Güstrow (€44,4 millions).

En 2023, €33,8 millions de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les actifs en construction. Un montant de €8,7 millions, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,01%, provient du segment Elia Transmission Belgique (€6,1 millions à 1,91% en 2022). Un montant de €25,1 millions, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1,7%, a été comptabilisé dans le segment 50Hertz Transmission (€18,1 millions à 1,4% en 2022).

Si la transition énergétique représente un défi pour l'ensemble du Groupe, elle lui offre également des opportunités. Les objectifs climatiques ne font que confirmer la valeur stratégique et économique de la base d'actifs actuels sans incidence notable sur la durée d'utilité des actifs existants. La base d'actifs continuera à se moderniser et à se développer, comme en témoignent les différents projets qui ont démarré en 2023.

Il n'y avait pas d'hypothèques, ni de gages ni d'autres sûretés sur les immobilisations corporelles relatifs à des emprunts.

Les engagements pour investissements en cours sont décrits à la note 8.2. L'analyse des passifs de locatifs est présentée à la note 6.19.

6.2. Immobilisations incorporelles

(en millions €)	Coûts de développement software	Licences/ concessions	Autres actifs incorporels	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Total
VALEUR D'ACQUISITION					
Solde au 1er janvier 2022	268,4	34,5	0,9	0,0	303,8
Acquisitions	89,5	3,1	0,6	0,0	93,2
Désaffectations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts	(1,1)	0,0	0,0	0,0	(1,1)
Solde au 31 décembre 2022	356,8	37,6	1,6	0,0	395,9
VALEUR D'ACQUISITION 2023					
Solde au 1er janvier 2023	356,8	37,6	1,6	0,0	395,9
Acquisitions	30,3	2,1	0,0	110,5	143,0
Désaffectations	(0,2)	0,0	0,0	0,0	(0,2)
Transferts	(57,9)	0,0	1,9	55,5	(0,6)
Solde au 31 décembre 2023	329,0	39,7	3,4	166,0	538,2
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES					
Solde au 1er janvier 2022	(144,2)	(10,8)	(0,2)	0,0	(155,2)
Acquisitions	(26,3)	(3,5)	(0,3)	0,0	(30,2)
Désaffectations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2022	(170,5)	(14,4)	(0,5)	0,0	(185,4)
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES 2023					
Solde au 1er janvier 2023	(170,5)	(14,4)	(0,5)	0,0	(185,4)
Amortissements	(36,2)	(4,1)	0,0	0,0	(40,2)
Désaffectations	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Transferts	1,1	0,0	(0,6)	0,0	0,5
Solde au 31 décembre 2023	(205,4)	(18,4)	(1,1)	0,0	(224,9)
VALEUR COMPTABLE					
Solde au 1er janvier 2022	124,2	23,6	0,8	0,0	148,6
Solde au 31 décembre 2022	186,3	23,2	1,1	0,0	210,5
Solde au 1er janvier 2023	186,3	23,2	1,1	0,0	210,5
Solde au 31 décembre 2023	123,6	21,3	2,3	166,0	313,2

Le poste « Software » comprend aussi bien les applications informatiques développées par le Groupe pour l'exploitation du réseau que les logiciels développés pour les opérations normales du Groupe.

Le Groupe a investi un montant total de €143 millions, dont €64,7 millions dans Elia Transmission Belgium, €77,2 millions dans 50Hertz Transmission et €1,1 million dans les activités non régulées et le segment Nemo Link.

En 2023, €1,1 million de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les logiciels en développement (contre €0,6 million en 2022) dans le segment Elia Transmission Belgium, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,01% (1,91% en 2022). Aucun coût d'emprunt sur les logiciels en développement n'a été capitalisé dans le segment 50Hertz Transmission.

Le Groupe ne détient pas d'immobilisations incorporelles individuelles majeures au regard de ses états financiers, à l'exception des droits de capacité dans le câble Kontek (Danemark) pour €13,6 millions (avec une durée d'utilité résiduelle de 10 ans [jusqu'en 2033]) et de l'ERP (€32,8 millions avec une durée d'utilité résiduelle de 4 ans [jusqu'en 2027]).

Le Groupe n'a pas identifié de contrats SAAS pour le moment. Ce type d'accord pourrait être conclu à l'avenir.

6.3. Goodwill

Il n'y a pas eu de changement de goodwill au cours des années 2022-2023. La valeur comptable est la suivante :

(en millions €)	Goodwill
VALEUR D'ACQUISITION	
Solde au 1er janvier 2022	2.411,1
Solde au 31 décembre 2022	2.411,1
Solde au 1er janvier 2023	2.411,1
Solde au 31 décembre 2023	2.411,1

Le goodwill se rapporte aux regroupements d'entreprises décrits ci-dessous et est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Elia Transmission pour l'acquisition d'Elia Asset et d'Elia Engineering, ainsi qu'à l'unité génératrice de trésorerie 50Hertz Transmission pour l'acquisition des 20% de participation dans Eurogrid International :

(en millions €)	2023
Acquisition Elia Asset – 2002	1.700,1
Acquisition Elia Engineering – 2004	7,7
Acquisition Eurogrid International – 2018	703,4
Total	2.411,1

CONTRÔLE DES PERTES DE VALEUR POUR LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE COMPRENANT DU GOODWILL

En vertu des règles IFRS, il convient de contrôler les pertes de valeur pour le goodwill au moins une fois par an ou lors de la survenue d'un événement déclencheur. Le goodwill est alloué aux UGT Elia Transmission et 50Hertz Transmission pour le contrôle de pertes de valeur. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un goodwill a été alloué font l'objet d'un contrôle de pertes de valeur au moins une fois par an.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée par référence à une valeur d'utilité calculée selon différentes méthodes (la méthode des flux de trésorerie actualisés (modèle « DCF ») et le modèle d'actualisation des dividendes (modèle « DDM »)) à partir de projections de flux de trésorerie établies sur la base de prévisions actualisées pour 2023 et du business plan 2024-2028, tels qu'approuvés par le comité de direction et le conseil d'administration, et sur des flux de trésorerie extrapolés au-delà de ce délai.

Les prévisions et projections incluses dans le scénario de référence ont été déterminées sur la base des plans d'investissement estimés, de la rémunération définie dans les cadres réglementaires, de l'évolution du marché, de la part de marché et de l'évolution des marges. Comme la base d'actifs du Groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires est déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires.

Les taux d'actualisation retenus correspondent au coût moyen pondéré du capital, ajusté afin de refléter le risque d'activité, de marché, de pays et de change de chaque UGT de goodwill revue. Les taux d'actualisation utilisés sont conformes aux sources d'information externes disponibles.

Les taux de croissance associés aux valeurs terminales ne dépassent pas le taux d'inflation ou le taux de croissance moyen à long terme du marché auquel l'UGT est dédiée.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous concernant l'UGT.

ACQUISITION D'ELIA ASSET ET D'ELIA ENGINEERING

L'acquisition d'Elia Asset (en 2022) et d'Elia Engineering (en 2024) par la Société a entraîné un écart de consolidation positif de respectivement €1.700,1 millions et €7,7 millions, qui n'a pas pu être alloué à des actifs spécifiques. Cette différence a, par conséquent, été comptabilisée en tant que goodwill affecté à l'activité régulée en Belgique. Depuis 2004, des contrôles annuels de pertes de valeur ont été menés et n'ont pas abouti à la comptabilisation de pertes de valeur.

Le contrôle de perte de valeur a été réalisé par un expert indépendant. Ce contrôle de perte de valeur se fonde sur la valeur d'utilité et utilise deux méthodes principales d'évaluation pour estimer le montant recouvrable : 1) la méthode des flux de trésorerie actualisés (modèle « DCF ») ; et 2) le modèle d'actualisation des dividendes (modèle « DDM »), qui sont en outre tous deux détachés en variantes d'évaluation en fonction du calcul de la valeur terminale.

Les flux de trésorerie futurs et dividendes futurs sont basés sur un plan d'affaires couvrant la période 2023-2033. Comme la base d'actifs du Groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires. Il est à noter que le cadre réglementaire dans lequel Elia évolue se caractérise par une base de revenus autorisée articulée autour de : 1) une juste rémunération de la base d'actifs régulés ; et 2) des incitatifs pour garantir la continuité de l'approvisionnement et améliorer l'efficacité. En tenant compte du fait que le régulateur autorisera une rémunération équitable de la base d'actifs régulés conforme aux attentes du marché, la base d'actifs régulés estimée de la dernière année de prévision peut être considérée comme une indication de la valeur terminale. Cette approche ne tient pas compte des flux de trésorerie potentiels générés par la réalisation ou le dépassement d'objectifs d'efficacité future.

Les méthodes d'évaluation sont soumises à différentes hypothèses, dont les plus importantes sont décrites ci-dessous.

1. Actualisation des futurs flux de trésorerie (modèles « DCF ») :

- Taux d'actualisation :
 - Coût des capitaux propres de 8,7% ;
- Taux sans risque : 3,1%
- Bêta : 0,90 ;
- Prime de risque du marché des capitaux propres : 5,5% ;
- Prime de risque du pays : 1,0% ;
- Prime petite entreprise : 0,9% ;
 - Coût de la dette avant impôt : 4,3% ;
 - Prime de risque opérationnel : -1,1% ;
 - Taux d'imposition sur les sociétés : 25% ;
 - Objectif de taux d'endettement (D/(D+CP)) : 60% ;
 - Coût moyen pondéré du capital après impôt : 5,4% ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
 - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,15x RAB en 2033 ;

N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.

- Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 3,0%. Ce taux de croissance à long terme est supérieur à l'inflation attendue sur le long terme, l'objectif étant de profiter des rendements générés par les investissements importants dans le business plan.

2. Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM ») :

- Taux d'actualisation :
 - Coût des capitaux propres : 8,7% ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
 - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,15x RAB en 2033.

N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.

- Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 3,0%. Cette approche part de l'hypothèse que la valeur résiduelle est composée de bénéfice après impôt diminué des investissements et tient compte des emprunts nets (en relation avec les investissements). Toutefois, le bénéfice et donc les paiements de dividende pour l'exercice 2033 ne reflètent probablement pas encore l'impact (positif) des investissements prévus pour la période 2026-2033.

Conclusion :

- L'analyse indépendante, reposant sur un point médian (€3.901 millions) des différentes approches d'évaluation et variantes utilisées n'a pas permis d'identifier une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2023. De plus, les multiples de marché (basés sur les valeurs d'entreprise actuelles et l'EBITDA actuel/prévisionnel) ont été appliqués par souci de plausibilité.
- Comme la médiane et la moyenne des différentes méthodes présentées ci-dessus étaient relativement éloignées (respectivement €3.394 millions et €5.425 millions), surtout en raison de différences d'hypothèses quant à la valeur terminale, le point médian de l'expert se base sur 75% de la médiane et 25% de la moyenne, en gardant à l'esprit, entre autres facteurs, que la médiane seule peut ne pas refléter de manière appropriée l'impact de la rémunération incitative sur la valeur terminale (voir ci-dessus pour obtenir plus de détails).
- Par rapport à 2022, le contexte a légèrement changé, offrant au Groupe une plus grande visibilité quant à la manière dont les taux de rendement sont calculés, compte tenu des paramètres de marché changeants. En effet, les discussions sur la nouvelle méthodologie tarifaire ont débouché sur un nouveau mécanisme destiné à protéger le RoE contre une hausse des taux d'intérêt. La méthodologie prévoit une rémunération additionnelle en lien avec le niveau OLO. Le fait que le rendement régulé des capitaux propres soit à présent directement lié à l'évolution du taux sans risque conduit à recourir à une prime de risque opérationnel négative et à appliquer un niveau très similaire du coût moyen pondéré du capital par rapport à 2022 malgré une augmentation du taux sans risque. Cette prime de risque négative découle de la différence entre la moyenne du RoE et le coût des capitaux propres, compte tenu du bêta dérivé du groupe de pairs (0,66 = vision du marché) et de ce rendement des capitaux propres. Compte tenu de cette évolution et de la nature réglementée des activités regroupées au sein de l'UGT, une variation raisonnable de l'une des données d'évaluation n'entraînerait pas de pertes de valeur.

ACQUISITION D'EUROGRID INTERNATIONAL

- En avril 2018, l'acquisition par le Groupe d'une participation supplémentaire de 20% dans Eurogrid International a engendré un goodwill de €703,4 millions. Cette différence de consolidation a été allouée à l'UGT 50Hertz Transmission, dans la mesure où elle comprend toutes les recettes et charges ainsi générées.
- Le contrôle de perte de valeur a été réalisé par un expert indépendant. Ce contrôle de perte de valeur repose sur deux méthodes d'évaluation principales : 1) une méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) et 2) un modèle d'actualisation des dividendes (DDM). Ces deux méthodes se distinguent par des variantes d'évaluation différentes en fonction du calcul de la valeur terminale. Les flux de trésorerie futurs et dividendes futurs sont basés sur un plan d'affaires 2023-2033 (deux périodes tarifaires). Comme la base d'actifs du Groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires.

Les méthodes d'évaluation sont sujettes à différentes hypothèses, dont voici les principales :

1. Actualisation des futurs flux de trésorerie (modèles « DCF ») :

- Taux d'actualisation :
 - Coût des capitaux propres : 8,0% ;
- Taux sans risque : 3,1%
- Bêta : 0,90 ;
- Prime de risque du marché des capitaux propres : 5,5% ;
- Prime de risque du pays : 0,0% ;
- Prime petite entreprise : 1,0% ;
- Prime de risque opérationnel : -1,0% ;
 - Coût de la dette avant impôt : 4,3% ;
 - Taux d'imposition sur les sociétés : 30% ;
 - Objectif de taux d'endettement (D/(D+CP)) : 60% ;
 - Coût moyen pondéré du capital : 5,0% ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
 - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,15x RAB en 2033 ;
 - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 2,0%.

2. Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM ») :

- Taux d'actualisation :
 - Coût des capitaux propres : 8,0% ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
 - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,15x RAB en 2033 ;
 - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 2,0%.

Conclusion :

- Ni l'analyse indépendante, reposant sur un point médian (€4.448 millions) des différentes approches d'évaluation et variantes utilisées ni l'analyse de sensibilité n'ont permis d'identifier une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2023. De plus, les multiples de marché (basés sur les valeurs d'entreprise actuelles et l'EBITDA actuel/prévisionnel) ont été appliqués par souci de plausibilité.
- Les points médians et la moyenne des différentes méthodes présentées ci-dessus étaient relativement proches (respectivement €3.271 millions et €3.269 millions), dans la mesure où les hypothèses quant à la valeur terminale étaient similaires. Ni l'analyse indépendante, reposant sur un point médian des différentes approches d'évaluation et variantes utilisées, ni l'analyse de sensibilité n'ont permis d'identifier une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2023.
- Par rapport à 2022, le contexte a légèrement changé, offrant au Groupe une plus grande visibilité quant à la manière dont les taux de rendement sont calculés, compte tenu des paramètres de marché changeants. En effet, les discussions sur la nouvelle méthodologie tarifaire ont débouché sur un nouveau mécanisme destiné à protéger le RoE (return on equity) d'une hausse des taux d'intérêt. Le RoE sera lié au taux sans risque allemand pour tous les nouveaux actifs. Le fait que le rendement régulé des capitaux propres soit à présent directement lié à l'évolution du taux sans risque conduit à recourir à une prime de risque opérationnel négative et à appliquer un niveau inchangé du coût moyen pondéré du capital par rapport à 2022 malgré une augmentation du taux sans risque. Cette prime de risque négative découle de la différence entre la moyenne du RoE et le coût des capitaux propres, compte tenu du bêta dérivé du groupe de pairs (0,66 = vision du marché) et de ce rendement des capitaux propres. Compte tenu de cette évolution et de la nature réglementée des activités regroupées au sein de l'UGT, une variation raisonnable de l'une des données d'évaluation n'entraînerait pas de pertes de valeur.

6.4. Créances commerciales et autres créances à long terme

Les créances commerciales et autres créances non courantes sont principalement composées de la part à long terme de la subvention d'investissement accordée (€55,0 millions contre €95,0 millions fin 2022) à hauteur d'une subvention de €99,7 millions sur un investissement total budgété d'environ €600,0 millions.

Cette subvention a été allouée pour la création d'une île artificielle offshore (l'Île Princesse Élisabeth) dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience (instrument de l'UE visant à soutenir le projet des États membres et à aider l'UE à sortir plus forte et plus résiliente de la crise actuelle). Cette île servira de hub énergétique multifonctionnel/extension du réseau électrique en mer du Nord. Elle permettra de relier les parcs éoliens de la mer au continent et de créer de nouveaux raccordements avec les pays voisins.

Au 31 décembre 2023, un montant de €55,0 millions reste à recevoir au-delà de 2024 et est donc présenté comme une créance à long terme, alors que €40,0 millions ont été transférés en créance à court terme.

La trésorerie est collectée à mesure que les étapes définies sont franchies. La recouvrabilité de ce montant est garantie contractuellement. Aucun risque de crédit n'a été pris en compte sur cette créance à long terme.

6.5. Entreprises mises en équivalence

Les mouvements dans les entreprises mises en équivalence sont résumés comme suit :

(en millions €)	2023	2022
Entreprises mises en équivalence (ouverture)	261,2	309,6
Résultat de l'année	30,2	39,5
Dividendes reçus	(22,2)	(34,2)
Repaiement du capital d'une entreprise mise en équivalence		(53,8)
Entreprises mises en équivalence (clôture)	269,1	261,2
Dont filiales communes	250,7	243,4
Dont sociétés associées	18,4	17,8

Des informations plus détaillées figurent dans les sous-chapitres ci-dessous.

6.5.1 Joint-ventures

NEMO LINK LTD

Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de joint-venture avec National Grid en vue de construire la ligne d'interconnexion Nemo Link entre la Belgique et le Royaume-Uni. Ce projet prévoit la pose de câbles sous-marins et souterrains raccordés à des postes de conversion et à des postes électriques situés dans chaque pays, ce qui permet de

faire circuler de l'électricité dans les deux sens entre le réseau de chaque pays et améliore la fiabilité et l'accès à l'électricité et à une production durable, tant pour le Royaume-Uni que pour la Belgique. Chaque actionnaire détient une participation de 50% dans Nemo Link Ltd, une société britannique. L'interconnexion a été mise en service à la fin du mois de janvier 2019.

Pour financer le projet, les deux actionnaires ont accordé un financement à Nemo Link depuis 2016 par le biais d'un apport en capital et de prêts (selon une clé de répartition de 50/50). En juin 2019, les prêts ont été intégrés dans le capital social (prêt passé en capitaux propres).

En 2023, Nemo Link Ltd a payé à ses actionnaires des dividendes pour un total de €40,0 millions (€64,0 millions en 2022).

En 2022 et au 31 décembre 2023, les joint-ventures n'avaient pas de passifs éventuels ni d'engagements de capital significatifs.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives à la joint-venture, sur la base de ses états financiers IFRS, et la réconciliation avec la valeur comptable de l'intérêt du Groupe dans les états financiers consolidés.

(en millions €)	2023	2022
Pourcentage de la participation	50,0 %	50,0 %
Actifs non courants	564,6	591,3
Actifs courants	87,5	29,1
Passifs non courants	36,3	111,2
Passifs courants	114,4	22,3
Capitaux propres	501,5	486,9
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	250,7	243,4
Produits et autres produits	116,5	122,0
Total des amortissements	(27,2)	(27,1)
Autres charges	(16,4)	2,9
Charges financières nettes	(1,3)	(5,6)
Résultat avant impôt sur le revenu	71,6	92,3
Impôt sur le résultat	(16,9)	(18,1)
Résultat de l'année	54,6	74,2
Résultat global total de l'année	54,6	74,2
Part du Groupe dans le résultat de l'année	27,3	37,1
Dividendes reçus	20,0	32,0

6.5.2 Sociétés associées

Au 31 décembre 2023, le Groupe comptait deux sociétés associées, toutes deux mises en équivalence.

- Le Groupe détient une participation de 22,2% dans Coreso SA. Coreso SA est une entreprise qui fournit des services de coordination pour l'exploitation sécurisée du réseau à haute tension dans plusieurs pays européens.
- Le Groupe détient une participation de 17,0% dans HGRT SAS. HGRT SAS est une entreprise française détenant une participation de 49,0% dans Epex Spot, la Bourse de transactions au comptant dans le secteur de l'énergie en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse, au Luxembourg et (via sa société associée à 100% APX) au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique. En tant que l'un des fondateurs de HGRT, le Groupe a une action préférentielle qui lui confère un nombre minimum de représentants au conseil d'administration de HGRT. Cela constitue une influence significative et, par conséquent, HGRT est comptabilisée en utilisant la méthode de mise en équivalence. En 2023, le Groupe a reçu un dividende de €2,2 millions de HGRT (contre €2,2 millions en 2022).

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse.

Comme en 2022, aucun changement de périmètre n'est à rapporter en 2023.

En 2022 et au 31 décembre 2023, les sociétés associées n'avaient pas de passifs éventuels ni d'engagements de capital significatifs.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées relatives aux participations du Groupe dans ces entreprises, sur la base de leurs états financiers respectifs élaborés conformément aux normes IFRS.

(en millions €)	Coreso 2022	HGRT 2022
Pourcentage de la participation	22,2 %	17,0 %
Actifs non courants	10,1	96,9
Actifs courants	3,1	0,7
Passifs non courants	0,0	0,0
Passifs courants	7,9	0,0
Capitaux propres	5,3	97,5
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	1,2	16,6
Revenu	28,3	0,0
Autres charges	(27,1)	13,4
Résultat avant impôt sur le revenu	1,3	13,4
Impôt sur le résultat	(0,5)	(0,1)
Résultat de l'année	0,8	13,2
Résultat global total de l'année	0,8	13,2
Part du Groupe dans le résultat de l'année	0,2	2,2
Dividendes reçus		2,2
(en millions €)	Coreso 2023	HGRT 2023
Pourcentage de la participation	22,2 %	17,0 %
Actifs non courants	17,5	99,5
Actifs courants	4,7	1,0
Passifs non courants	0,0	0,0
Passifs courants	16,2	0,0
Capitaux propres	6,0	100,4
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	1,3	17,1
Revenu	32,6	0,0
Autres charges	(31,2)	16,1
Résultat avant impôt sur le revenu	1,5	16,1
Impôt sur le résultat	(0,7)	(0,2)
Résultat de l'année	0,7	15,9
Résultat global total de l'année	0,7	15,9
Part du Groupe dans le résultat de l'année	0,2	2,7
Dividendes reçus		2,2

6.6. Autres actifs financiers

(en millions €)	2023	2022
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,2	7,0
Droits à remboursement	36,8	33,7
Autres participations	76,7	75,7
Autres	0,3	0,8
Produits dérivés non-courants	121,0	117,2
Autres actifs financiers (non-courants)	7,2	219,7
Produits dérivés courants	7,2	219,7
Autres actifs financiers (courants)	128,2	336,9

Le total des autres actifs financiers a diminué de €208,7 millions par rapport à l'année précédente.

Les dépôts à terme immédiatement exigibles sont mesurés à leur juste valeur. Le profil de risque de ces placements est repris à la note 8.1. La valeur au 31 décembre 2023 est stable par rapport à 2022.

Les droits à remboursement sont liés aux obligations concernant (i) les employés retraités relevant de régimes de prestations spécifiques (régime B - régime non financé) et (ii) les plans de soins de santé et les prix réduits de l'énergie pour les membres du personnel retraités. Voir la note 6.14 : « Avantages du personnel ». Les droits à remboursement sont recouvrables grâce aux tarifs régulés. Le principe veut que tous les frais de pension engagés pour les employés retraités relevant du « régime B » et les frais liés aux plans de soins de santé et aux plans de prix réduits de l'énergie pour les membres du personnel retraités d'Elia soient définis par l'organisme de régulation (la CREG) comme des dépenses non gérables recouvrables par le biais des tarifs réglementaires. La baisse de la valeur comptable de cet actif est décrite à la note 6.14 « Avantages du personnel » et s'explique principalement par l'évolution du taux d'actualisation. Compte tenu de leur nature (actif réglementaire), ces actifs financiers ne sont pas considérés comme présentant un risque de perte de valeur.

Autres participations : le Groupe détient 5,4% (à 100%) d'actions à la Bourse européenne de l'énergie (EEX à Leipzig, Allemagne) pour une valeur totale de €42,7 millions à la date de reporting. Ces actions sont présentées sous la rubrique Autres participations en plus d'une participation de 8,0% (à 100%) dans JAO Joint Allocation Office SA, d'une participation de 6,7% (à 100%) dans TSCNET Services GmbH (Munich, Allemagne), une participation de 6,6% (à 100%) dans decarbonize GmbH (acquise en 2023) et d'une participation de 10,4% (à 100%) dans la Stiftung Kurt-Sanderling-Akademie des Konzerthausorchesters (Berlin, Allemagne). Les autres placements sont évalués à leur juste valeur. Ces placements font l'objet d'une réévaluation à chaque date de rapport. Tout écart par rapport à la période précédente est comptabilisé en autres éléments du résultat global. Il n'y a pas eu de réévaluation significative en 2023.

Instruments dérivés : les instruments dérivés affichent une baisse de €212,5 millions :

- Depuis 2021, 50Hertz applique une comptabilité de couverture dans le but de réduire le risque de fluctuations du montant attendu des pertes réseau. En raison de la baisse des prix de l'énergie au cours de l'année, la juste valeur de ces contrats s'est inscrite en négatif. Les contrats à long et à court terme sur les matières premières présentent une juste valeur négative. Cette évolution explique une baisse générale de €154,4 millions,
- laquelle a été amplifiée par la baisse de la juste valeur des instruments dérivés contractés en Belgique dans le cadre de la précoverture des probables opérations de dettes prévues (émission obligataire d'ETB). La juste valeur de ces dérivés s'élevait à €7,2 millions, contre €65,3 millions à la fin de l'année 2022. Voir la note 8.1 pour plus d'informations sur ces dérivés.

Pour de plus amples renseignements sur les instruments dérivés, nous renvoyons aux notes 6.18 et 8.1.

6.7. Actifs et passifs d'impôts différés

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS DANS LE BILAN

(en millions €)	2023		2022	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	23,3	(285,9)	25,1	(258,6)
Immobilisations incorporelles	0,0	(16,2)	0,0	(15,8)
Actifs financiers	67,4	(10,1)	7,4	(62,5)
Créances clients et autres débiteurs non courantes	9,3	(13,1)	1,2	0,0
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	35,8	(10,5)	33,9	(5,5)
Avantages du personnel	20,6	(9,2)	19,2	(10,8)
Provisions	40,9	0,0	36,3	0,0
Produits à reporter	31,9	(1,2)	28,2	(1,1)
Dettes réglementaires	0,0	(12,3)	79,4	(76,3)
Impôts différés sur subsides en capital	0,0	(25,3)	0,0	(25,3)
Pertes fiscales reportées	11,2		12,6	
Autres	8,5	(9,9)	0,3	(9,5)
Actifs/passifs fiscal avant compensation	249,0	(393,8)	243,6	(465,4)
Compensation	(247,0)	247,0	(241,8)	241,8
Actifs (passifs) nets d'impôt	2,1	(146,9)	1,8	(223,6)

Les changements relatifs aux actifs et passifs d'impôts différés peuvent se présenter comme suit :

VARIATIONS DANS LES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ SUITE AUX DIFFÉRENCES TEMPORAIRES AU COURS DE L'EXERCICE

(en millions €)	Actifs (passifs) nets d'impôt	Comptabilisé dans le compte de résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Autres	Total
2022					
Immobilisations corporelles	(221,0)	(13,8)	0,0	0,0	(234,8)
Immobilisations incorporelles	(15,4)	(0,4)	0,0	0,0	(15,8)
Actifs financiers	(105,7)	0,0	50,6	0,0	(55,1)
Créances clients et autres débiteurs non courantes	1,1	0,0	0,0	0,0	1,1
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	46,3	(6,9)	(0,1)	0,0	39,3
Avantages du personnel	14,9	(1,6)	(4,9)	0,0	8,5
Provisions	44,6	6,1	0,0	0,0	50,7
Produits à reporter	14,6	2,6	0,0	0,0	17,2
Dettes réglementaires	22,2	(19,1)	0,0	0,0	3,0
Impôts différés sur subsides en capital	(1,0)	0,0	0,0	0,0	(1,1)
Pertes fiscales reportées	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Autres	(9,3)	(2,4)	0,0	0,0	(11,7)
Total	(207,8)	(35,4)	45,6	0,0	(196,6)

(en millions €)	Actifs (passifs) nets d'impôt	Comptabilisé dans le compte de résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Autres	Total
2023					
Immobilisations corporelles	(233,5)	(29,1)	0,0	0,0	(262,6)
Immobilisations incorporelles	(15,8)	(0,4)	0,0	0,0	(16,2)
Actifs financiers	(55,1)	0,0	112,5	0,0	57,3
Créances clients et autres débiteurs non courantes	1,2	(5,0)	0,0	0,0	(3,8)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	28,4	0,3	(3,5)	0,0	25,2
Avantages du personnel	8,4	1,3	1,7	0,0	11,4
Provisions	36,3	4,7	0,0	0,0	40,9
Produits à reporter	27,1	3,6	0,0	0,0	30,7
Dettes réglementaires	3,1	(15,4)	0,0	0,0	(12,3)
Impôts différés sur subsides en capital	(25,3)	0,0	0,0	0,0	(25,3)
Pertes fiscales reportées	12,6	(1,4)	0,0	0,0	11,2
Autres	(9,2)	7,9	0,0	0,0	(1,4)
Total	(221,8)	(33,6)	110,7	0,0	(144,8)

Le passif d'impôts différés sur le droit d'usage en vertu de la norme IFRS 16 « Contrats de location » est repris dans les immobilisations corporelles, l'actif d'impôts différés sur les dettes de location-financement est repris dans les prêts et emprunts portant intérêt et autres passifs non courants.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON REPRIS AU BILAN

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait d'actifs d'impôts différés non repris au bilan pour un montant total de €41,7 millions. Ce montant peut être résumé comme suit :

(en millions €)	Brut	Impôts différés
Pertes fiscales	12,9	3,2
Realto	2,8	0,7
EGI (y compris succursales)	1,3	0,3
Windgrid	8,9	2,2
Revenus définitivement taxés (dividendes)	42,5	10,6
Elia Group	38,1	9,5
Eurogrid International (BE)	4,3	1,1
EGI	0,2	0,0
Surcoûts d'emprunts	111,5	27,9
Elia Group	111,5	27,9
TOTAL	167,0	41,7

Ces pertes fiscales non utilisées reportées, la déduction du dividende perçu reportée et les intérêts non déductibles reportés (règle de restriction des intérêts des sociétés) n'ont pas de date d'expiration. Une évaluation est effectuée chaque année pour déterminer la probabilité que ces déductions fiscales puissent être utilisées à l'avenir aux fins de diminuer la base imposable.

6.8. Stocks

(en millions €)	2023	2022
Approvisionnements	41,8	37,4
Travaux en cours	17,9	0,9
Pertes de valeurs actées	(17,1)	(16,7)
Total	42,7	21,6

Les articles présents dans le magasin sont principalement des pièces de rechange et de réserve destinées à l'entretien et aux travaux de réparation effectués sur les postes à haute tension, les lignes aériennes et les câbles souterrains du Groupe.

La valeur des stocks a augmenté par rapport au 31 décembre 2022. Il s'agit-là d'un changement général lié à l'accroissement des investissements des entreprises et des investissements réseau dans un contexte inflationniste.

Les pertes de valeur actées sont comptabilisées en fonction de la non-utilisation d'articles du stock sur la base de leur rotation sous-jacente. Elles sont légèrement supérieures à celles de 2022 (€0,4 millions de charges au cours de la période).

6.9. Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis

(en millions €)	2023	2022
Contrats de construction en cours	7,2	0,9
Créances clients	544,0	748,7
Acomptes versés	25,1	1,9
Surcharges	7,1	80,5
TVA et autres taxes	120,4	145,6
Autres	362,3	228,7
Créances clients et autres débiteurs	1.066,2	1.206,2
Charges à reporter	15,0	20,2
Intérêts acquis	6,3	4,9
Charges à reporter et produits acquis	21,4	25,1
Total	1.087,5	1.231,4

Le total des créances commerciales et autres créances, des charges à reporter et des produits acquis a reculé de €143,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des créances commerciales et des surcharges dans un contexte de baisse des prix.

Les actifs contractuels sont essentiellement liés à l'activité de conseil d'EGI et aux travaux de transport pour des tiers. La position a progressé, passant de €0,9 million l'année précédente à €7,2 millions en fin d'exercice.

Les créances commerciales ne portent pas d'intérêt et sont généralement exigibles dans les 15 à 30 jours. La baisse est due à la fois aux segments belge et allemand dans un contexte de forte activité et de diminution significative des prix de l'énergie.

La baisse des surcharges est essentiellement imputable à l'Allemagne, où la créance offshore comptabilisée en 2022 (€68,9 millions) s'est avérée négative. Le solde restant porte, pour l'essentiel, sur la Belgique (€6,8 millions).

Les « Autres créances » concernent principalement les appels de marge (avances reçues ou payées dans le cadre des accords de garantie mis en place par le Groupe pour gérer le risque de contrepartie sur les opérations portant sur les matières premières) du segment allemand (€289,5 millions).

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et aux risques de change, ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux créances commerciales, est reprise à la note 8.1.

Au 31 décembre, l'analyse d'échéance des créances commerciales se présentait comme suit :

(en millions €)	2023	2022
Non échues	519,0	639,6
Echues depuis 30 jours au plus	18,6	75,6
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	8,4	29,3
Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	2,6	1,8
Echues depuis plus d'un an et moins de deux ans	5,5	2,8
Total (excl. perte de valeur)	554,1	749,1
Créances douteuses	202,7	202,2
Réductions de valeur actées	(202,3)	(201,7)
Allocation pour pertes de crédit escomptées	(10,4)	(0,9)
Total	544,0	748,7

Voir la note 8.1 pour une analyse détaillée du risque de crédit encouru dans le cadre de ces créances commerciales.

Compte tenu de la nature (actifs réglementaires) et/ou du profil de risque des contreparties (État belge/allemand) des autres créances les plus significatives, il existe un faible risque de perte de valeur, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser de provision pour pertes.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants

(en millions €)	2023	2022
Créances fiscales	64,4	28,6
Dettes fiscales	(5,3)	(26,6)
Actifs (passifs) nets d'impôt	59,1	1,9

Le Groupe présente une position d'actifs nets d'impôt de €59,1 millions, en hausse par rapport à l'année précédente en raison des avances plus élevées sur l'impôt des sociétés. Par rapport à fin 2022, un plus grand nombre de filiales présentent une position d'actifs d'impôt. Les €64,4 millions de créances fiscales comptabilisées au 31 décembre 2023 sont en grande partie liés aux avances sur l'impôt des sociétés à récupérer pendant l'exercice 2024. Les passifs d'impôts ont reculé à €5,3 millions et sont à payer dans un délai d'un an.

6.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions €)	2023	2022
Dépôts à terme immédiatement exigibles	1.163,7	3.516,6
Comptes bancaires	204,4	634,6
Total	1.368,1	4.151,2

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de €2.783,1 millions. Cette baisse est essentiellement à mettre en rapport avec la diminution de l'excédent (surcharges) EEG, KWK et StromNEV de €352,6 millions (-€2.583,4 millions) en Allemagne et avec la réalisation du programme d'investissement en Belgique et en Allemagne, lequel reposait en partie sur un financement issu du flux de trésorerie opérationnel ainsi que sur les liquidités provenant de l'augmentation de capital de l'année dernière.

Les dépôts à court terme sont placés pour des périodes variant de quelques jours ou quelques semaines à plusieurs mois (généralement sans dépasser 3 mois), en fonction des besoins immédiats en liquidités, et génèrent des intérêts aux taux des dépôts à court terme.

Les soldes des comptes bancaires rapportent ou paient un intérêt conforme aux taux d'intérêt variables sur la base de l'intérêt journalier des dépôts bancaires. Les risques de taux du Groupe et l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont repris à la note 8.1.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés ci-dessus et dans le tableau des flux de trésorerie comprennent la trésorerie affectée pour un total de €255,7 millions détenus par 50Hertz Transmission GmbH et €2,4 millions détenus par Elia Re.

6.12. Capitaux propres

6.12.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société

CAPITAL SOCIAL ET PRIME D'ÉMISSION

Nombre d'actions	2023	2022
Nombre d'actions émises au début de l'année	73.515.839	68.728.055
Emises contre paiement comptant	5.984	4.787.784
Nombre d'actions émises à la fin de l'année	73.521.823	73.515.839
Nombres d'actions propres à la fin de l'année	22.079	13.480
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année	73.499.744	73.502.359

La seconde tranche de l'augmentation de capital pour les employés d'Elia, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 juin 2022 (augmentation de capital en deux étapes/périodes : l'une en 2022 pour un maximum de €5,0 millions et l'autre en 2023 pour un maximum de €1,0 million) a été finalisée en avril 2023. L'augmentation de capital a donné lieu à la création de 5.984 actions supplémentaires sans valeur nominale pour un montant total de €0,2 million d'augmentation de capital et €0,5 million d'augmentation des primes d'émission.

En 2022, les mouvements concernaient deux transactions :

- Le 24 juin 2022, Elia Group SA a finalisé une offre publique d'actions nouvelles, destinées aux actionnaires existants et aux détenteurs éventuels d'un droit de préférence extralégal. Grâce à cette offre, le capital d'Elia Group SA a augmenté de €118,2 millions, parallèlement à une hausse de la prime d'émission de €471,9 millions, pour laquelle 4.739.865 nouvelles actions ont été émises à un prix de souscription de €124,5 l'unité. L'augmentation de capital a engendré €6,9 millions de charges.
- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 juin 2022 a décidé d'organiser une augmentation de capital en deux étapes/périodes (l'une en 2022 pour un maximum de €5,0 millions et l'autre en 2023 pour un maximum de €1,0 million) pour un montant maximum total de €6,0 millions à l'intention de ses employés belges. La première tranche de cette augmentation de capital pour les employés s'est réalisée en décembre 2022. La transaction a engendré la création de 47.920 nouvelles actions pour un montant total de €5,0 millions, dont €1,2 million d'augmentation de capital et €3,8 millions d'augmentation des primes d'émission.

RÉSERVES

Selon la législation belge, 5% du bénéfice net statutaire de la Société doivent être affectés chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci s'élève à 10% du capital. Au 31 décembre 2023, la réserve légale du Groupe s'élevait à €180,3 millions et représentait 9,8% du capital.

Le conseil d'administration peut proposer aux actionnaires la distribution d'un dividende allant jusqu'à un montant maximum des réserves disponibles et du bénéfice à reporter des exercices précédents de la Société, y compris le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023. Les actionnaires doivent approuver la distribution du dividende lors de l'assemblée générale des actionnaires.

RÉSERVE DE COUVERTURE

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe détient des instruments dérivés sur matières premières (en Allemagne pour couvrir les pertes réseau) et des instruments financiers dérivés (en Belgique pour couvrir les probables opérations attendues).

En millions € - part groupe	2023	2022	Variation
BE - CFH - Senior Bond 2018	(2,7)	(3,2)	0,5
BE - CFH - Green Bond 2023	33,1	51,7	(18,6)
BE - CFH - Green Bond 2024	7,2	13,60	(6,4)
BE - CFH - FX Forward rate 2024	(1,1)	0,0	(1,1)
GE - CFH - Grid losses	(179,9)	103,8	(283,6)
Total	(143,4)	165,9	(309,3)
GE - Impact fiscal	54,0	(31,1)	85,1
BE - Impact fiscal	(9,1)	(15,5)	6,4
Réserves de couvertures - nettes de taxes	(98,6)	119,2	(217,8)

En 2023, la réserve de couverture a diminué, passant d'un montant positif/de crédit de €119,2 millions à un montant négatif/de débit de -€98,6 millions. Cette différence s'explique principalement par l'écart négatif au niveau des instruments dérivés sur matières premières en Allemagne, où la baisse des prix de l'énergie a eu des répercussions négatives sur les contrats conclus dans le but de couvrir les pertes réseau.

Toutefois, comme les coûts liés aux pertes réseau sont presque entièrement répercutés dans les tarifs, la juste valeur des contrats à terme n'a pas d'incidence sur la rentabilité actuelle ou future de la Société.

Les couvertures de flux de trésorerie pour les instruments financiers dérivés en Belgique ont elles aussi reculé en glissement annuel.

Pour de plus amples renseignements sur les instruments dérivés, nous renvoyons aux notes 6.18 et 8.1.

ACTIONS PROPRES

La réserve des actions propres de la Société comprend le coût des actions de la Société détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2023, le Groupe détenait 22.079 actions de la Société.

Nombre d'actions propres	2023	2022
Au 1er janvier	13.480	7.248
Rachetées en cours d'année	434.830	452.289
Vendues en cours d'année	(426.231)	(446.057)
Nombres d'actions propres à la fin de l'année	22.079	13.480

En 2023, la contrepartie pour les actions acquises ou transférées s'élevait respectivement à €49,6 millions (€62,2 millions en 2022) et à €48,7 millions (€61,3 millions en 2023).

PAIEMENTS EN ACTIONS

Au 31 mai 2021, Eurogrid International SA a accordé 1.640 stock options aux salariés de RealTo SRL et de RealTo GmbH à un prix d'exercice de €100 par stock option à la date d'exercice du 31 mars 2024. Par la suite, 940 stock options supplémentaires ont été attribuées aux nouveaux salariés aux mêmes conditions. Au total, 2.560 stock options ont été attribuées sur 4.000 options à offrir dans le cadre du plan. Au 31 décembre 2023, 940 stock options étaient encore en circulation. Le coût des paiements en actions s'élevait à €0,1 million en 2023 (contre €0,2 million). Comme le stock option plan concerne les actions de RealTo SRL et sa société mère, les paiements en actions ne sont pas présentés séparément dans l'état des capitaux propres.

DIVIDENDE

Après la date de reporting, le conseil d'administration soumettra la proposition de dividende exposée ci-après.

Dividende (en €)	2023	2022
Dividende par action	1,99	1,91

Il a été proposé et approuvé, lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers d'Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, de verser un dividende de €1,91 par action, représentant une distribution totale de €140,4 millions.

Le conseil d'administration du 29 mars 2024 a proposé le versement d'un dividende brut de €1,99 par action pour 2023. Ce dividende sera soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 21 mai 2024 et n'est pas inscrit en tant que passif dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le dividende total, calculé sur le nombre d'actions en circulation au 29 mars 2024, correspond à un total de €146,3 millions.

6.12.2 Titres hybrides

Le 9 mars 2023, Elia Group SA (« Elia Group ») a placé avec succès €500 millions de titres hybrides en vue de leur admission à la négociation sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg.

Cette transaction faisait partie d'un exercice de gestion du passif comprenant le refinancement de l'obligation hybride existante de €700 millions émise en 2028 pour financer la participation supplémentaire de 20% dans 50Hertz Transmission (Allemagne) par l'intermédiaire d'Eurogrid International SA.

Ces nouveaux titres seront assortis d'un coupon fixe de 5,85% jusqu'au 15 juin 2028, avec un réajustement tous les cinq ans ensuite, et seront remboursables à partir du 15 mars 2028.

Au 31 décembre 2023, le dividende cumulatif non payé dans le cadre de la nouvelle obligation hybride s'élevait à €15,9 millions. Un coupon de €16,4 millions a été payé aux détenteurs de titres hybrides en 2023.

Structurés en tant qu'instruments perpétuels, les titres hybrides sont subordonnés par rapport à l'ensemble de la dette senior et sont comptabilisés en capitaux propres dans les comptes du Groupe conformément aux IFRS.

6.13. Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location

(en millions €)	2023	2022
Emprunts long terme	9.181,3	7.638,6
Dettes de location financement à long terme	73,5	77,0
Sous-total d'emprunts long terme	9.254,8	7.715,6
Emprunts court terme	622,3	772,0
Dettes de location financement à court terme	14,6	13,2
Intérêts à imputer	118,4	81,9
Sous-total d'emprunts court terme	755,2	867,2
Total	10.010,0	8.582,8

Le tableau ci-dessous montre les changements relatifs aux passifs du Groupe découlant des activités de financement. Il inclut à la fois les changements provenant de variations dans les flux de trésorerie et ceux qui ne concernent pas la trésorerie.

(en millions €)	Emprunts et dettes financières courants	Emprunts et dettes financières non-courants	Total
Solde au 1er janvier 2022	193,9	7.741,7	7.935,7
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(82,3)	(13,3)	(95,8)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	0,0	747,4	747,4
Intérêts à imputer	5,5	0,2	5,7
Autres	750,2	(760,4)	(10,2)
Solde au 31 décembre 2022	867,2	7.715,6	8.582,8

Solde au 1er janvier 2023	867,2	7.715,6	8.582,8
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(772,0)	(15,1)	(787,1)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	100,0	2.062,9	2.162,9
Intérêts à imputer	36,5	0,5	37,0
Autres	523,6	(509,1)	14,5
Solde au 31 décembre 2023	755,2	9.254,8	10.010,0

En 2022, le Groupe a renforcé sa position de liquidités pour l'extension du réseau nécessaire à la transition énergétique grâce à l'émission d'une deuxième obligation verte de €750,0 millions au taux de 3,279% et d'une durée de neuf ans. Les remboursements d'emprunts de 2022 concernent principalement la clôture du programme de billets de trésorerie (-€60,0 millions) et le remboursement en capital des emprunts amortissables (€22,0 millions).

En 2023, le Groupe a émis avec succès, en Belgique, sa première obligation verte de €500 millions à un taux fixe de 3,625% en vue de financer des projets verts éligibles. De plus, le Groupe a obtenu au mois de mars un emprunt vert syndiqué de €600 millions d'une durée de 10 ans auprès de sept banques, lequel était entièrement utilisé à la fin de l'année. En avril, le Groupe a fait son retour sur le marché en émettant une obligation à 7 ans de €650 millions à un taux d'intérêt de 3,722%. En octobre, le Groupe a utilisé l'obligation émise en avril, en émettant €150 millions supplémentaires au prix prévalant sur le marché à un rendement de re-offer de 4,534%. Enfin, le Groupe a conclu un placement privé de €50 millions et un emprunt bancaire syndiqué de €120 millions supplémentaires.

En outre, Elia Group a obtenu deux facilités bilatérales de crédit renouvelables, pour un montant total de €120 millions, sur lesquels €100 millions avaient été utilisés à la fin de l'année 2023.

En 2023, le Groupe a remboursé l'obligation de €750 millions arrivant à échéance en 2023.

Il n'y a eu aucune violation des clauses financières des prêts et emprunts portant intérêt au cours de la période actuelle.

Des informations concernant les conditions générales des prêts et emprunts portant intérêt en cours sont données ci-après :

Au 31 décembre 2023 :

(en millions €) - 31 décembre 2023	Echéance	Échéancier de rachat	Montant	Taux d'intérêt
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	A l'échéance	561,5	3,25 %
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	A l'échéance	204,5	3,50 %
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	A l'échéance	355,5	3,00 %
Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans	2024	A l'échéance	503,9	1,38 %
Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans	2027	A l'échéance	251,4	1,38 %
Emission d'obligation senior 2018 / 10 ans	2028	A l'échéance	299,9	1,50 %
Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans	2026	A l'échéance	505,9	1,38 %
Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans	2030	A l'échéance	796,8	0,88 %
Emission green bond 2023 / 10 ans	2033	A l'échéance	514,4	3,63 %
Obligation amortissante - 7,7 ans	2028	Linéaire	42,0	1,56 %
Obligation amortissante - 23,7 ans	2044	Linéaire	134,8	1,56 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2025	A l'échéance	504,7	1,87 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2023	A l'échéance		
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2030	A l'échéance	140,0	2,62 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2016	2028	A l'échéance	756,3	1,50 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2020	2032	A l'échéance	755,6	1,11 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2020	2040	A l'échéance	199,7	3,28 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2031	A l'échéance	753,2	0,87 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2033	A l'échéance	501,0	0,74 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2023	2030	A l'échéance	814,4	3,72 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2023	2038	A l'échéance	50,5	4,06 %
Emission d'euro-obligations 2014	2044	A l'échéance	50,1	3,00 %
Total des obligations, y compris les intérêts courus			8.696,0	
Emprunt à terme	2033	Linéaire	155,3	1,80 %
Facilité de crédit renouvelable	2024	A l'échéance	100,6	
Emprunt chez consortium banques	2033	A l'échéance	720,0	3,43% to 3,63%
Banque Européenne d'Investissements	2025	A l'échéance	100,0	1,08 %
Total emprunts bancaires			1.075,9	
Emprunt chez KfW	2026	A l'échéance	150,1	0,90 %
Total autres emprunts			150,1	
Dettes locatives			88,1	
Total des prêts et emprunts (courants et non courants)			10.010,0	

Au 31 décembre 2022 :

(en millions €) - 31 décembre 2023	Echéance	Échéancier de rachat	Montant	Taux d'intérêt
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	A l'échéance	561,2	3,25 %
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	A l'échéance	204,5	3,50 %
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	A l'échéance	355,3	3,00 %
Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans	2024	A l'échéance	503,8	1,38 %
Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans	2027	A l'échéance	251,0	1,38 %
Emission d'obligation senior 2018 / 10 ans	2028	A l'échéance	299,7	1,50 %
Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans	2026	A l'échéance	505,6	1,38 %
Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans	2030	A l'échéance	795,6	0,88 %
Emission green bond 2023 / 10 ans	2033	A l'échéance	0,0	3,63 %
Obligation amortissante - 7,7 ans	2028	Linéaire	133,1	1,56 %
Obligation amortissante - 23,7 ans	2044	Linéaire	52,2	1,56 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2025	A l'échéance	504,3	1,87 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2023	A l'échéance	751,7	
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2015	2030	A l'échéance	140,0	2,62 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2016	2028	A l'échéance	756,0	1,50 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2020	2032	A l'échéance	752,9	1,11 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2020	2040	A l'échéance	755,4	3,28 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2031	A l'échéance	199,7	0,87 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2021	2033	A l'échéance	500,9	0,74 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2023	2030	A l'échéance	0,0	3,72 %
Emission d'euro-obligations Debt Issuance Programme 2023	2038	A l'échéance	0,0	3,72 %
Emission d'euro-obligations 2014	2044	A l'échéance	50,1	3,00 %
Total obligations			8.073,0	
Emprunt à terme	2033	Linéaire	169,5	1,80 %
Facilité de crédit renouvelable	2024	A l'échéance	0,0	
Banque Européenne d'Investissements	2025	A l'échéance	100,0	1,08 %
Total emprunts bancaires			269,5	
Emprunt chez KfW	2026	A l'échéance	150,1	0,90 %
Emprunt chez consortium banques	2033	A l'échéance	0,0	3,43% to 3,63%
Total autres emprunts			150,1	
Dettes locatives			90,2	
Total des prêts et emprunts (courants et non courants)			8.582,8	

6.14. Avantages du personnel

Le Groupe a diverses obligations à prestations définies légales et implicites dans le cadre de ses opérations belges et allemandes.

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions €)			2023			2022
	Belgique	Allemagne	Total	Belgique	Allemagne	Total
Régime à prestations définies	2,9	26,0	28,9	4,3	20,9	25,1
Avantages postérieurs à l'emploi, autres que les pensions	53,4	7,5	60,9	47,6	4,3	51,9
Sous-total	56,3	33,5	89,9	51,9	25,2	77,1
Autres (provision non actuarielle)			0,0		1,0	1,0
Total des provisions pour avantages du personnel	56,3	33,5	89,9	51,9	26,2	78,1

Sur les €89,9 millions en provisions pour avantages du personnel comptabilisés à la fin de l'exercice 2023, €87,1 millions sont présentés dans le long terme et €3,2 millions dans le court terme, dans le cadre de la provision dont il est question dans la note 6.15).

Belgique

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les employés rémunérés sur la base d'une échelle salariale et recrutés après le 1^{er} juin 2002, ainsi que les cadres recrutés après le 1^{er} mai 1999, sont couverts par deux régimes de pension à cotisations définies (Powerbel et Enerbel) :

- Le régime Enerbel est un régime destiné aux employés salariés engagés après le 1^{er} juin 2002, auquel l'employé et l'employeur contribuent sur la base d'une formule prédéfinie.
- Le régime Powerbel est un régime destiné aux cadres engagés après le 1^{er} mai 1999. Les cotisations de l'employé et de l'employeur sont basées sur un pourcentage fixe du salaire de l'employé.

La législation sur les pensions, publiée fin 2015, a introduit quelques changements par rapport au rendement garanti dans le cadre des régimes à cotisations définies. Pour les paiements effectués après le 1^{er} janvier 2016, la loi exige que les employeurs garantissent un rendement annuel moyen sur la carrière de chaque employé d'au moins 1,75% (jusqu'à 3,75% selon le contribuant).

Pour les régimes assurés, le rendement minimum garanti jusqu'au 31 décembre 2015 doit toujours afficher au moins 3,25% pour les cotisations de l'employeur et 3,75% pour les cotisations des employés. Tout déficit doit être couvert par l'employeur.

En raison de ces changements et comme mentionné dans les méthodes comptables, tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « régimes à cotisations définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des régimes à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur, qui représente une modification de plan. Ils sont comptabilisés selon la méthode des « unités de crédit projetées » (UCP). Pour chaque régime, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant) – raison pour laquelle la norme IAS 19 § 115 ne s'applique pas. De plus, à l'exception d'Enerbel, les régimes à cotisations définies ne sont pas concentrés en fin de période, en tant que tels ces régimes sont évalués sans projection de futures cotisations. Le régime à cotisations définies Enerbel est concentré et est évalué avec projection de futures cotisations.

Depuis 2016, Elia Transmission Belgium a transféré certaines réserves acquises garanties par les assureurs vers des régimes « Cash balance – best of ». Le principal objectif de ces régimes est de garantir à chaque affilié un rendement minimum garanti de 3,25% sur les réserves acquises jusqu'à l'âge de la pension.

Les cotisations de l'employé et celles de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les régimes de base. Les cotisations des employés sont déduites de leur salaire et versées à l'assureur par l'employeur. Le montant des flux de trésorerie futurs dépend de la croissance salariale.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Pour une population fermée, les conventions collectives des secteurs de l'électricité et du gaz prévoient ce que l'on appelle des « compléments de pension » basés sur le salaire annuel et la carrière de l'employé au sein d'une société (partiellement transmissibles à son héritier en cas de décès prématuré de l'employé). Les prestations attribuées sont liées au résultat d'exploitation d'Elia. Il n'existe pour ces obligations ni fonds de pension externe ni assurance de groupe et aucune réserve n'est donc constituée auprès de tiers. Les obligations sont considérées comme des régimes à prestations définies.

La convention collective prévoit l'octroi des mêmes garanties pour les membres du personnel employés actifs engagés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 2001 et tous les cadres et directeurs embauchés avant le 1^{er} mai 1999, via un régime de pension à prestations définies (Elgabel et Pensiobel – plans fermés). Les obligations en vertu de ces régimes de pension à prestations définies sont financées par un certain nombre de fonds de pension pour les secteurs du gaz et de l'électricité et par des compagnies d'assurance.

Comme indiqué plus haut, Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs vers des régimes « Cash balance – best of ». Cette garantie étant une obligation de l'employeur, ces plans représentent des régimes à prestations définies.

Les cotisations des employés et celles de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les régimes de base. Les cotisations des employés sont déduites de leur salaire et versées à l'assureur par l'employeur.

AUTRES OBLIGATIONS LIÉES AU PERSONNEL

Elia Transmission (Belgique) a également octroyé à son personnel des plans de prépension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que le remboursement des frais de soins de santé, une contribution aux factures d'énergie, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et, conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

Allemagne

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le cas des régimes à cotisations définies financés par l'extérieur, l'obligation de 50Hertz Transmission (Allemagne) est limitée au paiement des cotisations convenues. Pour les régimes à cotisations définies comptabilisés sous la forme de garanties directes, des polices d'assurance responsabilité patronale congruentes ont été souscrites.

- Obligations en matière de retraite pour les cadres (convention avec les représentants du personnel depuis 2003) : obligations contractuelles individuelles en matière de retraite, basées sur une convention conclue avec les représentants ;
- Obligations en matière de retraite pour les cadres (convention avec les représentants du personnel depuis le 19 août 2008) : obligations contractuelles individuelles en matière de retraite, liées à un plan de pension d'entreprise avec le groupe Vattenfall Europe ;
- Convention collective de travail relative au plan de pension d'entreprise : obligations basées sur la convention collective de travail relative au plan de pension d'entreprise de 50Hertz Transmission, conclue le 28 novembre 2007 ;
- Assurance directe : polices d'assurance directe pour tous les anciens employés ayant travaillé chez Vereinigte Energiewerke AG (VEAG) de 1993 au 31 décembre 2004, à l'exception des cadres ;
- Engagements individuels : engagements individuels exclusivement financés par le biais de fonds de pension externes (fonds de prévoyance et fonds de pension).

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies permettent aux employés d'introduire directement des demandes de pension auprès de 50Hertz Transmission. Les provisions y afférentes ont été comptabilisées dans l'état de la situation financière. Si des actifs de plan sont créés à la seule fin d'honorer des obligations de pension, le montant est déduit de la valeur actualisée de l'obligation. L'Allemagne dispose des régimes à prestations définies suivants :

- Convention collective de travail relative au plan de pension d'entreprise

Conformément à la convention collective de travail relative au plan de pension d'entreprise, les employés bénéficient d'un plan de pension d'entreprise sur la base d'un régime à cotisations définies (en vigueur le 1^{er} janvier 2007). Cette convention s'applique à tous les employés au sens de la Sec. 5 (1) de la loi allemande sur la constitution des entreprises (BetrVG) et est entrée en vigueur au sein de la Société le 1^{er} janvier 2007. La participation au régime repose sur une base volontaire. Le régime octroie des allocations de retraite aux employés lorsqu'ils atteignent l'âge légal de la retraite, prennent leur retraite anticipée de l'assurance-pension légale, et dans l'éventualité d'une incapacité professionnelle pour cause de décès. Les allocations de retraite actuelles sont majorées de 1% par an, de sorte que le régime relève de la catégorie des régimes à prestations définies.

- TVV Energie

Ce régime de pension porte sur des garanties directes résultant d'une convention collective de travail conclue le 16 octobre 1992. Il a été fermé aux nouveaux employés le 1^{er} janvier 1993. Ce régime de cotisations s'applique aux employés ayant travaillé chez Vereinigte Energiewerke AG jusqu'au 30 novembre 2001 et dont les prestations acquises ont été allouées à Vattenfall Europe Transmission GmbH (aujourd'hui 50Hertz Transmission GmbH). Ce régime couvre des engagements de pension basés sur les années de service et le niveau de rémunération. Il octroie des pensions de retraite et d'invalidité, mais pas de pension aux personnes à charge survivantes. Il n'est pas possible d'indexer les actuels avantages postérieurs à l'emploi échéant pour la première fois après le 1^{er} janvier 1993.

AUTRES OBLIGATIONS LIÉES AU PERSONNEL

50Hertz Transmission a également les obligations suivantes, reprises sous la rubrique « Autres obligations liées au personnel » :

- Obligations relatives aux avantages liés à l'ancienneté ;
- Obligations liées à des programmes allemands de retraite progressive ;
- Obligations liées à des comptes-épargne-retraite.

Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et, conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

Obligations relatives aux avantages du personnel à l'échelon du groupe

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions €)	Pensions			Autres
	2023	2022	2023	2022
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(281,7)	(249,6)	(111,0)	(93,3)
Juste valeur des actifs du plan	252,8	224,5	50,1	41,3
Passif net au titre des prestations définies	(28,9)	(25,1)	(60,9)	(51,9)

Le passif net relatif aux avantages du personnel a augmenté en tout de €12,8 millions, dont €8,3 millions au niveau allemand et €4,5 millions au niveau belge.

L'impact net s'explique principalement par la baisse du taux d'actualisation par rapport à 2022, les modifications d'ajustement d'expérience faisant suite à une augmentation salariale plus importante que prévu, compensées dans une large mesure par les rendements des actifs du plan.

Mouvements de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (en millions €)	Pensions			Autres
	2023	2022	2023	2022
Au début de la période	(249,6)	(298,9)	(93,3)	(100,1)
Coût des services rendus	(14,5)	(15,9)	(11,8)	(3,1)
(Coût) / produit financier	(10,0)	(2,9)	(3,5)	(1,3)
Cotisations des participants	(1,0)	(1,0)	0,0	0,0
Y inclus réévaluations des gains/(pertes) dans les autres éléments du résultat et le Compte de résultat consolidé, découlant de:				
Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
Changement dans les hypothèses financières	(7,2)	57,3	(3,7)	19,9
Changements liés à l'expérience	(15,8)	(15,5)	(2,5)	(0,6)
Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations payées	16,4	16,2	3,6	3,1
Transferts	0,0	11,1	0,0	(11,1)
A la fin de la période	(281,7)	(249,6)	(111,0)	(93,3)

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan (en millions €)	Pensions		Autres	
	2023	2022	2023	2022
Au début de la période	224,5	236,3	41,3	56,1
Revenus d'intérêts	8,5	2,4	0,2	0,0
Réévaluation des gains/ pertes dans les autres éléments du résultat, découlant de:				
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	14,9	(35,7)	0,3	(0,3)
Cotisations versées par l'employeur	17,5	14,4	10,2	5,9
Cotisations versées par les participants	1,0	1,0	0,0	0,0
Prestations payées	0,0	19,4	0,0	(19,4)
Autres	(13,6)	(13,3)	(2,0)	(0,9)
A la fin de la période	252,8	224,5	50,1	41,3

Montants compris dans les autres éléments du résultat global (en millions €)	Pensions		Autres	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services				
Coût des services rendus	(14,5)	(15,9)	(2,9)	1,8
Coût des services passés	0,0	0,0	0,0	0,0
Règlements	0,6	0,6	0,0	0,1
Intérêt net sur le passif / (actif) net au titre des prestations définies	(1,5)	(0,6)	(3,3)	(1,2)
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	(10,0)	(2,9)	(3,5)	(1,3)
Revenu d'intérêts sur les actifs du plan	8,5	2,4	0,2	0,0
Autres	0,0	0,0	(0,3)	0,0
Coût des prestations définies comptabilisées en résultat	(15,3)	(15,9)	(8,0)	0,6
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:				
1) Changements dans les hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
2) Changements dans les hypothèses financières	(7,2)	57,3	(3,2)	19,9
3) Changements liés à l'expérience	(15,8)	(15,5)	(1,5)	(0,6)
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	14,9	(35,7)	0,3	(0,3)
Réévaluation des prestations définies (dette)/créance dans les autres éléments du résultat	(8,1)	6,1	(4,4)	19,0
Total	(23,4)	(9,8)	(12,3)	19,6

Compte tenu des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur les droits à remboursement (+€5,9 millions pour 2023 – voir ci-après), l'impact net de la réévaluation des obligations au titre des prestations définies s'élève à -€6,1 millions.

(en millions €)	2023	2022
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de participants au plan	(392,7)	(342,9)
Participants actifs	(314,8)	(272,7)
Participants non-actifs avec avantages différés	(24,4)	(21,5)
Retraités et bénéficiaires	(53,6)	(48,7)
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de prestations	(392,7)	(342,9)
Prestations de retraite et de décès	(280,6)	(248,4)
Autres avantages postérieurs à l'emploi (réductions médicales et tarifaires)	(98,8)	(82,4)
Primes jubilaires	(13,4)	(12,1)

Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise conforme à la devise des obligations au titre des prestations définies, notées avec un rating minimal « AA » ou supérieur, comme déterminés par une agence de notation de renommée internationale, et extrapolés au besoin sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée attendue de l'obligation au titre des prestations définies.

Un test de résistance est exécuté chaque année. Celui-ci vérifie que les besoins minimaux de financement sont couverts vis-à-vis des « chocs » présentant une probabilité d'occurrence de 0,5%.

Les bénéficiaires contribuent (pour la plupart) au financement des régimes de pension à travers une cotisation personnelle.

Le solde annuel des prestations définies est financé par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des participants. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode de financement consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur la base de projections (en prenant en compte la croissance des salaires et l'inflation). Les hypothèses afférentes à l'augmentation des salaires, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la pension sont définies sur la base des statistiques dont la Société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour l'instrument de financement et tiennent compte des changements attendus en matière de mortalité. Le Groupe calcule l'intérêt net sur les obligations (actif) au titre de prestations définies en utilisant le même taux d'actualisation d'obligations d'entreprises de haute qualité (cf. ci-dessus) que celui qui sert à évaluer

l'obligation au titre des prestations définies (l'approche « intérêts nets »). Ces hypothèses sont régulièrement remises en question.

Des événements exceptionnels (tels que les modifications apportées au plan, les modifications des hypothèses, une couverture insuffisante, etc.) peuvent donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels, tels que le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

RISQUE D'INVESTISSEMENT

La valeur actuelle des passifs d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de haute qualité. La différence entre le taux de rendement réel des actifs et les produits financiers générés par les actifs du plan est comptabilisée dans les profits/pertes actuariels (autres éléments du résultat global). Les investissements du plan sont actuellement relativement équilibrés, comme indiqué ci-dessous :

(en millions €)	2023	2022
Participations cotées en bourse	73,44 %	72,44 %
Actions - zone euro	13,42 %	13,24 %
Actions - hors zone Euro	17,58 %	17,34 %
Obligations d'état - zone Euro	0,95 %	0,94 %
Autres obligations - zone Euro	25,09 %	24,75 %
Autres obligations - hors zone Euro	16,40 %	16,18 %
Participations non cotées en bourse	26,56 %	27,56 %
Contrats d'assurance	11,02 %	12,23 %
Biens immobiliers	2,25 %	2,21 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,85 %	2,81 %
Autres	10,45 %	10,31 %
Total (en %)	100,00 %	100,00 %

Étant donné la nature à long terme des passifs du plan, il est jugé adéquat d'investir une part raisonnable des actifs du plan en titres de capitaux propres afin de générer un effet de levier pour la performance du fonds. En Allemagne, tous les actifs de plans sont investis dans des conventions d'assurance.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Une diminution des taux obligataires engendre une augmentation du passif du plan. Toutefois, celle-ci sera partiellement compensée par une augmentation du rendement des actifs du plan, réalisée à environ 95% dans des fonds de pension, avec un rendement attendu de 3,12%.

RISQUE DE LONGÉVITÉ

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation de l'espérance de vie des affiliés au plan à la fois pendant et après leur carrière. Une augmentation de l'espérance de vie des affiliés au plan augmentera le passif de ce dernier. Pour la Belgique, il a été fait usage des tables de mortalité prospectives émanant de l'IA/BE, tandis que les tables 2018 Heubeck sont utilisées en Allemagne.

RISQUE SALARIAL

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence au salaire futur des affiliés au plan. Une augmentation du salaire des affiliés au plan augmentera donc le passif de ce dernier.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(en % et en années)	Belgique		Allemagne	
	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation				
- Pensions - régime à prestations définies et plans cash balance - best off	3,23 %	3,75 %	3,13 %	3,59 %
- Pensions - régime à cotisations définies	3,16 %	3,77 %	— %	— %
- Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions	3,16 %	3,75 %	3,13 %	3,59 %
Augmentation attendue du salaire moyen (sans inflation)	1,30 %	1,00 %	3,00 %	2,75 %
Inflation attendue	2,10 %	2,10 %	2,25 %	2,50 %
Augmentation attendue des dépenses de santé (y compris inflation)	3,10 %	3,10 %	2,25 %	2,25 %
Augmentation attendue des avantages tarifaires	2,10 %	2,10 %	0,0	0,0
Age moyen de la retraite attendu				
- Employé	63,0	63,0	65,0	65,0
- Cadre	65,0	65,0	65,0	65,0
Espérance de vie exprimée en année d'un retraité à 65 ans pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture : *				
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	19,9	19,9	20,8	20,7
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	23,6	23,6	24,2	24,1

*Tables de mortalité utilisées : IABE en Belgique, 2018 Heubeck en Allemagne

(en années)	Belgique		Allemagne	
	2023	2022	2023	2022
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	6,1	8,0	24,9	23,4
Durée moyenne pondérée des obligations à cotisations définies	10,7	9,7	n.r.	n.r.
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	12,5	13,2	13,5	12,7

En Allemagne, le passif lié aux régimes à cotisations définies est entièrement couvert par les actifs du régime. Aucune durée moyenne pondérée n'est donc nécessaire et n'est, par conséquent, calculée.

Le rendement réel des actifs du plan en pourcentage pour 2023 était positif, se situant entre 2,6% et 10,1% (par rapport à une fourchette variant entre -2,6% et -18,0% en 2022).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des décaissements escomptés pour les régimes à prestations définies :

Sorties de trésorerie futures attendues	< 12 mois	1-5 ans	6-10 ans
Pensions	(6,0)	(21,8)	(28,1)
Autres	(3,0)	(10,8)	(12,5)
Total (en millions €)	(9,0)	(32,6)	(40,6)

Un certain degré d'incertitude est lié aux décaissements escomptés ci-dessus ; celui-ci peut être expliqué par les éléments suivants :

- des différences entre les hypothèses émises et les résultats réels peuvent survenir (p. ex., âge de départ à la pension, future augmentation salariale, etc.) ;
- les décaissements escomptés ci-dessus sont basés sur une population fermée et n'incorporent donc pas les futurs nouveaux employés ;
- les primes futures sont calculées sur la base du dernier taux des coûts agrégés connu, qui est révisé sur une base annuelle et qui varie en fonction du rendement des actifs du plan, de l'augmentation réelle des salaires par rapport aux hypothèses et des mouvements inattendus au sein de la population.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Effet sur l'obligation au titre des prestations définies (en millions €)	Belgique		Allemagne	
	Augmentation (+) / Diminution (-)		Augmentation (+) / Diminution (-)	
Impact sur l'obligation au titre des prestations définies d'une augmentation de :				
Taux d'actualisation (0,5%) Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0,5%)	7,5		6,2	
Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0,5%) Inflation (0,25%)	(6,8)		3,5	
Inflation (0,25%) Augmentation des prestations de soins de santé (1%)	(3,3)		(0,2)	
Augmentation des prestations de soins de santé (1%) Augmentation des avantages tarifaires (0,5%)	(0,3)		n.r.	
L'espérance de vie des retraités (1 an)	1,4		(1,0)	

DROITS À REMBOURSEMENT (BELGIQUE)

Comme décrit à la note 6.6, des actifs non courants (au sein d'autres actifs financiers) sont comptabilisés comme des droits à remboursement liés à l'obligation au titre des prestations définies pour la population bénéficiant du régime d'intérêt et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires pour les employés retraités d'Elia. Chaque modification de ces passifs affecte également les droits à remboursement correspondants au titre d'autres actifs financiers non courants.

Le changement lié aux droits à remboursement est présenté ci-dessous :

Mouvements de la valeur actuelle des droits de remboursement (en millions €)	Pensions			Autres
	2023	2022	2023	2022
Au début de la période	(14,0)	(19,0)	(19,7)	(27,2)
Coût des services rendus (Coût) / produit financier	(0,5)	(0,1)	(0,8)	(0,3)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:				
1) Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
2) Changement dans les hypothèses financières	(0,4)	3,0	(1,8)	8,4
3) Changements liés à l'expérience	(0,7)	0,0	(3,0)	(2,4)
Prestations payées	2,3	2,2	1,9	1,8
A la fin de la période	(13,3)	(14,0)	(23,5)	(19,7)

La somme des droits à remboursement « Pensions » (€13,3 millions) et « Autres » (€23,5 millions) s'élevait à €36,8 millions en 2023 (2022 : €33,7 millions), ce qui se rapproche des droits à remboursement énumérés à la note 6.6.

6.15. Provisions

(en millions €)	Environnement	Elia Re	Obligation de démantèlement	Avantages du personnel	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2022	11,2	4,1	110,1	1,7	6,1	133,2
Dotation	1,4	2,0	57,9	1,5	1,3	64,2
Reprise	(1,0)	(2,9)	(37,1)	0,0	(1,3)	(42,4)
Utilisation	(0,3)	(0,4)	0,0	(0,1)	(0,5)	(1,2)
Actualisation des provisions	(0,2)	0,0	1,1	0,0	0,0	0,9
Solde au 31 décembre 2022	11,1	2,9	132,0	3,2	5,7	154,8
Partie à long terme	9,2	2,9	132,0	0,0	2,1	146,2
Partie à court terme	2,0	0,0	0,0	3,2	3,4	8,6
Solde au 1er janvier 2023	11,1	2,9	132,0	3,2	5,7	154,8
Dotation	1,3	0,0	19,3	0,0	0,5	21,2
Reprise	(3,2)	0,0	0,0	0,0	(1,9)	(5,2)
Utilisation	(0,3)	(1,3)	0,0	0,0	(0,2)	(1,6)
Actualisation des provisions	0,0	0,0	5,0	0,0	0,0	5,1
Solde au 31 décembre 2023	9,0	1,7	156,3	3,2	4,1	174,4
Partie à long terme	7,2	1,7	156,3	0,0	0,7	165,9
Partie à court terme	1,8	0,0	0,0	3,2	3,4	8,4

Le Groupe a comptabilisé des provisions pour les éléments suivants :

Environnement : la provision environnementale vise à couvrir l'exposition existante dans le cadre de la décontamination des sols. La provision de €9,0 millions concerne essentiellement le segment belge, avec une provision de €1,7 million seulement pour le segment allemand. Il n'y a pas eu de mouvements significatifs dans les provisions environnementales en 2023.

Plus spécifiquement pour le segment belge, Elia a procédé à des études de sol sur plus de 200 sites en Flandre, conformément aux accords contractuels et à la législation flamande en la matière. Sur certains sites, une pollution significative du sol a été constatée. Il s'agissait en général d'une pollution historique résultant d'activités industrielles antérieures ou situées à proximité (usines à gaz, incinérateurs, produits chimiques, etc.). En Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, Elia a également réalisé des analyses et études dans un certain nombre de postes à haute tension et sur des terrains sur lesquels des pylônes avaient été érigés pour les lignes à haute tension aériennes, dans le but de détecter une éventuelle pollution. Sur cette base, Elia a provisionné les coûts d'assainissements potentiels futurs conformément aux législations pertinentes.

Les provisions environnementales sont comptabilisées et mesurées sur la base de l'évaluation d'un expert en tenant compte du principe BATNEEC (Best Available Techniques Not Entailing Excessive Costs, c.-à-d. meilleures techniques disponibles à un coût raisonnable) et des circonstances connues à la fin de la période de reporting. Le calendrier des décomptes est incertain, mais pour les sites où les utilisations ont lieu, la provision sous-jacente est qualifiée de provision à court terme.

Elia Re : un montant de €1,7 million est inclus en fin d'exercice pour Elia Re, société de réassurance captive. De ce montant, €0,1 million concerne des plaintes relatives aux lignes aériennes, tandis que la somme de €1,6 million se rapporte à des installations électriques. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures respectives.

Provisions de démantèlement : dans le cadre de son programme CAPEX, le Groupe s'expose à des obligations de mise hors service, dont la plupart sont liées à des projets offshore. Ces provisions tiennent compte de l'impact de l'actualisation ainsi que du coût escompté pour le démantèlement et l'enlèvement de l'équipement installé sur des sites ou en mer. La valeur comptable de la provision est de €156,3 millions au 31 décembre 2023. La provision a augmenté sous l'effet d'une contraction du taux d'actualisation et de la réévaluation des coûts (inflation et projets supplémentaires), notamment en Allemagne où l'obligation est passée de €114,2 millions à €130,7 millions. Le Groupe a appliqué une approche au cas par cas afin d'estimer le décaissement nécessaire au règlement du passif.

Elia Group utilise les taux d'intérêt d'obligations de sociétés (rating minimal AA) et les extrapole pour correspondre à la durée de vie des provisions afin d'actualiser les provisions de démantèlement. Si le taux d'actualisation est inférieur à 0%, le taux est ramené à la valeur plancher de 0%. Les taux d'actualisation appliqués en 2023 variaient entre 3,12% et 3,97%, selon la durée de vie de l'actif à démanteler. Si le taux d'actualisation progressait de 1%, les provisions de démantèlement augmenteraient de €22,6 millions.

Avantages du personnel : voir la note 6.14 pour des renseignements plus détaillés sur ces avantages du personnel à court terme.

Le poste « Autres » comprend diverses provisions pour litiges afin de couvrir les paiements probables à la suite de l'implication du Groupe dans un litige juridique ou lorsque le Groupe est poursuivi en justice par une tierce partie. Ces estimations sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le niveau estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures associées.

Aucun actif n'a été comptabilisé en rapport avec le recouvrement de certaines provisions.

6.16. Autres passifs courants et non courants

(en millions €)	2023	2022
Subsides en capital	209,6	213,9
Passifs de contrat	159,5	147,2
Produits dérivés	8,5	24,7
Autres	2,6	1,8
Total autres passifs non-courants	380,2	387,6
Derivés	217,4	0,0
Total autres passifs courants	217,4	0,0

Sur le total des subsides en capital, €133,3 millions concernent 50Hertz Transmission (Allemagne) et €76,2 millions Elia Transmission (Belgique). Les subsides en capital sont répartis sur plusieurs actifs. Les projets les plus importants sont les suivants :

- En Belgique : l'île énergétique Princesse Élisabeth qui servira d'extension au réseau électrique en mer du Nord. Ce subside a été convenu en décembre 2022 pour un montant total de €99,7 millions (avant impôt), dont €73,1 millions sont comptabilisés en Autres passifs non courants (après impôt) ;
- En Allemagne : solution de réseau combiné Kriegers Flak et SuedOstLink.

Tous ont été subventionnés par l'Union européenne ou l'État belge. Les subsides sont comptabilisés en résultat sur la base de la durée d'utilité des actifs auxquels ils se rapportent. Les conditions des subsides ont été contrôlées et étaient réunies le 31 décembre 2023.

Les passifs contractuels sont restés stables. Ils se rapportent essentiellement au paiement anticipé pour la last-mile connexion. Fin 2023, un passif de €127,5 millions a été comptabilisé pour Elia Transmission (Belgique) et un passif de €32,0 millions pour 50Hertz Transmission (Allemagne). Les produits sont enregistrés selon la durée de vie de l'actif auquel se rapporte la last-mile connexion. Comme déjà présenté à la note 5.1, le Groupe a comptabilisé €4,8 millions de chiffre d'affaires au cours de la période de reporting, sur lesquels €3,3 millions ont été inclus dans le solde de la dette contractée au début de l'exercice (€147,2 millions).

Les dérivés non courants concernent les contrats à long terme conclus par 50Hertz dans le but de réduire le risque de fluctuations du montant attendu des pertes réseau. Au 31 décembre 2023, ces contrats ont une juste valeur négative en raison de la baisse des prix de l'énergie en 2023 (€8,5 millions dans les passifs non courants et 217,4 millions d'euros dans les passifs courants).

6.17. Dettes fournisseurs et autres crédateurs

(en millions €)	2023	2022
Dettes commerciales	1.308,0	1.279,0
TVA, autres impôts	17,4	29,2
Rémunérations et charges sociales	51,3	46,6
Dividendes	1,2	1,2
Surcharges	562,2	3.125,7
Autres	95,2	244,7
Dettes à imputer	114,1	77,7
Total	2.149,4	4.804,2

Les dettes commerciales ont augmenté de €29,0 millions dans un contexte marqué par la hausse de l'activité et la volatilité importante des prix de l'énergie.

Le montant relatif aux surcharges peut être scindé en surcharges liées à 50Hertz Transmission (€457,6 millions) et en surcharges liées à Elia Transmission (€104,5 millions).

Les surcharges liées à Elia Transmission ont diminué par rapport à l'année précédente (-€61,6 millions). Ces surcharges incluent des surcharges fédérales, qui totalisaient €72,3 millions au 31 décembre 2023 (€150,0 millions en 2022), et des surcharges pour énergies renouvelables en Flandre (€24,0 millions) qui ont augmenté en raison d'un nombre d'enchères positives organisées pour des certificats de cogénération supérieur à celui escompté. Les surcharges pour le Gouvernement wallon ont diminué à €5,1 millions (€13,8 millions en 2022). Le solde restant consiste principalement en réserves stratégiques (€1,9 million).

Les surcharges liées à 50Hertz Transmission ont augmenté de manière significative (+€2.502,2 millions) par rapport à l'année précédente en raison de la forte baisse du solde EEG à la suite d'un changement dans le mécanisme de régulation. Dans le passé, les coûts non couverts par les recettes de marketing étaient compensés par le prélèvement d'une surcharge EEG uniforme sur tout le territoire national auprès des distributeurs d'électricité. Du fait que la surcharge EEG a été ramenée à zéro le 1^{er} juillet 2022, la compensation se fera par le biais de subsides fédéraux élevés sur le compte EEG des GRT.

Les autres dettes concernaient principalement des charges à imputer liées au projet du segment allemand (€80,5 millions au 31 décembre 2023 contre €44,6 millions l'année précédente) et d'autres passifs régulés.



6.18. Instruments financiers - juste valeur

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, avec indication de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur.

(en millions €)	Désigné à la juste valeur	Valeur comptable			Juste valeur				
		Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Autres passifs financiers à coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au 31 décembre 2022									
Autres actifs financiers	7,0	296,1	33,8		336,9	226,6		76,4	303,1
instruments de capitaux propres à la juste valeur par l'intermédiaire capitaux propres		76,4			76,4			76,4	76,4
instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisé par d'autres éléments du résultat global	7,0				7,0	7,0			7,0
Produits dérivés		219,7			219,7	219,7			219,7
Actifs réglementaires			33,8		33,8				
Créances clients et autres débiteurs (Courants et Non-courants)			1.367,1		1.367,1				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			4.151,2		4.151,2				
Prêts et emprunts (courants et non courants)				(8.582,8)	(8.582,8)	(8.316,6)		0,0	(8.356,3)
obligations émises non garanties				(7.243,0)	(7.243,0)	(7.148,9)	(39,7)	0,0	(7.188,6)
Emprunts bancaires et autres emprunt non garantis				(1.167,7)	(1.167,7)	(1.167,7)			(1.167,7)
Dettes de leasing				(90,2)	(90,2)				
Intérêts à imputer				(81,9)	(81,9)				
Autres dettes non-courant			(24,7)		(24,7)				
dont, Dérivés			(24,7)		(24,7)	(24,7)			(24,7)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs				(4.804,2)	(4.804,2)				
Total	7,0	271,4	5.552,1	(13.387,0)	(7.556,5)	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Solde au 31 décembre 2023									
Autres actifs financiers	7,5	83,9	36,8		128,2	14,6		76,7	91,4
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par l'intermédiaire capitaux propres		76,7			76,7			76,7	76,7
Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par d'autres éléments du résultat global	7,5				7,5	7,5			7,5
Produits dérivés		7,2			7,2	7,2			7,2
Actifs réglementaires			36,8		36,8				
Créances clients et autres débiteurs (Courants et Non-courants)			1.121,2		1.121,2				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			1.368,1		1.368,1				
Prêts et emprunts (courants et non courants)	0,0	0,0	0,0	(10.010,0)	(10.010,0)	(8.021,6)	(93,9)	0,0	(8.115,5)
obligations émises non garanties				(8.579,8)	(8.579,8)	(8.021,6)	(93,9)	0,0	(8.115,5)
Emprunts bancaires et autres emprunt non garantis				(1.223,8)	(1.223,8)				0,0

(en millions €)	Désigné à la juste valeur	Valeur comptable			Juste valeur						
		Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Autres passifs financiers à coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
Dettes de leasing				(88,1)	(88,1)						
Intérêts à imputer				(118,4)	(118,4)						
Autres dettes (non)-courant				(597,6)	(597,6)						
Dérivés				(225,9)	(225,9)	(225,9)					
Autres (Subsides, passifs de contrats,...)				(371,7)	(371,7)						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs				(2.149,4)	(2.149,4)						
Total	7,5			(513,7)	2.526,1	(12.159,4)	(10.139,6)	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

Les tableaux ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives à la juste valeur pour les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales et autres créances, les dettes commerciales et autres dettes, puisque leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Nous estimons que la valeur comptable est proche de la juste valeur, compte tenu du caractère financier et à court terme.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé dans des conditions de pleine concurrence. Pour les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière et pour les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur a été présentée, la norme IFRS 7 exige la présentation des évaluations de juste valeur par niveau selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : La juste valeur d'un instrument financier négocié sur un marché actif est évaluée sur la base des cotations (non corrigées) pour des actifs ou passifs identiques. Un marché est considéré comme actif lorsque des cotations sont immédiatement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service de cotation ou d'une agence régulatoire, et que ces cotations reflètent des transactions réelles et régulières opérées sur ledit marché dans des conditions de pleine concurrence ;
- Niveau 2 : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques à une entité. Lorsque toutes les informations significatives requises pour l'évaluation de la juste valeur d'un instrument sont observables, soit directement (par exemple, prix), soit indirectement (par exemple, induites d'autres prix), l'instrument est considéré comme relevant du niveau 2 ;
- Niveau 3 : Lorsqu'une ou plusieurs catégories d'informations significatives utilisées dans l'application de la technique de valorisation ne reposent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier est considéré comme relevant du niveau 3. Le montant de la juste valeur inclus dans la rubrique « Autres actifs financiers » a été déterminé par référence à : (i) des prix de transaction récents, connus du Groupe ; pour des actifs financiers similaires ou (ii) des rapports d'évaluation émis par des tiers.

La juste valeur des actifs et passifs financiers, hormis ceux présentés dans le tableau ci-dessus, est approximativement égale à leur valeur comptable, en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur des autres actifs financiers a diminué de €211,7 millions par rapport à l'année précédente. La diminution résulte principalement de la juste valeur des contrats à terme conclus par 50Hertz dans le but de réduire le risque de fluctuations du montant attendu des pertes réseau (pas de juste valeur positive au 31 décembre 2023 contre €154,4 millions l'année précédente). Cette diminution a été amplifiée par l'écart négatif comptabilisé en Belgique dans le cadre de la préouverture des probables opérations de dettes prévues (émission d'obligations). La juste valeur de ces dérivés s'élevait à €7,2 millions, contre €65,3 millions à la fin de l'année 2022.

La juste valeur de la Sicav et la participation du Groupe dans EEX sont stables en raison d'une réévaluation non significative de la juste valeur d'EEX. Cette participation dans EEX est classée dans la catégorie « Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) » et relève du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur a été déterminée par référence à une méthode d'évaluation utilisant des flux de trésorerie actualisés et donc des données de marché non observables. Le Groupe fait appel à des évaluateurs-tiers qualifiés pour mener à bien cette évaluation.

La juste valeur des emprunts bancaires et des émissions obligataires a augmenté de €983,0 millions, en raison d'une hausse de la valeur nominale et d'une augmentation des tarifs.

La juste valeur des sicav appartient au niveau 1, ce qui signifie que l'évaluation repose sur la valeur cotée en Bourse sur un marché actif pour des instruments identiques.

La juste valeur du dérivé est classée en niveau 1 sur la base des valeurs de marché :

en millions € - part Groupe	2023	2022	Différence
BE - CFH - Green Bond 2023		65,30	(65,30)
BE - CFH - Green Bond 2024	7,20	—	7,20
BE - CFH - FX Forward rate 2024	(1,10)	—	(1,10)
GE - CFH - Grid losses	(224,80)	129,70	(354,50)
Total	(218,80)	195,00	(413,80)

- Le dérivé de la couverture de prix pour l'approvisionnement pour pertes réseau, qui est évalué à la juste valeur en autres éléments du résultat global sans affecter le résultat, relève du niveau 1 dans la hiérarchie d'évaluation. Sa valeur est déterminée sur la base de l'évaluation à la date de clôture des contrats à terme existants, qui sont entièrement conclus via la Bourse de l'électricité EEX et y sont cotés. Les risques de crédit et de défaut sont évités grâce à cette forme de couverture de prix par le biais d'opérations de change. Au 31 décembre 2023, le Groupe a déclaré des instruments financiers dérivés pour un montant net négatif de -€224,8 millions. Les contrats à terme ont été conclus au cours de l'exercice à des prix compris entre €108 et €174 par MWh. En raison de l'évolution de la volatilité des prix sur le marché de l'électricité, les instruments dérivés affichant une valeur de marché négative de €-224,8 millions (année précédente : €-24,7 millions et valeur de marché positive de €154,4 millions) à la suite de la chute des prix peu avant fin 2022 ont été comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sous les actifs financiers et les passifs dérivés. À la date du bilan, le Groupe avait déjà assuré la couverture tarifaire d'un volume de 3,2 TWh pour ses besoins physiques attendus en énergie liés à ses pertes réseau futures.
- Le Groupe utilise également des contrats dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour couvrir des transactions financières futures. La juste valeur de ces contrats s'élève à €6,1 millions en 2023 et concerne une émission de dette prévue en Belgique et l'exposition en USD sur la future acquisition américaine Giga (voir également la note 8.4).

La juste valeur des obligations (en ce compris le placement privé 2014) est de €8.021,6 millions (contre €7.188,6 millions l'année précédente). La juste valeur a été déterminée par référence à des cotations publiées sur un marché actif (classées en niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs).

Dans le niveau 2, le Groupe déclare à présent la juste valeur du placement privé 2023 (€50,3 millions) et l'obligation enregistrée (€43,6 millions).

*: En 2023, à la suite de l'émission du nouveau placement privé, le Groupe a réévalué la classification des placements privés (2020 et 2023) et est parvenu à la conclusion que le placement privé émis en 2020 avait été classé à tort dans le passé au niveau 3 parce que cette obligation est cotée sur le marché réglementé du Luxembourg (comme les autres obligations). En tant que tel, le prix du marché est directement observable, et la classification a donc été modifiée du niveau 3 au niveau 1. Le placement privé nouvellement émis en 2023 et l'obligation nominative 2014 ne sont pas cotés en bourse. La juste valeur de marché (de respectivement €50,3 millions et €43,6 millions) a été calculée à partir de prix observables pour des obligations comparables, de sorte que la classification au niveau 2 est appropriée. Les chiffres de 2022 ont été retraités en conséquence avec le reclassement du placement privé 2020 dans le niveau 1 (€133,2 millions déclarés comme niveau 3 dans les chiffres publiés de 2022) et l'obligation nominative 2014 dans le niveau 2 (€39,7 millions déclarés comme niveau 3 dans les chiffres publiés de 2022).

La juste valeur des autres prêts bancaires est proche de leur valeur comptable, en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments.

6.19. Contrats de location

LE GROUPE EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le Groupe loue principalement des bâtiments, des voitures et des fibres optiques. Il détient également certains droits d'usage sur des (parties de) terrains et lignes aériennes. La période d'évaluation utilisée se base sur la période contractuelle. Lorsqu'aucune durée déterminée n'a été définie et que le contrat prévoit une extension continue, le service concerné a fixé une date supposée de résiliation. Dans le cas où le contrat de location comporte une option d'extension, le Groupe évalue s'il est raisonnablement sûr d'exercer l'option et fait sa meilleure estimation de la date de résiliation.

Les informations sur les contrats de location pour lesquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droit d'usage

Le droit d'usage est présenté séparément dans les immobilisations corporelles et se répartit comme indiqué dans le tableau ci-dessous, avec la dette de location actualisée comme comparaison. Une distinction est également établie entre les dettes de location courantes et non courantes :

(en millions €)	Utilisation des terres et liaisons aériennes	Location d'immeubles / de bureaux	Voitures	Fibres optiques	Autres	Total
Situation au 1er janvier 2022	42,1	34,9	14,7	24,5	1,1	117,5
Acquisitions et révisions de valeur	1,3	(0,1)	4,7	0,2	0,4	6,5
Amortissements	(1,3)	(6,0)	(5,6)	(0,5)	(0,1)	(13,5)
Amortissement sur droits d'usage	0,0	0,0	(0,1)	(22,0)	0,0	(22,1)
Situation au 31 décembre 2022	42,2	28,9	13,7	2,3	1,5	88,5

(en millions €)	Utilisation des terres et liaisons aériennes	Location d'immeubles / de bureaux	Voitures	Fibres optiques	Autres	Total
Situation au 1er janvier 2023	42,2	28,9	13,7	2,3	1,5	88,5
Acquisitions et révisions de valeur	0,8	0,2	12,2	1,5	(0,2)	14,6
Amortissements	(1,3)	(6,0)	(7,2)	(0,7)	(0,2)	(15,5)
Amortissement sur droits d'usage	0,0	(0,2)	(0,7)	(1,0)	(0,1)	(1,9)
Situation au 31 décembre 2023	41,7	23,0	18,0	2,0	1,1	85,8

Le droit d'usage est brièvement décrit ci-dessous :

- L'utilisation de terrains et lignes aériennes constitue pour le Groupe un droit d'utilisation d'une parcelle de terrain bien identifiée afin de construire sur la propriété d'autrui. Seuls sont concernés les contrats en vertu desquels le Groupe dispose du plein droit de contrôle sur l'utilisation de l'actif identifié.
- Le Groupe loue des bâtiments et des bureaux dans lesquels les fonctions de l'entreprise sont exercées.
- Le Groupe a des contrats de leasing pour des voitures utilisées par des employés dans le cadre de leur activité professionnelle et de leurs activités privées.
- Le Groupe loue des fibres optiques pour transporter des données. Seuls des câbles clairement identifiés sont concernés.
- Autres contrats de location : contrats de leasing d'imprimantes et contrats de réserves stratégiques. Les réserves stratégiques sont des contrats dans lesquels le Groupe dispose du droit de contrôler l'utilisation d'une centrale électrique pour maintenir un équilibre dans le réseau.

Le Groupe n'a que des contrats de location avec paiements de loyers fixes et évalue s'il est raisonnable de prolonger un contrat de location. Si tel est le cas, le contrat de location est évalué comme si l'option de prolongation était exercée.

Passifs liés à la location

Les informations concernant les échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés sont fournies ci-dessous :

Analyse de maturité - flux de trésorerie contractuels non actualisés (en millions €)		
	2023	2022
< 1 an	15,4	14,2
1-5 ans	35,3	35,1
> 5 ans	48,8	54,1
Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre	99,6	103,4
Passifs liés à la location comptabilisés au bilan au 31 décembre	88,1	90,2
Court terme	14,6	13,2
Long terme	73,5	77,0

Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les passifs liés à la location constitue la meilleure estimation du Groupe concernant le taux d'emprunt marginal moyen pondéré. Le Groupe a eu recours aux expédients pratiques, c.-à-d. un taux d'actualisation unique par groupe de contrats, résumés en fonction de leur durée.

Le Groupe a évalué les options de prolongation conclues dans les contrats de location et considère qu'il est raisonnablement probable que ces options de prolongation soient exercées. Le Groupe a par conséquent considéré le contrat de location comme si l'option de prolongation était exercée dans le passif lié à la location.

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location à paiements variables ni de garanties de valeur résiduelle. Le Groupe ne s'est engagé dans aucun bail qui n'a pas encore commencé. Le Groupe n'a conclu aucun contrat incluant le paiement de loyers éventuels ou des clauses d'indexation ou des restrictions importantes pour l'utilisation de l'actif concerné.

En 2021, un contrat de location de fibre optique arrivant à échéance a été prolongé et une option d'achat d'une valeur de €22,0 millions a été ajoutée. L'option d'achat est arrivée à échéance fin février 2022 et le Groupe l'a exercée.

Montants comptabilisés en résultat

Les montants suivants ont été comptabilisés en résultat durant l'exercice :

(en millions €)	2023	2022
Charge d'amortissement sur droits d'usage	15,5	13,3
Intérêt sur dettes de leasing	1,3	1,3
Charge relative aux paiements variables non pris en compte dans la dette de leasing	0,8	0,2
Charge relative aux contrats de leasing dont le bien sous-jacent est de faible valeur	0,1	0,4
Total inclus dans le résultat	17,7	15,1

Un montant total de €17,7 millions de charge de loyers a été comptabilisé dans le compte de résultats en 2023. Aucun loyer variable n'a été inclus dans l'évaluation des passifs liés à la location.

Le total des décaissements au titre des loyers s'élevait à €16,3 millions en 2023 (contre €13,3 millions en 2022). Ce montant est inclus dans la rubrique « Remboursement des emprunts » du tableau des flux de trésorerie.

LE GROUPE EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Le Groupe loue des fibres optiques, des terrains et des bâtiments, qui sont présentés dans les immobilisations corporelles. La location ne constitue qu'une activité auxiliaire. Les produits de la location sont présentés dans les autres produits.

Les contrats qui n'ont pas trait à des actifs identifiables séparément ou en vertu desquels le client ne peut pas diriger l'utilisation de l'actif ou n'obtient pas en substance tous les avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif ne constituent pas des contrats de location. La nouvelle définition des contrats de location a entraîné l'exclusion de certains équipements de télécommunication.

Le Groupe a classé ces contrats de location comme des contrats de location simple, car ils ne transfèrent pas en substance tous les risques et bénéfices liés à la propriété des actifs.

Le tableau suivant expose une analyse des échéances des loyers, et montre les loyers non actualisés à recevoir après la date de reporting et en tenant compte de la meilleure estimation de la période contractuelle :

(en millions €)	2023	2022
Endéans 1 an	16,6	13,4
1 à 2 ans	15,9	12,7
2 à 3 ans	15,3	15,0
3 à 4 ans	15,3	12,2
4 à 5 ans	15,1	16,7
Plus de 5 ans	377,6	304,3
Total	455,8	374,2

Les produits de la location comptabilisés par le Groupe s'élevaient à €15,2 millions en 2023 (contre €15,2 millions en 2022).

6.20. Charges à imputer et produits à reporter

(en millions €)	2023	2022
Charges à imputer et produits à reporter	106,8	91,4
Mécanisme de décompte Belgique	310,6	360,6
Mécanisme de décompte Allemagne	284,8	131,3
Total	702,2	583,3

Les variations du compte de report découlant du mécanisme de décompte sont les suivantes :

(en millions €)	Créances réglementaires	Obligations réglementaires	Total
Solde au 1er janvier 2023	875,3	(1.367,2)	(491,9)
Dotation	377,5	(754,1)	(376,6)
Reprise	(8,5)	130,5	121,9
Utilisation	0,0	156,7	156,7
Autres (p.e. actualisation)	1,4	(7,0)	(5,6)
Solde au 31 décembre 2023	1.245,7	(1.841,1)	(595,5)

Dans le segment Elia Transmission, le compte de report découlant du mécanisme de décompte (€310,6 millions) a diminué par rapport à fin 2022 (€360,6 millions). La baisse du compte de report découlant du mécanisme de décompte englobe le règlement des excédents nets de la période tarifaire précédente (-€156,7 millions), la révision du mécanisme de décompte de l'année précédente par le régulateur (+€1,2 million) et l'excédent opérationnel généré durant l'année en cours par rapport au budget approuvé par le régulateur (+€106,8 millions). Tout excédent/déficit opérationnel par rapport au budget des coûts et revenus autorisés par le régulateur doit être restitué aux consommateurs (ou remboursés par eux) et ne fait donc pas partie des revenus.

En 2023, un excédent opérationnel (€106,8 millions) a été comptabilisé comme une obligation réglementaire supplémentaire. Cet excédent opérationnel résulte principalement de l'augmentation des ventes tarifaires (€137,4 millions) et des revenus non gérables (€272,8 millions), et est partiellement compensé par la hausse des coûts influençables et non gérables.

Dans le segment 50Hertz Transmission, les comptes de report découlant du mécanisme de règlement (€284,8 millions) représentent un montant nominal de €361,3 millions (€209,3 millions au 31 décembre 2022) diminué d'un effet d'intérêt de €76,5 millions (€78,0 millions en 2022). Le passif net a enregistré une augmentation par rapport à fin 2022 (€131,3 millions).

La libération du compte de report est déterminée dans le processus de fixation des tarifs. Les montants du compte de report sont comptabilisés sur une base annuelle et la libération dépend de la source du report, certains sont libérés à T+1, d'autres à T+2 et certains après une période plus longue.

La future libération du compte de report découlant du mécanisme de décompte dans les futurs tarifs est présentée dans le tableau ci-dessous (situation au 31 décembre 2023) :

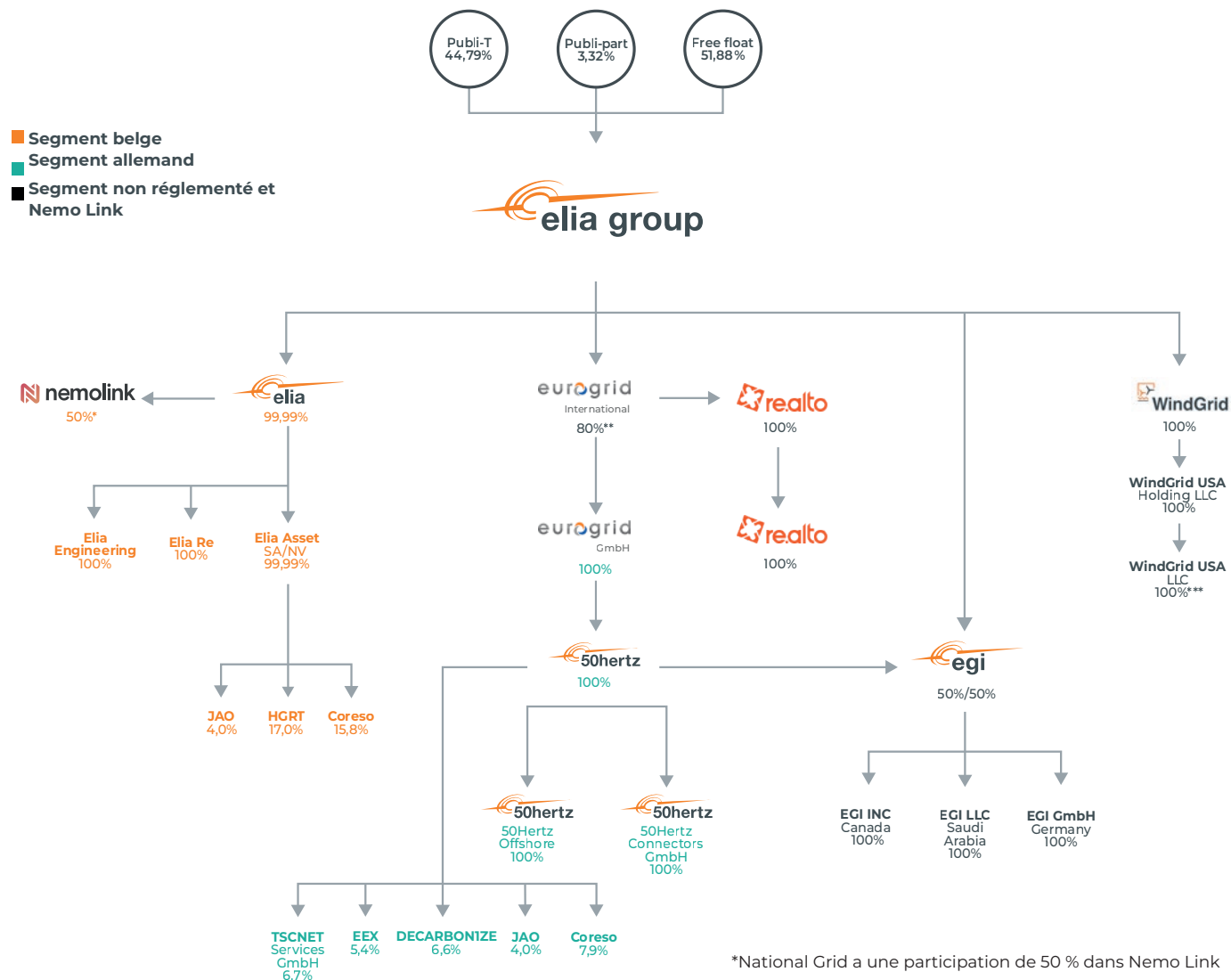
(en millions €)	Cadre réglementaire Belgique	Cadre réglementaire Allemagne
A restituer aux tarifs de la période actuelle	308,8	0,0
A restituer aux tarifs des périodes futures	0,0	284,8
Autre transfert réglementaire	1,8	0,0
Total compte de report réglementaire	310,6	284,8

*Belgique : de 2020 à 2023 ; Allemagne : de 2019 à 2023

L'autre transfert réglementaire concerne un produit issu d'une réglementation incitative qui est sujet à incertitude dans le contexte particulier de l'augmentation significative des prix de l'énergie et pour lequel la méthode de calcul devrait être évaluée plus en profondeur avec le régulateur belge.

7. Structure du Groupe

VUE D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE DU GROUPE



*National Grid a une participation de 50 % dans Nemo Link
 **KfW a une participation de 20 % dans Eurogrid GmbH
 ***WindGrid USA LLC détient 35,1% d'energyRe Giga (depuis février 2024)

FILIALES

Elia Group SA a le contrôle direct et indirect des filiales reprises ci-dessous.

À la suite de l'émission d'une obligation convertible (investissement de pré-amorçage) en 2021, Decarbon1ze GmbH a été initialement comptabilisée en tant qu'actif financier au sein de 50Hertz Transmission GmbH. Dans le cadre de la conversion de l'obligation convertible en actions en 2023, des actions supplémentaires ont été acquises en avril 2023 ; depuis lors, Decarbon1ze GmbH a été comptabilisée en tant qu'investissement (6,59 actions) au sein de 50Hertz Transmission GmbH.

Nom	Pays d'établissement d'établissement	Siège social	Participation %	
			2023	2022
Filiales				
Elia Transmission Belgium SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Asset SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Engineering SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Elia Re SA	Luxembourg	Rue de Merl 65, 2146 Luxembourg	100,00	100,00
Elia Grid International SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	90,00	90,00
Elia Grid International GmbH	Allemagne	Heidestraße 2a, 12435 Berlin	90,00	90,00
Elia Grid International LLC	Arabie Saoudite	Al Akaria Plaza Olaya Street, Al Olaya Riyadh 11622	90,00	90,00
Elia Grid International Inc.	Canada	1500-850 2 ST SW, T2P0R8 Calgary	90,00	90,00
Eurogrid International SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Eurogrid GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
50Hertz Transmission GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
50Hertz Offshore GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	80,00
50Hertz Connectors GmbH	Allemagne	Heidestraße 2, 10557 Berlin	80,00	0,00
Re.Alto-Energy SARL	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Re.Alto-Energy GmbH	Allemagne	Ratingstraße 9, 40213 Dusseldorf	100,00	100,00

En décembre 2023, le Groupe s'est engagé fermement, par l'intermédiaire de sa filiale WindGrid, à acquérir une participation de 35,1% dans energyRe Giga, une entreprise d'énergie propre aux USA.

Toutes les entités tiennent leur comptabilité en euros et ont la même date de reporting qu'Elia Group SA.

Nom	Pays d'établissement d'établissement	Siège social	Participation %	
			2023	2022
WindGrid SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
WindGrid USA Holding LLC	Etats-Unis d'Amérique	1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801	100,00	0,00
WindGrid USA LLC	Etats-Unis d'Amérique	1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801	100,00	0,00
Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence - Joint ventures				
Nemo Link Ltd.	Royaume-Uni	Strand 1-3, Londres WC2N 5EH	50,00	50,00
Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence - Entreprises associées				
H.G.R.T S.A.S.	France	1 Terrasse Bellini, 92919 La Défense Cedex	17,00	17,00
Coreso SA	Belgique	Avenue de Cortenbergh 71, 1000 Bruxelles	22,16	22,16
Investissements traités selon IFRS9 - Autres participations				
JA0 SA	Luxembourg	2, Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg Hamm	7,20	7,20
Decarbon1ze GmbH	Allemagne	Berliner Freiheit 2, 10785 Berlin	5,28	0,00
European Energy Exchange AG (EEX)	Allemagne	Augustusplatz 9, 04109 Leipzig	4,32	4,32
TSCNET Services GmbH	Allemagne	Dingolfinger Strasse 3, 81673 München	5,36	5,36
Kurt-Sanderling-Akademie des Konzerthausorchesters Berlin	Allemagne	Gendarmenmarkt, 10117 Berlin	8,32	8,32

8. Autres notes

8.1. Gestion des risques financiers et des dérives

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'objectif du Groupe est d'identifier chaque risque et de définir des stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats du Groupe.

Le département Risk Management définit la stratégie de gestion des risques, supervise les analyses de risques et en fait rapport à la direction et au comité d'audit. La politique relative aux risques financiers est mise en œuvre par la définition de politiques appropriées et la mise en place de procédures de contrôle et de reporting efficaces. Une sélection d'instruments de couverture dérivés est utilisée en fonction de l'évaluation des risques impliqués. Les dérivés servent exclusivement d'instruments de couverture. Le cadre réglementaire dans lequel le Groupe fonctionne limite fortement leurs effets sur le compte de résultats (cf. chapitre « Cadre réglementaire et tarifs »). Conformément à la législation en vigueur, l'impact majeur des hausses de taux d'intérêt, des risques de crédit, etc. peut être porté en compte dans les tarifs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché tient compte des effets négatifs sur la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe résultant des variations de prix sur le marché qui ne peuvent être évitées autrement. Les activités du Groupe s'étendent au marché de l'électricité – en particulier via la vente de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable ainsi que l'approvisionnement en énergie pour couvrir les pertes d'énergie sur le réseau – et au marché des dépôts à court terme. En Allemagne, le Groupe compense le risque lié au prix de l'énergie achetée à la suite de pertes réseau en couvrant les prix à un stade précoce par l'utilisation de contrats à terme sur la Bourse de l'électricité EEX.

Étant donné que les coûts financiers et les coûts liés aux pertes réseau sont presque entièrement répercutés dans les tarifs, le Groupe n'est pas vraiment exposé à un changement des conditions de marché. Il n'y a pas d'analyse de sensibilité à fournir à cet égard.

RISQUES DE CHANGE

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change notable, ni transactionnel ni lié au change d'une devise en euros, étant donné qu'il n'a pas d'investissements ou d'activités significatifs à l'étranger et que moins de 1% de ses coûts est exprimé en monnaies autres que l'euro.

Comme indiqué dans la note 8.4, le Groupe a conclu un accord pour acquérir une participation minoritaire dans energyRe Giga Projects USA Holdings, une entreprise américaine. Cet accord pourrait accroître l'exposition du Groupe aux risques de change dans le futur. Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a conclu des contrats à terme afin de verrouiller le taux de change jusqu'à la date de finalisation. L'objectif était de couvrir l'intégralité de la première tranche de €250,0 millions. Ces contrats sont actés au titre de couverture de flux de trésorerie, leur valeur de marché (négative au 31 décembre 2023 ; -€1,1 million) étant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à la suite de variations dans les taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variations des taux d'intérêt du marché se rapporte principalement aux obligations de dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt flottants. Au 31 décembre 2023, un swap de taux d'intérêt était en cours dans le cadre de la préouverture d'une émission obligataire prévue (montant nominal de €125,0 millions sur €800,0 millions émis en janvier 2024). Les swaps de taux d'intérêt qui étaient en cours au 31 décembre 2022 ont été dénoués en janvier 2023, lorsque la première obligation verte d'ETB a été émise.

Voir la note 6.13 pour obtenir un résumé des prêts en cours et leurs taux d'intérêt respectifs.

RISQUES LIÉS À L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

Le Groupe compense le risque lié au prix d'approvisionnement en énergie achetée à la suite de pertes réseau en couvrant les prix à un stade précoce par l'utilisation de contrats à terme sur la Bourse de l'énergie EEX. Afin de couvrir les volumes de pertes réseau nécessaires, le Groupe conclut des transactions quotidiennes sur le marché au comptant (EPEX Spot). En raison de la disponibilité et de la liquidité des opérations de contrats à terme, la période de couverture des prix prévue peut aller jusqu'à deux ans à compter de la date du bilan. Les risques de crédit et de défaut sont évités grâce à cette forme de couverture de prix par le biais d'opérations de change.

L'achat sur le marché au comptant est une transaction hautement probable, car l'occurrence réelle de pertes réseau est physiquement déterminée et doit nécessairement être compensée par l'opérateur du réseau au travers de l'achat d'énergie. Le Groupe poursuit une stratégie de reprise conservatrice alignée sur le cadre réglementaire et la comptabilisation réglementaire des coûts d'approvisionnement en électricité engagés, ce qui permet une couverture de prix opportune et prévisible. Le Groupe s'efforce de couvrir pleinement le volume attendu d'énergie perdue dans le réseau.

La couverture des prix de l'approvisionnement futur nécessaire sur le marché au comptant en volumes d'énergie perdue dans le réseau en recourant à des contrats à terme constitue une méthode de couverture hautement efficace. L'évolution des prix de règlement d'EEX reflète parfaitement l'évolution des prix au comptant sur le marché au comptant EPEX, de sorte que l'on peut supposer une efficacité de 100% de la relation de couverture à cet égard. Étant donné que le volume d'électricité nécessaire pour faire face aux futures pertes de réseau est inconnu au moment où les transactions de couverture sont conclues, le Groupe détermine le volume nécessaire hautement probable (valeur attendue) et définit sur cette base la stratégie d'approvisionnement pour la couverture de prix : cette valeur attendue constitue la base des transactions de couverture dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les prévisions du volume futur d'électricité requis pour couvrir les pertes réseau sont évidemment sujettes à des incertitudes liées à des facteurs externes, notamment la production éolienne, le bouquet énergétique permettant de produire de l'électricité et la situation respective du réseau (influence de la production, de la consommation et des interventions comme les mesures de redispatching). La valeur attendue de l'approvisionnement pour pertes de réseau, définie à l'aide d'un modèle, repose sur l'expérience historique ; elle tient compte autant que possible de tout changement futur des facteurs pertinents et des événements prévisibles sur la base des informations disponibles au moment de la planification de l'approvisionnement. Dans la mesure du possible, les modifications de quantité prévue font l'objet d'un suivi permanent et conduisent à un ajustement de la stratégie d'approvisionnement.

À la date du bilan, le Groupe avait déjà assuré la couverture tarifaire d'un volume de 3,2 TWh pour ses besoins physiques attendus en énergie liés à ses pertes réseau futures. Les contrats à terme ont été conclus au cours de l'exercice à des prix compris entre €108 et €174 par MWh. En raison de l'évolution de la volatilité des prix sur le marché de l'électricité, les instruments dérivés affichant une valeur de marché négative de €-224,8 millions (année précédente : €-24,7 millions et valeur de marché positive de €154,3 millions) à la suite de la chute des prix peu avant fin 2022 ont été comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sous les actifs financiers et les passifs dérivés. Au cours de l'exercice, un résultat négatif de €89,3 millions a été enregistré en raison de la couverture par des contrats à terme (année précédente : résultat positif de €390,1 millions). Ce résultat est inclus dans le coût du matériel.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de risque lié à une contrepartie, c'est-à-dire lorsque les contreparties manquent à leurs obligations envers le Groupe en matière de prêts, couvertures, accords et autres activités financières. Le Groupe est exposé au risque de crédit à travers ses activités d'exploitation et de trésorerie. En ce qui concerne ses activités d'exploitation, le Groupe a mis en place une politique de crédit qui prend en compte les profils de risque des clients. L'exposition au risque de crédit est surveillée sur une base continue, ce qui entraîne la demande de garanties bancaires des contreparties pour certains contrats importants.

À la fin de la période de reporting, il n'y avait pas de concentrations importantes de risques de crédit. Le risque de crédit maximal est la valeur comptable de chaque actif financier, y compris les instruments financiers dérivés.

(en millions €)	Annexes	2023	2022
Dépôts à terme immédiatement exigibles		7,2	7,0
Droits à remboursement		37,1	34,6
Autres participations		76,7	75,6
Produits dérivés (Courants et Non-courants)		7,2	219,7
Autres actifs financiers (Courants et Non-courants)	(6.6)	128,2	336,9
Créances clients et autres débiteurs non courantes		55,0	95,5
Créances clients et autres débiteurs	(6.9)	1.066,3	1.206,2
Créance d'impôt courant	(6.1)	64,4	28,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.1)	1.368,1	4.151,2
Charges à reporter	(6.9)	21,4	25,1
Total		2.703,3	5.843,5

La variation de la provision pour pertes sur créances clients au cours de l'exercice est présentée dans le tableau ci-dessous:

(en millions €)	Débiteurs douteux	Moins-value	Solde
Solde au 1er janvier 2022	201,4	(200,8)	0,5
Changement durant l'année	0,8	(0,8)	0,0
Solde au 31 décembre 2022	202,2	(201,7)	0,5
Solde au 1er janvier 2023	202,2	(201,7)	0,5
Changement durant l'année	0,5	(0,7)	(0,2)
Solde au 31 décembre 2023	202,7	(202,3)	0,4

Presque tous les mauvais débiteurs sont liés à des créances impayées relatives aux surcharges réglementaires en Allemagne. Si un débiteur fait faillite, 50Hertz Transmission reçoit une compensation pour la perte encourue par le biais du système de taxe.

Le Groupe considère que les sommes n'ayant pas fait l'objet de pertes de valeur et en souffrance depuis plus de 30 jours demeurent recouvrables sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients, notamment les notations de crédit sous-jacentes des clients, lorsqu'elles sont disponibles. La qualité de crédit des créances commerciales et autres créances est évaluée sur la base d'une politique de crédit.

La norme IFRS 9 exige du Groupe qu'il déprécie les actifs financiers sur la base d'une approche ECL (pertes de crédit attendues) prospective.

À compter de 2022, le Groupe applique une approche individualisée pour les créances commerciales, pour lesquelles il a fixé des règles visant à définir la phase de l'actif concerné aux fins de calcul des pertes de crédit attendues (ECL).

- La phase 1 couvre les actifs financiers qui ne se sont pas détériorés de manière significative depuis leur comptabilisation initiale. Le calcul des ECL pour les actifs en phase 1 intervient sur une base de 12 mois.
- La phase 2 couvre les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative. Le calcul des ECL pour les actifs en phase 2 intervient sur la base de la durée de vie. La décision de faire passer un actif de la phase 1 à la phase 2 repose sur certains critères tels que :
 - une nette dégradation de la solvabilité d'une contrepartie et/ou de sa société mère et/ou de son garant (le cas échéant),
 - des évolutions défavorables significatives de l'environnement réglementaire,
 - l'évolution des risques politiques ou nationaux, et
 - tout autre aspect que le Groupe jugerait pertinent.

En ce qui concerne les actifs financiers en retard de paiement depuis plus de 30 jours, le passage en phase 2 n'est pas systématique tant que le Groupe dispose d'informations raisonnables démontrant que, même si les paiements sont échus depuis plus de 30 jours, ce retard ne représente pas une augmentation majeure du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

- La phase 3 couvre les actifs pour lesquels un défaut a déjà été constaté, par exemple :
 - lorsqu'il existe des preuves qu'une société mère a failli à son obligation de soutien de crédit vis-à-vis de sa filiale (dans ce cas, la filiale est la contrepartie à risque du Groupe),
 - lorsqu'une entité du Groupe a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la contrepartie pour défaut de paiement.

En ce qui concerne les actifs financiers échus depuis plus de 90 jours, la présomption peut être écartée si le Groupe dispose d'informations raisonnables et étayées qui démontrent que même si les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, il n'existe pas d'indications d'une défaillance de la contrepartie.

La formule ECL applicable aux phases 1 et 2 est $ECL = EAD \times PD \times LGD$, où :

- pour les ECL à 12 mois, l'exposition en cas de défaut (EAD) est égale à la valeur comptable de l'actif financier, à laquelle sont appliquées la probabilité de défaut (PD) pertinente et la perte encourue en cas de défaut (LGD) ;
- pour les ECL sur la durée de vie, la méthode de calcul consiste à identifier les variations d'exposition pour chaque année, notamment le moment et le montant attendus des

remboursements contractuels, puis à appliquer à chaque remboursement la PD et la LGD pertinentes, et à actualiser les chiffres obtenus. L'ECL correspond alors à la somme des chiffres actualisés ; et

- la probabilité de défaut est la probabilité de défaut sur un horizon temporel donné (en phase 1, cet horizon temporel est de 12 mois après la période de reporting ; en phase 2, cet horizon temporel correspond à la durée de vie entière de l'actif financier). Ces informations sont basées sur des données externes provenant d'une agence de notation reconnue. La PD dépend de l'horizon temporel et de la notation de la contrepartie.

Le Groupe utilise des notations externes si elles sont disponibles, ou une notation interne pour les principales contreparties sans notation externe.

Par la suite, la perte en cas de défaut est calculée en tant que pourcentage du montant des créances commerciales non couvertes par une garantie bancaire. L'encours total des créances commerciales couvertes par une garantie bancaire s'élève à €36,4 millions. La perte en cas de défaut est multipliée par la probabilité de défaut et les créances commerciales en suspens.

Cette approche est jugée plus pertinente que celle du portefeuille, car elle permet une meilleure évaluation du risque, notamment dans le contexte actuel de volatilité des marchés. L'impact de cette nouvelle approche n'est pas significatif. Par ailleurs, toute perte serait récupérable via les tarifs.

Le modèle s'applique aux créances commerciales, les autres actifs financiers n'étant pas tous soumis à une évaluation du risque de pertes de valeur compte tenu de leur nature (actifs réglementaires, montants recouvrables par le biais de tarifs futurs conformément aux cadres réglementaires), du profil de risque (contrepartie fiable pour les surcharges de l'État belge/allemand) ou de la méthode d'évaluation (à la juste valeur). Vous trouverez de plus amples renseignements dans les différentes notes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse pas honorer ses obligations financières. Le Groupe limite ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie et en veillant à ce qu'il y ait toujours suffisamment de facilités de crédits disponibles.

L'objectif du Groupe est de maintenir un équilibre entre la continuité de financement et une certaine flexibilité grâce à l'utilisation de prêts bancaires, de facilités de crédit confirmées et non confirmées, de programmes de billets de trésorerie, etc. Pour les financements à moyen et long terme, le Groupe utilise des obligations. Le profil des échéances du portefeuille de dettes est étalé sur plusieurs années. La trésorerie du Groupe évalue fréquemment ses ressources de financement en tenant compte de sa propre notation financière et des conditions générales du marché.

Les émissions d'obligations réalisées ces dernières années ainsi que les différents prêts contractés avec des investisseurs et plusieurs banques démontrent que le Groupe dispose de diverses sources de financement.

(en millions €)	Valeur nominale	Solde de clôture	Sorties de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Dettes financières non dérivés	13.327,1	13.296,7	(14.979,8)	(4.925,7)	(800,5)	(659,5)	(1.923,7)	(6.670,4)
Emprunts non garantis	7.273,3	7.243,0	(8.972,9)	(103,5)	(798,2)	(639,3)	(1.620,9)	(5.811,0)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	1.249,6	1.249,6	(1.202,7)	(18,1)	(2,3)	(20,2)	(302,8)	(859,4)
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	4.804,2	4.804,2	(4.804,2)	(4.804,2)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total au 31 décembre 2022	13.327,1	13.296,7	(14.979,8)	(4.925,7)	(800,5)	(659,5)	(1.923,7)	(6.670,4)

(en millions €)	Valeur nominale	Solde de clôture	Sorties de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Dettes financières non dérivés	12.106,8	12.071,4	(13.480,1)	(2.918,7)	(59,6)	(827,5)	(3.111,4)	(6.562,9)
Emprunts non garantis	8.615,0	8.579,8	(9.817,7)	(644,4)	(38,0)	(682,2)	(2.834,8)	(5.618,3)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	1.342,4	1.342,2	(1.513,0)	(124,9)	(21,6)	(145,3)	(276,6)	(944,6)
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	2.149,4	2.149,4	(2.149,4)	(2.149,4)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total au 31 décembre 2023	12.106,8	12.071,4	(13.480,1)	(2.918,7)	(59,6)	(827,5)	(3.111,4)	(6.562,9)

Le détail des facilités de crédit disponibles, utilisées et non utilisées, est présenté ci-dessous:

(en millions €)	Echéance	Montant disponible	Taux d'intérêts moyens	Montant utilisé	Montant non utilisé
Facilité de crédit renouvelable durable	12/10/2025	650,0	Euribor + 0.325%	0,0	650,0
Facilités de crédit confirmées	26/2/2027	750,0	Euribor + 0.275%	0,0	750,0
Facilités de crédit confirmées	14/2/2026	150,0	Euribor + 0.275%	150,0	0,0
Avance à terme fixe EGI	non limitée	2,5	Euribor + 0.75%	0,0	2,5
Facilités de crédit confirmées	1/12/2024	400,0	Euribor + 0.5%	0,0	400,0
Facilités de crédit confirmées	3/7/2025	60,0	Euribor + 0.375%	50,0	10,0
Facilités de crédit confirmées	3/7/2025	60,0	Euribor + 0.5%	50,0	10,0
Facilités de crédit confirmées	3/2/2025	35,0	Euribor + 0.3%	0,0	35,0
Facilités de crédit confirmées	non limitée	150,0	av. 1M-Euribor + 0.275%	0,0	150,0
Facilité de crédit renouvelable	27/2/2027	750,0	Euribor + 0.45%	0,0	750,0
Emprunt IKB	14/12/2026	150,0	0,90 %	150,0	0,0
Obligation verte	31/3/2033	600,0	3,43% - 3,63%	600,0	0,0
IBB_ILB	25/11/2033	120,0	3,87 %	120,0	0,0
BNP overdraft facilité	non limitée	150,0	Euribor + 0,275%	0,0	150,0
Facilités de crédit confirmées	31/3/2033	600,0	3,54 %	600,0	0,0
Facilités de crédit confirmées	25/11/2033	120,0	3,871 %	120,0	0,0
Total		4.751,5		1.840,0	2.911,5

Le Groupe dispose de plusieurs lignes pour garantir le financement de ses activités et amortir d'éventuelles variations de surcharges (même si l'on peut observer un excédent depuis 2 ans) ou de dérivés. En effet, le volume important de contrats à terme conclus par 50Hertz Transmission (Allemagne) a également un impact sur la gestion de la liquidité du Groupe. Le règlement en espèces quotidien des contrats à terme avec la Bourse peut avoir des effets à court terme sur la liquidité, qui suivent largement la tendance générale des prix sur le marché de l'électricité.

ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe est exposé à certains risques dans le cadre de ses activités courantes. Le principal risque géré via des instruments dérivés est le risque de taux d'intérêt.

Tous les instruments financiers dérivés souscrits par le Groupe se rapportent à une transaction sous-jacente ou une exposition prévue, en fonction de l'impact attendu sur le compte de résultats ; et si les critères de la norme IFRS 9 sont satisfaits, le Groupe décide au cas par cas de l'application éventuelle de la comptabilité de couverture.

Instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture

Le Groupe n'avait pas d'instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture.

Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

En 2018, le Groupe avait couvert le risque de taux d'intérêt lié à l'acquisition d'une participation de 20% dans 50Hertz Transmission (Allemagne) pour laquelle un crédit-pont avait initialement été mis en place. Pour couvrir son exposition potentielle à un risque de taux d'intérêt, le Groupe a souscrit une convention de swap de taux d'intérêt en précoverture au mois de juin 2018, afin de fixer les taux d'intérêt du marché au moment de l'émission des €300 millions en obligation senior. Comme la transaction sur instruments dérivés répondait aux critères de la norme IFRS 9, le Groupe a appliqué la comptabilité de couverture. Lors du règlement de la transaction en septembre 2018, la partie des résultats sur l'instrument financier dérivé a été comptabilisée dans les réserves de couverture et a exercé un impact de €5,7 millions.

Ces réserves de couverture sont recyclées en résultat pour la durée de vie de l'instrument couvert sous-jacent, c.-à-d. l'obligation senior à 10 ans. En 2023, un montant de €0,6 million a été recyclé en résultat.

Le Groupe comptabilise les produits dérivés pour couvrir le prix de l'approvisionnement futur en cas de demande physique attendue consécutive à des pertes réseau au cours des périodes ultérieures, incluant dans chaque cas des transactions d'approvisionnement à court terme sur le marché au comptant. Ces produits dérivés sont évalués à leur juste valeur dans les autres éléments du résultat global sans incidence sur le résultat dans la comptabilité de couverture des flux de trésorerie ; ils servent à couvrir le prix en cas de demande physique d'énergie électrique consécutive à des pertes réseau (transaction sous-jacente). En raison de la disponibilité et de la liquidité des opérations de contrats à terme, la période de couverture des prix prévue peut aller jusqu'à deux ans à compter de la date du bilan. Dans ce contexte, le Groupe poursuit une stratégie de couverture conservatrice orientée sur le cadre réglementaire et la capacité à redéployer les coûts d'approvisionnement en électricité engagés, ce qui permet une couverture de prix opportune et prévisible.

La méthode critique de correspondance des conditions mesure l'efficacité. Si les paramètres d'évaluation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture correspondent, il est

présupposé qu'une relation de couverture efficace existe et que les variations de valeur des deux éléments se compensent. Le Groupe s'efforce de couvrir à prix plein le volume attendu d'énergie perdue dans le réseau (ratio de couverture 1:1).

En 2022, le Groupe a conclu des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la précoverture des probables opérations de dettes prévues. Ces instruments avaient pour objectif de fixer le taux auquel le Groupe empruntera dans le cadre des futures émissions obligataires prévues en 2023. Lors du règlement de la transaction en 2023, les bénéfices résultant de la couverture ont été comptabilisés dans les réserves de couverture pour un total de €36,5 millions. Un montant de €3,4 millions a été recyclé en résultat. Au 31 décembre 2023, €7,2 millions d'IRS étaient toujours en circulation dans le cadre d'une émission d'obligations prévue en 2024.

Comme indiqué dans la note 8.4, le Groupe a conclu fin 2023 un accord pour acquérir une participation minoritaire dans energyRe Giga Projects USA Holdings, une entreprise américaine. Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a conclu des contrats à terme (EUR-USD 250,0 millions) afin de verrouiller le taux de change jusqu'à la date de finalisation. La juste valeur de ces contrats était négative fin 2023 (-€1,1 million comptabilisé dans les autres éléments du résultat global).



GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Le Groupe gère la structure de son capital de manière à maintenir les rapports entre dettes et fonds propres liés aux activités régulées les plus proches possibles du niveau recommandé par les cadres réglementaires concernés.

Les directives de la Société en matière de dividendes impliquent l'optimisation du versement des dividendes en tenant compte toutefois du fait que la Société a besoin d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien sa mission légale de gestionnaire du réseau de transport, financer les futurs projets d'investissement et, d'une manière plus générale, assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

La Société offre à ses employés la possibilité de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont exclusivement réservées.

DURABILITÉ

La durabilité est au cœur de la stratégie d'Elia et de son programme ActNow qui définit les objectifs de durabilité à long terme du Groupe. Ceux-ci sont guidés par les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et ont été traduits en KPI qui sont rapportés au marché et s'articulent autour des cinq thèmes suivants : action climatique ; environnement et économie circulaire ; santé et sécurité ; diversité, équité et inclusion ; gouvernance, éthique et conformité.

En tant que moteur de la transition énergétique, Elia Group s'engage en outre à aligner fortement ses activités sur la taxonomie de l'EU, un système de classification pour les activités économiques durables. Elia Group a pour ce faire publié en 2021 un livre blanc soulignant son éligibilité et sa conformité à la taxonomie de l'EU. Cette publication inclut la méthodologie utilisée pour l'évaluation, souligne la mise en place par le Groupe d'outils et de pratiques durables et renforce son engagement à mener ses activités de façon durable.

En 2023, Elia Group a été l'une des premières entreprises belges sélectionnées pour intégrer le BEL@ESG, le nouvel indice boursier lié au développement durable et lancé par Euronext.

Pour la sixième année consécutive, Elia a été élu l'un des meilleurs employeurs de Belgique. Son score général s'est une nouvelle fois amélioré, passant de 86% à 88%. Les progrès les plus marqués ont été enregistrés dans les domaines « diversité et inclusion » (+13,53%) et « durabilité » (+11,67%).

Tout au long de 2023, le Groupe a continué à s'intéresser à l'utilisation d'appareils innovants, parmi lesquels une technologie d'inspection à distance pour améliorer l'efficacité, la sécurité et le caractère durable de nos activités de contrôle de nos actifs.

Veuillez vous référer à notre rapport stratégique et à notre rapport de durabilité pour de plus amples informations.

8.2. Engagements et incertitudes

ENGAGEMENTS POUR INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2023, le Groupe avait un engagement de €11.509,0 millions (€3.883,9 millions en 2022) relatif à des contrats d'achat pour l'installation d'immobilisations corporelles afin de poursuivre l'extension du réseau.

AUTRES INCERTITUDES ET ENGAGEMENTS

Engagements

Au 31 décembre 2023, le Groupe avait un engagement de €280,8 millions (€347,9 millions en 2022) relatif à des contrats d'achat pour les dépenses générales, les frais d'entretien et de réparation.

Passifs éventuels

Comme indiqué dans la note 6.15, le groupe défend des litiges relatifs à des interruptions d'activité, des réclamations contractuelles ou des différends avec des tiers. En règle générale, conformément aux bonnes pratiques commerciales, le groupe ne comptabilise pas les procédures en cours qui ne sont pas arrivées à échéance et/ou dont la probabilité d'exposition actuelle ou future est improbable, dont l'impact financier n'est pas estimable et pour lesquelles aucun passif éventuel ne peut être quantifié.

Néanmoins, à la fin de l'année 2023, il peut être pertinent de noter que, dans le cadre d'une procédure ouverte, le groupe a reçu un jugement qui pourrait l'obliger à payer une compensation d'environ €14,0 millions. Le groupe a décidé de faire appel de la décision du tribunal. Le groupe et ses avocats sont confiants que leurs arguments seront entendus. La probabilité d'un impact sur le résultat est considérée comme faible et aucune provision n'a été comptabilisée en rapport avec ce litige.

Autres

Après avoir obtenu l'autorisation du gouvernement wallon et de la CREG, Elia a conclu le 22 juin 2015 un accord avec Solar Chest pour la vente de certificats verts wallons pour un montant total de €275 millions. La mission de Solar Chest est d'acheter, mettre en réserve et vendre des certificats verts wallons pendant une période de 5, 6 et 7 ans. Conformément à la législation, Solar Chest a procédé à plusieurs ventes aux enchères.

En septembre 2017, Elia a vendu 2,8 millions de certificats verts à la Région wallonne (en l'occurrence à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat ou « AwAC »), générant ainsi une rentrée financière nette de €181,2 millions. Et ce, conformément au décret du 29 juin 2017 modifiant le décret du 12 avril 2011 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 5 mars 2008 portant constitution de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat. Les certificats verts vendus par Elia peuvent être revendus progressivement par l'AwAC à partir de 2022, en tenant compte des conditions du marché applicables aux certificats

verts en vigueur à ce moment-là. La législation prévoit également que les certificats verts doivent être conservés par l'AwAC pendant une période de 9 ans maximum, au terme de laquelle Elia est obligée de racheter les certificats invendus. Ces engagements de rachat n'auront aucun impact sur la performance financière d'Elia dans la mesure où le coût et les dépenses de rachat pourront être répercutés en totalité sur les tarifs pour les « surcharges ». La législation a été complétée en 2021 par de nouvelles dispositions qui permettent au Gouvernement de décider, après consultation du GRT local, de la revente progressive à Elia de certaines quantités de certificats verts détenus par l'AwAC.

En novembre 2018, Elia a vendu un surcroît de certificats verts pour €0,7 million à la Région wallonne (en l'occurrence à l'AwAC), générant ainsi une rentrée financière nette de €43,3 millions. Comme pour la transaction effectuée en septembre 2017, Elia pourrait être amenée à racheter une partie des certificats vendus à partir de 2023. Tout rachat sera répercuté dans les tarifs pour surcharges. Il n'y a pas eu d'opérations de vente de certificats verts à l'AwAC en 2019, 2020, 2021, 2022 ou 2023. Compte tenu (i) de l'état du marché wallon des certificats verts et (ii) des montants effectivement disponibles à la suite de l'application de la surcharge en 2022 et en 2023, le Gouvernement wallon a décidé de demander à Elia de racheter les certificats détenus par l'AwAC pour un montant de €45,5 millions en décembre 2022 et de €65,0 millions en décembre 2023.

En Allemagne, les dépenses offshore entre 50Hertz et TenneT TSO découlant du règlement horizontal n'existent plus (année précédente : €0,3 million).

8.3. Parties liées

ENTITÉS DE CONTRÔLE

L'actionnaire de référence d'Elia Group est Publi-T ; cela n'a pas changé depuis 2022. Hormis le versement du dividende annuel, aucune transaction n'est intervenue avec l'actionnaire de référence en 2023.

La structure de l'actionnariat du Groupe est précisée dans la note 7.

TRANSACTIONS AVEC DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

Les membres clés de la direction incluent le conseil d'administration d'Elia et le comité de direction d'Elia, tous deux possédant une influence notable dans l'ensemble du Groupe

Les membres du conseil d'administration d'Elia ne sont pas des employés du Groupe. La rémunération de leur mandat est détaillée dans la déclaration de gouvernance d'entreprise, laquelle fait partie du présent rapport annuel (voir le rapport de rémunération).

Les autres membres clés de la direction ont le statut d'employé. Les composantes de leur rémunération sont détaillées ci-dessous (à l'exclusion des directeurs qui ne sont pas employés).

Les noms des membres clés de la direction sont repris dans le rapport de gouvernance d'entreprise.

Les membres clés de la direction n'ont pas reçu de stock options, de prêts spéciaux ou d'autres avances du Groupe au cours de l'exercice.

(en millions €)	2023	2022
Avantages du personnel à court terme	3,9	4,0
Rémunération de base	2,7	2,6
Rémunération variable	1,1	1,4
Avantages du personnel à long terme	0,6	0,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,7	0,6
Autre rémunération variable	0,5	0,3
Total rémunération brute	5,6	5,5
Nombre de personnes	7,8	7,4
Rémunération brute moyenne par personne	0,7	0,7
Nombre d'actions (en unités) au 31 décembre 2023	9.288	8.548

TRANSACTIONS AVEC LES JOINT-VENTURES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées dans la consolidation et ne sont par conséquent pas comptabilisées dans la présente note.

Les transactions avec les joint-ventures et les sociétés associées (telles que définies dans la note 7) n'ont pas été éliminées ; les détails de ces transactions apparaissent ci-dessous :

(en millions €)	2023	2022
Transactions avec entreprises associées	(4,2)	(4,0)
Ventes de marchandises	1,9	1,6
Achats de marchandises	(6,1)	(5,6)
Intérêts et revenus similaires	0,0	0,0
Postes bilan avec entreprises associées	0,3	(0,4)
Créances à long terme	0,0	0,0
Créances commerciales	0,3	(0,4)
Dettes commerciales	0,0	0,0

En 2022 et 2023, les entités d'Elia Group ont réalisé des transactions avec Nemo Link Ltd. et Coreso SA. La vente de marchandises se rapporte à des services d'entreprise (accords de niveaux de service) rendus par Elia à Nemo Link Ltd et Coreso SA. Nemo Link Ltd. loue également un bâtiment (Herdersbrug) d'Elia Asset SA (voir aussi la note 6.18). Les achats de marchandises ont principalement trait à des services rendus par Coreso SA au Groupe.

TRANSACTIONS AVEC DES ACTIONNAIRES

Il n'y a pas eu de transactions avec des actionnaires en 2023, hormis le paiement du dividende.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Le comité de direction d'Elia a également évalué si des transactions ont été réalisées avec des entités dans lesquelles ses membres ou ceux du conseil d'administration exercent une influence significative (par exemple, des positions de CEO, CFO, vice-président du comité de direction, etc.).

Il y a eu quelques transactions importantes en 2023 sur lesquelles les membres clés de la direction du Groupe ont une influence majeure. Toutes ces opérations ont eu lieu dans le cadre normal des activités d'Elia. La valeur totale des dépenses a atteint €1,0 million. Aucune vente n'a été réalisée en 2023. Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas de positions de créances commerciales en cours ni de positions de dettes commerciales en cours avec des parties liées.

8.4. Événements subséquents

Aucun événement significatif de nature à impacter les états financiers n'est intervenu depuis la clôture des états financiers au 31 décembre 2023.

Toutefois, deux événements majeurs postérieurs à la clôture du bilan et ne donnant pas lieu à des ajustements sont à noter :

- En janvier 2024, le Groupe est parvenu à placer une émission verte de €800 millions via Elia Transmission Belgium dans le cadre de son programme Euro Medium Term Notes (« EMTN ») de €6 milliards, combinée à une émission verte de €1,5 milliard via Eurogrid GmbH. Ces éléments confirment l'engouement des investisseurs à soutenir les projets du Groupe au cœur de la transition énergétique.
- Le 4 décembre 2023, Elia Group SA a conclu un accord pour acquérir une participation minoritaire de 35,1% dans energyRe Giga Projects USA Holdings, une filiale récente d'energyRe LLC. Fondée en 2020 et basée à New York, energyRe est une société diversifiée de production et de transport d'énergie renouvelable, spécialisée dans la production et le transport d'énergie solaire, éolienne, distributive. Giga a été constituée grâce à l'apport par energyRe de ses principaux actifs, à savoir ses projets de transport terrestre, de transport offshore, d'éoliennes offshore et de production d'énergie renouvelable sur terre, lesquels seront raccordés à la ligne de transport d'électricité Clean Path New York.

La finalisation de la transaction a eu lieu le 1^{er} février 2024. Il est prévu qu'Elia Group déploie US\$400 millions dans energyRe Giga sur trois ans. Sur les US\$400 millions, US\$250 millions ont été utilisés dans le cadre de la finalisation de la transaction, et la participation d'Elia Group augmentera au fur et à mesure que le montant sera investi pour atteindre 35,1% une fois que la somme de US\$400 millions aura été entièrement injectée. Le produit sera intégralement consacré au financement du développement de projets dans le transport

d'électricité et de production d'énergie renouvelable aux États-Unis. L'investissement sera traité selon la méthode de mise en équivalence. Elia ne contrôlera pas Giga, mais exercera sur elle une influence significative. Cette décision sera soutenue quantitativement (participation minoritaire) et qualitativement (via les clauses de gouvernance). L'investissement sera classé en tant que société associée. Une première répartition du prix d'achat sera finalisée en 2024. Cela pourrait donner lieu à un goodwill, qui sera intégré dans la valeur de la méthode de mise en équivalence.

8.5. Divers

L'IMPACT DE LA GUERRE EN UKRAINE

Compte tenu de la nature et de la situation géographique de ses opérations et du fait qu'Elia Group n'a actuellement aucune activité en Russie, en Ukraine ou avec des sociétés russes, le Groupe ne déplore pas d'impact direct du conflit ukrainien sur ses activités. Cependant, de fortes pressions sont exercées au niveau européen pour réduire la dépendance vis-à-vis du gaz et des combustibles fossiles russes. Ainsi, le Groupe observe une volonté des autorités belges et allemandes d'accélérer la transition énergétique et les plans d'investissement associés.

8.6. Services fournis par les Commissaires

L'assemblée générale des actionnaires a désigné comme collègue des commissaires BDO Réviseurs d'entreprises SCRL (représentée par M. Michaël Delbeke) et Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL (représenté par M. Paul Eelen) pour l'audit des états financiers consolidés d'Elia Group SA et d'Elia Transmission Belgium SA, et pour l'audit des états financiers statutaires d'Elia Group SA, Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA, Elia Engineering SA, Elia Grid International SA, Eurogrid International SA, WindGrid SA et Re.alto SRL. BDO Réviseurs d'Entreprises SRL and EY Réviseurs d'Entreprises SRL sont également les commissaires de Coreso SA.

50Hertz Transmission (Allemagne) a désigné BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft pour l'audit des états financiers consolidés d'Eurogrid GmbH et l'audit des états financiers statutaires d'Eurogrid GmbH, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH et Elia Grid International GmbH.

Le tableau suivant présente les honoraires du collège des commissaires et de leurs associés concernant les services prestés pour l'exercice financier 2023:

en €	Belgique	Allemagne	Total
Audit statutaire et revue du compte annuel consolidé et de la société-mère	480.204	351.740	831.944
Services non-audit, dont:	487.352	208.398	695.750
Services liés aux obligations légales et réglementaires	47.650	47.900	95.550
Autres services audit	319.333	160.498	479.831
Services fiscaux	120.369		120.369
Total	967.556	560.138	1.527.694

9. Cadre réglementaire et tarifs

9.1. Cadre réglementaire en Belgique

9.1.1 Législation fédérale

La Loi Électricité constitue le socle général et reprend les principes fondamentaux du cadre réglementaire applicable aux activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique.

Cette loi a été modifiée en profondeur le 8 janvier 2012 par la transposition au niveau fédéral du troisième paquet de directives européennes. Par ces changements, la Loi Électricité:

- renforce la dissociation des activités de transport des activités de production, de distribution et de fourniture;
- précise plus en détail les règles d'exploitation et d'accès au réseau de transport d'électricité;
- redéfinit la mission légale du gestionnaire du réseau de transport d'électricité en l'élargissant principalement aux espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction; et
- renforce les tâches de l'autorité de régulation, en particulier en ce qui concerne la fixation des tarifs de transport.

Plusieurs arrêtés royaux précisent le cadre réglementaire applicable au gestionnaire de réseau de transport, en particulier l'arrêté royal Règlement technique fédéral. De même, les décisions adoptées par la CREG complètent ces dispositions pour former le cadre réglementaire dans lequel Elia opère au niveau fédéral.

9.1.2 Législation régionale

Les trois régions belges sont notamment responsables du transport local de l'électricité sur les réseaux ayant une tension égale ou inférieure à 70 kV dans leurs territoires respectifs. Si les régulateurs régionaux sont compétents pour tous les volets non tarifaires de la régulation du réseau de transport local, la fixation et le contrôle des tarifs relèvent de la compétence fédérale.

La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne ont elles aussi transposé dans leurs cadres législatifs les dispositions du troisième paquet européen qui les concernent. Les décrets régionaux sont complétés par plusieurs autres réglementations en matière d'obligations de service public, d'énergies renouvelables et de procédures d'autorisation pour les fournisseurs.

9.1.3 Organes de régulation

Comme requis par la législation de l'Union européenne, le marché belge de l'électricité est surveillé et contrôlé par des régulateurs indépendants.

RÉGULATEUR FÉDÉRAL

La CREG est l'organe de régulation fédéral et ses compétences en ce qui concerne Elia comprennent, entre autres :

- l'approbation des conditions standardisées des trois principaux contrats utilisés par la Société au niveau fédéral : le contrat de raccordement, le contrat d'accès et le contrat ARP ;
- l'approbation du système d'allocation de capacité aux frontières entre la Belgique et les pays voisins ;
- l'approbation de la nomination des membres indépendants du conseil d'administration ;
- la définition de la méthodologie tarifaire à respecter par le gestionnaire de réseau pour le calcul des différents tarifs applicables aux utilisateurs de réseau ;
- la délivrance d'une certification destinée à s'assurer que le gestionnaire de réseau est bien propriétaire des infrastructures qu'il gère et répond aux exigences d'indépendance réglementaires vis-à-vis des producteurs et fournisseurs.

RÉGULATEURS RÉGIONAUX

L'exploitation de réseaux d'électricité d'une tension inférieure ou égale à 70 kV relève de la compétence des régulateurs régionaux. Chacun d'eux peut exiger de tout gestionnaire de réseau (y compris d'Elia si elle opère sur de tels réseaux) de se conformer à toutes les dispositions spécifiques du règlement régional de l'électricité, sous peine d'amendes administratives ou d'autres sanctions. Les régulateurs régionaux n'ont cependant pas de pouvoir en ce qui concerne la fixation des tarifs pour les réseaux ayant une fonction de transport d'électricité, la tarification de ces réseaux relevant de la compétence exclusive de la CREG.

9.1.4 Tarification

Une nouvelle méthodologie tarifaire est entrée en vigueur début 2020. Cette méthodologie est de nouveau applicable pour une durée de quatre ans (2020-2023).

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

Le 28 juin 2018, la CREG a pris une décision fixant les méthodes de calcul tarifaire pour le système de transport d'électricité (en ce compris le système offshore) et les réseaux électriques ayant une fonction de transport au cours de la période tarifaire 2020-2023 (Décision (Z)1109/10). Cette méthodologie pose le cadre général conformément auquel les tarifs de transport sont fixés pour ces quatre années.

Elia a préparé sa proposition tarifaire pour la période tarifaire débutant le 1^{er} janvier 2020 sur la base de la méthodologie décrite ci-dessous. Cette proposition a été approuvée par la CREG le 7 novembre 2019 (Décision (B)658E/62).

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE APPLICABLE EN BELGIQUE

En tant que gestionnaire de réseaux assurant des fonctions de transport (couvrant le réseau de transport et les réseaux de transport locaux et régionaux situés en Belgique), Elia tire la majeure partie de ses revenus des tarifs régulés qui sont facturés pour l'utilisation de ces réseaux (recettes tarifaires) et qui font l'objet d'une approbation préalable par la CREG. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les mécanismes de régulation tarifaire mis en place prévoient la fixation de tarifs approuvés, sauf circonstances particulières, pour des périodes de quatre ans.

Le mécanisme tarifaire repose sur les montants comptabilisés selon les règles comptables belges (BE GAAP). Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués d'un certain nombre de produits non tarifaires. Ces coûts sont ensuite divisés à la fois sur la base d'une estimation des volumes d'électricité prélevée du réseau et, pour certains coûts, sur la base des volumes estimés d'électricité injectée dans le réseau, conformément aux dispositions prévues dans la méthodologie tarifaire établie par la CREG.

Parmi les coûts pris en considération figurent la valeur prévisionnelle de la rémunération autorisée des capitaux investis, une estimation des montants alloués à Elia sous forme d'incitants à la performance ainsi que les valeurs prévisionnelles des différentes catégories de dépenses. Ces dépenses sont classifiées en trois groupes : les coûts dits « gérables », pour lesquels Elia est incitée financièrement à l'amélioration de l'efficacité ; les coûts « non gérables » sur lesquels Elia n'exerce aucune influence et dont les écarts par rapport au budget sont intégralement affectés au calcul des tarifs futurs ; les coûts « influençables » soumis à une règle hybride (voir plus loin « Coûts et revenus gérables et non gérables et coûts influençables »).

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

La rémunération équitable est le rendement du capital investi dans le réseau basé sur le modèle de détermination des prix des actifs du capital (« CAPM », ou Capital Asset Pricing Model). Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de la base d'actifs régulés (Regulated Asset Base – RAB), qui est calculée sur une base annuelle, en tenant compte des nouveaux investissements, des désinvestissements, des amortissements et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Au 1^{er} janvier 2020, la formule a évolué par rapport à la méthodologie tarifaire précédente en ce qui concerne le niveau de levier et le taux d'intérêt OLO pour l'investissement sans risque : (i) le levier réglementaire a été augmenté de 33% à 40%, et (ii) l'OLO a été fixé à 2,4% pour la période 2020-2023, plutôt que de prendre, chaque année, la moyenne annuelle. En cas de modification importante de la situation macro-économique belge et/ou des conditions de marché, la CREG et Elia peuvent convenir d'une modification du taux OLO fixé.

La formule pour calculer la rémunération équitable est la suivante :

A : $[S \text{ (si inférieur ou égal à 40\%)} \times \text{RAB moyenne} \times [(1 + \alpha) \times [(OLO(n) + (\beta \times \text{prime de risque})]])]$
plus

B : $[(S \text{ (si supérieur à 40\%)} - 40\%) \times \text{RAB moyenne} \times (OLO(n) + 70 \text{ points de base})]$

Où :

- OLO (n) a été fixé à 2,4% et n'est plus le taux moyen des obligations linéaires belges à dix ans pour l'année en question (susceptible d'être modifié si accord entre la CREG et l'émetteur comme exposé ci-avant) ;
- RAB (n) = RAB (n-1) + investissements (n) – amortissements (n) – désinvestissements (n) – mise hors service (n) +/- variation des besoins en fonds de roulement ;
- S = rapport entre la moyenne des fonds propres consolidés et des réserves/moyenne RAB, conformément aux GAAP belges ;

Alpha (α) = la prime d'illiquidité fixée à 10% ;

Bêta (β) = calculé sur une période historique de trois ans, en tenant compte des informations disponibles sur le cours de l'action de l'émetteur durant cette période, comparé avec l'indice Bel20 sur la même période. La valeur du bêta ne peut être inférieure à 0,53 ;

- La prime de risque se maintient à 3,5% ;
- Concernant A : le taux de rémunération (en %), tel que défini par la CREG pour l'année « n », est égal à la somme du taux sans risque, c'est-à-dire le taux moyen sur l'année n en question des obligations linéaires belges à dix ans (OLO(n)), et d'une prime pour le risque du marché des actions, pondérée par le facteur bêta applicable. La régulation tarifaire fixe la prime de risque à 3,5%. La CREG encourage Elia à garder son capital et ses réserves réels aussi proches que possible de 40%, ce rapport étant utilisé pour calculer une valeur de référence du capital et des réserves ;
- Concernant B : si le capital et les réserves effectives d'Elia sont supérieurs au capital et aux réserves de référence, le montant excédentaire est équilibré par le biais d'un taux réduit de rémunération, en vertu de la formule suivante : $[(OLO(n) + 70 \text{ points de base})]$;
- Les actifs associés au MOG sont liés à la RABMOG, pour laquelle la rémunération d'une prime s'applique en plus de ce qui précède. Ceci se fonde sur la formule suivante : $[S \text{ (inférieur ou égal à 40\%)} \times \text{moyenne RABMOG} \times 1,4\%]$.

Coûts et revenus non gérables

Cette catégorie de coûts et de revenus qui ne relèvent pas du contrôle direct d'Elia n'est pas sujette aux mécanismes incitatifs de la CREG et fait partie intégrante des coûts et revenus utilisés pour déterminer les tarifs. Les tarifs sont fixés sur la base de valeurs prévisionnelles pour ces coûts et revenus, et la différence par rapport aux valeurs réelles est affectée ex post au calcul des tarifs de la période suivante.

Les coûts non gérables les plus importants sont les éléments suivants : les amortissements d'immobilisations corporelles, les services auxiliaires (à l'exception des coûts liés à la réservation des services auxiliaires, hors black-start, qui sont considérés comme des « coûts influençables »), les coûts liés aux déplacements de lignes imposés par une autorité publique et les impôts, partiellement compensés par les revenus des activités non tarifées (par exemple, les revenus de congestions transfrontalières). Dans cette nouvelle période tarifaire, certains coûts exceptionnels spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) ont été ajoutés à la liste des coûts non gérables. Cela inclut également les charges financières et les revenus financiers pour lesquels le principe de la dette intégrée a été confirmé. En conséquence, tous les coûts financiers encourus et raisonnables relatifs à la dette de financement sont inclus dans les tarifs.

Coûts et revenus gérables

Les coûts et revenus sur lesquels Elia exerce un contrôle direct sont sujets à un mécanisme de régulation incitative, ce qui signifie qu'ils sont soumis à une règle de partage de productivité et d'amélioration de l'efficacité qui peut survenir durant la période tarifaire. Le facteur de partage est de 50%. Par conséquent, Elia est encouragée à contrôler une catégorie définie de ses coûts et revenus. Toutes les économies par rapport au budget (ajusté) autorisé ont une incidence positive de 50% du montant (avant impôt) sur le résultat net d'Elia et, en conséquence, tout dépassement du budget a une incidence négative sur son résultat. Aucune modification n'a été apportée par rapport à l'ancienne méthodologie tarifaire, sauf pour certains coûts non récurrents, mais gérables spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) qui peuvent être ajoutés à la provision pour les coûts pour une période tarifaire donnée.

Coûts influençables

Les coûts liés à la réservation de services auxiliaires, hors black-start, et les coûts de l'énergie pour compenser les pertes de réseau sont qualifiés de coûts influençables, ce qui signifie que les gains d'efficacité créent un incitant positif, dans la mesure où ils ne sont pas causés par une certaine liste de facteurs externes. 20% de la différence entre les dépenses de l'année A-1 et celles de l'année A constituent un bénéfice (avant impôt) pour Elia, avec un plafond de +€6 millions. Pour chacune des deux catégories de coûts influençables (réserves d'énergie et pertes de réseau), l'incitant ne peut être inférieur à €0.

Autres incitants

Le tarif prédéfini par le régulateur inclut, en plus de la rémunération équitable, tous les incitants ci-dessous. Comme le prévoit le régulateur, si Elia ne réalise pas de bonnes performances grâce à ces incitants, le montant de ces derniers alloués à Elia sera diminué. L'impact se reflète dans les revenus différés qui généreront de futures diminutions de tarif – voir la description du mécanisme de décompte ci-dessous (montant avant impôt).

- **Intégration du marché** : Cet incitant se compose de trois éléments du cadre réglementaire précédent : (i) augmentation de la capacité d'importation, (ii) augmentation du bien-être du marché en raison du couplage du marché et (iii) participations financières. Seul l'incitant lié aux participations financières est conservé. L'incitant lié au bien-être du marché disparaît, alors que l'incitant lié à la capacité d'importation est remplacé par un incitant poursuivant un objectif similaire (augmentation de la capacité d'échanges commerciaux transfrontaliers), mais avec une méthode d'évaluation assez différente. En outre, un nouvel incitant est créé concernant la mise en service en temps opportun de projets d'investissement contribuant à une intégration du marché. Ces incitants peuvent contribuer positivement au bénéfice d'Elia (de €0 à €16 millions pour la capacité transfrontalière, de €0 à €7 millions pour la mise en service en temps opportun). Le bénéfice (dividendes et plus-values) résultant des participations financières dans d'autres sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB est réparti comme suit : 40% sont alloués aux futures réductions tarifaires et 60% aux bénéfices d'Elia.
- **Programme d'investissement** : Cet incitant est élargi et se définit comme suit : (i) si l'average interruption time (« AIT ») atteint un objectif prédéfini par la CREG, le résultat net d'Elia (avant impôt) pourrait être impacté positivement avec un maximum de €4,8 millions, (ii) au cas où la disponibilité du MOG est conforme au niveau défini par la CREG, l'incitant peut contribuer au résultat d'Elia de €0 à €2,53 millions et (iii) Elia pourrait bénéficier de €0 à €2 millions si le portefeuille prédéfini d'investissements de maintien et de redéploiement est réalisé en temps opportun et dans le respect du budget.
- **Innovation et subventions** : Le contenu et la rémunération de cet incitant ont été modifiés et couvrent (i) la réalisation de projets innovants qui pourraient contribuer à la rémunération d'Elia à concurrence d'un montant compris entre €0 et €3,7 millions (avant impôt) et (ii) les subsides octroyés pour les projets innovants qui pourraient avoir une incidence sur le bénéfice d'Elia avec un maximum de €0 à €1 million.
- **Qualité des services liés à la clientèle** : Cet incitant est élargi et est lié à trois incitants particuliers : (i) le niveau de satisfaction client lié à la mise en place de nouveaux raccordements au réseau pouvant générer un bénéfice pour Elia de €0 à €1,35 million, (ii) le niveau de satisfaction client pour l'ensemble de la clientèle qui contribuerait à hauteur de €0 à €2,53 millions au bénéfice d'Elia et (iii) la qualité des données qu'Elia publie régulièrement, pouvant générer une rémunération pour Elia de €0 à €5 millions.

- Amélioration du système d'équilibrage : Cet incitant est similaire à l'incitant discrétionnaire dans le cadre réglementaire antérieur par le biais duquel Elia est récompensée si certains projets liés à l'équilibrage du système tel que défini par la CREG sont réalisés. Cet incitant peut générer une rémunération comprise entre €0 et €2,5 millions (avant impôt).

Cadre réglementaire pour le réseau modulaire offshore

La CREG a modifié la méthodologie tarifaire 2016-2019 pour créer des règles spécifiques applicables à l'investissement dans le réseau modulaire offshore. Une consultation formelle entre la CREG et l'émetteur a eu lieu pendant les premières semaines de 2018, et la CREG a pris une décision le 6 décembre 2018 concernant les nouveaux paramètres à introduire dans la méthodologie tarifaire. Les principales caractéristiques desdits paramètres étaient (i) une prime de risque spécifique à appliquer à cet investissement (résultant en un rendement net supplémentaire de 1,4%), (ii) un taux d'amortissement spécial applicable aux actifs du MOG (réseau modulaire offshore), (iii) certains coûts spécifiques au MOG à classer différemment des coûts relatifs aux activités terrestres, (iv) le niveau des coûts à définir sur la base des caractéristiques des actifs du MOG et (v) des incitants dédiés, liés à la disponibilité des actifs offshore. Pour la période tarifaire 2020-2023, le cadre réglementaire pour le MOG a été inclus dans la méthodologie tarifaire en se basant sur les caractéristiques décrites ci-dessus, à l'exception de la prime de risque qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020 sur le ratio cible capitaux propres/dette de 40/60.

Compte de report réglementaire : écarts par rapport aux valeurs budgétées

Sur une base annuelle, des différences peuvent apparaître entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Si les volumes transportés sont supérieurs (ou inférieurs) à ceux prévus, l'écart est comptabilisé sur un compte de régularisation au cours de l'année de survenance. Ces écarts par rapport aux valeurs budgétées (dette réglementaire ou créance réglementaire) sont cumulés et seront pris en compte lors de la fixation des tarifs pour la période tarifaire suivante. Indépendamment des écarts entre les paramètres prévisionnels pour la tarification (Rémunération équitable, Éléments non gérables, Éléments gérables, Coûts influençables, Composants d'incitants, Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées) et les coûts effectivement encourus ou les revenus liés à ces paramètres, c'est la CREG qui détermine chaque année en dernier ressort si les coûts/revenus peuvent être raisonnablement supportés par les tarifs. Cette décision peut entraîner le rejet des éléments engagés. Si des éléments engagés sont rejetés, le montant concerné n'entrera pas en ligne de compte pour la fixation des tarifs de la période suivante. Elia peut, certes, faire appel de cette décision, mais si cette révision judiciaire devait s'avérer infructueuse, un rejet pourrait bien exercer un impact négatif global sur les finances d'Elia.

Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées

La méthodologie tarifaire pour 2020-2023 contient un mécanisme permettant à Elia de développer des activités en dehors du cadre régulé belge et dont les coûts ne sont pas couverts par les tarifs de réseau en Belgique. Cette méthodologie met en place un mécanisme permettant de s'assurer que l'impact des participations financières d'Elia dans des sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB (telles que la participation à des activités régulées ou non régulées en dehors de la Belgique) est neutre pour les utilisateurs de réseau belges.

Obligations de service public

Dans le cadre de son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Les autorités publiques/mécanismes de régulation identifient des obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, les certificats verts, les réserves stratégiques, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par des « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants impayés sont comptabilisés en surcharges (voir note 6.9 pour les autres créances et la note 6.17 pour les autres dettes).

9.2. Cadre réglementaire en Allemagne

9.2.1 Dispositions législatives pertinentes

Le cadre réglementaire allemand est repris dans différents instruments législatifs. La loi clé est la loi allemande relative aux économies d'énergie (Energiewirtschaftsgesetz – EnWG), qui définit le cadre réglementaire général pour le secteur du gaz et de l'électricité en Allemagne. L'EnWG est étayée par plusieurs lois, ordonnances et décisions réglementaires supplémentaires, qui fournissent les règles détaillées du régime actuel de régulation incitative, les méthodes comptables et les accords relatifs à l'accès au réseau, dont :

- l'arrêté sur les tarifs des réseaux électriques (Verordnung über die Entgelte für den Zugang zu Elektrizitätsversorgungsnetzen [Stromnetzentgeltverordnung – StromNEV]) qui détaille, entre autres, les principes et méthodes de calcul des tarifs réseau ainsi que d'autres obligations des gestionnaires de réseau ;
- l'arrêté sur l'accès au réseau électrique (Verordnung über den Zugang zu Elektrizitätsversorgungsnetzen [Stromnetzzugangsverordnung – StromNZV]) qui détaille, entre autres, la manière d'accorder l'accès aux réseaux de transport (et autres types de réseaux) en établissant les groupes d'équilibrage et en prévoyant les livraisons d'électricité, l'énergie de réglage et d'autres obligations générales, par ex. la gestion des congestions (Engpassmanagement), les obligations de publication, le comptage et les conditions minimales pour différents types de contrats et l'obligation de certains gestionnaires de réseau de gérer le système d'équilibrage pour les énergies renouvelables ;
- l'arrêté sur la régulation incitative (Verordnung über die Anreizregulierung der Energieversorgungsnetze [Anreizregulierungsverordnung – ARegV]) qui établit les règles fondamentales de la régulation incitative des GRT et autres gestionnaires de réseau (décrites de manière plus détaillée par la suite). Il décrit par ailleurs en termes généraux la manière d'établir le benchmarking en matière d'efficacité, les coûts pris en compte dans le benchmarking de l'efficacité, la méthode permettant de déterminer l'inefficacité et la manière dont cela se traduit en objectifs annuels pour la croissance de l'efficacité.

9.2.2 Organismes de régulation en Allemagne

Les organes de régulation du secteur de l'énergie en Allemagne sont l'Agence fédérale du Réseau (Bundesnetzagentur ou BNetzA) à Bonn (pour les réseaux auxquels plus de 100.000 utilisateurs sont directement ou indirectement raccordés) et les autorités de régulation spécifiques dans les états fédérés respectifs (pour les réseaux auxquels moins de 100.000 utilisateurs sont directement ou indirectement raccordés). Les organes de régulation sont notamment chargés de veiller à l'accès non discriminatoire de tiers aux réseaux et de surveiller les tarifs d'utilisation du réseau appliqués par les gestionnaires de réseau. 50Hertz Transmission et 50Hertz Offshore sont soumis à l'autorité de la BNetzA.

9.2.3 Tarification en Allemagne

L'actuel mécanisme de régulation tarifaire a été établi en Allemagne par l'ARegV. Les tarifs du réseau en Allemagne sont définis conformément à l'ARegV sur la base du plafond de revenu des quatre gestionnaires de réseau de transport. Ce plafond est essentiellement basé sur les coûts d'une année de référence et est fixé pour l'ensemble de la période tarifaire. Certaines positions de coûts définies par l'ARegV sont néanmoins ajustées sur une base annuelle. Chaque période tarifaire couvre cinq ans. La troisième période tarifaire a commencé le 1^{er} janvier 2019 et s'est terminée le 31 décembre 2023. La quatrième a débuté le 1^{er} janvier 2024 et s'achèvera le 31 décembre 2028. Les tarifs sont publics et ne peuvent pas faire l'objet de négociations avec les clients. Seuls certains clients (dans certaines circonstances définies par la législation applicable) sont autorisés à convenir de tarifs individuels en vertu de l'article 19 du StromNEV (par exemple, dans le cas de l'utilisation exclusive d'un actif du réseau). La BNetzA doit approuver ces tarifs individuels.

Pour l'application du plafond de revenu, les coûts supportés par un gestionnaire de réseau sont classés en deux catégories :

- Coûts définitivement non influençables (CDNI) : ces coûts sont intégrés à 100% dans le « plafond de revenu » et sont donc entièrement couverts par les tarifs de réseau – certains toutefois avec un décalage de deux ans.
- Une des positions des coûts dans les CDNI réfère aux mesures d'investissement, c'est-à-dire les coûts liés aux nouveaux investissements dans l'infrastructure terrestre (les nouveaux investissements terrestres seront refinancés à partir de la quatrième période tarifaire par le biais de l'ajustement demandé des coûts du capital. Les mesures d'investissement comprennent le rendement des capitaux propres, la taxe commerciale imputée, le coût de la dette, l'amortissement et les coûts opérationnels (actuellement à un taux fixe de 0,8% des coûts d'investissement capitalisés des investissements terrestres respectifs ou de 0,2% pour les actifs en construction dans le cadre de projets approuvés à partir de 2019). Le coût de la dette lié aux mesures d'investissement se reflète dans le taux d'intérêt basé sur la dette acquise pour l'activité des GRT. Depuis 2012, les coûts liés à ces mesures d'investissement sont basés sur des valeurs prévisionnelles. Les différences entre les valeurs prévisionnelles et les valeurs effectives sont reflétées dans le compte de report découlant du mécanisme de décompte.
- En outre, les CDNI comprennent les coûts relatifs aux services auxiliaires, aux pertes de réseau, aux frais de redispatching, ainsi que les initiatives européennes et les coûts de gestion des congestions. Ces coûts et revenus sont inclus dans le plafond de revenu selon un mécanisme de régulation fixé par la BNetzA, conformément à l'article 11(2) de l'ARegV. Le processus de régulation des coûts relatifs aux services auxiliaires, à la gestion des congestions et aux pertes réseau donne au gestionnaire de réseau une incitation à faire mieux que les coûts prévus grâce à des mécanismes bonus/malus. De plus, les coûts liés aux projets européens d'intérêt commun (PIC) auxquels l'Allemagne participe financièrement peuvent être considérés comme des CDNI, avec toutefois un décalage de deux ans.

- Coûts temporaires non influençables (CTNI) et coûts influençables (CI) : ces coûts comprennent le rendement des capitaux propres, l'amortissement, le coût de la dette, la taxe commerciale imputée et d'autres dépenses opérationnelles. Ils sont soumis à un mécanisme d'incitation fixé par la BNetzA qui contient un facteur d'efficacité (applicable uniquement aux CI), une amélioration du facteur de productivité et un facteur d'inflation (applicable à la fois aux CTNI et aux CI) sur une période de cinq ans. En outre, le mécanisme d'incitation actuel prévoit l'utilisation d'un facteur de qualité, mais les critères et le mécanisme de mise en application de ce facteur pour les GRT ne sont pas encore définis par la BNetzA. Les différents facteurs définis donnent aux GRT l'objectif à moyen terme d'éliminer les coûts considérés comme inefficaces. En ce qui concerne le coût de la dette, il convient de démontrer que le coût autorisé de la dette liée aux coûts influençables est négociable.

La BNetzA a déjà annoncé qu'elle lancerait un processus visant à poursuivre le développement du cadre réglementaire pour 2024. Les gestionnaires de réseau de distribution et les gestionnaires de réseau de gaz seront les premiers concernés, avant que ne soit abordé d'ici la fin de l'année le cadre réglementaire pour les gestionnaires de réseau de distribution.

En ce qui concerne le rendement des capitaux propres, les lois et réglementations pertinentes fixent les dispositions relatives au rendement permis des capitaux propres, qui est inclus dans les CTNI/CI pour les actifs appartenant à la base d'actifs régulés et dans les CDNI pour les actifs approuvés dans les mesures d'investissement. En 2021, la BNetzA a déterminé le rendement des capitaux propres applicable à la quatrième et prochaine période tarifaire (2024-2028) ; les valeurs ont été sensiblement réduites par rapport à la troisième période tarifaire, passant à 3,51% (contre 5,12% au cours de la troisième période) pour les investissements réalisés avant 2006 et à 5,07% (contre 6,91% au cours de la troisième période) pour les investissements réalisés depuis 2006. Le rendement des capitaux propres est calculé avant l'impôt sur les sociétés et après la taxe professionnelle imputée. [RL(VF1)] 50Hertz a fait appel de la décision de la BNetzA concernant la fixation du plafond du rendement des capitaux propres pour la quatrième période tarifaire. Le tribunal doit encore statuer.

En janvier 2024, la BNetzA (le régulateur allemand) a finalement décidé de procéder à un ajustement du rendement des capitaux propres (RoE) afin d'augmenter le rendement réglementaire des capitaux propres pour les investissements terrestres dans le cadre du régime d'ajustement des coûts du capital, en réponse à une hausse substantielle et inattendue des taux d'intérêt. En vertu de cette décision, le RoE pour les nouveaux investissements terrestres lancés en 2024 sera défini chaque année, incorporant une prime de risque fixe et une actualisation du taux d'intérêt de base pour cette année spécifique. Cela reviendrait à un ajustement préliminaire de 4,13% à 5,78% après impôt pour l'année 2024. En ce qui concerne les investissements existants jusqu'en 2023 et les projets déjà réalisés, le taux initial non ajusté de 4,13% après impôt sera appliqué tout au long de la période tarifaire. Les investissements offshore seront soumis à la même règle. Une décision définitive concernant les investissements offshore est attendue dans les prochains mois.

Indépendamment du plafond de revenu, 50Hertz est indemnisée pour les coûts liés à ses obligations en matière d'énergies renouvelables, y compris les obligations EEG et CHP/KWKG, les engagements offshore et ses obligations découlant du frein à l'importation d'électricité. À cette fin, diverses surtaxes (prélèvements) ont été mises en place et sont soumises à des mécanismes de régulation spécifiques visant à un traitement équilibré des coûts et des revenus.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

Le modèle d'ajustement des coûts du capital sera utilisé pour les GRT à compter de la quatrième période tarifaire. Afin d'éviter les effets de distorsion dans l'assiette des coûts, une disposition transitoire entrera en vigueur. Elle comprend une protection étendue des droits acquis des mesures d'investissement existantes au cours de la quatrième période tarifaire, l'élimination et un remboursement étendu des récupérations liées aux mesures d'investissement expirées, ainsi qu'une base transitoire pour les investissements de remplacement au cours de la période de régulation incitative (2007 à fin 2021).

Au 31 décembre 2023, 50Hertz avait reçu 97 approbations pour un volume d'investissement d'environ €15,3 milliards pour les 118 demandes actives d'approbation de mesures d'investissement soumises depuis 2008.

TARIFS

Le 4 octobre 2023, le BMWK (Ministère Fédéral allemand de l'Économie et de la Protection du Climat) a annoncé une subvention fédérale de €5,5 milliards pour le calcul des frais de réseau en 2024. Les frais provisionnels des GRT ont été publiés sur cette base le 5 octobre 2023, les frais de réseau moyens s'établissant donc approximativement au niveau de 2023 (hausse de 2%). Toutefois, à la suite de l'arrêt de la Cour constitutionnelle fédérale (2 BvF 1/22) du 15 novembre 2023, le gouvernement fédéral allemand n'a plus été en mesure de financer cette subvention sur les frais de réseau. Les frais de réseau définitifs pour 2024 ont donc été publiés sans subvention fédérale le 13 décembre 2023. Cette situation a entraîné une augmentation de 106% des frais de réseau moyens, lesquels sont passés à 6,43 ct/kWh.

9.3. Cadre réglementaire pour l'interconnexion Nemo Link

Les principales caractéristiques du cadre réglementaire de Nemo Link Ltd. peuvent être résumées comme suit :

- Un cadre réglementaire spécifique est applicable à la ligne d'interconnexion Nemo Link à compter de sa date de prise d'effet. Ce cadre fait partie de la nouvelle méthodologie tarifaire publiée le 18 décembre 2014 par la CREG et mise à jour le 5 mars 2020 (niveaux plafond et plancher finaux). Le régime du plafond et du plancher est un régime fondé sur les revenus, assorti d'une période de 25 ans. Les régulateurs nationaux au Royaume-Uni et en Belgique (respectivement l'OFGEM et la CREG) ont déterminé les niveaux plafond et plancher ex ante, et ces niveaux resteront en grande partie fixés (en termes réels) pendant la durée du régime. Les investisseurs auront donc une certitude concernant le cadre réglementaire pendant toute la durée de vie de la ligne d'interconnexion.
- Le régime des plafonds et planchers est applicable depuis le 30 janvier 2019. Tous les cinq ans, les régulateurs examineront les revenus cumulés de l'interconnexion (nets de tous frais liés au marché) durant la période en question par rapport aux niveaux plafond et plancher cumulés, afin de déterminer si le niveau à prendre en considération est le plafond ou le plancher. Tout revenu qui dépasse le plafond sera restitué au GRT au Royaume-Uni (« National Electricity Transmission System Operator » ou « NETSO ») et au GRT en Belgique selon une clé de répartition de 50/50. Les GRT réduiront alors les frais de réseau pour les utilisateurs du réseau dans leurs pays respectifs. Si le revenu descend en dessous du plancher, les propriétaires de l'interconnexion seront indemnisés par les GRT. Les GRT récupéreront leurs coûts par le biais de frais de réseau. National Grid joue le rôle de NETSO au Royaume-Uni, tandis que l'émetteur, celui de GRT en Belgique.
- Chaque période de cinq ans est examinée séparément. Les ajustements des niveaux plafond et plancher au cours d'une période n'affectent pas les ajustements des périodes ultérieures, et le total des revenus obtenus au cours d'une période n'entre pas en ligne de compte pour les périodes ultérieures.

- La tarification de haut niveau est structurée comme suit :

Durée du régime	25 ans
Niveaux plafond et plancher	Les niveaux sont établis au début du régime et demeurent fixes en termes réels pendant 25 ans à compter de la prise d'effet. Sur la base de l'application de paramètres mécaniques à la rentabilité : un benchmarking lié au coût de la dette était appliqué aux coûts pour déterminer le plancher, et un benchmarking lié au rendement des actions a permis de déterminer le plafond.
Période d'évaluation (afin de déterminer si les revenus de l'interconnexion sont supérieurs/inférieurs au plafond/plancher)	Tous les cinq ans, avec des ajustements en cours de période si nécessaire et justifiés par l'opérateur. Ces ajustements permettront aux opérateurs de récupérer un revenu durant la période d'évaluation si le revenu est inférieur au plancher (ou supérieur au plafond), mais resteront sujets à une rectification au terme des cinq ans d'évaluation.
Mécanisme	Si les revenus sont compris entre le plafond et le plancher à la fin de la période de cinq ans, aucun ajustement n'est nécessaire. Le revenu supérieur au plafond est restitué aux clients finaux, et tout déficit de revenu en dessous du plancher requiert un paiement des utilisateurs du réseau (par le biais de frais de réseau).

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
The Corporate Village
Da Vincilaan 9 – Box E.6
Elsinore Building
B-1930 ZAVENTEM

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Kouterveldstraat 7B bus 001
B-1831 DIEGEM

Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Elia Group SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, le compte de résultats consolidé, le compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que collège des commissaires par l'assemblée générale du 16 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibèrera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés du Groupe durant 22 exercices consécutifs pour EY Réviseurs d'Entreprises SRL et durant 4 exercices consécutifs pour BDO Réviseurs d'Entreprises SRL.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Elia Group SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé, le compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 19.390,1 millions et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 399,5 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées

par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Détermination du résultat de la période

Rapport du Collège des commissaires du 16 avril 2024 sur les Comptes Consolidés de Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

Rapport du Collège des commissaires du 16 avril 2024 sur les Comptes Consolidés de Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

Description du point clé de l'audit

Comme exposé à l'annexe 3.3.17. 'Comptes de report réglementaires', 6.20 'Charges à imputer et produits à reporter' et 9.1.4 'Tarification' et 9.2.3 'Tarification en Allemagne' des comptes consolidés, le résultat de la période des segments belge et allemand sont déterminés en application des méthodes de calcul arrêtées par le régulateur fédéral belge - la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (« CREG ») – et le régulateur fédéral allemand – Bundesnetzagentur (« BNetzA ») (conjointement les « mécanismes tarifaires »).

Ces mécanismes tarifaires s'appuient sur des méthodes de calcul complexes et nécessitant l'utilisation de paramètres (le facteur Beta de l'action Elia, le rendement des fonds propres,...) et de données comptables liées aux activités régulées (les actifs régulés, les fonds propres régulés, les investissements, les subsides reçus) et de données opérationnelles externes (telles que la capacité horaire d'importation, les surplus de consommation et de production).

Les mécanismes tarifaires distinguent également les charges et les produits en fonction du caractère contrôlable de ceux-ci. Les déviations des charges et produits régulés qualifiés de non contrôlables sont totalement répercutées dans les tarifications futures. Les éléments qualifiés de contrôlables sont ceux que le Groupe contrôle et dont les déviations, à la hausse ou à la baisse, sont (partiellement) attribuées aux actionnaires.

Par conséquent, la qualification des charges et des produits comme contrôlables ou non contrôlables peut avoir une incidence importante sur le résultat net du Groupe. Les méthodes de calcul du résultat net du Groupe sont complexes et nécessitent une appréciation par la direction, plus particulièrement quant à l'utilisation de données comptables correctes, de données opérationnelles ainsi que de paramètres imposés par le régulateur. L'utilisation de données comptables et opérationnelles incorrectes, ainsi que des variations dans les hypothèses retenues, peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net du Groupe, par conséquent, le calcul du résultat net est un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et de l'implémentation des contrôles clé relatifs au calcul du résultat net, en ce compris ceux relatifs à l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans ce calcul, incluant les contrôles de revue par la Direction ;

- Evaluation du caractère approprié et consistant de la classification des charges et produits par nature (contrôlables et non contrôlables), tels que décrits dans les mécanismes tarifaires ;
- Re-calcul indépendant du résultat net des segments en fonction de la documentation tant interne qu'externe, et en appliquant les formules décrites dans les mécanismes tarifaires ;
- Lire les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et évaluer la cohérence des discussions lors de ces réunions avec les connaissances et les éléments probants recueillis au cours de notre audit
- Prise de connaissance et évaluation des conséquences comptables des communications et décisions prises par la CREG et la BNetzA ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 3.3.17, 6.20, 9.1.4 et 9.2.3 aux comptes consolidés.

Capitalisation des immobilisations corporelles

Description du point clé de l'audit

Compte tenu de l'évolution actuelle de l'environnement énergétique électrique vers une production d'énergie verte, le Groupe investit significativement dans plusieurs projets en cours visant à la connexion de ces nouveaux sites de production à son réseau. Le respect du calendrier et du budget de ces projets constituent l'un des éléments clé des objectifs de performance de la Direction, tels que déterminés par le Conseil d'Administration. L'avancement de ces projets liés au réseau est un indicateur de performance clé tout aussi important pour les investisseurs que l'entretien et l'expansion du réseau ne sont des facteurs clé du rendement de leur investissement. C'est également un élément important de l'appréciation quantitative et qualitative pour les régulateurs. Ceci est plus amplement exposé à la note 6.1 'Immobilisations corporelles' des comptes consolidés et à la note 4 'Informations par segment'.

Ces actifs sont repris à la rubrique 'Immobilisations corporelles' pour un montant d'acquisition d'€ 2.334,5 millions en 2023 et une valeur nette comptable d'€ 13.648,7 millions au 31 décembre 2023, soit 70,4% du total des actifs du Groupe.

Selon les principes comptables arrêtés par le Groupe, tous les coûts d'entretien sont considérés comme des dépenses opérationnelles ('OPEX') et tous les nouveaux projets ou investissements de remplacement sont considérés comme des investissements immobilisés ('CAPEX'). Etant donné que des projets liés au réseau peuvent inclure aussi bien de l'entretien que des investissements, la classification, soit comme OPEX ou comme CAPEX, nécessite une appréciation de la

Direction. Etant donné cette appréciation, l'importance des immobilisations corporelles dans le total des actifs, et la pertinence pour les utilisateurs des états financiers, tout comme la prééminence dans la communication du Groupe, aussi bien dans ses communiqués de presse que dans les présentations aux investisseurs de l'évolution des nouveaux projets, ceci est considéré comme un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé, incluant les contrôles de revue par la Direction, portant sur (i) les autorisations adéquates de capitalisation, (ii) le respect des critères d'activation utilisés en référence aux principes comptables, (iii) la classification des dépenses soit en CAPEX ou en OPEX ;
- Evaluation des contrôles applicatifs IT pertinents, avec l'implication de nos spécialistes informatiques ;
- Exécution de procédure analytique portant sur les CAPEX et OPEX par comparaison des données de l'année aux données budgétaires, telles qu'approuvées par le régulateur par classe d'actifs et par projet;
- Test d'un échantillon d'acquisitions d'immobilisations corporelles, y compris les projets, en évaluant d'une part le respect des critères d'activation en application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des règles d'évaluation du groupe, et d'autre part l'allocation de ces CAPEX aux projets concernés, en ce compris l'évaluation de l'appréciation par la Direction dans l'hypothèse de projets comprenant aussi bien de l'entretien que des investissements ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 4 et 6.1 aux comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la

Rapport du Collège des commissaires du 16 avril 2024 sur les Comptes Consolidés de Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

Rapport du Collège des commissaires du 16 avril 2024 sur les Comptes Consolidés de Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement

trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les Comptes Annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence « Global Reporting Initiative Standards ("GRI") ». Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence « Global Reporting Initiative Standards ("GRI") » mentionné dans le rapport de gestion. À la demande de la Société, nous avons publié un rapport d'assurance limité séparé sur une sélection d'indicateurs clés de performance (« KPI ») environnementaux et sociaux et EU taxonomie annexes, conformément à la norme internationale de missions d'assurance ISAE 3000 révisée.

Mentions relatives à l'indépendance

Nos cabinets de révision et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à la portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers

consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Elia Group SA au 31 décembre 2023 repris dans le rapport financier annuel disponible à la portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions .

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014, le 16 avril 2024

Le Collège des commissaires

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Paul Eelen *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par

Michaël Delbeke*
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

Rapport du commissaire du 3 avril 2024 sur les Comptes Consolidés de Elia Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE

Des extraits des comptes annuels statutaires d'Elia Group SA, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés de façon sommaire ci-après.

Conformément à la législation belge sur les sociétés, les comptes annuels complets, le rapport de gestion et le rapport du collège des commissaires doivent être déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents seront également publiés sur le site web d'Elia (www.eliagroup.eu) et peuvent être obtenus sur demande auprès d'Elia Group SA, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique. Le collège des commissaires a émis une opinion sans réserve.

Bilan financier après répartition du bénéfice

ACTIF (en millions €)	2023	2022
ACTIFS IMMOBILISÉS	3.825,8	3.825,2
Immobilisations financières	3.825,8	3.825,2
Entreprises liées	3.825,8	3.825,2
Participations	3.825,8	3.825,2
ACTIFS CIRCULANTS	151,9	161,0
Stocks et commandes en cours d'exécution	0,0	3,2
Commandes en cours d'exécution	0,0	3,2
Créances à un an au plus	106,0	5,4
Créances commerciales	9,4	5,4
Autres créances	96,6	0,0
Actions propres	2,4	1,8
Autres placements	30,1	0,0
Valeurs disponibles	8,8	147,3
Comptes de régularisation	4,6	3,3
TOTAL DE L'ACTIF	3.977,7	3.986,2

PASSIF (en millions €)	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	2.903,8	2.834,5
Capital	1.833,8	1.833,6
Capital souscrit	1.833,8	1.833,6
Primes d'émission	739,1	738,6
Réserves	186,6	183,5
Réserve légale	183,4	180,3
Rachat actions propres	2,4	1,8
Réserves immunisées	0,1	0,1
Réserves disponibles	0,7	1,2
Bénéfice reporté	144,4	78,8
DETTES	1.073,9	1.151,7
Dettes à plus d'un an	798,4	298,9
Dettes financières	798,4	298,9
Emprunts obligataires subordonnés	0,0	0,0
Emprunts obligataires non subordonnés	798,4	298,9
Dettes à un an au plus	257,5	849,7
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,0	700,0
Dettes financières	100,0	0,0
Dettes commerciales	9,3	3,0
Fournisseurs	9,3	3,0
Acomptes reçus sur commandes	0,0	3,6
Dettes fiscales, salariales et sociales	0,7	1,4
Impôts	0,0	0,6
Rémunérations et charges sociales	0,7	0,8
Autres dettes	147,5	141,7
Comptes de régularisation	18,0	3,0
TOTAL DU PASSIF	3.977,7	3.986,2

Compte de résultat

(en millions €)	2023	2022
VENTES ET PRESTATIONS	10,9	8,8
Revenus	2,9	—
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution : augmentation / (réduction)	(3,2)	0,1
Autres produits d'exploitation	11,3	8,7
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(30,7)	(12,6)
Services et biens divers	(21,7)	(10,0)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(2,5)	(1,9)
Autres charges d'exploitation	(6,6)	(0,8)
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	(19,8)	(3,8)
Produits financiers	276,5	180,6
Produits des immobilisations financières	269,5	180,0
Produits des actifs circulants	7,0	0,6
Produits financiers non récurrents	—	—
Charges financières	(41,7)	(32,5)
Charges des dettes	(39,1)	(27,8)
Autres charges financières	(2,7)	(4,8)
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	215,0	144,2
Impôts sur le résultat	—	—
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	215,0	144,2

TERMES FINANCIERS OU INDICATEURS DE PERFORMANCE ALTERNATIFS

Le rapport annuel contient certains indicateurs de performance financière, qui ne sont pas définis par les normes IFRS et sont utilisés par la direction afin d'évaluer les performances opérationnelles et financières du Groupe. Les principaux indicateurs de performance alternatifs utilisés par le Groupe sont expliqués et/ou rapprochés des indicateurs IFRS (états financiers consolidés) dans ce document.

Les indicateurs de performance alternatifs suivants utilisés dans le rapport annuel sont expliqués dans cette annexe :

- Éléments ajustés
- EBIT ajusté
- Résultat net ajusté
- Dépenses d'investissement (CAPEX)
- EBIT
- EBITDA
- Cash flow libre
- Coût de l'endettement financier net
- Dette financière nette
- Base d'actifs régulés (RAB)
- RoE (ajusté) (%)

ÉLÉMENTS AJUSTÉS

Les éléments ajustés sont les éléments qui sont considérés par la direction comme ne se rapportant pas aux éléments liés au cours ordinaire des activités du Groupe. Ils sont présentés séparément car ils sont importants pour que les utilisateurs comprennent les états financiers consolidés de la performance du Groupe, et ce, comparé aux rendements définis dans les cadres réglementaires applicables au Groupe et à ses filiales. Les éléments ajustés se rapportent :

- aux revenus et dépenses résultant d'une transaction matérielle unique non reliée aux activités commerciales courantes (par ex. changement de contrôle dans une filiale) ;
- à des modifications apportées aux mesures de la juste valeur dans le contexte de regroupements d'entreprises ;
- à des coûts de restructuration liés à la réorganisation du Groupe (projet de réorganisation visant à isoler et à délimiter les activités régulées d'Elia en Belgique des activités non régulées et des activités régulées en dehors de la Belgique) ;

EBIT AJUSTÉ

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT excluant les éléments ajustés.

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat ajusté des activités opérationnelles, utilisé pour comparer la performance opérationnelle du Groupe au fil des années.

L'EBIT ajusté est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, pertes de valeur, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus les entreprises mises en équivalence – net et plus ou moins les éléments ajustés.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté est défini comme le résultat net excluant les éléments ajustés. Le résultat net ajusté permet de comparer la performance du Groupe au fil des années.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Les dépenses d'investissement (CAPEX) = acquisitions d'immobilisations (corporelles et incorporelles) moins le produit de la vente de ces éléments. Les dépenses d'investissement, ou CAPEX, sont des investissements réalisés par le Groupe pour acquérir, maintenir ou améliorer des actifs physiques (comme des propriétés, des bâtiments, un site industriel, une usine, une technologie ou des équipements) et des immobilisations incorporelles. Les dépenses d'investissement sont un indicateur important pour le Groupe car elles ont une incidence sur sa base d'actifs régulés (RAB, Regulated Asset Base) qui sert de base pour sa rémunération réglementaire.

EBIT

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles, utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe. L'EBIT est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, pertes de valeur, variations de provisions et autres charges opérationnelles, plus les entreprises mises en équivalence.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2023				
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	Elia Group Total
Résultat des activités opérationnelles	287,6	378,7	(22,0)	(0,1)	644,2
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	2,8	0,0	27,3	0,0	30,2
EBIT	290,5	378,7	5,4	(0,1)	674,4
Déduits:					
Compensation réglementaire de l'acquisition	0,0	0,0	(11,9)	0,0	(11,9)
EBIT ajusté	290,5	378,7	17,3	(0,1)	686,3

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2022				
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	Elia Group Total
Résultat des activités opérationnelles	259,6	314,1	(13,6)	(0,3)	559,8
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	2,4	0,0	37,1	0,0	39,5
EBIT	262,0	314,1	23,6	(0,3)	599,4
Déduits:					
Compensation réglementaire de l'acquisition	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
EBIT ajusté	262,0	314,1	23,6	(0,3)	599,4

EBITDA

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisations) = résultats des activités opérationnelles plus dépréciations, amortissements et pertes de valeur, plus variations des provisions, plus les entreprises mises en équivalence. L'EBITDA est utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe, en extrayant l'effet des dépréciations, amortissements et variations des provisions du Groupe. L'EBITDA exclut le coût d'investissements en capital comme les immobilisations corporelles.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2023				
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	Elia Group Total
Résultat des activités opérationnelles	287,6	378,7	(22,0)	(0,1)	644,2
Ajoute:					
Amortissements et réductions de valeurs	224,4	332,2	0,9	0,0	557,5
Variation des provisions	(4,6)	0,0	0,0	0,0	(4,6)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	2,8	0,0	27,3	0,0	30,2
EBITDA	510,2	710,9	6,3	(0,1)	1.227,3

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2022				
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	Elia Group Total
Résultat des activités opérationnelles	259,6	314,1	(13,6)	(0,3)	559,8
Ajoute:					
Amortissements et réductions de valeurs	215,5	297,6	0,7	0,0	513,7
Variation des provisions	(1,1)	(0,2)	0,0	0,0	(1,3)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	2,4	0,0	37,1	0,0	39,5
EBITDA	476,4	611,5	24,3	(0,3)	1.111,8

Cash flow libre

Cash flow libre = flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Le cash flow libre fournit une indication des flux de trésorerie générés par le Groupe.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2023				Elia Group Total
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	324,9	(1.823,1)	(11,2)	0,0	(1.509,4)
Déduis:					
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	724,7	1.580,6	(163,2)	144,9	2.287,1
Cash flow libre	(399,8)	(3.403,7)	152,0	(144,9)	(3.796,5)

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2022				Elia Group Total
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Ecritures de consolidation & transactions entre segments	
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	670,1	764,1	(3,0)	0,0	1.431,2
Déduis:					
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	416,0	1.123,3	253,9	(338,8)	1.454,4
Cash flow libre	254,1	(359,2)	(257,0)	338,8	(23,2)

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Représente le résultat financier net (les coûts de financement moins les produits financiers) de la société.



DETTE FINANCIÈRE NETTE

Dettes financières nettes = prêts et emprunts portant intérêt (courants et non courants) (y compris dette de location en vertu de la norme IFRS 16) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est un indicateur du montant de la dette portant intérêt du Groupe qui demeurerait si la trésorerie ou des instruments de trésorerie disponibles étaient utilisés pour rembourser la dette existante.

(en millions €)	2023				2022			
	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Elia Group Total	Elia Transmission	50Hertz Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Elia Group Total
Passifs non-courants:								
Emprunts et dettes financières	3.394,2	5.395,9	464,7	9.254,8	3.408,2	3.834,4	473,0	7.715,6
Ajoute:								
Passifs courants:								
Emprunts et dettes financières	583,1	58,8	113,4	755,2	65,2	789,2	12,8	867,2
Déduis:								
Actifs courants:								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	498,2	761,4	108,5	1.368,1	557,2	3.368,3	225,7	4.151,2
Dette financière nette	3.479,1	4.693,3	469,6	8.641,9	2.916,2	1.255,3	260,1	4.431,6
Mécanismes EEG et assimilés - surplus		352,6		352,6		2.936,0		2.936,0
Mécanismes EEG et assimilés - déficit								
Dette financière nette, hors mécanismes EEG et assimilés	3.479,1	5.045,9	469,6	8.994,5	2.916,2	4.191,3	260,1	7.367,6

BASE D'ACTIFS RÉGULÉS (RAB)

La base d'actifs régulés (Regulated Asset Base ou RAB) est un concept réglementaire et un important moteur pour déterminer le rendement du capital investi dans le GRT via des régimes réglementaires. La RAB est déterminée comme suit : RAB_i (la RAB initiale déterminée par le régulateur à un moment donné) qui évolue au fil des nouveaux investissements, des amortissements, des désinvestissements et des variations du fonds de roulement sur une base annuelle en utilisant des principes comptables locaux en vigueur appliqués dans les régimes réglementaires. En Belgique, lors de la fixation de la RAB initiale, un certain montant de réévaluation (c'est-à-dire le goodwill) a été pris en compte et évolue d'année en année en fonction des désinvestissements et/ou des amortissements.

RENDEMENT (AJUSTÉ) DES CAPITAUX PROPRES (ROE (AJ.)) (%)

Rendement des capitaux propres (RoE aj.) = bénéfice net attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires divisé par les capitaux propres attribuables aux propriétaires d'actions ordinaires. Le RoE est ajusté pour exclure l'impact comptable de titres hybrides conformément aux normes IFRS (c.-à-d. exclure le titre hybride des capitaux propres et comptabiliser les charges d'intérêt en résultat global). Le RoE ajusté fournit une indication de la capacité du Groupe à générer des bénéfices liés à ses capitaux propres investis.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2023	2022
Résultat de la période	399,5	408,2
Déduis:		
Résultat global total attribuable aux propriétaires de titres hybride	31,0	19,2
Résultat global total attribuable aux intérêts minoritaires	44,1	47,2
Résultat global total attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires (A)	324,4	341,8
Divise par:		
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	4.572,6	4.618,3
Déduis:		
Réserves de couverture liés aux pertes de réseau futures (50Hertz)	(125,9)	72,7
Capitaux propres ajustés attribuables aux actions ordinaires (B)	4.698,5	4.545,6
Rendement des capitaux propres (ajust.) (%) = (A) / (B)	6,91 %	7,52 %





V. Glossaire

Vous trouverez ci-dessous deux listes : la première reprend les termes techniques les plus fréquents, accompagnés de leur signification (veuillez noter que ces explications ne sont pas les définitions légales de ces termes). La seconde réunit des termes liés au reporting intégré, destinés à aider nos stakeholders tandis que nous poursuivons notre trajet de reporting intégré.

Termes généraux

Taux d'absentéisme : ceci est calculé comme le nombre de jours d'absence (en raison de maladie, d'accident du travail ou d'hospitalisation) divisé par le nombre de jours ouvrables disponibles.

Adéquation : mesure déterminant si un système électrique dispose d'une capacité suffisante pour répondre à la demande en électricité dans des conditions normales. Un système est jugé « adéquat » lorsque sa capacité est suffisante. Cette capacité peut provenir de sources de production (comme un parc éolien), d'importations d'électricité et (de plus en plus) d'assets flexibles.

Résultat net ajusté : le résultat net ajusté est défini comme le bénéfice net excluant les éléments ajustés. Le résultat net ajusté est utilisé pour comparer la performance du Groupe au fil des années.

Courant alternatif (AC pour alternating current) : le courant alternatif est un type de courant électrique qui change régulièrement de direction : ses électrons alternent régulièrement de sens de circulation. Dans les habitations, la prise traditionnelle est généralement de type AC.

Services d'équilibrage : l'un des services que les gestionnaires de réseau doivent assurer afin de maintenir en temps réel l'équilibre entre offre et demande dans le système électrique.

Biodiversité - zones forestières gérées à l'aide de corridors écologiques (en hectares) : zones forestières où des projets ont été mis en place pour restaurer la biodiversité sous les lignes aériennes divisé par les zones forestières totales (en hectares) sous les lignes aériennes dans nos zones de réglage.

Biodiversité - lignes à haute tension identifiées comme critiques pour les oiseaux et équipées de dispositifs anti-collisions (balises avifaunes) : nombre de km de lignes aériennes équipées de balises avifaunes divisé par le nombre de km de lignes aériennes identifiées comme étant les plus dangereuses pour les oiseaux dans nos zones de réglage.

CAPEX : abréviation de « capital expenditure » (dépenses d'investissement). Il s'agit de la somme qu'une entreprise consacre à la construction ou à l'amélioration de ses assets. Pour Elia Group, cela comprend nos lignes, pylônes et postes.

Équivalent dioxyde de carbone (CO₂e) : unité utilisée pour déterminer la mesure dans laquelle un gaz à effet de serre contribue au réchauffement climatique par rapport au dioxyde de carbone.

Empreinte carbone : calcul de la quantité de gaz à effet de serre produits par les activités d'une personne ou d'une organisation.

Mécanisme de rémunération de la capacité (CRM pour Capacity Remuneration Mechanism) : une des nombreuses mesures qui peuvent être adoptées pour garantir la sécurité d'approvisionnement électrique d'un pays. De tels mécanismes rémunèrent les producteurs d'électricité contre la garantie qu'ils seront disponibles pour produire de l'électricité en cas de besoin à un moment donné. Ces paiements complètent les revenus des unités de production liés à la vente d'électricité sur le marché.

Capacité de production offshore raccordée : capacité totale de tous les parcs éoliens offshore situés dans la zone de réglage d'Elia et de 50Hertz et raccordés au réseau onshore.

Volumes de gestion des congestions (redispatching) : volumes d'énergie activés par Elia, 50Hertz et les GRT voisins, en vue de mettre en œuvre des mesures de congestion dans nos zones de réglage et aux frontières.

Coût de la gestion des congestions (redispatching) : coûts liés à l'activation de mesures de congestion dans nos zones de réglage et à notre part de mesures de congestions transfrontalières.

Double matérialité : la « matérialité » est un principe qui guide les entreprises dans la définition de ce qui est important pour leurs activités et devrait dès lors être communiqué dans leur reporting. Un enjeu répond aux critères de double matérialité s'il est important du point de vue « finance » ou « impact », voire des deux.

Courant continu (DC pour direct current) : le courant continu est un type de courant électrique circulant dans une seule direction. Les appareils ménagers fonctionnant sur batterie utilisent le courant continu.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) : entreprise responsable de l'acheminement de l'énergie (gaz ou électricité) à travers une infrastructure fixe, généralement au niveau régional d'un pays.

Mobilité électrique : terme générique employé pour les modes de transport fonctionnant à l'électricité.

Résultat par action, ajusté (EPS pour Earnings per share) : résultat attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions sur la période.

EBIT (Earnings before interest and taxes) : résultat des activités opérationnelles, utilisé pour comparer la performance opérationnelle du Groupe. L'EBIT est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des

matières premières, approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, dépréciations, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles, plus les entreprises mises en équivalence.

EBITDA (Earnings before interest, taxes, depreciation and amortisations) : résultats des activités opérationnelles plus dépréciations, amortissements et pertes de valeur plus variations des provisions plus quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence. L'EBITDA est utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe, en extrayant l'effet des dépréciations, amortissements et variations des provisions du Groupe.

Électrification : processus consistant à alimenter un système ou une machine grâce à l'électricité (plutôt qu'une autre source d'énergie).

Consommateur final : personne qui achète et utilise un produit ou un service. Dans le secteur de l'électricité, le terme réfère généralement aux consommateurs domestiques.

Mix énergétique : répartition des sources d'énergie primaires (comme les combustibles fossiles ou les sources d'énergie renouvelable) utilisées afin de produire de l'énergie secondaire (comme l'électricité) pour une utilisation directe par les consommateurs.

CAPEX aligné sur la taxinomie environnementale de l'UE : pourcentage du CAPEX d'Elia Group considéré comme aligné selon la terminologie de la taxinomie de l'UE et les critères d'examen technique pour la catégorie « Transport et distribution d'électricité ».

Aspects environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) : les trois grandes catégories utilisées pour évaluer l'impact des pratiques d'une entreprise sur l'environnement externe (pour ne pas se limiter à la simple rentabilité d'une entreprise). Les entreprises doivent de plus en plus inclure des indicateurs ESG dans leurs rapports externes.

Flexibilité : mesure de la capacité d'un système énergétique à faire face aux fluctuations à court terme en matière de production et de consommation. Ces fluctuations sont liées à l'intégration d'un nombre croissant de sources d'énergie renouvelable intermittentes aux systèmes énergétiques. Les assets flexibles devraient jouer un rôle accru dans la stabilisation du réseau à mesure que les quantités de renouvelable augmentent.

Assets flexibles : assets au niveau domestique, comme les véhicules électriques et les pompes à chaleur, qui devraient jouer un rôle important dans le maintien de l'équilibre entre l'approvisionnement et la demande en électricité. Par exemple, la batterie d'un véhicule électrique pourrait être rechargée puis utilisée pour stocker temporairement de l'énergie et la réinjecter sur le réseau quand c'est nécessaire.

Normes de la Global Reporting Initiative (GRI) : normes volontaires fournissant un cadre de référence pour les gouvernements et les organisations lorsqu'ils font état de leur responsabilité relative à leur impact sur l'environnement, l'économie et les personnes.

Potentiel de réchauffement global (PRG) : mesure de la contribution d'un gaz spécifique au réchauffement global en comparaison au CO₂. Plus le PRG d'un gaz est élevé, plus il contribue au réchauffement de la planète en comparaison au CO₂ sur la même période de temps.

Obligation verte : type de titre de créance utilisé pour aiguiller les investissements vers des projets ayant un impact positif sur l'environnement ou les objectifs climatiques.

Gaz à effet de serre (GES) : gaz qui contribuent au réchauffement de la température terrestre. Les GES produits par les activités humaines incluent le dioxyde de carbone, le méthane et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Fiabilité du réseau (basée sur le temps d'interruption) : cela fait référence à la disponibilité des points de raccordement du réseau onshore. Cette donnée est calculée sur la base de l'Average Interruption Time sur ces points en raison de facteurs internes et externes.

Fiabilité du réseau (basée sur le nombre d'incidents) : cette donnée est calculée sur la base du nombre d'incidents sans réenclenchement automatique par rapport à la longueur totale du réseau (lignes 380 kV et 220 kV, sans l'offshore, sans les défauts d'approvisionnement auxiliaire).

GW : abréviation de « gigawatt ». C'est une unité qui mesure la quantité d'énergie transférée chaque seconde. 1 GW d'électricité peut alimenter environ 750.000 foyers.

GWh : abréviation de « gigawattheure ». C'est une unité d'énergie équivalente au fonctionnement pendant une heure d'une installation d'une puissance d'un gigawatt.

Taux de réussite pour les services de consultance : calculé comme le nombre de contrats obtenus divisé par le nombre d'offres soumises.

HVDC : abréviation de « high-voltage direct current » (courant continu haute tension). C'est un type de courant permettant de transporter de l'électricité sur de longues distances et entre des réseaux de transport AC dont les fréquences ne correspondent pas.

Interconnexion : câble à haute tension qui relie les réseaux électriques de deux pays. Les interconnexions permettent d'échanger de l'électricité par-delà les frontières, ce qui contribue à la sécurité d'approvisionnement de chaque pays.

Intermittence : volatilité. Certaines sources d'énergie renouvelable sont associées à de hauts niveaux d'intermittence, étant donné qu'elles sont affectées par des facteurs environnementaux, quotidiens et saisonniers.

Neutralité carbone : terme indiquant que la quantité de gaz à effet de serre émise dans l'atmosphère correspond à celle absorbée.

OPEX : abréviation d'« operating expense » (dépenses d'exploitation). Coûts d'une entreprise associés à la gestion quotidienne des opérations, comme la maintenance du réseau, le salaire des collaborateurs, les voyages professionnels et la location des bureaux.

Power-to-X (PtX) : terme englobant les technologies utilisant l'électricité pour produire de la chaleur (PtH pour Power-to-Heat), du gaz (PtG pour Power-to-Gas) ou des carburants de synthèse.

Prosumer : personne qui consomme et produit de la valeur. Dans le secteur de l'énergie, ces personnes consomment de l'électricité et en produisent à l'aide de leurs propres unités de production individuelles (comme des panneaux photovoltaïques). Les prosumers peuvent aussi vendre leur production d'électricité excédentaire.

Taux d'énergies renouvelables : production électrique totale provenant du renouvelable par rapport à la consommation électrique totale dans nos zones de réglage.

Sources d'énergie renouvelable (SER) : énergie produite à partir de sources ou processus naturels qui se renouvellent constamment, comme l'énergie éolienne, solaire ou hydroélectrique. Certaines de ces sources, comme le vent ou le soleil, sont intermittentes.

Base d'actifs régulés (RAB) : la RAB d'Elia Group est un important moteur pour déterminer le rendement du capital investi dans le GRT via des régimes réglementaires. Elle reflète 100% de la RAB d'Elia et 80% de la RAB de 50Hertz.

Rendement ajusté des capitaux propres (RoE, pour Return on Equity, aj.) : le rendement des capitaux propres est le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires divisé par les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ajusté par de la valeur des contrats futurs (réserve de couverture).

Revenus provenant de clients externes : revenus consolidés provenant d'activités tierces dans les segments non régulés.

Émissions de scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre (GES) provenant de sources que nous contrôlons ou détenons. Les calculs sont basés sur la norme du GHG Protocol.

Émissions de scope 2 fondées sur la localisation : émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) associées à l'achat d'énergie pour usage personnel. Les calculs sont basés sur la norme du GHG Protocol.

Couplage des secteurs : expression se référant à l'intégration du secteur de l'énergie et de secteurs finaux comme le chauffage, les transports et l'industrie. Le but ultime du couplage des secteurs est de décarboniser ces derniers grâce à l'électricité verte. Cela comprend par exemple l'électrification d'appareils dans les secteurs du chauffage ou des transports, afin que ces appareils électrifiés puissent faire office d'assets flexibles, et la production d'hydrogène vert pour un usage industriel.

SF₆ : formule chimique de l'hexafluorure de soufre. Le SF₆ est utilisé comme isolant et gaz de commutation dans les appareillages à haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et est chimiquement stable. Son potentiel de réchauffement global est cependant 23.500 fois plus élevé que celui du CO₂.

Objectifs de développement durable (ODD) : ensemble de 17 objectifs mondiaux adoptés en 2015 par tous les États membres des Nations unies (ONU).

Indice de risque « Sustainability » : évaluation de risque privée, qui reprend l'exposition d'un émetteur aux risques de matérialité ESG ainsi que le degré de maturité de la gestion de ces risques.

Investissements totaux : CAPEX brut d'Elia et 50Hertz moins contributions clients. Le CAPEX est un indicateur important pour le Groupe car il a une incidence sur sa base d'actifs régulés qui sert de base pour sa rémunération réglementaire.

Total Recordable Injury Rate (TRIR) pour notre personnel interne : nombre d'accidents du travail avec et sans incapacité X 1.000.000 divisé par le nombre total d'heures de travail sur l'année.

Gestionnaire de réseau de transport (GRT) : entreprise responsable de l'acheminement de l'énergie (gaz ou électricité) à travers une infrastructure fixe, généralement au niveau national d'un pays. Les GRT font le lien entre les sources de production et l'infrastructure des gestionnaires de réseau de distribution.

Taux de rotation du personnel : cela fait référence au pourcentage de personnel qui quitte l'organisation pour des raisons planifiées ou non.

Chaîne de valeur : terme utilisé pour décrire l'ensemble des activités d'une entreprise qui contribuent à ce qu'elle fournisse un service ou crée un produit.

Femmes à des postes de management : ceci est équivalent à la part de fonctions de direction et de senior management occupées par des femmes.

Termes liés au reporting intégré

Business Model : système consistant à transformer des ressources par le biais d'activités commerciales en réalisations et résultats pour concrétiser l'objectif stratégique d'une organisation et créer de la valeur à court, moyen et long terme.

Capitaux : ressources et relations dont une organisation dépend pour créer de la valeur. L'Integrated Reporting Framework comprend six catégories de capitaux : financier, manufacturier (que nous avons appelé « assets » dans le présent rapport), intellectuel (y compris le savoir-faire de l'entreprise ainsi que sa marque et sa réputation), humain (que nous avons appelé « collaborateurs et sous-traitants »), social et sociétal, et environnemental.

Ressources : transformation des six capitaux par le biais des activités en réalisations et résultats.

Reporting intégré : approche en matière de reporting d'entreprise qui fournit une vue complète de la manière dont chaque activité d'une entreprise crée de la valeur, la préserve ou l'affaiblit pour ses stakeholders à court, moyen et long terme.

Matérialité : terme se référant à l'influence d'un enjeu sur la capacité d'une organisation à créer de la valeur. Les enjeux de matérialité sont identifiés et classés selon leur importance pour nos stakeholders. Par exemple, l'intégration d'un nombre important de sources d'énergie renouvelable dans le système énergétique est un enjeu de matérialité pour Elia Group.

Résultats : conséquences internes et externes de nos activités sur les six capitaux, qui peuvent être positives ou négatives.

Réalisations : produits et services découlant de nos activités ainsi que tout sous-produit et déchet.

PARAMETRES DE REPORTING

Sièges sociaux

Le siège social d'Elia Transmission Belgium et d'Elia Asset est établi Boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique

Le siège social de 50Hertz GmbH est établi Heidestraße 2 D-10557 Berlin, Allemagne

Le siège social d'Eurogrid International est établi Rue Joseph Stevens 7, 1000 Bruxelles, Belgique

Le siège social d'Elia Grid International est établi Rue Joseph Stevens 7, 1000 Bruxelles, Belgique

Le siège social de WindGrid est établi Boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique

Le siège social de re.alto est établi Boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique

Période de reporting

Ce rapport annuel couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Contact

Group Communications and Reputation

Marleen Vanhecke

T + 32 486 49 01 09

Boulevard de l'Empereur 20

1000 Bruxelles

info@elia.be

Siège social d'Elia Group

Boulevard de l'Empereur 20,
B-1000 Bruxelles

T +32 2 546 70 11

F +32 2 546 70 10

info@elia.be

Heidestraße 2

10557 Berlin

T +49 30 5150 0

F +49 30 5150 2199

info@50hertz.com

Concept et réalisation finale

Risk Management

Communication & Reputation

Strategy

Sustainability

Investor relations

Finance

Conception graphique

www.chriscom.be

Éditeur responsable

Catherine Vandenborre

This document is also available in English.

Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands

NOUS TENONS À REMERCIER TOUTES LES PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À LA RÉALISATION DE CE RAPPORT ANNUEL.